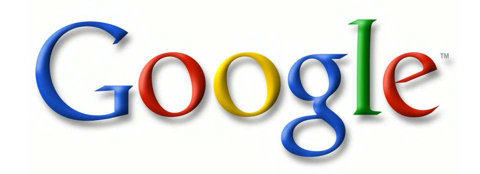




L'APOCALYPSE,

CONSIDÉRÉE COMME UN ÉCRIT

HIÉROGLYPHIQUE.

A LONDRES :
TREUTTEL ET WURTZ, Soho square.

A STRASBOURG :
TREUTTEL ET WURTZ,

A VALENCE (Drôme):
MARC-AUREL, Libraire-Imprimeur.

IMPRIMERIE DE E. DUVERGER,
RUE DE VERNEUIL, NO 4.

EXPLICATION

RAISONNÉE

DE L'APOCALYPSE,

D'APRÈS LES PRINCIPES

DE SA COMPOSITION.

PAR PH. BASSET,

MINISTRE DU SAINT ÉVANGILE.

Ne négligez pas les prophéties.
I. Thess., V, 20.

TOME PREMIER.

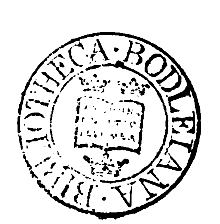
PARIS.

J.-J. RISLER, LIBRAIRE,

RUE DE L'ORATOIRE, N. 6;

CHERBULLIEZ, RUE DE SEINE, N. 57;

1832



Le lecteur trouvera au commencement du deuxième volume une carte de l'ancien empire romain. Quoiqu'elle soit essentiellement destinée à l'éclaircissement de la première des visions contenues dans ce volume, on fera bien d'en prendre connaissance d'entrée, et d'y jeter les yeux dans tous les cas où il s'agira de quelque événement dans cet empire.

PRÉFACE.

Encore un ouvrage sur l'Apocalypse [1] ! diront des incrédules qui n'admettent pas même la possibilité d'une divine inspiration. Encore un ouvrage sur l'Apocalypse ! diront aussi un grand nombre de chrétiens qui n'ont vu jusqu'ici que des explications plus ou moins arbitraires, fort différentes et quelquefois même opposées de ce livre mystérieux. Nous ne nous dissimulons pas que c'est là le premier accueil que l'on fera à la production que nous offrons ici au public ; et elle pourrait en effet ne pas mériter l'assentiment de personnes éclairées et judicieuses, si elle n'était pas le résultat d'un tout autre procédé que celles de ce genre qui ont paru jusqu'à cette heure, et d'un procédé contre lequel la saine logique n'eût rien à objecter. Permettez-nous ici, lecteur, une supposition. Vous avez entre les mains un livre ancien, écrit dans une langue aujourd'hui inconnue. Vous ne savez que penser de son sens ni même de son sujet. Au moment où vous êtes tenté de le regarder comme l'ouvrage de la bizarrerie, de la démence ou de la fourberie, on vous présente un vocabulaire, au moyen duquel ce livre, traduit depuis le premier mot jusqu'au dernier, se trouve être une his-

(1) Livre figuré, écrit par Jean, apôtre de Jésus-Christ, à la fin du premier *siècle*, et qui fut mis, peu de siècles après, dans le canon des saintes Écritures.

toire ou un poème très sensé, très harmonique et bien ordonné dans tous ses points. Ne regardez-vous pas en conséquence la composition de ce livre comme très sage, et le vocabulaire au moyen duquel vous avez découvert un tel sens comme la clef de sa signification ? Eh bien ! c'est ce que nous venons vous offrir à l'égard de l'Apocalypse. Nous commençons par exposer un vocabulaire de tous ses termes, avec les autres principes essentiels de sa composition ; puis, appliquant ce vocabulaire et ces principes à tout son contenu, nous présentons pour résultat un corps de prédictions claires, bien ordonnées et accomplies en grande partie par des événemens bien constatés. C'est cette marche, cette méthode inconnue jusqu'à ce jour, qui distinguent notre travail de tous ceux qui ont été publiés en divers temps. Jusqu'ici aucun interprète ne s'est assujéti à des règles précises et inflexibles. Ils n'ont tous consulté, pour attribuer un sens à chaque prédiction, qu'une apparente convenance de ce sens aux termes particuliers dont elle est composée. Ils se sont permis, sans aucune règle ou restriction, d'assigner à un même terme de l'Apocalypse des sens différens dans les divers endroits où il se trouve, comme si une langue symbolique n'attachait pas, aussi bien que toute autre, un sens unique et constant à chacun de ses termes, ou que, lorsqu'elle le diversifie, ce ne fût pas selon des lois bien déterminées et immuables. Il est clair qu'ils ont dû différer plus ou moins dans leurs explications, selon la diversité de leurs esprits, de leur manière de voir ; il est clair qu'ils ont pu donner dans de grands écarts, errant comme à l'aventure dans le vaste champ des sens possibles que leur imagination a revêtus des formes de la réalité. Et lors même qu'un d'entre eux au-

rait trouvé la vraie explication de toute l'Apocalypse, aurait-elle porté en elle-même un signe évident de sa justesse, ne procédant point d'après une méthode sûre et incontestable offerte d'entrée aux yeux des lecteurs? Mais ici, comment se refuserait-on à reconnaître la sagesse, la nécessité même de la méthode que nous suivons? Lequel des principes que nous exposons comme la base de notre travail pourra être contesté par une saine logique? Et comment pourra-t-on raisonnablement rejeter une explication toute réglée sur de telles lois, qui n'ont permis à l'interprète de se détourner ni à droite ni à gauche, lui servant à la fois de fil et de barrière dans tous les points de sa composition; une explication qui, malgré cette gêne constante, produit pour la totalité de l'écrit de saint Jean un sens parfaitement harmonique, y présente pour chaque vision un objet de la plus haute importance, et expose dans toutes ses parties des prédictions relatives à leur sujet particulier, et rangées selon l'ordre des temps de leur accomplissement? Comment pourrait-on supposer qu'un livre de dix mille mots, dont plus de la moitié sont pris au propre, dont les autres, figurés, sont la plupart plus ou moins répétés avec un même sens (quelques-uns jusqu'à six, huit, dix fois ou même davantage), et qui tous sont outre cela soumis pour leur sûre explication à plusieurs autres principes, eût pu recevoir d'un bout à l'autre une signification telle que nous venons de la décrire, si le sens de tous ces mots n'était pas le véritable, si ces principes n'étaient pas ceux mêmes que suit l'Apocalypse, et si cette signification totale n'était pas celle même qu'y a attachée l'Esprit divin?

Ces raisons seraient sans réplique, dira quelqu'un dans son cœur, si elles ne conduisaient pas à recon-

naître l'existence d'un livre prophétique, chose que la saine raison ne saurait admettre, non plus qu'aucune inspiration céleste prétendue [1]. Mais comment, lecteur, avec quelque amour de la vérité, pourriez-vous, sans alléguer aucune preuve de l'impossibilité des prophéties, en rejeter une palpable de leur existence même? Depuis quand, devant le tribunal de la raison, le préjugé a-t-il prévalu sur l'évidence? Depuis quand, en bonne logique, une conséquence juste d'un principe certain a-t-elle pu être rejetée à cause seulement de la singularité de sa nature, ou de son opposition aux pensées, au goût de quelques esprits? Quoi! parce qu'il résultera d'une explication régulière d'un livre figuré, que ce livre est essentiellement prophétique, il vous serait permis pour cette unique raison de rejeter cette explication! réduit pour cela, ou à contester la solidité des principes sur lesquels elle repose, quoique irrécusables, ou à contester la bonté du sens qu'elle produit pour l'Apocalypse, quoiqu'il soit le résultat clair et nécessaire de l'application de ces principes; ou enfin à attribuer à un singulier hasard l'admirable contexture de ce livre prophétique, et l'accomplissement même de nombreuses prophéties ressortant de sa juste explication [2]? Une telle hardiesse de jugement, que vous vous interdiriez dans toute autre espèce de cause, se-

(1) Ce ne sont pas sans doute de vrais chrétiens qui tiendraient un tel langage. Leur foi, fondée en grande partie sur des prédictions et sur des miracles, les disposera plutôt à reconnaître, d'après des indices suffisans, des prédictions données à l'église chrétienne : église bien plus digne sans doute, par l'excellence de l'Alliance dont elle est l'objet, et par sa grande extension sur la terre, d'un don si beau et si important, que ne l'avait été l'église judaïque, qui cependant posséda tant d'insignes prophéties, relatives, les unes, à ses propres destinées, d'autres à celles de nations étrangères, d'autres à la venue du Messie.

(2) Si un tel hasard ne pourrait être supposé pour un petit nombre de prédictions isolées et indépendantes, combien moins pourrait-il l'être pour la totalité

rait-elle légitime dans celle-ci? La saine critique a-t-elle donc deux poids et deux mesures, ou la seule religion serait-elle hors de la loi? L'incrédule de bonne foi doit d'autant moins se défier de la conséquence, quoique religieuse, de notre ouvrage, qui sera la croyance à la divinité du christianisme, qu'elle ne résultera pas d'argumens religieux, mais d'un argument tout mondain, la pure explication d'une énigme : l'Apocalypse n'étant autre chose qu'une énigme composée, dont la solution sera d'autant plus sûre que le grand nombre de ses points entrelacés en aura rendu l'harmonie plus difficile à obtenir.

Il a paru récemment un excellent ouvrage sur les signes hiéroglyphiques, à l'égard desquels on n'avait encore offert que des idées conjecturales, fautives et très divergentes. M. Champollion le jeune [1], parvenu à découvrir le sens particulier de chacun de ces signes, a procuré par-là un moyen sûr d'expliquer les anciennes écritures égyptiennes; et les monumens qui couvrent le sol de l'Égypte, qui étaient restés jusqu'alors, sous le rapport de leurs inscriptions, autant d'énigmes indéchiffrables, vont nous révéler bientôt les faits intéressans dont ils furent si long-temps dépositaires. Déjà plusieurs ont été expliqués d'une manière heureuse et satisfaisante par l'auteur même. Ses principes suivis et raisonnés, applicables à tous les cas, ont été admis sans difficulté par tous les juges éclairés. L'application qu'il en a faite, loin de rencontrer des objections, est de-

d'un livre prophétique à la fois si étendu, si bien lié dans toutes ses parties, et où le seul retranchement de quelques phrases, le changement ou l'altération de quelques mots suffiraient pour empêcher les sages et beaux résultats dont nous parlons ici!

(1) Auteur français dont l'ingénieux système peut devoir quelque chose à une première idée du docteur anglais Young.

venue elle-même par ses résultats une démonstration de la justesse de son système; et les lumières qu'en recueille la science sont tenues pour une acquisition aussi solide que précieuse [1]. Ce que M. Champollion a eu le bonheur de faire pour les écrits hiéroglyphiques est précisément ce que nous souhaitâmes, dès la première idée de notre travail [2], de faire pour l'Apocalypse.

(1) Quelques-uns des faits qu'ont découverts les monumens égyptiens, étudiés à l'aide de ces signes hiéroglyphiques, viennent d'être appliqués avec autant de justesse que de sagacité par M. Greppo, vicaire-général de Belley (en France), à certaines parties des livres saints relatives à l'Egypte, sur lesquelles ils ont répandu une précieuse lumière, qui sert en même temps à la confirmation de l'authenticité et de la vérité de nos Annales sacrées. (*Essai sur le système hiéroglyque de M. Champollion et sur les avantages qu'il offre à la critique sacrée.*) Un bon opuscule de ce genre a aussi été donné par M. Coquerel, pasteur à Amsterdam.

(2) Que nous commençâmes il y a trente ans, et dont l'idée nous fut suggérée par l'examen d'un commentaire sur l'Apocalypse, à l'égard duquel une dame d'une piété judicieuse vint nous demander notre avis avant, dit-elle, de s'enfoncer dans une telle lecture. Des explications arbitraires, fondées sur de simples apparences; différens sens donnés en divers endroits aux mêmes termes, sans allégation même d'aucune raison; une omission hardie de plusieurs mots du texte, quelquefois de plusieurs versets, caractérisaient cet ouvrage, et nous firent concevoir l'idée de la nécessité de trouver pour chaque terme un sens qui lui fût applicable partout où il se trouverait, d'avoir pour l'Apocalypse un vocabulaire, au moyen duquel l'explication de ce livre deviendrait très régulière, et pourrait inspirer une juste confiance. Curieux de connaître d'autres ouvrages de ce genre, nous lûmes ceux d'Isaac Newton, de Thomas Newton, de Bossuet, de Calmet, d'Abbadie, de Vitringa, de Deloys, d'Abauzit. Trouvant dans tous le même vice radical, quoique d'ailleurs ils présentassent quelques bonnes idées de détail, dont nous avons pu profiter, et voyant que jamais aucun autre, qui ne procéderait pas d'après une méthode régulière, ne pourrait obtenir un assentiment positif et durable des lecteurs éclairés, nous nous confirmâmes dans le jugement que nous avions porté. De là nous passâmes bientôt à quelques méditations, pour voir si nous ne pourrions point effectuer, au moins à un certain point, le genre d'explication dont nous avions reconnu l'importance : ce qui nous a conduit graduellement à l'entière confection de l'ouvrage ici offert. Depuis que nous y avons travaillé, toutes les explications nouvelles parvenues à notre connaissance, dont la dernière est du révérend Irving, ont été, quoique supérieures à quelques égards aux anciennes,

Nous crûmes devoir avant tout rechercher pour chacun de ses termes plus ou moins répétés une signification qui, lui étant appliquée selon les règles grammaticales et critiques, dans toutes les phrases où il se trouve, concourrait à procurer pour chacune une explication claire, complète, logique, et en accord avec celle de tous les points de ce livre.

Nous crûmes devoir aussi découvrir, s'il était possible, le plan général de cette composition mystérieuse, ses divisions et subdivisions, les diverses formes qu'elle y suit et leurs buts particuliers. Puis, au moyen de ces découvertes qui, on le comprend, pour arriver à la production d'un ensemble harmonique, ont exigé des suppositions et des essais sans nombre, nous avons travaillé à une explication suivie de l'Apocalypse, sans omission d'un seul mot [1]. Par cette méthode exacte et

formées sur le même moule, celui du vague ou de l'arbitraire. Une cependant des plus récentes (par le révérend George Stanley Faber) a reconnu la nécessité de poser des principes, mais n'en a point donné un système complet, et n'en a offert que quelques-uns, applicables seulement à une petite partie de l'Apocalypse; il en est même de fort hasardés que ne saurait admettre une saine critique.

(1) Cette exactitude seule à expliquer tous les mots sans exceptions pourrait, lors même que notre ouvrage n'aurait pas une base formelle, le distinguer de tout autre, pourvu qu'elle produisît un ensemble raisonnable et bien coordonné. Comment la liberté, plus ou moins fréquente, que prennent tous les interprètes d'omettre l'explication de quelques mots du texte, de quelque phrase, de quelque verset ou même d'une portion considérable d'un chapitre, pourrait-elle permettre une grande confiance au produit de leur travail? Vainement un peintre prétendrait-il donner le portrait d'une personne, parce qu'il en rendrait bien la plupart des traits; de même ce serait en vain qu'on prétendrait expliquer une prophétie par certain événement qui répondrait à plusieurs seulement de ses points. Il ne faut quelquefois qu'une certaine particularité ou circonstance, pour distinguer un événement d'un autre. Ne fût-ce donc qu'un point, léger en apparence, d'une prophétie, qu'on omettrait d'expliquer, on pourrait par-là lui faire annoncer une tout autre chose que celle qu'elle annonce réellement. Que sera-ce donc si l'on en omet quelques-uns? Le célèbre Bossuet, qui sans doute n'est pas suspect dans cette cause, ayant lui-même fait un commentaire sur l'Apocalypse, où il a

rigoureuse, nous estimons avoir obtenu le vrai sens positif des quatre cinquièmes de l'Apocalypse. Sur le reste de ses prophéties, dont la plus grande partie regarde la vie à venir, nous n'avons offert notre explication que comme *conjecturale* [1], parce que, quoiqu'elle soit réglée pour le fond sur nos principes, ceux-ci ne peuvent s'appliquer à certains points de ces prophéties, qui contiennent des termes tout autres que celles qui ont déjà eu leur accomplissement. La signification pour l'ensemble de l'Apocalypse qu'on verra résulter de ce travail sera sans doute estimée sage, belle, harmonique dans tous ses points, et répondant parfaitement dans tous ses détails à ce qu'on a droit d'attendre d'un écrit divinement inspiré. On peut ainsi reconnaître une vraie analogie de ce travail même avec celui de M. Champollion. L'un donne le sens de signes hiéroglyphiques, l'autre celui de termes figurés. L'un explique par-là les écrits égyptiens, l'autre l'Apocalypse. Le premier prouve sa justesse par l'accord de ses résultats les uns avec les autres et avec plusieurs faits historiques connus d'ailleurs. Le second donne des preuves toutes semblables de la sienne. Si d'un côté il n'offre que des conjectures sur le sens de quelques termes,

commis bien des fautes de ce genre, dit en termes exprès dans la préface : « Jus- « qu'à présent les interprètes de cette révélation sont restés fort au-dessous du se- « cret divin ; c'est en trouvant un *sens suivi et complet* qu'on pourra s'assurer « d'avoir expliqué et déchiffré, pour ainsi parler, ce livre mystérieux. » Abbadie, dans son *Ouverture des sept sceaux*, quoiqu'il tienne fortement à son système d'interprétation, dit qu'il est prêt à l'abandonner, si quelqu'un peut expliquer, sans omission d'un seul mot, une certaine partie qu'il indique.

(1) Explication, dont ce titre que nous lui donnons montre assez que nous ne nous rendons pas rigoureusement responsable, si elle n'est pas approuvée du lecteur, ou que même elle vienne un jour à être contredite par l'événement, cela ne devra aucunement infirmer celles que nous offrons *positivement* comme fondées sur nos principes.

de l'autre il a l'avantage que les sens positifs qu'il attache à la généralité sont les mêmes pour la plupart que ceux dans lesquels ces termes sont employés par des auteurs sacrés, par des auteurs profanes, ou même dans le langage ordinaire; tandis que les signes hiéroglyphiques qui répondent aux lettres alphabétiques des autres langues, n'étant pas employés dans celles-ci, on ne peut avoir pour leur sens cette espèce particulière de justification.

Cela étant, n'y a-t-il pas lieu d'appliquer à notre ouvrage une conclusion pareille à celle qu'on applique audit ouvrage sur les hiéroglyphes, et qu'on trouve si bien exprimée par M. le grand-vicaire, cité plus haut, dans ces paroles : « M. Champollion a fait succéder un « système positif, coordonné et lumineux aux vagues « théories qu'on avait rêvées jusqu'alors sur les hiéro- « glyphes. Sa marche positive est à l'épreuve de la plus « rigoureuse critique, et le lecteur ne peut se refuser « à la clarté de sa méthode et à l'évidence de ses in- « ductions. Ce serait une grave erreur que de confondre « l'œuvre de ce jeune savant avec les chimères enfan- « tées par l'imagination des savans antérieurs, qui « avaient jeté tant de défaveur sur l'entreprise hasar- « deuse dans laquelle M. Champollion a si heureuse- « ment réussi. » A quoi le même auteur ajoute cette conséquence : « On ne saurait douter que la marche « progressive des connaissances humaines, dégagées de « plus en plus de l'esprit de système, et poursuivies « dans le seul but de parvenir à la vérité, ne doive « amener encore bien d'autres résultats analogues [1]. » Notre travail sur l'Apocalypse n'aurait-il pas droit d'être

(1) *Ess. sur le Système hiérogl.*, p. 32, 36, 72, 269.

compris dans les objets de l'espérance de ce judicieux écrivain ?

Enfin, qu'on rejette notre mode d'explication, quel autre moyen sûr pourra-t-on imaginer d'expliquer cette révélation symbolique, qui deviendra ainsi une vaine production du Saint-Esprit ?

Ajoutons certains avertissemens.

I. Il est bon d'abord que le lecteur ait une idée générale du contenu. Une *Introduction* traite quelques sujets relatifs à cette matière, dont les principaux sont l'ancienneté de l'Apocalypse [1], son authenticité, la nature de son style, son but, la nécessité qu'elle soit un jour comprise, la possibilité qu'elle le soit en tout ou en partie long-temps avant la fin du monde, de notre temps même. Un article spécial est consacré à montrer qu'elle est composée nécessairement d'après des principes si fixes et si complets qu'elle ne saurait être bien comprise sans la découverte de ces principes, et sans leur exacte application à chacun de ses points, et qu'en conséquence une explication réglée sur ces principes devra être regardée comme sûre et comme la seule vraie, la sagesse divine n'ayant pu rendre l'Apocalypse susceptible de deux sens également *réguliers*. La première partie contient les *Principes de la composition de l'Apocalypse*, tels que nous estimons les y avoir découverts : principes dont nous justifions l'admissibilité, et qui devront servir eux-mêmes de règles pour la bien expliquer. Ils se divisent en trois espèces, dont l'une, relative à la méthode qui y est suivie, a pour

(1) Considérée seulement comme fait historique, l'Apocalypse n'existât-elle que depuis deux ou trois siècles, il suffirait qu'une application *régulière* y fît voir des prophéties accomplies en tout ou en partie avant nos jours, pour que ce livre mystique dût être regardé comme divin, et cette explication comme juste.

objet son mode, sa division générale, la distinction et la matière des parties principales, l'ordre et le sujet particulier des points qui les composent ; une autre, relative à la grammaire de la langue apocalyptique, concerne le choix des termes en général ; et l'autre, la plus essentielle, donne, sous le titre de *Vocabulaire*, le sens constant des termes plus ou moins répétés (qui composent avec les mots à signification propre les neuf dixièmes de l'Apocalypse) : sens qui, par sa nature bien déterminée [1], servira lui-même dans l'explication à découvrir celui du petit nombre qui ne sont employés qu'une fois. L'ensemble de ces principes forme un système complet, dont l'harmonie donne à chacun d'eux une nouvelle solidité ; tandis que quelques principes partiels seulement, qu'offrent d'autres ouvrages, ne s'appliquant qu'à certains points de l'Apocalypse, sont absolument arbitraires, et même en partie inadmissibles aux yeux d'une saine critique. La seconde partie est destinée à l'*Explication* proprement dite d'*après ces principes*. On y trouve 1° une application soigneuse de ceux-ci *à tous les points de l'Apocalypse* [2], avec des éclaircissemens critiques ou grammaticaux nécessaires pour compléter l'explication ; 2° un sens très beau et très harmonique résultant de là pour ce divin livre, divisé en trois classes de visions, relatives, l'une à une période de révolutions ; la seconde à une période de paix qui doit terminer l'existence de ce monde ; la dernière à la vie éternelle ; 3° l'accomplissement le plus exact, effectué avant nos jours, de la plu-

(1) La plupart de ces termes ont toujours le même sens ; les autres n'en reçoivent de divers que selon des règles admises dans toutes les langues ; et ces sens sont les mêmes dans tous les cas uniformes.

(2) Ces principes y seront cités avec le numéro qu'ils portent dans la *première partie*.

part des prédictions prises dans la signification qui leur aura été assignée [1] ; 4° la signification de celles qui ne sont pas encore accomplies, se liant fort bien avec celle des autres, découlant souvent des mêmes principes, est présentée dans les autres cas sous le simple titre de *sens conjectural.* Ces deux parties, on le comprend, se confirment mutuellement : c'est-à-dire que les principes, présentés dans la première comme admissibles, n'acquièrent un caractère de certitude que par les qualités susdites de l'explication produite dans la seconde, et qu'à son tour la justesse de celle-ci est démontrée par la sagesse et l'admissibilité des principes sur lesquels elle est fondée. La troisième partie, destinée à faire mieux ressortir l'ensemble et l'effet des deux premières, présente dans un *Résumé Synoptique* le texte et le sens de chaque point de l'Apocalypse, et un exposé succinct de l'accomplissement des prédictions relatives à des temps antérieurs à l'époque actuelle.

II. Comme cet ouvrage est très distinct de tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, par le fondement qui lui est exclusivement propre, et par son exactitude à n'omettre aucun mot du texte, il se trouve aussi en différer considérablement par la nature du sens qu'il assigne à l'Apocalypse considérée dans son entier. Il n'y présente pas le même nombre de visions qu'aucun d'eux. De huit qu'il offre pour la période des révolu-

(1) Les événemens que les divers auteurs des explications de l'Apocalypse données avant nos jours étalent avec profusion comme ayant accompli nombre de prédictions dans le sens qu'ils leur assignent, ne sauraient être tenus pour leur vrai accomplissement, puisque ce sens lui-même est très incertain par le vice de leur mode d'explication. Et combien même de ces événemens ne s'appliquent qu'imparfaitement à ce sens, ou présentent des circonstances incompatibles avec lui !

tions, il en est quatre auxquelles il assigne de tout autres objets. Il explique très différemment la plus grande partie du contenu des quatre autres. Enfin il distingue conjecturalement deux visions relatives à l'éternité, ayant pour objet deux économies successives et différentes, tandis que les interprètes jusqu'à cette heure n'y en ont vu qu'une seule présentée sous deux sortes de symboles, revenant à un même sens [1].

III. Certaines circonstances de nos recherches pour parvenir à la vraie explication de l'Apocalypse ne pourront, nous aimons à le croire, qu'intéresser le lecteur, et accroître chez lui une favorable prévention qu'il aura déjà pu concevoir à l'égard de celle que nous allons lui offrir. A mesure que nous avons avancé dans notre travail, nous avons découvert, au moyen de notre méthode et du sens déjà trouvé des points essentiels de quelques prophéties, certaines circonstances d'événemens qu'auparavant nous avions abolument ignorées. Ainsi, en étudiant la prophétie des guerres des Arabes contre l'empire grec, nous découvrîmes que la durée de leurs principales conquêtes dans cet empire avait dû être de cent cinquante à cent cinquante-cinq années, et que la durée de leur domination dans la partie conquise avait dû être d'un semblable espace de temps; c'est ce que l'histoire a pleinement confirmé. De même la prophétie des conquêtes des Turcs dans le même empire nous avait appris qu'ils avaient dû en achever le renversement trois cent quatre-vingt-seize ans après

(1) Il nous serait facile, dans le cours de notre explication, de démontrer sur la plus grande partie de l'Apocalypse les graves erreurs où ces auteurs sont tombés : ce qui serait aussi inutile pour les lecteurs judicieux que long et fatigant. Nous nous bornerons à quelques exemples. Ce sera sur certains points de quelques visions, et particulièrement sur l'objet même de deux d'entre elles, dont par conséquent toute leur explication est vicieuse.

leur premier passage de l'Euphrate. L'histoire nous a montré ce premier passage effectué l'an 1065, et l'entier assujétissement de la nation grecque consommé l'an 1461, par la conquête de l'empire de Trébizonde. Un trait d'une prophétie sur l'église d'Italie nous avait conduit à croire qu'au temps des persécutions des empereurs contre les chrétiens, le siége des évêques de Rome avait quelquefois été vacant, et qu'il l'avait été plus d'une fois durant des années entières; et, cherchant dans l'histoire, nous y trouvâmes ces particularités; et même qu'une fois ce siége demeura vacant pendant quatre années. Quelle preuve plus forte pourrait être donnée, que nous n'avons pas accommodé de force nos explications à certains événemens, comme l'ont fait tous les autres interprètes, puisque au contraire plusieurs événemens ou parties d'événemens sont venus, pour ainsi dire, s'accommoder à nos explications? Et devons-nous omettre ici de dire que les malheurs de la Grèce, depuis 1821 jusqu'en 1827, étaient annoncés dans notre manuscrit cinq ans avant qu'ils aient commencé; non pas il est vrai dans leur nature particulière, mais en général comme une terrible guerre, effet d'une sévère dispensation du ciel, qui doit même comprendre un fort long espace de temps, à considérer tout l'ensemble de l'église grecque, tant en Asie qu'en Europe? D'où il paraît que cette église, en tout ou en partie, est menacée de grandes épreuves encore avant son entière délivrance [1].

Outre cela nous découvrîmes pour quelques termes du texte grec un sens propre, peu usité, que les versions ne présentaient point, et que nous avions nous-même

(1) La prédiction à laquelle nous avons attaché ce sens est contenue au v. 3 du chap. III.

ignoré jusque là, mais qui seul pouvait expliquer avec clarté les prédictions où ces termes se trouvaient, et dont de bons dictionnaires nous ont donné une parfaite certitude, sens que nous avons dû en conséquence admettre dans notre traduction. Suivant toujours la même marche, nous découvrîmes dans notre exemplaire grec quelques fautes communes à d'autres. La plus grave était dans cette phrase : *La mort a reçu le pouvoir de tuer sur la quatrième partie de la terre, par l'épée, la famine, la peste et les bêtes de la terre* (VI, 8.). L'incompatibilité de cette phrase ainsi posée avec tout le contexte, et le sens particulier que nous savions d'ailleurs appartenir à l'expression *la terre*, nous avaient conduit à l'exposer de cette autre manière : *La mort a reçu le pouvoir sur la quatrième partie de la terre, pour tuer par l'épée*, etc., en sorte que cette *quatrième partie de la terre* devait être l'instrument et non le théâtre de ces divers fléaux. Et d'anciens manuscrits, cités dans des éditions grecques du Nouveau-Testament, accompagnées de *variantes* [1], sont venues appuyer notre conjecture. Ces manuscrits nous ont rendu le même service dans les autres cas ; toutes découvertes aussi remarquables qu'inattendues, dont nous n'avons pu qu'être frappé, et qui ont dû donner à nos yeux un crédit tout particulier aux *principes* qui les ont procurés.

IV. Quelle que soit la solidité et la clarté de notre explication, elle ne satisfera pas complètement certains lecteurs qui ne laisseront pas de les reconnaître. Les uns l'accuseront de laisser sans accomplissement un grand nombre de prédictions, les autres de n'offrir sur

(1) On nomme *variantes* ou *leçons* les petites différences, qui se trouvent dans des éditions ou manuscrits divers, sur un même passage d'un même auteur.

plusieurs qu'un sens conjectural. Nous devons faire considérer aux premiers que la prophétie apocalyptique s'étendant jusqu'à l'éternité, ce n'est pas seulement la partie concernant la vie future qui ne peut avoir été accomplie, mais celle concernant le temps à écouler depuis le moment présent jusqu'à la fin de ce monde : temps qui doit être fécond en événemens, même très considérables, nécessaires pour achever l'exécution de tous les desseins du Très-Haut, par rapport à notre globe : temps qui n'a pas été assez considéré par divers interprètes, présentant comme déjà effectuées nombre de prédictions qui ne le sont point et ne le seront pas de long-temps. Nous ferons considérer aux autres qu'un petit nombre de termes contenus dans des prédictions non encore accomplies, ne se trouvant point dans celles qui l'ont été, ne peuvent recevoir un sens confirmé par quelque événement, mais seulement un sens plus ou moins probable à nos yeux par son heureux accord avec le sens *régulier* des autres qui y sont joints. Ainsi, quoiqu'un ton affirmatif de notre part pût être préféré par ces personnes, et qu'elles jugeassent même en certains cas que notre explication a un caractère certain de justesse ; la vérité, l'exactitude rigoureuse qui préside à notre travail ne nous a permis de l'offrir que comme *conjectural*. Mais si notre ouvrage laisse à regretter plus d'une chose dans son contenu, il offrira, du moins nous le croyons, l'explication positive de tout ce qu'il est possible aujourd'hui de comprendre sûrement de la révélation de saint Jean.

V. Cependant, en le publiant, nous ne nous flattons point que ce mérite lui soit reconnu par la totalité du monde chrétien, ni même par la plus grande partie. Des préventions, des préjugés, des passions auxquelles

plusieurs de ses résultats se trouveront contraires, le feront rejeter par un grand nombre de personnes. L'Apocalypse même, d'après notre explication, suppose, par la nature de quelques-uns de ses points, que son sens ne sera généralement reconnu que dans un avenir plus ou moins éloigné. Mais nous nous plaisons du moins à espérer que cet ouvrage se conciliera la confiance et l'approbation de bien des juges experts, qui pardonneront au besoin quelques fautes légères qu'ils croiraient y trouver, en considération de la solidité du fond [1]. Nous espérons qu'avec le temps il acquerra toujours plus de crédit à mesure qu'il sera plus connu, mieux examiné et confirmé par de nouveaux événemens qui répondront à quelques-uns de ses points concernant l'avenir. Un jour, quand l'explication de l'Apocalypse sera perfectionnée et complétée par des écrivains postérieurs qui travailleront d'après les mêmes principes, et en découvriront peut-être de nouveaux; quand toutes les prophéties concernant les événemens terrestres auront eu leur accomplissement, et qu'une même foi régnant dans la chrétienté aura écarté tous les faux préjugés de religion, cette explication faisant voir à tous les yeux dans cet écrit de saint Jean une histoire anticipée et bien suivie des événemens principaux de ce monde depuis le temps où il parut, deviendra à la fois l'objet d'une adhésion générale et une démonstration éclatante de la divinité de ce livre mystérieux. Ajoutons, l'avenir fera connaître sûrement le sens des

(1) Une traduction regardée comme bonne dans le fond et dans sa généralité ne perd pas la confiance qu'elle mérite pour quelques fautes qui s'y trouvent; elle est seulement regardée comme susceptible d'un perfectionnement. Or, notre explication n'est proprement par son mode qu'une traduction d'un langage figuré en une langue commune : ce qu'on reconnaîtra surtout par l'exposition et l'application constante que nous faisons d'un vocabulaire de ses termes.

prédictions sur lesquelles nous n'offrons que des idées conjecturales. Si ce sens diffère de celui que nous indiquons, du moins ne sera-t-il pas incompatible avec nos *principes*. Et ceux-ci pourront même aider à le découvrir ou à le déterminer avec sûreté, au moins pour une bonne partie d'entre elles. Ce ne sera probablement qu'à la fin des révolutions du globe que l'Apocalypse pourra être expliquée positivement dans son entier, et cette explication même recevoir son absolue confirmation.

VI. A combien d'égards un tel ouvrage se recommande à l'esprit et au cœur! 1° Quelle preuve nouvelle et palpable, pour ainsi dire, vient ajouter par-là l'Apocalypse à toutes celles que nous avons déjà de la divinité du christianisme, dont ce livre admirable suppose partout la céleste origine, et dont il rappelle occasionnellement en certains endroits les principales instructions! Plus d'une fois sans doute, lecteur candide, vous avez dit dans votre cœur : Si j'étais témoin de quelque miracle, ou si je voyais s'accomplir quelque prédiction frappante et incontestable, venant à l'appui de la doctrine chrétienne, pourrais-je y refuser ma croyance? Et quelle ne serait pas mon obéissance à cette divine et salutaire parole? Ces prédictions, vous les trouverez ici ou un véritable équivalent. Car ne serez-vous pas aussi assuré de l'existence des prédictions écrites au su de tout le monde, depuis un grand nombre de siècles, que si vous les aviez vu vous-même mettre par écrit? Quoiqu'elles soient exprimées dans une langue symbolique, n'auront-elles pas un sens suffisamment certain pour votre raison par le moyen de la clef qui vous sera donnée de cette langue? Leur accomplissement enfin, dans les événemens attestés par tous les li-

vres historiques, ne sera-t-il pas aussi évident pour vous que s'il avait lieu sous vos yeux mêmes? 2° L'Apocalypse ainsi expliquée servira à faire distinguer avec certitude la vraie église de Christ, quant au culte et l'administration religieuse, entre toutes celles qui portent ce nom : la véritable étant bien signalée dans cette révélation, et les autres étant formellement désignées, menacées même de leur ruine. 3° Elle présentera une histoire d'événemens passés, plus suivie, plus facile à saisir par les groupes qui en distinguent les espèces, et plus intéressante même que celle qu'on trouve dans la plupart des livres historiques, parce que l'Apocalypse embrasse dans chacune de ses visions l'ensemble des événemens de tous les temps et de tous les lieux relatifs à un même objet [1]. 4° Elle satisfera un désir innocent ou même religieux, de prévoir les principaux événemens qui doivent avoir lieu avant la fin de ce globe, et dont les plus prochains résulteront peut-être du mouvement actuel des esprits en Europe. 5° Elle réjouira les ames pieuses par l'attente de l'établissement du christianisme sur toute la terre dans un siècle voisin du nôtre, et leur procurera de grands sujets d'admirer et de bénir le Seigneur, par le tableau des grands plans et des opérations successives de sa sagesse pour l'administration religieuse de ce monde. 6° Dans les persécutions en quelques pays contre les sectateurs de la pure doctrine de Jésus, qu'elle annonce pour un temps postérieur au nôtre, elle inspirera à ces fidèles une constance et un dévouement héroïques pour le soutien

(1) Ainsi une vision annonce toutes les destinées du christianisme depuis le temps de Jean jusqu'à son entier établissement sur la terre; un autre le renversement de l'empire romain, depuis le commencement de sa décadence jusqu'à sa ruine totale.

de la vérité, par la certitude d'un triomphe plus ou moins prochain de la bonne cause, et d'une grande récompense pour eux-mêmes dans l'éternité. 7° Dans certaines circonstances peut-être servira-t-elle à en garantir une partie de quelques périls, en les avertissant de l'approche de terribles événemens ; de même que la prédiction que Jésus avait faite à ses disciples de la ruine de Jérusalem servit par la foi qu'ils y ajoutèrent, et qui les fit fuir à temps hors de cette ville, à les préserver de cette affreuse catastrophe. 8° Concernant la vie future, elle développera le système des récompenses et des peines, qui ne sont annoncées que d'une manière générale dans les Évangiles ; et elle donnera, par ses détails, les idées les plus ravissantes de la félicité des élus parvenus par degrés à la plus haute perfection.

VII. La délicatesse et la singulière importance du sujet de cet ouvrage demandent chez le lecteur des dispositions qui y soient appropriées. 1° *Un examen attentif et très suivi.* Dans la première partie il devra bien saisir le développement de chaque Principe, particulièrement de chaque article du *Vocabulaire*, pour en bien reconnaître l'admissibilité, et pour n'être pas exposé dans la seconde, où l'application en sera faite, à révoquer en doute cela même qui en constitue le fondement [1]. Dans la lecture de celle-ci, il devra revenir audit développement à l'occasion des points où il ne se rappellerait pas les raisons de tel ou tel des sens qui y sont offerts. Il devra ne jamais oublier que dans notre

(1) Entre les Principes il faudra surtout bien considérer et se rendre familiers les principes LVIII, LIX, LX, LXI et LXII, qui préviennent des objections naturelles contre la diversité de sens assignés à certains termes, particulièrement lorsque ceux-ci se trouvent répétés dans une même phrase ou une même période, ou qu'ils n'ont pas dans un endroit de spécification différente que dans un autre.

explication continue, toujours fidèle à nos principes directeurs, nous ne pourrions pas plus nous égarer que ne saurait le faire un voyageur ayant constamment à ses côtés, de place en place et fort rapprochés, des signaux indicateurs du chemin qu'il doit suivre. Si donc quelqu'un perdait de vue ce caractère distinctif de cette explication, nous récusons d'avance son jugement, puisqu'il ne considérerait pas cela même qui en est la base, et qui en fait la légitimité. Ce n'est pas à un tel lecteur que cet ouvrage serait adressé. Il n'en recueillerait pas lui-même le fruit essentiel qui en est le but; et toutes les fois qu'il y rencontrerait quelque chose de contraire à son opinion ou à son goût particulier, il ne manquerait pas de le repousser, le taxant hardiment d'arbitraire, tandis que l'arbitraire est absolument rendu impossible par la rigueur de la méthode qui y est suivie. A mesure qu'on lira avec l'attention nécessaire cet ouvrage, on en reconnaîtra davantage la justesse et l'exactitude, saisissant mieux l'esprit de la composition de l'Apocalypse. Une seconde lecture en fera mieux voir l'ensemble, la première n'ayant fixé la pensée que sur chaque point en particulier, et sur ses rapports avec le plus prochain contexte. Nous sollicitons, loin de le redouter, un examen détaillé et approfondi de ce produit de nos longues recherches, attendant plus de là pour son vrai et durable succès que de la facile approbation de lecteurs superficiels ou peu éclairés. 2° *Point d'opposition de préjugés*, c'est-à-dire une sage réserve dans les opinions religieuses ou autres auparavant conçues, qui ne permette pas de rejeter une explication, irrécusable d'ailleurs, pour la raison qu'elle se trouvera présenter dans l'Apocalypse certains enseignemens contraires à ces opinions mêmes. L'église chrétienne se

divisant en plusieurs communions, par une différence dans leur foi et dans leur culte, et les chrétiens d'une même communion différant encore entre eux dans leur croyance particulière sur quelques articles, jamais l'explication la meilleure et la plus sûre en elle-même de l'Apocalypse ne pourrait réunir tous les suffrages et obtenir l'assentiment général de la chrétienté, comme elle doit sans doute l'obtenir un jour, si c'était aux préjugés des hommes qu'en appartînt le jugement [1]. Il n'y a donc ici qu'une seule question. Existe-t-il une explication de ce livre qui, abstraction faite des points de doctrine particuliers qu'elle y présente, réunisse tous les caractères requis de justesse et de validité? Si elle existe, tout préjugé devra se taire et faire place à la croyance qu'elle prescrira. Ce sera la parole même de Dieu qui se fera entendre par cette révélation bien comprise. Résister à celle-ci par une obstination qu'aucune raison ne saurait autoriser ni excuser, ne serait-ce pas résister à l'Esprit divin, et par-là tout à la fois refuser une précieuse et salutaire lumière, et se rendre coupable devant celui dont la suprême bonté la fera briller à nos yeux [2]? 3° *Un sincère désir de régler sa conduite*

(1) Nous avons été appelé nous-même par le sens de certains points de l'Apocalypse, résultant de l'application de nos *Principes*, à admettre certaines idées religieuses qui ne s'étaient jamais présentées à notre esprit, comme celle des événemens tragiques qui amèneront la ruine de l'église romaine, celle, conjecturale, de deux économies successives dans la vie future.

(2) Cet ouvrage n'ayant été dicté ni par la passion, ni par un esprit de dispute, ni par l'intention de soutenir quelque système de croyance, mais par le seul désir de connaître et de faire connaître, s'il était possible, ce qu'il a plu à Dieu de révéler dans l'Apocalypse, il doit être lu dans la même disposition d'esprit et de cœur. Et comme la rigueur de sa méthode a permis à la seule raison de présider à sa confection, c'est à la seule raison à l'examiner et le juger. On verra par son contenu et surtout par la conclusion la conformité de la doctrine offerte dans l'Apocalypse avec les instructions des autres livres de la Bible.

sur la volonté de Dieu. L'attachement au vice, l'indifférence ou la tiédeur pour la religion, un excessif amour des choses de ce monde, ferment bien plus encore l'esprit à la lumière de la vérité que les préjugés les plus enracinés. Une bonne intention du cœur est ici d'autant plus nécessaire, que le but essentiel de l'Apocalypse est de devenir elle-même un nouveau secours pour la foi, un nouveau motif de conversion pour les pécheurs et de sanctification pour les justes, et par-là un nouvel instrument de salut pour les uns et pour les autres.

Concluons. Que pourra-t-on alléguer de solide pour rejeter notre explication de l'Apocalypse, quand on l'aura bien lue et bien saisie? Objectera-t-on que ce divin livre peut être expliqué sans l'observation de notre méthode? Mais cela prouverait-il qu'il ne le soit pas par le moyen de cette méthode même? Mais encore il faudra indiquer un autre procédé propre à en procurer le vrai sens, et en assurer la justesse aux yeux du public judicieux. Accusera-t-on de quelque défectuosité les principes que nous posons? Il faudra faire voir cette défectuosité. Dira-t-on que notre explication n'est pas fidèlement réglée sur ces principes? On devra montrer en quel point elle ne l'est pas. Dira-t-on que la signification de l'Apocalypse, qui en est le résultat, est incomplète ou discordante dans quelqu'une de ses parties? On devra indiquer ce qui y manque ou signaler les discordances qui s'y trouvent. Tenterait-on enfin de nier l'accomplissement d'un grand nombre de prédictions prises dans le sens même qui y est offert? Il faudra démontrer la fausseté des événemens qui y sont cités comme les ayant exactement accomplies. Si l'on ne peut soutenir aucune de ces objections, comment

pourra-t-on justement méconnaître la solidité ou l'importance de l'ouvrage que nous soumettons ici avec confiance à l'examen de la plus attentive et de la plus impartiale critique?

Veuillent nos lecteurs le considérer et le méditer tous avec les sages dispositions qu'il exige! et veuille l'*Auteur de tout don excellent*, pour la gloire duquel il est destiné, en même temps que pour le salut de ses enfans, en accompagner de sa grace la publication dans le monde! Je le remets entre ses mains.

FIN DE LA PRÉFACE.

INTRODUCTION.

ARTICLE 1er.

Circonstances de la révélation que reçut l'Apôtre saint Jean.

1. Jean, l'un des apôtres de Jésus, après avoir exercé son ministère pendant quelques années dans la Judée et la Samarie, passa dans l'Asie-Mineure, y demeura long-temps, y fonda quelques églises et en affermit d'autres dans la foi. Il paraît par l'Histoire ecclésiastique qu'il avait la direction générale de ces églises, qui pourtant avaient leurs évêques particuliers. Sa demeure la plus ordinaire était à Éphèse, dont l'église avait été fondée par saint Paul. Il fut relégué dans l'île de Patmos, dans le temps de la persécution qui eut lieu sous Domitien, la dernière année du règne de cet empereur, et la quatre-vingt-seizième de l'ère chrétienne.

2. Pendant cet exil, un jour de dimanche, selon son propre récit (I, 9, 10.), il reçut du ciel une grande révélation, connue sous le nom *d'Apocalypse;* il l'écrivit par l'ordre de Dieu et l'adressa à *sept églises de l'Asie* (I, 12.). On peut présumer qu'il le fit dans le lieu de son exil; car, après en être sorti, il alla droit à Éphèse, et nous ne lisons nulle part qu'il soit allé

dans aucun autre endroit ; rien ne porte à croire, dans les ouvrages de ce temps-là, qu'il ait écrit l'Apocalypse à Éphèse ou ailleurs. C'est probablement de l'île même de Patmos qu'il envoya son manuscrit à quelque personne digne de sa confiance, avec la commission de le faire connaître à d'autres. Il présente ce livre comme une *révélation de Jésus-Christ, venant de Dieu*, et *communiquée à lui, Jean, son serviteur*, I, 1; il lui donne le nom de *prophétie* (I, 3; XXII, 10 — 18, 19.), et il ajoute des menaces contre tout faussaire qui en altérerait le texte (XXII, 18.).

3. Jean fut rappelé de son exil, avec plusieurs autres chrétiens, par un édit du sénat, sous le règne de Nerva. De retour en Asie, il gouverna les églises de cette province jusqu'au temps de Trajan, selon le témoignage d'Irénée [1]. Le commencement du règne de Trajan tombe sur l'an quatre-vingt-dix-huitième de l'ère chrétienne. Ce fut peu après l'avénement de ce prince que Jean mourut de vieillesse, âgé de près de cent ans, l'an cent unième de notre ère.

4. Dès que l'Apocalypse eut paru, elle se répandit dans les églises de l'Asie-Mineure et dans d'autres voisines. Il en fut fait nombre de copies, moins cependant que des évangiles et que des épîtres de saint Paul ; parce qu'elle renfermait des sens obscurs et cachés, et que probablement elle était plus rarement lue en public dans les églises, comme cela arrive de nos jours. Ce livre ne fut pas joint alors aux autres du Nouveau-Testament, mais tenu séparé comme livre prophétique [2].

(1) Liv. II, chap. 30, et Liv. III, chap. 3.
(2) Origène. Comm. sur Matth., p. 220.

ARTICLE 2.

Ancienneté et authenticité de l'Apocalypse.

1. Quatre écrivains du deuxième siècle, Justin, surnommé Martyr, Irénée, disciple de Polycarpe, qui l'avait été de saint Jean, Clément d'Alexandrie et Tertullien parlent de l'Apocalypse dans leurs écrits authentiques qui subsistent encore, en citent même quelques passages, et l'attribuent à Jean, disciple et apôtre de Jésus-Christ[1]. Si quelque imposteur, dans ces temps-là, eût voulu publier une prétendue révélation sous le nom de cet apôtre, n'aurait-il pas été bientôt démenti par Jean lui-même ou par ses disciples immédiats? — Des écrivains du IIIe siècle et des suivans s'accordent avec ceux du second; et durant tout celui-ci les églises de l'Asie-Mineure et d'autres dans l'Orient, qui s'étaient formées les premières, regardèrent unanimement l'Apocalypse comme écrite par ledit apôtre, et comme divinement inspirée. Si depuis lors l'authenticité de ce livre a quelquefois été contestée, sans aucune preuve contre elle, cela peut-il prévaloir contre les témoignages si respectables des auteurs et des églises les plus rapprochées du temps de saint Jean, qui avaient, pour décider cette question, des moyens incomparablement plus faciles, plus nombreux et plus sûrs que n'en purent avoir les écrivains et les églises des siècles postérieurs? Aussi cette authenticité a-t-elle été généralement reconnue, depuis le commencement du Ve siècle, par l'église latine, et

(1) Irénée dit formellement que ce Jean était l'apôtre qui avait reposé sur le sein de Jésus; et il ajoute qu'il a lui-même recueilli des lumières sur le texte authentique et exact de l'Apocalypse, non-seulement d'après des manuscrits anciens et très approuvés, mais d'après le témoignage d'hommes qui avaient vu Jean *face à face* (Liv. IV, chap. 30, et liv. V, chap. 32.).

depuis le VIII[e] par l'église grecque, d'après les recherches les plus exactes des plus savans hommes de ces temps-là. On sait que les objections de Luther ont été pleinement réfutées par Bèze [1].

2. Ajoutons que l'Apocalypse porte des preuves internes d'une céleste origine, pour un lecteur même qui ne la comprend pas encore dans sa généralité, mais qui en considère attentivement la contexture et les points dont le sens est facile à saisir. Qui ne serait frappé, dirons-nous avec un auteur moderne, de toutes les choses grandes et belles, de toutes les images poétiques dont ce livre abonde? Où sont ces absurdités indécentes ou ridicules qui furent dans la première église le cachet inévitable des ouvrages apocryphes ou supposés? Y trouve-t-on rien qui porte l'empreinte d'un esprit étroit ou d'un cœur passionné? Quel est le livre apocryphe qui rappelle à la vertu ses lecteurs avec la dignité paternelle et divine des trois premiers chapitres de l'Apocalypse, ou qui élève leur ame par la perspective des biens à venir, comme les deux derniers [2]?

3. Quant à l'année précise où ce livre fut écrit, et

(1) La plus apparente de ces objections est que l'Apocalypse ne peut être du même auteur que l'Évangile selon saint-Jean, écrit, dit-on, long-temps auparavant, parce qu'elle contient bien plus d'hébraïsmes et jusqu'à des solécismes, qu'il n'aurait pu commettre après un long séjour dans la Grèce. Mais cette longue antériorité de cet Évangile n'est point prouvée. Les pères s'accordent assez généralement à le placer à l'an 96 de l'ère chrétienne; quelques-uns même le placent à l'an 101. Ces hébraïsmes d'ailleurs sont souvent des expressions appropriées aux objets ou usages judaïques qu'il avait en vue. Quant aux solécismes, qui se bornent à une irrégularité de genre ou de nombre pour certains substantifs qui sont des qualifications d'autres substantifs dont ils sont précédés, ils ne nuisent point au sens, et peuvent être excusés par des analogies de langue ou par le style figuré de l'écrivain, auquel même ils conviennent en certains cas, selon la remarque de Michaëlès dans son *Introduction au Nouveau-Testament.*

(2) *Essai d'une Introduction critique au Nouveau-Testament*, par M. Cellérier fils, pasteur et professeur à Genève.

que nous avons dit être l'an quatre-vingt-seizième de l'ère chrétienne, elle est formellement indiquée par Irénée, qui vivait au commencement du IIe siècle[1], et confirmée par Jérôme et Eusèbe, écrivains du IVe, et par un grand nombre d'autres[2].

ARTICLE 3.

Intégrité essentielle.

1. Peu après la publication des Évangiles et des Épîtres, plusieurs chrétiens en prirent avec empressement des copies; mais beaucoup moins de l'Apocalypse que des autres livres du Nouveau-Testament. Il en fut fait un très grand nombre dans les siècles suivans. On trouve encore aujourd'hui plusieurs des anciens manuscrits dans certaines bibliothèques de l'Europe. Depuis l'invention de l'imprimerie, il s'est fait en divers pays des milliers d'éditions du Nouveau-Testament, qui toutes ont compris l'Apocalypse.

2. Dans ce nombre de copies, de manuscrits et d'éditions, il peut en être de fautives à l'égard de quelques lettres ou même de quelques mots, soit par inadvertance des copistes ou éditeurs, soit par quelques changemens, qu'ils aient imprudemment jugés nécessaires, dans certains endroits des anciens manuscrits qui leur paraissaient erronés. Cependant on a lieu de croire que la collection des écrits apostoliques nous a été transmise dans son intégrité essentielle, c'est-à-dire sans des altérations graves pour le fond, à cause du grand nombre de copies qu'en firent les premiers chrétiens, et qui, si quelques-unes eussent été fautives, en auraient bientôt fait connaître les erreurs; en sorte que le texte

(1) Irénée. Liv. V, chap. 23.

(2) Hieron. *Catalog. script. eccles. ad Johann*: Euseb. *Hist. eccl.* Liv. III, chap. 3; Liv. V, chap. 8, et *in Chronic.*

pur eût seul prévalu dans l'église. On donna d'autant plus d'attention au maintien de l'intégrité de l'Apocalypse, que d'elle dépendait la possibilité d'en bien connaître le sens et d'en reconnaître dans la suite l'accomplissement. On voit en effet, par quelques paroles d'Irénée, auteur du IIe siècle, qu'une altération d'un seul mot important, qui avait été faite par mégarde dans quelques copies, fut bientôt connue et rejetée par l'église, d'après des manuscrits anciens et corrects, et d'après une instruction formelle sur ce point, que Jean même avait donnée à quelques personnes [1]. Les chrétiens des siècles suivans apportèrent sans doute les mêmes précautions; et la possession des anciens manuscrits purs leur servit pour la vérification des nouveaux. Si donc il s'est glissé dans quelques-unes des erreurs, elles n'auront pu être que fort légères, et le vrai texte peut se retrouver au moyen de la masse des autres manuscrits ou des nombreuses versions des premiers siècles, soigneusement examinées par une sage critique. C'est l'opinion de l'un des plus savans et des plus profonds critiques du Nouveau-Testament [2]. Et cela se confirmera par l'ouvrage même que nous offrons, où le texte de l'Apocalypse tel qu'il y est exposé ne saurait aucunement recevoir l'explication raisonnable et harmonique qui y est jointe, s'il n'était le véritable, au moins à peu de mots près de légère importance.

ARTICLE 4.

Moment où l'Apocalypse a été mise par écrit.

Deux traits principalement nous font juger que Jean écrivit cette révélation pendant le temps même qu'il la

(1) Iren. Liv. V, chap. 30.

(2) Bengelius. *Novi Testam. Expositio.*

reçut. 1° Jean dit (XI, 1) : *Quand les sept tonnerres ont eu parlé, j'allais écrire ce qu'ils avaient dit : mais aussitôt une voix du ciel me l'a défendu.* Si Jean n'eût pas écrit jusqu'alors ce qu'il avait vu ou entendu, pourquoi aurait-il voulu écrire ce qu'avaient dit *les sept tonnerres?* Ce n'aurait pu être qu'à cause d'une importance majeure des choses qu'ils avaient dites. Mais pouvaient-elles être plus importantes que le triomphe universel du christianisme, et que la félicité éternelle des justes, qui lui sont également prédites, et sans interdiction de les mettre par écrit? — 2° L'ange dit à Jean, à la fin de cette révélation (XXII, 9, 10,) : *Ne cachète point les paroles de la prophétie de ce livre.* Si le *livre* n'eût pas été écrit avant ce moment-là par cet apôtre, l'ange n'aurait-il pas dit plutôt : *Ne cachète point la prophétie du livre que tu dois écrire?*

2. Recevoir et écrire cette révélation, ne put être l'ouvrage d'un seul jour. Déjà il aurait fallu plus de vingt-quatre heures pour voir et entendre toutes les choses qui frappèrent ses sens, d'autant plus que la plupart formaient des actes étendus et compliqués, comme, par exemple, le son successif de plusieurs trompettes, des combats, des cantiques. Ajoutez le temps nécessaire pour mettre tout cela par écrit. Il est donc à supposer que le tout occupa quelques jours de dimanche. Le texte porte bien *un;* mais on verra que le singulier est souvent mis pour le pluriel dans ce livre symbolique.

3. Sans doute l'Apôtre fit une copie de ce livre, laquelle devait être un second original, qu'il se réserva à lui-même, ou qu'il conserva en dépôt pour le besoin que l'église pourrait en avoir; peut-être en fit-il davantage pour en mieux assurer la publication et l'exacte connaissance.

ARTICLE 5.

Style figuré de l'Apocalypse.

1. Les expressions figurées, ou autrement dites *emblématiques* ou *symboliques*, sont employées pour donner de la clarté ou de l'énergie au discours. Leur usage est dans la nature de l'homme. Aussi, en remontant dans l'histoire des langues, les trouve-t-on toutes chargées d'images; et ce n'est que par leur secours qu'elles commencent à exprimer des choses métaphysiques. Ainsi la *balance* a été prise pour le symbole de la justice; le *lion* pour celui de la valeur. Les Orientaux se sont distingués de tout temps par un fréquent emploi de termes figurés. On en trouve un grand nombre dans les livres profanes de l'antiquité; on en trouve aussi beaucoup dans ceux de l'Ancien-Testament, surtout dans les livres prophétiques. Aujourd'hui encore, les Arabes accumulent les figures, les comparaisons, les métaphores. Les langues d'Amérique sont figurées à l'excès. Dans nos pays mêmes, certaines figures nobles sont employées dans le style élevé; et un grand nombre, plus simples, le sont dans le langage le plus commun. Entre les termes figurés usités chez les anciens, on trouve jusqu'à des noms d'hommes. Ainsi *Démosthène* signifiait *force du peuple.* C'était même un usage fréquent de donner à une cité, à une personne, le nom d'un objet avec lequel elle avait quelque rapport.

2. On ne doit donc point s'étonner de trouver dans l'Apocalypse tant d'expressions emblématiques, qui même, on pourra le remarquer, ne perdent ni de leur grace, ni de leur force, en passant dans d'autres langues. Le style figuré est d'ordinaire celui des prophéties, qui doivent être, plusieurs du moins, enveloppées

d'obscurité jusqu'au temps de leur accomplissement ; soit parce que la connaissance de l'avenir serait souvent très nuisible au bonheur des hommes, soit parce qu'elle gênerait souvent leur liberté morale, soit parce qu'elle pourrait empêcher l'accomplissement des prédictions, en détournant les peuples des actes mêmes qu'elles annoncent comme devant être pour eux des causes de divers maux. Les prophéties ne restent pas pour cela sans utilité : elles servent à montrer un jour par leur accomplissement la divine mission des hommes qui les ont écrites, à prouver par-là même la divinité de la doctrine qu'ils ont enseignée, et à montrer aux peuples, dans certains événemens qui les ont accomplies, une punition céleste de leurs fautes, une récompense de leurs vertus ou une épreuve de leur obéissance au Seigneur.

ARTICLE 6.

But de l'Apocalypse.

1. Si ce livre est divinement inspiré, il doit avoir un grand but, digne de l'Esprit-Saint dont il émane. On comprend aisément que, faisant partie des écrits des apôtres, il devra servir, quand il sera accompli et expliqué en tout ou en grande partie, à confirmer la divinité du christianisme dont il suppose partout la céleste origine. Par-là il sera un nouveau motif à la pratique des lois évangéliques, et un nouveau secours pour le salut.

2. On comprend aussi qu'un tel livre doit ou peut du moins, dans quelques-unes de ses parties, annoncer les principales destinées de l'église chrétienne, indiquer en conséquence les principales erreurs qui y prévaudront en tel ou tel temps, faire distinguer les fidèles

qui les rejetteront, et signaler les récompenses ou punitions que le Seigneur dispensera aux peuples, selon leur attachement ou leur infidélité aux instructions de sa parole.

3. Outre ces buts de première importance, l'Esprit divin n'a-t-il pas pu s'en proposer d'autres, comme par exemple de soutenir en certains cas, dans un temps prochain ou éloigné, la constance des églises attachées au vrai culte de Dieu, en leur faisant connaître les desseins de cet Être suprême dans les persécutions qu'elles endureront pour cette cause, en leur indiquant le terme de ces maux, et les assurant d'un triomphe plus ou moins prochain de la vérité qu'elles professeront?

ARTICLE 7.

Nécessité que l'Apocalypse reçoive une explication complète et généralement admise long-temps avant la fin du monde.

1. Il est aisé de voir que les divers buts de l'Apocalypse qui viennent d'être exposés ne sauraient nullement être remplis, si elle n'était comprise qu'à la fin de ce monde. Quel fruit les hommes en retireraient-ils en ce cas pour ce monde même qui s'écroulerait à cette époque? Et quelle instruction salutaire en recueilleraient-ils pour mériter le bonheur dans la vie à venir, qui commencerait immédiatement après?

2. Il y a plus : pour répondre aux grands desseins de la sagesse divine, l'utilité de cette Révélation ne devra-t-elle pas s'étendre à un grand nombre de siècles antérieurs à cette époque? Ne devra-t-elle pas être comprise, non-seulement dans les mille ans de paix et de bonheur qui doivent terminer l'existence de ce globe,

maïs long-temps auparavant, pour préparer, par l'évidence de l'accomplissement de ses prophéties, la conversion générale des peuples au christianisme, l'admission en tout lieu du culte évangélique, et la pratique des grandes vertus qui doivent caractériser cette longue et belle période?

3. Comme les sciences humaines doivent atteindre un jour le degré de perfectionnement dont l'Être suprême les a rendues susceptibles pour le monde présent, ne doit-il pas en être de même de la science religieuse? Et en conséquence l'intelligence du livre prophétique qui termine la Bible, qui doit sans doute confirmer la divinité des autres livres qu'elle renferme, répandre sur leur contenu de précieuses lumières et en ajouter de nouvelles, ne doit-elle pas être procurée tôt ou tard par la sage Providence de Celui qui, dans le don de ses révélations, s'est évidemment proposé d'en faire jaillir finalement, non sans doute la connaissance de tous les mystères, mais toute la lumière nécessaire pour le degré de perfectionnement moral et de bonheur que l'humanité peut atteindre ici-bas?

ARTICLE 8.

Possibilité que l'Apocalypse soit comprise, au moins en partie, de nos jours mêmes ou dans un temps peu éloigné.

1. Cette possibilité résulte évidemment de la teneur du dernier article; car l'Apocalypse devant être comprise en entier long-temps avant la fin du monde, quelle raison aurait-on de nier la possibilité qu'elle le soit prochainement aussi bien que plus tard? Qui peut assurer que ce ne soit pas même un dessein

formel de Dieu qu'elle le soit de notre temps, si ce n'est dans son entier, au moins en grande partie, pour faire jouir déjà le monde ou un nombre d'ames chrétiennes du bienfait de cette révélation, pour préparer certaines églises à de grands événemens, qui mettront à l'épreuve leur foi et leur constance, pour favoriser même l'accomplissement de quelques-unes des prophéties de ce livre, ou pour quelque autre raison impénétrable aux hommes?

2. Déjà, avant le temps présent, divers interprètes ont donné une bonne explication de quelques points de l'Apocalypse : explication que justifie sa conformité avec la nôtre, confirmée elle-même par la base sur laquelle elle repose. Notre ouvrage expliquera plusieurs autres points, en sorte qu'on connaîtra sûrement par ce moyen le sens de la plus grande partie de cette Révélation. D'autres interprètes après nous, aidés par cet ouvrage même et éclairés par de nouveaux événemens, pourront expliquer le reste.

3. Sans doute le Seigneur, en donnant au monde l'Apocalypse, n'a pas ignoré dans sa prescience qu'en tel ou tel temps le sens en pourrait être découvert par les seules lumières naturelles des hommes, ou il a dès lors même déterminé une époque où il en aiderait l'intelligence par un secours particulier de son esprit. Daniel dit, sur certaines prédictions qu'il vient de faire : *Ces choses seront cachées et scellées jusqu'à une époque marquée*, XII, 9, 10 (et ces prédictions nous paraissent relatives aux mêmes événemens que quelques-unes de l'Apocalypse). Bossuet dit, en parlant de cette révélation de saint Jean : « Il se peut faire que l'explica-« tion s'en trouve plus tôt ou plus tard, en tout ou en « partie, selon que les hommes s'appliqueront plus ou

« moins, et en un temps plutôt qu'en un autre, à cette « recherche, et aussi selon les secours qu'il plaira à « Dieu de nous fournir. »

ARTICLE 9.

Possibilité et convenance que certaines prédictions restent pendant un temps obscures, au moins pour une certaine partie des hommes.

1. Quand les termes d'une prédiction, qui n'est pas encore accomplie, se trouvent dans d'autres qui l'ont été et dont la signification a déjà été trouvée, on peut, en appliquant à ces termes le même sens qui a servi à expliquer les autres, découvrir de même sa signification. Mais si ses termes ne se trouvent point dans celles qui ont déjà eu leur accomplissement, elle pourra rester inexplicable, ou son sens rester incertain jusqu'à ce qu'elle ait elle-même son effet.

2. Cette obscurité plus profonde de quelques prédictions pourra être due à une volonté particulière de l'Esprit divin, qui aura trouvé bon de les rendre inintelligibles jusqu'au temps de leur accomplissement. Il se pourra même que quelques-unes, plus faciles à expliquer et comprises d'une partie du monde, ne le soient point pendant un temps par certaines églises ou certains peuples, dont les préjugés ou l'endurcissement ne leur permettront pas d'en découvrir le sens, ni même d'ajouter foi à l'explication la plus claire qui pourrait leur en être présentée. Ainsi la prédiction de Jésus sur la ruine de Jérusalem fut comprise et crue de ses disciples qu'elle devait sauver de ce malheur, tandis qu'elle ne le fut point par ses ennemis. Daniel dit, sur certaine prophétie qu'il vient de faire, qu'*elle sera comprise des in-*

telligens et non des méchans, enseignant par-là que les passions terrestres et la corruption du cœur offusquent l'entendement des hommes, même des plus habiles, au point de leur cacher des choses qui sont évidentes pour les plus simples d'entre les fidèles.

ARTICLE 10.

Nécessité que l'Apocalypse soit composée avec méthode, c'est-à-dire, suive constamment certains principes logiques dans sa composition, pour qu'elle puisse être bien comprise, pour que la totalité de son sens forme un ensemble bien harmonique, et que ce sens puisse être regardé comme le véritable et le seul admissible.

1. Si les prédictions sur divers objets étaient entremêlées, au lieu d'être offertes séparément et par groupes relatifs chacun à l'un de ces objets, si le changement d'objets n'était indiqué par aucun signe distinctif, si de mêmes symboles étaient employés sans règle ni restriction quelconque pour désigner des choses de diverse nature, ou si une même chose était indifféremment et sans des buts particuliers désignée par divers symboles; si, en un mot, l'Apocalypse n'était pas composée, comme tout autre livre raisonnable, selon des règles bien déterminées et constamment suivies, toute explication qu'on essaierait d'en donner ne saurait non plus être soumise à des règles déterminées, mais serait inévitablement vague ou arbitraire, et par-là même indigne de confiance. Mais si l'Apocalypse suit une méthode exacte, elle sera susceptible d'une explication exacte également, qui, réglée sur les principes mêmes de sa composition, et confirmée par des événemens correspondans, aura droit, en conséquence, à être

admise et à être regardée comme la seule recevable.

2. Nous disons *la seule*. Car, pour croire à la possibilité de plus d'une qui réunisse ces qualités, il faudrait supposer que les termes figurés peuvent chacun recevoir deux sens ou davantage, également admissibles par leur nature, également autorisés par l'usage ordinaire ou par celui de quelques auteurs, également applicables dans toute phrase de l'Apocalypse où ces termes se trouvent, et concourant également, avec le sens bien déterminé et immuable des termes à sens propre qui composent la moitié de ce livre, à donner à celui-ci une signification raisonnable et harmonique. C'est beaucoup qu'ils en reçoivent un qui réunisse toutes ces qualités : comment concevoir la possibilité de deux? Il a fallu sans doute, pour l'exact emploi de termes ayant tous un tel sens, un choix exprès de l'Esprit divin. Comment donc supposer qu'ils soient en même temps susceptibles d'un autre sens tout aussi convenable? La suprême Sagesse aurait-elle donné au monde une prophétie qui pût recevoir à la fois, par un mode régulier d'explication, deux significations différentes? Ce qui non-seulement n'aurait aucune utilité pour le cas où elles seraient l'une et l'autre découvertes, mais rendrait cette révélation équivoque, et, lui imprimant même un caractère ridicule, forcerait à en révoquer en doute la céleste origine. Mais la simple supposition d'une double ou triple signification régulière dont l'Esprit divin aurait rendu ou laissé susceptible l'Apocalypse, est tellement repoussée au premier abord par la saine-raison, qu'elle ne mérite pas même d'être combattue.

ARTICLE 11.

Inadmissibilité de toute prétendue explication de ce livre qui n'exposera pas clairement des principes logiques de sa composition, et ne les appliquera pas fidèlement à tous ses points.

Cet article résulte de l'évidence de celui qui le précède. Si l'Apocalypse est composée d'après certains principes logiques, elle ne peut être sûrement expliquée que d'après la découverte de ces principes et d'après leur exacte application à chacun de ses points. Et pour que le lecteur puisse reconnaître la justesse de cette explication, il faut que l'auteur lui expose d'entrée ces principes, bien clairs, bien ordonnés et liés entre eux, et qu'il lui en fasse voir partout la fidèle observation. Ceci rend raison du peu de crédit qu'ont eu les nombreux ouvrages sur l'Apocalypse, qui ont paru avant notre temps, et des erreurs plus ou moins graves et fréquentes qu'y a trouvées une saine critique. Tous les interprètes ont donné à chacune des prophéties prise isolément un sens que leur seul goût ou leur seule imagination a jugé convenir aux termes qui la composent, sans le subordonner à des principes généraux, dominans, applicables à l'universalité des prédictions; principes qui ne pourraient être arbitraires et variables à volonté, comme des idées de détail, ou comme certains principes particuliers applicables chacun à quelque prédiction seulement. Entre ces prétendues explications, si différentes et quelquefois opposées, de tant d'auteurs, comment la véritable, quand une se trouverait l'être, pourrait-elle être distinguée par les hommes judicieux, ne portant point un caractère

distinctif, ne reposant point sur une base générale clairement exposée et d'une incontestable solidité?

ARTICLE 12.

Nécessité d'admettre une explication qui exposerait d'entrée des principes irrécusables et complets de la composition de l'Apocalypse, et qui s'y conformerait dans tout son contenu.

Si le manque d'une observation de principes logiques et complets de l'Apocalypse rend nécessairement vicieuse et inadmissible toute explication prétendue entachée de ce défaut, cette observation même, qui caractériserait une autre explication, ne deviendrait-elle pas un signe certain de sa justesse, et une raison incontestable de la reconnaître pour bonne et pour la seule recevable? Nous avons donc ici un critère sûr pour juger désormais tous les ouvrages de ce genre qui viendraient à paraître, comme pour juger tous ceux qui ont été publiés : critère auquel on n'a point encore pensé jusqu'à ce jour, auquel du moins aucun des interprètes n'a rapporté son travail connu : critère qui, s'il se présente à l'esprit de quelque homme disposé à entreprendre en conséquence la grande recherche de tous les principes de la composition de l'Apocalype, pourra le conduire finalement à la découverte précieuse de sa signification, au moins pour l'essentiel ou pour la partie de ces prédictions qui a été accomplie avant nos jours. Cette découverte sera accueillie avec joie par tout vrai chrétien; et tout homme de bonne foi devra ouvrir son cœur au sens *régulier* et admirable sans doute qu'elle produira pour cette mystérieuse Révélation.

ARTICLE 13.

Matière de l'Apocalypse.

1. Il est aisé de juger, par la seule lecture de quelques points de l'Apocalypse, qu'elle a pour sujet essentiel des événemens terrestres, et qu'elle annonce aussi des choses célestes relatives à ces événemens, comme une inspection et une intervention de Dieu qui en opérera une partie et permettra les autres, certains desseins de sa sagesse dans de telles dispensations, une connaissance qui sera donnée aux anges de ces événemens, et une vive expression de leur part aux progrès de la vraie religion sur la terre.

2. L'Apocalypse étend ses prédictions jusqu'aux destinées des hommes dans une vie à venir, que la seule raison donne lieu d'attendre, et que *Jésus-Christ a mise en évidence par son Évangile.*

ARTICLE 14.

Faculté qu'a un interprète de choisir entre les variantes et entre les divers sens propres dont plusieurs mots du texte grec sont susceptibles.

1. Un traducteur ou un commentateur d'un livre dont plusieurs éditions présentent en quelques endroits des leçons différentes, a le droit dans chacun de choisir celle qui convient le mieux pour l'explication de l'ensemble. Pourquoi la même liberté et le même devoir ne seraient-ils pas applicables à un interprète de l'Apocalypse dans l'exposition qu'il fait du texte de ce livre, sur lequel il existe plusieurs variantes, provenant d'anciens manuscrits, d'anciennes versions, d'anciens

commentaires, et qu'on trouve réunies dans des éditions plus récentes du Nouveau-Testament, données par quelques savans[1]?

2. Tout traducteur d'un livre ordinaire peut aussi, à l'égard d'un mot du texte original susceptible de plus d'un sens, choisir celui de ces sens qui convient le mieux pour l'ensemble de la période où ce mot se trouve. La même faculté n'appartiendra-t-elle pas à tout interprète d'un livre symbolique, qui étant écrit dans une langue étrangère aux lecteurs de son ouvrage, doit d'abord leur être présenté traduit dans la leur? Ce n'est même que la découverte de sa signification figurée qui peut faire connaître sûrement dans chaque phrase le sens propre de tout mot susceptible de plus d'un sens de cette nature[2].

ARTICLE 15.

Sens propre de plusieurs termes de l'Apocalypse, différant de celui que présentent les versions ordinaires.

En conséquence de la liberté légitime de tout interprète, notre traduction diffère quelquefois des traductions ou versions ordinaires, parce que la signification que celles-ci attachent à certains mots du texte grec n'est pas la seule dont ils soient susceptibles, et n'est pas celle qui convient pour le sens figuré des phrases qui les contiennent. Nous croyons devoir justifier la signification différente que nous y attachons[3]. Mais le

(1) Les principales sont celles de Mill, de Westein, de Bengel et de Griesbach.

(2) Il serait impossible de bien expliquer l'Apocalypse d'après les versions ordinaires. Une erreur sur le sens propre d'un seul mot peut rendre impossible la vraie explication de toute une prophétie ; il en est plusieurs dans ces versions.

(3) Cette justification, qui ne serait pas nécessaire auprès de personnes versées dans la langue grecque, mais qui peut l'être pour d'autres, est tirée soit de l'au-

faire dans le corps de l'ouvrage sur chaque endroit de l'Apocalypse où il s'en trouve, ce serait y jeter des longueurs, que nous pouvons prévenir en plaçant ici même cette justification, au moins pour ceux des termes qui sont plus ou moins répétés. Nous y renverrons le lecteur, qui la trouvera sous un numéro indiqué dans le présent article de notre *Introduction*.

1. LUMIÈRE.

Éclat.

Le mot grec que nous rendons ainsi, et que les versions ordinaires de l'Apocalypse rendent par *gloire*, est souvent employé dans le sens de *lumière* ou d'éclat par les auteurs des Évangiles et des Épîtres, et rendu même de la sorte par plusieurs versions. Ainsi saint Paul dit : *Les Israélites ne pouvaient regarder fixément le visage de Moïse, à cause de son éclat*, II. Cor. III, 7; et saint Pierre : *Une voix fut adressée à Jésus du milieu d'une magnifique lumière*, II. Pier. I, 17. Si dans ces phrases on substitue le mot de *gloire* à celui d'*éclat*, le sens sera-t-il également convenable? Quant à la dernière en particulier, qui est une citation d'un fait raconté par saint Matthieu, il est évident par le récit de cet évangéliste qu'il s'agit ici d'une lumière proprement dite, puisqu'il dit formellement que *cette voix sortit d'une nuée resplendissante*, Matt. XVII, 5. Les Hébreux exprimaient par un même mot *la gloire* et *la lumière* ou l'*éclat*. Ainsi ce mot est pris dans ce dernier sens au v. 30 du chap. XXXIV de l'Exode, et au v. 2 du chap. XLIII du livre d'Ézéchiel. On doit d'autant moins s'é-

torité de quelques dictionnaires estimés, soit de quelques phrases d'anciens auteurs qui ont employé ces mots dans le sens que nous y attachons. Quelquefois nous citerons des passages du Nouveau-Testament.

tonner de trouver ce genre d'expression chez les auteurs du Nouveau-Testament qu'ils usent en général d'un grec hébraïsant. Le style de la peinture a adopté le mot *gloire* pour celui de *lumière*. Ainsi elle dit *un fond de gloire* pour un fond lumineux autour de la tête d'un saint ; c'est sans doute d'après l'expression offerte dans les versions ordinaires de la Bible.

2. CHEFS.

Le mot grec que nous rendons par *chef*, et que les versions ordinaires rendent par *roi*, signifie en général celui qui *domine* ou *commande*. Aussi les Grecs appelaient-ils également de ce nom les monarques, les généraux d'armées, les magistrats qui présidaient à des jeux, les prêtres qui présidaient aux sacrifices, et quelquefois même de simples particuliers, supérieurs à d'autres à quelque égard. Ainsi ce mot peut se rendre dans notre langue par celui de *chef*, qui s'applique également à divers hommes exerçant divers genres d'autorité ou de supériorité.

3. CELUI QUI DONNE LA VIE.

A la place de ces mots les versions ordinaires portent *celui qui vit*. Le terme grec est également susceptible de l'un et de l'autre de ces sens.

4. LES QUATRE ÊTRES VIVIFIANS.

A la place de ces mots, la plupart des versions ordinaires portent *les quatre animaux ;* les autres *les quatre êtres vivans*. Le terme grec qui y est rendu par *animaux* ou *vivans* a aussi le sens de *vivifians*. (Ce sens au propre ne présente peut-être aucune idée raisonnable

au lecteur ; mais dans le figuré qu'on verra dans le *Voc.* 80, il en présente une bien claire et bien admissible.)

5. CEUX QUI GOUVERNENT SUR LA TERRE.

A la place de cette expression, les versions ordinaires portent *ceux qui habitent sur la terre*. Le terme grec rendu par *habiter* signifie aussi *gouverner*. Non-seulement ce sens est admissible, mais on verra qu'il s'applique d'autant plus sûrement à cette expression dans les divers endroits de l'Apocalypse où elle se trouve, que certains mots du contexte se rapportent aux sujets des princes, soit aux divers ordres de personnes qui composent leurs peuples.

6. DÉLAI.

Le grec ainsi rendu[1] l'est dans les versions ordinaires par *temps ;* il a bien le sens que nous lui donnons, ainsi que celui de *grand intervalle de temps* qui s'y rapporte. Et un autre mot grec qui en est formé, signifie *lent, tardif*. Le mot grec dont il s'agit ici n'est pas le même qui dans les versions ordinaires a été également rendu par *temps*, et qu'on verra employé par l'Apocalypse dans un autre sens[2].

7. ASTRE.

Le mot grec que nous rendons par celui-ci l'est dans les versions ordinaires par celui d'*étoile ;* il a l'un et l'autre de ces sens. Nous prenons celui qui est ici offert dans les phrases où ce mot n'est pas joint à ceux de *soleil* et de *lune ;* nous prenons l'autre quand il est uni à ces corrélatifs.

(1) Χρόνος.
(2) Καίρος.

8. LE PAYS.

1. Le mot grec que nous rendons par *le pays* est rendu dans quelques-unes des versions ordinaires par *la terre*, dans d'autres par *le monde*, dans d'autres par *la terre habitée*. Il signifie proprement, *habitée* : le mot *terre* y est sous-entendu ; en sorte qu'il équivaut à l'expression *la terre habitée*, qui peut par synecdoque [1] signifier *une portion de la terre habitée*, un certain pays, savoir celui qu'habite la personne qui parle, ou auquel se rapporte son discours.

2. Les Septante [2] l'ont employé le plus souvent pour dire le globe ou monde terrestre. Ils l'ont pris quelquefois pour désigner seulement tel ou tel pays qui est le sujet particulier du discours. Ainsi quand il est dit : *Les ministres de la colère de l'Éternel viennent de l'extrémité du monde pour ravager toute la terre habitée*, Es. XIII, 5., il est clair que cette dernière expression désigne un pays en particulier, et non le monde en général (le prophète parle de l'empire de Babylone). Ésaïe ailleurs désigne par ce même mot *la Judée* (XXIV, 1-4.). En général, les Orientaux l'employaient dans ce sens. Ainsi il est pris dans Ælien pour indiquer l'empire d'Alexandre (III, 29.). Démosthène l'emploie pour indiquer celui des Grecs (*Orat. de Coronâ*). Les auteurs du Nouveau-Testament le prennent quelquefois en ce sens, quoiqu'ils l'emploient d'ordinaire dans celui *de monde*. Ainsi saint Luc disant : *Un édit fut publié de la part de César-Auguste pour faire un dénombre-*

(1) Figure par laquelle on prend le tout pour la partie ou la partie pour le tout.

(2) C'est-à-dire les soixante et dix interprètes qui traduisirent d'hébreu en grec les livres de l'Ancien-Testament, à la demande de Ptolémée Philadelphe, roi d'Égypte, trois siècles à peu près avant la naissance de Jésus-Christ.

ment de tous les habitans de la terre habitée, II, 1, ne peut entendre par ces derniers mots le monde, mais seulement l'empire romain; et peut-être n'entend-il que la Judée. Ainsi, au livre des Actes des Apôtres (XI, 28.), où il est parlé d'une famine *dans tout le pays*, il s'agit de la Judée seulement : ce qui paraît par le fait que raconte Josèphe à ce sujet, savoir, qu'Hélène, reine d'Adiabène, soulagea la Judée dans une famine sous le règne de Claude, faisant venir d'Égypte dans ce pays une grande quantité de blé, qui fut distribuée aux habitans[1]. Ainsi, dans la prédiction de la ruine de Jérusalem il est dit : *La terre sera réduite à une grande extrémité : ils tomberont sous le tranchant de l'épée, et on les mènera en esclavage parmi toutes les nations*, Luc. XXI, 23, 24.

3. Plusieurs versions rendent ce terme, en divers endroits de l'Écriture, par *le pays*, et elles ne le font que dans ceux qui se rapportent visiblement à un pays en particulier : quelquefois même elles le rendent formellement par *la Judée*, qu'indique, à n'en pas douter, la nature de la phrase; mais toutes les versions que nous avons consultées le rendent, dans toutes les phrases de l'Apocalypse où il se trouve, *par la terre* ou *le monde*. Cela vient sans doute de ce que les traducteurs ne connaissant point le sens figuré de ces phrases, ne pouvaient employer pour le rendre que quelque terme général.

9. LES EAUX COURANTES.

Le mot grec que les versions ordinaires rendent par *fleuve* a également le sens de *torrent*, *d'eau courante*.

(1) *Antiquités juives*, par Josèphe, L. XX, chap. 2.

Le mot latin *fluvius* qui y répond, a aussi avec le sens de *fleuve* celui *d'eau courante*. Ainsi Virgile dit:

« Fraxinus in silvis, pulcherrima pinus in hortis,
« Populus in fluviis, abies in montibus altis. »
(Pastor. Ecl. VII.)

10. LES SOURCES DES PLUIES.

L'expression grecque que les versions ordinaires rendent par *les sources des eaux* a aussi le sens qui est indiqué dans le titre de cet article, parce que le même mot qui signifie *eau* signifie *pluie*.

11. PUIS, SOIT, MÊME, MAIS.

La conjonction grecque que les versions ordinaires rendent par *et* a aussi les sens indiqués dans le titre de cet article. Elle est très souvent prise dans celui de *puis* par les historiens sacrés. Le langage ordinaire la prend quelquefois dans le sens de *soit* : « Tous les hommes, et grands et petits, et riches et pauvres, et jeunes et vieux, sont sujets à la mort. » Elle se prend quelquefois pour *même* : « Tous doivent obéir à la loi, les petits et les grands. Il n'y a point d'homme qui ne pèche, et les plus grands saints n'ont pas été exempts de fautes. » Souvent elle se prend dans le sens de *mais*. Par exemple, nous dirons de deux hommes qui s'occupent d'une même œuvre, mais avec une grande différence de travaux et d'avantages : *L'un a la peine, et l'autre le profit.* Ajoutons que la conjonction *et* est quelquefois employée par d'anciens auteurs pour un simple ornement du style, ou pour une transition d'un sujet à un autre, en sorte qu'il ne faudra pas s'étonner de ne la point voir rendue en certains endroits par notre traduction.

12. EXCELLENS.

Le mot grec qu'on a rendu par *plusieurs* dans les versions ordinaires a outre cela diverses acceptions, entre autres celle d'*excellens*. Cette dernière nous paraît préférable en quelques endroits de l'Apocalypse, qui doivent, ce semble, indiquer la qualité plutôt que la quantité des personnes ou des choses dont il s'agit.

13. C'EST POURQUOI.

Le mot grec que les versions rendent toujours dans l'Apocalypse par la conjonction *parce que*, et que nous y rendons quelquefois par *aussi*, ou *c'est pourquoi*, se trouve employé avec ce dernier sens dans quelques endroits du Nouveau-Testament. Ainsi, dans ces paroles de Jésus concernant une femme pécheresse, mais repentante : *Ses nombreux péchés lui sont pardonnés : c'est pourquoi elle a beaucoup aimé*, le grec rendu ici par *c'est pourquoi* a bien ce sens au lieu de celui *parce que :* car Jésus ajoute incontinent : *celui à qui il est peu pardonné aime peu.* Et il venait de dire, dans une parabole relative au pardon qu'il accordait à cette femme : *De deux débiteurs qu'un commun créancier tient quittes de leur dette envers lui, celui qui devait la somme la plus considérable l'aime davantage*, Luc, VII, 37—48. En d'autres passages de l'Evangile, la conjonction dont il s'agit ici a évidemment ce même sens, celui de *parce que* ne pouvant y procurer une signification raisonnable. Ce sens enfin, que nous donnons quelquefois à cette conjonction, est formellement autorisé par quelques grammaires, aussi bien que par quelques dictionnaires.

14. DE SORTE QUE.

Le mot grec que les versions ordinaires rendent par *afin que* a aussi le sens indiqué dans le titre de cet article, et alors il exprime un effet ou une conséquence, au lieu d'un but. On en voit quelques exemples dans le Nouveau-Testament. Ainsi, dans ces phrases : *Vous les persécuterez, de sorte que le sang innocent retombera sur vous*, Matt. XXIII, 34, 35; *Ils m'ont haï, de sorte que la prédiction écrite dans leur loi a été accomplie*, Jean, XV, 24, 25, on ne pourrait, sans blesser le bon sens, rendre par *afin que* la conjonction grecque traduite par *de sorte que*. Aussi quelques versions ont-elles rendu, dans ces endroits et en d'autres pareils, le mot grec par cette dernière expression.

15. CE, CETTE.

L'article grec rendu par *le* ou *la* signifie *ce*, *cette*, quand le substantif auquel il appartient exprime une chose connue, ou dont il vient d'être fait mention. Il en est de même de l'article dans la langue française et dans toutes les langues qui l'emploient. Ainsi Pilate, présentant aux Juifs Jésus, après lui avoir fait subir la peine du fouet, leur dit : *Voilà l'homme*, Ev. Jean, XIX, pour : « Voilà cet homme dont vous m'avez demandé la punition. »

16. ABANDONNER, PERMETTRE.

Le mot grec que nous rendons en quelques endroits par l'un ou l'autre des deux mots ici exposés est rendu partout dans les versions ordinaires par celui de *donner*. Ces sens sont autorisés par tous les dictionnaires; le mot français *donner* s'emploie quelquefois pour *accorder*, *permettre*, comme dans ces phrases : *Il ne faut pas*

tout donner à ses plaisirs ; C'est un juge incorruptible, il ne donne rien aux sollicitations, à la faveur ; Donnez-moi du loisir. Il en est de même, en d'autres langues, du mot qui répond à celui de *donner.*

17. LA CAUSE DE DIEU.

L'expression grecque, que nous avons traduite par celle-là en quelques endroits, est rendue dans les versions ordinaires par celle-ci : *la parole de Dieu.* Le mot grec qui signifie le plus souvent *parole*, a aussi les sens de *compte*, *égard*, *considération*, *opinion*, *discussion*, *chose*, *motif*, *sujet*, *cause* (*cause* signifiant intérêt, ou quelque chose d'analogue, comme dans ces phrases : *Le Seigneur prend en main la cause des opprimés ; Cet avocat a plaidé la cause de l'accusé*). C'est ce dernier sens, pris avec cette acception, que nous attachons à ce mot : en sorte que, par exemple, à la place de cette phrase de nos versions ; *Jean a été exilé pour la parole de Dieu*, etc. I, 9, nous mettrons celle-ci : *Jean a été exilé pour la cause de Dieu*, entendant par ces derniers mots : « pour avoir soutenu qu'il y a un seul Dieu créateur de tout cet univers » ; sens qui s'accorde bien avec ce qui est ajouté : *et pour le témoignage de Jésus-Christ*, mots que l'on verra signifier : *et pour la religion que Jésus a scellée de son sang.*

18. SÉPULCRE.

Le mot grec que nous avons rendu par celui-là dans tous les endroits où il se trouve, est quelquefois rendu dans les versions ordinaires par *enfer :* il signifie proprement *lieu invisible.* D'ordinaire l'Écriture l'emploie, non dans le sens de *lieu des tourmens*, qu'a en français le mot *enfer*, mais dans celui de sépulcre. C'est

ce mot qu'emploie saint Pierre dans la phrase que nous rendons par celle-ci : *Jésus-Christ ne devait pas être laissé dans le sépulcre*, Act. II, 31. C'est aussi ce mot qu'emploient les Septante dans la traduction de la phrase hébraïque de l'Ecclésiaste, que nous rendons par celle-ci : *Au sépulcre vers lequel vous allez, il n'y a plus ni œuvre à faire, ni science, ni sagesse à acquérir*, Eccl. IX, 10. Aussi plusieurs versions rendent-elles d'ordinaire le mot grec par *sépulcre*. (C'est ce sens qu'a le terme *enfers* dans la confession de foi appelée *le Symbole des Apôtres.*)

19. FAMILLE.

Le mot grec que nous avons rendu par celui-là est rendu dans les versions ordinaires par *tribu*. Il a aussi les sens de *parenté*, *classe*, *cohorte*.

20. ORDRE ou CONDITION.

Le mot grec est rendu dans les versions ordinaires par *nation*. Il s'emploie métaphoriquement pour *un ordre*, *un genre*, *une société d'hommes*. Il a aussi les sens de *vulgaire*, de *sexe*.

21. DES TEMPS DE TEMPS.

L'expression grecque est rendue dans quelques versions par *des siècles de siècles*, et dans d'autres, par *les siècles des siècles*; elle peut être aussi rendue par *des vies de vies*, ou *des âges d'âges*. Si le texte portait l'article, c'est-à-dire, *les* au lieu *des*, alors elle exprimerait une durée sans fin, l'éternité absolue, et pourrait en conséquence être rendue par *les siècles des siècles*, aussi bien que par *les temps des temps ;* mais ne portant pas l'article, il désigne seulement une durée longue et indéfinie,

qui peut ne pas comprendre des siècles, surtout plusieurs siècles, et qui pour cela doit être rendue par *des temps de temps*. Si la traduction *des siècles de siècles* est défectueuse, combien plus le sera celle *les siècles des siècles*, qui emploie l'article dans des cas où le texte l'omet, tandis qu'il doit être réservé pour ceux où le texte le présente réellement. On verra dans l'Apocalypse que l'article se trouve dans tous les cas où il s'agit évidemment de l'éternité absolue.

22. UN FILS D'HOMME.

L'expression grecque est rendue dans les versions ordinaires par *le fils de l'homme*. Ces derniers mots sont ceux dont l'Écriture se sert pour désigner l'abjection de l'homme devant l'Être suprême. *O Dieu!* dit David, *qu'est-ce que l'homme, pour que tu te souviennes de lui? Qu'est-ce que le fils de l'homme, pour qu'il soit l'objet de tes soins?* Ps. XIII, 5. L'Évangile appelle quelquefois Jésus *le fils de l'homme*, pour rappeler la nature humaine qu'il a revêtue; mais ces mots ne doivent point être confondus avec l'expression *un fils d'homme*, qui est ici offerte, et qui est le vrai sens du texte. Car, quoiqu'elle soit formée des mêmes noms, elle en diffère absolument par l'addition de l'article (*le*) avant l'un et l'autre; et l'on sait que la seule omission ou présence de l'article peut produire une grande différence dans le sens des noms. On verra dans le *Vocabulaire* que l'expression *un fils d'homme* signifie *une personne de distinction*.

23. AINSI SOIT-IL. — CERTAINEMENT.

Le mot grec rendu par *amen*, dans la plupart des versions, a les deux sens ici offerts; et les auteurs du Nouveau-Testament l'emploient indifféremment dans l'un

et dans l'autre. Ainsi saint Paul dit : *Que la grace de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Amen.* Rom. XVI, 24; II. Cor. XIII, 13. Ainsi Jésus disait : *Amen, je vous dis : celui qui écoute ma parole et qui croit à celui qui m'a envoyé a la vie éternelle,* Jean, V, 24.

24. AVEC CÉLÉRITÉ.

Le mot grec signifie *bientôt*, et plus proprement *avec célérité*[1]. Dans l'Apocalypse, les versions lui donnent ordinairement le premier de ces sens; mais il a toujours le second : un autre y est employé pour exprimer *bientôt*[2].

25. CEUX-CI, CEUX-LA.

Les mots grecs que nous rendons de la sorte se prennent aussi dans les sens de *ils, ils,* qu'ont admis les versions ordinaires; mais leur sens exact, quand ils sont rapprochés ou mis en opposition, est celui que notre traduction présente.

26.

Ajoutons que certains temps des verbes grecs ont à la fois la valeur du *passé* et celle du *plus-que-parfait.* Les versions ordinaires rendent toujours ces temps dans l'Apocalypse par *le passé ;* nous les rendons en certains cas par le *plus-que-parfait,* qui y convient seul.

(1) Τάχυ.
(2) Ἐν τάχει.

EXPLICATION

RAISONNÉE

DE L'APOCALYPSE

D'APRÈS LES PRINCIPES

DE SA COMPOSITION.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSITION RAISONNÉE DES PRINCIPES SELON LESQUELS L'APOCALYPSE EST COMPOSÉE.

PRÉLIMINAIRES GÉNÉRAUX.

On a vu, à l'article 10 de l'*Introduction*, que le livre de l'Apocalypse, s'il est divin, doit suivre des principes logiques dans sa composition, soit pour l'ordre des choses qu'elle expose, soit pour le langage qu'elle emploie.

Ces principes doivent être soigneusement recherchés par un homme qui veut découvrir la signification de ce livre mystérieux. S'il parvient à en trouver quelques-uns, ils l'aideront à trouver les autres, en répandant déjà quelque jour sur cette obscurité. Il ne pourra s'assurer de les posséder, et de les posséder tous ou du moins les essentiels, que quand il aura obtenu par leur connaissance une explication harmonique de l'ensemble.

Voudra-t-il publier cette explication ? Il devra la faire précéder d'une exposition détaillée et raisonnée de ces principes. Par-là ses lecteurs pourront juger s'ils sont admissibles en eux-mêmes [1], et si l'application qu'il en fait ensuite à l'Apocalypse est bien fidèle. Puis l'harmonie du sens que produira pour ce livre entier cette application devra les convaincre de la justesse de ce sens ; et la qualité prophétique de ce sens même ne leur permettra pas de douter de la divinité de ce livre.

Nous devons donc préalablement exposer les principes que nous estimons avoir été suivis par l'Esprit divin dans la composition de cette révélation, et y joindre les raisons qui nous les font juger admissibles. Ce sera la matière de la première partie de cet ouvrage. Si le lecteur se rend familière cette première partie, il saisira facilement la seconde ; et, au besoin, il pourra y suppléer dans la lecture de celle-ci par les renvois que nous avons indiqués [2].

Ces principes de la composition de l'Apocalypse se divisent en trois classes. La première est relative à la méthode qui y est suivie, c'est-à-dire à son mode général, à la division de ses diverses parties, et à l'ordre des points qui les composent. La seconde est relative à la grammaire de la langue figurée qui y est employée. La troisième se rapporte au sens particulier de chacun de ses termes.

On verra facilement, par l'exposition raisonnée que nous allons faire de ces principes, qu'ils sont tels, par leur nature et par la liaison des uns aux autres, qu'on peut raisonnablement les désirer. Nous ne prétendons point prouver par-là leur certitude, mais seulement leur admissibilité. Leur certitude ne pourra être démontrée que par un heureux résultat de leur exacte application à tous les points de l'Apocalypse, c'est-à-dire par une explication harmonique

(1) *Admissibles*, c'est-à-dire autorisés par une saine critique.

(2) Dans la première partie, chaque principe est accompagné d'un N° (numéro) auquel dans la deuxième le lecteur est renvoyé partout où nous citons ce principe.

qu'elle procurera pour tout son contenu, et qui sera confirmée par un grand nombre d'événemens antérieurs au temps présent. Et à son tour, cette explication de ces principes irrécusables deviendra une preuve de la justesse de cette explication, parce qu'une méthode si rigoureuse y rend impossible l'arbitraire, au moins pour l'essentiel et pour la généralité. (*Introduction*, art. 10.)

Objecterait-on que ces principes sont trop nombreux et ne font que rendre plus difficile la méditation de ce livre ? Mais quel est l'ouvrage un peu étendu, poème, drame, histoire ou roman, etc., dont la composition ne suive des principes très nombreux, quelques-uns même difficiles à saisir pour bien des personnes ? Mais, de plus, le livre de l'Apocalypse n'étant pas d'un genre unique, comme la généralité des livres ordinaires, doit être composé d'après plus d'un genre de principes. En tant que prophétie, c'est-à-dire histoire anticipée, elle doit suivre des principes analogues à ceux des livres historiques ; et, en tant que symbolique dans ses expressions, elle en doit suivre de relatifs au langage figuré. Et si elle suit en effet tous ceux qui sont requis, leur grand nombre ne serait-il pas un motif de confiance plutôt qu'un sujet de reproche ? N'en résultera-t-il pas plus évidemment qu'elle ne peut recevoir une explication arbitraire ? De même que, quand une loi est bien détaillée et prévoit tous les cas, la décision des juges sur quelques cas qui puissent se présenter ne peut dépendre de leur volonté ou de leur opinion particulière, mais est circonscrite ou déterminée par cette loi.

Ire CLASSE DE PRINCIPES.

METHODE QUE SUIT L'APOCALYPSE.

PREMIÈRE ESPÈCE

CONCERNANT LE MODE DE CETTE RÉVÉLATION.

Ier PRINCIPE.

Les prédictions sont faites à l'Apôtre, la plupart par le moyen d'objets et d'actes symboliques, quelques-unes par celui de discours figurés, les autres par la voie de l'inspiration.

1. Une partie des prédictions sont faites par la simple apparition, aux yeux de l'Apôtre, d'objets emblématiques qui, du moins en certains points, ne font aucun acte, et envers qui il n'en est fait aucun, mais qui peignent, par leur seule présence, des personnes ou des choses qui existeront. Exemple : *Il a paru une femme revêtue du soleil, ayant la lune sous ses pieds et une couronne de douze étoiles sur la tête*, etc. Autre exemple : *J'ai vu une bête sortant de la mer, ayant sept têtes et dix cornes, et sur les cornes dix diadêmes.*

2. On voit également qu'un grand nombre de prédictions sont faites par le moyen d'actes figurés, qui peignent des événemens futurs relatifs la plupart aux objets symboliques dont nous venons de parler, c'est-à-dire des événemens opérés par les personnes ou les choses que représentent ces objets, ou des événemens qui les concernent. Quelques-uns de ces actes ne désignent que la nature de ces

événemens. Tel est celui-ci : *Le dragon a chassé la femme,* XII, 13. — D'autres en désignent, outre cela, le lieu. *La femme a fui dans le désert*, XII, 14. — D'autres en désignent en même temps l'auteur ou la cause : *Plusieurs hommes sont morts parce que les eaux sont devenues amères*, VIII, 10. — D'autres en désignent à la fois la nature, l'objet et l'auteur : *Le cinquième ange a versé sa coupe sur le trône de la bête, et son trône a été obscurci*, XVI, 10. — D'autres, enfin, ajoutent des circonstances plus ou moins nombreuses, et ceux-là se rapportent à des événemens très considérables par leur nature, leur durée ou leur étendue. On en peut voir des exemples au chap. IX, du v. 1 au 2, et du 13 jusqu'au 21.

3. Les prédictions faites par cette exposition, aux yeux de l'Apôtre, d'objets et d'actes symboliques, composent la plus grande partie de l'Apocalypse.

4. Il est aussi aisé de voir que quelques prédictions sont faites par le moyen de discours figurés. Telles sont celles qui concernent les *sept églises* II, III, et celles que *les anciens*, des *voix*, des *anges* prononcent en divers endroits de l'Apocalypse comme VIII, 13; XI, 16; XII, 10, 11, 12.

5. Pourquoi, dira-t-on peut-être, ces prédictions ne sont-elles pas toutes faites, ou par des actes figurés, ou par des discours symboliques? Un seul moyen n'aurait-il pas suffi, et n'aurait-il pas mieux convenu? La réponse à cette question et à d'autres de ce genre est que l'Esprit divin a pu varier les formes, et même couper par cette variété la série des prédictions, pour rendre plus difficile l'intelligence de ce livre mystérieux. Et même il se peut que les actes figurés convinssent mieux pour prédire certains événemens, et les discours figurés pour en prédire d'autres. Comment, par exemple, tous les détails donnés dans les chap. II et III sur la doctrine et la conduite des sept églises, détails accompagnés de promesses, de menaces, auraient-ils pu être offerts par le moyen d'actes emblématiques?

6. Les autres choses sont révélées à l'Apôtre par inspiration. Ce ne sont pas des événemens entiers, mais certaines

parties ou circonstances de quelques-uns de ceux qui sont désignés par des actes; parties ou circonstances qui ne sont pas de nature à pouvoir être indiquées à l'Apôtre par ce même mot. Ainsi, au chap. XII, v. 6, après l'exposition d'un acte figuré, qui est *la fuite d'une femme dans un désert*, l'Apôtre ajoute : *afin qu'elle y soit nourrie pendant douze cent soixante jours*. Comment saurait-il ceci autrement que par une inspiration, ne pouvant être témoin d'un fait qui doit être d'une si longue durée? Et l'on voit de même indiqués dans d'autres prédictions de longs espaces de temps qu'il n'a pu connaître que par cette voie. L'inspiration a donc été un moyen supplémentaire pour une désignation complète de certains événemens dont les actes figurés seuls ne pouvaient indiquer tous les points importans.

7. On a même lieu de présumer que les termes dans lesquels Jean écrivit tout ce qui lui fut révélé lui furent dictés par l'Esprit. Car ces termes devaient être de la précision la plus parfaite, et placés dans l'ordre le plus exact, pour bien peindre les événemens annoncés et en présenter tous les points dans l'ordre même où ils arriveraient; afin qu'un jour, quand les prédictions dont ils sont les sujets seraient accomplies, en plus ou moins grand nombre (*Introd.*, art. 10.), on en vît clairement l'accomplissement dans ces événemens mêmes. Or une telle précision et un tel ordre d'expressions pouvaient-ils être abandonnés à l'esprit d'un simple homme, privé même, par la continuité des choses qui lui apparaissaient, du temps de la réflexion qu'eût exigée une telle exactitude? Nous disons d'un simple homme : car qu'eût été d'autre, Jean, par rapport au style, sans un secours spécial pour cet objet? Il en doit être de même pour toutes les autres prophéties de la Bible, quoique la composition n'en soit ni aussi précise ni aussi serrée. Mais cela ne s'étend pas aux livres d'une nature différente; parce que les histoires, les dogmes et la morale qui en sont la matière, peuvent être exprimés de différentes façons, sans altération pour le fond. On voit que les écrivains du Nouveau-Testament ont exposé les mêmes choses en

termes différens : ce qui donne lieu de juger que l'inspiration qu'ils reçurent n'avait pour objet que les idées ; l'expression était absolument laissée au goût, au caractère, ou au tour d'esprit particulier de chacun d'eux [1]. Si comme il nous paraît, les termes de l'Apocalypse ont été inspirés à Jean, cela expliquera, mieux encore que les raisons exposées plus haut (*Introd.*, art. 2.), la différence de style entre l'Apocalypse et l'Evangile selon Saint Jean, puisque celui-ci sera écrit dans les termes de l'Apôtre proprement et l'autre dans ceux mêmes de l'Esprit divin.

8. Enfin, il est à présumer que l'intelligence de toute cette révélation lui fut donnée par inspiration. Celui qui avait été jugé digne d'en être l'organe auprès des hommes, put bien aussi être favorisé du privilége de la comprendre. Le spectacle qui lui était offert de tant d'images, les unes terribles, d'autres majestueuses, d'autres douces et ravissantes, devant lui faire vivement désirer de connaître les événemens qu'elles désignaient, il était naturel que l'Esprit divin satisfît cette innocente et religieuse curiosité si vivement excitée dans son esprit ; car sans doute les raisons qui ne permettaient pas que cette révélation fût comprise d'autres hommes n'existaient point à son égard. Enfin, certains traits de ce livre même viennent à l'appui de cette opinion. Nous en citerons deux. Le premier se trouve au v. 1 du chap. IV, et s'applique selon nous à toute la suite de l'Apocalypse : *Une voix dit à Jean : monte ici et je te ferai connaître des choses qui doivent arriver.* Et comment pourra-t-il connaître des événemens à venir par le moyen de figures emblématiques qui vont lui être offertes, si elles ne lui sont en

(1) On trouve une opinion analogue dans un ouvrage récent et estimé qui, en établissant l'inspiration des écrivains sacrés pour les choses qu'ils devaient enseigner, distingue trois degrés d'inspiration pour le style : l'un, plus faible, pour les livres historiques; l'un, plus fort, pour les livres dogmatiques; l'autre, supérieur encore, pour les livres prophétiques. (*Introduction critique au Nouveau-Testament*, par Cellérier fils, professeur en langues orientales et en critique, à Genève.)

même temps expliquées par une inspiration de l'Esprit divin? Le second trait se trouve au v. 4 du chap. V. Jean ayant vu dans la main de Dieu *un livre scellé de sept sceaux, répand beaucoup de larmes, parce que personne ne peut l'ouvrir.* S'il ne savait pas ce que désigne ce *livre* et l'avantage que procurerait son *ouverture*, ses larmes ne seraient-elles pas insensées?

II[e] PRINCIPE.

Les instrumens des actes et des discours figurés sont des êtres symboliques sans aucune consistance réelle ou substantielle.

1. Cette révélation présente différentes espèces d'êtres, soit intelligens, soit destitués d'intelligence. Chacun comprend bien d'abord que ces derniers, tels *qu'une bête* tenant quelque discours, un *dragon à sept têtes et à dix cornes*, sont des êtres emblématiques. Mais quand il s'agit des premiers, surtout de ceux qui portent le nom d'*anges*, on est au premier moment porté à les regarder comme employés dans le sens propre. Cependant ils sont ordinairement symboliques. Tels sont *les cavaliers*, dont les uns *remportent des victoires*, d'autres *s'égorgent mutuellement*, VI, 1-8. Tel est aussi *l'ange qui porte l'Évangile à ceux qui gouvernent sur la terre et aux peuples, langues et nations*, XIV, 6.

2. Ainsi d'ordinaire les êtres destitués d'intelligence, et le plus souvent les êtres intelligens, sont employés pour désigner certaines personnes ou certaines choses, et leurs divers actes indiquent divers événemens à venir concernant ces choses ou ces personnes.

3. Mais ces êtres symboliques sont-ils réels ou sont-ils fantastiques, c'est-à-dire de simples apparences offertes à ses sens, comme les objets que les hommes voient ou entendent dans des songes? Quoique la décision de cette question ne soit point nécessaire pour obtenir une bonne explication de l'Apocalypse, cependant elle n'est pas sans quelque intérêt en elle-même, et relativement à cette révélation. Le second de

ces modes nous paraît celui qu'il faut admettre. Puisque des hommes voient ou entendent dans le sommeil des objets qui n'agissent que sur leur esprit, la volonté divine ne peut-elle pas produire cet effet sur un homme veillant? Lorsque Dieu intervient surnaturellement, ce phénomène n'a rien qui soit inadmissible. Si dans une grave occasion la suprême sagesse jugea convenable de désigner à Pharaon et à deux de ses officiers des événemens futurs par le moyen de figures fantastiques qui leur apparurent pandant le sommeil, Gen. XL, XLI, n'a-t-elle pas pu se servir du même moyen envers l'apôtre Jean, pendant qu'il était éveillé? Moyen plus propre que de simples songes à le convaincre que le Seigneur s'était réellement révélé à lui, et en même temps mieux assorti au sublime but de cette révélation, et plus convenable pour une prophétie qui devait être communiquée au monde entier. D'ailleurs, peut-on supposer que la sagesse divine, qui ne fait rien sans nécessité, eût formé, pour les exposer aux yeux de l'Apôtre, autant d'images réelles que cette révélation devait représenter d'objets terrestres ou célestes; tandis que de simples apparences de ces images, offertes à son esprit, pouvaient suffire pour le but qu'elle se proposait? Enfin le livre même de l'Apocalypse confirme ce jugement par certaines paroles relatives à ce sujet. La principale est celle-ci qui forme le début du récit de l'Apôtre, et qui s'applique à tous les points de cette révélation : *J'ai été ravi en esprit un jour de dimanche;* parole qui apprend clairement que ce ne furent pas des objets matériels qui servirent d'instrumens à cette révélation, mais des objets purement fantastiques qu'il ne vit et ne put voir qu'en esprit.

DEUXIÈME ESPÈCE

CONCERNANT LA DIVISION GÉNÉRALE DE L'APOCALYPSE.

IIIe PRINCIPE.

Il est trois séries de visions[1]. La première est relative à une période de révolutions sur cette terre, commençant à l'époque où Jean reçut l'Apocalypse. La seconde concerne une période de paix pour ce monde, dont elle terminera l'existence. La troisième se rapporte à la vie future.

1. Sans doute les trois séries de visions que pose ce principe sont bien admissibles, soit par la nature de leurs sujets, soit par l'ordre qu'elles suivent.

2. La première est offerte depuis le v. 12 du chap. I jusqu'au v. 21 du chap. XIX; la seconde se présente, du v. 1 du chap. XX au v. 10 de ce même chap.; et la troisième du v. 11 de ce chap. au v. 5 du chap. XXII.

3. Quoique la période à laquelle se rapporte la première de ces séries ne doive être comptée que depuis l'époque où Jean reçut l'Apocalypse, cela n'importe point que déjà auparavant quelqu'une des choses désignées dans l'Apocalypse n'eut commencé d'exister. Il en exista en effet. Ainsi, des persécutions dans l'empire romain, annoncées en divers endroits de ce livre, avaient eu lieu depuis le temps de Néron. Ainsi, certaines églises, objets de quelques prédictions (II, III.), avaient déjà commencé de présenter quelques-uns des traits sous lesquels ce livre prophétique les désigne. Et même il est dit à Jean : *Écris des choses que tu as vues et qui existent, et des choses qui doivent arriver dans la suite*, I, 19.

(1) Selon l'acception ordinaire, le mot *vision* signifie les choses que Dieu fait voir à l'esprit de l'homme par des apparences ou par des réalités.

IVᴱ PRINCIPE.

Chaque série de visions se divise en parties générales (que nous nommerons *visions*). Celles-ci se subdivisent en d'autres (que nous nommerons *scènes*), et la plupart des scènes se composent d'un plus ou moins grand nombre de points qui désignent chacun quelque événement à venir (que nous nommerons pour cela *prédictions*, et dont nous nommerons l'ensemble *prophétie* [1]).

1. L'exposition et le développement des *principes* suivans convaincront le lecteur de la division de l'Apocalypse en ces diverses parties, et lui montreront les traits distinctifs de chacune.

2. On peut leur donner divers noms, plus ou moins appropriés ; mais pour prévenir dans le cours de cet ouvrage toute équivoque ou embarras à cet égard, nous prierons le lecteur de convenir avec nous des dénominations suivantes. Nous appellerons *visions* les parties générales de chacune des trois classes susdites. Nous appellerons *scènes* les parties d'une vision qui en contiennent les sujets particuliers ; parce que les êtres symboliques qui y paraissent, parlent ou agissent tous d'une manière relative à son sujet général : de même que, dans un acte d'un drame, les actions et les paroles des personnages de ses diverses scènes ont toutes trait au sujet général de cet acte ; enfin, nous appellerons *prédiction* le contenu de chaque point d'une scène qui désigne un événement, et *prophétie* l'ensemble des prédictions offertes dans une même scène. Ce dernier nom équivaudra ou répondra en conséquence à celui de *scène*.

(1) Ce nom, qu'on prend quelquefois dans un sens plus étendu que celui de *prédiction*, nous conviendra pour distinguer d'une simple prédiction l'ensemble de celle que contient une même scène.

TROISIÈME ESPÈCE

CONCERNANT LA MATIÈRE ET LA DISTINCTION DES VISIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

V[e] PRINCIPE.

La première série des visions n'embrasse pas l'universalité des grands événemens de la période des révolutions, mais seulement tous ceux qui appartiennent ou se lient à certains objets très considérables.

1. Le but capital de l'Apocalypse étant de donner un jour une éclatante confirmation de la divinité du christianisme et de signaler la plus pure des églises chrétiennes (*Introd.*, art. 6.), il n'est pas besoin, pour le remplir, qu'elle embrasse le vaste champ de tous les grands événemens de notre globe. Elle est, en effet, bornée dans ses sujets. Bien des faits graves et importans d'ailleurs n'y sont pas compris ; mais ceux qu'elle annonce sont très nombreux et concernent des objets très considérables ; en sorte que, malgré sa brièveté apparente, son contenu est plus que suffisant pour répondre à ce grand dessein, d'autant plus qu'il est de nature à satisfaire une saine critique, présentant sous certains chefs les événemens qu'il annonce, prédisant à l'égard de chaque sujet tous les événemens importans qui y appartiennent ou qui s'y lient essentiellement, et n'y en mêlant point d'autres (ce que nous allons développer).

2. Si l'Apocalypse n'observait aucun plan régulier, on ne pourrait s'attendre à y trouver que des prédictions isolées, et non des groupes de prédictions concernant chacun quelque objet particulier. Mais se divisant dans les trois séries en parties générales que nous appelons *visions,* elle doit pré-

dire dans chacune de celles-ci des événemens relatifs à son objet particulier, et elle doit prédire tous ceux qui s'y rapportent essentiellement : car un des buts de cette division doit être qu'un jour une bonne explication de ce livre fasse trouver dans chacune de ses parties générales une histoire anticipée de tous les événemens importans relatifs à son objet, et qu'un ensemble complet des prédictions nécessaires pour cela prouve à tous les esprits la divinité de ce livre d'une façon bien plus frappante encore que n'eussent pu le faire des prédictions isolées. Ne manquât-il donc qu'une de ces prédictions, le but de cette division dont je viens de parler serait-il rempli? du moins le serait-il d'nne manière exacte et digne du sage auteur de cette révélation? et une telle lacune ne produirait-elle pas dans les esprits une forte objection ou du moins une fâcheuse difficulté? En conséquence, toute explication qui présentera l'Apocalypse comme divisée en diverses parties, et qui indiquera pour chacune un objet ou un sujet particulier, devra montrer dans chacune la prédiction de tous les événemens considérables qui le concernent.

3. Je dis seulement les *événemens considérables*, car, comment une révélation qui est si courte, quoiqu'elle se rapporte à un si grand nombre d'objets, pourrait-elle annoncer chacun des faits qui se trouveraient concerner ces objets? Semblable à un précis historique, elle n'indique sur chaque objet ou sujet que les événemens qui doivent former un point de vue dominant dans l'histoire.

4. Cependant elle ne devra pas nécessairement se borner à ceux qui se rapportent directement à cet objet ou à ce sujet. De même que les historiens joignent souvent au récit des choses qui font le sujet propre de leur ouvrage celui d'autres choses qui y sont étroitement liées, comme en étant des avant-coureurs, des circonstances, des causes ou des effets, ou comme circonscrivant leur époque, ainsi l'Apocalypse, dans certaines visions, pourra joindre à la prédiction des événemens qui appartiennent essentiellement au sujet indiqué dans leur début, et que nous appellerons pour cela *les*

événemens principaux, celle de certaines choses qui ont quelque important rapport avec eux. Et elle le fait.

5. Mais elle n'y mêle point des prédictions d'autres événemens qui n'y soient aucunement liés, ce qui serait incompatible avec le plan qu'elle a établi, et y jeterait de la confusion.

6. En conséquence, s'il est offert au public une explication *régulière* qui, en présentant comme annoncés tous les événemens requis par ce *principe*, n'en présente pas certains autres très remarquables qu'on croirait dignes d'être prédits dans cette révélation, on ne devra point en faire une objection contre elle [1]; au contraire, on devra regarder ce silence même sur des faits absolument étrangers comme une preuve de plus de sa fidélité, en même temps qu'on admirera l'exactitude rigoureuse de l'Apocalypse dans l'observation de son plan.

VI^E PRINCIPE.

Chacune de ces visions a un début qui lui sert de titre : lequel consiste quelquefois dans l'apparition d'un groupe de figures de même nature, auxquelles se rapportent ses diverses parties. Il en est qui, outre ce début, en ont un ou deux autres indiquant un mode ou un attribut général de l'objet de la vision.

1. Les visions ne sont pas distinguées par les mots *première*, *seconde*, etc., ni par quelque nom particulier qui en précède l'exposition. Mais chacune a un début qui en annonce l'objet ou le sujet, et par-là lui sert de titre, tel que ceux-ci : *J'ai vu sept anges tenant des trompettes*, VIII, 2 [2]; *J'ai vu un livre scellé de sept sceaux*, V, 1.

(1) Par exemple, on ne trouvera point prédites dans l'Apocalypse (d'après notre explication) les Croisades, la fondation du grand empire russe, la conquête de l'Amérique par les Européens, parce que ces événemens n'ont de rapport avec aucun des objets des visions de l'Apocalypse.

(2) Nous citerons souvent pour exemple des points d'une même vision, comme plus propres, par cette opposition des uns aux autres, à faire bien dis-

2. Le début de chaque vision se reconnaît bien quand on l'a comprise, par un rapport évident du sujet de la vision avec la teneur du début. Et même celui de quelques-unes est tel qu'avec un peu d'attention on peut le reconnaître, sans avoir pénétré leur sens. Dans celles-ci apparaît un groupe de figures de même nature; puis s'opèrent des actes particuliers relatifs à chacune de ces figures successivement. Ainsi, dans celle où apparaît un groupe de *sept anges tenant des trompettes*, ces anges ensuite en sonnent tous successivement; et *le son* de chacune est suivi de faits particuliers que le texte présente comme liés à ce *son*. N'est-il pas évident que le groupe forme à la fois le début et le titre de ces visions, et que les actes qui suivent en constituent les diverses parties?

3. Il est des visions qui, outre ce début, en ont un ou deux autres. Ceux-ci ont pour but d'indiquer un mode ou attribut important du sujet ou de l'objet de la vision. Ainsi, dans la troisième, après l'*apparition d'un livre scellé de sept sceaux*, V, 1, vient un *agneau* qui s'apprête à *ouvrir* ce *livre*. L'apparition du *livre*, indiquant le sujet de la vision (qu'on voit ensuite consister dans l'*ouverture de ces sceaux*), forme un premier début. Puis celle de l'*agneau*, indiquant par qui ces *sceaux* seront ouverts, forme un second début relatif à un mode important du sujet.

VIIe PRINCIPE.

On peut à la simple lecture discerner, depuis leur commencement jusqu'à leur fin, les visions dont le début présente un groupe de figures de même nature; et même la connaissance de l'étendue de celle-ci devient à un certain point un moyen de discerner le commencement ou la fin d'autres qui les suivent ou les précèdent.

1. Comme l'on connaît le commencement de la plupart

tinguer et les diverses parties des visions et le but particulier de chacune et leurs rapports réciproques. Celle dont nous citons ici le début commence au v. 2 du chap. VIII, et finit avec le chap. XI. Le lecteur doit en faire, d'abord ici une lecture attentive, et il devra en relire les divers points à mesure que nous les citerons.

des visions par l'apparition d'un groupe de figures de même nature, ainsi on peut connaître la fin par celle de la totalité des actes qui se rapportent à chacun d'eux successivement. Ainsi la vision des *sept anges tenant des trompettes* finit quand les faits relatifs au *son de la septième* ont tous eu lieu.

2. Cependant il faut un certain examen pour bien voir où se terminent les actes relatifs à la dernière des figures qui forment le groupe; sans quoi l'on courrait risque d'y comprendre des choses qui appartiennent à la vision suivante. Ainsi, à certains actes qui suivent le *son de la septième trompette*, et qui sont exposés au dernier verset du chap. XI, il ne faudrait pas joindre l'apparition *d'une femme revêtue du soleil* citée au premier verset du chapitre suivant; et cela parce que cette *femme* n'a rien de commun avec les guerres désignées par ces *trompettes*, et que l'exposition de l'apparition de cette *femme* est précédée des mots *puis un grand signe a paru;* mots qu'on verra, par un autre principe (le XVIIIe), indiquer dans de tels cas le commencement d'une nouvelle vision.

3. La connaissance une fois acquise de l'étendue de ces visions-là, peut aider à discerner le commencement et la fin de celles qui les suivent ou les précèdent. Mais cela se saisira mieux par le développement du principe XVIIIe.

VIIIe PRINCIPE.

Ce qui distingue les visions[1] pour le fond n'est pas une différence de temps ni de lieux, mais une différence d'objets ou de sujets simultanés ou successifs.

1. Ce principe indique, comme on le voit, le genre de

(1) *L'objet* d'une vision est l'être quelconque qui fera les choses prédites ou à qui elles arriveront; tel serait un empire. Le sujet d'une vision est la chose même ou l'ensemble des choses qu'elle prédit; telles seraient des guerres. Le lecteur devra se rappeler cette distinction.

division que suit l'Apocalypse, et un simple examen de son contenu fait facilement reconnaître qu'elle ne distingue point ses visions par des différences de temps ni de lieux, mais par des différences d'objets ou de sujets.

2. Ceux-ci peuvent être simultanés ou successifs dans toute leur durée, ou être en partie simultanés, en partie successifs, puisque les visions ne suivent pas l'ordre des temps.

3. Un objet peut être envisagé dans son entier ou seulement sous une certaine face : on le voit dans les livres d'histoire, dont l'un embrassera toute la durée d'un empire, un autre n'en concernera qu'une partie, un autre ne se rapportera qu'à son état politique ou à son état moral. De même l'Apocalypse, dans quelques visions, prend leur objet dans son entier, dans les autres n'en considère qu'une seule face, qui forme alors leur sujet. Dans le premier de ces cas est une vision qui concerne la religion chrétienne, considérée depuis le temps où Jean reçut l'Apocalypse, jusqu'à la fin de la période des révolutions (chap. XII, XIII, XIV.). Dans le second est une autre qui a pour objet l'empire romain chrétien, considéré seulement dans sa décadence et dans sa chute : lesquelles en deviennent ainsi le sujet (depuis le v. 2 du chap. VIII, à la fin du XIe).

IXE PRINCIPE.

Le début de la vision en indique l'objet ou le sujet, quelquefois simple, quelquefois composé. Quand c'est seulement le sujet, le développement de celui-ci dans le corps de la vision aide à découvrir sûrement l'objet.

1. Toute vision qui considère un objet dans son entier indique formellement cet objet dans le début, où il devient ainsi le titre de la vision. Telle est celle qui offre à sa tête *sept chandeliers* (symboles de sept églises), I, 2. Telle est

aussi celle qui offre à sa tête *une femme vêtue du soleil* (symbole de la religion chrétienne), XII, 1.

2. Quelques visions, considérant un objet sous une face seulement qui forme un sujet particulier, n'indiquent dans leur début que ce sujet et non l'objet même. Mais celui-ci se découvre par le développement de celui-là que présente ensuite le corps de la vision. Telle est, par exemple, la vision qui présente dans son début *sept anges tenant des trompettes*, VIII, 2. Ces *anges*, symboles de sept sortes de généraux ennemis prêts à faire la guerre contre un empire qui n'est pas formellement indiqué, ne sont pas eux-mêmes l'objet propre de la vision : car l'explication des détails qui les concernent montre qu'ils sont de simples instrumens des événemens qu'elle a essentiellement en vue, et que leurs actes figurés, c'est-à-dire *les guerres* qu'ils font, se rapportent tous à cet empire et concourent tous à un même effet par rapport à lui. Mais l'objet de la vision est cet empire, considéré comme attaqué par ces généraux; et ce sont ces guerres avec leurs résultats qui composent le sujet, au moyen duquel, quand on l'aura saisi, on pourra découvrir quel est cet empire, et sous quel aspect il est envisagé.

3. Le sujet indiqué par le début est quelquefois simple, quelquefois composé (c'est-à-dire divisé en plusieurs espèces). Ainsi, un début indiquant d'une manière générale un *jugement de la grande prostituée*, annonce un sujet simple (XVII, 1.); tandis qu'un autre, présentant *sept anges qui tiennent des trompettes*, annonce un sujet composé : les sept sons de ces *trompettes* concourent à un même résultat, et seront chacun la matière d'une des scènes de la vision.

Xe PRINCIPE.

Le plus souvent la nature seule du début montre directement, et au premier coup d'œil, si c'est un sujet ou un objet qui y est indiqué. Les autres cas sont ceux seulement où il présente un groupe

de figures, auxquelles se rapportent formellement certaines parties de la vision distinguées par des nombres ordinaux; dans tous ces cas il indique indirectement un sujet composé.

1. Le début de la plupart des visions a un caractère qui fait distinguer d'abord si c'est un sujet ou un objet qui y est indiqué. Ainsi, dans l'un, l'apparition d'*une femme revêtue du soleil*, à laquelle on voit ensuite se rapporter un nombre de prédictions, indique que c'est un objet (XII, 1.). Ainsi, dans un autre, *le jugement de la grande prostituée*, annoncé par *un ange*, indique que c'est un sujet (XVII, 1.).

2. Dans les autres visions il n'en est pas de même. Ce sont celles où le début présente un groupe de figures, auxquelles se rapportent quelques-unes de leurs parties, distinguées par des nombres ordinaux. Telle est celle dont le début présente *sept anges tenant des trompettes* (VIII, 2.), et dont certaines parties présentent chacune *un ange sonnant de cet instrument*, chap. VIII, IX, X et XI. Des visions de ce genre se rapportent à un sujet, et chacune de leurs parties désigne un des événemens qui composent ce sujet. Et ce sujet est composé, se divisant, comme on voit, en autant de parties que le groupe présente de figures. Leur début donc indique indirectement qu'elles ont trait à un sujet composé.

XIe PRINCIPE.

Les visions relatives à un objet ne prédisent que des événemens qui appartiennent essentiellement à cet objet. Celles relatives à un sujet simple prédisent, outre les événemens qui y appartiennent essentiellement (appelés en ce cas *les principaux*), des événemens étrangers et postérieurs; et celles relatives à un sujet composé prédisent, outre ces deux genres d'événemens, des antécédens, des circonstantiels et des intermédiaires.

1. Nous avons vu plus haut (Pr. V, 4.) que des prophéties peuvent, comme des histoires, présenter, outre des

choses qui appartiennent essentiellement à leur objet ou leur sujet, d'autres qui y ont quelque important rapport.

2. L'Apocalypse, dans les visions qui concernent un objet, se borne à prédire des choses qui y appartiennent essentiellement.

3. Dans celles qui concernent un sujet simple elle prédit, outre les événemens qui appartiennent à ce sujet, et qui deviennent ainsi les principaux, d'autres qui sont étrangers à ce sujet et postérieurs à tous les principaux : lesquels peuvent même avoir lieu dans d'autres contrées ou dans un empire postérieur à celui qui est l'objet de la vision ; mais qui dans tous les cas sont liés aux principaux par un rapport de temps, comme devant former l'époque à laquelle ils aboutiront. Nous les appellerons par abréviation *événemens étrangers et postérieurs*. Il est vrai que les événemens de ce genre ne sont pas prédits après le détail des principaux ; mais ils le sont après le début de la vision qui annonce les principaux d'une manière générale, et quelquefois ils le sont encore après le début spécial de la dernière scène principale. (On en verra la raison dans l'exposition du principe suivant, relatif à l'ordre dans lequel les divers genres d'événemens sont prédits.)

4. Enfin, dans les visions dont le sujet est composé, on trouve prédits, outre les principaux et des étrangers postérieurs, des antécédens des circonstantiels, et des intermédiaires.

5. Les événemens *antécédens* tiennent aux *principaux*, dont ils sont des instrumens préparés, des causes ou des avant-coureurs. Ainsi, dans la vision qui a pour sujet *le son de sept trompettes* (VIII, 2, etc.), il est dit, avant les détails de ce son : *Les sept anges tenant ces trompettes se sont préparés à en sonner*, VIII, 6 [1].

(1) Pour aider à comprendre certains principes et certains articles du vocabulaire, nous nous permettrons quelquefois de joindre aux points de l'Apocalypse que nous citerons en exemple le sens que nous y attachons, quoiqu'il n'appartienne proprement qu'à la deuxième partie de cet ouvrage. D'ailleurs,

6. Les *circonstantiels* tiennent aussi aux *principaux*, mais comme particularités ou circonstances de quelques-uns de ceux-ci. Ainsi, dans la même vision, il est dit, après les scènes relatives aux quatre premières trompettes : *Malheur à ceux qui gouvernent sur la terre à cause des sons des trois dernières trompettes*, VIII, 13.

7. Les *intermédiaires* ne font pas une partie propre du sujet, et sont d'ordinaire d'une autre nature que les *principaux*; mais ils concernent le même empire que ceux-ci, et ils doivent arriver pendant le cours ou dans l'intervalle de quelques-uns d'eux. Ainsi, dans la même vision, l'on trouve désignés entre la sixième et la septième espèce de guerres contre l'empire romain, des faits d'une autre nature qui doivent avoir lieu dans cet empire pendant ces guerres ou pendant les intervalles de ces guerres, et qu'on verra même s'y lier par la nature de leurs effets (chap. X, XI, 1—13.).

XIIe PRINCIPE.

Dans les visions relatives à un sujet, qui prédisent plus d'un genre d'événemens, les *principaux* sont désignés, d'abord d'une manière générale dans le début, puis en détail dans le corps de la vision; les *antécédens* sont désignés avant les *principaux* auxquels ils se rapportent; les *circonstantiels* le sont tantôt avant, tantôt après; les *intermédiaires* le sont entre les principaux et par des figures toutes distinctes de celles qui désignent les autres; enfin, les événemens *étrangers et postérieurs* sont aussi désignés par des figures particulières, mais après les débuts relatifs aux *principaux*.

1. Dans les visions relatives à un sujet, qui prédisent en tout ou en partie les divers genres d'événemens qu'indique le principe précédent, les *principaux* sont désignés d'une manière générale à la tête de la vision, dans un début; puis

lors même que ce sens serait absolument supposé, il ne laisserait pas de servir aux éclaircissemens que nous avons en vue.

avec détail dans le corps de la vision, où s'exécutent successivement divers actes figurés relatifs à ce début, tantôt simple, tantôt composé. Ainsi, à la tête de la IVe vision, il paraît un groupe de *sept anges tenant des trompettes*, lequel annonce d'une manière générale que sept espèces de guerres seront le sujet essentiel de cette vision. Puis, dans le corps de celle-ci (depuis le v. 3 du chap. VIII, jusqu'à la fin du XIe), ces *sept anges sonnent* successivement de la *trompette ;* et à mesure que chacun en a *sonné*, certains actes symboliques viennent désigner les détails de celle de ces espèces de guerres qui a été annoncée par ce *son.*

2. Les événemens *antécédens* sont désignés avant les *principaux*, qu'ils doivent précéder; et le rapport qui lie ces deux sortes d'événemens est d'ordinaire marqué par un rapport évident entre les actes qui désignent les uns et ceux qui désignent les autres. Ainsi l'acte des *sept anges* qui *se préparent à sonner de la trompette* (VIII, 6.) précède celui d'en *sonner.*

3. Les événemens *circonstantiels* sont désignés, tantôt avant, tantôt après les *principaux* auxquels ils appartiennent. On en trouve un exemple dans l'acte *d'un ange volant dans le ciel* avant *le son des trois dernières trompettes*, et disant : *Malheur à ceux qui gouvernent sur la terre à cause des sons des trois dernières trompettes*, VIII. Cet acte et ce discours annoncent, non un événement *principal* qui serait *le son d'une trompette*, mais une circonstance commune aux *sons des trois dernières*, savoir *un malheur pour ceux qui gouvernent sur la terre.*

4. Les événemens *intermédiaires* sont prédits entre les *principaux*. Mais tandis que les *circonstantiels* et les *antécédens* sont tous désignés par des figures du même genre que celles qui sont employées pour les *principaux*, ceux-ci sont désignés par des figures d'un autre genre, parce qu'ils n'appartiennent point comme les autres aux *principaux*, mais regardent d'autres sujets. Ainsi, dans la même vision dont nous venons de parler, après que le *sixième ange* a sonné de *la trompette*, et que la sixième espèce de guerres qui y est relative a été désignée en détail par divers actes symboliques

(IX, 13—21.), il apparaît un *autre ange* (X, 1.) qui, au lieu d'une *trompette*, tient *un livre* et dont tous les actes ou discours (X, XI.) désignent de tout autres choses que les guerres dont il vient d'être question. Toutes ces choses qui ont lieu après celles relatives à *la sixième trompette* et avant le son de la *septième*, sont autant d'événemens intermédiaires qui doivent arriver, en entier ou en grande partie, entre la sixième et septième espèce des guerres qui font le sujet propre de cette vision.

5. Quant aux événemens *postérieurs*, leur désignation se trouve à des places où l'on ne la supposerait pas d'abord : savoir, après des débuts généraux et après des débuts particuliers. Expliquons cela.

Après des débuts généraux (c'est-à-dire des débuts de visions), on trouve certains actes ou objets qui suspendent l'action annoncée dans ces débuts, et n'ont même aucune analogie avec eux, et que nous appellerons pour cela *intercalés*. Ainsi, après celui de la IV[e] vision qui est : *sept anges ont reçu sept trompettes* (VIII, 2.), on voit *un ange debout près d'un autel* et faisant divers actes suivis d'*éclairs*, de *voix*, de *tonnerre* (VIII, 3—5.), toutes choses nullement en rapport avec les guerres désignées par les *trompettes ;* puis les *sept anges* sonnent successivement de cet instrument. Ici l'apparition de *l'ange près de l'autel* et *les éclairs*, etc. qui suivent, surprennent le lecteur qui s'attend à voir immédiatement *les sept anges* emboucher les *trompettes* qu'ils viennent de recevoir. Ces actes ou objets *intercalés*, destinés à désigner les événemens étrangers postérieurs dont il s'agit ici, peuvent d'abord paraître mal placés, l'étant immédiatement après le début d'une vision, et suspendant l'exposition des choses annoncées dans ce début. Mais en les joignant à ce début même, on trouve ce qu'offre souvent la préface d'une histoire, savoir : d'abord une indication du sujet (c'est-à-dire du genre de choses qui y seront citées), puis une exposition de quelque grand événement d'une nature différente auquel elles aboutiront ou qui les suivra de près : exposition destinée à signa-

ler la période que comprend cette histoire, ou à indiquer l'époque de sa fin, ou à offrir d'avance au lecteur, dans un tableau synoptique, un ensemble de choses qui sous un rapport important se trouvent liées les unes aux autres. Ainsi Gibbon, dans le Ier chap. de son ouvrage *sur la Décadence et la chute de l'Empire romain*, ayant commencé par indiquer le but et les principales parties de cet ouvrage, ajoute : que cet empire, dont autrefois les provinces étaient réunies sous un seul chef, est maintenant divisé en un grand nombre d'états indépendans et souvent ennemis les uns des autres. De même Lacretelle, dans son *Histoire de la France pendant les guerres de religion*, dit : « J'aurai à raconter de longs malheurs des « Français et les crimes qu'ils commirent dans leur démence ; « mais au moins je marcherai vers le dénouement le plus « heureux, le règne de Henri IV. » En conséquence, on peut considérer la réunion du début général d'une vision et de l'acte intercalé qui le suit comme une préface de cette vision. Un tel mode, qui n'a rien en soi que d'admissible et qui est autorisé par un usage des historiens, procure même un sens très satisfaisant pour le commencement de chacune de ces visions. Ainsi, pour reprendre l'exemple cité ci-dessus, les *sept trompettes* qui paraissent dans le début de la vision désignant sept différentes guerres contre l'empire romain, et les actes de l'ange qui paraît ensuite *vers l'autel* désignant l'établissement de l'Evangile sur toute la terre, on obtient pour l'ensemble de ces trompettes et de ces actes ce sens : « Il y aura sept différentes guerres contre l'empire romain, après lesquelles l'Evangile ne tardera pas de s'établir dans tous les pays de la terre » ; et ce sens se trouve bien lié avec ce qui suit, où l'on trouve les détails de chacune de ces guerres, désignés par le son successif des *sept trompettes* et par divers actes symboliques qui l'accompagnent.

Ce n'est pas seulement après des débuts de visions qu'on trouve de tels actes, on en trouve après des débuts spéciaux. Ainsi, après ce début spécial, *le septième ange a sonné de la trompette* (XI, 15.), viennent immédiatement, au lieu des

détails d'une guerre que ce début fait attendre, des choses qui en suspendent l'exposition; savoir : d'abord, *de grandes voix dans le ciel publiant que les royaumes du monde appartiennent au Seigneur,* puis, des *actes d'adoration* de la part des *vingt-quatre anciens* (15, 19.); après quoi vient l'exposition attendue des résultats de cette guerre. De tels actes, analogues à ceux qui suivent ces débuts généraux, désignent des événemens qui auront lieu après ceux désignés dans la scène principale dont ils sont suivis.

6. A l'égard de cette seconde sorte d'actes intercalés, qu'on pourrait appeler *particuliers*, et qu'on ne trouve qu'en deux endroits [1], il se rencontre une chose singulière : c'est que les débuts spéciaux qu'ils suivent sont chacun le début de la dernière scène principale de la vision dont ils font partie, en sorte que l'événement que chacun d'eux désigne doit coïncider avec celui qu'a désigné l'acte intercalé placé après le début général [2]; [3] (on verra qu'il est le même que celui-là, quoique désigné par d'autres figures) événement sur lequel l'attention est ainsi réveillée, comme sur un événement d'une grande importance, auquel doit aboutir l'universalité de ceux qui sont le sujet propre de la vision.

7. Ces grands événemens, étrangers au sujet ou même à l'objet de la vision, et postérieurs aux principaux auxquels peut-être la divine Providence se propose de les faire succéder, sont tous des triomphes de la vraie religion, c'est-à-dire du christianisme en général, sur de fausses religions établies dans le monde, ou du christianisme dans sa pureté, sur des erreurs dont ses sectateurs mêmes l'auront souillé. On s'en convaincra par l'explication; et l'on peut déjà le comprendre

(1) Au chap. XI, depuis les mots *de grandes voix du ciel*, v. 15 jusqu'à la fin du v. 18, et au chap. XVI, v. 17, depuis les mots *une grande voix*.

(2) Puisque celui-ci désigne un événement qui suivra la totalité des principaux.

(3) Ces deux actes intercalés dont il s'agit ici répondent, l'un à celui qu'on trouve après le début général de la quatrième vision (chap. VIII, v. 3, 4, 5); l'autre à celui qu'on trouve après le début général de la sixième vision, XV, 2—6.

à l'égard de quelques-uns par la seule lecture du texte. Ainsi, la prédiction de l'un parle du *nom de Dieu glorifié*, de l'*adoration du vrai Dieu chez tous les peuples*, XV, 2—4; celle d'un autre parle du *règne de Dieu et de son Christ*, XI, 15.

8. Les actes intercalés qui désignent les événemens de ce genre répandent l'un des voiles les plus épais sur le sens de l'Apocalypse, parce qu'ils semblent très fort concerner des choses antérieures à celles qui désignent les autres actes symboliques dont ils sont suivis. Aussi ont-ils jeté dans le plus grand embarras de sages interprètes qui en ont vu les difficultés sans pouvoir les résoudre, et ont-ils été une occasion de graves erreurs pour ceux qui ne se sont astreints à aucune règle un peu rigoureuse dans leur travail.

9. Mais aussi combien leur découverte aide l'interprète dès l'entrée de chacune de ces visions! Omettant par la pensée l'acte intercalé, il voit tout de suite le début se lier au corps de la vision, et il place d'avance l'événement que cet acte désigne après tous les autres que la vision va lui présenter.

XIIIe PRINCIPE.

Les événemens désignés dans une vision peuvent arriver, en tout ou en partie, avant, pendant ou après ceux désignés dans une autre.

1. Les prédictions de l'Apocalypse, étant présentées successivement, semblent, au premier coup d'œil, devoir toutes s'accomplir les unes après les autres, et dans l'ordre où elles sont offertes. Mais puisque, selon les principes précédens, elles se divisent en plusieurs visions, il ne faut point supposer qu'elles doivent toutes s'accomplir dans l'ordre de leur exposition.

2. D'ailleurs une lecture attentive de l'Apocalypse peut y faire découvrir des indices de simultanéité pour l'accomplissement de quelques visions. J'en citerai ici un assez frappant. Après le récit de *sept plaies* (sujet de la sixième vision), dont

une a frappé la *grande Babylone, objet de la colère de Dieu*, et qui *ont accompli cette colère* (ch. XV, 1; XVI, 19.), on voit dans la vision suivante (ch. XVII et XVIII.) des malheurs tomber sur cette *Babylone* même. Comment la *colère de Dieu* serait-elle finie ou accomplie par *les sept plaies*, si cette ville devait éprouver de nouveaux coups de sa main? Il faut donc que ces malheurs annoncés dans la septième vision lui arrivent en même temps que ceux qui sont annoncés dans la sixième, ou plutôt qu'ils soient précisément les mêmes? S'ils sont plus développés dans la septième, la cause en est qu'elle a pour unique objet les destinées finales de cette *Babylone;* tandis que la sixième, ayant un sujet général, qui est la décadence et la chute de l'église romaine, ne présente que sommairement les malheurs de *Babylone*, qui ne font qu'une partie de cette décadence et de cette chute.

3. Conséquemment, chacune des visions de cette série [1], qui peut embrasser un plus ou moins grand nombre de siècles, la totalité même de la période des révolutions, peut s'accomplir, en tout ou en partie, avant, pendant ou après les autres visions. Il faut donc, pour éviter des méprises, nous les représenter comme autant de tableaux dont, selon la nature de leurs objets, nous pourrions placer sur une ligne horizontale ceux qui présenteraient des choses arrivées pendant une même période, et sur une ligne verticale ceux qui représenteraient des choses successives.

QUATRIÈME ESPÈCE

CONCERNANT LA DISTINCTION ET L'ORDRE DES SCÈNES DANS LES VISIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

XIVe PRINCIPE.

Une différence de genre d'événemens établit différens genres de

(1) Le lecteur doit se rappeler que nous ne parlons ici que des visions de la première série, qui sont relatives à la période des révolutions.

scènes. Et une différence d'espèces dans un même genre d'événemens produit des scènes particulières dans un même genre de scènes.

1. En se chargeant de faire connaître le passé, l'histoire ne serait qu'un impénétrable chaos ou un tissu de difficultés pour le lecteur, si elle ne se prescrivait de distinguer les temps, les lieux, les faits et les matières. C'est une sage division et un ordre régulier de toutes ses parties qui y répandent à la fois de la clarté et de l'intérêt; et elle place à leur tête des titres, accompagnés de nombres ordinaux, qui distinguent les unes des autres les grandes parties, et qui distinguent dans chacune de celles-ci les divers points qui la composent; tels que les titres, *Livre I*, *Livre II*, et *Chapitre I*, *Chapitre II*, etc.

2. L'Apocalypse suit un mode analogue; elle fait, pour autant de genres d'événemens qu'elle a à prédire, autant de genre de scènes (que nous indiquerons dans le principe suivant), et, pour autant d'espèces d'événemens contenues dans un genre, autant de scènes particulières. Elle ne distingue ces scènes par aucun titre positif, mais par certaines expressions ou certains tours qui signalent le commencement de leur exposition (ce dont nous parlerons bientôt [1]).

3. Nous avons dû faire précéder d'un titre chacune de ces scènes, comme chacune de ces visions, dans la partie de notre ouvrage destinée à l'*explication* proprement dite, soit pour aider à la mieux saisir, soit pour faire mieux voir l'ordre et la méthode exacte qui règnent dans la composition de toute l'Apocalypse.

XV[e] PRINCIPE.

En conséquence du onzième et du douzième Principe, les visions relatives à un objet n'ont qu'un genre de *scènes*. (C'est par ce nom seul que nous les désignerons). Celles relatives à un sujet simple ont chacune des scènes principales, et d'autres, *étrangères à*

(1) La division de l'Apocalypse en chapitres n'a pas été faite par S. Jean, elle l'a été long-temps après pour la commodité des lecteurs, mais non pour marquer la distinction des visions qui n'était pas connue.

leur sujet, et que nous appellerons outre cela *anticipées*, parce que, quoiqu'elles concernent des événemens postérieurs aux principaux, elles sont placées immédiatement après le début de la vision. Celles enfin relatives à un sujet composé ont, de plus, des scènes *antécédentes*, des *circonstantielles* et *des intermédiaires*.

1. Puisque les visions relatives à un objet ne prédisent qu'un genre d'événemens, savoir, ceux qui appartiennent essentiellement à cet objet (Principe II.), elles n'offrent ainsi qu'un genre de *scènes*, auxquelles nous ne donnerons que ce nom même, n'y ajoutant que les titres de Ier, de IIe, etc., pour les distinguer les unes des autres, et pour en marquer l'ordre.

2. Puisque les visions relatives à un sujet simple prédisent des événemens appartenant essentiellement à ce sujet, appelés *principaux*, et d'autres, étrangers à ce sujet, qui doivent être postérieurs à ceux-là (Pr. XI, 3.), elles ont en conséquence des scènes affectées aux premières, que nous appellerons *principales*, et des scènes affectées aux secondes, que nous appellerons *étrangères anticipées*. Nous disons *anticipées* au lieu de *postérieures*, parce que, comme nous l'avons dit (Pr. XII, 5.), les événemens postérieurs à la totalité des principaux sont prédits dans le commencement des visions (après le début general), au lieu de l'être à la fin.

3. Enfin, puisque les visions relatives à un sujet composé prédisent, outre des événemens de ces deux genres, des *antécédens*, des *circonstantiels* et des *intermédiaires*, elles ont en conséquence, outre les deux genres de scènes susdites, des *antécédentes*, des *circonstantielles* et des *intermédiaires*.

4. Plus d'une fois, dans ces visions on trouve deux ou trois scènes antécédentes, circonstantielles, anticipées ou intermédiaires, qui se suivent. On y trouve même deux sortes d'anticipées; les unes *générales*, après le début de la vision; les autres *particulières*, après le début de la dernière scène principale (Pr. XII, 5 et 6.).

5. On ne s'étonnera pas sans doute de cette diversité de scènes dans l'Apocalypse. Elle est une suite de la nature des

choses. Il est peu de drames où l'on ne trouve de ces mêmes genres de scènes, excepté les *anticipées*, qui y seraient inadmissibles.

XVI[e] PRINCIPE.

Dans les visions relatives à un sujet composé, les scènes *principales* ont un caractère extérieur qui les fait discerner des autres : -savoir, un début spécial, qui est en rapport formel avec le début général de la vision. Et elles se distinguent chacune de celles de leur genre par un nombre ordinal qu'indique leur début.

1. Outre que l'objet ou le sujet de toutes les visions est annoncé d'entrée par un début, les scènes principales des visions à sujet composé ont chacune un début qui en annonce le sujet spécial. Nous appelons ces débuts du nom de *spéciaux*, par opposition à celui de ces visions que nous appelons début *général*.

2. Le début de ces visions présente un groupe d'objets au nombre de sept (*sept sceaux, sept trompettes, sept coupes*). Elles contiennent toutes, entre divers genres de scènes, des scènes *principales*, soit relatives au sujet de la vision, qui sont au nombre de sept. Chacune de celles-ci a un début spécial, qui se rapporte formellement à l'un des objets qui composent le groupe du début général; et ce début est accompagné d'un nombre ordinal. Il y a cette autre différence entre le début général et les débuts spéciaux, que celui-là ne fait que montrer le groupe d'objets, au lieu que ceux-ci présentent chacun de ces objets séparément comme faisant quelque acte ou comme soumis à une action extérieure. Ainsi, la vision qui montre à son début *sept anges tenant des trompettes*, présente en sept endroits de son contenu un de ces *anges*, avec le titre de *premier*, de *second*, etc., *sonnant de la trompette;* acte qui forme le début spécial de chacune des scènes principales.

XVII[e] PRINCIPE.

Le principal but des nombres ordinaux attachés aux débuts spéciaux des scènes principales est d'indiquer que les événemens qui y sont prédits doivent avoir lieu en entier, ou du moins commencer successivement et selon l'ordre même de ces nombres; au lieu que les événemens prédits dans les autres scènes de visions quelconques doivent être, en tout ou en partie, simultanés.

1. Dans toute vision offrant plus d'un genre de scènes, les *antécédentes* et les *intermédiaires* ont des places assignées par leur nature propre, et marquant l'époque des événemens qu'elles désignent relativement à celle des événemens que désignent les *principales;* les *circonstantielles* sont placées près des *principales* auxquelles elles se rattachent; les *anticipées* ont été mises à la suite des débuts généraux : ce dont on a vu la raison au numéro 2 du Pr. XV. En conséquence, les *principales*, qui sont les plus nombreuses (toujours au nombre de sept[1]) et les plus importantes, doivent être soumises à un ordre respectif non moins rigoureux.

2. Les événemens que désignent les diverses scènes d'une vision pouvant être tous simultanés[2], ou tous successifs[3], ou les uns simultanés, les autres successifs, il serait bien utile que l'Apocalypse indiquât par quelque signe sur chaque scène l'ordre respectif des événemens qui y sont prédits. Elle le fait à un certain point, par un moyen simple et très propre à ce but; en notant par des nombres ordinaux (1[er], 2[e], 3[e], etc.) celles qui désignent des événemens successifs, et en s'abstenant de noter les autres. Par exemple, dans la vision des *sept trompettes*, symboles de sept guerres, il est dit : *Le premier ange a sonné de la trompette*, VIII, 7; *puis le second ange a sonné de la trompette*, VIII, 8. Ainsi de suite, jusqu'au sep-

(1) On trouvera au Pr. XVI un éclaircissement à cet égard.

(2) C'est-à-dire avoir tous lieu dans un même période de temps, qui peut être plus ou moins considérable.

(3) C'est-à-dire s'effectuer en entier, ou du moins, commencer les uns après les autres.

tième : ce qui indique que les sept guerres doivent avoir lieu, ou du moins commencer les unes après les autres, et toutes selon l'ordre dans lequel elles sont désignées. Mais dans la vision des *sept églises*, celles-ci ne sont point présentées avec des membres ordinaux, c'est-à-dire comme étant l'une *la première*, une autre *la seconde*, etc. : ce qui marque qu'elles doivent toutes, ou du moins quelques-unes, exister dans un même période.

3. Cette notation a encore l'avantage de préparer, pour un temps où ces prédictions seront toutes ou en grande partie accomplies, une confirmation de l'explication qui en aura été donnée. Car, si tous les événemens que cette explication présentera comme désignés dans les scènes ainsi notées, ont eu lieu successivement selon une série conforme à celle de ces scènes, on aura alors une preuve de plus qu'ils sont bien ceux qui y sont désignés; et d'autre part, si les événemens que cette explication présentera comme désignés dans les scènes non ainsi notées sont tous, ou plusieurs du moins, arrivés simultanément, on aura une pareille confirmation à leur égard.

4. Toutes les scènes principales des visions (à sujet composé) reçoivent cette notation qui n'est pas de même imprimée à d'autres scènes dans l'Apocalypse. Elles sont donc distinguées par cette sorte de signe. Et il est évident que l'esprit divin, après avoir annoncé dans le début de chacune de ces visions que *sept* espèces d'événemens en constituent le sujet essentiel, indique par les nombres ordinaux imprimés aux sept scènes principales, que ces événemens seront successifs dans la totalité de leur durée, ou du moins dans leur commencement.

5. En conséquence, si dans ces visions une prophétie régulièrement expliquée s'applique fort bien à un événement qui ait eu lieu, il n'est pas nécessaire que celui-ci ait été achevé avant un autre qu'on estimera prédit dans la prophétie suivante, pour qu'on puisse s'assurer qu'il est bien celui qu'elle désigne ; il suffit qu'il ait commencé avant cet autre.

6. Cependant, quand l'Apocalypse même indiquerait formellement que tel ou tel événement désigné dans une scène doit avoir lieu en entier avant celui que désigne la scène suivante, alors on ne pourrait plus expliquer les prédictions contenues dans ces scènes que par des événemens absolument successifs, c'est-à-dire dont l'un serait entièrement achevé avant que l'autre commençât; et cela a lieu en effet en quelques endroits. Ainsi il est dit au v. 12 du chap. IX : *Le premier malheur est passé, les deux autres le suivent.*

XVIIIe PRINCIPE.

Les expressions, *puis j'ai vu, puis j'ai entendu, puis il m'a été dit, puis un prodige a paru*, ou d'autres analogues, plus étendues, sont des signes distinctifs qui commencent toujours l'un ou l'autre l'exposition des débuts généraux, pour marquer le changement de visions. Elles commencent aussi l'exposition de toutes les scènes, pour en marquer le changement dans les visions qui se rapportent à un objet ou à un sujet simple. Mais dans les visions qui se rapportent à un sujet composé, elles ne commencent l'exposition que des scènes circonstantielles, des étrangères anticipées et des intermédiaires, les principales étant assez distinctes par leurs débuts spéciaux et les antécédentes par l'évidence de leur nature propre. Quand ces expressions se trouvent ailleurs, elles annoncent quelque particularité étrangère, mais relative au sujet de la prophétie.

1. L'Apocalyse se divisant en visions et en scènes, il convient que l'Apôtre les fasse distinguer dans son récit, au moins dans tous les endroits où cela peut être nécessaire, c'est-à-dire qu'il place à la tête de toutes celles qui pourraient être confondues avec d'autres quelque phrase ou quelque mot qui indique un changement d'objet ou de sujet, soit général, soit particulier.

2. Les diverses expressions citées dans ce *principe* conviennent à ce but, d'autant mieux qu'elles se trouvent à la tête de l'exposition de certains objets symboliques auxquels

évidemment s'en rapportent d'autres dont l'exposition n'est pas de même précédée de ces expressions, quoiqu'ils aient eux-mêmes une grande importance. Ainsi, au chap. XIII, v. 11, l'Apôtre dit : Puis *j'ai vu une bête sortant de la terre;* et il ne répète pas les mots : *puis j'ai vu* ni aucune autre des susdites expressions dans les sept versets suivans, où il parle de choses relatives à cette *bête*. On comprend qu'il eût pu dire simplement, pour en annoncer l'apparition : *Puis est sortie de la terre une bête;* genre de tour dont il se sert pour réciter toutes les autres choses qui concernent cette *bête*. De même au chap. XIV, v. 6, il dit : *Puis j'ai vu un ange volant au milieu du ciel*, au lieu de dire simplement : *puis un ange a volé;* et il ne répète pas les mots : *puis j'ai vu* dans les six versets suivans, quoiqu'il y parle d'autres *anges* qui ont également frappé ses yeux; et cela parce que les actes de ces anges se rapportent au même genre de sujet que ceux du premier.

3. Ces expressions sont donc des signes distinctifs, destinés à indiquer un changement d'objet ou de sujet; et l'on peut les considérer comme équivalant aux *titres*, *livres*, *chapitres* ou *articles*, etc., qu'on trouve en divers ouvrages dont ils servent à distinguer les diverses parties.

4. On les trouve toujours en tête de l'exposition des débuts généraux, où elles sont nécessaires pour que ceux-ci soient distingués du contenu des visions précédentes, et où elles marquent un changement de vision. Ainsi le début de l'une présentant *sept anges qui reçoivent des trompettes* (VIII, 2.), l'Apôtre en commence l'exposition par les mots *puis j'ai vu*. S'il eût dit simplement : *puis sept anges ont reçu sept trompettes*, ces *sept anges* auraient pu paraître appartenir à la dernière scène de la vision précédente, laquelle présente *un silence de demi-heure dans le ciel et sur la terre* (VIII, 1.)[1].

(1) Quelques interprètes, ne discernant point ici le but particulier des mots *puis j'ai vu*, ont en effet regardé ce *son des trompettes* comme appartenant à la même prophétie que *le silence d'une demi-heure*. Nous citons ici cette erreur, en exemple des graves et nombreuses fautes où l'on tombe infailliblement quand

5. L'Apôtre marque aussi les changemens de scènes par quelqu'une de ces expressions, excepté quand les scènes en portent elles-mêmes des marques suffisantes dans leur nature propre ou dans leur position; cas dont nous parlerons bientôt.

6. L'emploi qu'il fait en divers endroits de ces expressions s'explique par une raison plus solide encore que celle du jugement qu'il put former lui-même de leur convenance. Il n'est pas à supposer que les nombreuses figures de l'Apocalypse aient été toutes à la fois exposées à ses sens : en sorte qu'il ait eu à les rapporter dans son récit, depuis la première jusqu'à la dernière, sans ordre ou dans l'ordre que son seul discernement pût estimer convenable. Il est plutôt à croire qu'elles lui furent exposées successivement, quelquefois isolées, quelquefois par groupes; qu'elles disparaissaient en tout ou en partie, selon les cas, pour faire place à d'autres; enfin que chaque changement de vision ou de scène était marqué par un intervalle de temps entre l'apparition de signes appartenant à un même sujet et celle d'autres appartenant à un autre sujet; au lieu que celles qui concernaient le même se suivaient sans interruption. Cet intervalle, qui était aux yeux de l'Apôtre un signe de ce changement d'objet ou de sujet, lui prescrivait plus particulièrement dans son récit l'emploi de certains mots propres à le faire observer au lecteur attentif, quand la nature des choses ne suffisait pas elle-même pour l'indiquer.

7. Dans les visions relatives à un objet [1], et dans celles relatives à un sujet simple, l'exposition de toutes les scènes commence par quelqu'une des expressions qu'indique le

on néglige quelques mots du texte, quand, en général, on n'a pas de principes directeurs.

(1) On a vu plus haut (Pr. XV.) que les visions dont le début indique un objet n'ont qu'un genre de scènes, que celles dont le début indique un sujet simple ont des scènes principales et des scènes anticipées, et que celles dont le début indique un sujet composé par l'apparition d'un groupe de figures réunissent les cinq genres de scènes.

principe présent. Et cela est nécessaire pour distinguer chacune d'elles de celle qui la précède; parce que ces scènes ne portent ni des nombres ordinaux, ni aucun autre signe propre à en marquer la séparation d'avec d'autres. Dans les visions qui se rapportent à un sujet composé, l'exposition des scènes circonstantielles, des intermédiaires et des étrangères anticipées, commence de même que les précédentes, parce qu'elles se trouvent dans les mêmes cas. Mais il n'en est pas ainsi, ni pour les principales, parce qu'elles se distinguent assez par les nombres ordinaux qui accompagnent leurs débuts particuliers, *le premier ange a sonné de la trompette, le second ange, etc.*, ni pour les antécédentes, parce qu'elles désignent clairement des faits relatifs et antérieurs aux principaux, comme celle-ci : *les sept anges qui doivent sonner de la trompette se préparent à en sonner*, VIII, 6, ou celle-ci : *les sept anges qui doivent verser les coupes de la colère de Dieu sortent du temple, revêtus de ceintures d'or, puis reçoivent ces coupes*, XV, 6—7.

8. Il est vrai que les expressions indiquées dans ce principe étant les mêmes pour des changemens de scène que pour les changemens de vision, ne pourraient seules faire distinguer ceux-là d'avec ceux-ci. Mais, pour quiconque aurait découvert un sens *régulier* de l'Apocalypse, quoi de plus facile que de connaître le commencement de chaque vision par son début qui en indique l'objet général? Et en l'absence de ces débuts, une différence d'objets généraux auxquels elle se rapporte ne lui ferait-elle pas distinguer dans son contenu des parties générales, soit visions, tandis que les scènes de chacune de celles-ci se rapportent toutes à son objet particulier? Les personnes mêmes qui n'ont point encore compris l'Apocalypse peuvent distinguer le commencement de plusieurs visions, au moyen d'un groupe de sept figures d'un même genre, qui, précédé des mots *puis j'ai vu, etc.*, en forme le début et en annonce l'objet. Chaque scène de ces visions se rapportant à l'une en particulier des figures du groupe, se discernera ainsi des autres scènes. La fin de plusieurs visions

se reconnaîtra par l'apparition qui suit d'un nouveau groupe précédé aussi des mots *puis j'ai vu* et annonçant une nouvelle vision [1]. Ainsi le commencement de la vision des *sept sceaux* se reconnaîtra par ces mots : *puis j'ai vu un livre cacheté de sept sceaux;* chacune de ses scènes se distinguera par l'ouverture de l'un de ces *sceaux*, suivie d'actes symboliques relatifs à cette ouverture; et sa fin se reconnaîtra par l'apparition qui suit de *sept anges tenant des trompettes*, signe d'une nouvelle vision, d'autant plus que l'exposition en est précédée des mots *puis j'ai vu*. Quant aux visions qui ne commencent pas par un tel gronpe, on pourra facilement reconnaître le commencement de quelques-unes par une totale différence de leur objet d'avec celui de la vision qui les précède. Ainsi, après la vision des *sept Églises*, on distinguera clairement le commencement de la suivante, parce que cette vision, se composant toute de discours adressés à ces Églises par le Seigneur, ne peut comprendre l'apparition qui suit *d'un personnage assis sur un trône*, étranger à ces Églises dans tous les attributs qui lui sont assignés, chap. IV. Dans les autres cas, où soit le commencement, soit la fin d'une vision n'est pas aussi facile à reconnaître, cependant il y a quelquefois des traits qui par un examen plus attentif peuvent faire distinguer la vision d'une simple scène, quoiqu'on n'en comprenne pas encore le sens.

9. Les événemens qui sont le sujet propre d'une scène, et qui la distinguent des autres d'une même vision, peuvent se lier à quelque autre antérieur au temps ou étranger au pays que cette vision concerne ; et cet événement peut mériter, par l'importance de son rapport avec eux, de faire partie de la même prophétie. Mais, n'appartenant point au même temps ou au même pays, il ne peut y être compris qu'avec une marque distinctive. L'Apôtre applique au point particulier de cette scène qui y est relatif la même marque

(1) Nous avons déjà eu occasion de faire mention d'une partie de ces indices dans le développement des Pr. VI et VII.

qu'aux scènes en général, *puis j'ai vu*, etc.; ce point formant lui-même dans celle-là comme une scène distincte par son caractère particulier. Il n'y a que six points ou prédictions de ce genre dans toute l'Apocalypse. — Trois sont chacun à la tête d'une prophétie, place qui indique que l'événement qu'il concerne est une cause ou un acheminement de tous les autres annoncés dans cette prophétie. Ainsi, à la tête d'une prophétie concernant *des sauterelles*, IX, 1—11, l'on trouve une prédiction concernant *un astre* qui leur aura donné naissance, prédiction qui commence par les mots: *puis j'ai vu*, etc., quoique la prophétie, par sa qualité de *principale*, ne doive pas commencer de la sorte (Pr. XVIII). Les trois autres points se trouvent chacun dans le corps d'une prophétie, et en conséquence l'événement qui en est le sujet n'est lié qu'avec un seul de ceux qu'elle annonce. Ainsi, au milieu d'une prophétie concernant une *bête sortie de la mer*, XIII, 1—10, la phrase: *J'ai vu une de ses têtes qui avait été comme mise à mort*, v. 3, indique un fait fort antérieur au temps même que concerne cette prophétie, et intimement lié à celui que prédit la phrase suivante: *et la plaie de sa mort a été guérie.*

10. N'est-il pas bien remarquable que les expressions dont il s'agit ici se trouvent employées dans chacun des cas divers exposés dans ce principe, cas où un signe distinctif est si convenable, et qu'elles ne le sont dans aucun autre où il n'était pas nécessaire! Quelle scrupuleuse exactitude!

CINQUIÈME ESPÈCE

CONCERNANT LE SUJET ET L'ORDRE DES PRÉDICTIONS CONTENUES DANS LES VISIONS DE LA PREMIÈRE SÉRIE.

XIXe PRINCIPE.

Les actes symboliques désignent tous des faits proprement dits, qui

doivent avoir lieu dans le ciel ou sur la terre. Quant aux discours figurés, les uns font connaître des discours qui se tiendront dans le ciel ou sur la terre, les autres sont des prédictions formelles et directes de certains faits.

1. Ce principe découle en grande partie de l'article 12 de l'*Introduction*, qui porte que l'Apocalypse prédit non-seulement des choses terrestres, mais aussi des choses célestes, et du principe I, qui porte que les événemens y sont désignés tantôt par des actes symboliques opérés aux yeux de l'Apôtre, tantôt par des discours figurés qu'il entend.

2. On doit distinguer deux sortes de discours figurés. Ceux de la première sont une désignation de discours qui se tiendront dans le ciel ou sur la terre. Ainsi *le cantique de Moïse et de l'Agneau*, chanté par des personnes victorieuses *de la bête et de son image*, XV, 2, 3, 4, peut désigner de solennelles actions de grace que rendront un jour à Dieu sur la terre de fidèles chrétiens, pour leur heureuse délivrance d'un joug tyrannique. Les discours de la seconde sorte sont des prédictions formelles et directes de certains faits. Ainsi ces paroles : *Malheur à ceux qui gouvernent sur la terre, à cause du son des trois dernières trompettes qui doivent sonner,* VIII, 13, peuvent bien, quoique prononcées par *un ange*, ne pas désigner un discours d'un ange dans le séjour céleste, ou d'un homme sur la terre, mais être une prédiction faite directement à l'Apôtre par un ange proprement dit. Et même la nature de quelques discours montre qu'ils ne peuvent avoir qu'un but de cette dernière sorte. Ainsi celui d'un *ange* qui, en montrant à Jean la *Babylone* mystique (XVII), lui en explique les traits figuratifs, et prononce sur elle plusieurs prédictions (caractérisées par l'emploi du futur), ne peut désigner un discours tenu sur la terre par un homme ou par plusieurs hommes, puisque les mortels ne sont pas doués de la faculté de prédire l'avenir. Cet *ange* n'est donc point symbolique, mais un ange réel, adressant des prédictions directes à l'Apôtre. Cela s'applique

surtout aux discours de certaines *voix* qui sont celles de choses personnifiées, et par-là des voix figurément supposées. Tel est celui par lequel une voix, *sortant des quatre cornes de l'autel*, demande que *quatre anges*, *liés sur le bord de l'Euphrate*, *soient déliés*, IX, 13, 14. Ce genre de figure est fréquent dans le discours ordinaire et surtout dans la poésie. Ainsi l'on dira : « Cette injustice crie vengeance; Ce généreux dévoûment demande une récompense glorieuse ». *Les cieux*, dit David, *publient la gloire de Dieu*, *et le son harmonieux de leur voix se répand jusqu'aux extrémités du monde*, Ps. XIX, 1—5.

XXE PRINCIPE.

La plupart des prédictions annoncent, sous la forme d'un événement unique, tous les événemens d'une même espèce pendant une certaine période, quelque nombreux qu'ils soient, et à quelque distance qu'ils arrivent les uns des autres.

1. Les diverses espèces d'événemens qui ont lieu sur cette terre ne sont pas en bien grand nombre. Souvent plusieurs événemens de même nature arrivent dans un court espace de temps, et ne diffèrent que par quelques circonstances.

2. Un livre historique, ayant à présenter des événemens d'espèces différentes, peut le faire en exposant ceux de chaque espèce un à un, et selon l'ordre de leurs époques, ou en groupant, c'est-à-dire en fondant en un seul tous ceux d'une même espèce qui peuvent se rencontrer dans une période déterminée. Le second de ces modes est préféré par les écrivains d'histoires générales, pour plus de brièveté et d'intérêt tout à la fois. « Il est dans l'histoire des grands « peuples, dit un auteur moderne, des faits qu'il ne faut « présenter que dans leur ensemble, pour qu'ils laissent « une trace profonde dans l'esprit. » Ce mode convient pour ces deux buts dans l'Apocalypse, qui n'est autre chose

qu'une histoire générale anticipée. Il convient mieux aussi pour le mystère qui la caractérise, que ne ferait le premier, qui fournirait un fil pour pénétrer facilement le sens de plusieurs prédictions, dès que le sens de l'une d'elles viendrait à se découvrir.

3. C'est évidemment ce second mode qui y a été employé. Ainsi l'on n'y trouve qu'une seule prédiction où il soit dit que l'Évangile sera porté dans les divers pays du monde; et cette prédiction ne parle que d'un *ange*, c'est-à-dire d'un messager, soit héraut *tenant cet Évangile, pour l'annoncer à ceux qui gouvernent sur la terre et aux peuples*, XIV, 6, quoiqu'un grand nombre d'hommes en divers temps dussent en répandre partout la salutaire connaissance.

4. Mais pourquoi, prédisant tout l'ensemble de mêmes événemens, l'Apocalypse n'emploie-t-elle pas le pluriel au lieu du singulier? Ne dit-elle pas, par exemple, dans la prédiction citée : *des anges tenaient l'Évangile*, etc. ? Elle ne fait en cela qu'user d'un mode d'expression fréquent dans le langage ordinaire et dans l'Écriture-Sainte, qui consiste à mettre l'individu pour l'espèce, ce que nous développerons au sujet d'un des principes suivans.

5. Le principe que nous venons d'exposer est d'autant plus important qu'il est applicable à la plus grande partie des prédictions, et qu'il est une des clefs qui servent le plus à pénétrer le sens de l'Apocalypse [1].

XXIe PRINCIPE.

Les prédictions, la plupart très succinctes, ne désignent que les traits principaux et caractéristiques des événemens relatifs à l'objet qu'elles ont en vue.

1. La brièveté et la concision sont des caractères particu-

(1) La cause capitale de la différence d'opinion des interprètes sur certaines prédictions qui, pour le fond, sont peu difficiles à comprendre, est qu'en y

liers de tout discours énigmatique, surtout d'un discours prophétique, dont le sens doit essentiellement être difficile à pénétrer. Sans doute ce discours doit contenir ce qui est nécessaire pour qu'il puisse être compris ; mais il ne doit point ajouter des traits qui en faciliteraient trop l'intelligence. Ainsi l'Apocalypse a dû taire dans une prédiction le lieu de l'événement, dans un autre sa durée, dans un autre quelques autres circonstances, dont l'indication, quoique faite en termes figurés, pourrait-être trop facilement pénétré et répandre ainsi sur toute la prédiction une lueur qui la ferait comprendre avant le temps convenable. Aussi les événemens y sont-ils, suivant l'expression de Bossuet, tracés en deux ou trois coups de pinceau, mais les plus vifs qu'on pût souhaiter et les plus significatifs.

2. Quelques prédictions plus étendues offrent, il est vrai, plus de détails ; mais la marche de l'Apocalypse devant être uniforme, on a lieu de croire qu'elle y suit le même système de concision, et qu'ainsi elles annoncent des faits plus compliqués, ou dont certains détails sont nécessaires pour qu'ils ne puissent être confondus avec d'autres.

3. Les prédictions étant très succinctes, c'est seulement le caractère distinctif des événemens qu'elles doivent présenter. On peut voir en effet ce caractère indiqué dans celles dont le sens est facile à découvrir. Ainsi dans ces mots : *Un personnage assis sur un cheval blanc est sorti en vainqueur et prêt à remporter des victoires*, VI, 2, le caractère particulier de l'événement, savoir des triomphes, y est clairement indiqué. Il est plusieurs prédictions dont les termes, quoique moins clairs, font cependant reconnaître les principaux traits des événemens. Telle est celle-ci : *Il a été donné au soleil de tourmenter les hommes par le feu ; ils ont blasphémé le nom Dieu, et ne se*

supposant tout prédit un seul des événemens appartenant à une même espèce, ils ne se sont pas accordés sur celui de ces événemens qui devait préférablement en être le sujet : prenant pour règle de leur jugement, les uns la plus grande durée, d'autres la plus grande étendue, ou les plus graves effets ; d'autres une certaine époque. L'observation du principe actuel les aurait tous mis d'accord.

sont point repentis, XVI, 9. On voit, à n'en pas douter, que la nature de l'événement y est désignée, savoir par *le feu;* de même sa cause ou son occasion par *le soleil;* son objet par les *hommes;* et les suites par *les blasphèmes et l'impénitence* de ceux-ci.

4. Certains événemens, quoique semblables par leurs effets, pouvant différer par l'étendue de ces effets mêmes, ou par quelque circonstance, il ne faudra pas s'étonner devoir prédites séparément et sous des traits différens des choses qui ont des effets pareils ; car l'Apocalypse considère, comme nous l'avons vu, chaque espèce d'événement sous un point de vue qui lui est particulier. En voici un exemple : il est dit dans une prédiction (VI, 4.), *qu'un cheval monté par un cavalier est de couleur de feu*, *et que des hommes s'égorgent les uns les autres;* et dans un autre (VI, 8.), *qu'un cavalier qui monte un cheval pâle se nomme la mort, et que des hommes sont tués par l'épée*, *la peste*, etc. On peut d'abord être étonné qu'il ne soit pas parlé de la *mort* dans la première de ces prédictions aussi bien que dans la seconde, puisque la mort exerce de grands ravages par une guerre civile où des hommes s'égorgent les uns les autres, comme elle en exerce par la *peste*, ou la *guerre*, etc. La raison de cela est que les guerres civiles annoncées dans l'une de ces prédictions ne doivent pas causer la mort d'autant de gens, à beaucoup près, que les fléaux annoncés dans l'autre ; le caractère distinctif du genre d'événement annoncés dans la première est la discorde, tandis que celui de l'espèce annoncée dans la seconde est une prodigieuse destruction d'hommes, causée par la *guerre*, la *peste*, la *famine*, etc. En conséquence il ne faudrait pas objecter contre une explication *régulière* de certaines prédictions, que des événemens semblables à quelque égard répondent pour cela à d'autres prédictions aussi bien qu'à celles-là.

5. Enfin l'Apocalypse, dans sa brièveté et dans son but, ne doit tenir compte, en prédisant un événement, ni de quelque fait accessoire ou étranger qui peut s'y joindre, ni

d'une légère exception au fait qu'elle annonce. Elle use en cela de la même liberté qu'une histoire fort abrégée, qui, par exemple, pourrait dire que l'Europe a été en guerre pendant vingt ans, quoique un des états de cette contrée du globe eût conservé la paix pendant ce temps, ou qui raconterait les malheurs d'un pays désolé par un ennemi victorieux, sans parler des maux que celui-ci même y aurait endurés. Donc un fait qui répondra bien à chacun des traits d'une prédiction pourra et devra en être regardé comme l'accomplissement, quoiqu'il ait été accompagné de quelque importante circonstance qui n'y est pas énoncée, ou que quelqu'un des traits de cette prédiction ne s'y trouve pas accompli avec une exactitude mathématique.

6. Ainsi il ne faut chercher dans l'Apocalypse que la prédiction d'événemens importans, et relatifs aux objets de ses visions, et seulement celle de l'essentiel de ces événemens; et l'on ne doit point être arrêté, dans l'explication qu'on pourrait donner de ses prédictions, par quelques exceptions ou omissions, indifférentes au fond, qui se trouveraient dans des événemens correspondant d'ailleurs à toutes leurs parties. En un mot, considérant cette révélation comme un précis prophétique, il faut la méditer dans le même sens qu'on lirait un abrégé d'histoire générale.

XXIIE PRINCIPE.

Quelques prédictions se bornent à annoncer, à l'égard de certain événement considérable, telle ou telle de ses parties qui, seule en rapport avec leur objet propre, constitue, sous ce point de vue isolé, un événement particulier, et d'une grande importance à l'égard de cet objet même.

1. Une histoire particulière, surtout un précis d'histoire, ne raconte d'un événement considérable, qui est en grande partie étranger à son objet propre, que la partie qui s'y rapporte. Si, par exemple, ce précis a pour objet Jérusalem, lorsqu'il exposera la prise de cette ville par les croisés au on-

zième siècle, il ne racontera pas pour cela tous les détails des croisades qui en furent l'occasion et même la cause, mais seulement la partie de ces détails qui est relative à ce fait. De même, si dans un abrégé de l'histoire de France, un point a pour objet particulier la religion, l'auteur, en y citant l'abolition du culte chrétien pendant un certain temps de la dernière révolution, ne racontera pas pour cela toute cette révolution, ni même ses principales parties, mais celles seulement qui furent relatives à la religion.

2. Un tel principe doit être particulièrement suivi par l'Apocalypse à cause de la grande précision qui la caractérise et qu'elle doit plus observer qu'aucun livre, même qu'aucun abrégé historique. Et le lecteur doit bien se rappeler qu'elle le suit en effet, pour ne pas objecter en certains endroits contre une application régulière, qu'elle omet telle ou telle partie d'un événement qu'on voudrait y trouver.

XXIIIE PRINCIPE.

Quand la durée d'un événement est ténorisée, cela indique qu'entre des événemens de même genre il est celui qui embrassera le plus de temps.

1. On trouve dans quelques prédictions des nombres de *jours*, de *mois* ou d'*années* désignant la durée de quelque objet ou de quelque événement. Ainsi il est dit à l'Eglise de *Smyrne* : Vous aurez une tribulation de *dix jours* II, 10.

2. Entre des événemens d'une même nature, il n'y en a qu'un dont la durée soit ténorisée ; et c'est celui qui doit durer le plus long-temps. Ainsi dans la prédiction que nous venons de citer, le nombre de *dix jours* indique qu'entre *les tribulations* qu'endurera l'Eglise de *Smyrne*, il y en aura une qui durera *dix jours* (c'est-à-dire dix ans selon notre vocabulaire). Cette plus longue durée seule mérite d'être annoncée, comme dans les livres historiques on ne marque d'ordinaire la durée

que de certains événemens qui ont été par cette circonstance beaucoup plus remarquables que d'autres dû même genre.

XXIVe PRINCIPE.

Un événement qui appartient essentiellement à l'objet d'une vision y est désigné avec détail et sous des traits appropriés à la nature de cet objet. S'il se trouve appartenir également à l'objet d'une autre vision, il est aussi désigné dans celle-ci avec détail, mais sous des traits différens et appropriés à la nature particulière de cet autre objet. S'il n'a que quelque rapport de circonstance avec l'objet d'une autre vision, il y est aussi désigné, mais concisément et sous des traits différens qui concernent seulement ce rapport.

1. Des événemens de ce monde, les uns ne sont que d'une espèce, regardant seulement la politique, la religion ou quelque autre objet particulier; les autres sont de plus d'une espèce, se compliquant par différens intérêts, par des rapports divers. En conséquence, dans un livre historique divisé par matières ou par objets, certains événemens ne sont racontés que dans une de ses parties, parce qu'ils n'appartiennent qu'à un seul des sujets que l'auteur a en vue; et d'autres sont racontés en deux parties ou même dans un plus grand nombre, parce qu'ils tiennent à plus d'un sujet par leur nature. Mais en ce dernier cas on les trouve quelquefois présentés de diverses manières dont chacune est relative au sujet avec lequel ils sont en rapport. Quelquefois même une légère relation suffit pour indiquer rapidement un fait dans une partie où il est d'ailleurs étranger.

2. Il en est de même dans l'Apocalypse, qui n'est pas divisée par des espaces de temps, mais par des genres d'objets simultanés ou successifs en tout ou en partie (Pr. VIII.). Ainsi l'on trouvera l'établissement du christianisme dans l'empire romain annoncé deux fois; d'abord dans une vision dont l'objet est cet empire (VI, 12—17.), puis dans une autre dont l'objet est le christianisme. (XII, 7—11.); et cela parce que cet événe-

ment appartient à l'une comme à l'autre. Mais il sera désigné dans la première par des traits plus politiques que religieux, et dans la seconde par des traits plus religieux que politiques.

3. Par-là un événement dont les principaux traits sont disséminés en diverses visions se trouve plus développé dans le rapprochement des diverses prédictions qui s'y rapportent; et l'obscurité qu'avaient d'abord offerte celles-ci se change en une clarté frappante par leur rapprochement, quand on les a toutes comprises.

4. Si donc une explication régulière de l'Apocalypse présente un même événement prédit dans deux ou trois visions à l'objet desquelles il se rapporte également, cette répétition, loin d'infirmer une telle explication, devra l'accréditer par sa convenance remarquable et par l'accord qu'elle établira entre les points de ces visions relatifs à cet événement. Et combien plus cette explication méritera de confiance si elle présente une semblable répétition pour tous les événemens qui la comportent!

5. Le principe présent fut déjà entrevu au cinquième siècle par Saint Augustin, quoiqu'il ne comprît que quelques phrases de l'Apocalypse, et qu'il ne crût point lui-même avoir pénétré le sens de cette révélation. « Il paraît, dit-il, que certains événemens prédits dans diverses visions sont les mêmes sous diverses images [1]. »

XXVE PRINCIPE.

Certaines prédictions en contiennent implicitement d'autres : c'est-à-dire que les événemens qu'elles annoncent en supposent d'autres qui ne sont pas formellement prédits.

1. Souvent dans le style ordinaire nous renfermons sous quelque expression générale deux ou trois idées, quoiqu'une seule y soit formellement énoncée. Cela a lieu quand une

(1) Liv. XIX, chap. 17.

idée en suppose ou comprend d'autres. Ainsi, disons-nous qu'une grande sécheresse se fit sentir dans un certain pays depuis telle ou telle époque ; nous sous-entendons et nous indiquons par-là qu'immédiatement auparavant les pluies n'y avaient pas manqué, et même que pendant ce temps-là les autres pays n'eurent pas à souffrir de ce fléau.

2. On trouve dans l'Apocalypse quelques phrases de ce genre. Ainsi cette phrase, *cent quarante mille hommes de toutes les tribus d'Israel ont été marqués*, VII, 4, indique implicitement que la plus grande partie des hommes composant ces tribus n'a pas été *marquée*. C'est surtout dans certains discours d'anges prononcés dans le ciel qu'on trouvera des prédictions implicites ; car ils font mention de choses qui, quoique arrivées avant qu'ils soient prononcés, ne laissent pas de devoir être postérieures au temps de saint Jean ; en sorte que l'Esprit divin, en prédisant ces discours avec leurs détails, prédit par-là même les événemens auxquels ils se rapporteront [1]. Tel est ce discours prononcé par de grandes voix dans le ciel : *Les royaumes du monde sont soumis au Seigneur et à son Christ.* Ici l'Apocalypse prédit à la fois qu'un grand événement sera un jour célébré dans le ciel, et que cet événement sera la conversion des royaumes du monde à la foi chrétienne.

3. Ce principe, dont la fréquente application a beaucoup d'importance, est si clair, si simple, que son exposition peut paraître d'abord vaine et superflue ; mais elle convient pour prévenir en certains endroits les objections d'un lecteur peu attentif.

(1) Il faut bien distinguer les discours d'anges parlant dans le ciel, dont il s'agit ici, d'avec des discours d'anges adressés à l'Apôtre proprement. Ceux-ci offrent, on le comprend, des prédictions formelles et directes, au lieu que les premiers ayant pour sujet des choses qui ont eu lieu avant qu'ils soient prononcés, ces choses s'y trouvent indirectement et implicitement prédites, en même temps que ces discours célestes qui doivent s'y rapporter.

XXVIe PRINCIPE.

Quand un événement qui doit évidemment être opéré par des hommes est attribué au Seigneur, cela indique qu'il sera l'effet d'une volonté et d'une intervention spéciale du Seigneur, employant le bras des hommes pour l'exécuter.

1. La saine philosophie nous enseigne que le Ciel, dans sa sagesse, préside aux destinées des peuples, en sorte qu'aucun événement important n'a lieu sans sa permission, et que même quelques-uns sont des éffets de sa volonté positive dont les hommes qui les opèrent sont des instrumens, quoique à leur insu. L'Ecriture-Sainte confirme cette leçon de la raison, soit par des déclarations générales, soit par la manière dont elle expose certains événemens.

2. Il ne faut donc pas s'étonner que l'Apocalypse prédise comme des œuvres du Seigneur certains faits visiblement opérés par les humains. Mais il n'en faut pas conclure que ces faits soient les seuls de ceux qu'elle prédit que produisent une volonté et une intervention du ciel; seulement il faut les regarder comme des effets plus insignes de cette intervention (Pr. XLIII.)

XXVIIe PRINCIPE.

Quand un même *ange* fait deux actes ou tient deux discours, dans une même vision ou dans deux, cela indique que les événemens désignés par ces actes ou discours se rapportent à un même objet ou à deux objets analogues.

Comme diverses prédictions, qui sont chacune présentées comme faites par un *ange*, ne sont pas toutes faites par un même *ange*, on a lieu de juger que chaque *ange* est employé pour prédire un événement particulier, ou une espèce particulière d'événemens. En conséquence, si un même ange apparaissant comme tel en prédit deux ou davan-

tage, on devra juger que ceux-ci sont d'une même espèce, ou du moins analogues à quelque égard. On trouve en effet deux ou trois cas de ce genre. Ainsi au chap. X, dans les trois premiers versets, paraît *un ange debout sur la terre et sur la mer* qui fait certains actes; puis après l'apparition d'un autre objet il en fait de nouveaux qui se lisent aux versets 5, 6 et 7. De même, chap. XVI, v. 17, *paraît un ange qui tient une septième coupe;* puis reparaissant un autre moment, il adresse un long discours à l'Apôtre qu'on lit au chap. XVII; puis reparaissant encore après beaucoup d'objets intermédiaires, il fait voir à Jean *une grande cité descendant du ciel*, XXI, 10—22; XXII, 1—7. Ce n'est pas sans raison qu'un même *ange* est employé dans ces divers cas pour annoncer par des actes figurés ou par des discours des choses différentes, et qui doivent arriver à des époques plus ou moins éloignées; et cette raison ne peut être qu'une analogie de ces choses.

XXVIII[e] PRINCIPE.

Tout titre ou attribut donné dans une prédiction à un être quelconque, est relatif à quelque acte dont cet être sera l'auteur ou l'objet dans l'événement même qu'elle annonce.

1. Pour l'ordinaire une épithète donnée à une personne, à un être quelconque, est en rapport avec la nature des choses qu'on lui attribue; d'autres seraient inutiles ou nuisibles au sens de la phrase ou de la période qui les contiendrait. Ainsi l'on dira : Le *bon* Titus regardait comme perdu un jour où il n'avait fait aucune bonne œuvre; le *juste* Antonin était pris par des princes voisins pour arbitre de leurs différens. Si un tel emploi des épithètes a lieu dans le discours ordinaire, combien plus sera-t-il observé dans une prophétie très succincte, qui ne doit pas contenir un seul mot inutile ou superflu, et dont tous les termes dans chaque phrase doivent concourir à en exposer l'idée essentielle.

3. En conséquence, si dans une prédiction quelque nom

est accompagné d'une épithète, l'explication ne pourra en être juste, si le sens donné à cette épithète n'est en rapport avec la signification de l'ensemble. Si, par exemple, dans une prédiction le titre de *juste* est donné à Dieu, elle ne pourra se bien expliquer que par un événement où la justice de Dieu soit exercée. Si dans un autre un général d'armée est appelé une *torche*, un événement par lequel on prétendra l'expliquer ne pourra être le véritable qu'autant qu'un général qui y aura pris quelque part aura porté l'incendie sur son passage.

XXIXE PRINCIPE.

Un objet qui est *mesuré* dans une scène est une partie d'un tout à laquelle seule se rapportent les prédictions qui y sont offertes.

1. Il est dans l'Apocalypse des objets dont il est pris *mesure,* soit par un ange, soit par l'Apôtre même, d'après un ordre d'un ange; après quoi suivent des prédictions relatives à ces objets. Ainsi, dans la scène citée au chap. XI, un ange dit à Jean : *Mesure le temple de Dieu et l'autel, et ceux qui y adorent; mais ne mesure point le parvis qui est au dedans du temple, et mets-le en dehors*, etc., v. 1, 2. Puis suivent des prédictions relatives à ce *temple,* à cet *autel* et à *ceux qui y adorent*, commençant ainsi : *Et je donnerai à mes deux témoins*, etc., v. 3.

2. La *mesure* soit *canne à mesurer,* appliquée devant l'Apôtre, ou par lui-même, sur certains objets qui font partie d'un ensemble du même genre, est bien propre à les lui faire distinguer des autres, et à lui faire juger que ce sont ceux que concerne la prédiction qui suivra immédiatement cet acte symbolique. Et cet acte même fixe sur eux seuls son attention et sa pensée, quoiqu'ils soient contigus ou mêlés à d'autres objets du même genre. Ainsi, dans la scène qui

vient d'être citée, l'Apôtre voit d'abord le *temple* entier, composé du sanctuaire (soit *temple de Dieu*), de *l'autel* et *du parvis;* mais ensuite la *mesure*, appliquée seulement sur les deux premières de ces trois parties du *temple*, et fixant par-là ses yeux sur elles seules, lui fait comprendre qu'elles seules vont être l'objet de la prédiction suivante.

XXXe PRINCIPE.

L'exposition de l'*état* politique d'un empire considéré dans un certain temps, est accompagnée de celle de *son état* politique antérieur ou postérieur [1].

1. Ce principe est tiré de la nature-même des choses. Comment faire l'histoire d'un peuple ou d'une société sans indiquer un point de départ? Il faut bien que l'histoire de France commence par la fin de celle des Gaules; et pour écrire celle des Gaules, il faudra bien dire que cette contrée est la France d'aujourd'hui. Cette marche convient d'autant plus à l'Apocalypse que, n'indiquant pas les empires ou états quelconques par leur nom propre, elle doit en compensation les faire connaître par quelque autre moyen.

2. Le moyen qu'elle emploie fait la matière du principe ici exposé. C'est ce qui s'observe dans trois prophéties, que nous citerons toutes ici, parce que leurs objets ont de grands traits de ressemblance, de grands rapports entre eux, et que cela servira à leur éclaircissement au moment où nous en offrirons l'explication formelle, qui demandera le renvoi à ce principe. La première désigne l'ancien empire romain par *une bête à sept têtes et à dix cornes*. (On verra par l'explication que les *sept têtes* désignent ledit empire pris dans son existence propre, parce qu'elles sont les emblèmes de sept

(1) Par le mot *empire* nous entendons un vaste et puissant état, quelle qu'en soit la forme politique. Et quand nous parlons de ses formes politiques différentes, nous entondons qu'il conserve sous toutes ses formes son nom et sa souveraineté.

espèces de gouvernement qui y eurent lieu pendant sa durée ; et l'on verra que les *dix cornes* désignent dix royaumes formés des débris de l'empire romain occidental, et conservant le nom *romain.*) Ainsi l'emblème des *dix cornes* est mis ici pour désigner une nouvelle forme que subiront en tout ou en partie les pays dont il est composé. Et comme, entre ces deux emblèmes (*les sept têtes* et *les dix cornes*), le lecteur ne pourrait, sans quelque signe additionnel, distinguer lequel l'Apocalypse a essentiellement en vue, c'est-à-dire si elle a pour objet l'ancien empire romain ou les dix royaumes formés de ses débris, elle appose sur les *sept têtes* des *diadèmes*, symboles de la souveraineté, et n'en appose point sur les *dix cornes*. La seconde prophétie, qui concerne les dix royaumes susdits, désigne de même leur ensemble par l'emblème *d'une bête à sept têtes et à dix cornes*, mais en plaçant les *diadèmes* sur les *cornes* et non sur les *têtes ;* ce qui marque que ces dix royaumes y sont considérés dans leur souveraineté, et que ceux-ci auront succédé à l'empire romain. Dans la troisième prophétie, qui a un autre empire ou état pour objet, on trouve encore celui-ci désigné par *une bête à sept têtes et à dix cornes*, mais avec cette grande différence qu'elle ne porte de *diadèmes* ni sur les unes ni sur les autres; ce qui marque que cet état ne sera ni l'ancien empire romain ni l'ensemble des dix royaumes formés de son démembrement, mais un état d'une autre sorte, qui leur succédera, portant comme eux le nom *romain*. On comprend maintenant pourquoi trois sortes d'états se trouvent représentés dans l'Apocalypse sous de mêmes symboles généraux, mais distingués chacun, dans la prophétie qui le concerne, par la présence ou l'absence d'un symbole particulier (des *diadèmes*) : c'est que dans le fond ils doivent occuper, dans leur totalité ou du moins dans une grande partie, une même étendue de pays, qui, par un effet de diverses révolutions, présentera en diverses périodes trois sortes d'états différens sous un même nom général.

XXXIE PRINCIPE.

Dans toute scène dont l'objet est un, les prédictions sont placées dans l'ordre selon lequel elles doivent s'accomplir en entier ou du moins commencer à s'accomplir.

1. Il est naturel et convenable que les prédictions offertes dans une même scène, et relatives à un objet considéré sous un aspect unique, soient rangées selon l'ordre dans lequel elles s'accompliront, en sorte que chacune s'effectue ou du moins commence à s'effectuer avant celle qui la suit immédiatement.

2. Cet arrangement est d'autant plus nécessaire qu'il prévient le vague et l'arbitraire dans l'explication, et qu'il assure à l'interprétation véritable de chacune d'elles une sanction très importante pour le temps où elles auront eu leur accomplissement, puisqu'alors on les verra toutes effectuées, selon le sens assigné par cette interprétation, dans l'ordre même où elles sont offertes. Et quelle autorité n'acquerra pas ainsi cette interprétation, déjà si justifiée par sa *régularité?* ou plutôt, que lui manquera-t-il pour devoir être admise?

3. Sans doute cet ordre, quoique naturel des prédictions, ne serait pas indispensable, si l'Apocalypse marquait sur chacune le temps où elle doit s'accomplir, ou si elle indiquait positivement leur succession ; mais elle ne dit rien de semblable, excepté dans certains cas rares, ou même elle a, en le disant, un tout autre but, qui sera exposé dans le *principe* suivant. Ainsi elle laisse à l'ordre seul dans lequel elle présente les prédictions le soin d'indiquer celui de leur accomplissement ; et ce mode a encore l'avantage de la brièveté et d'une plus grande précision.

4. En disant que les prédictions sont rangées dans l'ordre selon lequel elles doivent s'accomplir, nous ajoutons *ou doivent commencer à s'accomplir*, parce que le dessein de l'Apocalypse n'est pas d'annoncer des événemens qui arriveront en entier avant d'autres, mais d'annoncer les différentes espèces

d'événemens de telle ou telle période ; et que quelques-unes pourront durer encore quand d'autres auront commencé ; étant même possible que le commencement de celles-ci touche d'assez près celui de celles-là.

5. Ainsi ce serait souvent prendre une peine inutile, pour bien expliquer une prophétie contenant un nombre quelconque de prédictions, que de chercher dans l'histoire des événemens d'une même nature répondant à telles ou telles prédictions, qui soient tous arrivés dans leur entier avant d'autres qui répondent aux prédictions suivantes. Il suffit qu'ils aient commencé avant ceux-ci. Ainsi encore un interprète doit prendre garde à ne pas présenter une prédiction comme étant absolument accomplie par certains faits arrivés avant tel ou tel temps, si depuis ce temps il en est encore arrivé de semblables dans la période qu'a en vue la prédiction qui la contient, ou si cette période n'est pas encore finie au temps même où parle l'interprète ; ce qui permettrait à d'autres événemens à venir de la même nature de grossir le nombre des précédens, et dans ce cas de compléter l'accomplissement de cette même prédiction.

XXXIIE PRINCIPE.

Dans des scènes dont l'objet se trouve divisé en deux parties, ou considéré sous deux aspects distincts, les prédictions sont divisées en deux séries, dont l'une, quoique exposée après l'autre, peut s'accomplir pendant le même temps.

1. On sait que souvent dans un discours l'objet de certain article se divise en deux parties ou en un plus grand nombre, à cause de quelques différences qui leur sont propres ; on sait aussi qu'un même objet se considère quelquefois sous deux points de vue différens, ou même sous plusieurs. Un nombre des prophéties de l'Apocalypse sont dans ce cas. Ainsi celle qui concerne l'église de *Thyatire* (II, 18—29.) se rapporte

d'abord à la généralité de cette église, puis à une petite portion qui en diffère à certains égards. Ainsi l'on verra une autre prophétie, qui concerne un empire, se diviser en deux parties, dont l'une est relative à son état politique, l'autre est relative à son état religieux (XIII, 1—10.).

2. Il est évident que dans ces cas les choses relatives à la seconde partie ou au second point de vue ne doivent pas nécessairement être postérieures aux autres, mais qu'elles peuvent arriver dans le même temps ou dans une partie de ce temps.

3. Quelquefois même il est assez visible, par la nature des termes, que les unes doivent arriver pendant un même temps que les autres. Ainsi, dans la prophétie même sur l'église de *Thyatire*, que nous venons de citer, il est dit d'abord : *J'ai un reproche à vous faire, c'est que vous permettez que Jézabel enseigne mes serviteurs et les induise dans la fornication;* puis il est dit : *Quant à vous autres, à Thyatire, qui ne suivez point cette doctrine, conservez fermement ce que vous avez.*

XXXIIIe PRINCIPE.

Plusieurs prédictions étant offertes comme prononcées après l'accomplissement de celles qui les précèdent, indiquent par cette forme qu'elles ne s'effectueront elles-mêmes qu'après cet accomplissement absolu.

Au chap. IX, v. 12, après les mots : *Le premier malheur est passé,* on trouve ceux-ci : *voici, les deux autres viennent après.* La prédiction contenue dans ces derniers mots est offerte comme prononcée seulement après que *le premier malheur* est arrivé ; cela indique que celui-ci sera entièrement fini quand le second commencera. De même, quand il est dit : *Heureux ceux qui meurent au Seigneur dès à présent,* XIV, 13, cette prédiction, qui semblerait d'abord devoir s'accomplir

dès le temps même où Jean reçut l'Apocalypse, ne doit s'accomplir qu'après l'événement annoncé dans celle qui la précède immédiatement. C'est à cet événement, qui est déjà censé arrivé, que se lie le mot *dès à présent;* en sorte que la prédiction précédente est déjà censée accomplie elle-même quand celle-ci se prononce.

XXXIVE PRINCIPE.

Un événement dont il est formellement dit qu'il arrivera *quand* certain autre aura eu lieu, doit être un effet de cet autre.

1. La conjonction française *quand* se prend quelquefois dans le sens de *parce que*, ou *puisque*. Ainsi on dira : Quand cet homme a eu rempli ses engagemens envers moi, j'ai exécuté les miens à son égard, pour marquer que l'une de ces choses à été l'effet de l'autre. La conjonction grecque, rendue par *quand*, se prend aussi dans ce sens; en sorte que nous aurions pu la rendre par *puisque*, ou *parce que*. Ainsi cette phrase de l'Apocalypse, *quand l'ange a eu crié, sept tonnerres ont fait entendre leurs voix* (X, 3.), peut indiquer que c'est *le cri de l'ange* qui a causé ou occasionné *les discours des sept tonnerres*.

2. L'Apocalypse ayant d'autres moyens d'indiquer la simple succession des événemens, comme les mots *puis, après cela, voici*, ou ce tour, telle chose est passée, telle autre va suivre, on a d'autant plus lieu de croire qu'elle réserve la conjonction que nous rendons par *quand* pour les cas où un événement doit devenir la cause ou l'occasion d'un autre.

XXXVE PRINCIPE,

Il est des prédictions occasionnelles qui peuvent s'accomplir dans un tout autre temps, et même concerner un tout autre objet que celles entre lesquelles elles se trouvent.

1. La nature des prédictions, en général, se rapporte à l'objet de la vision dont elles font partie, et au sujet particulier de la scène à laquelle elles appartiennent ; et l'accomplissement de chacune suit l'ordre dans lequel elle est placée. Quelques-unes cependant annoncent des événemens étrangers au sujet de la scène, ou qui doivent arriver hors de la série des temps que concernent les prédictions entre lesquelles elles sont placées, mais ayant quelques rapports avec ceux qu'annoncent celles-ci ; et c'est ce rapport qui a fait placer là ces prédictions, qui sans doute n'auraient pu trouver ailleurs de place, au moins aussi convenablement. Ainsi elles ne sont proprement qu'*occasionnelles*, à quoi elles réunissent d'ordinaire la qualité d'*anticipées*. En voici un exemple, tiré du chap. XII, v. 5 : après cette phrase, *la femme a mis au monde un fils vaillant*, est ajoutée cette autre, *qui doit régir avec un sceptre de fer toutes les nations*. Cette seconde phrase (on le verra par l'explication) contient une prédiction qui ne doit pas s'accomplir pendant, ou immédiatement après celle que contient la première, mais dans un avenir plus reculé ; elle a été placée là à cause du rapport du genre de faits qu'elle annonce avec celui qui a été annoncé dans la première.

2. On trouve fréquemment dans les livres historiques des récits occasionnels dont les causes sont diverses, mais qui ont un genre particulier d'utilité ou d'intérêt. Ainsi Millot dit, en parlant de Rome : « On voit Romulus bâtir des cabanes « sur un terrain dépendant de la ville d'Albe, et fonder, avec « trois mille hommes, un état *qui devait engloutir les plus « vastes monarchies* [1]. » « En général, comme dit Michaëlis au

(1) *Histoire ancienne*, tom. II, pap. 133.

« sujet des Evangiles, un historien, écrivant un récit clair « et attachant, est souvent obligé de réunir une cause à son « effet, lors même que l'effet a eu lieu plus tard; ou bien il « est appelé à joindre des événemens séparés par le temps, « mais unis par le sujet [1]. »

SIXIÈME ESPÈCE

CONCERNANT LA MATIÈRE ET LA DISTINCTION DES VISIONS DE LA DEUXIÈME ET DE LA TROISIÈME SÉRIE, ET CELLES DE LEURS SCÈNES [2].

XXXVIE PRINCIPE.

La matière de la seconde série des visions n'est point formée d'un nombre d'événemens proprement dits; ce qui la constitue est l'état général du monde durant une dernière période de son existence, suivi d'un événement unique et final.

XXXVIIE PRINCIPE.

Cette série ne contient en conséquence que deux visions : l'une relative audit état, l'autre relative audit événement.

XXXVIIIE PRINCIPE.

La matière de la troisième série n'est pas non plus formée d'événemens proprement dits; ce qui la constitue est un état des hommes dans la vie future.

(1) *Introduction au Nouveau-Testament*, par Michaëlis, traduction française, tom. III, pag 15.

(2) Ces principes, assez clairs, n'ont pas besoin de développement. Le lecteur pourrait, au besoin, consulter celui qui a été donné ci-dessus à certains principes analogues, relatifs à la première série.

XXXIXe PRINCIPE.

Ce qui distingue les visions dans cette série est une différence de sujets généraux ; et ce qui distingue les scènes est une différence de sujets particuliers.

XLe PRINCIPE.

Chacune des visions de cette série a un début.

XLIe PRINCIPE.

Dans cette série de visions et dans la précédente, les expressions : *puis j'ai vu, puis j'ai entendu*, ou *puis il m'a été dit*, marquent toujours, comme dans la première, un changement de vision ou de scène.

II[e] CLASSE DE PRINCIPES.

GRAMMAIRE APOCALYPTIQUE.

PREMIÈRE ESPÈCE

CONCERNANT LE CHOIX DES MOTS EN GÉNÉRAL.

XLII[e] PRINCIPE.

Dans chaque prédiction tous les mots ont la précision nécessaire; tous, jusqu'aux articles (*le*, *la*, *les*), sont essentiels pour son but et appropriés à son sujet; il n'en manque aucun d'important, et leurs places respectives sont les plus convenables.

1. Comme l'Esprit divin a dû indiquer à l'Apôtre l'ordre convenable de toutes les prédictions, il a dû de même lui dicter tous les termes qui les composent, en sorte qu'il n'en manquât aucun d'important, qu'il n'y en eût aucun d'équivoque, que le texte eût toute la précision nécessaire, et qu'il contînt tous les élémens propres à en faire découvrir le vrai sens (Pr. I, 7.).

2. Il a aussi dû écarter toute phrase et tout mot superflu qui eût répandu du vague ou une longueur inutile. En conséquence, chaque terme, même petit ou indifférent en apparence, est essentiel dans la prédiction dont il fait partie, soit pour en former la totalité, soit pour en éclaircir le sens autant que l'a voulu la sagesse divine; et chacun est approprié au sujet de cette prédiction. Ainsi, dans cette phrase : *L'agneau immolé est digne de posséder le pouvoir*, V, 12, le but du mot *immolé* n'est point d'apprendre occasionellement que

cet *agneau* a été *immolé*, mais de marquer que c'est parce qu'il *a été immolé* qu'il *est digne de posséder le pouvoir*. De même, dans cette autre phrase : *Le dragon a poursuivi la femme qui avait mis au monde un enfant fort*, XII, 13, ces derniers mots, *qui avait mis*, etc., ne sont pas destinés à rappeler *que la femme avait mis au monde un enfant fort* (chose qui a été dite un peu plus haut), ni à distinguer cette *femme* d'une autre, puisqu'il n'a été parlé que de celle-là, mais ils indiquent que la raison qui la fait poursuivre par le *dragon* est qu'*elle a mis au monde cet enfant fort*.

3. La place de toutes les phrases et même de tous les mots a dû aussi être exactement déterminée par l'Esprit divin. On comprend que la moindre transposition d'une phrase pourrait présenter un événement comme devant être antérieur à un autre, tandis qu'il doit être postérieur; celle d'une partie seulement d'une phrase pourrait présenter comme effet ce qui est cause, ou comme devant arriver dans un lieu ce qui doit arriver dans un autre, ou avoir telle autre conséquence fausse; celle enfin d'un seul terme pourrait changer ou obscurcir le sens d'une prédiction.

4. A l'égard même de l'article (*le*, *la*, *les*), l'Apocalypse observe une exactitude qui n'est pas observée dans les livres grecs. Souvent les auteurs de ceux-ci omettent l'article devant un nom où le sens de la phrase le fait supposer, pensant bien que le lecteur le tiendra pour sous-entendu : on en trouve des exemples jusque dans le Nouveau-Testament. Ainsi les paroles de saint Paul qu'on rend en français par celles-ci, *nous sommes justifiés par la foi*, portent, *nous sommes justifiés par foi*, Rom. V, 1. L'Apocalypse n'use pas de cette liberté, parce que souvent son style mystérieux ne permettrait pas de discerner si l'article est sous-entendu, ou s'il est nécessairement omis, ce qui pourrait alors occasionner une grave erreur. L'article y est toujours employé ou omis avec un soin particulier, selon que le cas le comporte. Ainsi, dans cette phrase : *Le soleil a brûlé les hommes par du feu*, XVI, 8, l'omission de l'article que nous rendons par *les* pourrait

faire traduire le texte ainsi : *le soleil a brûlé des hommes par du* FEU, ce qui n'appliquerait qu'à une partie des *hommes* ce que l'Esprit divin entend de leur totalité [1].

5. Une explication, pour être bonne, doit donc suivre le texte pas à pas. Le moindre changement qu'un interprète se permettrait de faire dans une prédiction pourrait le jeter dans l'erreur, en lui faisant prendre pour l'événement annoncé un autre qui en porterait, il est vrai, plusieurs caractères, mais qui ne serait point pour cela le véritable. Qu'un peintre, voulant faire le portrait d'une personne, ne rende point ou rende mal quelqu'un de ses traits, il se trouvera en avoir peint une autre qui lui ressemble à tous égards, excepté dans ce trait même où son talent a été en défaut.

6. Sans doute une telle exactitude dans l'explication de l'Apocalypse la rend plus difficile; mais aussi elle en assure la justesse et désarme la critique la plus rigoureuse.

XLIII[e] PRINCIPE.

Souvent une chose ou une qualité, commune à deux ou plusieurs objets en différens degrés, n'est attribuée qu'à celui qui la possède au degré le plus éminent.

1. Dans le style figuré, il n'est pas nécessaire qu'un objet ait seul tel ou tel caractère, pour qu'il soit seul désigné par un certain terme symbolique ; mais il suffit qu'il le possède à un degré fort supérieur à celui où d'autres peuvent l'avoir ; cela a lieu même dans le style ordinaire. Ainsi, quoique plusieurs empereurs romains eussent excité de sanglantes persécutions contre les chrétiens, l'histoire n'a consacré qu'une *ère des martyrs*, savoir, celle des persécutions qu'excita Dio

(1) Plusieurs versions, négligeant quelquefois d'exprimer l'article, quand l'Apocalypse le présente, et le supposant qnelquefois quand elle ne le présente pas, rendent par-là très inexactement certains points de cette révélation.

clétien, parce que celles-ci surpassèrent de beaucoup toutes les autres par leur durée et leur rigueur. Ainsi Jésus, qu'on appelait un jour *bon maître,* répondit: *Il n'y a qu'un seul bon, qui est Dieu.* Ainsi saint Jean dit : *La loi a été donnée par Moïse; mais la grace est venue par Jésus-Christ*, Jean, I, 17. Sans doute il n'entend pas que Moïse ait prescrit une loi sans promettre la grace de Dieu, ni que Jésus ait promis la grace de Dieu sans prescrire une loi; mais il veut dire que l'Evangile a cet avantage sur la révélation judaïque, que le pardon qui y est offert est un pardon absolu pour la vie future, promis à tous les pécheurs repentans, sans distinction de peuples, et acquis au monde par le plus généreux sacrifice. « L'Ecriture, dit Huré, attribue à un objet uniquement « une qualité qui appartient aussi à d'autres, lorsqu'il la pos- « sède d'une manière excellente et particulière. »

2. On ne devra donc point s'étonner qu'il y ait dans l'Apocalypse des expressions de ce genre : comme, par exemple, que Jésus soit appelé l'*Agneau* (sans épithète), ce qui signifie l'*Agneau* (ou la victime) *par excellence;* qu'une certaine période, distinguée par un insigne bonheur que goûtera un jour le monde, soit seule appelée *le temps,* ce qui signifie *le temps par excellence;* qu'une certaine église soit seule désignée comme agitée par des discordes, tandis que d'autres l'ont aussi été, mais dans un degré fort inférieur; en un mot, qu'une dénomination spéciale soit affectée à un seul objet fort supérieur aux autres de son espèce. C'est à grands traits que tout est peint dans l'Apocalypse.

XLIVe PRINCIPE.

Les phrases sont d'ordinaire employées dans le sens le plus énergique.

1. Puisque, selon le principe précédent, une qualification n'est d'ordinaire appliquée qu'à un objet quand elle lui est

beaucoup plus applicable qu'à d'autres de son espèce, il en résulte que cette qualification est employée dans la plus grande force de son sens. Par exemple, *un espace de temps* signifiera un long espace de temps; *une tribulation* signifiera une grande tribulation, et *une grande tribulation* en signifiera le plus haut degré.

2. Les phrases sont employées dans le sens le plus énergique, puisque les termes qui les composent le sont. Plusieurs, quoique simples et sans apparence d'une grande force, annoncent des choses très considérables par leur nature ou par leur durée. Celle-ci, par exemple : *Il a été permis au cavalier d'ôter la paix de la terre,* VI, 4, qui, selon le *Vocabulaire,* signifie : le ciel a laissé ces princes persécuter l'église, équivaut à celle-ci : Le ciel a laissé ces princes persécuter cruellement l'église chrétienne. Cette autre : *Le temple de Dieu a été ouvert dans le ciel,* XI, 19, qui, selon le *Vocabulaire*, signifie : le culte protestant a été établi par l'autorité du gouvernement, sous-entend, *dans tous les pays chrétiens et pour toujours.* Et l'on ne la trouve qu'à l'endroit où elle doit recevoir ce sens général, et non point à celui où est annoncée la réformation du seizième siècle, à l'égard de laquelle on trouve des phrases particulières et différentes de celle-ci, qui restreignent la prédiction de cet événement à quelques pays chrétiens. C'est seulement quand il s'agit d'annoncer que la réformation de l'église sera générale, complète et définitive, que l'Esprit divin emploie cette expression courte, mais qui n'admet point d'exception ni de bornes dans l'événement qu'elle annonce : *Le temple de Dieu a été ouvert dans le ciel.*

XLV[e] PRINCIPE.

Il est des mots toujours employés dans le sens propre; il en est d'autres toujours employés dans le sens figuré; et d'autres encore employés tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre.

1. Un grand nombre de mots sont toujours pris au pro-

pre, et doivent l'être par leur nature. Tels sont les mots *Dieu*, *Jésus*, *foi*, *charité*.

2. Un grand nombre sont toujours pris au figuré. Tels sont *air*, *grêle*, *tonnerre*, *ulcère*, *abîme*. (Voy. sur l'usage des mots figurés le cinquième article de l'*Introduction*.

3. Les autres sont pris tantôt au figuré, tantôt au propre, comme *ange*, *ciel*, *terre*. Cela n'a rien d'irrégulier, puisque souvent, dans le langage ordinaire, on prend, même sans s'en douter, certains termes, un moment dans un sens propre, et un autre dans un sens figuré. Les objets donc apparens, qui frappent les sens de l'Apôtre dans cette révélation (Pr. I et II.), sont bien des formes d'anges, de ciel, de terre, etc.; mais tantôt ils présentent des anges proprement dits, le ciel, la terre, etc., proprement dits; tantôt ils sont emblématiques, désignant des personnes ou des choses qui ont un certain rapport avec eux.

4. Dans la plupart des phrases on peut, presque à la première lecture, distinguer, par leur nature même, lequel du sens propre ou du figuré appartient à leurs divers termes Ainsi l'on voit d'abord que le mot *ciel* est employé au propre dans cette phrase: *Etant ravi en esprit, j'ai vu un trône dressé dans le ciel;* et qu'il est pris au figuré dans cette autre: *La queue du dragon entraînait le tiers des étoiles du ciel.* De même on voit facilement que le mot *soleil* est employé au propre dans celle-ci: *Son visage brillait comme le soleil*, I, 16, et au figuré dans ces mots: *Le soleil a brûlé les hommes par le feu*, XVI, 8. Mais il est des phrases où l'on ne peut juger de la qualité de ces mots qu'au moyen de l'intelligence déjà acquise de ceux qui leur sont unis.

5. D'après ce principe, le lecteur ne devra pas s'étonner de trouver, dans une même période ou dans une même phrase, un mot employé une fois dans le sens propre, une autre fois dans le sens figuré, parce que la nature de la chose dont il s'agit peut exiger l'emploi d'un même mot avec ces deux acceptions.

6. L'Apocalypse employant dans leur sens propre plu-

sieurs mots, l'interprète doit, dans le cas où il ne voit pas du premier coup d'œil si un mot est pris dans le sens propre ou figuré, essayer d'abord si le propre convient pour l'explication de toute la phrase dont ce mot fait partie, et même de tout le contexte, et n'en chercher un figuré qu'après s'être assuré, autant que possible, que le propre ne peut convenir.

7. Le nombre total des mots pris au figuré est bien moindre que celui des mots pris dans le sens propre [1].

N. B. Désormais nous n'appellerons les mots figurés de l'Apocalypse que par l'expression plus courte *termes*, et les mots pris au propre nous les appellerons *mots*.

XLVIE PRINCIPE.

Un mot employé dans une comparaison est ordinairement pris dans le sens propre.

1. Une comparaison étant destinée à éclaircir un sujet, et une chose obscure ne pouvant être éclaircie par une autre qui le serait également, les mots que l'Apocalypse emploie dans des comparaisons doivent être pris au propre, quoique ailleurs elle les prenne au figuré. Tel est le mot *tonnerre* dans cette phrase : *Un des quatre êtres vivifians a dit comme d'une voix de tonnerre*, VI, I. Tel est celui de future *épouse* dans cette autre phrase : *J'ai vu la sainte cité, ornée comme une future épouse qui s'est parée pour son époux*, XXI, 2.

2. Dans la plupart des comparaisons, il est facile de juger, dès le premier aspect, que les mots qui y sont employés

(1) La proportion n'est pas la même partout. Dans quelques endroits le nombre des figurés est plus considérable; il en est où il forme les trois quarts des mots, et même quelques prédictions en sont entièrement composées. Mais aussi, dans la plupart des prophéties, ils ne forment que la moitié ou moins encore de leur contenu.

sont pris au propre; et le doute qu'on pourrait avoir sur quelques-uns se dissipe aussitôt qu'on a pénétré le sens des prédictions où ces mots se rencontrent.

XLVIIE PRINCIPE.

Le sens figuré d'un terme a un rapport avec son sens propre,

ou

Un objet, pris pour emblème d'un autre objet, lui est réellement analogue à quelque égard.

1. Dans le langage figuré, un objet ne peut être désigné par un autre d'une nature opposée, comme, par exemple, un homme lâche par un lion, l'impiété par un temple. Il ne peut l'être non plus par un autre qui n'aurait aucun genre de rapport avec lui, comme, par exemple, la sagesse par une montagne, la constance par une tempête.

2. Mais, d'autre part, une chose qui a un rapport réel avec un objet symbolique présenté dans un discours, peut bien y être désignée par cet objet. Elle a même des droits à être regardée comme telle, si l'on peut lui appliquer tous les caractères que le discours attribue à cet objet. En d'autres termes, quand un sens figuré, assigné à un terme, a réellement un rapport avec son sens propre, il est admissible, surtout s'il est appuyé sur quelque auteur connu, ou s'il est consacré par l'usage, comme celui de *valeur* pour le mot *lion*, celui de *justice* pour le mot *balance;* il doit même être tenu pour le véritable, s'il concourt à produire un sens raisonnable pour toutes les phrases où ce terme est employé [1].

(1) On verra, par l'exposition raisonnée du *Vocabulaire*, que tous les termes de l'Apocalypse reçoivent dans notre ouvrage un sens en rapport avec leur signification propre, sens facile à reconnaître, à l'exception d'un très petit nombre qui demande une justification plus particulière; et l'on verra même que celui de

XLVIIIe PRINCIPE.

Le plus souvent le rapport du sens figuré d'un terme avec son sens propre est direct; quelquefois il n'est qu'indirect.

Le rapport du sens figuré de *tremblement de terre* (qui est *catastrophe dans un état,* V, 60.) avec son sens propre est direct, parce qu'un tremblement de terre représente lui-même et sans idée intermédiaire un événement de cette nature. De même le rapport du sens figuré de *temple* (qui est religion chrétienne, V, 87.) avec son sens propre est direct, parce que l'idée de religion se lie immédiatement à celle d'un édifice qui est consacré à des usages religieux. La plupart des termes de l'Apocalypse reçoivent un sens de ce genre. Le sens figuré des autres n'a qu'un rapport indirect avec leur sens propre. Ainsi le terme *Babylone,* dont le sens figuré est *Rome papale,* n'a ce sens que secondairement, c'est-à-dire au moyen de l'idée intermédiaire d'une domination tyrannique, exercée autrefois par le roi de *Babylone* sur le peuple juif, et exercée aujourd'hui depuis plusieurs siècles par Rome papale sur l'Église en général.

XLIXe PRINCIPE.

La matière de quelques prédictions y autorise certaines inexactitudes légères dans l'emploi des figures, comme étant inévitables.

1. La plupart des figures employées dans l'Apocalypse sont conservées dans tout le contenu des prédictions où elles se trouvent : c'est-à-dire qu'il n'y est rien attribué

plusieurs leur est quelquefois donné dans le langage ordinaire, dans l'Ericture-Sainte ou dans des ouvrages profanes.

aux choses prises pour emblèmes qui ne soit dans leur nature. Par exemple, *il a paru sur un cheval blanc un personnage ayant un arc; il lui a été donné une couronne et il est sorti en vainqueur,* VI, 2. Tout ici est assorti à la nature du *cheval,* symbole d'une nation guerrière : savoir sa *blancheur,* signe de la gloire éclatante de cette nation; un *arc,* signe d'un combat; et une *couronne,* signe de la victoire. De même la figure est constamment suivie dans cette prédiction : *La troisième partie du soleil, la troisième partie de la lune et la troisième partie des étoiles ont été frappées, de sorte que le tiers de ces corps-là a été obscurci, et que le jour aussi bien que la nuit a perdu le tiers de sa lumière,* VIII, 12.

2. Mais en d'autres endroits la figure employée s'écarte quelquefois des propriétés naturelles de la chose qui est prise pour emblème. Ainsi, V, 7, *un agneau reçoit un livre de la main d'un personnage assis sur un trône.* Cette figure ne s'accorde pas en tout avec la nature de l'agneau, qui ne comporte point qu'il prenne un livre de la main d'une personne. Ainsi, IX, 4, *il est ordonné à des sauterelles de ne faire aucun mal à l'herbe de la terre, ni à aucun arbre, mais seulement aux hommes qui n'auront point le sceau de Dieu sur le front.* Cette figure, qui fait partie d'une longue prédiction, ne se règle pas, on le voit, sur l'instinct des insectes qui y servent de principal emblème.

3. On ne doit point s'étonner de trouver ces apparentes irrégularités dans un livre tout figuré, la nature n'offrant pas à volonté des objets qui puissent en représenter d'autres dans toutes les propriétés et tous les actes que nous voulons indiquer : il en est souvent de telles dans les énigmes et dans les discours symboliques de toute espèce. On en trouve des exemples dans quelques prédictions de l'Ancien-Testament. Ainsi Jérémie dit : *Des eaux s'élèveront du septentrion; elles seront comme un torrent débordé, et les hommes jetteront des cris à cause du bruit de leur cavalerie,* XLVII, 3. Aussi est-ce un principe généralement admis, qu'il ne faut pas trop presser les comparaisons ou les figures.

4. Pour qu'un emblème soit admissible, il suffit qu'il soit juste sous quelques points de vue, dont le principal fasse partie ; or cette condition essentielle se trouve dans tous les emblèmes employés dans l'Apocalypse.

Le PRINCIPE.

Plusieurs termes font allusion à des objets mentionnés dans l'Ancien-Testament.

1. Plusieurs des figures de l'Apocalypse sont tirées de quelques usages de l'église judaïque, ou de quelques faits cités dans l'Ancien-Testament. Tels sont les termes *le temple, le tabernacle, un chandelier, Sion, Babylone* [1].

2. Le Nouveau-Testament ayant succédé à l'Ancien et en étant le complément, certains objets particuliers à l'ancienne alliance peuvent bien être pris pour des emblèmes d'objets analogues particuliers à la nouvelle ; on en trouve même plusieurs exemples dans le Nouveau-Testament. Ainsi saint Paul dit : *Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion, de la Jérusalem céleste,* Hebr., XII, 22.

3. Il y a plus : un livre prophétique doit préférablement tirer ses figures d'objets offerts dans d'autres livres divins, chaque fois que cela peut convenir à son but. Ces livres étant connus ou pouvant l'être de toute personne qui veut méditer l'Apocalypse, elle comprendra mieux par ce moyen le sens figuré des termes qui font allusion auxdits objets, en appliquant à la nouvelle alliance ce qui est relatif à l'ancienne. Ainsi par le terme *la grande Babylone, assise sur plusieurs eaux, enivrée du sang des saints,* elle pourra voir désignée une ville ou une église idolâtre ou superstitieuse, qui tient dans l'assujétissement et dans l'oppression

(1) Il y en a quinze de ce genre, et quelques-uns y sont souvent répétés.

des chrétiens attachés à un culte pur, puisque Babylone païenne asservit et retint captive pendant long-temps l'église judaïque qui était éclairée de la connaissance du vrai Dieu. De même le mot l'*agneau* pourra désigner à ses yeux Jésus-Christ sacrifiant sa vie pour la rédemption des pécheurs, puisque les Juifs immolaient des agneaux pour l'expiation de leurs péchés.

4. Il faut donc qu'un interprète connaisse bien les divers faits relatifs à l'église judaïque, les usages de cette église, et les rapports des uns avec les autres, pour qu'il puisse donner une explication plus sûre et plus exacte des termes de l'Apocalypse qui y font allusion.

LIe PRINCIPE.

Certains termes, qui dans leur sens propre se rapportent à des choses temporelles, sont appliqués à des choses spirituelles.

1. Pour exprimer des idées intellectuelles, le langage ordinaire a recours aux mots qui rappellent des objets sensibles. Ainsi nous disons : *La science est la lumière de l'esprit; je ne puis digérer cet affront; j'ai un grand poids sur le cœur.* Ce genre de figure était très familier à notre divin Seigneur, dont les pensées étaient toutes spirituelles. *Ma nourriture*, disait-il, *est de faire la volonté de mon Père*, Év. Jean, IV, 34. Marthe désirant que Marie l'aidât à servir le repas, il lui dit : *Marthe! Marthe! une seule chose est nécessaire*, Luc, X, 40. Comme il demandait à boire à une femme samaritaine, il lui dit : *Celui qui vous parle peut vous donner lui-même une eau vivifiante*, Év. Jean, IV, 10.

2. On trouve fréquemment dans l'Apocalypse cette allusion du spirituel au temporel. *A celui qui vaincra je donnerai de la manne cachée*, II, 17. *Je connais ta pauvreté, mais tu es riche*, II, 9.

LIIe PRINCIPE.

Quelques objets sont désignés par des figures différentes en diverses prédictions, parce qu'ils y sont considérés sous différens aspects.

1. Que de fois, dans le style ordinaire, nous désignons un même objet par des noms différens, dont chacun est approprié à un rapport particulier sous lequel nous le considérons ! Par exemple, un des rois de France a été désigné et par le nom de *Henri IV*, qui lui appartient comme le quatrième de son nom dans la race capétienne, et par celui de *Henri-le-Grand* à cause des qualités qui l'ont distingué.

2. Le style figuré de l'Apocalypse peut de même, selon les cas, désigner un même objet par différentes figures. Ainsi Jésus est évidemment représenté au chap. I sous la forme du souverain pontife, et ailleurs sous celle d'un *agneau*, V, 6; VI, 1. Ainsi il est dit, XIII, 14 : *La bête*[1] *sortie de la terre fait des prodiges devant la bête sortie de la mer* (et nulle part il n'est parlé de quelque autre *bête* qui ait fait des *prodiges*), puis il est dit, XIX, 20 : *La bête et le faux prophète qui avait fait des prodiges devant elle ont été saisis.* On a lieu par-là de juger que ce *faux prophète* est la même personne ou le même ordre de personnes que la *bête sortie de la terre.*

3. Ces diverses désignations d'une même chose ne nuisent point à l'intelligence des prédictions où elles se trouvent, et n'y causent point d'équivoque, quand on est prévenu de la possibilité de les rencontrer. Quelquefois même elles peuvent servir à l'intelligence de ces prédictions ou à la confirmation du sens qu'on en aura découvert. Ainsi, ayant lieu de juger que *la bête sortant de la terre est le faux prophète*, on apprend par-là que cette *bête* a un rapport avec la religion; et cela peut confirmer des explications, régulières d'ailleurs, qui seraient données sur les prédictions concernant cette *bête*, et qui la feraient regarder comme une puissance ecclésiastique.

(1) On verra dans le Vocabulaire *qu'une bête* désigne une puissance, un état.

qualifient la chose qu'ils désignent. D'autres sont isolés, c'est-à-dire ne sont ni dans l'un ni dans l'autre de ces deux cas. Ces différentes particularités forment ce que nous appellerons des *spécifications*.

1. On nomme *corrélatifs* des mots qui, contenus dans une même phrase ou une même période, désignent des choses en rapport l'une avec l'autre, comme *soleil* et *lune*, comme *terre*, *mer* et *eaux courantes*. On nomme aussi chacun de ces mots *corrélatif* de l'autre ou des autres.

2. Il y a dans tout discours des mots sans corrélatifs, et d'autres qui en ont, et cela est presque inévitable. Quelques-uns ont des corrélatifs de deux espèces, ou même de davantage. Ainsi le mot *ame* a pour corrélatif le mot *corps* dans cette phrase : *l'homme est composé d'un corps et d'une ame;* et il a pour corrélatif le mot *esprit* dans cette autre : *cet auteur montre beaucoup d'esprit, mais peu d'ame*. Les corrélatifs se rencontrent quelquefois dans une même phrase, comme ceux de *père* et *fils* dans celle-ci : *le père a rappelé le fils du service militaire*. Quelquefois ils sont placés dans deux phrases successives, comme *fleurs* et *fruits* dans les suivantes : *au printemps dernier, nos arbres ont donné beaucoup de fleurs, mais les fruits ont été peu abondans*. Quelquefois ils se trouvent dans des phrases détachées l'une de l'autre, ou dans des périodes différentes, mais toujours sont-ils liés par le sens des phrases ou des périodes qui les présentent; et celles-ci, au besoin, en font connaître le sens. Ainsi, dans un ouvrage sur la physique, vous trouverez un article sur la terre, un autre sur l'eau; et dans un ouvrage d'astronomie, vous trouverez un article sur la terre, un autre sur le soleil. Vous distinguerez facilement, par les corrélatifs du mot *terre*, que dans le premier ouvrage ce mot signifie autre chose que dans le second.

3. Les mêmes cas peuvent avoir lieu dans l'Apocalypse. En effet on y trouve, et des termes qui n'ont jamais de corrélatifs, et d'autres qui en ont toujours, soit dans la même phrase, soit dans un même ensemble de prédictions, et d'autres qui

en ont quelquefois et quelquefois n'en ont point, et d'autres enfin qui en différens endroits ont des corrélatifs différens.

4. Il est un autre genre d'expressions par lequel le style ordinaire fait distinguer une chose d'une autre qui porte le même nom, savoir, des qualifications ajoutées à ce nom, c'est-à-dire des mots qui marquent un attribut ou une application particulière de la chose dont il s'agit. Ainsi l'on dit *Louis-le-Grand*, ou *Louis XIV*, pour distinguer ce monarque d'autres rois de France qui ont porté le nom de *Louis*. Ainsi l'on dit *le serpent à sonnettes*, pour distinguer cette sorte de serpens des autres. Ainsi l'on dira : *Le coupable, en voyant le prince qu'il avait offensé, est tombé à ses pieds :* les mots *à ses pieds* donnent à l'expression *est tombé* un sens particulier distinct d'un autre qu'il pourrait avoir.

5. On comprend qu'il peut être des expressions de ce genre dans l'Apocalypse : il en est en effet. Un *dragon* est distingué d'un autre par le titre de *rouge ;* un certain *livre* est distingué d'un autre par le titre de *petit;* et le terme *tomber* est suivi quelquefois du mot *devant* (qui indique qu'il signifie *se prosterner devant*), et quelquefois d'une expression désignant une catastrophe (qui indique qu'il signifie *être détruit*), etc., etc.

6. Il est enfin, dans le langage ordinaire, des termes qui ne sont accompagnés ni de corrélatifs, ni de qualifications. La même chose a lieu dans l'Apocalypse. Nous appellerons ces termes-là *isolés*.

7. Un interprète doit bien prendre garde à ces diverses particularités des termes de l'Apocalypse, parce qu'elles peuvent en faire varier et en déterminer le sens (comme on le verra dans un des *principes* suivans), ce qui nous les fait appeler du nom de *spécifications*.

LVIE PRINCIPE.

Le sens de tout terme auquel est joint un corrélatif ou une qualification est en rapport avec le sens de celui-là ou de celle-ci.

1. Dans un discours symbolique, pour qu'une phrase qui

contient des termes corrélatifs obtienne une signification admissible, il faut que les sens figurés qu'y attache celui qui parle soient en rapport l'un avec l'autre, tout comme leurs sens propres. Par exemple, dans la parabole du *Semeur*, offerte dans les Evangiles (Luc, VIII, 11.), de même qu'il y a un rapport entre *les épines*, *les pierres*, *le chemin* et *la bonne terre*, considérés par rapport à *la semence* qui y est jetée, ainsi il y en doit avoir un entre les choses désignées par ces emblèmes pour que cette parabole puisse recevoir une signification harmonique.

2. Cette règle est observée dans toutes les prédictions de l'Apocalypse qui contiennent des termes corrélatifs, c'est-à-dire que le sens figuré de l'un est bien en rapport avec le sens figuré de l'autre. Ainsi les termes corrélatifs *ciel* et *terre*, qu'offrent quelques phrases, y sont pris, l'un dans le sens de gouvernement, l'autre dans celui de gouverné ou sujet; ainsi ceux de *soleil*, de *lune* et d'*étoiles*, qu'on trouve ailleurs, y sont pris, le premier dans le sens de prince souverain, le second dans le sens d'héritier présomptif de la couronne, le dernier dans celui de grands officiers de l'état: trois sens bien en rapport entre eux, au moyen desquels ces phrases sont susceptibles d'une interprétation très satisfaisante.

3. On verra par l'explication qu'il y a de même un rapport entre le sens de tout terme accompagné d'une qualification et celui de cette qualification même.

LVII[e] PRINCIPE.

La plupart des termes sont plus ou moins répétés dans le cours de l'Apocalypse. Un très petit nombre ne s'y trouve qu'une fois.

1. Il n'y a dans toute l'Apocalypse que 279 sortes de termes, dont 52 ne s'y trouvent qu'une fois (comme celui de *Jézabel*, II, 20; celui d'*Antipas*, II, 13), et 227 sont plus ou

moins répétés, la plupart deux ou trois fois, quelques-uns jusqu'à huit, dix fois, quelques-uns plus souvent encore, un petit nombre plus de trente fois.

2. On reconnaîtra facilement, par les cinq *Principes* qui suivent, que ce sont les termes répétés, presque tous à sens fixe, qui procurent la faculté d'une explication régulière et sûre de l'Apocalypse.

LVIII[e] PRINCIPE.

Une grande partie des termes répétés n'ont qu'un sens, et forment une première catégorie de termes à sens fixe. Tous les autres (à l'exception de quatre) n'ont pas plus de deux ou trois significations.

1. Dans toutes les langues on trouve des mots qui ont toujours un seul et même sens, comme en français *olivier, navire, promulguer, lire.* On en trouve aussi un grand nombre qui ont deux sens ou même davantage, soit par pure convention, comme le terme *table,* qui signifie un meuble à un pied ou à plusieurs pieds, et l'index des matières ou mots qui sont dans un livre; soit à cause d'un rapport de nature entre les choses qu'ils expriment, comme le mot *ministre,* qui, exprimant dans son acception générale un homme employé à l'exécution d'une chose, est pris dans les divers sens d'homme chargé par le prince d'une haute administration dans l'état, d'ambassadeur ou résident que tient le prince dans une cour étrangère, et d'homme qui prêche la parole de Dieu. Chaque jour et presque chaque moment le style ordinaire attache divers sens à certains mots, sans que le discours en soit moins clair ou moins précis. Si, par exemple, quelqu'un vous disait : « J'ai assisté à un grand festin; la table était couverte des mets les plus exquis et les plus rares », le sens que vous assigneriez d'abord au mot *table,* susceptible cependant de quelques autres, ne serait-il pas rigoureusement déterminé par celui des mots qui y sont joints, puisqu'il doit concourir

avec eux pour la signification raisonnable de cette phrase? Ou, si l'on vous disait : « La table des matières de ce livre en présente clairement tous les points principaux », le sens, différent du premier, que vous assigneriez ici au mot *table* à cause des mots différens dont il serait accompagné, ne deviendrait-il pas également certain par la nature particulière de ceux-ci? car, autant les mots qui en accompagnent un autre dans une phrase aident à comprendre le sens de celui-ci, autant ils servent à démontrer qu'il est le véritable. Et que sera-ce lorsqu'un grand nombre de phrases se rapporteront à un même objet, surtout lorsqu'un discours entier s'y rapportera? Si vous trouvez dans un même ouvrage un discours sur le soleil, un sur la lune, un sur la terre, et d'autres sur d'autres planètes, le terme *la terre,* susceptible en général de plusieurs acceptions, ne signifiera-t-il pas là nécessairement notre globe pris dans sa totalité? Si vous trouvez dans un autre livre un chapitre sur l'eau, un sur l'air, un sur la terre, un sur le feu, etc., n'est-il pas évident que le terme *la terre* n'y pourra signifier que la partie solide de notre globe? Si vous trouvez dans un troisième un chapitre sur les terres sablonneuses, un sur les terres glaises, un sur les terres fortes, un sur les terres légères, etc., les mots *terres* ne signifieront-ils pas nécessairement diverses natures de terre?

2. L'Apocalypse peut donc employer certains termes toujours dans un même sens, et certains autres dans des sens différens, et cela d'autant plus que les termes qu'elle emploie sont symboliques; car bien des objets peuvent désigner deux choses différentes, ou même davantage [1]. Elle use, en effet, de cette liberté : un grand nombre de ses termes répétés ont partout un même sens. Il n'en est pas de même pour d'autres, comme la seule inspection de la phrase le fait reconnaître. Dans celle-ci, par exemple, *Un cavalier, appelé la mort, a tué par l'épée, par la famine et par la mort,* VI, 8, il est aisé

(1) Ainsi la *blancheur* peut être à la fois un symbole de la pureté morale, c'est-à-dire de l'innocence, par l'exemption de toute tache qu'elle présente aux yeux, et un symbole de la gloire, par l'éclat qui lui est particulier.

de voir à la première lecture que le terme *la mort* est pris en deux acceptions différentes. Il en est de même du mot *terre* (v. 1 et 2 du chap. XVI.); car au v. 1 *sept anges reçoivent l'ordre de verser les coupes de la colère de Dieu contre la terre;* puis au v. 2 il est dit que *le premier ange a versé sa coupe sur la terre;* au v. 3, que *le second ange a versé sa coupe sur la mer;* au v. 4, que *le troisième a versé la sienne sur les eaux courantes*, etc. Ne voit-on pas clairement ici que le mot *terre*, dans le v. 1, ne peut avoir le même sens que dans le second, et qu'il y désigne un objet général auquel se rapporte l'effusion de toutes les *sept coupes;* tandis que, dans le second, il ne désigne qu'un objet particulier auquel s'applique seulement l'effusion de la première?

3. Mais le nombre des sens dont ces sortes de termes sont susceptibles se borne à deux ou trois; deux termes seulement en reçoivent quatre, et deux autres six [1]; et, dans cet emploi même de plusieurs termes en divers sens, l'Apocalypse s'astreint, comme on le verra, à certaines règles qui n'y laissent rien de douteux ni d'équivoque.

4. Il eût mieux valu, dira-t-on peut-être, pour la facilité de l'intelligence de l'Apocalypse, que chacun de ses termes fût partout employé dans un même sens. Mais ce livre étant prophétique en même temps que figuré, et devant en conséquence, selon le dessein de Dieu, demeurer obscur pendant un certain temps, a dû par celà même ne pas laisser trop de facilité à la découverte de son sens caché. Et ici, ne faisant que suivre un usage reçu dans toutes les langues dont un grand nombre de termes ont plus d'un sens, il ne peut être accusé ni de présenter une difficulté excessive, ni d'égarer par de fausses lueurs les esprits qui le méditent.

5. Il peut d'abord, à la vérité, paraître étrange au lecteur que, dans une même prédiction [2], certain mot répété soit

(1) Tandis que dans la plupart des langues il est un très grand nombre de mots susceptibles de plusieurs sens, quelques-uns jusqu'à dix ou douze.

(2) Ce qui n'a lieu que dans cinq ou six On en a vu des exemples au § 2 de ce Principe.

pris dans des sens figurés différens. Mais il n'y a là qu'une apparente irrégularité. Tel ou tel terme que l'Apocalypse emploie en général dans deux ou trois sens en diverses prédictions peut se trouver nécessaire deux fois et avec des acceptions différentes dans une même période, dans une même phrase, pour rendre quelqu'une des idées qui la composent. Dans le langage ordinaire, il nous arrive souvent d'employer dans une même phrase ou une même période un mot deux fois avec des acceptions différentes, et cela ne cause aucune confusion dans l'esprit d'une personne qui entend notre langue.

6. Les termes répétés qui n'ont qu'un sens forment une première catégorie de termes à sens fixe, que nous appellerons *termes à sens fixe par nature* (ils constitueront la première espèce des termes indiqués dans le *Vocabulaire*).

LIXE PRINCIPE.

La presque totalité des termes qui ont plus d'un sens n'en prennent de différens que quand ils ont différentes spécifications; et comme ils ont toujours le même avec une même qualification, on peut les envisager comme une seconde catégorie de termes à sens fixe.

1. Dans le langage ordinaire, à l'égard de tout mot susceptible de plus d'un sens, son sens en telle ou telle phrase dépend de sa spécification, et celle-ci sert à l'indiquer : il en est de même dans l'Apocalypse.

2. Sous ce point de vue, on y distingue cinq sortes de termes : 1° ceux qui diffèrent par la présence ou l'absence de l'article (*le, la, les*), tels que *l'esprit, un esprit, les siècles des siècles, des siècles de siècles;* 2° ceux qui diffèrent par la présence ou l'absence de corrélatifs, comme le terme *trompette,* employé quelquefois seul, et quelquefois avec le corrélatif *harpe;* 3° ceux qui ont différens corrélatifs, tels que le terme

la terre, qui a pour corrélatif quelquefois *le ciel*, quelquefois *la mer* et *les eaux courantes*, quelquefois *la mer* seulement [1]; 4° ceux auxquels sont jointes différentes qualifications, tels que celui de *dragon*, qui reçoit en certains endroits la qualification de *rouge*, et en d'autres celles de *Diable* et *Satan*; 5° ceux qui, étant seuls, signifient une certaine chose, et qui, joints intimement à d'autres, composent avec eux une expression dont le sens n'est pas le même, comme le terme *la fumée*, qui étant seul signifie *l'erreur*, tandis que la réunion des mots *le feu*, *le soufre et la fumée*, désigne l'explosion de la poudre (v. 189, 190).

3. Ces termes prenant toujours un même sens quand ils ont une même spécification, leur sens particulier en chaque endroit est aussi bien déterminé et aussi positif que celui des termes de la première classe. Ils forment donc une seconde catégorie de termes à sens fixe, que nous appellerons *termes à sens fixe par spécification*. (Ils constitueront la seconde espèce des termes indiqués dans le *Vocabulaire*.)

LXE PRINCIPE.

Le très petit nombre des autres termes répétés, qui ont plus d'un sens, prennent, lorsqu'ils sont isolés, un des sens qu'ils ont avec quelque corrélatif ou quelque qualification, et ce sens est alors indiqué par le contexte [2].

On a vu que le simple isolement d'un terme en quelque

(1) Les corrélatifs se trouvent quelquefois dans une même phrase, quelquefois dans une même période ou une même prophétie. Dans ce dernier cas, quoiqu'ils soient plus éloignés l'un de l'autre, ou les uns des autres, il n'est pas difficile de voir le rapport qui les lie. Un terme est dit *changer de corrélatifs*, non-seulement quand il en prend un différent, mais quand, en gardant le même, il en prend un ou deux de plus, parce que cette addition peut changer la nature de son rapport avec le premier, et par-là le sens de l'un ou de l'autre ou même des deux.

(2) Ces termes ne sont qu'au nombre de quatre.

endroit forme un genre de spécification, par opposition à un corrélatif ou à une qualification qui y est jointe ailleurs; on a vu que la plupart des termes répétés ont, lorsqu'ils sont isolés, un sens différent de celui ou ceux qu'ils ont dans les autres cas Mais il est également possible et admissible que certains termes répétés prennent, lorsqu'ils sont isolés, un des sens qu'ils ont dans d'autres cas; d'où il ne peut résulter aucune équivoque ni aucune licence d'interprétation, parce qu'ils ne peuvent recevoir qu'un de ces sens, et que celui d'entre eux qui convient dans tel ou tel endroit y est indiqué et déterminé par le contexte. Pour le faire mieux comprendre, tirons une comparaison du langage ordinaire, où tant de mots se prennent en plus d'un sens. Prenons pour exemple le mot *monde*, dans ces trois phrases où il reçoit trois sens différens : « Le monde est un séjour d'épreuves. Le monde est léger et capricieux. Le monde est l'ouvrage d'un Être tout-puissant ». Ce mot n'est accompagné dans aucune de ces phrases ni de corrélatif ni de qualification propre à y faire discerner son sens particulier, mais la nature des autres mots l'indique et le détermine ; et ce sens ne peut être taxé d'arbitraire, puisqu'il est du nombre de ceux dont ce mot est reconnu susceptible, et que son application particulière dans la phrase concourt par son accord avec les autres mots, à donner à celle-ci une signification raisonnable. Il en est de même, dans le style figuré, de tout terme isolé : on peut lui appliquer l'un des mêmes sens qu'il a quand il est accompagné d'un corrélatif ou d'une qualification, pourvu que ce sens s'accorde bien avec le contexte ; et même ce sens est alors pleinement justifié. Ainsi, dans l'Apocalypse, le terme *le dragon*, qui avec la qualification de *rouge* a le sens d'*empire romain*, et qui avec celle de *Satan* a celle de *fausses religions* [1], pourra prendre l'un de ces mêmes sens dans une phrase où il n'aura ni l'une ni l'autre de ces qualifications; et celui de ces sens qui concourra à procurer à cette phrase

(1) Ce qu'on verra dans le *Vocabulaire*, N° 127 et 128.

un sens raisonnable et en harmonie avec le contexte sera le véritable.

Il est bien à remarquer qu'au nombre de ces termes isolés qui sont pris en divers sens on n'en trouve aucun qui n'ait ailleurs quelque corrélatif ou quelque qualification, et qui n'emprunte son sens de ces autres cas. S'il s'en trouvait qui n'eussent point cette particularité, leur sens, absolument indépendant, laisserait lieu à une explication toute arbitraire.

Les termes dont il s'agit ici constitueront la troisième espèce des termes indiqués dans le *Vocabulaire*.

LXI[e] PRINCIPE.

Quant aux termes qui sont employés une seule fois dans l'Apocalypse, aucune prédiction n'en contient plus d'un de cette sorte ; et le sens de ce terme y est déterminé par la double nécessité qu'il ait un rapport avec son sens propre, et qu'il s'accorde avec le sens fixe de tous les autres termes, pour procurer une explication recevable de la prédiction.

1. Il y a dans l'Apocalypse un petit nombre de termes qui n'y sont employés qu'une fois (environ cinquante).

2. Leur sens peut paraître très difficile à déterminer avec certitude, parce qu'il ne saurait être, comme celui des autres, confirmé par une parfaite convenance pour expliquer également deux prédictions ou un plus grand nombre. Cependant ce sens ne peut-être vague, dans quelque phrase que ces termes se trouvent, à cause de la nécessité où il est de concourir, avec tous les termes à sens fixe qu'elle contient, à lui procurer une signification raisonnable et bien liée à tout le contexte. Car, par une sage précaution de l'Esprit divin à l'égard des termes non-répétés, il n'en existe pas plus d'un de cette sorte dans une même prédiction [1] ; en sorte que son

(1) Une seule prédiction qui contient deux de ces termes, propres même à jeter du jour l'un sur l'autre, ne mérite pas de faire exception.

sens est restreint par le sens fixe de tous les autres avec lesquels il est intimement lié. Il en est encore ici du style figuré comme du style ordinaire. Lisez-vous un livre écrit dans une langue qui ne vous soit pas encore parfaitement connue? Entre les mots dont vous ignorez le sens, combien il en est dont vous le découvrez par le seul moyen des autres mots qui y sont joints ! et vous reconnaissez qu'il est juste par la signification très claire et très convenable qui résulte, pour la phrase où il se trouve, de la réunion de ce sens à celui de tous les autres.

3. Mais il y a plus : tandis que dans le style ordinaire les termes ne peignent pas les choses qu'ils expriment, mais ne sont presque tous que des expressions de convention, dans le langage figuré, les termes peignent plus ou moins les objets qu'a en vue celui qui parle ou qui écrit, par un trait de ressemblance ou d'analogie qui existe entre ces objets et ceux qu'expriment ces termes[1]. En sorte qu'on ne pourrait pas assigner à un terme figuré un sens qui n'aurait pas ce caractère : au terme *balance*, par exemple, le sens d'armée, ou de superstition ; à celui *Jézabel* un sens qui n'aurait aucun rapport à une domination despotique ou exercée contre la vraie religion[2]. Et c'est là un second obstacle à ce que le sens des termes dont il s'agit ici puisse être vague ou arbitraire.

4. Si donc le sens figuré assigné à l'un de ces termes réunit ces deux qualités : analogie avec son sens propre, et parfaite convenance pour procurer à la phrase un sens raisonnable et bien lié à tout le contexte, on aura par-là une preuve évidente qu'il est le véritable. Appliquons cela à une prédiction qui contient un de ces termes : *Ecris à l'ange de l'église de Pergame : J'ai un reproche à te faire, c'est que tu permets que la femme Jézabel, qui se dit prophétesse, séduise mes serviteurs, par*

(1) Le Principe XLVII porte : Un objet pris pour emblème d'un autre objet lui est réellement analogue à quelque égard.

(2) Jézabel, femme d'un roi d'Israël, mais païenne, fit substituer dans le pays un culte idolâtre au culte du vrai Dieu, et se montra injuste et cruelle.

ses enseignemens, les faisant tomber dans la fornication, et les engageant à manger des choses sacrifiées aux idoles, II, 20.

1° Tous les termes autres que celui de *Jézabel* étant des termes à sens fixe, et le sens de celui-là devant s'accorder avec le leur pour une explication recevable de cette prédiction, il est clair que son sens ne peut être arbitraire, et que, s'il n'est pas par là déterminé, il est du moins fort circonscrit. 2° Il faut de plus que ce sens indique une personne, un gouvernement ou un corps quelconque dans la société, exerçant une domination tyrannique, nuisible à la vraie religion. Or, cette condition ne restreint-elle pas beaucoup encore ce sens? Et, si la prédiction ayant eu son accomplissement, on trouve en effet que tel homme ou tel corps a exercé une domination de ce genre, et même qu'il a fait les divers actes précisément qu'indique cette prédiction régulièrement expliquée, n'aura-t-on pas la certitude que c'est cet homme ou ce corps qu'il faut entendre par *Jézabel;* surtout si cette prédiction se trouve par-là bien liée avec toutes les autres que contient la prophétie sur *l'église de Pergame?*

5. Ainsi la nécessité, à l'égard de chacun des termes non répétés, que son sens figuré réunisse les deux qualités susdites, servira à la fois à diriger l'interprète dans la recherche de ce sens, et à l'assurer, quand il en aura trouvé un tel, qu'il est bien le véritable.

6. Les termes de cette sorte ne font point et ne doivent point faire partie du *Vocabulaire*. On y en trouvera cependant quelques-uns, indiqués par une lettre, au lieu d'un chiffre. Leur analogie avec tel ou tel des autres a demandé qu'ils y fussent insérés, et que la raison de la différence de leur sens fût exposée dans leur développement relatif.

LXIIE PRINCIPE.

Il n'y a point lieu à une explication arbitraire d'aucun terme de

l'Apocalypse, et cela principalement à cause de la très grande pluralité des termes répétés à sens fixe.

1. Ce principe est une conséquence des quatre précédens; car, comment le sens d'aucun mot serait-il arbitraire, tandis que celui de la plupart est fixe par nature ou par spécification, et que celui des autres est fort circonscrit, déterminé même par la nécessité de son rapport avec leur sens propre, et de son accord avec celui des premiers pour une explication valable des prédictions où ils se trouvent?

2. Ce principe se confirmerait encore, s'il en avait besoin, par les considérations suivantes: 1° Une grande partie des termes répétés à sens fixe sont employés dans trois ou quatre endroits; plusieurs le sont dans cinq ou six, quelques-uns dans un plus grand nombre encore; deux le sont dans quinze. Comment un même sens pourrait-il leur convenir dans tous ces endroits, s'il n'était le véritable? 2° Plusieurs même désignent l'objet général d'une prophétie, composée d'un plus ou moins grand nombre de prédictions, dont on ne peut supposer que l'explication *régulière* vînt s'accorder dans tous ses points avec un sens donné à ces termes qui ne serait pas le véritable? Si, par exemple, un interprète assignant au terme *la bête sortie de la terre* le sens de *la papauté*, et expliquant *régulièrement* toute la longue prophétie qui se rapporte à cette *bête* (XIII, 11 — 17.), il se trouve que le sens harmonique qui en résulte pour toute cette prophétie s'applique parfaitement dans tous ses points à la papauté, comment le sens donné à ce terme pourrait-il être supposé arbitraire, surtout si, appliqué en d'autres endroits à ce terme, il y convient aussi bien qu'ici? 3° Que l'on considère principalement qu'il y a plus de mots pris au propre que de mots au figuré, et qu'il n'est que quelques-uns de ceux-ci dont le sens ne soit pas fixe. Comment ces derniers, qui ne forment qu'une si petite partie du nombre total, pourraient-ils, lors même que leur sens serait laissé à l'arbitraire, rendre équivoque ou douteuse (au moins dans sa généralité) une explication de l'Apocalypse

qu'on obtiendrait par le moyen des autres? Or on a vu, par les deux principes précédens, que les termes à sens non fixe ne peuvent recevoir un sens arbitraire, à cause de deux caractères difficiles que leur sens doit réunir[1]. Ajoutons que, sur trois cent quarante prédictions que contient l'Apocalypse, il y en a deux cent trente dont tous les termes figurés sont à sens fixe. Comment l'explication de ce grand nombre pourrait-elle être taxée d'arbitraire, si tous ces termes reçoivent exactement ce sens, et si la signification qui en résultera pour chacune se trouve raisonnable et bien liée à celle de leur ensemble? Et quant aux cent dix, où se trouve un terme unique, à sens non fixe, comment leur explication, déjà admissible par sa *régularité*, ne serait-elle pas confirmée dans sa totalité par son accord parfait avec celle des deux cent trente, pour produire une signification harmonique de toute l'Apocalypse?

3. Cette grande supériorité du nombre des termes à sens fixe sur celui des autres était absolument nécessaire dans ce livre énigmatique. Tout auteur qui écrit dans une langue connue peut librement employer un grand nombre de mots non répétés, ou répétés avec des significations différentes,

(1) Dans un premier travail sur les *principes* relatifs aux divers genres de *termes*, nous n'avions songé qu'à faire connaître les règles que l'Apocalypse suit à leur égard, estimant cela suffisant pour montrer qu'il ne peut rien y avoir d'arbitraire dans leur explication; et nous étions loin de supposer aussi considérable le nombre des termes à sens fixe. Nous n'avons pensé à en faire le compte qu'après la confection de notre ouvrage, désirant offrir au lecteur quelque chose de plus précis à leur égard. Quelle a été notre surprise et notre satisfaction, quand nous avons trouvé une si grande supériorite du nombre de ces termes sur celui des autres, et quand nous avons considéré la facilité et la sûreté avec lesquelles le sens de ceux-ci peut se découvrir par le moyen des premiers! On pourra comprendre ladite supériorité, si l'on considère que le nombre des diverses sortes de termes répétés, dont le sens est fixe, soit par nature, soit par spécification, est de 227 (ce qu'on verra par le *Vocabulaire*), tandis que celui des sortes de termes répétés à sens non fixe n'est que de 4, et celui des termes employés une seule fois, de 52. On peut même ajouter aux 227 les modes ou tours d'expression qui vont faire la matière des derniers principes, parce qu'ils reçoivent toujours une même signification; lesquels sont au nombre de 24.

sans distinction de cas, parce que les lecteurs pourront comprendre de suite son livre, ou s'aider d'un dictionnaire pour certains mots dont ils ignorent le sens, et faire usage de leur simple jugement pour discerner entre divers sens d'un même mot celui qui s'applique bien au sujet de la phrase. Mais il n'en peut être de même du livre mystique écrit par saint Jean. Si les termes dont il est composé ne s'y trouvaient tous ou la plupart qu'une fois, ou qu'étant répétés, ils fussent pris dans des sens différens, sans distinction d'aucun cas, comment pourrait-on alors en trouver la véritable signification? Et lors même qu'on la trouverait, comment pourrait-on s'assurer et montrer qu'on l'a réellement trouvée? Et entre diverses explications que donneraient les interprètes, laquelle aurait un caractère certain de justesse? Il fallait donc, pour qu'on pût un jour en obtenir une telle, que cette révélation contînt un beaucoup plus grand nombre de termes répétés à sens fixe que d'autres, et que ce nombre fût si grand et la liaison des autres avec eux si étroite qu'il ne pût rester lieu à aucune licence d'explication.

4. Puisque la chose se trouve telle en effet, n'a-t-on pas lieu de l'attribuer à un dessein formel de l'Esprit divin, qui a lui-même composé ce livre, non-seulement pour le fond, mais encore pour la forme, c'est-à-dire pour l'ordre des choses, et pour le choix des termes dans lesquels il devait être offert au monde?

5. On peut donc, à un certain égard, considérer les termes répétés à sens fixe comme les pièces maîtresses d'un édifice, lesquelles étant une fois reconnues, il est facile de discerner celles d'une importance inférieure, qui s'adaptent à l'une ou à l'autre, et complètent ainsi la construction de l'ouvrage. Mais il y a cette différence, fort à l'avantage des termes dont nous parlons, c'est qu'ils forment la presque totalité de l'Apocalypse, tandis que lesdites pièces maîtresses ne forment d'ordinaire que le plus petit nombre des pièces de l'édifice. Sans doute le grand nombre d'autres *principes* que suit l'Apocalypse contribuent considérablement à la rendre sus-

ceptible d'une explication sûre et digne de toute confiance; mais l'existence très remarquable de ces termes forme le principal des moyens qui en procurent une telle : moyen frappant pour tout esprit, et qui ne laisse lieu à aucune objection plus ou moins spécieuse; moyen enfin dont la grande importance accrédite encore tous les autres *principes*, qui, par un admirable accord, concourent avec lui à un si beau et si précieux effet [1].

6. Si quelques prédictions, que l'interprète estime n'être pas encore accomplies, contiennent des termes non offerts dans celles qui le sont, il s'abstiendra d'assigner un sens à ces termes, ou il n'en offrira un que conjecturalement. Si ce sens conjectural n'est pas dans la suite justifié par les événemens, on ne sera point en droit de lui imputer une explication arbitraire, puisqu'il aura observé cette sage réserve dans son jugement; bien moins encore pourra-t-on rejeter pour cela l'explication, aussi *régulière* que positive, qu'il aura donnée du grand nombre des autres prédictions, surtout si un nombre considérable d'événemens y ont bien répondu.

DEUXIÈME ESPÈCE

CONCERNANT CERTAINS MODES OU TOURS PARTICULIERS D'EXPRESSION.

LXIIIE PRINCIPE.

Le singulier est souvent mis pour le pluriel, l'individu étant pris pour l'espèce.

1. C'est une figure très usitée. Ainsi l'on dira : « L'homme

(1) Cependant ce grand principe paraît avoir échappé, ainsi que la plupart des autres, à la perspicacité des grands esprits qui se sont occupés de l'Apocalypse. Comment n'ont-ils pas eu la pensée, si simple, qu'un livre symbolique doit être

est sujet à bien des maux », pour « les hommes sont sujets, etc. » Ainsi l'on dira : « Le prince dans ce pays-là a une autorité absolue », pour « les princes, etc. » On dira : « Le conquérant opprima les pays dont il s'était emparé », quoique le conquérant même ne fût pas le seul oppresseur, mais aussi les princes qui lui succédèrent. Ce genre d'expression, qui dans certains cas a plus de vivacité et d'énergie que l'emploi du pluriel, est assez fréquent dans la poésie; il l'est aussi dans l'Ecriture-Sainte. Ainsi on lit dans Esaïe : *Je ferai venir sur le pays la mouche de l'Egypte et l'abeille de l'Assyrie*, VII, 18. Ainsi Moïse dit que *Pharaon traita durement le peuple d'Israel*, entendant par le mot *Pharaon* quelques rois successifs, tous appelés de ce nom.

2. L'Apocalypse l'emploie fréquemment; l'on a vu plus haut qu'un de ses Principes (le 20e) est d'annoncer toute une espèce d'événemens sous la forme d'un seul. Veut-elle faire entendre que plusieurs empereurs romains seront distingués par leur amour de la justice? *Un personnage*, dit-elle, *était assis sur un cheval noir, et tenait une balance à la main*, VI, 5. *Quelques-uns de vous*, dit-elle en s'adressant à l'*ange* d'une église, *seront mis en prison*, II, 8—10. Qui ne voit que l'*ange* désigne ici une sorte d'*anges?* (le clergé, v. 103.)

LXIVe PRINCIPE.

Quand sept choses de diverses espèces sont chacune l'objet d'une prophétie particulière, le nombre *sept* est pris au propre, et marque que ces sept choses sont les principales dans leur genre. Dans les autres cas, ce nombre a quelquefois le sens de *plusieurs* ou *divers*, et quelquefois il garde son sens propre.

1. Les anciens faisaient un fréquent usage du nombre *sept*,

expliqué selon les règles essentielles de la traduction d'un livre écrit dans une langue encore inconnue, pensée qui les aurait conduits à l'investigation du sens des termes répétés, et de là a celle des autres?

surtout dans ces deux buts : 1° pour distinguer les plus remarquables des choses d'une même espèce, telles que *les sept merveilles du monde, les sept sages de la Grèce ;* 2° pour exprimer *plusieurs, divers,* comme en français *cent* et *mille.* Ainsi l'Ecriture dit : *Les paroles de l'Eternel sont pures et parfaites, comme l'argent épuré sept fois,* ps. XII, 7. *Je vous punirai sept fois pour vos péchés,* Lévit. XXVI, 24. Aussi des versions ont-elles quelquefois rendu *sept* par *plusieurs.* Il ne faut donc pas s'étonner que l'Apocalypse emploie le terme *sept* tantôt dans l'un et tantôt dans l'autre de ces deux sens.

2. Elle l'emploie évidemment dans le sens propre toutes les fois qu'elle fait de chacune des *sept* choses l'objet d'une prophétie particulière ; mais par ces *sept* elle entend sept principales. Ainsi les *sept églises* (II, III.) désigneront les sept principales églises de la chrétienté ; les *sept trompettes* désigneront sept principales espèces de guerres.

3. On peut également juger en certains autres cas, par la nature des choses, que ce nombre est pris dans le sens de *plusieurs* ou *divers.* Tels sont les *sept esprits*, les *sept yeux de l'agneau.* Telles sont en général toutes les choses au nombre de *sept* qui ne tombent pas sous les sens ; car on n'en pourrait constater le nombre pour vérifier l'accomplissement des prédictions qui les concernent.

4. On peut d'abord s'étonner que dans les cas où ce nombre signifie sept principales choses, il convienne si bien pour toutes les visions où il est pris en ce sens, c'est-à-dire que pour chacune de ces visions, entre un certain nombre d'événemens d'un même genre auxquels elle se rapporte, il s'en trouve réellement *sept*, et pas davantage, qui soient très distincts de tous les autres par une plus grande étendue ou une plus grande importance relativement au sujet de la vision. Nous répondons que cela peut se rencontrer naturellement pour quelques-unes, et que d'ailleurs l'Esprit divin a bien pu, pour obtenir ce nombre, faire une division des événemens tantôt d'après les lieux, tantôt d'après les temps, selon qu'elle pouvait convenir ; tantôt en grouper plusieurs, les considérant

sous un point de vue commun; tantôt, au contraire, présenter séparément des faits qui auraient pu à quelque égard ne faire qu'une masse et par-là le sujet d'une seule prophétie. (Le lecteur pourra, par un examen un peu attentif, reconnaître l'observation de tels procédés dans la composition des visions qui offrent sept scènes principales.)

LXVe PRINCIPE.

Le passé [1], employé dans l'exposition d'un acte symbolique, équivaut à un futur.

1. L'avenir étant souvent révélé aux anciens prophètes par le moyen d'actes ou d'objets symboliques qui leur apparaissaient, ces hommes inspirés racontaient les choses qui leur étaient ainsi apparues, en employant le passé. Daniel, racontant une vision qu'il a eue, dit : *Quatre grandes bêtes différentes l'une de l'autre s'élevèrent de la mer,* VII, 3; et ailleurs : *Je vis un bélier qui se tint auprès du fleuve et qui donna des coups de cornes contre l'occident, le septentrion et le midi*, VIII, 3, 4.

2. Une grande partie de l'Apocalypse consistant en actes symboliques comme ceux-là, l'Apôtre aux yeux duquel ils ont été opérés n'a pu non plus les exposer qu'avec le passé. Dans ces cas le futur serait déplacé ; il ne peut convenir que dans des discours venant du ciel et annonçant directement l'avenir, que l'Apôtre cite alors tels qu'il les a entendus.

LXVIe PRINCIPE.

Le passé dans un discours, soit d'un homme, soit d'un ange, garde

(1) Le prétérit ou le passé, en termes de grammaire, est une inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé. Il y en a de diverses sortes dans la langue grecque comme dans la française et en d'autres.

sa valeur; cependant, s'il fait immédiatement suite à un futur, et qu'il ne soit évidemment lui-même qu'une forme plus vive destinée à faire mieux ressortir la singularité d'un fait, il a alors dans le fond le sens d'un futur.

1. Nous avons dit plus haut (Pr. XIX.) qu'on trouve prédit dans l'Apocalypse certains discours d'anges proprement dits, levant Dieu pour certains événemens terrestres, et des discours d'hommes célébrant de tels événemens, ou donnant certaines instructions, etc. Ces événemens étant considérés comme ayant eu lieu avant que ces discours soient tenus, le passé doit y être employé. Et il l'est en effet; comme, par exemple, dans celui-ci d'un personnage appelé *l'ange des eaux : Seigneur, tu as exercé envers ces hommes un juste jugement, car ils ont versé le sang des Saints*, XVI, 5—6; et dans cet autre d'un personnage désigné sous le nom simple d'*ange : Babylone est tombée*, XIV, 8.

2. Mais dans quelques discours on trouve le passé à la suite immédiatement d'un futur, où il n'est évidemment autre chose qu'un tour poétique, destiné à peindre plus vivement le caractère subit ou inattendu d'un certain fait, comme dans cette prédiction : *Les deux témoins seront tués, leurs corps seront sur la place de la grande cité pendant trois jours et demi, puis un esprit de vie est entré en eux et ils se sont tenus sur leurs pieds*, XI, 7—11. On comprend aisément que dans de tels cas le passé équivaut à un futur, mais a bien plus d'énergie. Le langage ordinaire emploie fréquemment une telle figure.

LXVIIE PRINCIPE.

Le présent est employé pour le futur, quand l'événement doit avoir un caractère très frappant, ou être de longue durée.

1. Dans le langage ordinaire, on emploie quelquefois le présent au lieu du futur, quand la chose qu'on veut annoncer

doit frapper par sa grande promptitude ou sa nature extraordinaire. Ainsi un roi, voulant tirer vengeance d'une injure reçue d'une nation étrangère, dira : « Ne craignez-vous point ma puissance? Je rassemblerai mes armées et j'envahis votre pays. »

2. Le même temps est aussi employé quand la chose dont il s'agit doit être de longue durée. « Considérez où vous conduira cette continuelle prodigalité. Vous diminuerez de plus en plus vos ressources; puis viendra le déclin de vos forces; et vous voilà plongé, vous et vos enfans, dans une misère dont vous ne savez comment sortir. »

LXVIIIe PRINCIPE.

L'emploi successif du passé, du présent et du futur, dans un discours relatif à un même objet, indique que les événemens qui y sont annoncés seront de trois genres distincts, qui auront lieu dans trois périodes successives.

1. Dans quelques discours prophétiques de l'Apocalypse relatif à un même objet, on trouve employés d'abord le passé, puis le présent, puis le futur. Ainsi dans la prophétie relative à l'église de *Thyatire* on lit ces mots : *J'ai vu ta charité*, etc.; *mais tu laisses Jézabel séduire mes serviteurs*, etc. ; *voici je l'aliterai*, etc. ; *je tuerai à mort ses enfans*, II, 19—23.

2. Quel but se propose l'Esprit divin dans cette différence des temps grammaticaux, et dans leur succession selon l'ordre des temps naturels? Ce n'est pas d'indiquer que tous les événemens désignés dans telle ou telle de ces prophéties auront lieu un à un en des temps successifs, car le seul ordre des prédictions suffit pour cela; mais c'est de marquer que ces événemens seront de trois genres distincts qui arriveront en des temps successifs.

LXIXe PRINCIPE.

Si dans un discours où le passé, le présent et le futur sont successivement employés, quelque prédiction faite avec l'un de ces temps se trouve entremêlée parmi celles faites avec un autre, cela indique que le genre d'événemens qu'elle désigne commencera ou finira dans une autre période que celle à laquelle il appartient essentiellement.

1. Dans l'histoire la plus ordinaire, quoique divisée par des périodes très distinctes, on trouve des événemens qui appartiennent à plus d'une période et qui peuvent en embrasser plusieurs dans leur développement. Il peut sans doute en être de même de quelques-uns de ceux qui sont prédits dans l'Apocalypse. Mais au lieu que d'ordinaire les livres historiques citent pour chaque période la partie d'un événement qui y a eu lieu, et occupent ainsi plus d'une fois le lecteur d'un même sujet, l'Apocalypse ne prédit qu'une fois un même genre d'événemens, quoiqu'il appartienne à la fois à deux ou trois des périodes qu'elle distingue. Et cet événement elle le place dans la période où il doit finir, mais en employant le temps grammatical accommodé à celle où il doit commencer. Si, par exemple, il doit commencer dans la période indiquée par le prétérit et finir dans la suivante indiquée par le présent, elle en place la prédiction parmi celles qui sont faites avec le présent; mais elle le fait avec l'emploi du passé. Dans la prophétie sur l'église de Thyatire, citée ci-dessus, on trouve après cette phrase (qui est au présent): *tu laisses Jézabel séduire mes serviteurs*, cette autre (qui est au passé): *je lui ai laissé du temps pour se repentir*, II, 20. Le passé employé dans cette dernière marque que le *temps laissé à Jézabel pour se repentir* commencera dans la première des périodes auxquelles se rapporte la prophétie sur *Thyatire*, et la place qu'occupe cette phrase même entre celles qui sont construites avec le présent, montre que ledit *temps laissé à Jézabel* s'étendra jusqu'à la seconde période. Voici un autre exemple. Dans

la prophétie sur *l'église d'Ephèse*, on trouve, après des phrases construites avec le futur, celle-ci construite avec le présent: *Mais tu hais les œuvres des Nicolaïtes*, II, 6. Cette place qu'elle occupe indique que la chose prédite ne s'accomplira pleinement que dans la troisième période; mais le temps présent qui y est employé indique qu'elle commencera à s'accomplir dans la seconde.

3. Conclusion relative au principe précédent et à celui-ci. Quand les prédictions faites avec le passé, celles faites avec le présent et celles faites avec le futur se suivent régulièrement dans cet ordre (qui est le naturel) sans s'entremêler, cela indique que les trois genres d'événemens qu'elles annoncent se succéderont absolument; c'est-à-dire que l'un sera tout entier arrivé avant que l'autre commence. Mais quand les temps sont mêlés, c'est-à-dire qu'une prédiction exprimée avec le passé se trouve après une exprimée avec le présent, ou qu'une exprimée avec le présent se trouve après une exprimée avec le futur, cela indique que les événemens prédits seront en partie simultanés, en partie successifs; ou en d'autres termes, que l'un, ayant commencé avant un autre, continuera d'avoir lieu pendant ou après celui-ci.

LXXe PRINCIPE.

Quelques-unes des phrases construites avec l'impératif sont des prédictions proprement dites.

1. Plusieurs phrases sont construites avec l'impératif, comme celle-ci: *Ne craignez point ce que vous avez à souffrir*, II, 10.

2. Dans le discours ordinaire, l'impératif demande, ordonne, défend ou exhorte; mais ce mode employé dans l'Apocalypse ne peut être toujours pris dans l'un de ces sens; car plusieurs phrases où il est employé sont des discours de Dieu ou de Jésus, qui, étant inintelligibles dans les temps mêmes auxquels elles se rapportent, ne peuvent être

des exhortations adressées aux hommes de ces temps-là, mais doivent être des prédictions où le futur soit exprimé par l'impératif. La langue hébraïque emploie souvent celui-ci pour celui-là. On en voit des exemples dans l'Ancien-Testament : *Faites ces choses et vivez*, Gen., XLII, 8, (pour *et vous vivrez*); *Pratiquez ce qui est bien et habitez à toujours dans le pays*, Ps. XXXVII, 27, (pour *et votre habitation dans le pays sera affermie à toujours*). Aussi les Septante traduisent-ils souvent l'impératif par le futur, et quelques versions modernes font de même. Le Nouveau-Testament, qui est écrit en grec, présentant bien des hébraïsmes, on ne doit pas s'étonner que certaines phrases de l'Apocalypse, impératives dans la forme, soient prophétiques pour le fond.

LXXI[e] PRINCIPE.

Une phrase présentée sous la forme conditionnelle est une prédiction proprement dite.

1. Quelques phrases sont présentées sous une forme conditionnelle : *Si tu ne te repens, j'ôterai ton chandelier de sa place*, II, 8; *Si quelqu'un tue par l'épée, il doit être tué par l'épée*, XIII, 10.

2. Sans doute le Seigneur sait si telle ou telle chose, annoncée sous cette forme, aura lieu ou non; sa prescience ne peut être douteuse à cet égard, non plus qu'à d'autres. Or, il n'est pas à supposer que l'Apocalypse, dont un caractère essentiel est la concision, et dont tous les mots sont nécessaires dans la phrase dont ils font partie (Pr. XLII), fasse une désignation précise et distincte d'un événement qui devrait ou pourrait ne pas s'effectuer.

3. Dans le style ordinaire, on applique quelquefois la conjonction *si* à des faits à venir que l'on tient pour certains, et même à des faits qui ont eu lieu. Ainsi, un roi dirait à un sujet coupable de rébellion : « Si vous avez violé votre devoir, vous en porterez la peine. » De telles locutions sont



fréquentes dans l'Écriture-Sainte. Ainsi, Pierre, cité devant des juges, dit : *Si nous sommes recherchés pour la guérison d'un homme, sachez que nous l'avons opérée au nom de Jésus-Christ*, Act. IV, 9. Il est évident que dans de telles phrases la conjonction *si* a le sens de *puisque* ou *parce que*. En particulier le mot grec qui y répond est quelquefois employé dans ce sens par divers auteurs, et les dictionnaires le lui attribuent formellement avec d'autres dont il est susceptible.

4. Cette signification aurait donc pu lui être assignée dans notre traduction ; ce qui aurait fait disparaître la forme conditionnelle dans toutes les phrases où ce mot se trouve, et leur aurait donné la forme positive de prédictions ; mais nous n'abandonnons pour aucun mot du texte le sens le plus usité, surtout s'il est admis dans les versions ordinaires, que quand il met obstacle à une bonne explication de la phrase.

LXXIIE PRINCIPE.

Ces mots du Seigneur *Repentez-vous, autrement je vous punirai* signifient : je vous laisserai du temps pour vous repentir ; mais votre impénitence me forcera enfin à déployer contre vous les rigueurs de ma justice.

Le mot *autrement* signifie si vous ne vous repentez pas. Nous avons vu (Pr. précédent) que toute phrase présentée sous une forme conditionnelle est une prédiction proprement dite. Donc ce mot revient à ceux-ci : « Vous ne vous repentirez pas. » Cela étant, les mots *Repentez-vous* ne peuvent avoir pour but direct d'exhorter les coupables à la repentance ; car il serait inutile et absurde que le Seigneur les y exhortât pour prévenir une peine certaine à ses yeux, surtout puisqu'une partie des prédictions où l'on trouve ces mots, ne devant être comprise qu'après leur accomplissement (ce qui résultera de notre *explication*), le conseil de la repentance qui y est joint serait ainsi compris trop tard. Ces mots donc *repentez-vous* doivent être pris dans un sens figuré, et celui que nous exposons ici y convient parfaitement

LXXIIIe PRINCIPE.

Souvent une phrase négative est employée pour une affirmation très énergique.

1. Quelquefois dans le style ordinaire, pour exprimer très fortement une idée, nous nions celle qui lui est contraire. Ainsi, pour témoigner à un bienfaiteur une vive et éternelle reconnaissance, nous lui dirons : « Ah! je n'oublierai jamais les grands services que vous m'avez rendus. » Ainsi, dans le Décalogue, Dieu dit qu'*il ne tiendra point pour innocent celui qui se sera servi de son nom pour jurer faussement* : parole qui signifie qu'il regardera et punira un tel homme comme très criminel.

2. Il se trouve dans l'Apocalypse quelques tours de ce genre. Cette phrase : *Ils n'ont pas aimé leur vie jusqu'à mort*, XII, 11, serait difficile à bien expliquer, si l'on s'en tenait à sa forme négative; mais avec la forme positive elle présentera ce sens aussi clair qu'énergique : « Ils ont (pour la cause de Jésus-Christ) méprisé leur vie au point de la sacrifier volontairement. » Dans cette autre phrase : *Le serpent et ses anges n'ont pas été les plus forts*, XII, 8, les derniers mots devront signifier : ont été absolument défaits.

LXXIVe PRINCIPE.

Le tout est quelquefois mis pour la plus grande partie, ou pour une partie quelconque. Quelquefois aussi la partie la plus remarquable est mise pour le tout.

1. On désigne souvent, dans le style ordinaire, la plus grande partie d'un objet par la totalité. Ainsi, nous disons : « L'humanité est affligée par bien des maux; La vie de cet homme a été un tissu de peines; Cette année les pluies ont été continuelles, etc. », quoique chacune de ces choses ne soit vraie à la lettre que ponr la plus grande partie de chacun des objets dont il s'agit. Cette espèce de figures est employée en divers passages de l'Écriture-Sainte. Ainsi, Jésus dit qu'avant

la ruine de Jérusalem, *son Évangile sera prêché par toute la terre*, Matt., XXIV, 14; entendant seulement par ces derniers mots une très grande partie de la terre. Ainsi on lit dans le livre des Actes : *Il y avait à Jérusalem des Juifs de toutes les nations qui sont sous le ciel*, II, 5. On trouvera dans l'Apocalypse quelques expressions de ce genre.

2. Dans le style ordinaire, on va jusqu'à désigner une partie quelconque d'un lieu ou d'un temps par ce lieu ou ce temps même. Ainsi, l'on dira qu'une chose est arrivée dans telle année ou dans tel siècle, quoiqu'elle ne soit arrivée que dans une petite partie de cette année, de ce siècle. Ainsi l'on dira, *une peste venue du midi*, pour dire une peste venue d'une contrée du midi. Il ne faut donc pas nécessairement attacher le sens général et absolu aux expressions analogues de l'Apocalypse, *la terre*, *la quatrième partie de la terre*, et d'autres marquant un lieu ou un espace de temps; mais il suffira, pour une bonne explication, qu'un sens particulier, même très restreint de ces termes, puisse s'appliquer aux prédictions où ils sont employés.

3. D'autre part, une locution opposée est fréquemment en usage dans le discours ordinaire, c'est-à-dire que l'on emploie, soit par abréviation, soit par énergie, la partie la plus remarquable d'un tout pour exprimer ce tout même. L'on dira d'un malade dans un état désespéré : « Les plus forts remèdes ne pourraient le guérir » ; non qu'on entende que des remèdes plus faibles pourraient lui rendre la santé, mais pour dire tous les remèdes, même les plus forts, ne sauraient le sauver. Ainsi l'on dit : « L'aigle plane dans les nues », pour l'aigle s'élève jusqu'à la hauteur des nuages. Certaines expressions de l'Apocalypse doivent être prises en ce sens. Dans cette phrase, par exemple : *J'ai vu un ange volant dans le milieu du ciel, annonçant l'Évangile à ceux qui gouvernent sur la terre, et aux peuples, aux tribus et aux langues*, XIV, 6. Les mots *volant dans le milieu du ciel*, signifient que cet ange vole jusqu'au sommet du ciel. (Le *ciel* est le symbole des gouvernemens, Voc. 117.)

LXXVe PRINCIPE.

Un terme qui exprime un attribut, un sentiment ou quelque caractère spécial, désigne souvent une personne ou une chose qui a cet attribut, qui est l'objet de ce sentiment, ou avec qui ce caractère est en rapport.

1. Dans le langage ordinaire, on emploie élégamment, ou pour abréger, des expressions de cette espèce. Ainsi l'on dit de *grands noms* pour des personnes d'une grande renommée: *mon amour,* pour l'objet de mon amour; un *mauvais esprit,* pour une personne animée d'un mauvais esprit. Ainsi, dans quelques langues un même mot exprime une dignité, et une personne qui en est revêtue; dans quelques langues un même mot signifie autorité, monarchie, étendue des états du monarque. (Tel est en français le mot *empire.*) Quelquefois même on personnifie un état, comme quand on dit : « La république romaine déclarait la guerre à tous les peuples voisins. »

2. L'Ecriture emploie souvent de telles locutions. Ainsi, le mot *salut* est mis pour *auteur du salut* dans cette phrase : *Mes yeux ont vu ton salut,* Luc. II, 30. Et il est mis aussi pour *moyen de salut* dans cette autre : *Comment échapperons-nous, si nous négligeons un si grand salut?* Saint Jean dit que *Dieu est charité,* I. Jean, IV, 16, pour *Dieu est plein de charité.*

3. On trouve aussi ce genre d'expression dans l'Apocalypse. Tel est le mot *nom* pour celui de *personne distinguée,* dans cette phrase : *Tu as un petit nombre de noms qui n'ont point souillé leurs vêtemens,* III, 4. Tel est le mot *trompette,* pour celui de *héraut* dans cette phrase : *J'ai entendu une voix comme celle d'une trompette qui m'a adressé ce discours,* etc., I, 10, 11. Tel est le mot une *bête,* pour dire indifféremment un empire, ou le chef de cet empire.

LXXVIe PRINCIPE.

Quand il est dit d'un objet qu'il *est appelé* de tel ou tel nom, cela indique que l'attribut signifié par ce nom lui appartient d'une façon particulière.

1. *Être appelé* ou *nommé* se prend quelquefois dans l'Ecriture-Sainte pour *mériter d'être appelé*, c'est-à-dire pour avoir certaine qualité ou défaut qui rend digne de tel ou tel nom. Ainsi Esaïe dit, en parlant du Messie : *On le nommera l'admirable, le conseiller,* etc., IX, 5, pour dire qu'il méritera ces titres au degré le plus éminent. Ainsi il est dit dans l'Evangile : *Celui qui aura fait et enseigné ces choses, sera appelé grand dans le royaume des cieux*, Mat. V, 19, c'est-à-dire méritera d'être élevé à un haut degré de gloire.

2. Le même tour d'expression, employé quelquefois dans l'Apocalypse, l'est évidemment dans un but semblable. Quand par exemple il est dit : *La place de la grande cité est appelée spirituellement Sodome et Egypte*, XI, 8, il est clair que cela signifie que cette place méritera éminemment, dans un sens relatif à la religion, les noms odieux de *Sodome* et *Egypte*, c'est-à-dire qu'elle sera corrompue dans sa foi, comme Sodome le fut dans ses mœurs (Pr. L.); et qu'elle exercera une tyrannique oppression à l'égard des amis de la vérité, comme l'Egypte le fit dans un sens temporel envers les Israélites.

3. Ainsi le nom donné à un objet, après ces mots : *Il est appelé*, désigne un attribut pris en bonne ou mauvaise part, qui appartient à cet objet à un fort haut degré, et qui par-là le distingue de tout autre de son espèce.

LXXVIIe PRINCIPE.

Un objet terrestre représenté comme étant *dans le ciel*, est une chose unique ou très insigne dans son genre.

1. Souvent dans le style ordinaire, on prend le ciel pour

emblème du plus haut degré d'élévation. Ainsi l'on dit d'un homme qui a été loué extraordinairement, qu'*il a été élevé jusqu'au ciel.* On dira d'une tour fort haute qu'*elle atteint le ciel.*

LXXVIIIe PRINCIPE.

Un objet *descendant du ciel* est un effet insigne d'une cause céleste. Un objet *venant du ciel d'auprès de Dieu* est un merveilleux bienfait de Dieu.

1. Souvent nous exprimons un caractère insigne ou très singulier d'un événement par ces expressions : « C'est un coup du ciel : c'est un don du ciel : cela vient du ciel. »

2. L'essence de Dieu étant la bonté, l'amour, et ces qualités auxquelles l'univers doit son existence et les divers biens qui y sont répandus, étant celles sous lesquelles il veut être principalement considéré par ses créatures[1], l'expression *venir d'auprès de Dieu* peut signifier essentiellement « émaner d'un grand amour de Dieu », « être un merveilleux bienfait de Dieu ».

LXXIXe PRINCIPE.

Les mots *de Dieu*, précédés d'un nom, sont une espèce d'adjectif qui marque l'excellence de l'objet désigné par ce nom.

1. Dieu étant la source de tout bien, la parfaite bonté, l'excellence même à tous égards, on peut, en plusieurs cas, soit figurément, soit même au propre, regarder une chose éminemment bonne, belle ou précieuse, comme venant de lui ou tenant de son excellente nature; et les mots *de Dieu*, joints au nom qui expriment cette chose, formeront une espèce d'adjectif signifiant excellent, sublime, délicieux, ou parfait.

(1) Un jour que Moïse demanda à Dieu de lui faire voir sa gloire, la réponse de Dieu fut celle-ci: *Je ferai passer devant toi toute ma bonté.* Epode XXXIII, 18.

2. Cette locution est usitée dans l'Ancien-Testament. Moïse appelle *enfans de Dieu* les gens de bien, par opposition aux gens corrompus qu'il appelle *les enfans des hommes*, Gen. VI, 2, 4. Esaïe dit : *Dieu consolera Sion, et fera de ses solitudes un jardin de l'Eternel*, LI, 3. Aussi la plupart des versions ont-elles substitué au terme de l'original celui de *beau, fort élevé, délicieux*, ou quelque autre analogue. Dans le Nouveau-Testament on trouve ces expressions : *Les saints hommes de Dieu, l'Israël de Dieu*, la *trompette de Dieu, l'homme de Dieu*, II. Tim. III, 17; II. Pierr. 1, 21; Gal. VI, 16; 1. Thess. IV, 16. Homère dit *la mer divine*; de nos jours les Orientaux appellent l'Indostan *le jardin de Dieu*; nous-mêmes disons *un ouvrage divin, le divin Platon*.

LXXXe PRINCIPE.

Le nom de *Jésus* et d'autres titres, donnés à notre divin Sauveur, sont quelquefois employés pour désigner ses disciples ou sa doctrine.

1. Il y a un tel rapport entre une doctrine et son auteur, entre un maître et son disciple, qu'en certains cas l'on prend l'un pour l'autre, par une figure aussi simple qu'élégante. Ainsi l'on trouve dans une pièce de poésie ces mots : *Je ne décide point entre Genève et Rome*[1] : cette figure est fréquemment employée dans l'Ecriture-Sainte. Jésus disait à ses Apôtres : *Qui vous reçoit me reçoit*, et *qui me reçoit reçoit celui qui m'a envoyé*, Math. X, 40. Il dit à Paul dans une vision : *Je suis Jésus que tu persécutes*, Act. IX, 5. Les Apôtres se servent même de ce genre d'expression pour désigner les graces évangéliques. Saint Paul dit : *Je regarde toutes choses comme de la boue pourvu que je gagne Jésus-Christ. Christ m'est un gain, soit que je vive, soit que je meure*, Phil. I, 20; III, 8.

(1) La Henriade.

LXXXIe PRINCIPE.

Les mots *ceux-ci*, *ceux-là*, indiquent tantôt des parties distinctes d'une même société d'hommes, tantôt une même société considérée dans des périodes différentes de son existence.

Dans le style ordinaire on dira, en parlant d'habitans d'un même pays vivant tous à une même époque: « Ceux-ci sont commerçans, ceux-là agriculteurs, ceux-là adonnés aux sciences. » On dira aussi en parlant d'habitans d'un même pays considérés dans des temps différens : « Ceux-là vaillans et belliqueux, agrandirent l'état par leurs conquêtes ; ceux-ci, lâches et efféminés, ont laissé l'état en proie aux agressions des peuples étrangers ». Ce second discours divise la totalité de ces habitans en deux parties successives ; au lieu que la première la divise en trois parties coexistantes. Le style figuré peut donc employer dans l'un et l'autre de ces sens l'expression *ceux-ci, ceux-là*.

LXXXIIe PRINCIPE.

Les mots *quelqu'un*, *quelques-uns*, *des personnes* sont d'ordinaire sous-entendus.

La concision du style de l'Apocalypse omet des mots qui ne sont pas nécessaires au sens, parce que le tour de la phrase prévient toute équivoque et obscurité. Ainsi il est dit, IV, v. 2, *voici, assis sur le trône*, pour *voici quelqu'un assis sur le trône*, etc. Ainsi, après qu'il a été parlé de la mort des *deux témoins*, il est dit, XI, 9, *puis d'entre les peuples, tribus, langues et nations, verront leurs cadavres*. On comprend qu'avant le mot d'*entre*, le texte sous-entend des *personnes*. Ces phrases et d'autres semblables se comprennent facilement malgré l'omission.

LXXXIII[e] PRINCIPE.

Quand un nom avec l'article (*le, la, les*), ou avec l'adjectif *tout*, est suivi de noms sans l'article et sans cet adjectif, ce nom indique un genre d'objets, et les autres en indiquent les diverses espèces.

1. Dans les langues qui ont l'article, on trouve souvent dans une même phrase l'article employé avant un nom, sans l'être avant les autres. Ainsi l'on dira : « Tous les hommes, rois, sujets, riches, pauvres, sont soumis à la nécessité de mourir. » *Les hommes* sont le genre ; rois, sujets, riches, pauvres, sont les diverses espèces. L'article *les*, devant le premier de ces mots, distingue le genre d'avec les espèces. Et c'est là un des avantages de l'article en général, qui a aussi celui de répandre d'abord de la clarté sur la phrase, ou de prévenir une équivoque.

2. Dans l'Apocalypse où, comme nous l'avons vu plus haut (Pr. XLII, 4.), l'article est partout mis ou omis avec soin, selon que le sens de la phrase le comporte, on trouve quelques phrases de la nature de celle qui vient d'être exposée. Telle est celle-ci : *Les deux témoins seront mis à mort; puis des personnes, d'entre les peuples, et familles, et ordre, et langues, verront leurs corps morts, et ne permettront pas qu'on leur donne la sépulture,* XI, 9. Ici l'article *les*, mis devant *peuples*, indique que *peuples* est le *genre*, et son omission devant les mots *familles, ordres, langues*, indique que celles-ci sont diverses espèces composant ce genre.

3. La conjonction grecque, rendue par *et* après le nom qui indique le genre, a aussi le sens de *soit*, et peut se rendre par ce mot. Ainsi, dans la phrase qui vient d'être citée, on pourrait, au lieu des mots *et familles, et ordres et langues,* traduire par *soit familles, soit ordres, soit langues;* de même que quand on dirait dans le style ordinaire : « Tout citoyen et artisan, et commerçant, et magistrat, doit obéir aux lois, » le sens serait : tout citoyen, soit artisan, soit commerçant, etc.

4. L'adjectif *tout* a pour les cas de ce genre la même faculté que l'article ; il en tient la place, en y ajoutant l'idée d'uni-

versalité ou de diversité des objets indiqués par les noms qui le suivent. Ainsi les mots qu'on trouve en divers endroits, *tout peuple, et famille, et ordre, et langue*, où l'adjectif *tout* n'est placé que devant le premier nom, équivaudront à ceux-ci *tous les peuples, soit familles, soit ordres, soit langues*, c'est-à-dire que le nom *peuple* y marque le genre et les autres noms *les espèces*.

LXXXIVe PRINCIPE.

Le mot *voici*, à la tête d'une prédiction, annonce que l'événement qu'elle concerne sera d'une nature singulière, ou très remarquable dans son genre.

1. Le mot grec que nous rendons par *voici* ou *voilà* signifie proprement *vois;* et le mot même *voici* est une abréviation des mots *vois ici.* En général ce mot et ceux qui lui correspondent dans toute langue appellent vivement l'attention du lecteur ou de l'auditeur sur l'objet qui va lui être présenté. Cette expression est fort usitée dans le langage ordinaire. L'Ecriture-Sainte particulièrement en offre plusieurs exemples. David dit : *J'ai vu le méchant qui s'élevait comme un cèdre vigoureux : j'ai passé, voilà, il n'était plus*, Ps. XXXVI, 35.

2. Ce mot donc dans l'Apocalypse a pour but de fixer particulièrement l'attention sur certains objets, comme étant d'une nature très singulière, remarquables dans leur genre; et ainsi il peut être expliqué, d'après le sens de la phrase, par l'une ou l'autre de ces expressions : « O sujet d'étonnement ! chose admirable ! chose lamentable ! ô sujet de ravissement ! » laquelle, placée à la tête de l'explication totale de la prédiction, préparera l'esprit à l'impression particulière que doit produire son sujet.

LXXXVe PRINCIPE.

Quand il est dit que le *temps* d'un événement *est venu*, c'est là une expression figurée qui marque avec énergie que cet événe-

2. Rien de plus clair, comme rien de plus propre, que l'expression *à la suite de cela*, pour distinguer de tels cas, auxquels seuls elle est appliquée.

3. L'expression grecque que nous rendons de la sorte[1] est rendue dans les versions ordinaires par *après cela*. Ce sens, qui nous paraît y avoir aussi été attaché par les interprètes, la leur a fait confondre avec celle *et* ou *puis*, qu'on trouve en tant d'autres endroits : en sorte qu'ils n'en ont pas saisi le but spécial.

(1) Μετὰ ταῦτα.

IIIe CLASSE DE PRINCIPES.

VOCABULAIRE EXPLICATIF DES TERMES RÉPÉTÉS DE L'APOCALYPSE.

LXXXVIIIe PRINCIPE.

Le sens des termes répétés, qui est le principal moyen d'obtenir une explication satisfaisante de l'Apocalypse (Pr. LXII.), est offert dans le *Vocabulaire* suivant.

PRÉLIMINAIRES.

1. Nous avons dit plus haut que la plupart des termes de l'Apocalypse y sont plus ou moins répétés (Pr. LVII.). Nous avons dit, sur ceux-ci, qu'ils se divisent en trois espèces, savoir: 1° ceux qui n'ont qu'un sens, lesquels forment une première catégorie de termes à sens fixe; 2° ceux qui en ont plus d'un, mais qui prennent toujours le même en de mêmes cas: seconde catégorie de termes à sens fixe; 3° ceux qui en ont aussi plus d'un, mais dont le sens non fixe est déterminé en chaque endroit par la nature du sujet de la phrase, que fait connaître le sens fixe des premiers (Pr. LVIII, LIX, LX.). Nous avons dit à l'égard de tout terme employé dans une seule prédiction, que son sens devra s'accorder avec la signification des termes à sens fixe de cette prédiction, pour procurer une explication raisonnable de celle-ci, et, que cet accord marquera sa justesse (Pr. LXI.). Nous avons dit enfin, qu'en conséquence de ces principes, notre explication de l'Apocalypse

8

sera essentiellement formée et fondée sur le sens que nous attribuons aux termes répétés (Pr. LXII.). Pour cela, nous allons offrir un vocabulaire de ceux-ci, avec lequel on pourra confronter tous les endroits de *l'explication* où il sera fait usage du sens de ces termes, et en reconnaître par-là même l'exactitude; et, pour en faciliter la confrontation, nous ferons précéder chaque terme d'un numéro.

2. Par la simple lecture des sens figurés que nous attachons à ces divers termes, il sera facile de voir qu'ils ont les caractères exposés dans le développement des *principes* depuis le XLVIIe jusqu'au LXIe. Nous allons ici montrer particulièrement que ces sens sont en rapport avec le sens propre de ces termes, et que de plus ils sont autorisés, soit par un usage de l'Écriture-Sainte, soit par un usage du style ordinaire, soit par celui de divers auteurs anciens ou modernes [1]. On verra même que quelques-uns sont, à la lettre, des sens propres des termes auxquels ils sont appliqués, quoiqu'ils diffèrent de ceux que présentent les versions ordinaires.

3. Quoique ceux des termes répétés qui ne se trouvent que dans les prédictions non encore accomplies ne puissent recevoir qu'un seus conjectural, nous les placerons dans le *Vocabulaire*, afin que le lecteur puisse mieux voir certains rapports qui lient plus ou moins ce sens avec le sens positif que nous assignons à d'autres. Nous les distinguerons par les lettres initiales *conj.* placées à côté de leur numéro. Et de plus, pour ceux sur lesquels nous offrons deux ou trois sens de ce genre, nous séparerons ceux-ci par la particule *ou*, indiquant que l'un ou l'autre de ces sens s'y applique partout, mais non qu'ils s'y appliquent tantôt l'un, et tantôt l'autre.

4. Quoique le but essentiel de ce *Vocabulaire* soit d'offrir le sens des termes répétés, nous y joindrons celui de quelques termes non répétés qui ont une analogie avec tel ou

(1) Il y a bien encore d'Apocalypse trois ou quatre termes répétés, outre ceux compris dans ce Vocabulaire, mais le rapport de leur sens figuré avec leur sens propre ne pouvant être saisi qu'au moyen de leur contexte, nous n'en exposerons la signification que dans l'explication des endroits mêmes où ils se trouvent.

tel de ceux-là; afin de faire mieux remarquer, par ce rapprochement, la raison du sens différent que nous leur donnons. (Nous les distinguerons par des lettres au lieu de numéros.)

5. Le lecteur devra se souvenir que nous ne voulons démontrer ici que l'admissibilité des sens offerts et non leur certitude. Ce qui pourra prouver celle-ci, ce sera l'harmonie de la signification totale de l'Apocalypse, produite par leur application. Cette harmonie prouvant leur certitude, nous n'aurions nullement besoin de faire reconnaître leur admissibilité. Le système de M. Champollion sur les hiéroglyphes n'a pas besoin d'autre confirmation que la signification raisonnable et concordante qui résulte pour toutes les inscriptions égyptiennes du sens constant qu'il assigne à chacun des signes qui y sont employés. Et même un grand nombre de ceux-ci n'ont point d'analogie proprement avec les objets qu'ils désignent. Nous pourrions de même nous passer de montrer l'admissibilité des sens que nous assignons à chaque terme de l'Apocalypse, par leur analogie avec leur sens propre, et par un usage qui a été fait anciennement, ou qui est fait encore aujourd'hui de ces mêmes emblèmes; mais le lecteur ne verra pas sans intérêt et sans un nouveau degré de confiance cette nouvelle justification de notre *Vocabulaire*.

6. Tout terme devant être pris dans sa signification propre, quand elle procure une explication raisonnable de la phrase où il se trouve (Pr. XLV, 7.), notre *Vocabulaire*, qui ne comprend que les termes figurés, n'est plus applicable aux cas où cette signification propre peut convenir.

7. Il faut se rappeler ici que notre traduction diffère sur plusieurs mots de l'Apocalypse, des traductions ou versions ordinaires (Voyez *Introd.*, art. 15.), en sorte que plusieurs mots dont le *Vocabulaire* va offrir le sens figuré ne sont pas tels que les offrent ces versions. Nous les ferons remarquer, et indiquerons ceux auxquels nous les substituons.

VOCABULAIRE.

PREMIÈRE ESPÈCE DE TERMES.

CEUX QUI N'ONT QU'UN SENS[1], FORMANT UNE PREMIÈRE CATÉGORIE DE TERMES A SENS FIXE.

1. AMERTUME.

Douleur.

L'amertume est un symbole, communément employé pour désigner une vive affliction. Nous disons « avoir le cœur plein d'amertume. » « Les amertumes de la vie. » Cette expression figurée est souvent employée dans l'Écriture-Sainte. Ainsi il est dit : *Les Égyptiens rendirent la vie amère aux Israélites.* Ex. I, 12. On voit même que des herbes amères constituèrent une partie du repas de la Pâque, en mémoire des peines et des afflictions que le peuple avait endurées en Égypte. (Ex. XII, 2—8.)

2. ABSYNTHE.

Cause de désolation.

L'absynthe, produisant sur l'organe du goût la sensation d'une grande amertume, peut bien désigner une cause de désolation, une grande douleur soit physique, soit morale. Jérémie emploie cette figure dans ses Lamentations : *Le Seigneur m'a rassasié d'amertume et m'a enivré d'absynthe* (Lam. III, 15.).

3. COURONNE.

Triomphe.

Chez quelques peuples de l'antiquité, les vainqueurs dans

(1) Répondant au LVIIIe Principe.

les combats ou dans les jeux recevaient des couronnes de diverses sortes. De là le mot *couronne* a souvent été employé pour désigner un triomphe.

4. DIADÈME.

Autorité souveraine.

Le *diadème*, sorte de bandeau dont les rois chez les anciens se ceignaient le front, était la marque de la royauté. Dans la poésie, *diadème* s'emploie pour royauté.

5. PLACE.

Emploi, poste d'autorité.

Le mot *place* peut bien être pris pour une place de distinction, c'est-à-dire une charge, une autorité dans l'état. Le mot grec rendu par ce mot signifie aussi *siége, poste*, et peut d'autant plus se rapporter à un emploi, à un pouvoir. La langue française prend figurément le mot *place* dans le sens que nous venons de dire. « Cet homme a une place importante. » « Cet homme a perdu sa place. »

6. LUMIÈRE [1].

Science.

(Considérée comme communiquée à d'autres personnes.)

Instruction.

La science sert à diriger l'ame, comme la lumière physique à diriger le corps; aussi le terme *lumière* est-il souvent employé dans le langage ordinaire pour désigner *l'intelligence* ou *le savoir*. Nous disons « la lumière naturelle; cet homme a de grandes lumières. » Ce terme s'emploie surtout pour désigner la science d'un homme communiquée à d'autres par une instruction de sa part, soit verbale, soit écrite. Ainsi l'on dira d'un savant qui a fait d'excellens ouvrages : « Cet homme a été la lumière de son siècle. » Ainsi les Septante emploient un mot qui signifie *éclairer*, pour dire instruire.

(1) Le mot grec est rendu dans les versions ordinaires par celui de *gloire*. Voyez *Introduction*, art. 15, N° 1.

7. LA DROITE.

La puissance.

La main droite étant plus communément employée que la gauche pour des actes qui demandent de la force, et étant elle-même d'ordinaire, par un effet de cet usage, plus forte que l'autre, cette expression *la droite* peut bien désigner la force, la puissance; et elle est souvent employée dans ce sens. Ainsi David dit : *O Dieu! c'est ta droite qui me soutient*, Ps. XVIII, v. 36. *C'est ta droite qui a donné la victoire à nos pères*, Ps. XLIV, 4. Ainsi il est dit dans le Nouveau-Testament : *Jésus a été élevé au ciel par la droite de Dieu*, Act. II, 33. Nous disons communément « qu'un homme est *le bras droit* d'un tel», pour dire qu'il en est l'appui constant.

8. OREILLES.

Intelligence.

La faculté de l'intelligence rend à l'ame des services analogues à ceux que l'ouïe rend au corps. De là vient que souvent l'ouïe est prise pour le symbole de cette faculté. Ainsi l'on dira : « Si vous aviez des oreilles, vous comprendriez ce qu'on vous dit si clairement. » Chez les Grecs, ce symbole était fréquemment employé; le mot qui répond au français *entendre*, signifiait aussi *comprendre;* et dans plusieurs langues un même mot réunit ces deux sens. Ainsi l'on dit en français: « Entendre le son d'une cloche », et « entendre le sens d'un auteur. » Et même le mot *entendement* est exclusivement employé pour exprimer la faculté intellectuelle qui conçoit.

9. ENFANT.

Disciple.

Le disciple est l'enfant spirituel du maître. Dans l'Ancien-Testament les disciples des prophètes sont appelés *enfans des prophètes*, I. Rois, XX, 35; II. Rois, III, 3. Esaïe dit du Messie : *qu'il se verra une nombreuse postérité*, LIII, 10; entendant qu'il aura un très grand nombre de disciples jusque dans les âges à venir. De même dans le Nouveau-Testament,

les Apôtres appellent leurs disciples leurs *fils*, leurs *enfans*, I. Tim., I, 2; I. Cor., IV, 14; I. Jean, II, 1; III, 7; voyez aussi Matt., XII, 27; XI, 19; Act., III, 25. C'est encore dans ce sens qu'on a appelé *pères* les docteurs de la primitive église, et souvent dans le langage ordinaire le mot *enfant* est pris pour celui de disciple ou sectateur. Ainsi un auteur moderne dit : « Richelieu publia un édit de grace en faveur des protestans, redoutant assez Rome et les enfans de Loyola pour ne pas écraser encore ceux de Calvin [1]. »

10. SERPENT.

Esprit rusé et trompeur.

Le serpent, étant regardé comme l'animal le plus rusé et le plus habile à la tromperie pour saisir sa proie, a été de tout temps pris pour l'emblème de l'astuce et de la fourberie.

11. BLASPHÈME.

Outrage en matière de religion.

Dans la langue française, le nom de *blasphème* n'est donné qu'à des outrages faits à la Majesté divine; mais le nom grec rendu d'ordinaire par *blasphème* signifie généralement toute parole ou action qui blesse l'honneur ou la réputation, et peut en conséquence s'appliquer également à ce qui regarde Dieu ou les hommes. Par rapport à Dieu, il n'exprime pas seulement des choses qui l'outragent directement, mais aussi des choses qui sont contraires à l'honneur parfait et exclusif qui lui est dû ; tels que certains hommages rendus à des créatures ou certains actes qui supposent chez celles-ci des droits ou des qualités qui n'appartiennent qu'à lui. Ainsi nous voyons dans l'Evangile que l'acte de *pardonner aux hommes leurs péchés,* exercé par d'autres que Dieu ou ses envoyés, est appelé *blasphème*, Luc, V, 21.

12. MALHEUR, etc.

De grands malheurs arriveront à, etc.

Ce genre d'expression, admis dans le langage ordinaire,

(1) *Essai sur la puissance des papes*, tom. I, pag. 333.

est souvent employé dans l'Ecriture. Ainsi Jésus disait : *Malheur à toi, Thorazin; malheur à toi, Betsaida, car au jour du jugement Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous*, Matt., XI, 21. Ainsi il disait dans la prophétie de la ruine de Jérusalem : *Malheur aux femmes qui seront enceintes dans ce temps et à celles qui allaiteront des enfans ; car le pays sera réduit à une grande extrémité*, Luc, XXI, 23.

Quand le mot *malheur* n'est pas suivi de la préposition *à*, il n'a pas le sens prophétique.

13. PIED.

Fondement, appui.

Les pieds étant la partie du corps de l'animal qui sert à le soutenir, sont une juste image de tout ce qui sert à soutenir une personne ou une chose, à lui donner de la stabilité. Elle est souvent employée dans le langage ordinaire ; ainsi l'on dit d'un homme qui commence à s'établir solidement, à gagner la confiance, qu'*il prend pied.*

14. CLEF DE, etc.

Faculté à l'égard de, etc.

Celui qui a la clef d'un trésor a la faculté de disposer de ce trésor. Celui qui a la clef d'une prison a la faculté d'élargir les prisonniers, etc. Chez les Juifs la *clef* était la marque de la dignité du grand-maître de la maison du roi, Esaïe, XXII, 22. Jésus disait aux docteurs de la loi : *Vous vous êtes saisis de la clef de la science*, entendant par ces derniers mots le droit et le pouvoir d'enseigner (Luc, XI, 52.). On dit *les clefs de Saint Pierre*, pour la puissance papale.

15. AME.

Pouvoir (dans l'état ou dans l'église).

Comme l'ame gouverne les divers membres du corps humain, ainsi les personnes chargées de l'administration d'un état en régissent les diverses parties. On a même appelé pour cette raison l'Etat *le corps politique*, et les citoyens *les mem-*

bres de l'Etat : et l'on dit d'un prince, ou magistrat, ou ministre d'Etat, distingué par ses lumières et par ses vertus qu'il est *l'ame de l'Etat.*

16. FACE.

Suprême domination. Majesté suprême.

1. La face d'un prince, d'un supérieur quelconque, rappelant son autorité, en devient le symbole. Chez les anciens Romains, lorsqu'un nouvel empereur montait sur le trône, on exposait en public ses images ou portraits. Depuis des temps anciens, il existe un autre usage analogue : celui de graver sur la monnaie d'un pays la face du prince. On trouve dans l'Evangile un trait qui le rappelle : *Jésus s'étant fait apporter une pièce de monnaie, demanda de qui était la tête gravée sur cette pièce? On lui répondit, de César,* Luc, XX, 24. On place ordinairement l'image du prince dans le lieu où siégent les administrations civiles ou judiciaires.

2. Le mot grec rendu ici par celui de *face* dérive d'un verbe qui, signifiant *regarder devant,* peut au figuré marquer une inspection, l'exercice d'une autorité.

3. Le mot *face* est employé en quelques endroits de l'Ecriture dans un sens qui suppose évidemment celui de puissance suprême. Telles sont ces paroles : *Suppliez la face de votre Dieu de me rendre l'usage de ma main*, I. Rois, XIII, 6. *Ils seront punis par la face du Seigneur,* II. Thess., I, 19. Souvent les versions omettent de rendre ce mot, parce que le sens de *visage* ou *face,* qui est le propre, ne pourrait convenir. Ainsi elles traduisent les dernières phrases de cette manière : *Suppliez votre Dieu de me rendre l'usage de ma main. Ils seront punis par le Seigneur.* Il eût mieux encore valu rendre le mot *face* par celui de puissance ou majesté suprême. (Et n'est-ce point le sens qu'il convient de lui donner dans le premier commandement du Décalogue : *Tu n'auras point d'autre Dieu devant ma face?*)

17. UNE CRÉATURE.

Une personne constituée en dignité.

Le grec rendu par *créature* vient d'un verbe qui signifie non-seulement *créer*, mais encore *instituer, établir*, et peut en conséquence signifier une personne établie dans une charge. Le mot français *créature* signifie une personne qui tient une charge ou dignité d'une autre. Ainsi l'on dit : « Cet homme est la *créature d'un prince*. Ces cardinaux sont les *créatures du pape*. »

18. JOUR.

Année.

La révolution diurne, apparente, du soleil est à un certain égard un emblème de sa révolution annuelle. Dans une vision que reçut Ezéchiel, il lui fut dit, en explication sur un certain nombre de jours : *Chaque jour désigne une année*, IV, 6. Une figure analogue est employée par un ange prédisant à Daniel le temps de la venue du Messie : *Il s'écoulera*, dit-il, *septante semaines depuis le retour des Juifs dans leur patrie jusqu'à la venue du Christ*, IX, 24 ; prédiction qui s'explique fort bien en entendant par le mot *semaines* des semaines d'années, c'est-à-dire des espaces de sept ans, et qui ne peut s'expliquer que par ce sens. Et même ce sens est formellement consacré par Moïse (Lévit., XXV, 8.) Souvent dans le langage des prophètes les *jours* signifient des années. Les Talmudistes et les Juifs en général en conviennent. Les expressions de cette nature n'étaient point inconnues aux écrivains profanes. Aristote en parle assez ouvertement, et le célèbre Varron surtout les rappelle dans ses livres intitulés *les semaines* [1].

19. MOIS.

Espace de trente ou trente-un ans.

(1) M. Varro *in Gellio*, 3—10.

A. ANNÉE.

(Avec le corrélatif *jour.*)

Espace de trois cent soixante-cinq ans.

L'admissibilité de ces deux sens résulte de celui du terme *jour.*

20. SANG.

Mort violente.

Il y a d'ordinaire effusion de sang dans une mort violente produite par la guerre, le massacre ou le supplice. De là est venu dans le langage ordinaire l'emploi du mot *sang* ou des mots *effusion de sang* pour désigner une mort sanglante. Ainsi Dieu dit à Caïn : *Le cri du sang de ton frère s'élève de la terre jusqu'à moi,* Gen., IV, 10. Ainsi l'on dit : « Mettre tout à feu et à sang » pour, exercer à la fois la dévastation et le carnage.

21. L'OR.

La religion chrétienne considérée dans ses inestimables avantages.

Le prix de l'or en fait un emblème naturel de la religion, qui est le premier des biens. Il convient surtout au christianisme, la religion par excellence. On en saisira facilement l'application dans les cas où l'emploiera l'Apocalypse.

22. LE MONDE.

Les pays civilisés.

Le mot grec rendu par *monde* signifie proprement *arrangement, ordre.* Et si l'ordre physique qui règne dans l'univers a pu le faire appeler de ce nom, l'ordre politique qui distingue les pays civilisés des pays sauvages peut de même leur faire appliquer exclusivement cette dénomination.

23. OUVRIR.

Rendre libre, indépendant.

Le rapport de ce sens figuré du verbe *ouvrir* avec son sens propre est facile à saisir ; et ce sens est consacré par l'usage. On dit : « Ouvrir les mers, les chemins », pour, rendre libre les mers, les chemins ; « ouvrir un temple », pour, rendre libre l'entrée d'un temple.

24. ÊTRE.

Représenter, désigner.

Le mot *être* est quelquefois employé dans l'Ecriture pour *représenter*. Ainsi Joseph dit au roi d'Egypte : *Les sept vaches grasses et les sept épis gras sont sept années d'abondance*, Gen., XLI, 26. Jésus dit : *Je suis le cep et mon père est le vigneron*, Ev. Jean, XV, 1. Saint Paul dit : *Les deux femmes sont les deux alliances*, Gal., IV, 24. Cet usage bien connu est une des raisons pour lesquelles les Protestans attachent au mot *est* le sens de *représenter*, dans ces paroles du Sauveur : *Ce pain est mon corps, cette coupe est la nouvelle alliance en mon sang*, Luc, XXII, 19, 20. Cette figure est fréquente dans le discours ordinaire.

25. VAINCRE.

(Sans régime, se rapportant à la conduite morale.)

Pratiquer, par un grand effort sur soi-même, un devoir difficile.

Le mot de *vertu* vient de force. La vertu ne consiste pas seulement à faire ce qui est bien, et qui souvent n'exige de nous aucun effort ; mais à le faire en surmontant ses passions, en régnant sur son propre cœur. Un combat contre des ennemis est une image juste de ces efforts sur moi-même, et la victoire en désigne bien le glorieux succès. Aussi cette image est-elle fréquemment employée dans le langage ordinaire ; on

dit : « Vaincre sa colère, vaincre son amour, se vaincre soi-même, triompher de ses passions. » Et même la chose signifiée par cet emblème exige souvent plus d'efforts et de peine que la défaite d'un ennemi, « Gouverner ses passions est plus difficile que de gouverner ou conquérir un empire », répondit Florus à l'empereur Dioclétien, qui s'étonnait que son ami préférât une humble retraite à toutes les grandeurs qu'il eût pu lui offrir. Saint Paul désigne par l'expression *le bon combat*, la vie d'un chrétien qui a bien rempli tous ses devoirs, même ceux qui l'appelaient aux plus grands sacrifices (II. Tim., IV, 7.). L'Evangile nous représente le salut comme le prix des plus grands efforts pour pratiquer la loi de Dieu jusque dans ses points les plus difficiles : *le royaume des cieux est forcé,* dit Jésus-Christ, *et ce sont les violens qui l'emportent,* Matt., XI, 12. (Quelle leçon pour tant d'hommes qui négligent les bonnes œuvres dont la pratique exigerait d'eux quelques efforts, quelque sacrifice, croyant assez mériter le salut par d'autres qui n'en exigent aucun de leur part !)

26. ÊTRE ASSIS ou MONTÉ SUR.

Diriger, présider.

Un siége, simple meuble dans son sens propre, peut être pris dans une acception noble pour un siége occupé par une personne en dignité. Rien de plus ordinaire, *le juge est sur son siége, le siége épiscopal, le siége d'un empire.* De même l'expression *être assis* se prend quelquefois pour *diriger, présider.* On la trouve employée dans ce sens par les anciens auteurs profanes, et quelquefois par les auteurs sacrés. Ainsi David dit : *L'Eternel est assis comme roi de l'Univers*, Ps. XXIX, 10. Esaïe dit : *Celui qui a créé la terre est assis sur le globe de la terre,* XL, 22. Ce symbole n'est pas étranger à la peinture et à la sculpture. On voit sur d'anciennes monnaies, Rome représentée comme une femme assise sur un lion.

27. NE POINT CONNAITRE.

Condamner.

Le grec qu'on a traduit par *connaître* signifie aussi *être d'avis, être dans une opinion*, sens très analogue à celui d'*approuver*. Ainsi *n'être pas d'avis* sera analogue à *désapprouver*, *condamner*, d'autant plus que, selon le Pr. LXXIII, souvent une phrase négative équivaut à une affirmative très forte dans l'idée contraire. Nous disons à quelqu'un qui voudrait nous entraîner à une action contraire à la délicatesse : « Vous me conseillez un moyen fort adroit ; mais je ne connais point les voies obliques. »

28. ENSEIGNEMENT.

Principes, soit de culte, soit de conduite religieuse.

Le mot grec traduit ici par *enseignement* [1] signifie aussi *doctrine*, sens qui lui est donné dans les versions ordinaires, mais qui ne convient pas, comme l'autre, aux divers endroits de l'Apocalypse où ce mot est employé. Le rapport entre un *enseignement* et des principes est facile à voir, puisque c'est par l'enseignement que le maître inculque ses principes. Ainsi, pour faire juger qu'un homme est habile dans son art, nous disons « qu'il a reçu les principes d'un maître célèbre, » (Pr. LXXV.).

29. SERVIR DIEU.

Pratiquer envers Dieu tous les devoirs d'amour, de vénération et d'obéissance.

Le mot grec que l'on rend ici par *servir*, et dont est formé le mot français *latrie* [2], n'est pas le même que celui qui ex-

(1) Διδάχη

(2) Λατρεύειν. Le mot *latrie*, peu usité chez les protestans, est employé chez les catholiques pour exprimer le culte de l'Etre-Suprême, par opposition à celui des anges et des saints, qu'ils appellent du simple nom de *dulie;* mais le mot

prime le service d'un esclave ou d'un serviteur envers son maître, et dont on se sert quelquefois pour exprimer des hommages envers Dieu [1]; il n'est pas non plus celui que l'on rend d'ordinaire par le mot *adorer* [2] : mais il exprime à la fois les sentimens dont la créature doit être animée envers le Très-Haut, les hommages les plus purs et les plus dignes de ses perfections, et une parfaite obéissance à ses volontés saintes.

30. SÉDUIRE QUELQU'UN.

Entraîner quelqu'un à commettre une œuvre mauvaise ou nuisible à ses propres intérêts.

1. Le grec signifie proprement *faire errer dans la route, détourner du droit chemin.* De là il a été employé figurément pour *induire en erreur, faire croire une chose fausse;* et de là encore pour *entraîner quelqu'un à une œuvre criminelle ou nuisible à lui-même.* Dans d'autres langues, le mot qui correspond à celui-là se prend souvent dans ces derniers sens.

2. Souvent le genre de personne qui séduit suffit pour indiquer le genre de faute qu'elle entraîne à commettre. Si, par exemple, on dit d'un voleur, qu'il a séduit un jeune homme, on entend qu'il l'a entraîné au larcin; si l'on dit d'un homme adonné à l'impureté, qu'il séduit une personne, on entend qu'il la fait tomber dans ce désordre.

31. MANGER LES CHAIRS D'UN ENNEMI.

Remporter des dépouilles [3] (*sur un ennemi*).

Une ville dévastée, une armée défaite, offrent l'image

idolâtrie est communément employé pour exprimer le culte des idoles, ou le service des faux dieux.

(1) Δουλεύειν.

(2) Προσκύνειν. Jésus les distingue formellement dans ces paroles : *Tu adoreras l'Eternel ton Dieu, et tu le serviras lui seul,* Math. IV, 10.

(3) *Dépouilles,* c'est-à-dire butin qu'on remporte de la prise d'une ville ou du gain d'une bataille; argent, hardes, bestiaux, etc.

d'un corps mort ; en conséquence les dépouilles qu'en remportent des armées victorieuses peuvent être représentées par l'acte propre à quelques animaux de manger les chairs d'un cadavre ; et ces animaux peuvent être pris pour emblèmes d'hommes faisant un riche butin sur un ennemi vaincu. On trouve cette figure employée dans l'Evangile. *Là où sont les corps morts, là s'assemblent les aigles,* disait Jésus-Christ prédisant la ruine de Jérusalem qui devait devenir la proie des Romains. (Matt. XXIV, 28.)

32. VENIR COMME UN LARRON.

Arriver inopinément.

Un trait qui caractérise le larron est l'arrivée imprévue au lieu où il doit exécuter son dessein. La figure présente est employée par les apôtres saint Paul et saint Pierre dans ces paroles : *Le jour du Seigneur viendra comme un larron qui vient pendant la nuit,* I. Thess. V, 2 ; II. Pierr. III, 10. Les Latins ont une expression semblable [1], et les Français en ont une pareille tirée du latin, *furtivement.*

33. NUIRE.

Faire de grands maux, jusqu'à ôter la vie.

Le terme *nuire,* pris dans toute son énergie, selon le Pr. XLIV, peut signifier ravir à quelqu'un ses biens, sa liberté, sa famille ou même sa vie. Le mot grec exprime en même temps une injustice attachée à de tels actes. Il est employé dans ce sens au v. 19 du ch. X de l'Evangile selon saint Luc.

34. RÉGIR UNE NATION AVEC UN SCEPTRE DE FER.

Comprimer vigoureusement la fureur d'une nation par l'exercice du pouvoir suprême.

Le sceptre est le symbole reçu de l'autorité d'un prince.

(1) *Furtim,* de *fur,* qui signifie voleur.

La matière de celui dont il s'agit ici indique que cette autorité s'exerce avec une inflexible fermeté, et cela même suppose que la nation se livre ou est prête à se livrer à de violens excès.

35. RÉGNER.

Établir son règne.

Le sens ordinaire du mot *régner* est exercer une autorité souveraine; mais ce mot est aussi susceptible de celui qui est ici exposé. Ainsi l'on dira d'un prince qui, renversé de son trône, y serait remonté par un coup éclatant : *il a déployé une insigne énergie, et il a régné.*

36. JOUR ET NUIT.

Continuellement.

Cette expression est quelquefois employée dans l'Ancien-Testament, quoique le cas ne suppose point une distinction réelle du jour et de la nuit. Esaïe dit, dans la prophétie contre l'Idumée : *Sa terre deviendra une poix enflammée qui ne s'éteindra ni jour ni nuit,* XXXIV, 10. Elle nous est aussi familière.

37. COLONNE.

Solide appui.

Des colonnes étant souvent employées dans l'architecture pour appuis des bâtimens, le mot *colonne* a passé dans le langage ordinaire pour désigner des soutiens ou appuis spirituels. Ainsi l'on dit, *colonne de l'Église, colonne de l'état.*

38. GRAND.

Très considérable par son étendue, sa renommée, ou l'importance de sa nature.

Dans les diverses langues, la grandeur s'applique non-seulement à l'étendue, mais à l'importance, au rang, à la renommée, au mérite, au crime même, et marque qu'une per-

sonne ou une chose en surpasse d'autres de la même espèce. Ainsi quelques rois et d'autres personnages devenus fameux par des actions héroïques ou par un mérite éclatant, ont reçu le surnom de *grands*.

39. NOUVEAU.

Particulier, approprié à un but spécial.

1. Une chose est dite *nouvelle* dans plusieurs cas, dans celui, entre autres, où elle est destinée à un but différent de celui ou ceux auxquels elle a été appliquée précédemment. Dans ce cas, la particularité de ce but imprime à la chose un caractère de nouveauté. Ainsi l'on dirait : « Il fallut faire un nouvel instrument pour construire cette machine ; Le prince récompensa une si belle action par un nouvel honneur. » Dans ces phrases le mot *nouveau* emporte le sens de particulier, affecté à un certain but ou objet spécialement.

2. L'épithète *nouveau* est quelquefois employée dans ce sens par les auteurs sacrés ; elle est surtout donnée à certains cantiques, pour indiquer qu'ils se rapportent à un sujet spécial. Ainsi David dit, dans un psaume : *Chantez un cantique nouveau à la gloire de Dieu : célébrez sa justice et sa fidélité, qui éclatent dans toutes ses œuvres,* Ps. XXXIII, 3. Et, dans un autre : *J'ouvrirai la bouche pour un cantique nouveau : je ferai connaître ma délivrance,* XL, 4. L'Apocalypse applique aussi à des cantiques cette épithète.

40. ALLÉLUIA.

Louez le Seigneur.

Le mot *alléluia* est hébreu ; on le trouve à la tête ou à la fin de quelques psaumes. Les Juifs chantaient *alléluia* dans les jours de solennité et d'allégresse. Cet accent de joie et de louange passa de la synagogue à l'église chrétienne, où l'on conserva ce terme même sans le traduire ni en grec ni en latin, de peur d'en diminuer l'énergie et la douceur.

41. AVEC CÉLÉRITÉ.

A la grande surprise du monde.

Un événement d'une haute importance, qui arrive promptement et inopinément, cause une grande surprise. Et même certaines choses merveilleuses ou très considérables dans leur nature, qu'on avait attendues, mais dont on n'avait conçu que des idées fort inférieures à la réalité, surprennent, quand elles arrivent, autant ou à peu près que si l'on ne les avait pas prévues ; en sorte qu'un événement produisant une très grande surprise peut être figurément présenté comme arrivant *avec une grande célérité.*

42. VÊTEMENS.

Conduite morale.

1. Le manque de vêtemens, indiquant un état de pauvreté, peut désigner au figuré une pauvreté spirituelle, c'est-à-dire un manque de jugement, d'intelligence ou de vertu, selon la nature du sujet dont on parle. Souvent, dans le langage ordinaire, on emploie en quelqu'un de ces sens les mots *nudité, dénûment,* comme aussi l'on appelle *parure, ornement,* les avantages de l'esprit, les qualités du cœur, les vertus. Le *vêtement* étant pris quelquefois pour le symbole de la conduite, la *pureté* du vêtement désignera l'innocence ; son *éclat,* d'insignes mérites ; ses *taches* ou sa *souillure,* des vices ou des péchés ; l'*action de le laver,* la repentance et la conversion.

2. Ces diverses figures sont souvent employées dans l'Ecriture-Sainte. Ainsi Jérémie dit : *Jérusalem a commis de grands péchés, et ses vêtemens ont été couverts de souillure,* Lam. I, 8. L'Apocalypse même indique qu'elle prend le terme de *vêtemens* dans le sens ici exposé par ces paroles : *Le lin pur est la justice des saints,* XIX, 8.

43. DIABLE.

(Joint comme adjectif à un substantif.)

Calomniateur, trompeur.

1. Le mot grec dont est formé le mot français *Diable* est quelquefois employé dans l'Evangile comme synonyme de *Démon*, cause du péché ; mais il signifie proprement *calomniateur, trompeur :* et dans ces derniers sens il est adjectif s'il est joint à un nom, et substantif s'il est seul.

2. Ces sens, qui conviennent à l'explication du mot *Diable* dans l'Apocalypse, ne pourraient-ils point aussi expliquer convenablement à certains passages de l'Evangile? Par exemple, Jésus parlant à ses apôtres de Juda qui devait bientôt le trahir, dit (selon la traduction ordinaire) : *L'un de vous est un démon,* Jean, VI, 70. Ces mots pouvaient aussi bien se traduire par ceux-ci, *l'un de vous est un fourbe ;* et ce sens conviendrait d'autant mieux que le mot *Diable,* pris dans toute l'étendue de son sens, désigne le péché en général ou la cause du péché, ou suppose l'odieuse intention d'y entraîner quelqu'un, et que Juda ne tenta point d'entraîner ses collègues à partager son crime.

44. SATAN.

(Employé comme adjectif.)

Ennemi, persécuteur.

1. *Satan* est un mot hébreu qui est quelquefois employé dans l'Ecriture comme synonyme de *Démon,* mais qui signifie proprement *adversaire, ennemi,* et que l'Ecriture même emploie souvent en ce sens. Ainsi il est dit, I. Sam. XXIX, 4, *Renvoyez David de peur qu'il ne devienne notre ennemi.* Ici le sens ne permettrait pas de mettre *Satan* à la place du mot *ennemi.* De même on lit (Matt. XVI, 23.), que Pierre ayant dit à Jésus en l'embrassant : *A Dieu ne plaise, Seigneur, que vous enduriez la mort,* Jésus lui dit : *Arrière de moi, ennemi, vous*

m'êtes en scandale, paroles qui signifient évidemment : « Pierre, n'essayez point d'ébranler mon courage par votre affection pour moi ; vous seriez l'ennemi de mon ame ». A la place du mot *ennemi* comment pourrait-on substituer ici le mot *Satan* pris comme synonyme de *Démon*, qui dans ce sens emporte toujours l'idée d'une méchante intention ? Enfin, les Septante, la Vulgate et les versions ordinaires rendent souvent le mot *Satan* par celui d'*ennemi*, d'*adversaire*.

2. De plus, ce mot, pris dans son acception la plus forte, d'après le Pr. XLIV, peut signifier *persécuteur*.

45. DAVID.

Aimé, chéri.

Le mot hébreu *David* signifie bien-aimé, chéri. Selon le § 3 de l'art. 5 de l'*Introduction*, plusieurs noms propres sont employés au figuré. Le mot *David* aurait pu être rendu dans l'Apocalypse par l'un de ces mots qui lui correspondent, puisqu'il a ce sens au propre. Il est étonnant que les interprètes de l'Ancien-Testament n'aient pas rendu de la sorte ce mot en certains endroits où ce sens pourrait bien convenir, comme dans les versets 23 et 24 du chap. XXXIV d'Ezéchiel, où il est dit, selon leur traduction : *Mon serviteur David paîtra mes brebis, il en sera le seul berger, et il aura la dignité de prince parmi elles*. Cette phrase, étant au futur, ne peut concerner le roi David qui avait vécu près de cinq siècles avant ce prophète ; et elle s'applique parfaitement au Messie, qui a vécu six siècles après, et qui est ici considéré comme devant voir un jour tous les peuples soumis à son empire spirituel. On peut dire la même chose sur ces paroles de Jérémie : *Ils serviront l'Éternel leur Dieu, et David que je leur donnerai pour roi*, XXX, 9. Et même la plupart de ces paroles prophétiques de l'Ancien-Testament où se trouve le mot *David* paraissent se rapporter à Jésus-Christ, que l'Evangile appelle le *Bien-aimé de Dieu*, et qui est désigné dans l'Apocalypse par le mot même de *David*.

46. LES SAUTERELLES.

Des armées ennemies venant d'Arabie.

1. Les sauterelles de l'Occident ne sont qu'une imparfaite image de celles de l'Orient et de celles de l'Afrique, soit pour la grosseur, soit pour les maux qu'elles causent. Celles de ces deux dernières régions, selon les historiens et les naturalistes, s'élevant inopinément comme une nuée dans les airs, tombent comme une tempête sur une campagne, et y font un ravage qu'aucune force humaine ne peut arrêter. Les plantes sont détruites jusqu'à la racine et les arbres jusqu'au bois dur. Leurs bandes obscurcissent l'air; elles pénètrent dans les lieux fermés et dans les villes, campent et décampent ensemble, et suivent leur chef sans s'en éloigner jamais [1]. Ces insectes ne sont-ils pas un emblème de troupes étrangères qui se répandent dans un pays, le dévastent et le ruinent? Cette image est employée par Jérémie (LI, 14.), disant de la part de Dieu : *Babylone! ta fin est venue; je couvrirai ton pays de soldats comme de sauterelles.*

2. Il peut s'appliquer particulièrement à des armées ennemies venant d'Arabie. Des naturalistes nous apprennent qu'il s'élève souvent de cette contrée des essaims de sauterelles, bien plus grosses que celles de nos pays, qui se répandent en des pays voisins, et que quelquefois des armées de ces insectes ont ravagé des provinces entières [2]. Nous en voyons un grand exemple dans l'histoire sainte, qui rapporte qu'une des plaies dont l'Egypte fut frappée du temps de Moïse fut une nuée de sauterelles, amenées de l'Arabie par un vent d'est, qui y dévorèrent toute l'herbe et tous les fruits (Exod. X, 13.). C'est sans doute à ce cas que l'Apocalypse fait allusion (Pr. L.). On voit ce même symbole employé dans le livre des Juges. Des peuples de l'Arabie, et en général de l'Orient, prêts à

(1) Pline, Théodoret, saint Jérôme.

(2) Bochart. *de animal. sac.* J. II. L. IV, chap. 1—8. Pline. Bomarre.

fondre sur les Israélites, y sont comparés à des sauterelles, VII, 12.

47. L'ABIME.

La fraude.

Le mot grec rendu en français par *abîme* signifie proprement *sans fond*, et par-là désigne bien la fraude, le mensonge, dont les discours et les actions ne reposent sur rien de vrai ou de réel. Le sens de ce terme se reconnaîtra facilement dans un ou deux passages de l'Apocalypse. Ainsi, dans cette phrase, *une épaisse fumée est sortie du puits de l'abîme*, IX, 2, *la fumée* désignant l'erreur, Voc. 190, *le puits de l'abîme d'où sort une épaisse fumée* pourra bien désigner la fraude inventant une doctrine erronée.

48. UN CHANDELIER.

Une église chrétienne rendant à Dieu un culte public (dominant ou permis).

1. La lumière physique étant un juste emblème de la lumière spirituelle, un instrument sur lequel elle est portée peut bien désigner une église qui, par la publicité de son culte, fait briller aux yeux du monde la lumière évangélique.

2. Dans l'Apocalypse, *un chandelier* a cette signification d'une manière bien plus frappante encore. Par ce terme elle fait allusion aux *chandeliers d'or* qui étaient dans le temple de Jérusalem (Pr. L.). Celui-ci désignant le culte chrétien, comme on le verra bientôt, ils sont par-là un emblème singulièrement expressif des diverses églises chrétiennes qui, dépositaires de la lumière évangélique, la font resplendir par l'exercice public de leur divine religion.

49. UN TABERNACLE.

Une eglise privée de la faculté d'un culte public.

Chez les Hébreux, avant la construction du temple, le

service divin se faisait dans une fort grande tente mobile, dite *le tabernacle*, et que Philon appelle *un temple portatif*. Ce lieu saint fut construit et commença d'être en usage pendant leur séjour dans les déserts d'Arabie, où ils passèrent quarante années, et où il était bien assorti à leur état d'étrangers. L'usage en fut continué après leur entrée dans la Judée, jusqu'au temps de Salomon qui y substitua un temple, monument à la fois de l'affermissement de leur puissance dans ce pays et de la stabilité du culte dominant qu'ils y rendaient à Dieu. C'est à ce lieu saint que fait allusion le mot *tabernacle* dans l'Apocalypse (Pr. L.). Le défaut de stabilité, les transports fréquens de l'ancien tabernacle en font une image naturelle d'une église ou d'une réunion de chrétiens dont le culte n'est pas reconnu par les lois, et se pratique tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, selon que le besoin ou la sûreté l'exige.

50. LE DIEU DE.

Le suprême arbitre de.

Le nom de *Dieu*, présentant avec le sens de *créateur* celui de *maître de toutes choses*, peut bien être pris dans ce second sens seulement, quand Dieu n'est considéré que sous cette seconde qualité, et que ce nom est suivi de la préposition *de* et d'un substantif, qui en restreignent et déterminent la signification. Souvent nos saintes Écritures l'emploient avec ce sens, comme, par exemple, dans ces expressions fréquentes, *le Dieu des armées*, *le Dieu de paix;* comme aussi dans cette autre, *le Dieu des vengeances*, Ps. XCIV, qui signifie évidemment *celui qui a le suprême pouvoir de punir*, et que quelques versions ont rendue par celle de *Dieu vengeur du crime*. Nous nous servons quelquefois d'expressions analogues, comme celle *le Dieu des combats*.

51. FORNICATION.

(Sans corrélatif.)

Pratique superstitieuse mêlée au culte du vrai Dieu.

1. La pureté ou l'impureté des mœurs peut bien par analogie désigner celle de la foi ou du culte. Cet emblème est quelquefois employé dans l'Ancien-Testament, qui appelle *adultère* l'idolâtrie, c'est-à-dire un culte rendu à des êtres considérés comme des dieux, et *fornication* ou *débauche* des pratiques superstitieuses dans le culte du vrai Dieu, qui sont indignes de sa majesté ou de ses perfections. Ainsi Jérémie dit au peuple juif : *L'Éternel a vu tes adultères, ton impudicité, et tes débauches sur les collines et dans la campagne*, XIII, 27; voyez aussi III, 6—9 [1].

2. On trouvera dans l'Apocalypse ce même emblème, et outre cela quelques termes figurés qui s'y rapportent; tels celui de *Sodome* signifiant un pays chrétien très superstitieux dans son culte, celui de *saints* ou *purs* signifiant des chrétiens pratiquant un culte pur, conforme à celui qu'enseigne l'Évangile.

52. VIN.

Ardeur, violence.

Le vin, comme liqueur forte et énivrante, est un juste emblème de la violence d'une passion, d'un sentiment quelconque. De là ces expressions ordinaires, *l'ivresse des passions*, *l'ivresse de la joie*. Ainsi dans l'Apocalypse les expressions *le vin de la colère*, *le vin de la fornication* pourront

(1) Racine a fait usage de cette figure de l'Ecriture-Sainte dans la tragédie d'Esther.

« O Dieu! ce peuple ingrat a méprisé ta loi.
« La nation chérie a violé sa foi ;
« Elle a répudié son époux et son père
« Pour rendre à d'autres dieux un honneur adultère. » (ACT. II.)

signifier l'ardeur de la colère, le fanatisme de la superstition.

53. MANGER DES CHOSES SACRIFIÉES AUX IDOLES.

Rendre à des créatures certains hommages qui ne sont dus qu'à Dieu.

1. Les sacrifices que les anciens païens offraient à leurs dieux supposés étaient ordinairement suivis de repas solennels, de repas de confédération. La loi mosaïque défendait aux Israélites de participer à de tels festins (Ex. XXXIV, 15.), considérant sans doute un tel acte de leur part comme une sorte de connivence avec l'idolâtrie. Le peuple d'Israël obéissait à cette défense, et portait le scrupule à cet égard au point de ne pas manger du pain ni boire du vin d'un idolâtre, sans s'être auparavant enquis s'ils n'avaient point été consacrés aux idoles. Un jour des Israélites qui avaient violé cette défense subirent par l'ordre divin la peine de mort (Nomb. XXV, 1—23.).

2. L'acte d'un juif qui mange des choses sacrifiées aux idoles peut bien désigner celui d'un chrétien rendant à des créatures un honneur religieux qui n'est dû qu'à Dieu seul; et celui-ci n'est pas sans doute moins condamnable que le premier.

54. DÉLAI D'UNE PUNITION, ACCORDÉ PAR LE SEIGNEUR.

Espace de plusieurs siècles pendant lequel Dieu diffère un châtiment.

Un délai peut et doit même être très considérable, selon le Pr. XLIX. En conséquence, le sens ici donné à ce mot est bien en rapport avec ce terme, et l'application ici indiquée de ce délai est très admissible; la raison et l'Écriture nous enseignant que Dieu est patient envers les pécheurs, *Méprisez-vous*, dit saint Paul, *les richesses de la bonté de Dieu, de sa patience et de sa longue tolérance?* Rom. II, 4.

55. TRIBULATION.

Cruel tourment.

Le grec rendu par *tribulation* signifiant proprement *compression, oppression,* peut bien désigner des souffrances poussées au plus haut degré, jusqu'à la mort, même la plus cruelle (Pr. XLIV.).

56. ARC-EN-CIEL.

Alliance de grace de Dieu avec les hommes.

On sait que Dieu, promettant à Noé de ne plus détruire le monde par un déluge, lui donna *l'arc-en-ciel* pour signe d'une alliance de paix qu'il faisait par-là avec les habitans de la terre (Gen. IX, 8—17.). Ce météore peut donc désigner une alliance spirituelle de Dieu avec les hommes, par laquelle il leur donne la connaissance de la vraie religion, pour leur faire obtenir le salut (Pr. L.).

57. GRÊLE.

Dévastation et carnage.

De même que la grêle dévaste et anéantit les récoltes, ainsi des troupes ennemies, fondant sur un pays, y portent la destruction et le carnage. Cette image est employée en plusieurs endroits de l'Ancien-Testament. *Le Seigneur,* dit Esaïe, *dirige un peuple fort et puissant qui ressemble à une violente grêle, à un prodigieux débordement d'eaux,* Es. XXVIII, 2; voyez aussi Es. XXVIII; 17. Ezech. XIII, 11—13.

58. AIR.

Existence politique d'un état.

Comme l'air est l'élément vital des plantes, des animaux, des hommes même, c'est l'existence politique d'un état qui y maintient par une organisation convenable l'ordre public, l'activité générale et l'indépendance nationale. Cette figure

est bien en harmonie avec celle *le ciel* qui désigne le gouvernement, Voc. 117, et avec celles *le soleil, la lune et les étoiles*, qui désignent les autorités suprêmes dans l'état, Voc. 167, 168, 169, puisque les astres sont dans la région supérieure de l'air et comme soutenus par lui. Elle est par-là même en harmonie avec le symbole *la terre*, qui désigne la classe des sujets, Voc. 118, puisque la terre est dans la région inférieure et soumise à l'influence du ciel. Elle l'est aussi avec le symbole *les îles* et celui *les montagnes*, qui désignent les autorités secondaires dans l'état et dans l'église, Voc. 123, 124, puisque ces éminences sont entre le ciel et le niveau des *mers* ou des *terres*.

59. NUÉE.

Crise ou révolution dans un état, non accompagnée d'un renversement tragique de ses chefs.

L'air désignant l'existence politique d'un état, une nuée qui survient et change ou modifie le temps, et qui intercepte au moins momentanément l'influence des astres, symboles des autorités suprêmes, Voc. 167, 168, 169, peut bien désigner une crise ou une révolution dans un état, qui en suspend la marche ordinaire, qui en modifie ou suspend la constitution, ou même en destitue les chefs, mais sans effusion de leur sang et sans une dure violence exercée contre leurs personnes. (On va voir désignées par un autre emblème une terrible secousse dans l'état, accompagnée d'une ruine sanglante des chefs.)

60. TREMBLEMENT DE TERRE.

Catastrophe dans un état (soit renversement tragique de ses chefs).

Comme les tremblemens de terre renversent ou engloutissent même des hommes, quelquefois des villes entières, et, bouleversant une portion plus ou moins grande d'un pays, y forment des monts où étaient des vallées et des vallées où

étaient des monts; ainsi des catastrophes dans les états font périr misérablement des princes et quelquefois un plus ou moins grand nombre de citoyens, renversent des trônes, ou y font élever d'autres personnages, ou changent la constitution politique. Cette figure est employée par un auteur moderne comparant « les grandes commotions dans la masse « des peuples à une secousse d'un tremblement de terre, à « un bouleversement dans l'ordre de la nature physique [1]. » Elle est quelquefois employée dans l'Ancien-Testament. Jérémie s'en sert pour désigner la chute de l'empire de Babylone (L, 46; LI, 29.); voyez aussi Ezéch. XXXVIII, 20; Joël, III, 16.

61. PLAIE.

Division entre les esprits.

Le corps humain est souvent pris pour l'emblème de la société, à cause de l'assemblage et de l'action harmonique de tous ses membres. La société a été appelée *le corps social*, qui se distingue en corps *politique* quand il s'agit de l'état, en corps *religieux* ou *ecclésiastique* quand il s'agit de l'église. En conséquence, une plaie qui, divisant les chairs, nuit à l'harmonie du corps, est un juste emblème d'une division entre les esprits dans la société.

62. ULCÈRE.

Schisme (quand il s'agit d'une église); démembrement (quand il s'agit d'un état).

Un ulcère est une plaie causée par des humeurs âcres et corrosives; c'est bien plus que la simple plaie, parce qu'il annonce une dissolution, une séparation finale des parties. Il est donc un juste symbole de la séparation des personnes qui se détachent de l'état ou de l'église, séparation qui prend le nom de *schisme* quand elle regarde une église, celui de *démembrement* quand elle regarde un état. Et comme la plaie

(1) *Essai sur l'influence des Croisades*, par Heeren. Préf. p. 11—13.

donne naissance à l'ulcère, ainsi la division des esprits dans un état ou une église amène la séparation physique des personnes.

63. LES NICOLAÏTES.

Les papes[1] *considérés comme dominant sur la chrétienté.*

Le grec rendu par *Nicolaïte* signifie proprement *vainqueur du peuple* ou *soumettant le peuple*; et le peuple, sous le point de vue religieux, désigne dans l'Apocalypse l'église chrétienne, comme le peuple dans l'ancienne alliance composait l'église judaïque (Pr. L.). L'on sait que le caractère distinctif du système papal est une domination universelle sur la chrétienté. (Voy. § 3 de l'art. 5 de l'*Introd.*)

64. LE PREMIER ET LE DERNIER.

(Titre donné à Jésus-Christ.)

Celui qui a apporté l'Évangile dans le monde et qui un jour l'y fera régner.

1. Sans doute ces mots *le premier et le dernier* peuvent signifier celui qui commence l'œuvre et qui l'achève; sans doute aussi l'œuvre attribuée à Jésus-Christ peut être la publication de l'Evangile. La commencer c'est le faire connaître, l'introduire dans le monde; l'achever c'est l'établir, le faire régner sur toute la terre.

2. Un semblable titre est donné à Dieu dans la prophétie d'Esaïe (XLI, 4). Mais, Dieu y étant considéré comme créateur du monde, il signifie là « celui qui a donné l'existence à toutes les choses du monde, et qui les conduit au but qu'il s'est proposé. » Ce sens, analogue à celui qui est ici exposé, n'en diffère que par l'application.

(1) Savoir, les évêques de Rome, qui au onzième siècle se sont appropriés à eux seuls le titre de *pape*, qui signifie *père*.

65. SACRIFICATEUR.

(Quand ce nom est donné figurément à des hommes.)

Vrai adorateur de Dieu par le culte et la conduite.

Selon une figure usitée, qui désigne un grand objet par sa partie principale (Pr. LXXIV.), les sacrifices, formant la partie la plus considérable du culte judaïque, sont pris dans l'Ancien-Testament pour le symbole de ce culte même. *Si vous gardez mon alliance*, dit Dieu au peuple d'Israël, *vous serez mon peuple chéri, et je vous regarderai comme un sacerdoce royal*, Exod. XIX, 5, 6. Saint Pierre applique la même figure à l'église chrétienne, quoique l'usage des sacrifices n'existe pas dans le culte de celle-ci; *vous êtes*, dit-il, *une nation sainte, un sacerdoce royal, offrant à Dieu des sacrifices spirituels*, I. Ep. II, 5—9 (paroles qui marquent en même temps, que selon la nouvelle alliance, l'église chrétienne hérite les titres et priviléges de l'église judaïque). On voit même, par ces derniers mots, que cet Apôtre étend la figure au moral, c'est-à-dire au sacrifice des passions terrestres, à une vie pure et sainte, représentant une société de vrais chrétiens, sous la belle image d'un ordre respectable de *sacrificateurs* vraiment dignes de la dignité dont ils sont revêtus.

66. BABYLONE LA GRANDE.

Rome papale[1] (*considérée comme exerçant un injuste despotisme sur l'église chrétienne*).

1. La ville de *Babylone*, capitale de l'ancien empire des Assyriens ou Babyloniens, est représentée dans l'Ancien-Testament comme exerçant une longue et dure tyrannie sur le peuple juif, sous le point de vue religieux comme sous le point de vue temporel. Elle peut donc être prise pour un symbole de Rome papale exerçant un violent despotisme sur

(1) C'est-à-dire Rome depuis le temps où son évêque réussit à dominer l'église universelle, et à faire prévaloir dans la chrétienté ses opinions particulières.

l'église chrétienne, qui dans la nouvelle alliance est devenue le peuple de Dieu, comme l'église judaïque l'était dans l'ancienne économie.

2. La figure ici employée l'a été plus d'une fois en divers temps et par divers chrétiens, même par de grands personnages de l'église catholique romaine. Ainsi, au IXe siècle, Claude, évêque de Turin, l'emploie dans ses commentaires. Dans le même siècle, des évêques des Pays-Bas, écrivant au pape Nicolas Ier, ne font pas difficulté de lui dire que Rome, qui usurpait des pouvoirs tyranniques, était la *Babylone* prédite dans l'Ecriture [1]. Cette application était généralement reçue du temps de Frédéric II (XIIIe siècle), et elle devint dans les siècles suivans plus commune que jamais. On en pourrait produire de nombreux exemples. Nous ne citerons que les médailles que fit frapper Louis XII à une époque où il avait à se plaindre de Rome, et qui portaient cette inscription latine : *Perdam Babylonis nomen* (*je détruirai la puissance de Babylone*) [2].

3. L'épithète *la grande*, donnée ici à l'ancienne Babylone, est destinée, soit à la distinguer d'une autre ville de ce nom, bien moins considérable, située en Egypte sur la rive gauche du Nil, soit à exprimer en général la grandeur de son enceinte qu'on a estimée plus du double que celle de Paris [3], soit à désigner la grande puissance de l'empire dont elle était la capitale. Dans ces deux derniers sens, cette épithète s'applique également à Rome, ville plus grande au temps de saint Jean qu'aucune autre de l'Europe [4], et dont la puissance spirituelle a été pendant un temps étendue sur pres-

(1) Hypomn. Schardii, p. 180, ex Aventino.

(2) De Thou, Hist. l. I.

(3) « La grandeur de cette ville, dit M. d'Anville dans la géographie ancienne, qui ne fut jamais toute remplie d'habitations, est estimée à l'égard de Paris comme cinq est à deux ». Sous les Parthes, cette superbe ville n'était plus qu'un vaste parc, où les rois prenaient le plaisir de la chasse; cependant il en reste des vestiges.

(4) Selon une démonstration d'un célèbre géographe (Hazius, *de regno Davidis et Salomonis*).

que tout le monde chrétien, et l'est encore sur un grand nombre d'états.

3. Anciennement Rome païenne était appelée *Babylone*, probablement à cause de l'état d'oppression dans laquelle elle tenait les chrétiens[1]. De là quelques auteurs ont conclu que le nom de *Babylone* dans l'Apocalypse ne signifie autre chose que Rome païenne[2]. Mais cette conséquence peut-elle être juste? L'Apocalypse étant un livre essentiellement figuré, l'Esprit divin qui l'a dicté n'a-t-il pas pu désigner par ce nom Rome papale, s'il a regardé celle-ci comme ayant quelque grand trait de conformité avec cette capitale de l'empire babylonien ; et cela d'autant plus que Rome en recevait déjà le nom dans ces anciens temps?

67. TOUT LE PAYS.

L'empire romain.

1. Dans tout discours relatif à un empire ou pays quelconque qui a déjà été nommé, ou qui est celui même qu'on habite, on ne répète pas le nom à chacune des phrases où l'on veut l'indiquer, mais on y substitue l'expression *l'empire* ou *le pays*. Ainsi l'Apocalypse, lorsqu'elle parle de l'empire romain, qu'elle désigne ailleurs par quelques figures particulières, peut se servir pour l'indiquer du terme *le pays*. Elle le peut d'autant plus que l'empire romain était la patrie de saint Jean qui reçut cette révélation, et que l'île même où il la reçut faisait partie de cet empire. En conséquence le sens que nous offrons ici doit plutôt être regardé comme propre que comme figuré.

2. On comprend que le terme *l'empire romain* ne signifie pas nécessairement par tout cet empire dans toute son étendue, mais peut en quelques endroits en signifier seulement une partie considérable (Pr. LXXIV.), qui subsisterait seule au temps de l'accomplissement de telle ou telle prédiction qui le concerne.

(1) Oros, chap. II. Tertull. *cont. Marcion,* lib. III, chap. XIII.

(2) Maimbourg, *de l'Etablissement de l'Eglise de Rome*, chap. II.

68. MYSTÈRE.

Explication figurée.

1. Entre les figures exposées aux yeux de l'Apôtre, le sens de quelques-unes plus obscures pouvant être impénétrable à l'intelligence humaine, l'Esprit divin les a fait suivre d'un éclaircissement oral, qui étant lui-même figuré, est offert sous le nom de *mystère*. Ainsi, dans le début de la première vision, on voit paraître *sept chandeliers d'or* (I, 12.). Peu après, il est dit : *Voici le mystère des sept chandeliers : ce sont sept églises*. Ici l'emblème des *chandeliers* n'est qu'à demi expliqué, puisqu'il reste à découvrir quelles sont ces églises.

69. L'AGNEAU.

Jésus-Christ.

(Considéré, tantôt comme l'auteur de l'Evangile confirmé par le sacrifice de sa vie, tantôt comme ayant expié les péchés des hommes par ce sacrifice même.)

1. La simplicité, la débonnaireté et la douceur particulières d'un agneau, ont fait de ce jeune animal l'emblème ordinaire d'un homme doué de ces qualités. Jésus donc, qui les porta au degré le plus remarquable, et qui disait à ses disciples d'apprendre *de lui à être doux et humbles de cœur*, étant appelé *l'agneau* dans plusieurs prédictions de l'Apocalypse, pourrait y recevoir ce nom pour cette raison, si leurs sujets se rapportaient en quelque manière à ce caractère de notre divin maître. Mais le sujet d'aucune ne s'y rapportant (Pr. XLII.), il faut en conséquence en chercher une autre cause.

2. Comme divers objets ou usages de l'Ancienne-Alliance sont pris dans l'Apocalypse pour des symboles d'objets ou usages analogues dans la Nouvelle (Pr. L.), l'agneau qu'on immolait en sacrifice chez les Juifs, dans chaque famille à la fête de Pâque, peut bien être pris pour l'emblème de Jésus sacrifiant sa vie pour le salut des hommes. Ce sacrifice est représenté dans l'Ecriture sous deux points de vue : savoir,

comme donnant à la divinité de sa doctrine une confirmation nécessaire pour la faire recevoir et la rendre efficace dans les cœurs, et comme étant reçu par la miséricorde divine pour l'expiation des péchés de ceux qui se repentent. *Jésus-Christ s'est donné lui-même pour nous, afin de nous racheter de nos iniquités et de nous purifier, pour se faire un peuple attaché avec zèle aux bonnes œuvres. Christ a souffert, nous laissant un exemple, afin que nous suivions ses traces. Il a porté nos péchés en son corps sur le bois, afin que, mourant au péché, nous vivions à la justice.* Tit. II, 11; I. Pierr. II, 21—24. *Nous avons la rédemption par son sang, la rémission de nos péchés. Nous avons été réconciliés avec Dieu par la mort de son fils. Jésus est la victime qui a expié nos péchés. Dieu a réconcilié le monde avec lui-même par Christ, en n'imputant point aux hommes leurs péchés*, Col. I, 11; Rom. V, 10; Jean II, 2; II. Cor. V, 19. D'après ces diverses déclarations de l'Ecriture, le terme de *l'agneau* peut bien être appliqué dans l'Apocalypse à Jésus-Christ comme notre sauveur à ces deux égards; et dans ce cas il signifiera *l'agneau par excellence.* Ce nom même lui est donné en ce sens dans d'autres livres de l'Ecriture-Sainte. *Voici*, est-il dit dans les Évangiles, *voici l'agneau de Dieu qui ôte le péché du monde. Vous avez été rachetés*, dit saint Pierre, *par le précieux sang de Jésus-Christ, comme de l'agneau sans défaut et sans tache. Christ notre pâque a été immolé pour nous*, Ev. Jean, I, 29; I. Pierre, I, 19; V, 7.

70. LES ÉGLISES.

Les églises chrétiennes en général.

Puisque le terme *une église* signifie quelquefois, même dans le style ordinaire, une société de chrétiens vivant dans le même lieu, ou suivant une même croyance, le terme *les églises* peut bien désigner l'ensemble de toutes les sociétés de ce genre, et par-là signifier les chrétiens en général.

71. LES SEPT ÉGLISES.

Les sept principales églises de la chrétienté.

1. Dans le style ordinaire, le terme *église* signifie tantôt la société entière des chrétiens, tantôt un ensemble d'églises d'un même pays ou d'une même croyance, tantôt l'église d'une seule ville ou d'un simple hameau. Donc, dans le style figuré, *une église* peut désigner un ensemble d'églises distinguées par quelque caractère particulier.

2. Dans cette révélation prophétique, le nombre de *sept* est souvent employé, comme nous l'avons vu (Pr. LXIV.), pour désigner sept principales choses, ou sept principales parties d'un grand tout. Si donc l'église chrétienne a pu, par la nature des choses et des temps, se diviser en sept églises principales, l'Esprit divin a pu adopter cette division. (On verra que ce qui distingue chacune de ces églises est un trait qui lui est exclusivement propre, ou qui est plus saillant que dans aucune des autres.)

72. L'ÉGLISE DANS ÉPHÈSE.

L'église grecque sous les empereurs romains.

Le grec rendu par *Ephèse* signifie aussi *action d'aller contre :* par conséquent il emporte l'idée d'attaquer ; et s'il y a réciprocité, il signifiera violente discorde. Ainsi le texte grec pourrait aussi bien être traduit par *l'église dans une violente discorde*, et peut en conséquence désigner l'église grecque sous les empereurs romains, laquelle eut éminemment ce caractère trop constaté par l'histoire (Pr. XLIII[1].).

(1) Dans l'explication des prophéties qui concernent les sept églises, nous citerons des détails historiques à l'appui du caractère assigné à chacune d'elles. Il ne s'agit ici que de montrer un rapport entre le nom qui lui est donné et ce caractère.

73. L'ÉGLISE DANS SMYRNE.

L'église orientale.

(Considérée dans de grandes tribulations.)

Le grec traduit par *Smyrne* signifie aussi *myrrhe*, gomme d'Orient fort amère, et il est pris en conséquence pour *amertume*. Celle-ci, symbole des chagrins, des douleurs, Voc. 1, peut désigner des tribulations, des persécutions, quand il s'agit d'une église. Ainsi, le texte grec, qui serait aussi bien rendu par *l'église dans la douleur*, peut désigner l'église orientale des premiers siècles, qui eut à endurer de plus longues persécutions qu'aucune autre (Pr. XLIII.).

74. L'ÉGLISE DANS PERGAME.

L'église d'Italie.

(Considérée comme dominant sur d'autres.)

Le nom grec rendu par *Pergame* signifie aussi *élévation*; et, appliqué à une église, il peut désigner au figuré une élévation ou domination religieuse. Ainsi l'*église dans Pergame* peut désigner l'église d'Italie, qui a été depuis long-temps caractérisée par ce trait, et qui domine encore, par Rome sa capitale, sur une grande partie de la chrétienté.

75. L'ÉGLISE DANS THYATIRE.

L'église de l'Occident et du Nord.

(En tant qu'assujétie à celle d'Italie.)

Le grec rendu par *Thyatire*, composé de deux mots dont l'un signifie *parfum* ou *sacrifice*, emblème du culte, Voc. 89, 90, l'autre *subjuguer*, *assujétir*, peut signifier *assujétissement du culte*. Ainsi le texte grec pourrait aussi bien être traduit par *l'église dont le culte est assujéti à une autorité extérieure*, et par-là désigner l'église de l'Occident du Nord soumise à la domination de celle d'Italie, de Rome principalement.

76. L'EGLISE DANS SARDES.

L'église grecque asservie aux Turcs.

(Qui n'a conservé qu'un faible reste de christianisme.)

Sardes est un mot hébreu qui signifie *reste*. Ainsi ce nom, *l'église dans Sardes*, peut désigner l'église grecque tombée sous le pouvoir des Turcs, qui a été dès lors dans une grande dégradation, par rapport aux connaissances et aux vertus chrétiennes; en sorte qu'elle n'a offert jusqu'à ce jour qu'un faible *reste* de christianisme. (Elle peut aussi, par la grande réduction du nombre de ses membres, être considérée comme un *reste* de la grande église grecque qui avait subsisté sous les empereurs romains.)

77. L'ÉGLISE DANS PHILADELPHIE.

L'église protestante devenue indépendante au XVIe siècle.

(Considérée comme distinguée par un esprit de tolérance.)

Le nom de *Philadelphie*, signifiant en général *amour fraternel*, signifie particulièrement ici la tolérance, c'est-à-dire un charitable support à l'égard des opinions religieuses d'autrui, quoique contraires à celles qu'on a soi-même embrassées. On a vu les noms donnés aux églises précédentes se rapporter à la religion. Ainsi celui d'*Éphèse*, qui signifie *attaque*, *dispute*, s'est rapporté aux discordes religieuses, celui de *Smyrne*, qui signifie *amertume*, *douleur*, s'est rapporté à des souffrances pour la cause du christianisme. Il en est de même du nom de *Philadelphie*. Il signifie spécialement la charité fraternelle relativement à la religion, que nous appelons *la tolérance*.

78. L'ÉGLISE DANS LAODICÉE.

L'église de Russie (*sens conjectural*).

Le nom de *Laodicée* signifie justice ou jugement du peuple. Un *peuple* peut signifier un peuple de Dieu, c'est-à-dire une

église chrétienne, comme dans l'Alliance-Ancienne *le peuple de Dieu* était l'église judaïque. Le nom de *Laodicée*, donné à l'église, qu'a ici en vue l'Esprit divin, peut être relatif à un jugement postérieur à notre temps, que Dieu exercerait envers elle ou envers une partie de ses membres. (Un événement à venir, ou une explication meilleure que la nôtre de la prophétie qui la concerne pourra faire connaître sûrement si cette église est celle de Russie, ou quelle autre il faut entendre par le terme *l'église de Laodicée*.)

79. LES VINGT-QUATRE ANCIENS.

Des anges du premier ordre admis au conseil du Très-Haut concernant la religion.

(Assis sur des trônes autour du trône de Dieu.)

1. Un grand âge imprimant un caractère respectable, et annonçant la sagesse que donne l'expérience, la plupart des peuples ont choisi leurs magistrats parmi les hommes avancés en âge. Ils les ont appelés pour cela *vieillards* ou *anciens*. Ainsi les Romains des premiers temps appelèrent le grand conseil de leur nation du nom de *sénat*, qui signifie *assemblée de vieillards*. Chez les Arabes, aujourd'hui comme jadis, les cheveux blancs sont en vénération ; les délibérations sont prises par les vieillards, en sorte que le mot *cheik* signifie à la fois *vieillard* et *seigneur*. De là est venu en plusieurs pays l'usage d'appeler *anciens* les hommes élevés en quelque dignité, quoique l'âge ait cessé d'en déterminer le choix ; et ce nom devenu synonyme de ceux de *respectables*, de *considérables*, d'*excellens*, a été employé pour désigner des chefs, des princes, des prêtres, des anciens du peuple, formant un conseil d'administration dans une église.

2. Chez les Juifs, aux usages desquels l'Apocalypse fait souvent allusion (Pr. L.), l'on donna le nom d'*anciens* d'abord aux chefs des grandes familles d'Israël, qui, dans les commencemens et avant la formation de la république des Hébreux, exerçaient une grande autorité sur leurs fa-

milles et sur tout le peuple (Ex. III, 16; IV, 29; XXIV, 1, 9, 10, 11.); puis aux septante personnes que Moïse établit pour partager avec lui et sous sa présidence les soins du gouvernement de la nation (Nomb. XI, 24.), puis aux membres du grand conseil, appelé *sanhédrin*, qui, établi dans la suite et présidé par un chef appelé *prince*, subsista jusqu'à la ruine finale de Jérusalem. Le nom grec par lequel ceux-ci sont désignés dans le Nouveau-Testament répond exactement au nom hébreu par lequel ils le sont dans l'Ancien (Mat. XVI, 21; Luc, XXII, 66; Act. XXII, 5.).

3. Ainsi le mot de l'Apocalypse qui est ici, comme dans les versions ordinaires, traduit par *anciens*, et que nous eussions aussi bien pu traduire par *assesseurs*, sera bien susceptible du sens figuré qui lui est ici assigné, celui d'anges du premier ordre admis au conseil de Dieu, si ces *anciens* désignent réellement des personnages célestes. Or, tout ce que l'Apocalypse leur attribue fera voir, à n'en pas douter, la réalité de cette désignation.

4. Mais pourquoi sont-ils présentés ici au nombre de *vingt-quatre?* Ce nombre sert à confirmer que le conseil de Dieu, et leur admission à ce conseil, ont un but religieux. Il existait chez les Juifs deux conseils, dont l'objet était différent, quoique présidés l'un et l'autre par le souverain sacrificateur. L'un, dont nous venons de parler, qui était le grand conseil, appelé *sanhédrin*, et composé de septante membres, était chargé de l'administration politique et civile: et s'il porta quelquefois une sentence absolue sur des affaires religieuses, celles-ci n'étaient pas pour cela de son véritable ressort. L'autre, établi par le roi David, et composé de vingt-quatre membres, chefs des vingt-quatre familles sacerdotales (I. Chron. XXIV, 6; II. Chron. XXXVI, 14.), avait pour objet spécial et unique la direction du temple, des choses sacrées, et de tout ce qui regardait proprement la religion. Le grand pontife, qui le présidait, et qui avait une souveraine autorité à l'égard de ces matières, avait sans doute besoin en divers cas des conseils d'hommes prudens

de son ordre. Les Talmudistes même[1] font plusieurs fois mention de cette assemblée sacerdotale[2]. Il y eut en effet, dans le parvis du temple, une chambre appelée dans les commencemens la *chambre des conseillers* (ou consultans), et dans la suite la *chambre des assesseurs*. Or, ceux-ci de qui étaient-ils les *conseillers* ou *assesseurs?* Du grand pontife qui avait coutume de les convoquer dans ce conseil particulier, appelé dans le Talmud le *conseil du souverain sacrificateur,* et ailleurs, plus convenablement encore, le *sénat des sacrificateurs*[3]. De ces deux conseils judaïques, il est évident que c'est le second auquel l'Apocalypse fait allusion par l'expression les *vingt-quatre anciens*, puisque le nombre de ses membres était celui de vingt-quatre; et cette expression a pour but exprès de le faire distinguer de l'autre conseil. Or, puisque son objet était purement religieux, il faut conclure que celui des membres du conseil céleste dont il est pris pour le symbole est précisément de ce genre.

5. Ce jugement sera confirmé si l'on compare ce qui est offert dans l'Apocalypse sur les *vingt-quatre anciens* avec la nature et les particularités de ce conseil des vingt-quatre chefs des sacrificateurs; car 1° ils sont représentés *vêtus de blanc*, IV, 4, et le vêtement blanc était celui de tous les sacrificateurs; 2° ils portent des couronnes, et les chefs des familles sacerdotales (appelés dans le Nouveau-Testament *les principaux sacrificateurs*[4]) portaient, outre le vêtement blanc, des couronnes en signe de leur dignité; 3° ils sont représentés siégeant immédiatement, les uns à la droite du Très-Haut, les autres à sa gauche, et ces vingt-quatre chefs

(1) On appelle *Talmud* un livre contenant la loi orale, la doctrine et les traditions des Juifs, et *Talmudistes* ceux qui sont attachés aux opinions du *Talmud.*

(2) Cela a été observé par Lighfoot dans ses *Heures hébraïques* sur Math. XXVI, 3.

(3) Il faut voir là-dessus Jorn. Misn. § 1, in Gem. fol. VIII. col. II. fol. LXVI, col. I.

(4) Ἀρχίερεις.

siégeaient de même aux côtés du souverain pontife; enfin tous les actes ou discours qui leur sont attribués dans l'Apocalypse sont relatifs à des événemens religieux.

6. Les anges ici désignés, qui paraissent appartenir au premier ordre des esprits célestes, exercent peut-être dans le ciel quelque genre d'administration, comme le faisaient chez les Juifs les chefs des ordres sacerdotaux, sous la présidence du souverain sacrificateur. Toujours a-t-on lieu de s'assurer, par leur admission au conseil divin, par la nature des discours qu'ils tiennent en diverses parties de cette révélation, qu'ils sont honorés d'une entière connaissance de l'administration, et des vues religieuses de Dieu à l'égard de notre terre, et probablement qu'ils demeurent en possession de cette glorieuse prérogative jusqu'au temps de l'entier accomplissement de ses grands desseins envers elle. Peut-être sont-ce les mêmes qui furent témoins de la création de ce globe (Job, XXXVIII, 7.), et ont-ils été dès lors initiés à toutes les choses importantes concernant ses destinées. Quoi qu'il en soit, la saine raison permet bien d'admettre entre les anges des degrés de vertu, de lumières, de dignité et de bonheur; et cette opinion est autorisée par l'Écriture qui distingue des *anges*, des *archanges*, des *séraphins*, des *chérubins*, des *dominations*, des *puissances* (Eph. I, 21; I. Thes. IV, 16; Es. VI, 2; XXXVII, 16.).

7. D'après cette exposition, l'on peut penser que le nombre de *vingt-quatre anciens* ne doit pas être pris à la lettre; qu'il n'a pour but que de faire discerner le genre des *anciens* pris ici pour symbole, et que le nombre réel des anges désignés par ce titre, sur lequel l'Apocalypse ne dit rien de formel, peut être fort considérable.

80. LES QUATRE ÊTRES VIVIFIANS.

Quatre sortes d'anges exerçant une influence sur le cœur humain (sens conjectural).

1. La vie spirituelle de l'homme se composant de divers sentimens qui l'animent, le mot *vie* s'emploie souvent dans

le langage ordinaire, pour désigner soit l'ensemble de ces sentimens, soit tel ou tel en particulier. Ainsi, l'on dira : « La religion est la vie de l'ame ; La promesse qui fut faite à ce malheureux lui rendit la vie ; tel homme est lâche et sans vie ». Donc dans l'Apocalypse le terme *vivifiant* (ou produisant la vie) peut signifier « excitant certains sentimens dans le cœur de l'homme », ou (selon l'expression ci-dessus offerte) exerçant une influence sur le cœur humain.

2. Le grec que nous rendons par *êtres vivifians* à essentiellement ce sens et celui d'*êtres vivans ;* mais celui d'*animaux,* qu'offrent les versions reçues, n'est que secondaire et n'est point ici applicable (Voy. *Introd.*, art. 15, n. 4.).

3. Les *quatre êtres vivifians* peuvent être quatre sortes d'êtres vivifians (Pr. LXIII.).

4. Ils peuvent appartenir à la classe des anges, que l'Ecriture appelle *des esprits destinés à servir et exerçant ici-bas un ministère,* pour certaines dispensations du Très-Haut (Hébr. I, 14.). Car puisque les divers événemens de ce monde dépendent autant de l'action des facultés spirituelles des hommes que de celles de leurs facultés physiques, et que c'est d'ordinaire l'action des premières qui détermine celle des secondes, il se peut que l'influence de ces anges, ou d'une partie de ces anges, s'exerce autant sur celles-là que sur celles-ci.

5. Cette influence sans doute ne tend point à changer la morale de l'homme, c'est-à-dire à produire chez lui des dispositions ou des sentimens dont il n'a ni le germe ni le désir, ce qui anéantirait sa liberté ; mais elle consiste à donner de la vie à ses sentimens, de l'énergie à sa volonté, et par-là du succès à ses efforts : de sorte qu'il en est à cet égard des facultés de l'ame comme de celles du corps, qui ne peuvent se maintenir, s'exercer pleinement et devenir efficaces dans leur action qu'avec l'aide de la Providence, mais qui doivent être mises en exercice par le libre arbitre de l'homme. L'abbé Bernard exprime cette idée avec autant de justesse que de concision par ces mots : *Angelus adest animæ, non*

inest, c'est-à-dire l'ange se tient auprès de l'ame, mais non dans l'ame : autrement l'ange soutient, fortifie l'ame dans ses efforts, mais ne les fait pas naître.

6. On trouve dans la prophétie d'Ezéchiel (I, 10; X, 14.) quatre sortes d'êtres, appelés *chérubins*, qui ont une grande analogie avec celles-ci, dont le détail va être offert.

7. L'influence particulière de chacune de celles-ci sur le cœur humain, que nous présumons leur être attribuée dans l'Apocalypse, suppose chez chacune une qualité distincte, qui la rend propre à exercer cette influence. Cela n'importe pas qu'elle ne possède aussi les autres qualités; mais seulement qu'elle possède celle-là à un degré éminent, qui fait que le Seigneur emploie spécialement son ministère dans certains cas qui le requièrent (Pr. XLIII.).

81. L'ÊTRE VIVIFIANT RESSEMBLANT A UN LION.

L'ange du courage (*sens conjectural*).

1. Chacun des *êtres vivifians*, c'est-à-dire des anges qui exercent une influence sur le cœur humain, ayant (comme on le voit, IV, 7.) une forme particulière, par laquelle il ressemble à quelque animal, cette forme est sans doute destinée à marquer le genre de sentiment qu'il inspire aux hommes, et dont on trouve le symbole dans cet animal. L'*être vivifiant* dont il s'agit ici, *ressemblant au lion* qui est l'emblème admis de la valeur, peut bien être une sorte d'anges inspirant le courage, que nous appellerons simplement l'ange du courage; dénomination poétique, il est vrai, mais dont la brièveté et l'énergie nous feront pardonner l'emploi. Nous nous exprimerons de la même manière pour les trois autres sortes d'*êtres vivifians*.

82. L'ÊTRE VIVIFIANT RESSEMBLANT A UN JEUNE BOEUF.

L'ange de la constance (*sens conjectural*).

« Le bœuf, dit Buffon, peut travailler depuis l'âge de « trois ans. Sa tranquillité, sa patience, le rendent capable,

« plus qu'aucun autre, de vaincre la résistance toujours nou-
« velle que la terre oppose à ses efforts. Ce pesant travail
« exige plus de constance que d'ardeur, et plus de masse
« que de vitesse. » D'après cette description, cet animal peut être un parfait emblème de la constance dans les peines.

« Mes bœufs m'enseignent la constance,
« Mes brebis la douceur, mes chiens la vigilance. »

Fables de Florian. L. IV, fab. 1.

83. L'ÊTRE VIVIFIANT AYANT LE VISAGE D'UN HOMME.

L'ange de la justice (*sens conjectural*).

Lorsque l'homme n'est pas poussé par quelque violente passion qui le domine, et que, calme, il se replie sur lui-même, il trouve au fond de son cœur l'axiome, base de toute justice, de ne pas faire aux autres ce qu'il ne voudrait pas qu'on lui fît à lui-même. Or, c'est sur son visage qu'est empreinte toute disposition morale, tandis que chez les divers animaux, ceux surtout auxquels ressemblent les trois autres *êtres vivifians*, ce qui marque leur caractère distinctif est principalement la conformation générale du corps. Ainsi le visage d'un homme, qu'offre l'*être vivifiant* dont il s'agit ici, peut bien être un symbole des sentimens de justice qui le distinguent.

84. L'ÊTRE VIVIFIANT, RESSEMBLANT A UN AIGLE QUI VOLE.

L'ange de l'espérance religieuse (*sens conjectural*).

L'aigle, qui tend par son vol vers tout ce qu'il y a de plus élevé, qui semble aspirer au ciel, devient par ce vol une belle comme juste image de l'espérance religieuse, qui élève l'ame dans les cieux dont elle lui fait désirer et attendre la possession, et qui surtout est propre à la soutenir aux approches de la mort.

85. LE TEMPS.

Une période de mille ans, terminant l'existence de ce monde.

(Considérée comme le temps le plus heureux pour cette terre.) (sens conjectural).

Selon une prédiction de l'Apocalypse, une période de mille ans, qui terminera l'existence de ce monde, sera un temps de paix et de bonheur pour la terre. Cette période peut bien être exprimée par le mot *le temps :* car 1° elle aura un terme, et ce mot même suppose une durée limitée ; 2° les avantages pour le monde qui la caractériseront seront très supérieurs à tous ceux qu'il aura pu goûter jusqu'alors ; en sorte que l'expression absolue *le temps* signifie le *temps par excellence* (Pr. XLIII.).

86. LE MATIN.

La période de mille ans.

(Considérée comme l'aurore de la bienheureuse éternité.) (sens conjectural).

La période remarquable dont nous venons de parler peut aussi être désignée par le terme *le matin*, relativement à l'éternité qui doit la suivre de près ; car celle-ci devant être pour les élus un beau jour qui n'aura pas de fin, cette période en sera réellement comme l'aurore pour les humains, qui y jouiront des avant-goûts du bonheur céleste, et cela d'autant plus que la mort ne viendra point mettre d'intervalle entre l'une et l'autre ; *ceux qui vivront à la fin du monde,* dit saint Paul, *ne mourront point, mais seront changés en un clin d'œil*, I. Cor. XV, 51, 52.

DEUXIÈME ESPÈCE[1] DE TERMES.

CEUX SUSCEPTIBLES DE PLUS D'UN SENS, MAIS QUI PRÊNNENT LE MÊME QUAND ILS ONT UNE MÊME SPÉCIFICATION, ET QUI FORMENT PAR CETTE RAISON UNE SECONDE CATÉGORIE DE TERMES A SENS FIXE.

87. LE TEMPLE.

Le christianisme.

1. Un temple, édifice public, destiné à l'exercice de la religion, dont son aspect seul rappelle l'imposante pensée, peut bien être pris pour un emblème de la religion.

2. *Le temple* pris ici figurément est sans doute le temple de Jérusalem; d'autant plus que cet objet, qu'offre quelquefois cette révélation, est joint en certains endroits à d'autres (*parvis, autel d'or, autel à quatre cornes*) qui n'ont existé que dans ce temple. Or, les usages des Juifs étant pris dans l'Apocalypse pour emblème de choses analogues appartenant à la Nouvelle-Alliance (Pr. L.), c'est en conséquence la religion chrétienne qui est ici désignée par cet objet.

88. LE TEMPLE DE DIEU.

La religion protestante.

(Considérée comme le christianisme le plus pur.)

1. Selon le Pr. LXXIX, les mots *de Dieu*, mis à la suite d'un nom, en sont comme une épithète qui indique l'excellence de l'objet désigné par ce nom. Donc, *le temple* désignant le christianisme, *le temple de Dieu* désignera le christianisme dans sa perfection, c'est-à-dire dans sa pureté; et par conséquent il désignera, entre les diverses doctrines que professe la chrétienté, la doctrine protestante, si celle-ci est regar-

(1) Répondant au LIX[e] Principe.

dée par l'Esprit divin comme la plus pure. (On verra qu'elle l'est en effet par l'explication régulière de toutes les prédictions de l'Apocalypse relatives aux divers cultes suivis dans le monde chrétien.)

89. L'AUTEL D'OR.

Le culte divin.

L'autel auquel ce terme fait allusion est l'autel des parfums qui était dans le temple de Jérusalem, et qui portait le nom d'*autel d'or* (Ex. XXXIX, 38.), parce qu'il était revêtu de plaques de ce métal (Ex. XXX, 1—5.). Comme il servait au culte ordinaire des Juifs, il a pu être pris pour un emblème du culte chez les chrétiens (Pr. L.). *Autel* est fort usité pour indiquer le culte.

90. L'AUTEL.

Un culte sanguinaire.

1. *L'autel,* sans l'addition du mot *d'or,* est l'autel des holocaustes revêtu de plaques d'airain (Ex. XXVII, 1—6.), qui était aussi dans le temple de Jérusalem. On répandait autour de cet autel le sang des victimes égorgées, et l'on en brûlait les chairs sur cet autel même. Les animaux qui y étaient offerts en sacrifice ont une analogie évidente avec les victimes humaines immolées par des religions intolérantes et cruelles, avec les martyrs qui ont enduré la mort pour la cause du christianisme ou pour certains dogmes particuliers de cette religion. En conséquence, *l'autel* où l'on répandait le sang des animaux a bien pu être pris pour l'emblème d'une religion intolérante et sanguinaire.

2. Le sens donné ici au mot *autel,* employé absolument, est confirmé par son union ordinaire avec quelque autre mot qui indique clairement une sanglante persécution contre des fidèles.

91. NOM.

Dignité, autorité.

1. Le mot *nom* peut être pris dans le sens de nom dis-

tingué, de titre d'honneur (Pr. XLIII.); et, dans ce cas, il désignera une dignité ou une autorité attachée à ce nom (Pr. LXXV.).

2. L'Ecriture prend quelquefois ce mot dans l'un de ces sens. Ainsi il est dit, Exode, XXII, 21 : *Respectez mon envoyé, mon nom est en lui*, c'est-à-dire il est revêtu de mon autorité; et ce sens est celui que présentent quelques versions. David dit : *Que le nom du Dieu de Jacob te protége*, Ps. XX, 1. Saint Paul dit : *Dieu a élevé Jésus au-dessus de toute principauté, de toute puissance et de tout nom*, Eph. I, 21.

92. LE NOM DE CHRIST ou de JÉSUS.

L'Evangile.

(Considéré comme une autorité spirituelle que Jésus exerce sur les hommes.)

Le mot *nom* signifiant *pouvoir* ou *autorité*, et l'Evangile étant une autorité spirituelle que notre divin Seigneur exerce sur les hommes, le sens ici offert est en conséquence très admissible. On trouve souvent dans le Nouveau-Testament l'expression *le nom de Jésus*, ou celle *le nom de Christ*, employée en ce sens. Ainsi saint Luc dit : *Paul prêcha avec courage le nom de Jésus. Les apôtres souffrirent des opprobres pour le nom de Jésus.* Act. V, 41; IX, 27, 41. Jésus lui-même emploie cette figure : *Vous serez haïs à cause de mon nom*, Matt. X, 22.

93. DES ŒUVRES.

(Avec un corrélatif.)

Des productions d'esprit, soit des livres.

Dans la langue française, le mot *œuvres* s'emploie quelquefois dans le sens de *compositions* ou *livres*. En d'autres langues le mot correspondant à celui-là s'emploie dans le même sens. Ainsi le mot *œuvres* aurait pu n'être pas mis dans le nombre des mots figurés, mais être directement rendu dans

notre traduction par le mot *compositions* ou *livres* dans les phrases où le sens le permet.

94. DES ŒUVRES.

(Sans corrélatif.)

Des actions morales.

Le mot *œuvres* est employé en ce sens dans le langage ordinaire et dans l'Écriture-Sainte.

95. ISRAEL.

(Sur la terre.)

L'église chrétienne.

Comme autrefois le peuple d'Israël était favorisé d'une révélation céleste, au moyen de laquelle Dieu avait traité avec lui une alliance essentiellement religieuse, ainsi l'église chrétienne jouit par Jésus-Christ de pareils avantages, mais dans un degré bien supérieur. Remplaçant l'église judaïque, elle en a hérité les titres avec les priviléges; elle est devenue aux yeux de Dieu un nouvel Israël, ou plutôt le seul véritable, selon ce que dit saint Paul: *Il n'y a plus ni Juifs ni Grecs, mais vous êtes tous réunis en Jésus-Christ. Si vous êtes à Christ, vous êtes la postérité d'Abraham*, Gal. III, 28. Dans l'Apocalypse on voit souvent appliqués à des objets de la Nouvelle-Alliance des noms donnés dans l'Ancienne à des objets du même genre (Pr. L.). L'église chrétienne est appelée par saint Paul du nom figuré d'*Israël* (Gal. VI, 11.); et elle l'est si souvent dans divers ouvrages chrétiens, qu'il est inutile d'en citer des exemples.

B. ISRAEL.

(Dans le ciel.)

La société des saints glorifiés.

Si l'église chrétienne sur la terre a pu être désignée par le nom donné autrefois au peuple de Dieu, ce nom est également applicable aux élus dans le ciel, qui seront le peuple de Dieu par excellence.

96. TROMPETTE.

(Avec le corrélatif *voix.*)

Héraut.

La trompette, dont l'usage remonte jusqu'au temps de Moïse, et s'est répandu chez divers peuples où il subsiste encore aujourd'hui, a été employée à diverses fins. On s'en servait chez les Juifs dans des cas importans, pour appeler le peuple au combat, pour annoncer le commencement de l'année civile ou celui de l'année sabbatique, ou quelque autre chose très importante. De nos jours encore elle est employée par des hérauts pour appeler l'attention publique lorsqu'ils font des publications de paix ou remplissent d'autres fonctions dans certaines cérémonies. Elle est devenue un emblème de cette espèce d'officiers (Pr. LXXV.).

97. TROMPETTES.

(Au pluriel, avec le corrélatif *harpes.*)

Réjouissances publiques.

La trompette, la harpe et d'autres instrumens, ont été depuis long-temps, et sont encore aujourd'hui employés dans des cas de réjouissances. Elles sont donc de vrais emblèmes de celles-ci, surtout lorsqu'elles font partie d'un ensemble d'instrumens divers.

98. TROMPETTE.

(Sans corrélatif.)

Guerre soit offensive, soit défensive.

Le son de la trompette était autrefois, comme aujourd'hui, le signal de la guerre, soit chez le peuple qui attaque, soit chez celui qui se défend. *Des troupes viennent d'un pays éloigné. Ah! je frémis au dedans de moi; j'ai entendu le son de la trompette et le cri des gens de guerre,* Jér. IV, 16—19. « Jam litui strepunt : jam fulgur armorum fugaces terret equos! » Hor. lib. II, od. 2.

99. UN ANGE.

(En général.)

Un personnage céleste. Un homme remplissant quelque genre de mission; soit exécutant une œuvre qui exige un transport de sa personne en divers lieux.

1. Le mot *ange*, formé du grec, ainsi que le mot hébreu qui y correspond, ne se rapporte point à la nature de l'être qu'il indique, mais à un office que cet être exécute; il signifie *envoyé, messager, remplissant une mission*. Il est ainsi applicable et à des personnages célestes et à de simples mortels. On trouve de même en diverses langues certains mots généraux qui servent à désigner des objets d'une nature différente, mais analogues à quelque égard, comme en français le mot *ministre*.

2. Dans l'Ecriture-Sainte, le nom d'*anges* est donné, 1° à des esprits célestes, à cause de quelques missions qu'ils sont venus remplir sur la terre de la part du Très-Haut; il signifie dans ce cas *envoyé par excellence* ou *envoyé du ciel*. De là vient que les esprits célestes, une partie du moins, sont appelés des *esprits administrateurs* et des *ministres de Dieu* (Héb. I, 14; Ps. CIII, 21.). 2° Il est donné par extension aux habitans du ciel en général, sans considération de missions ou d'offices de leur part. 3° Il est donné à notre Seigneur Jésus-Christ, que le prophète Malachie appelle l'*Ange de l'Alliance* (III, 1.), le considérant comme apportant au monde la réconciliation avec Dieu. 4° Il est donné à de simples humains exécutant un genre de mission. Ainsi on le trouve donné aux Prophètes (Agg. I, 13; Nomb. XX, 16.); aux sacrificateurs (Mal. II, 7); à Jean-Baptiste, précurseur de Jésus (Matt. XI, 10.); à des particuliers faisant un office qui demande un transport de leur personne en divers lieux (Gén. XXXII, 3; Jug. VII, 24; Jacq. II, 25.); et même à des choses inanimées : *Le Seigneur fait des vents ses anges et des flammes de feu ses ministres*, Héb. I, 7. On voit par les ouvrages de quelques docteurs Juifs que

les Hébreux donnaient à leurs sacrificateurs le nom d'*anges*. Les Juifs appelaient aussi *anges de la synagogue* les principaux de la synagogue, et surtout les docteurs qui avaient la fonction de prier dans les assemblées publiques.

3. Dans l'Apocalypse, le nom d'*ange* est appliqué à des anges proprement dits, remplissant quelque mission sur la terre, et à la société des anges en général, et au divin chef de l'Église considéré comme intervenant dans quelque événement terrestre, et à de simples humains faisant une œuvre qui exige le transport de leur personne en divers lieux [1], et peut-être comme étant des instrumens de la divine Providence.

4. Pour se faire une idée plus claire et plus exacte à ce sujet, il importe d'observer que cette révélation, au moins dans sa plus grande partie, est faite à l'Apôtre par le moyen de diverses formes d'objets qu'il voit en esprit. La plupart tantôt représentent proprement l'objet même qu'a en vue l'Esprit divin, tantôt en sont une désignation emblématique [2]. Au nombre de ces formes sont celles d'*anges,* qui en quelques endroits représentent des anges réels, et en d'autres désignent d'autres êtres dont les anges sont à quelque égard de justes emblèmes [3].

Maintenant nous ferons distinguer les cas où le terme *ange* doit être pris au propre et ceux où il doit être pris au figuré, et nous montrerons le sens particulier qu'il a dans la plupart de ces cas; nous le ferons par le moyen de certains autres

(1) Car on ne le trouve appliqué nulle part à des hommes dont l'office ne les appelle pas proprement à se transporter en divers lieux; tels qu'un prince considéré dans sa seule qualité de souverain de l'état.

(2) C'est ce qui a été dit au Pr. XLV dans ces autres termes : « Il est des mots employés, tantôt dans le sens propre, tantôt dans le sens figuré ».

(3) Cela servira en même temps à expliquer pourquoi, dans quelques scènes, certains anges, dont les actes montrent qu'ils désignent certains hommes, adressent la parole à Jean. Comme anges proprement dits ils parlent à cet Apôtre; et, comme êtres symboliques, c'est-à-dire comme emblèmes de certains hommes, ils font des actes qui désignent les actions futures de ceux-ci.

termes qui y sont joints dans la plupart des prédictions où il se trouve. Pour les autres prédictions, nous ne pourrons le faire que lorsque nous donnerons l'explication de chacune en particulier, et cela par le moyen de leur ensemble.

PREMIÈRE SORTE D'APPLICATION DU NOM D'ANGE, SAVOIR A DES PERSONNAGES CÉLESTES.

100. DES ANGES.

(Entourant le trône de Dieu et les anciens.)

Des personnages célestes.

Puisque les *anciens* sont des esprits célestes du premier ordre admis au conseil de Dieu, Voc. 79, les êtres intelligens qui les entourent ne peuvent être que des esprits célestes.

101. UN ANGE.

(S'adressant à l'Apôtre, ou employant le futur dans son discours.)

Un personnage céleste.

Quel autre qu'un esprit céleste peut dans cette révélation adresser la parole à Jean pour lui en expliquer quelque partie, ou pour lui révéler formellement quelque événement futur?

102. L'ANGE DE DIEU.

L'ange porteur des révélations prophétiques.

1. Le nom *ange* signifiant *messager*, et l'expression *de Dieu* étant quelquefois une espèce d'épithète qui marque une excellence particulière de l'objet dont elle suit le nom (Pr. LXXIX), les mots l'*ange de Dieu* peuvent bien être pris dans le sens ici offert, à cause de la nature très relevée de la mission d'un ange chargé de révéler aux hommes l'avenir ou des volontés du Très-Haut.

2. L'expression *l'ange de Dieu* peut bien se prendre pour

les anges de Dieu (Pr. LXIII.); mais aussi elle peut ne signifier à la lettre qu'un seul ange chargé de cette fonction. Il n'est pas impossible que l'Être-Suprême ait jugé convenable de confier à un ange uniquement l'auguste mission dont il s'agit ici, et quelques endroits de l'Ecriture donnent lieu de le penser. Nous voyons dans Daniel (VIII, 16; IX, 21.), qu'un ange nommé *Gabriel* fut envoyé à ce prophète pour lui expliquer deux visions; et dans saint Luc (I, 8—38.), qu'un ange de ce même nom annonça au sacrificateur Zacharie la naissance du précurseur du Messie, puis à la vierge Marie la naissance miraculeuse du Sauveur des hommes. Cet ange dit même à Zacharie, qui révoquait en doute sa prédiction : *Je suis l'ange Gabriel qui me tiens devant Dieu.* Et l'Ecriture ne nomme aucun autre ange qui soit chargé d'un pareil office.

DEUXIÈME SORTE D'APPLICATION DU NOM D'ANGE.

Savoir à des humains remplissant une mission ou quelque office qui exige un transport de leur personne en divers lieux.

103. L'ANGE D'UNE ÉGLISE.

Le clergé d'une église.

D'après ce que nous avons dit ci-dessus, le nom d'*ange* peut être appliqué au conducteur ou administrateur d'une église; il peut l'être aussi au corps entier de ses conducteurs, c'est-à-dire son clergé, l'individu étant souvent mis pour l'espèce (Pr. LXIII.).

104. UN ANGE D'UNE ARMÉE.

UN ANGE SONNANT DE LA TROMPETTE.

Un général d'armées.

L'ange d'une église pouvant être le chef d'une église, *l'ange d'une armée* [1] pourra être le chef d'une armée. *Trompette*

(1) Les armées sont désignées par *les eaux*, comme on le verra plus loin, *Vocabulaire* 181. Le texte porte en conséquence l'*ange des eaux.*

signifiant guerre, *un ange sonnant de la trompette* pourra aussi être un général d'armées considéré comme donnant le signal du combat.

105. UN ANGE.

(Faisant quelque exploit guerrier.)

Une armée.

Le mouvement d'une armée sortant d'un pays pour en envahir un autre ou y combattre son ennemi, et appelée à changer fréquemment de position suivant le besoin, lui rend applicable le nom d'*ange* dans son acception étymologique, Voc. 99. On trouvera ce terme pris en ce sens dans une même phrase où celui d'*ange sonnant de la trompette* est pris dans le sens qu'indique l'article précédent. Il est dit, IX, 14 : *Le sixième ange qui tenait une trompette a délié les quatre anges liés sur le grand fleuve Euphrate.* Et là l'on verra que cette différence de sens se justifie non-seulement par l'attribut particulier du *sixième ange* qui est *une trompette en sa main,* mais par le genre d'action qu'il exerce sur les *quatre anges,* et par l'heureuse explication qu'elle procure, soit pour l'ensemble de la phrase, soit pour celui de toute la prédiction dont elle fait partie.

106. UN ANGE.

(Prononçant quelque discours relatif à la religion.)

Un apôtre ou des apôtres de la vérité (c'est-à-dire un docteur ou des docteurs donnant en divers lieux une instruction religieuse).

1. L'office ici indiqué exigeant de celui qui le remplit qu'il porte ou fasse circuler ses instructions en divers lieux, les docteurs qui l'exercent méritent bien le titre d'*anges* pris dans l'acception étymologique exposée ci-devant, celle de *messagers.*

2. De tels docteurs seront désignés dans le cours de l'ouvrage par le titre d'*apôtres de la vérité,* court à la fois et bien

assorti à cette acception. Nous entendons par *la vérité*, la vraie religion, le christianisme en général, par opposition aux doctrines inventées par les hommes; le pur christianisme, par opposition aux religions dites *chrétiennes*, mais plus ou moins altérées.

107. DES PRODIGES.

(Opérés par quelqu'un des êtres symboliques qui apparaissent à l'Apôtre.)

Des prestiges (actes tout extraordinaires portant une fausse apparence de merveilleux).

Jésus emploie ce terme dans ce sens lorsqu'il dit : *Il s'élèvera de faux prophètes et de faux Christ qui feront de grands prodiges, tels que, s'il était possible, les élus même en seraient séduits,* Matt. XXIV, 24.

108. UN PRODIGE.

(Apparaissant, mais non opéré aux yeux de l'Apôtre.)

Un objet d'une nature très singulière.

Dans le langage ordinaire on appelle souvent par exagération des personnes ou des choses singulières ou extraordinaires *des prodiges*.

109. LA TERRE, LA MER, LES EAUX COURANTES ET LES SOURCES DE PLUIES [1].

Les régions orientale, septentrionale, occidentale et méridionale (soit de l'empire romain, soit de la catholicité romaine)[2].

1. Ces expressions se trouvent au chap. VIII, où, selon nous, elles sont appliquées à l'empire romain, et au ch. XVI, où elles sont appliquées à l'ensemble des pays catholiques. Le

(1) Au lieu de l'expression *les eaux courantes*, les versions ordinaires portent *les fleuves ;* et au lieu de celle *les sources des pluies,* elles portent *les sources d'eaux*. (Voy. *Introd.* art. XV, n. 9, 10.)

(2) C'est-à-dire l'ensemble des pays où la religion catholique romaine est dominante.

rapport du sens qui leur est ici donné avec leur sens propre est indirect, mais ce sens ne doit pas être rejeté pour cela; car loin d'être incompatible avec leur sens propre (P. XLVII.), il a un rapport naturel avec lui, ce que l'on va reconnaître.

2. Commençons par ce qui concerne l'empire romain. Les anciens appelaient souvent *mer* la partie d'un pays située du côté d'une mer qui lui servait de limites ou n'en était pas fort éloignée. Si donc cette partie était située au nord, la *mer* désignait le nord; si elle était occidentale, la *mer* désignait l'occident (Ez. XXVI, 17; Es. LX, 5; Nomb. II, 18; Jos. XVI, 3.). L'empire romain était naturellement divisé par la Méditerranée en quatre parties, une septentrionale, une méridionale, une orientale et une occidentale; parties que nous appellerons *régions*, à cause de la grandeur de leur étendue et de la nature de leur position. (*Voyez* la carte géographique placée avant l'explication de la IVe. Vision.) C'est cette division que suit, ou à peu près, l'Apocalypse dans une vision où elle annonce la décadence et la ruine de cet empire. La région septentrionale était bornée, à l'ouest et au nord en partie, par l'Océan, qui était appelé *la Grande-Mer*, et proprement digne du nom de mer, tandis que la Méditerranée et d'autres portant comme elle le nom de *mers* n'en sont que des bras ou des golfes. Ainsi cette région peut bien être désignée dans l'Apocalypse par le nom de *mer*. Cela étant, la région orientale, qui s'étendait jusqu'aux confins de la Perse, peut bien être désignée par la *terre*, puisqu'elle était bornée par le grand continent de l'Asie; la région occidentale, que formait l'Espagne (comprenant alors le Portugal), offrant plus de torrens ou fleuves qu'aucune des autres, peut bien être désignée par *les eaux courantes* (Pr. XLIII.); et la région méridionale, du côté de laquelle venaient sur l'empire les pluies formées par les vapeurs de la Méditerranée, peut bien être désignée par *les sources des pluies*. Ainsi chacune des quatre parties de l'empire romain est désignée par un nom approprié à un caractère particulier qu'offre sa situation géographique.

3. Il en est de même des quatre parties de la catholicité dans l'ancien continent, selon une division semblable qu'en fait l'Apocalypse, dans une vision où elle prédit sa décadence et sa chute. Mais ces parties ne peuvent être exactement les mêmes que celles de l'empire romain, à cause des événemens que le temps a amenés, surtout parce que l'Afrique ayant été envahie par les Mahométans au VIIe siècle, le christianisme y a été dès lors aboli; et que cette religion ayant été établie depuis le VIIIe siècle dans quelques pays du nord de l'Europe, ceux-ci ont dès lors appartenu à la partie septentrionale de la catholicité, dont les bornes ont été ainsi reculées vers la mer Glaciale. De là résulte la division naturelle de la catholicité que nous allons indiquer, qui est celle que suit l'Apocalypse, et dont les quatre parties (que nous appellerons de même *régions*), les unes différentes de celles de l'empire romain, les autres les mêmes ou à peu près, peuvent toutes par leur situation géographique recevoir les mêmes noms figurés que celles de cet empire. La septentrionale, bornée au nord et à l'ouest par la grande mer, peut à cause de cette situation être désignée par *la mer*. L'orientale, où réside l'église grecque, soumise aujourd'hui aux Turcs, ayant les mêmes bornes, ou à peu près, que la partie orientale de l'empire romain (c'est-à-dire le grand continent asiatique), peut comme elle être désignée par *la terre*. L'occidentale, étant formée comme celle de l'empire romain par l'Espagne et le Portugal, s'appellera pour cette raison, de même que celle-ci, *les eaux courantes*. La méridionale, qui comprend la France et l'Italie, étant bornée au sud par la Méditerranée, d'où proviennent les pluies, s'appellera *les sources des pluies*, aussi bien que la partie méridionale de l'empire romain qui était bornée au nord par la même mer.

110. LA TERRE.

(Avec les corrélatifs, *mer*, *eaux courantes* et *sources des pluies.*)

La région orientale (*soit de l'empire romain, soit de la catholicité romaine*).

Voyez l'article précédent n° 109.

111. LA MER.

(Avec les corrélatifs *terre*, *eaux courantes* et *sources des pluies.*)

La région septentrionale (*soit de l'empire romain, soit de la catholicité romaine*).

Voyez l'avant-dernier article n° 109.

112. LES EAUX COURANTES.

(Avec les corrélatifs *terre*, *mer* et *sources de pluies.*)

La région occidentale (*soit de l'empire romain, soit de la catholicité romaine*).

Voyez le n° 109.

113. LES SOURCES DE PLUIES.

(Avec les corrélatifs *terre*, *mer* et *eaux courantes.*)

La région méridionale (*soit de l'empire romaine, soit de la catholicité romaine*).

Voyez le n° 109.

114. LA MER.

(Ayant pour corrélatifs la *terre* seulement.)

L'état.

1. La mer, par ses agitations plus ou moins violentes, est un juste emblème d'un état, à cause des troubles et des révolutions auxquels ce dernier est sujet.

2. Cette figure est employée dans une prédiction de Daniel : *J'ai vu*, dit-il, *quatre grandes bêtes s'élever de la mer;* et

il ajoute : *ces quatre grandes bêtes sont quatre royaumes qui doivent se former*, VIII, 4.

115. LA TERRE.

(Ayant pour corrélatifs *la mer* seulement.)

L'église.

C'est-à-dire l'église chrétienne s'il s'agit des premiers siècles; l'église catholique romaine, s'il s'agit des temps postérieurs.

1. Si *la mer* désigne l'état, *la terre* peut bien par opposition désigner *l'église;* et même il n'est pas d'autre mot corrélatif à celui de *mer* qui puisse la désigner convenablement.

2. La terre est prise par Jésus-Christ pour l'emblème de l'église, dans la parabole du semeur, Luc VIII, 4—15. De même que la terre reçoit les semences qu'on lui confie, ainsi l'Église a reçu l'Evangile que le Seigneur compare à une semence plus ou moins productive, selon la nature du lieu où elle est tombée.

3. Le mot *église* est susceptible des deux acceptions que nous offrons. Pendant les premiers siècles, ce mot signifiait le corps entier des chrétiens. Puis un nombre de ceux-ci accusant d'altération son culte et sa foi, et formant des sociétés hors de son sein pour suivre l'Evangile dans sa pureté, ce corps s'attribua exclusivement le nom d'église *catholique*, c'est-à-dire d'église universelle, soit qu'il refusât de reconnaître ces sociétés ou sectes comme chrétiennes, soit que, composant lui-même la très grande majorité de l'Eglise, il crût pouvoir pour cela prendre ce titre, d'après l'usage, fréquent chez les hommes, d'appeler du nom du tout la plus grande partie. Et ce titre, qui ne fut pas contesté ou qui ne le fut que par les églises séparées, prévalut dans le monde et y fut consacré par l'habitude. Cette grande église ne tarda pas d'y joindre celui de *romaine*, Rome en étant devenue le chef de nom et d'effet; et dès lors elle a également été désignée par le seul nom *l'Eglise*, signifiant dans la pensée de ses membres la vraie église de Christ, et dans celle

des autres chrétiens la plus grande partie du corps des disciples du Sauveur.

4. L'Apocalypse peut donc désigner par un même terme soit l'église primitive prise dans sa totalité, soit la majeure partie de l'église dans des temps postérieurs, distinguée de quelques églises d'opinions différentes, et s'arrogeant de vains titres. Elle le peut d'autant plus, qu'elle-même prend souvent la plus grande partie pour le tout (Pr. LXXIV.).

116. MER.

(Sans corrélatifs.)

Administration politique.

Le terme *mer* signifiant *état*, quand il est joint au corrélatif *la terre*, peut prendre, lorsqu'il est isolé, un sens différent (Pr. LIX.), et le sens ici offert est analogue à

117. LE CIEL.

Le gouvernement.

(Soit l'autorité suprême dans un état.)

Comme le ciel est élevé au-dessus de la terre, le gouvernement l'est au-dessus des sujets; et de même que le soleil et l'air exercent une puissante action sur la terre, de même les chefs d'états exercent un très grand pouvoir sur les peuples. Souvent les prophètes, prenant le système de monde pour l'emblème de celui d'un état, désignent par le mot *ciel* le gouvernement, par celui *soleil* le prince souverain, et par ceux *lune* et *étoiles* les autorités inférieures (Es. XXIV, 10; XXXIV, 4; Joël, II, 10.). L'Apocalypse fait de même (Voc., 167, 168, 169).

118. LA TERRE.

(Avec le corrélatif *ciel.*)

L'état de sujet.

Si le ciel désigne le gouvernement par la raison ci-dessus exposée, la *terre*, quand elle sera en opposition avec le *ciel*, désignera la qualité de sujet. Ainsi cette phrase : *Les étoiles*

du ciel sont tombées sur la terre signifiera : les grands dignitaires de l'état seront réduits à l'état de sujets.

119. CEUX QUI GOUVERNENT SUR LA TERRE [1].

Les rois ou autres chefs premiers de l'état.

Les mots *ceux qui gouvernent sur la terre* sont pris dans toute leur énergie (Pr. XLIV); c'est-à-dire qu'ils signifient ceux qui exercent la plus haute autorité dans les états, savoir les rois dans les royaumes, les empereurs dans les empires, les premiers magistrats dans les républiques. Ce sens est facile à saisir dans ces paroles que l'Apocalypse fait prononcer aux martyrs du christianisme : *Seigneur Dieu ! quand délivreras-tu notre sang de ceux qui gouvernent sur la terre?* VI, 10.

120. LA TERRE.

(Avec le corrélatif *le pays.*)

Les régions du monde situées hors de l'empire romain.

1. Souvent dans le langage ordinaire on appelle la *terre* certaine partie plus ou moins considérable du globe où s'est passé un événement dont on parle, et cela, soit que le pays que l'on habite appartienne à cette partie, soit qu'il n'y appartienne pas. Ainsi l'on dira d'une année où plusieurs pays auront été affligés par de grands fléaux, que la terre a été désolée pendant ce temps-là par bien des fléaux. Et nous emploierons également le mot la *terre*, soit que notre propre pays fasse ou non partie de ceux que ces fléaux auront désolés.

2. En conséquence, ce terme peut bien recevoir dans l'Apocalypse le sens ici offert, moins vague même que celui qui est admis dans le langage ordinaire, puisqu'il ne désigne jamais que des pays situés hors de l'empire romain. Et il est à remarquer que l'Apocalypse désigne ledit empire par le terme particulier *le pays*, Voc. 67, en sorte que les expressions *le pays*

(1) L'expression grecque est rendue dans les versions ordinaires par *ceux qui habitent sur la terre*. (Voy. *Introd.* art. 15, n. 5.)

et *la terre*, qu'on trouve quelquefois réunies, reçoivent des sens très concordans, signifiant, l'une l'empire romain, l'autre les régions du monde situées hors de sa circonscription.

121. LES ROIS, ou CHEFS DE LA TERRE.

(Lorsque la terre a pour corrélatif *le pays*.)

Les rois d'états hors de l'empire romain.

Le sens ici offert découle de celui qui vient d'être exposé. On a vu n° 2 de l'art. 15 de l'*Introduction* les divers sens du mot grec rendu par *chef*.

122. LES CHEFS DE LA TERRE.

(Lorsque le mot *terre* n'a pas pour corrélatif *le pays*.)

Les conducteurs de l'église, soit les ministres de la religion.

1. Le sens de l'église, donné ici au mot *la terre*, est celui qui lui a été attribué plus haut pour les cas où il est joint au mot *la mer*. Et il peut le prendre dans d'autres cas, pourvu qu'il ne soit pas joint à d'autres corrélatifs, d'après le Principe LX, qui porte : « Certains termes qui ont plus d'un sens prennent, lorsqu'ils sont isolés, un de ceux qu'ils ont avec quelque corrélatif ou quelque qualification ; et ce sens est alors indiqué par le contexte. »

2. Le nom ici offert, de *princes* ou *chefs*, est analogue au titre de *princes* ou *chefs des sacrifices*, que les païens donnaient à certains prêtres. Il l'est surtout à celui de *prince de la synagogue*, que les Juifs donnaient à toute personne présidant une synagogue (Pr. L.). Car, dans la synagogue, outre le service religieux qui en était le but principal, il se rendait quelquefois des jugemens contre des personnes qui avaient violé quelque loi religieuse. Cette dernière fonction, qu'exerçait le prince de la synagogue, offre un nouveau rapport entre lui et un pasteur, qui joint aux divers offices du culte public des soins d'administration, l'exercice d'une autorité dans l'église, et le pouvoir de la discipline ecclésiastique.

123. LES ILES.

Les personnes revêtues d'un pouvoir politique.

Puisque *la mer* désigne l'état, Voc. 114, *les îles*, éminences plus ou moins considérables dans la mer, peuvent bien désigner des personnes élevées en autorité dans l'état. On le voit dans cette phrase : *Les îles et les montagnes ont été renversées de leurs places*, VI, 14. (*Place* signifie emploi, poste d'autorité.)

124. LES MONTAGNES.

(Avec le corrélatif îles.)

Les personnes revêtues d'un pouvoir dans l'église.

Puisque *la terre* désigne l'église, Voc. 115, *les montagnes*, ces masses qui s'élèvent beaucoup au-dessus du sol de terre, sont un vrai symbole de personnes élevées en autorité dans l'église. Et l'accord de ce sens avec celui du mot *île*, auquel est joint d'ordinaire ce terme *montagne*, confirme l'admissibilité de l'un et de l'autre.

125. UN OBJET PLACÉ SUR UNE MONTAGNE.

Un objet très supérieur en qualité à tous ceux de son espèce.

Souvent dans le style ordinaire l'élévation physique est prise pour le symbole d'une supériorité de mérite ou de qualité. Ainsi l'on qualifiera de *géant* entre les auteurs un homme qui se distinguerait singulièrement de tout autre par la sublimité de son génie. Ainsi l'on dit qu'un homme *a été porté aux nues*, pour dire qu'il a reçu les plus grands éloges. Ainsi l'on appellera *une montagne à gravir* une grande difficulté à surmonter.

126. UNE BÊTE.

Un empire (temporel ou spirituel). Le chef d'un empire.

1. Le mot grec signifie un animal puissant et redoutable. La force et les divers caractères de certains animaux les ont fait servir d'emblèmes pour différens empires ou pour leurs

chefs. Daniel explique *les quatre grandes bêtes* qu'il a vues par *quatre royaumes*.

2. Qu'un prince soit désigné par le même terme que l'état qu'il gouverne, c'est ce qui résulte du principe XXV.

127. LE DRAGON ROUGE.

L'empire romain[1] (*distingué des autres états du monde par la pourpre de ses princes et par sa puissance très formidable*).

1. Dès les temps anciens on a donné indistinctement et comme figurément le nom pompeux de *dragon* à des animaux monstrueux, du genre des serpens, des lézards, des crocodiles, qu'on a trouvés en divers temps, et qui ont paru extraordinaires par leur grandeur, leur force et leur voracité ou leur cruauté.

2. D'après ces traits, *le dragon* peut être pris pour emblème d'un empire célèbre par sa puissance, sa cruauté ou ses conquêtes. Ce symbole est employé dans l'Ancien-Testament pour désigner les rois d'Egypte et leurs peuples, à cause de leur puissance et de leur cruauté envers les Israélites (Es. LI, 9, Ezec. XXIX, 3[2].). Il peut donc l'être dans l'Apocalypse pour désigner le fameux empire romain, qui se forma et s'agrandit si fort par des conquêtes, et dont la puissance devint si formidable dans le monde. L'épithète *rouge* lui sera donnée, parce que la couleur pourpre (rouge foncé, tirant sur le violet) fut la marque distinctive de la dignité et de l'autorité souveraine des empereurs. Les sénateurs et les grands étaient vêtus de même.

(1) Nous comprenons sous ce nom l'état politique de Rome et des pays sous sa domination, depuis sa fondation jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, quoique, durant une grande partie de ce temps, il ait existé sous des formes républicaines et sous la forme monarchique.

(2) C'est par le mot δράκων, auquel répond le mot *dragon*, que les Septante ont rendu le mot hébreu. Quelques versions l'ont rendu par *crocodile*, d'autres par *monstre des eaux*.

128. LE DRAGON APPELÉ DIABLE ET SATAN.

Les fausses religions.

(Considérées comme dominantes, et comme très redoutables pour le christianisme par leurs calomnies et leurs cruautés contre ses sectateurs.)

1. D'après les mêmes caractères qu'on vient de voir attribués au *dragon*, il peut également désigner le paganisme ou en général de fausses religions dominantes, armées d'un grand pouvoir, et causant de très grands maux aux chrétiens. Les noms de *diable* et de *dragon*, qui lui sont donnés, ont, comme on l'a vu, Voc. 43, 44, des sens qui répondent à ce dernier trait, ceux de *calomniateur* et *persécuteur*.

2. La figure dont il s'agit ici fut employée, au temps de Constantin-le-Grand, pour désigner le paganisme dans son caractère violent et cruel. On plaça au-dessus de la porte du palais impérial un portrait de ce prince ayant sous ses pieds un dragon transpercé d'un dard.

129. LA BÊTE QUI S'ÉLÈVE DE LA MER.

L'empire latin chrétien dans l'Europe occidentale et méridionale, dominé par le pape[1].

1. *Une bête* designe un empire (spirituel ou temporel), Voc. 126. *La mer* désigne l'état politique, quand elle a pour corrélatif *la terre*, Voc. 114. Et l'on verra que *la bête qui s'élève de la mer* est mise en opposition avec *celle qui s'élève de la terre*, XIII, 1—11. De là résulte l'admissibilité du sens ici offert.

2. Ce sens peut avoir besoin d'un éclaircissement historique. Depuis la fin du IV[e] siècle, où le grand empire romain fut définitivement divisé en deux, l'un oriental, l'autre

(1) Soit l'ensemble des états formés dans cette partie du monde par les Barbares après le démembrement de l'empire d'Occident, considérés depuis leur conversion au christianisme et leur soumission à l'autorité spirituelle des évêques de Rome. Cet empire est donc fort distinct d'un autre que les Latins fondèrent en Orient du temps des croisades, lequel fut aussi appelé *latin*, et n'eut que peu de durée.

occidental, le premier reçut le surnom de grec, et le second celui de latin, à cause des différentes langues qu'on y parlait. Dans le siècle suivant, quoiqu'une partie des terres du second fût envahie et occupée par des peuples barbares, il conserva la dénomination d'empire romain latin, parce que cette partie qui reconnaissait pour souverain l'empereur de Rome était censée faire toujours partie de ses états. Puis, quand l'Italie même fut envahie par d'autres, la totalité de ces terres, partagées en divers états ou gouvernemens, conserva encore ce nom, parce que ceux-ci reconnaissant pour souverain l'empire d'Orient, leur ensemble était censé constituer encore l'empire d'Occident, sous cette forme particulière. Quand ensuite cet ensemble se trouva, en tout ou en grande partie, la propriété d'un seul prince (ce qui eut lieu au commencement du IXe siècle, et depuis encore en certains temps), le nom d'*empire* lui appartint alors dans un sens plus strict, par le rétablissement de la dignité impériale[1]. Aujourd'hui encore, quoique ces états soient partagés entre plusieurs princes, ils peuvent être considérés comme constituant encore ce même empire, et ils sont en effet regardés comme tels par divers auteurs (on verra qu'ils le sont par l'Esprit divin dans l'Apocalypse). Si, comme celle-ci nous paraît l'annoncer, XVII, 8, ils viennent un jour à être réunis sous une forme quelconque en un seul état romain, on aura d'autant plus lieu de les considérer comme n'ayant point cessé de mériter ce nom, leur réunion n'ayant été que suspendue. Il y a plus : depuis que ces états furent devenus chrétiens, leur ensemble a toujours formé sous le point de vue religieux un seul et même empire dont l'évêque de Rome a été le souverain, et sur lequel il a même exercé une autorité temporelle par une conséquence prétendue de sa prétendue qualité de chef suprême de l'église[2]. C'est sous ce double

(1) Voyez la *notice historique*, avant l'explication de la IVe vision (VIII, 2.).

(2) Les papes, jouissant déjà d'un grand pouvoir dans l'église avant la conversion de ces peuples, contribuèrent à celle-ci, et instituèrent d'abord des

point de vue (d'empire politico-religieux) que l'Apocalypse considère l'ensemble de ceux de ces états qui sont compris dans l'Europe occidentale et méridionale, désigné par *la bête sortant de la mer* (ce qui paraîtra bien par la teneur de deux prophéties contenues au chap. XIII, relatives l'une à cet empire, l'autre à la papauté). Quant à l'épithète de *latin,* qui lui convenait civilement pendant le temps que la langue latine fut conservée dans l'usage ordinaire, elle a continué de lui convenir à l'égard de la religion depuis que d'autres langues y ont été substituées, parce que l'usage de la langue latine y a continué dans le culte, dont il est devenu dès lors un des caractères distinctifs ; ce qui subsiste encore de nos jours.

130. LA BÊTE QUI S'ÉLÈVE DE LA TERRE.

La papauté.

1. *Une bête* désignant une puissance (temporelle ou spirituelle), et *la terre* désignant l'Eglise, quand elle a pour corrélatif *la mer*, Voc. 115, de là résulte l'admissibilité du sens ici offert.

2. La papauté, genre d'empire pour le fond par sa domination religieuse sur tous les peuples de la catholicité, en porte aussi les formes, ayant son monarque, qui est le pape; son conseil, qui est le collége de ses cardinaux; ses ambassadeurs, qui sont ses nonces et ses légats; ses finances, qui sont les annates et les bénéfices, etc. « Le souverain pontife, dit Gregorio Leti, est une monarchie des plus considérables et des plus absolues qui ont existé depuis la création du monde. L'autorité sur la terre et dans les cieux, qui se rencontre dans les papes, a établi une souveraineté respectée de presque tous les peuples et les princes du monde[1]. »

évêques dans leurs états, au moins dans la plupart : ce qui donna à la fois plus d'extension et plus de force à leur propre puissance.

(1) *Histoire du pape Sixte V.*

131. LA BÊTE QUI S'ÉLÈVE DE L'ABIME.

Un empire (ou gouvernement) qui dans un temps postérieur au nôtre s'établira par une voie astucieuse, et dominera sur toutes les terres de l'empire latin (sens conjectural).

Une bête signifiant un empire, et *l'abîme* la fraude, Voc. 47, de là résulte l'admissibilité du sens ici offert. (On verra, dans l'explication des prédictions relatives à cet empire, les raisons de la conjecture ici offerte.)

132. L'IMAGE DE LA BÊTE.

Un gouvernement (postérieur à nos jours) représentant à quelque égard l'empire latin. (Le même peut-être que désigne la bête sortie de l'abîme, *sens conjectural.*)

1. *La bête* dont il s'agit ici étant, comme on le verra, l'empire latin, son *image* peut bien être un gouvernement formé, dans tel ou tel temps, pour le représenter à quelque égard. Ce gouvernement peut être entre les mains d'un seul homme qui devienne un prince suprême nommé en commun par les princes latins. Il peut aussi être entre les mains de plusieurs chefs qui soient des députés de chacun d'eux, et formant un corps tel ou à peu près que la diète germanique, ou la diète helvétique, ou chez les Grecs le tribunal des Amphictyons. Ce chef unique ou ce corps de délégués aurait pour un certain objet, commun à tout l'empire, un pouvoir souverain auquel tous ces princes et leurs peuples seraient tenus de se soumettre et de donner tout l'appui de leurs forces.

2. Il n'est pas impossible que ce gouvernement souverain soit le même qui est désigné ailleurs par *la bête sortie de l'abîme*. (La coïncidence des temps et des événemens auxquels nous paraissent se rapporter les prédictions relatives à cette *bête* et celles relatives à cette *image* nous fait présumer cette identité.) La raison de cette différence de figure ou dénomination serait que les unes considérassent ce gouverne-

ment dans la cause de sa formation (un acte de fourberie), et que les autres le considérassent dans sa nature (une représentation de l'empire latin) Pr. LII.

3. On verra, par l'explication des prédictions relatives à cette *image*, les raisons de notre conjecture sur sa signification. Elles feront en même temps présumer que l'objet essentiel de ce gouvernement suprême sera la religion.

133. LA QUEUE D'UNE BÊTE.

Un empire déployant sa puissance sur des pays conquis ou contre des pays situés hors de ses terres.

Tout empire, agrégation de peuples, n'a été censé exister comme empire que depuis le moment où ils ont été soumis à un chef commun, et où ils ont acquis un gouvernement régulier et stable. Alors *la bête* a été formée. Si après cela l'empire a étendu sa domination ou a déployé des forces contre d'autres pays, sa puissance à leur égard est devenue comme une *queue de la bête*, figure tirée de l'usage redoutable que certains animaux font de leur queue, la baleine surtout; celle-ci, exerçant par ce moyen une très grande force, écrase d'autres poissons, et peut même d'un coup de queue soulever une chaloupe et la briser.

134. SEPT TÊTES.

(Qu'ont trois bêtes [1].)

Sept collines (sur lesquelles est bâtie Rome, capitale des trois sortes d'empires successifs désignés par ces bêtes), *et sept formes de gouvernement subies sous son sceptre par l'empire romain.*

1. Le mot *tête* se prend souvent dans le langage ordinaire pour *cime*, *comble*, *extrémité supérieure*, et s'applique en con-

(1) On verra que ces *bêtes* sont : 1° *le dragon* (XIII, 3.), symbole de l'ancien empire romain; 2° *la bête sortie de la mer* (XIII, 1.), symbole de l'empire latin; 3° *la bête sortie de l'abîme* (XVII, 7.), symbole, selon notre conjecture, d'un empire encore à venir qui se formera sur les terres du précédent.

séquence à diverses choses. L'Apocalypse l'applique à deux que l'on voit ici.

2. Les divers monts, plus ou moins élevés, qui se trouvent en divers lieux de la terre, forment comme des *têtes* relativement aux plaines qui les environnent ou les avoisinent. L'Apocalypse admet formellement ce symbole : Les *sept têtes*, dit-elle, sont *sept monts*, XVII, 9.

3. Un état peut être considéré comme un corps dont la tête est son roi, son gouvernement quelconque ; aussi appelle-t-on communément l'état le *corps politique* et le prince la *tête de l'état*. Cette figure est très ancienne, voy. Ps. XVIII, 44 ; Nomb., XIV, 4. L'Apocalypse l'emploie évidemment, puisqu'elle ajoute aux mots cités ci-dessus *les sept têtes sont aussi sept chefs*, XVIII, 9, prenant ainsi dans deux sens le mot *têtes*. Comme l'individu est souvent mis pour l'espèce (Pr. LXIII.), *des chefs* peuvent désigner diverses sortes de chefs dans l'état, soit diverses formes de gouvernement.

4. En conséquence, si Rome est bâtie sur sept montagnes ou collines, elles peuvent bien être désignées par les *sept têtes*, d'autant plus qu'il est dit, XVIII, 9 : *Les sept têtes sont sept monts sur lesquels Babylone est assise*, et que *Babylone* désigne Rome, Voc. 66. Or, Rome est en effet construite sur sept collines qui l'ont fait appeler par les poètes et les historiens *la ville aux sept collines*, lesquelles sont connues sous les noms de mont *Aventin*, *Capitolin*, *Esquilin*, *Cœlius*, *Palatin*, *Quirinal*, *Viminal*. Elles avaient jadis donné lieu à l'établissement d'une fête, dont parlent Plutarque et Varron, et qui était appelée *le jour des sept monts*. Par une autre conséquence, si cette ville a exercé sous sept formes diverses la souveraineté sur un des empires successifs qui sont figurés par les *trois bêtes* [1], ces sept formes peuvent aussi être

(1) Il n'est pas nécessaire qu'elle l'ait exercée sur les trois empires successifs, quoique les *sept têtes* soient également attribuées aux trois *bêtes* ; mais il suffit qu'elle l'ait exercée sur l'un d'eux (on verra par l'explication que c'est sur l'ancien empire romain) ; car, selon le Pr. XXX, un empire est désigné, non-seulement par des traits qui le caractérisent pendant son existence propre, mais par

désignées par les *sept bêtes*. Or cela eut lieu en effet à l'égard de l'ancien empire romain qui obéit à sept genres de gouvernement, celui des rois, celui des consuls, fréquemment suspendu et rétabli, celui des décemvirs, celui des tribuns avec le pouvoir consulaire, celui des dictateurs quand le besoin le requérait; celui des empereurs avant la division en deux empires, enfin celui des empereurs de Rome régnant seulement sur l'empire d'Occident, lequel eut lieu d'une manière définitive depuis l'an 395. Les six premiers sont cités dans le même ordre qu'ici par les deux plus grands historiens de l'empire romain, Tacite et Tite-Live [1].

5. Il faut bien observer que, en parlant de ces sept sortes de gouvernemens, nous ne disons pas les sept selon lesquels fut régi l'ancien empire romain, mais les sept sous lesquels Rome exerça la souveraineté sur cet empire; ce qui n'est point la même chose quant au septième, car il consiste pour l'empire romain dans une division en deux empires distincts, tandis que pour Rome considérée en particulier, il consista dans sa domination sur l'empire d'Occident seul. Cette distinction est importante, parce qu'en deux endroits de l'Apocalypse il est parlé uniquement de la septième forme de gouvernement (XIII, 3; XVII, 13.), et que le sens ici offert est nécessaire pour les expliquer.

135. DIX CORNES.

(Qu'ont les trois mêmes bêtes.)

Dix états (*formés du démembrement de l'empire romain et composant dans l'Europe occidentale et méridionale l'empire latin dominé par le pape*).

1. La principale force de quelques bêtes résidant dans leurs cornes, celles-ci sont un juste emblème de la force. Il

d'autres, relatifs à l'état politique antérieur ou postérieur des pays dont il est composé.

(1) Tite-Live, lib. VI, chap. I. Tacit. *Annal.* lib. I. L'état porta le nom de *royaume* pendant la durée de la première sorte de gouvernement, puis celui de

était usité chez les anciens. *La corne de Moab*, dit Jérémie, *a été brisée et son bras a été rompu*, XLVIII, 25. Les monnaies des rois de Perse, d'Alexandre et de ses successeurs nous offrent ces princes avec de pareils emblèmes ; et d'anciens auteurs nomment certains rois qui portaient souvent des cornes sur la tête[1]. En conséquence, une *corne* peut désigner un chef, un homme revêtu de quelque pouvoir, et aussi, selon les cas, un état qui est une société puissante dans le monde politique; ce qui a fait appeler dans quelques langues du nom de *puissances* les états et quelquefois même la seule personne des princes, considérés comme en tenant les forces dans leurs mains.

2. Des *cornes* sortant de la tête d'*une bête*, peuvent bien désigner des états issus d'un grand empire, puisqu'un empire est lui-même désigné par une *bête*. Cette figure est employée par le prophète Daniel, disant au sujet de *quatre cornes : Ce sont quatre royaumes qui se formeront de cette nation*, VIII, 22. Et l'Apocalypse même dit : *Les dix cornes de la bête sont dix chefs qui n'ont pas encore reçu l'autorité souveraine*, XVII, 12.

3. Si donc il s'est formé dix états dans quelqu'un des trois empires successifs[2] désignés par les *trois bêtes*, ces états peuvent être désignés par les *dix cornes*. Or cela a eu lieu en effet. L'empire d'Occident (qui subsistait sous le nom de *latin* depuis l'an 395, où l'empire romain avait été divisé en deux) étant attaqué par un grand nombre de peuples barbares, devint la proie de la plupart d'entre eux, qui fondèrent dans l'Europe occidentale et méridionale neuf royaumes savoir, celui des Bourguignons dans l'Helvétie ; des Allemands sur les bords du Rhin depuis Bâle jusqu'à Mayence; des Vandales dans une partie de l'Espagne (qui comprenait alors le Portu-

république pendant celle des quatre suivantes, et ne prit celui d'*empire* que depuis qu'il eut pour chef un empereur, savoir, trente-un ans avant la naissance de Jésus-Christ. Mais nous l'appellerons dès son origine du nom plus communément employé d'*empire romain*, pour éviter l'emploi de diverses désignations.

(1) *Antiquités grecq.* de Pottérus, lib. II. chap. II.

(2) Il n'est pas nécessaire que ce soit dans les trois. Ici s'applique la note 2 de l'article sur *les sept têtes*.

gal); des Silinges, branche particulière des Vandales dans une autre; des Suèves dans une troisième ; et des Alains dans une quatrième; des Visigoths dans une partie de la Gaule; des Francs dans une autre, et des Hérules dans l'Italie. A quoi il faut joindre la Grande-Bretagne, dont les habitans se rendant indépendans des Romains, formèrent pendant quarante ans environ un état unique, libre jusqu'à l'invasion des Anglo-Saxons qui y établirent plusieurs royaumes [1]. Ces états conservèrent en général le titre de *romains*, quoiqu'ils eussent pris le nom particulier de la nation qui les avait fondés. Quelques-uns, peu après leur formation, furent remplacés par d'autres ou subirent une division différente. D'autres mutations eurent lieu dans les temps suivans; et, à l'exception de quelques époques où ils furent tous ou la plupart réunis sous un même sceptre, leur nombre fut le plus souvent de dix ou à peu près, jusqu'au temps de la réformation, et il l'est encore aujourd'hui. L'Apocalypse en conséquence peut les présenter dans ce même nombre pour tout le temps auquel se rapportent les prédictions qui les concernent.

4. Ajoutons que ces nations barbares, qui en s'emparant de ces pays y avaient ôté au christianisme la prérogative de religion dominante, et voulaient y substituer leurs fausses doctrines, le reçurent elles-mêmes en différens temps; que l'universalité se trouva convertie au septième siècle, et qu'ils furent d'abord assujétis au joug de Rome, l'église chrétienne à cette époque étant déjà en grande partie soumise à ce joug.

5. Ces dix états, désignés dans l'Apocalypse par les *dix cornes*, y sont-ils considérés depuis l'époque où ils furent tous formés, ou seulement depuis celle où ils furent tous devenus chrétiens et sujets spirituels de l'évêque de Rome? La réponse à cette question (qui fait admettre ce dernier cas) se trouve dans quelques prédictions qui les concernent particulièrement, dans celles surtout contenues au chap. XVII du v. 13 au 17; ce sont ces dernières qualités qui nous ont fait ajou-

(1) Gibb. chap. XXXI.

ajouter au nom de l'empire latin les titres de *chrétien* et de *dominé par le pape* [1].

6. On trouve bien chez quelques historiens des temps postérieurs à l'invasion des Barbares, une autre énumération de dix royaumes qu'ils fondèrent ; et l'empire d'Occident y est considéré dans toute l'étendue qu'il avait acquise par un dernier partage, savoir comme comprenant l'Afrique et une partie de l'Illyrie, outre l'Europe occidentale et méridionale seule considérée dans l'énumération que nous avons offerte. Mais la prophétie sur la *bête à dix cornes* ne se rapporte qu'à l'Europe occidentale et méridionale, comme on le verra par l'explication. Et l'on peut même trouver une défectuosité dans l'autre énumération qui ne compte qu'un royaume établi en Espagne, puisqu'il en fut réellement établi quatre [2] qui, quoique fondés par l'invasion simultanée de quatre sortes d'ennemis, ne méritent pas moins d'être distingués que les deux qui furent établis dans la Gaule par deux autres sortes de conquérans.

136. BLANCHEUR.

(Appliqué au moral.)

Innocence, vertu.

La blancheur, étant un signe non équivoque de la propreté ou pureté d'une chose matérielle, peut également désigner la pureté de l'ame, celle de la conduite. Chez les chrétiens du troisième siècle, les novices, après leur baptême, se paraient de vêtemens blancs pour marquer la pureté que devait produire dans leur ame la nouvelle religion qu'ils venaient d'embrasser. Le mot français *candeur*, synonyme de *bonne foi, franchise*, est formé d'un mot latin qui signifie *blancheur*, et les Latins l'employaient dans ce sens. L'Ecriture·

(1) Voy. l'art. 129 du *Vocabulaire*, sur *la tête sortie de la mer.*

(2) Les Vandales occupèrent une partie de la Gallice, les Suèves une autre; les Alains, la Lusitanie (soit le Portugal, compris alors dans l'Espagne), et les Silinges, la Bétique (ou Andalousie). *Mariana de Reb. Hispan.* t. I, p. 148.

Sainte prend la *blancheur* pour un symbole de l'innocence. *Repentez-vous,* dit Esaïe, *et vos péchés, fussent-ils rouges comme l'écarlate, seront blanchis comme la neige*, I, 18.

137. BLANCHEUR.

(Dans les autres cas.)

Eclat, gloire.

La couleur *blanche* étant la plus éclatante, est un symbole naturel, autrefois fort usité, de la gloire, d'une distinction remarquable. Les anges qui apparurent aux apôtres après l'Ascension de Jésus, étaient *vêtus de blanc* (Act. I, 10.). Lors de la transfiguration de Jésus, ses vêtemens devinrent d'une *blancheur éclatante*, Luc. IX, 29.

138. LES PEUPLES ET FAMILLES ET ORDRES ET LANGUES.

L'ensemble des sujets de différente extraction, condition et langue (ou idiome) qui composent un peuple (par opposition aux chefs d'Etats).

1. Le mot grec que nous rendons ici par *familles*, est rendu dans les versions ordinaires par *tribus* (voyez le n° 10 de l'art. 15 de l'*Introduction*). Le mot grec que nous rendons par *ordres* est rendu dans les versions ordinaires par *nations* (voyez le n° 20 de l'art. 15 de l'*Introduction*), sens qui est d'autant moins admissible ici qu'il ne présente pas de différence sensible d'avec celui de *peuple* qui se trouve dans la même phrase. Ce mot a bien encore d'autres sens qui ne conviendraient pas mieux ici. Le mot grec que nous rendons par *langue*, signifie à la fois la langue générale d'un pays et tout idiome ou dialecte qui y est usité [1].

Voilà pour le sens propre des termes; passons au figuré.

2. Le terme grec que nous rendons par le *peuple*, et le mot

(1) On appelle idiome ou dialecte un langage particulier d'une province, d'une ville, dérivé, mais différent de la langue générale de la nation.

jugua quelques peuples, entre autres les Babyloniens, et protégea les Juifs, loin de leur nuire.) Ainsi Dieu dit par l'organe du même prophète ayant en vue le Messie : *C'est peu que tu me serves pour ramener ce qui reste de Jacob ; je t'ai établi pour être la lumière des nations jusqu'aux extrémités du monde.* Es. XLIX, 16. Ainsi dans le Nouveau-Testament le nom de *Galilée des nations* est donné à la Galilée supérieure dans laquelle s'étaient établis plusieurs étrangers de nations païennes (Matt. IV, 14.). Ainsi saint Paul est appelé *l'Apôtre des nations* (II. Tim. I, 11.), parce que sa vocation particulière l'appelait à porter l'Evangile aux païens. Divers auteurs appellent aussi les païens de ce nom-là. On sait qu'un ouvrage de Tertullien destiné à la défense du christianisme contre les accusations des païens, est intitulé *Apologétique contre les nations*. Les versions ordinaires de la Bible rendent d'ordinaire dans ces cas le mot de l'original par *les Gentils*.

141. DES VOIX, DES ÉCLAIRS ET DES TONNERRES.

L'établissement de la vraie religion [1].

Selon le Pr. LIV, certaines choses formées de deux ou trois autres sont exprimées par la réunion de deux ou trois mots. En conséquence, le Décalogue ayant été publié par une voix céleste, accompagnée d'éclairs et de tonnerres (Exod. XIX, XX.), la réunion de ces trois choses peut exprimer cette publication ; et cette publication qui établit la religion mosaïque chez le peuple d'Israël, sera un juste symbole de l'établissement du christianisme ou d'un culte vraiment évangélique dans tel ou tel pays, puisque divers objets de l'Ancienne-Alliance sont pris dans l'Apocalypse pour des symboles d'objets du même genre offerts dans la Nouvelle (Pr. L.).

(1) C'est-à-dire du christianisme, par opposition aux fausses religions; ou du pur christianisme, par opposition à cette religion défigurée par des pratiques superstitieuses.

142. UN TONNERRE.

(Sans le corrélatif *éclair.*)

Un prédicateur véhément.

Dans le langage ordinaire, le tonnerre est souvent pris pour l'emblème d'un très grand bruit, pour celui en particulier d'une voix très forte, très éclatante. On l'emploie pour désigner un prédicateur véhément : on dit : « Il tonne en chaire ; il a tonné contre l'ambition, contre l'avarice. » Notre Seigneur donna à deux de ses Apôtres le nom d'*Enfans de tonnerre* (Marc, III, 17.), nom par lequel, selon les interprètes, il voulait marquer la véhémence et l'efficace avec laquelle ils devaient annoncer l'Evangile.

143. LA VIE.

(Relativement à la terre.)

La religion considérée dans les sentimens dont elle pénètre l'ame.

La religion est la vraie vie de l'ame, sa vie parfaite, celle pour laquelle Dieu a formé les êtres intelligens. Elle est pour eux *la vie* par excellence (Pr. LXIV.), et peut d'autant plus être désignée par ce terme, que plusieurs termes de l'Apocalypse, qui dans le sens propre se rapportent à des choses temporelles, sont pris dans un sens spirituel. Et même celui-ci est employé dans le sens de religion, ou dans un sens très analogue, par l'apôtre saint Jean dans son Evangile, où il dit : *La vie était la lumière des hommes,* I, 4, parole qui signifie : « La religion était destinée à éclairer les hommes. » Saint Jérôme l'emploie aussi dans ce sens : *Celui,* dit-il, *qui ne vit pas pour Dieu est dit dans l'Ecriture* ne pas vivre, Hieron *in Ezec.* XXVI.

144. CELUI QUI DONNE LA VIE POUR LES SIÈCLES DES SIÈCLES [1].

Dieu suprême auteur de la doctrine du salut.

Le mot *vie,* quand il se rapporte à la terre, signifiant *reli-*

(1) L'expression grecque rendue ici par *celui qui donne la vie* l'est dans les versions ordinaires par *celui qui vit.* (Voy. *Introd.* art. 15, n. 3.)

gion, l'expression *celui qui donne la vie* peut bien désigner *Dieu donnant aux hommes l'Evangile.* Et comme l'Évangile est destiné à leur procurer le salut dans l'éternité, ce salut peut bien être désigné par *la vie pour les siècles des siècles.*

145. LA VIE.

(Relativement au ciel.)

La félicité céleste.

1. Le but final de l'existence de l'homme étant le bonheur, *la vie* est aussi un juste emblème de la félicité.

2. Ce symbole est employé dans l'Ancien-Testament. Moïse dit aux Israélites : *Je propose devant vous la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction,* Deut. XXX, 19. Dans le Nouveau-Testament le terme *vie* désigne souvent le bonheur céleste. *La vie éternelle,* dit saint Paul, *est un don de Dieu par Jésus-Christ,* Rom. VI, 23. Ainsi le Seigneur disait : *Ceux qui auront pratiqué les bonnes œuvres sortiront de leurs tombeaux pour jouir de la vie, ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour être condamnés*, Jean, V, 29.

146. ÊTRE INSCRIT DANS LE REGISTRE DE LA VIE.

(S'il s'agit des choses relatives à la terre.)

Être compté de Dieu au nombre des vrais chrétiens.

Cette figure est tirée d'un usage établi chez les hommes d'inscrire les noms des citoyens de leurs villes dans un registre. Le terme figuré *vie* signifiant *religion* dans les prédictions relatives au monde présent, l'expression *être inscrit dans le registre de la vie,* employée dans ces prédictions, signifiera mot à mot *être inscrit dans le registre de la religion,* c'est-à-dire *être compté de Dieu au nombre des vrais chrétiens.*

147. ÊTRE INSCRIT DANS LE REGISTRE DE LA VIE.

(S'il s'agit de choses relatives au ciel.)

Être compté de Dieu au nombre des élus.

Le terme figuré *la vie* signifiant *félicité céleste* dans les prédic-

tions relatives au monde à venir, l'expression *être inscrit dans le registre de la vie*, employée dans de semblables prédictions, signifiera mot à mot *être inscrit dans le registre de la félicité céleste*, c'est-à-dire *être compté de Dieu au nombre des élus*. Saint Paul emploie cette expression dans ce sens, disant de quelques chrétiens qui ont combattu pour l'Evangile, *que leurs noms sont dans le livre de vie*, Phil. IV, 3. Elle est analogue à celle qu'employa Jésus dans ces paroles : *Réjouissez-vous de ce que vos noms sont écrits dans le ciel*, Luc, X, 20.

148. L'EAU DE LA VIE.

(Dans le ciel [1].)

Les plaisirs religieux que goûteront les élus.

149. L'ARBRE DE LA VIE.

(Dans le ciel.)

Les biens de divers genres dont Dieu récompensera les élus.

La vie, relativement au ciel, désignant la félicité, Voc. 145, *l'eau de la vie* pourra bien désigner un genre de jouissance formant une partie de cette félicité, et *l'arbre de la vie* en désigner un autre. De même que sur la terre deux sortes de choses très distinctes concourent à l'entretien de la vie de l'homme, l'eau et la nourriture solide; ainsi dans le ciel le bonheur se composera de deux sortes très distinctes de jouissances : les jouissances religieuses, effets naturels d'une vive piété dans les ames formées à ces beaux sentimens, et la jouissance de divers biens qui seront proprement des récompenses de leur Dieu pour les vertus qu'ils auront pratiquées [2]. Or, celles de la première sorte peuvent sans doute être désignées par une *eau vivifiante*, figure employée dans l'Ecriture-Sainte. *Vous tous qui êtes altérés*, dit Esaïe, *venez aux*

(1) Les versions ordinaires portent *une eau vive*, expression moins énergique et qui ne rend pas exactement le texte.

(2) Les deux sortes de jouissances sont déjà goûtées sur cette terre, quoique dans un degré fort inférieur, par les hommes pieux.

eaux. L'eau que je donnerai, dit Jésus-Christ, *deviendra une source jaillissante en vie éternelle*, Esaïe, IV, 1; Evang. Jean, IV, 4. Et celles de la seconde sorte peuvent être désignées par *un arbre de vie*, d'autant plus qu'un arbre de ce nom fut donné par le Créateur à nos premiers parens pour une nourriture ou une jouissance temporelle, dont la continuation serait le prix d'une constante obéissance à ses volontés (Gen. II, 8.); arbre auquel, en conséquence, on doit juger que l'Apocalypse fait allusion. Si cet arbre dont parle la Genèse n'y est pas pris à la lettre, ou peut du moins être un symbole du bonheur temporel dont jouissaient Adam et Eve dans l'état d'innocence, ne peut-il pas être également pris dans l'Apocalypse pour celui de biens célestes accordés de Dieu en récompense de l'observation de ses saintes lois?

150. UNE EAU.

(Absolument.)

Une multitude de personnes formant un corps (dont la nature est quelquefois déterminée par la nature des mots joints à celui-là).

1. De même qu'une agrégation de particules d'eau forme une étendue liquide plus ou moins considérable, portant le nom de *lac*, de *mer*, de *fleuve*, d'*étang*, etc., ainsi une multitude quelconque d'hommes réunis dans un même but ou considérés sous un même rapport, forme un corps ou une société dont le nom est relatif à ce but, à ce rapport, celui de *peuple*, d'*armée*, ou d'*assemblée*, etc. Le mot *eau* peut recevoir ces différens sens d'après le Pr. LIII, qui porte qu'un même terme désigne des objets différens dans leur nature, mais analogues à quelque égard. Souvent les prophètes prennent le mot *eau* dans le sens figuré de peuple ou d'armée. Ainsi Esaïe dit, en parlant des Israélites : *Le Seigneur va faire venir contre eux les eaux d'un grand fleuve, savoir le roi d'Assyrie avec toutes ses forces*, VIII, 7. Jérémie dit de Babylone : qu'*elle est assise sur de grandes eaux*, pour dire qu'elle do-

mine sur beaucoup de peuples (LI, 13.). Et dans l'Apocalypse, l'Esprit divin, expliquant ce que désignent *les eaux sur lesquelles une femme est assise,* dit : *Ces eaux sont des peuples, des troupes,* etc., XVIII, 15.

2. Quelquefois l'on peut distinguer dans l'Apocalypse, par certains mots qui sont joints à celui d'*eau,* un sens particulier dans lequel elle prend ce terme. Nous en allons voir des exemples.

151. UNE EAU.

(Avec le mot *sang* ou *combat.*)

Une armée.

L'admissibilité de ce sens paraît d'elle-même vu le dernier article.

152. UNE EAU.

(Avec le mot *tonnerre.*)

Une assemblée religieuse.

On a vu plus haut, Voc. 142, que le terme *tonnerre,* quand il n'est pas accompagné de celui *éclair,* signifie *prédicateur véhément.* Ainsi le mot *eau,* joint à ce terme, peut bien recevoir le sens particulier ici offert.

153. TRONE.

Règne, puissance souveraine dans l'état.

Un trône, siége élevé où un prince est assis dans les fonctions solennelles de la royauté, est un juste emblème, soit de son règne en général, soit de la puissance souveraine dont il est revêtu. Aussi le terme *trône* est-il souvent employé dans le langage ordinaire pour exprimer l'une ou l'autre de ces choses. On dit, *monter sur le trône,* pour prendre possession de la royauté. On dira, en parlant d'un prince pacifique : « Toutes les vues du trône sont tournées vers la paix. »

154 LE TRONE DE DIEU.

ou

Le trône (absolument.)

L'administration religieuse du monde exercée par le Très-Haut.

1. Un trône étant un symbole de l'administration suprême d'un état, le *trône de Dieu* peut bien désigner une administration du Très-Haut.

2. Cette administration peut aussi bien concerner le spirituel (c'est-à-dire la religion) que le temporel; et même le but de l'existence de l'homme étant la religion, il est à présumer que l'administration du monde par l'Être suprême est essentiellement dirigée vers ce but.

3. Le trône absolument signifie le trône par excellence, c'est-à-dire *le trône de Dieu.*

155. LE TRONE DE DIEU ET DE L'AGNEAU.

Le lieu de la suprême gloire du Très-Haut partagée par notre divin Sauveur.

Les mots *le trône de Dieu et de l'agneau* s'accordent bien avec ce que dit l'Evangile, que *Jésus est assis à la droite de Dieu,* et avec ces paroles de Jésus même dans l'Apocalypse : *Je me suis assis à la droite de mon Père.* On comprend facilement que, quoique Dieu règne partout, quoiqu'il soit même présent partout, il peut exister dans l'univers, ou dans chaque sphère des bienheureux, un centre ou lieu quelconque où il paraisse dans toute la splendeur de sa gloire, d'où il exerce sur l'ensemble sa puissante administration, et dans lequel ou près duquel habitent les plus parfaites de ses créatures, les plus dignes à la fois et les plus capables de contempler toutes ses œuvres et d'admirer dans toute leur beauté ses ineffables perfections.

156. LE LIVRE.

L'Evangile.

(Considéré comme la science du salut.)

Souvent dans le langage ordinaire la chose qui contient est mise pour la chose contenue. Ainsi l'on dira : *cette coupe est amère,* pour *cette boisson est amère.* La même figure est ici employée : *le livre* est mis pour *la science enseignée dans le livre.* Or, comme l'expression *le livre* signifie le livre par excellence (Pr. XLIII.), la science qui y est enseignée peut bien être celle du salut, c'est-à-dire l'Evangile. Le nom même *la Bible,* qui a été donné à tout l'ensemble de la parole de Dieu, signifie proprement *le livre.* Il peut être restreint dans l'Apocalypse à l'Evangile, qui contient tous les principes essentiels de l'Ancienne Révélation avec la totalité des enseignemens de la Nouvelle.

157. LE PETIT LIVRE.

Un recueil de passages de l'Évangile relatifs au culte.

Le livre désignant l'Evangile, Voc. 156, *le petit livre* peut bien désigner un recueil de paroles de l'Evangile relatives à un certain sujet, qui peut bien être le culte.

158. SCELLER UNE CHOSE.

Empêcher l'usage ou l'intelligence d'une chose.

Un sceau apposé sur un écrit, sur un objet quelconque, empêche de se servir de son contenu, quelquefois même de le connaître. Ainsi un sceau est une juste image d'un obstacle quelconque, et *sceller* peut recevoir le sens d'*empêcher.* Ces termes sont quelquefois employés en ces sens dans le langage vulgaire.

159. MARQUER D'UN SCEAU UNE PERSONNE.

Distinguer honorablement une personne d'autres de son espèce.

Autrefois on imprimait quelque marque au front des escla-

ves ou des serviteurs pour indiquer leur capacité ou leur maître. Le mot grec qui répond au français *marquer d'un sceau* a, outre le sens de *cacheter*, ceux d'*approuver, confirmer, imprimer une marque distinctive*. Il peut donc prendre celui que nous lui assignons ici ; et on le voit employé dans ce sens par l'apôtre saint Paul dans ces paroles : *Vous êtes le sceau de mon apostolat en Jésus-Christ*, I. Cor. IX, 2. (*Voyez* aussi II. Tim. II, 19 ; II. Cor. I, 22.)

160. UNE PREDICTION SCELLÉE.

Une prédiction qui ne pourra être comprise que dans un temps postérieur à son accomplissement.

1. *Sceller* signifiant *interdire, empêcher*, une prédiction *scellée* peut bien être une prédiction dont le sens soit impénétrable jusqu'à un certain temps, et ce temps peut bien être celui où elle aura été accomplie.

2. Ajoutons ici une remarque critique qui vient à l'appui de ce sens. Les divers commentateurs ont pensé qu'une prophétie *scellée* est une prophétie dont l'accomplissement ne doit avoir lieu que dans un temps fort éloigné. Mais, outre le vague que laisse un tel sens, il se détruit par les considérations suivantes : 1° Il n'est autorisé par aucune parole de nos saints livres, même des prophétiques. L'on cite bien, pour le justifier, le v. 26 du chap. VIII de Daniel, que les versions ordinaires rendent ainsi : *Tiens secrète cette vision, car elle ne s'accomplira que dans des temps éloignés*. Mais le texte dit seulement : *Tiens secrète cette vision ; car jusqu'à un grand nombre de jours ;* ce qui peut aussi bien signifier, « car elle doit rester inintelligible pendant un très grand nombre d'années. » On cite encore le v. 10 du chap. XXII de l'Apocalypse, que quelques versions rendent par ces mots : *Ne scelle point les paroles de cette prophétie, parce que l'accomplissement en est proche ;* mais le texte porte seulement : *Ne scelle point les paroles de cette prophétie : le temps est proche.* Ce temps peut aussi bien être celui de l'explication de cette

prophétie que celui de son accomplissement, et même il peut être celui de toute autre chose. (On verra par notre explication de ce verset que c'est en effet à un autre objet que se rapporte ce mot.) 2° On trouve dans l'Ancien-Testament le *sceau* apposé à une prédiction concernant un événement qui devait arriver dens un temps prochain. Esaïe venant de prédire une guerre des rois d'Assyrie, il lui est dit : *Ferme cette déclaration et scelle ce décret*, Es. VIII, 16. Or, cela est dit dans un temps voisin de celui même de cette guerre. Ajoutons que dans plusieurs prédictions de l'Ancien-Testament relatives à un avenir fort éloigné, il n'est point dit qu'elles soient ou doivent être *scellées*.

161. ASTRE.

Chef, état.

1. Le mot grec rendu par *étoile* dans les versions ordinaires signifie aussi *astre*. Le premier de ces sens est sans doute celui qu'on doit prendre quand ce mot est joint à *soleil* et à *lune;* mais le second peut être préféré quand ce mot n'est pas joint à ces corrélatifs. (Voy. *Introduction*, art. 15, n° 7.)

2. Un astre quelconque peut bien, par son élévation et son éclat, être l'emblème d'un chef politique, civil, militaire ou ecclésiastique, dont l'espèce doit se discerner par la nature du contexte. Cette figure n'est pas inusitée dans le langage ordinaire.

3. Il peut aussi désigner un état qui, par son indépendance et sa souveraineté, brille dans le monde terrestre d'un éclat distinct et particulier, de même que dans le monde céleste chaque astre brille d'une lumière qui lui est propre. Cet emblème est employé par le prophète Daniel, disant : *La petite corne a fait tomber en terre une partie de l'armée du ciel et des astres*, VIII, 10, 24. (*Voy*. aussi I. Maccab. I, 26.)

162. UN ASTRE.

(Apparaissant au son d'une trompette.)

Un chef d'armées.

Ce sens dérive de celui du terme *astre* désignant un chef, et de celui du terme *trompette,* désignant la guerre, Voc. 98.

163. ASTRE.

(Relatif à une église.)

Un pasteur.

Ce sens dérive de celui *d'astre*, qui signifie *chef.* Les conducteurs de l'église peuvent aussi recevoir ce titre comme chargés de communiquer à leurs troupeaux la lumière de l'Evangile. Grégoire-le-Grand appelle les évêques *les astres du ciel* (Lib. IV. Ep. 38.).

164. LES SEPT ASTRES.

Les pasteurs des sept principales églises de la chrétienté.

Ce sens dérive de celui que nous venons de voir, et du Pr. LXIV. Et il se confirme par ces mots de l'Apocalypse : *les sept astres sont les anges des sept églises*, I, 20 (Voc. 84.).

165. LE SOLEIL.

(Avec le corrélatif *la lune* ou *l'air.*)

La révélation chrétienne.

1. La connaissance de la vérité est pour l'ame ce qu'est pour le corps la lumière physique. Aussi la lumière est-elle souvent prise dans le langage ordinaire pour le symbole de la science. Le *soleil* peut donc être un emblème de la révélation chrétienne considérée comme donnant une parfaite connaissance de la religion. Jésus a dit lui-même : *Je suis la lumière venue dans le monde*, Ev. Jean, XII, 46. Souvent dans le Nouveau-Testament l'Evangile est appelé *la lumière* (Luc, II, 32; Act., XIII, 47; XXVI, 20.). Le prophète Ma-

lachie, annonçant la venue de Jésus-Christ, avait dit : *Le soleil de justice s'élèvera sur vous*, IV, 2. Esaïe avait appelé le Messie *la lumière des nations*, XLIX, 6.

166. LA LUNE.

(Avec le corrélatif *le soleil*.)

La révélation judaïque.

Le soleil étant pris pour l'emblème de la doctrine de Christ, *la lune*, corrélatif du *soleil*, peut bien signifier la doctrine mosaïque, dont les instructions, comparées à celles de *l'Évangile*, étaient encore imparfaites et obscures à plusieurs égards, mais méritant bien par leur précieuse lumière d'être comparées à l'astre lumineux de la nuit. Cette infériorité de la révélation judaïque a fait dire à saint Pierre *que les oracles des prophètes étaient comme une lampe, luisant dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour parût*, I. Epit. I, 19; figure qui, comme on le voit, a une analogie frappante avec celle que présente l'Apocalypse. Une prédiction remarquable de l'Apocalypse (XII, 1, 2.), représente *la lune* comme servant de *base à une femme revêtue du soleil.*

C. LES DOUZE ÉTOILES.

(Avec le corrélatif *le soleil* et *la lune.*)

Les douze apôtres de Jésus-Christ.

Quand le terme *soleil* signifie la doctrine de Christ, l'expression *les douze étoiles* peut bien signifier les douze apôtres de ce divin maître, qui, éclairés directement par cette céleste lumière, l'ont transmise au monde, de même que les planètes, recevant directement la lumière solaire, la réfléchissent vers notre globe. Et le nombre de *douze* rend plus applicable cet emblème à ces envoyés du Seigneur.

167. LE SOLEIL.

(Avec le corrélatif *lune* et le corrélatif *étoiles*, sans indication d'un nombre de celles-ci.)

Le souverain, soit chef suprême de l'état.

Le ciel désignant le gouvernement, Voc. 117, *le soleil*, le plus grand à nos yeux des corps qui s'y meuvent, et celui qui exerce à l'égard de notre terre la plus grande influence, peut bien être pris pour l'emblème du souverain dans un état, surtout lorsqu'il est joint aux corrélatifs ici exposés, dont le sens, qu'on va voir, s'accorde bien avec celui qu'il reçoit ici.

168. LA LUNE.

(Avec le corrélatif *soleil* et *étoiles*, sans indication du nombre de celles-ci.)

L'héritier présomptif de la couronne.

Le ciel désignant le gouvernement et *le soleil* le souverain, *la lune*, ayant aussi pour corrélatif *les étoiles*, peut bien signifier l'héritier présomptif de la couronne à cause de son éclat dans le ciel, le plus grand après celui du soleil, et cependant bien moindre que lui.

169. LES ÉTOILES.

(Sans indication d'aucun nombre et avec les corrélatifs *soleil* et *lune*.)

Les grands officiers de l'état.

Le ciel désignant le gouvernement, *le soleil* le souverain, et *la lune* l'héritier présomptif de la couronne, *les étoiles*, autres corps lumineux, mais dont la grandeur et la lumière apparentes sont bien inférieures à celles de ces deux astres, sont de vrais emblèmes des grands officiers de l'état.

OBSERVATION.

Sur les trois derniers termes.

Plus d'une fois la réunion des termes *soleil*, *lune* et *étoiles*

est employée dans l'Écriture pour désigner le souverain et les autres personnes constituées en autorité dans un état. Elle est employée par Esaïe, lorsqu'il prédit la chute de l'empire babylonien (XIII, 10.), par Ézéchiel prédisant des malheurs sur l'Egypte (XXXII, 7.), et par Jésus-Christ dans la prédiction de la ruine de l'état judaïque (Matt., XXIV, 29.).

170. LE SOLEIL.

(Absolument et sans corrélatifs.)

Le gouvernement d'un grand état, ou la cour de Rome (considérée comme souveraine spirituelle). Sens conjectural.

1. Un état dont la puissance ou la splendeur surpassent celle des autres états, peut bien être désigné par l'astre dont la lumière efface celle des autres.

2. *Le soleil* peut aussi désigner *la cour de Rome*, considérée comme souveraine spirituelle de plusieurs pays, et affectant même un suprême pouvoir sur tout le monde chrétien. Cette cour même s'assimile à cet astre dans un des articles du droit canon de l'église romaine, conçu en ces termes : *Le soleil est l'image du pouvoir des papes.*

N. B. Ce qui ne nous permet pas d'offrir un sens positif sur le terme *soleil* sans corrélatif, c'est que les prophéties, au nombre de deux seulement, où il se trouve, n'ont pas été accomplies. La nature des événemens qui les accompliront fera connaître le véritable entre les deux sens que nous offrons, ou en découvrira un autre, que nous ne pouvons entrevoir.

171. UN SERVITEUR DE DIEU.

(Joint au mot *prophète* ou *apôtre*.)

Un personnage chargé d'une fonction religieuse surnaturelle.

Un homme remplissant une commission de la part d'un supérieur fait à cet égard l'office d'un *serviteur*, office plus ou moins relevé, selon la nature de cette commission. Ainsi les prophètes de l'Ancien-Testament et les apôtres, chargés de l'auguste fonction de communiquer aux hommes les révé-

lations divines, étaient en ce sens des *serviteurs de Dieu*. Et ils en prenaient le titre. (Es. XLIX, 5; Dan. IX, 6—11—17; Amos III, 7 ; Act. IV, 29; Rom. I, 1 ; Jacq. I, 1.).

172. LES SERVITEURS DE DIEU.

(Sans le mot *prophète* ou *apôtre* et relativement à la terre.)

Les chrétiens distingués par la pureté de leur culte et de leur conduite.

Le terme *serviteur de Dieu*, qui dans l'article précédent a une acception particulière relative à une fonction religieuse, et n'est qu'un titre ajouté au nom de *prophètes* ou d'*apôtres*, est pris ici dans une acception plus étendue, et forme le nom même (figuré) des personnes auxquelles il est appliqué. Le mot grec que nous rendons par *servir* signifie métaphoriquement *aimer*, ou *révérer à un fort haut point*. Il peut donc relativement à Dieu emporter l'idée d'adoration, d'une adoration conforme aux leçons de l'Evangiles qui est la seule véritable. Les auteurs des premiers siècles désignaient quelquefois les chrétiens par le nom de *serviteurs de Dieu* pris dans l'acception analogue à ce sens. Ainsi Eusèbe dit de Constantin : « Il recevait avec bonté dans son palais « les serviteurs de Dieu. » (*Vit. Constant.*, L. I, chap. 45.) Dans la suite, quand le culte et les mœurs furent altérés dans la chrétienté, cette dénomination put n'être affectée qu'à ceux des chrétiens chez qui l'altération n'avait pas eu lieu; qui par-là méritaient plus que d'autres, et même exclusivement, ce beau titre. C'est ce qui a lieu dans l'Apocalypse, d'après un des principes qu'elle a le plus souvent occasion d'appliquer (Pr. XLIII.).

D. LES SERVITEURS DE DIEU.

(Dans le ciel.)

Les parfaits entre les élus.

Le mot grec que nous rendons par *servir*, signifie aussi métaphoriquement obéir, obéir à un supérieur quelconque, comme le serviteur obéit à son maître. Saint Paul emploie

dans un sens dérivant de là l'expression *serviteurs de Dieu*, lorsqu'il dit aux chrétiens de Rome : *Maintenant que vous êtes affranchis du péché, vous êtes serviteurs de Dieu*, Rom. VI, 22. Ainsi cette expression dans l'Apocalypse peut se rapporter à la conduite, et signifier de fidèles observateurs de la loi de Dieu ; et si elle est appliquée à des habitans du ciel, elle pourra désigner les parfaits entre les élus (Pr. XLIII.).

173. LES SAINTS.

(Dans des phrases qui indiquent une oppression exercée contre eux.)

Les fidèles qui pratiquent un culte pur (dans un pays chrétien où domine un culte superstitieux et fanatique).

Le mot grec rendu par *saint* signifie aussi *pur :* sens qui, appliqué au culte (Pr. LI.), désignera un chrétien qui suit un culte pur, par opposition à un autre dont les pratiques religieuses ne sont pas en tout conformes aux instructions évangéliques. Ce sens est en rapport avec celui du terme *fornication*, qu'on a vu signifier des pratiques superstitieuses mêlées au culte du vrai Dieu, Voc. LI.

174. LES SAINTS.

(Dans toute autre phrase.)

Les chrétiens appliqués à pratiquer les préceptes de l'Évangile.

Sans doute la vertu d'aucun chrétien n'est assez accomplie pour qu'il puisse mériter le beau titre de *saint* dans toute la force de son acception. Mais ce titre peut à un certain point être appliqué à ceux qui font tous leurs efforts pour vivre dans la piété, la tempérance, la justice et la charité, et qui atteignent au plus haut point de perfectionnement moral accessible à la faiblesse humaine. Il leur est donné dans l'Ecriture même. Ainsi, saint Paul adressant une épître aux Corinthiens, se sert de ces expressions : *A l'église de Dieu qui est à Corinthe, à ceux qui sont sanctifiés par Jesus-Christ, appelés saints, et à tous ceux qui invoquent le nom de Jésus-Christ*

(1 Cor. I, 2.); distinguant ainsi par le nom de *saints* les chrétiens d'une vertu éminente. Puis il leur dit, dans cette épître même: *Plusieurs de vous étaient souillés de divers vices; mais vous avez été lavés et sanctifiés par Jésus-Christ et par l'esprit de Dieu* (1 Cor. VI, 11.). Quelquefois même le nom de *saints* est donné aux chrétiens en général, parce qu'ils étaient très attentifs à pratiquer les lois évangéliques.

175. LES PROPHÈTES.

(Avec le titre *serviteurs de Dieu.*)

Les prophètes (proprement dits).

Le mot grec signifie un homme qui parle avant, et aussi un homme qui parle devant. Dans le premier de ces sens, il désigne un homme qui dit une chose avant qu'elle arrive; c'est-à-dire un prophète dans l'acception commune de ce mot. Ce sens lui convient bien quand il est accompagné du titre de *serviteur de Dieu*, qui est donné dans l'Ecriture aux prophètes de l'Ancienne-Alliance (comme on l'a vu plus haut, Voc. 171.). Et ce n'est que dans ces cas-là que nous le lui assignons, lui en donnant de différens en différens cas.

176. LES PROPHÈTES.

(Avec quelque mot indiquant une oppression exercée contre eux.)

Les ministres d'un culte pur (dans un pays chrétien où domine un culte superstitieux et fanatique).

1. Le second sens du mot *prophète* (homme qui parle devant) peut être appliqué aux ministres du culte, dont l'office est d'instruire une assemblée religieuse, de l'exciter à l'observation des lois divines, d'adresser des prières à Dieu en son nom, de présider aux diverses parties du culte. Chez les anciens, on appelait de ce nom ceux qui présidaient aux cérémonies sacrées [1]. Les chrétiens l'appliquèrent à ceux qui exerçaient certaines fonctions religieuses. *Celui qui prophé-*

(1) Clém. Alex. *Strom.*, lib. VI, p. 634.

tise, dit saint Paul, *édifie*, *exhorte*, *console*, I. Cor. XIV, 3. « On voit par cet endroit, dit de Beausobre, en quoi consis-« taient les principales fonctions de ceux appelés *prophètes*, « qui exposaient et expliquaient aux chrétiens les saintes Ecri-« tures dont ils avaient l'intelligence particulière, fonctions « qui constituent *le ministère évangélique*[1]. »

2. L'Apocalypse ne donne ce nom qu'aux ministres d'un culte pur et vraiment évangélique, quoique des cultes plus ou moins altérés aient aussi les leurs. Elle entend par l'expression *les prophètes* les prophètes par excellence (Pr. XLIII.), tout comme les fidèles qu'elle appelle *saints* sont ceux qui pratiquent le culte dans sa pureté. Et il est bien à remarquer qu'elle emploie ces deux noms dans ces sens, lorsqu'elle les réunit dans une même phrase, voulant désigner à la fois les ministres et les troupeaux d'une église attachée à la pureté du culte. Ils ne se trouvent ainsi réunis que dans des phrases qui les présentent sous le fer de la persécution.

177. PROPHÈTE.

(Hors des cas indiqués dans les articles précédens.)

Interprète des saints Livres, docteur de la vérité.

Anciennement le nom de *prophète* était donné aux interprètes des oracles. L'Écriture emploie ce même mot pour désigner un interprète de la parole de Dieu en général, soit qu'il l'explique en particulier ou en public, de bouche ou par écrit, soit qu'il exerce le saint ministère, soit qu'il ne l'exerce pas. Saint Paul appelle *prophétie* l'explication des saintes Écritures (I. Cor. XIV, 1.). Cette explication, produisant dans l'Église les effets susdits d'édification, d'exhortation, de consolation, constitue, comme nous l'avons dit, le ministère évangélique; mais considérée seule, elle forme ce qui est appelé proprement *prophétie*. L'Apocalypse peut donc employer ce nom dans ce sens. Et ce nom, on le comprend,

(1) *Testament par de Beausobre*. Notes sur I. Cor. XIV, 3

peut aussi s'appliquer à un corps de doctrine composé d'après l'explication des saints Livres, supposée juste et bonne, en sorte que le nom de *prophète* dans l'Apocalypse pourra aussi signifier *docteur de la vérité.*

178. LE FAUX PROPHÈTE.

Le pape.

(Considéré comme auteur ou fauteur d'une doctrine erronée.)

Le terme *prophète* signifiant docteur de la vérité, celui de *faux prophète* peut bien signifier un docteur dont les leçons sont plus ou moins erronées. En conséquence, l'expression absolue *le faux prophète* peut bien signifier le pape (c'est-à-dire le chef suprême de l'église romaine). Ce chef étant considéré par l'Esprit divin comme l'auteur ou le fauteur le plus puissant d'une doctrine contraire en des points essentiels à la doctrine évangélique, le titre de *faux prophète* convient d'autant plus à ce pontife qu'il s'attribue l'infaillibilité.

179. LES HOMMES.

Les chrétiens.

(Soit ceux de la primitive église, soit ceux qui se sont ensuite exclusivement attribué le titre de catholique, c'est-à-dire universels.)

1. Nous avons déjà vu, au sujet du terme *la terre,* qui sifinifie quelquefois l'église chrétienne, qu'il faut entendre par-là cette église dans sa totalité, quand il s'agit des premiers siècles du christianisme; mais seulement sa majeure partie, qui seule a conservé le nom de *catholique,* quand il s'agit des temps postérieurs. Or, si *la terre* a ce sens, *les hommes,* qui en sont les habitans, peuvent bien avoir celui indiqué dans cet article.

2. Le mot *homme* est, à ce qu'il paraît, pris dans le sens d'*être religieux,* dans ces paroles de Daniel : *Il parut une petite corne ayant des yeux semblables à ceux d'un homme,* VII, 8. C'est par ce trait que ce prophète distingue la puissance dé-

signée sous l'emblème de la *petite corne*, des quatre puissances politiques ou temporelles qu'il vient de désigner sous le symbole de *quatre grandes bêtes sorties de la mer;* et ce trait, qui peut bien désigner un caractère religieux ou ecclésiastique de ladite puissance, ne saurait guère être pris dans un autre sens. Il paraît aussi que le mot *homme* désigne une personne animée de sentimens religieux dans ces paroles d'Esaïe: *L'Éternel a vu qu'il n'y avait plus de justice, plus d'homme, plus personne qui vînt au-devant de lui*, LIX, 16. Car dans cette phrase ce sens donné au mot *homme* convient très bien, et l'on n'en voit pas de plus convenable. Et en conséquence, ce mot peut bien avoir le sens de *chrétien*, dans des prédictions de la Nouvelle-Alliance, le chrétien n'étant autre chose que l'homme religieux formé par l'Évangile.

180. UN FILS D'HOMME.

Une personne de distinction.

1. Les versions ordinaires portent *le fils de l'homme* (Voy. *Introd.* art. 15, n. 22). Dans l'expression *un fils d'homme*, les mots *un homme, un fils* peuvent être employés par opposition aux mots *une femme, une fille;* comme ils le sont quelquefois dans le langage ordinaire pour désigner une personne distinguée par sa force, son énergie, ou par quelque autre qualité. Ainsi cette expression *un fils d'homme* peut bien désigner figurément un personnage revêtu de quelque grand pouvoir, ou remarquable par quelque grand mérite; et ce personnage peut désigner ou Jésus même, considéré sous un de ces points de vue, ou un homme distingué par un de ces traits.

2. Ce sens est confirmé par les attributs remarquables et imposans qui sont donnés dans l'Apocalypse à chacun des *fils d'hommes* dont il est parlé, tels qu'*une longue robe, une ceinture d'or sur la poitrine, une couronne d'or sur la tête*, etc., I, 13; XIV, 14; attributs qui ne sauraient convenir qu'à des personnes de distinction, et non à de simples particuliers,

ni à Jésus-Christ considéré dans la simplicité de sa nature humaine et dans l'abjection de sa condition terrestre.

181. ÊTRE RAVI EN ESPRIT.

Avoir une vision.

L'expression *être ravi en esprit*, par laquelle on a rendu celle du texte grec qui signifie *devenir en esprit*, marque que la personne à qui cette chose arrive ne voit point par les yeux du corps les objets qui lui sont montrés, mais les voit en esprit seulement, et qu'elle n'entend point les sons par les oreilles du corps, mais que son esprit en est directement frappé, comme il arrive à un homme dans un songe, avec la seule différence que la chose arrive à une personne éveillée.

182. L'ESPRIT.

L'Esprit divin, la vraie religion.

(Considérée comme émanant de l'Esprit divin.)

1. Le terme *l'Esprit* est quelquefois pris par les auteurs sacrés pour l'Esprit divin.

2. Souvent dans le langage ordinaire la cause ou le moyen se met pour l'effet, et en général, souvent une chose ou une personne est mise pour une autre avec laquelle elle a un certain rapport (Pr. LXXV.). Ainsi *l'esprit*, c'est-à-dire l'Esprit divin, peut désigner la religion dont il est la première source. Ce mot est souvent employé en ce sens dans l'Ecriture-Sainte. *Marchez*, dit saint Paul, *selon l'Esprit et non selon la chair*, Rom. VIII, 1. Nous prenons souvent le mot *spirituel* pour celui de religieux, un *entretien spirituel*, *la puissance spirituelle*.

183. LES SEPT ESPRITS DE DIEU.

Les diverses graces spirituelles émanant du Saint-Esprit.

Le langage ordinaire emploie certains noms dans un sens général et dans un sens particulier, c'est-à-dire que la chose indiquée par tel ou tel de ces noms se divise en plusieurs parties dont chacune le reçoit également. Ainsi le mot *com-*

merce est pris en général pour le trafic ou le négoce de toute sorte de marchandises, et en particulier pour celui de telle ou telle uniquement. Ainsi encore le mot *religion* s'emploie en général pour la connaissance de toutes les choses relatives à la Divinité, et en particulier pour celle de quelqu'une de ces choses; on appelle *livre de religion* soit un livre qui ne traite qu'une ou quelques matières de religion, soit un livre qui les embrasse toutes. Il en est de même dans l'Ecriture du terme l'*Esprit de Dieu*, soit le Saint-Esprit. Il désigne quelquefois la réunion de toutes les graces émanant de cet Esprit, d'autres fois quelqu'une de celles-ci en particulier. *Demander à Dieu son Saint-Esprit*, c'est, selon les cas, lui demander toutes ses graces spirituelles, ou lui en demander une spécialement dont on a principalement besoin. Le sens particulier ayant lieu quelquefois, et le nombre *sept* signifiant *divers*, l'expression *les sept Esprits de Dieu* ici offerte pourra et devra signifier les diverses graces spirituelles qui émanent du Saint-Esprit. *Les fruits de l'Esprit*, dit l'Ecriture, *sont la justice, la sincérité, la bonté, la douceur, la charité, la joie, la paix, la patience, la tempérance*, Eph. I, 5; Gal. V, 22.

184. UN ESPRIT.

Un homme animé d'un certain esprit, c'est-à-dire mu par certain sentiment ou certain principe bon ou mauvais.

1. Le mot *esprit* s'emploie souvent pour exprimer le principe, l'intention, la manière d'agir. « Faites cela par esprit de paix; cet homme a l'esprit de procès. »

2. Souvent aussi l'on appelle *esprit* la personne même animée de certaines intentions, agissant par l'impulsion de certain principe ou de certain sentiment, bon ou mauvais. Ainsi l'on dit d'un homme « C'est un esprit vindicatif, etc. » *Voy*. Pr. LXXV.

185. UN TÉMOIN.

Un chrétien professant la vraie religion au milieu d'un peuple qui s'en montre l'ennemi.

1. Dans le style ordinaire, *un témoin* est un homme qui

atteste un fait comme l'ayant vu lui-même. Quelquefois dans le Nouveau-Testament ce terme est employé pour désigner un homme qui atteste la vérité des faits évangéliques malgré des périls attachés à ce témoignage. Ainsi saint Etienne est appelé *le témoin de Jésus*, Act. XXII, 20; de même saint Paul, Act. XXII, 15; voyez aussi I. Cor. XV, 15; Act. X, 41; Matt. X, 17, 18. Dans les premiers siècles du christianisme on donna le nom de *témoins* à des chrétiens professant l'Evangile au milieu des peuples qui le rejetaient et le persécutaient. Ce nom fut surtout appliqué à ceux qui mouraient pour cette cause. Et comme le nom grec qui l'exprime est celui de *martyr*, ce dernier nom resta aux fidèles qui donnaient leur vie pour la profession de la foi chrétienne.

2. Puis celui-ci s'est étendu à des chrétiens fidèles à la pureté du culte dans des pays chrétiens où des pratiques superstitieuses sont devenues dominantes, et où ils sont exposés pour cela à divers maux sous un fanatique despotisme.

186. TÉMOIGNAGE.

Profession que fait un homme de la vraie religion au péril de sa vie.

Ce sens dérive de l'article précédent.

187. TÉMOIGNAGE DE JÉSUS-CHRIST.

Le christianisme.

(Considéré comme scellé du sang de son fondateur.)

Ce sens dérive aussi du même article. Un *témoin* étant un homme qui professe la vérité devant ceux qui s'en montrent ennemis, le *témoignage de Jésus-Christ* pourra bien être la céleste religion qu'il a enseignée au monde et confirmée par sa mort volontaire. Et cela s'accorde avec cette parole de sa propre bouche : *Je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité*, Jean, XVIII, 37. Le mot grec rendu par *témoignage* signifie à la fois *chose témoignée* et *action de témoigner;* et le mot français *témoignage* a aussi l'un et l'autre de ces sens.

2. Cette expression *le témoignage de Jésus* pourrait aussi faire allusion au nom de *témoignage* qui se donnait chez les Juifs à la loi du décalogue et quelquefois à la religion mosaïque en général.

188. LES DEUX TÉMOINS

Les chrétiens réformés de la France [1] (*sens conjectural.*)

1. *Un témoin* étant un chrétien qui professe la vraie religion au milieu d'un peuple qui s'en montre l'ennemi, Voc. 185, l'expression absolue *les deux témoins* doit être appliquée par l'Apocalypse à des chrétiens qui auront plus à souffrir que ceux d'autres pays pour la cause de la vérité (Pr. XLIII.). Et par conséquent elle peut désigner les réformés de la France, pays où depuis le commencement du XII[e] siècle ils ont souffert de fréquentes et cruelles persécutions; et où le nombre des martyrs pour la profession du pur Evangile a été plus grand que dans tout autre [2], sans parler de l'avenir qui pourra en produire de nouveaux.

2. Quant au nombre de *deux*, il fait allusion à celui des témoins qu'exigeait la loi des Juifs pour que les juges pussent prononcer sur certains faits (Deut. XIX, 15; Matt. XVIII, 16; Hébr. X, 28 (Pr. L.). Ce nombre, quoique petit, suffisant pour faire admettre un témoignage et constater un fait, est pris ici pour indiquer que les fidèles dont il s'agit seront en nombre petit comparativement à celui des autres habitans, mais néanmoins suffisant pour imprimer un caractère imposant à la vérité religieuse qu'ils soutiendront. Or ce trait se trouve encore chez les réformés de la France.

3. Dans l'explication de la prophétie relative aux *deux témoins* (XI, 3—12.), on verra la raison qui ne nous permet d'offrir sur cet objet qu'un sens conjectural.

(1) Quoique le nom de *réformés* n'ait été employé que depuis le seizième siècle, pour désigner ceux des chrétiens qui rejettent le culte pratiqué dans l'église romaine, nous demandons la faculté de l'employer pour les désigner depuis l'époque de leur origine, comme leur convenant également dans tous les temps.

(2) Ce que s'accordent à reconnaître des écrivains de diverses nations.

189. DU FEU, DE LA FUMÉE ET DU SOUFRE.

L'explosion de la poudre à canon.

L'explosion de la poudre à canon offrant aux sens du feu, de la fumée et une odeur sulfureuse, est bien désignée par la réunion de ces trois choses (Pr. LIV.) qui en est même une expression toute naturelle.

190. FUMÉE.

(Sans corrélatif.)

Erreur en matière de religion.

Comme la fumée ternit l'éclat de la lumière physique, ainsi l'erreur mêlée à la vraie religion (qui est la lumière spirituelle) en ternit l'éclat et nuit même à sa salutaire efficace. Cette figure est en rapport avec celle du *soleil* employée dans l'Apocalypse pour désigner l'Evangile, Voc. 165.

E. ÉTANG DE FEU.

(Où sont jetées des personnes après le jugement universel.)

Des remords ou tourmens dans la vie future.

1. Le feu, comme cause des plus vives souffrances, peut bien être pris pour l'emblème de grandes douleurs du corps ou de l'ame. Il l'est souvent dans le langage ordinaire. Ainsi l'on dira : « Le remords est un feu dévorant. » Les Hébreux se servaient du mot *feu* pour exprimer un mal quelconque, surtout des châtimens du ciel (Es. XLIX, 10; IX, 18; X, 16; Ps. LXVI, 12.). Dieu même, considéré dans ses terribles punitions, est appelé *un feu consumant* (Deut. IV, 24; Hébr. XII, 29.). Ce terme peut donc être employé au figuré dans l'Apocalypse pour désigner les souffrances des réprouvés dans la vie future. Jésus-Christ paraît l'avoir pris en ce sens, quand, parlant de ces souffrances, il les appelait *la géhenne où le ver ne meurt point, où le feu ne s'éteint point,* Marc, IX, 43 ; car on ne peut concilier, en les prenant dans leurs sens propres, ces deux peines réunies, *celle*

d'un ver rongeur et celle d'un feu dévorant; et d'ailleurs celle-ci seule ne suffirait-elle pas pour constituer le plus affreux tourment que puissent mériter les coupables? En quoi consistera ce tourment? Nous ne pouvons le connaître en entier; mais nous comprenons que, même sans des peines positives, la privation du bonheur céleste et le constant remords qui en sera la suite nécessaire, formeront un tourment assez considérable pour pouvoir être représenté sous l'emblème du *feu*.

2. Le mot *étang* est ajouté pour mieux rendre la grandeur de la peine et de l'impossibilité de s'y soustraire.

F. ÉTANG DE FEU.

(Où sont jetés des objets matériels.)

Destruction.

Le feu détruisant des objets soumis à son action, est un juste emblème de la destruction : et ici il ne peut être celui d'un châtiment, étant appliqué à des objets insensibles.

191. ÉTANG DE FEU ET DE SOUFRE.

Peine mortelle du feu (*sens conjectural.*)

Selon ce sens, les mots *feu et soufre* seraient pris au propre, puisque d'ordinaire dans le supplice du feu l'on emploie du soufre, pour en maintenir et en accroître l'activité. Et même la réunion de ces mots pourra faire allusion à la pluie de soufre enflammé que Dieu, pour punir les villes criminelles de Sodome et de Gomorrhe, fit tomber sur elles, et qui les détruisit avec tous leurs habitans (Gen. XIX, 24.).

192. FEU.

(Présenté comme causant quelque genre de malheur.)

Discorde.

La discorde est pour les esprits comme un feu plus ou moins vif, qui quelquefois les enflamme au point de produire de grands maux dans la société. Cette figure est fréquemment employée dans le langage ordinaire.

193. FEU.

(Hors les cas ci-dessus.)

Splendeur.

L'éclat du feu est aussi une image reçue de l'éclat, de la splendeur de certaines choses.

194. BOUCHE.

Doctrine.

La bouche étant un organe de la parole, en est devenue le symbole : on dit *une bouche éloquente*. A son tour la parole peut bien être celui de la doctrine même qu'elle enseigne (Pr. LXXV.).

195. LA BOUCHE DU SEIGNEUR.

La doctrine de Jésus-Christ.

Ce sens dérive de l'article précédent.

196. DES BOUCHES.

(Vomissant de la fumée, du feu et du soufre.)

Des canons.

L'ouverture d'un canon par laquelle sort le boulet offre l'apparence de celle d'une bouche. De là vient qu'on dit *la bouche du canon*, et qu'on appelle *bouches à feu* des canons et des mortiers. Le sens ici offert est d'autant plus admissible qu'il sort de ces *bouches du feu, de la fumée et du soufre*, trois choses dont on a vu que la réunion désigne l'explosion de la poudre, Voc. 189.

G. L'ÉPÉE.

(Ayant pour corrélatif *la mort* et *la famine*.)

La guerre.

1. L'*épée*, étant une arme offensive et défensive, peut être prise pour l'image de la guerre. Le mot grec signifie essentiellement *javelot, javeline*, instrument destiné aux combats.

2. L'épée désigne souvent la guerre dans le langage ordinaire. Elle est prise en ce sens dans l'Ecriture : *Nous voulons sacrifier à l'Eternel, de peur qu'il ne nous frappe de la peste ou de l'épée*, Ex. V, 3.

197. UNE ÉPÉE AIGUE.

Une force victorieuse dans la guerre.

Nous employons souvent le mot *épée* avec certain adjectif pour désigner un guerrier vaillant, terrible. « C'est une bonne épée, c'est une rude épée. » L'expression ici offerte est analogue à celle-là, avec cette différence qu'elle peint la qualité qui rend l'épée victorieuse.

198. UNE ÉPÉE A DEUX TRANCHANS.

Une force dans la guerre terrassant deux sortes d'ennemis.

L'*épée* étant l'emblème d'une force victorieuse dans la guerre, *les deux tranchans* peuvent bien représenter une double action de cette épée pendant le combat, et par conséquent la défaite de deux sortes d'ennemis.

199. L'ÉPÉE.

(Sans qualification et sans corrélatif.)

Le pouvoir suprême dans l'état.

1. L'usage a consacré ce symbole depuis des temps fort anciens, les chefs d'état ayant porté et portant encore une épée en signe de leur autorité. *Le prince*, dit saint Paul, *ne porte pas l'épée en vain*, Rom. XIII, 4.

2. Il est même à remarquer que le mot grec, que nous rendons ici par *épée* [1], n'est pas le même que celui que nous avons également rendu de la sorte dans les trois articles précédens [2]. Nous aurions pu distinguer celui-là par l'expression *javelot;* mais nous l'avons jugé assez distinct de ce-

(1) Μάχαιρα.
(2) Ῥομφαία.

lui-ci par la présence d'un corrélatif ou d'une qualification (Pr. LIX)[1].

H. SAC.

Etat d'abaissement.

J. SAC DE POIL.

Etat de grande souffrance.

1. Les anciens appelaient *sac* un vêtement étroit, grossier, de vil prix, de couleur noire ou sombre. Le *sac* peut donc être pris pour l'emblème d'un état chétif, d'un état d'abaissement, d'humiliation volontaire ou forcée. Quelquefois le sac était fait d'un tissu de poil de chèvre, ou de crin de cheval, ou de quelque autre poil rude et piquant[2], et il se portait sur la peau par mortification. Le *sac de poil* peut donc être pris pour un emblème de la douleur.

2. L'histoire nous montre, dans ces temps-là et dans les suivans, un fréquent usage du sac, soit simple, soit de poil. On prenait le premier en signe de profond respect, d'humiliation, de tristesse; le second, en signe de souffrance. Cependant on ne distinguait pas toujours l'un de l'autre. Les Hébreux et divers peuples d'Orient prenaient le sac dans une calamité publique, dans un deuil particulier, dans la pénitence (II. Rois, VI, 30; Esther, IV, 1—4; Es. LVIII, 5; II. Rois, I, 8; Es. XX, 2.).

L'église chrétienne primitive admit l'usage du sac ou cilice dans les cas de grande pénitence, et cet usage a continué long-temps. Il est devenu depuis un symbole d'humiliation et de douleur.

(1) L'Apocalypse se sert toujours du premier de ces mots quand il s'agit de désigner le pouvoir suprême dans l'état, et toujours du second quand il s'agit de la guerre.

(2) Comme cette espèce de tissu se fabriquait particulièrement en Cilicie, on lui donna le nom de *cilice*, qu'il a conservé depuis.

200. L'AVÉNEMENT DE JÉSUS.

(Annoncé avec menace.)

Un fléau dispensé par Jésus.

1. Quelquefois dans l'Ecriture un événement heureux ou désastreux pour un peuple, qui est présenté comme une dispensation du ciel, est désigné par l'expression *l'avénement de Dieu, l'avénement de Jésus ;* figure fort énergique, qui peint la puissance divine intervenant pour protéger ou pour punir, et qui indique que cet événement, quoique l'action du ciel y soit invisible, devra, par sa nature et par ses circonstances, être reconnu pour son ouvrage. Ainsi Esaïe disait aux Juifs opprimés par une puissance étrangère : *Voici, votre Dieu vient, il vous délivrera*, Es. XXXV, 4. Jésus dit à ses apôtres : *Le Fils de l'homme viendra avant que vous ayez parcouru toutes les villes d'Israël*, Matt. X, 23 ; entendant par *sa venue* la ruine de Jérusalem, qui eut lieu quarante ans environ après sa mort.

2. Dans l'Apocalypse on trouve quelquefois l'expression l'*avénement de Jésus* employée dans le sens de châtiment dispensé par ce divin Seigneur ; mais alors elle est accompagnée d'une menace formelle qui en distingue tout-à-fait le but. Ainsi il est dit : *Si tu ne te repens, je viens contre toi*, II, 5—16. *Si tu ne veilles, je viens comme un larron,* III, 3.

3. Le châtiment désigné regarde le temporel, c'est-à-dire qu'il consiste dans un fléau, une guerre pour l'ordinaire, qui ravit aux hommes leurs propriétés, leur indépendance, leur vie même.

201. L'AVÉNEMENT DE JÉSUS.

(Annoncé sans menace.)

L'avénement futur de Jésus en personne sur la terre, où il régnera pendant une dernière période de son existence (sens conjectural).

Le sens propre, ici offert, de l'expression de l'*avénement de Jésus* peut d'abord étonner par la nature étrange de

salem dont il s'agit ici peut désigner la société des élus dans le ciel, à cause des rapports de vertu et de bonheur qu'elle aura avec la première. Saint Paul emploie cette figure (Hébr. XII, 22.). Le titre de *sainte*, que reçoit ici cette *nouvelle Jérusalem*, et qui n'est pas de même donné à l'autre, indique qu'elle lui sera bien supérieure par rapport à l'état de sanctification, quoique l'autre ait déjà été bien avancée à cet égard (Pr. XLIII.). Et le nom de *cité* qui lui est donné indique l'ordre parfait et admirable qui y régnera, et qui surpassera de beaucoup celui que peuvent offrir les sociétés humaines, même les plus perfectionnées.

205. LA SAINTE JÉRUSALEM, LA GRANDE CITÉ SITUÉE SUR UNE HAUTE MONTAGNE.

(Dans le ciel.)

Un second et plus heureux séjour, où les élus seront introduits après un temps passé dans le premier (sens conjectural).

Ce séjour, digne comme le premier du titre de *sainte cité*, méritera de plus celui de *grande*, par une plus grande étendue, et probablement par un plus grand nombre d'habitans[1]. *L'élévation sur une haute montagne* désigne une grande supériorité de vertu et de bonheur chez ceux qui y seront admis, Voc. 125.

REMARQUE

Sur ces trois Jérusalem mystiques.

Il ne faut point s'étonner qu'un même terme soit employé pour désigner trois choses d'un même genre, mais d'espèces différentes (Pr. LIII.). Le genre est un lieu où Dieu *règne* réellement, c'est-à-dire où il sera l'objet d'une adoration pure et digne de sa grandeur et de ses hautes perfections, et où les hommes seront en conséquence les objets d'une dilection spéciale de cet Être suprême. Les espèces sont

(1) Ce que nous développerons dans l'explication des prédictions relatives à cette *Jérusalem*.

1° Un lieu terrestre, où ce *règne* ne sera encore qu'à son premier degré ; 2° Un lieu céleste où ce *règne* sera supérieur au précédent, mais non encore parfait ; 3° Un lieu céleste, plus glorieux que l'autre, où ce règne s'exercera sur l'universalité des saints, et à un point tel que rien ne restera à désirer pour la gloire de cet Être suprême et pour la félicité de ceux qui l'habiteront.

206. LA CITÉ.

(Sur la terre.)

L'ensemble des états composant l'empire latin dans l'Europe occidentale et méridionale (sens conjectural).

1. Le mot *cité* signifie au propre la circonscription locale qui comprend l'ensemble des citoyens. Il se prend aussi pour le corps des citoyens. Il exprime en conséquence, soit toute l'étendue d'une ville et de ses terres, si elles composent seules un état ; soit un empire, un royaume ou une république, composé d'un nombre de provinces ou de districts, plus ou moins considérable. Il peut donc désigner l'ensemble des états que les Barbares convertis fondèrent dans l'Europe occidentale et méridionale sur les débris de l'empire d'Occident ; et qui, tous réunis sous la domination spirituelle du pape, composèrent ainsi cet empire politico-religieux (que nous appelons l'empire latin), qu'on vit subsister dans son entier jusqu'au temps de la réformation, et dont une grande partie subsiste encore aujourd'hui.

2. Ce sens est d'autant plus admissible qu'on trouve une prédiction, conçue en ces termes : *La dixième partie de la cité est tombée*, Rom. XI, 13, et que ces états fondés par les Barbares étaient au nombre de dix. Cependant, le terme *la cité* ne se trouvant dans aucune des prédictions que nous estimons accomplies, nous ne pouvons prononcer formellement à cet égard.

207. LA GRANDE CITÉ.

(Sur la terre.)

La catholicité romaine, soit l'universalité des états de la communion romaine (sens conjectural).

1. Si le terme *la cité* désigne l'ensemble des états composant l'empire latin, l'expression *la grande cité* pourra bien s'appliquer à l'universalité des pays catholiques romains qui forment un grand empire religieux dont le pape est le chef, comprenant, outre quelques parties de l'Europe qui n'avaient point appartenu à l'empire romain, de grands pays en d'autres contrées de la terre.

2. Ce terme *la grande cité* ne se trouvant non plus dans aucune des prédictions accomplies, nous n'offrons aussi à son égard qu'un sens conjectural.

L. LA SAINTE CITÉ.

(Sur la terre.)

Jérusalem (sens conjectural).

Le terme *la sainte cité* est quelquefois pris dans l'Ecriture, pour désigner la ville de Jérusalem, qui reçut autrefois ce nom comme un nom propre et exclusif, soit à cause des révélations divines dont elle fut spécialement honorée, soit à cause du service du vrai Dieu dont elle fut le siége principal (Es. XLVIII, 2; Dan. IX, 24; Matt. IV, 5; XXVII, 53.). Ce nom lui est aussi donné dans plusieurs ouvrages anciens et modernes [1]; de même que celui *de terre sainte* a été affecté au pays dont elle était la capitale. Mais, comme il n'est appliqué qu'une fois dans l'Apocalypse à un objet terrestre, nous n'offrons non plus à son égard qu'un sens conjectural.

(1) C'est d'ordinaire par ce nom que Bossuet la désigne dans son *Discours sur l'Histoire universelle*.

208. LA GRANDE VILLE.

(Dénomination donnée à *Babylone*.)

La capitale du monde catholique romain.

On a vu plus haut le sens assigné au mot *Babylone*, savoir celui de Rome papale, considérée comme tenant l'église chrétienne sous un joug despotique, Voc. 55. L'adjectif *grand* ne se rapporte pas toujours à l'étendue d'un objet, mais souvent il indique que la chose exprimée par le substantif auquel il est joint surpasse la plupart des autres de son genre. Ainsi, à l'égard d'une ville, l'expression *la grande* peut signifier la plus considérable, la principale, c'est-à-dire selon le terme reçu, la capitale de l'état auquel se rapporte le discours. Appliquée à l'ensemble des pays catholiques considérés comme formant un empire religieux, elle signifiera la capitale du monde catholique : dénomination qui a parfaitement et exclusivement convenu à la ville de Rome, depuis que son évêque s'est fait regarder comme le chef suprême de l'église : dénomination qui lui a été donnée en effet, et qui a continué de l'être jusqu'à nos jours.

209. DONNER GLOIRE A DIEU.

Rendre à Dieu un culte pur (*sens conjectural*).

1. L'expression *donner ou rendre gloire à Dieu* peut bien signifier rendre un culte, soit un hommage religieux à l'Être suprême. Saint Paul désigne le culte rendu au Très-Haut par l'expression *glorifier Dieu*, dans ces paroles : *Les Gentils sont inexcusables, parce qu'ayant connu Dieu, dont les perfections se voient dans ses ouvrages, ils ne l'ont point glorifié comme Dieu*, Rom. I, 21. Les expressions de l'Apocalypse étant d'ordinaire prises dans l'acception la plus complète (Pr. XLIV.), celle qui est ici offerte est bien susceptible du sens : rendre à Dieu un culte pur, spirituel, et tel qu'il le demande. Et même elle doit être prise dans ce sens, parce qu'un culte de l'Être suprême ne peut mériter vraiment ce

nom, si des hommages, qui ne sont dus qu'à lui, sont également rendus à quelque créature, ou sont incompatibles avec quelqu'une de ses perfections; en un mot, s'ils ne s'accordent pas avec les instructions de sa parole.

N. DONNER LA GLOIRE A DIEU.

(Sens conjectural.)

Glorifier le Très-Haut comme l'auteur d'un heureux événement.

La seule présence de l'article (*le*, *la*, *les*), avant un nom, suffit pour lui donner un autre sens que celui qu'il a quand il n'en est pas précédé (Pr. XLII, § 4.).

2. Et ce sens peut se rapporter à quelque cas particulier. Ainsi l'expression *donner la gloire à Dieu* pourra être synonyme de : attribuer à Dieu certain événement heureux, en lui rendant pour ce sujet honneur et actions de grace. L'Écriture dit d'Hérode, à l'égard des louanges outrées qu'on lui prodiguait : *Il ne donna pas la gloire à Dieu*, Act. XII, 23.

210. TUER.

(En général.)

Priver par la force une personne d'un emploi ou d'un avantage (indiqué par le nom figuré de cette personne).

1. L'existence physique d'un homme peut être un emblème d'une certaine existence sociale, formée par l'exercice de quelque emploi ou par quelque avantage civil, religieux ou politique. En conséquence, la cessation de l'existence physique, que nous appelons *la mort*, peut désigner la cessation de ces emplois ou avantages. Un magistrat ou pasteur, dont la fonction sera supprimée ou remise à une autre personne, sera *mort* sous le point de vue de magistrat ou de pasteur; une église dont le culte sera aboli, sera *morte* sous le point de vue d'assemblée religieuse. Cette figure n'est pas non plus inusitée : on appelle *mort civile* le bannissement à perpétuité, ou l'absolue privation de tous les droits civils.

2. En conséquence, dans l'Apocalypse, le terme *tuer*, qui exprime en même temps un acte violent contre une

personne, peut bien avoir le sens exposé dans le titre de cet article.

3. Mais, pour distinguer sûrement dans chaque endroit le sens particulier du terme *tuer*, il faut prendre garde à la nature des personnes auxquelles il est appliqué : nature indiquée par le nom même qui leur est donné dans cet endroit. (Pour plus de clarté aux yeux du lecteur, nous allons préciser ce sens pour chaque espèce de cas.)

4. Ajoutons ici que l'effet de l'acte désigné par ce terme peut n'être que temporaire : ce terme n'étant pas pris dans le sens propre, mais dans le sens de *priver*, qui peut ne regarder qu'un temps plus ou moins considérable. Cet effet ne doit avoir lieu que pour un temps, quand la durée de la *mort*, ainsi produite, est indiquée, ou qu'il est dit ensuite que la personne *tuée* reprend la vie.

211. TUER.

(Un ordre d'hommes considérés comme remplissant successivement une même fonction.)

Faire cesser par la force cette fonction.

212. TUER.

(Des personnes considérées comme exerçant un culte dominant.)

Priver par la force des personnes de l'usage d'un culte dominant. (*S'il s'agit d'une nation, ce sens entraînera celui de* subjuguer.)

213. TUER.

(Des personnes considérées comme n'exerçant qu'un culte autorisé ou toléré.

Priver, par la force, ces personnes de tout exercice de leur culte.

Une personne qui n'exerce qu'un culte autorisé ou toléré, perdra absolument la faculté de son culte, si on lui enlève celui même qu'elle pratique.

214. MOURIR.

Perdre ses privilèges civils, politiques ou religieux (selon les personnes dont il s'agit).

Ce sens est analogue à ceux donnés au mot *tuer*.

215. LA MORT.

(Avec le corrélatif *famine*.)

La peste.

La peste, cause de grande mortalité, peut bien être figurée par *la mort*. Dans l'emphase des langues orientales, la peste est appelée *la mort*. Voy. Grotius *sur Matt.* XXIV, 7.

216. LA MORT.

(Avec le corrélatif *sépulcre*.)

La mort proprement dite.

217. MORT.

(Sans corrélatif.)

Abolition (s'il s'agit d'une chose). Destructeon (s'il s'agit d'une société d'hommes).

L'admissibilité de ce sens et celle du précédent n'ont pas besoin d'être expliquées.

218. LA SECONDE MORT.

L'anéantissement (sens conjectural).

L'adjectif *seconde* peut signifier dernière, finale, ne laissant point de retour à la vie. Il peut aussi se rapporter à l'ame, en sorte que la première mort étant seulement celle du corps, *la seconde* soit celle de l'ame, la destruction entière de l'homme. Cette expression était employée chez les Juifs pour la mort éternelle, la mort de l'ame dans la vie à venir.

219. TOMBER.

(Joint à quelque terme indiquant une catastrophe.)

Être aboli (s'il s'agit d'un état, d'un gouvernement).
Être détruit (s'il s'agit d'une ville).

Ces sens sont admis dans le langage ordinaire. « Les grands empires de Babylone, d'Assyrie, de Perse, tombèrent successivement. »

O. TOMBER.

(Joint à quelque terme indiquant des superstitions.)

Déchoir considérablement du vrai culte.

Quelquefois dans l'Apocalypse, comme dans le langage ordinaire, des termes, qui dans le sens propre se rapportent à des choses temporelles, sont appliqués à des choses spirituelles (Pr. LI.). En particulier le mot *tomber*, dont il s'agit ici, s'emploie dans le langage ordinaire pour *commettre un péché*. Ainsi nous disons *la chute du premier homme*. Jésus dit à ses apôtres : *Je vous serai à tous cette nuit une occasion de chute*, Marc, XIV, 22. Ce terme est employé par saint Paul dans le sens de *tomber dans l'incrédulité : Voyez*, dit-il, *la sévérité de Dieu à l'égard de ceux qui sont tombés* (entendant les Juifs), Rom. XI, 22. Il peut donc être pris aussi dans le sens de *tomber dans de grossières superstitions*, surtout si le contexte parle de celles-ci.

220. TOMBER DEVANT.

(Quelqu'un.)

Se prosterner devant quelqu'un.

Cette expression est prise en ce sens dans le langage ordinaire.

221. ADORER.

(Avec le corrélatif *tomber devant*[1].)

Rendre les plus vives actions de graces.

1. Le verbe *adorer* est quelquefois pris avec un régime comme dans cette phrase, *Adorez celui qui a fait le ciel et la terre*, XIV, 7, et quelquefois sans régime comme dans celle-ci : *Je ferai que ceux de la synagogue de Satan adorent devant tes pieds*, III, 9. Il est quelquefois précédé des mots *tomber devant*, VII, 11, et quelquefois il ne l'est pas (XIV, 7 ; III, 9.). Dans ces divers cas, il a une acception différente. Parlons d'abord de celui où il est à la fois suivi d'un régime et précédé du corrélatif *tomber devant*: cas dans lequel il signifie, bénir, rendre les plus vives actions de graces.

2. Dans le langage ordinaire, le mot *adorer* se prend souvent pour *aimer avec une extrême passion.* Or, ce sentiment pouvant provenir de reconnaissance, le sens donné ici au mot *adorer* est par-là très admissible. Et ce mot est employé en ce sens précisément dans un des livres apocryphes : *Tout le peuple s'inclinant adora Dieu, disant : béni soit Dieu qui a*

(1) Le mot grec (προσκυνεῖν) rendu dans cet article et dans les deux suivans, par *adorer*, n'est pas le même qui exprime le service complet rendu à Dieu; lequel comprend, outre des hommages assortis à sa souveraine majesté, le plus vif amour, la plus profonde vénération et un entier dévouement (savoir le mot λατρεύειν). Nous voyons dans le Nouveau-Testament de frappans exemples de la distinction de l'un d'avec l'autre. Ainsi Jésus dit. *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu et tu le serviras lui seul*: Matth. IV, 10, paroles où ces deux mots, étant réunis, expriment évidemment deux différentes idées. Voyez aussi Act. VII, 13 ; XXII, 3. Les catholiques romains peuvent être fondés à se récrier contre l'accusation *d'idolâtrie*, que leur font quelquefois les protestans, puisqu'ils déclarent qu'ils ne rendent aux anges et aux saints que des honneurs bien inférieurs à ceux qu'ils rendent au souverain maître de l'univers appelant les premiers *dulie*, et les seconds *latrie*; puisqu'ils allèguent, à l'égard du culte de *latrie*, rendu par eux au Saint-Sacrement, que c'est à l'objet représenté qu'ils le rendent, et non à l'objet matériel qui en forme la représentation; et puisqu'ils ajoutent que si le peuple confond quelquefois les anges, les saints ou les images avec Dieu même, c'est par une grossière ignorance et non d'après des institutions ecclésiastiques. Mais malgré ces raisons, de tels usages ne laissent pas d'être blâmables dans leur nature, et à cause de l'erreur dans laquelle ils induisent souvent le peuple.

détruit aujourd'hui nos ennemis, Esth. XIII, 17. De même, le terme hébreu qui répond au mot grec dont il s'agit ici, et que les Septante ont rendu par ce mot même, est employé dans le sens d'*exprimer de la reconnaissance*, v. 26, et 48 du chap. XXIV de la Genèse, où il est dit du serviteur d'Abraham que, quand il eût trouvé pour Isaac l'épouse qu'il souhaitait, *il s'inclina et adora l'Eternel*. Dans ces endroits de l'Ecriture ce mot *adorer* est précédé de celui *s'incliner* ou *tomber devant*, comme il l'est dans certaines phrases de l'Apocalypse où il prend le sens de *bénir*, *rendre de vives actions de graces*. Ajoutons que ces phrases se rapportent toutes à des choses heureuses et dignes d'une religieuse gratitude.

222. ADORER.

(Avec un régime et sans corrélatif.)

Obéir.

1. Quelquefois, dans le langage ordinaire, le terme *adorer* est employé pour exprimer une simple génuflexion que fait un sujet devant son prince en signe d'obéissance, et qui n'est autre chose qu'une adoration civile. Dioclétien établit cet usage, qui se maintint dans l'empire romain. On exigeait ces honteux respects de tous ceux qui étaient admis devant le monarque [1]. Le pape Léon III adora Charlemagne, après l'avoir couronné; il ne fit par ce genre d'hommage que le reconnaître pour son souverain. L'empereur de la Chine et presque tous les souverains de l'Asie exigent le prosternement de leurs sujets. Cette adoration civile, étant un signe d'obéissance ou de soumission, peut bien en être le symbole.

2. L'Apocalypse distingue ce sens du précédent, non-seulement par l'omission du corrélatif *tomber devant*, mais encore par une différence de cas pour le régime du verbe grec que nous rendons par *adorer*, le mettant toujours à l'accusatif quand elle attache à ce verbe le sens d'*obéir*, et au datif quand elle y attache celui de *rendre de vives actions de*

(1) Gibb. tom. XIV, pap. 381.

graces. Quelques éditions présentent bien le régime à l'accusatif dans quelques-uns de ces derniers cas; mais on a lieu de croire que c'est une faute de copiste.

223. ADORER.

(Sans corrélatif et sans régime.)

Exercer le vrai culte de Dieu.

1. L'adoration de Dieu étant la partie essentielle du culte, celle même à laquelle toutes les autres se rapportent, le mot *adorer* pris absolument peut bien avoir le sens qui est ici exposé.

2. Il est employé en ce sens dans ces paroles de l'Evangile : *Vous dites que c'est à Jérusalem qu'il faut adorer*, Ev. Jean, IV, 20. *Quelques grecs étaient venus à Jérusalem pour adorer pendant la fête*, Ev. Jean, XII, 20.

3. Sans doute l'Esprit divin, désignant dans l'Apocalypse le culte de Dieu par l'*adoration*, prise absolument, entend par-là le culte pur et parfait que prescrit l'Evangile (Pr. XLIV.).

224. DES YEUX COMME UNE FLAMME DE FEU.

Une pénétration extraordinaire.

225. DES YEUX.

(Absolument.)

Des connaissances, de la science.

1. Comme les yeux nous servent à découvrir des objets même d'une très petite dimension, et à discerner des choses matérielles, quoique très semblables en apparence, ainsi la pénétration, la sagacité nous fait connaître, jusque dans les plus petits détails, des choses intellectuelles, découvrir des choses cachées, démêler le vrai d'avec le faux, prévoir des conséquences même très éloignées de certaines actions.

2. De même aussi que les yeux servent à diriger le corps, ainsi toute connaissance acquise, la science en général, sert à

diriger l'esprit, à l'éclairer pour la manière d'agir en certains cas, pour la conduite ordinaire de la vie.

3. De là un fréquent emploi dans le langage ordinaire de l'expression *yeux* avec les divers sens de *pénétration*, *de connaissance*, *de vigilance*, *d'attention*, etc. *L'œil est la lampe du corps*, disait Jésus-Christ, *si vous avez l'œil en bon état, tout votre corps sera éclairé*, Matt. VI, 22.

226. CHEVAL.

Guerre. Empire belliqueux.

Le cheval, est-il dit dans le livre de Job, *s'agite, frémit dès qu'il entend le son de la trompette; il hennit de loin et respire le combat, il s'anime à la voix des chefs et au cri des soldats; la terre se dérobe sous ses pieds, rien ne l'arrête : il s'élance au-devant de l'ennemi; inaccessible à la frayeur, il ne recule point de devant l'épée*, etc., XXXIX, 22—28. De là le cheval a été pris pour le symbole d'un empire belliqueux, de la guerre. Les Carthaginois regardaient la tête de cheval, qu'ils prétendaient avoir été trouvée quand on jetait les fondemens de leur ville, comme un présage de l'empire et de la gloire militaire destinés à cette cité.

TROISIÈME ESPÈCE [1]

TERMES ISOLÉS, SUSCEPTIBLES DE PLUS D'UN SENS, MAIS QUI PRENNENT TOUJOURS UN DE CEUX QU'ILS ONT QUAND ILS SONT ACCOMPAGNÉS DE QUELQUE CORRÉLATIF OU DE QUELQUE QUALIFICATION.

227. CHEF [2].

Chef, roi, gouvernement.

1. Le mot grec, rendu par *chef*, signifiant un homme qui

(1) Répondant au Principe LX.

(2) Le mot grec est rendu dans les versions ordinaires par *roi*. Voyez *Introduction*, art. 18, n° 2.

domine ou commande, peut désigner un maître dans un état, un maître dans une église, ou celui qui commande une armée, ou un président d'une assemblée quelconque; et la nature des mots qui y sont joints immédiatement, ou qui en forment le contexte, indiquera le genre de supériorité ou d'autorité qu'il exerce. Voyez le principe LIII, qui porte qu'un même terme désigne des objets différens par leur nature, mais analogues à quelque égard.

2. L'usage a consacré ces divers sens dans plusieurs langues. Un monarque est appelé *chef de l'état*, ainsi que les premiers magistrats d'une république, et le gouvernement en général. On donne à un pasteur le nom de *chef de l'église*, à un général celui de *chef de l'armée*.

3. L'individu étant quelquefois mis pour l'espèce (Pr. LXIII.), le même terme qui désigne un gouvernement pourra désigner une espèce ou sorte de gouvernement.

228. LA TERRE.

(Sans corrélatif.)

L'église. L'état de sujet. La partie orientale des terres romaines. Les régions du monde situées hors des terres romaines.

Ces divers sens étant l'un ou l'autre applicables au mot *terre*, selon qu'il est joint à tel ou tel corrélatif, Voc. 110, 115, 118, 120, peuvent également lui être donnés l'un ou l'autre quand il est isolé (Pr. LX.), selon que le comporte la prédiction où il se trouve.

229. LE DRAGON.

(Sans qualification.)

Les fausses religions, l'empire romain.

Le terme *le dragon* désignant l'empire romain quand il est accompagné de l'épithète *rouge*, Voc. 127, et désignant les fausses religions quand il est accompagné des épithètes *diable* et *satan*, Voc. 128, peut, quand il n'y est joint aucune épithète, prendre celui de ces deux sens que comporte la prédiction où il se trouve (Pr. LX.).

230. LA BÊTE.

(Sans qualification.)

Les princes latins. Le pape. L'empire qui doit s'établir dans un temps postérieur au nôtre sur les terres de l'empire latin.

Le terme *la bête* ayant un de ces sens quand il s'agit de *la bête sortie de la mer,* Voc. 129, un autre quand il s'agit *de la bête sortie de la terre,* Voc. 130, et le troisième quand il s'agit *de la bête sortie de l'abîme,* Voc. 131, peut quand il est sans qualification, recevoir l'un de ces trois sens, selon que le paraît requérir la prédiction où il est employé. (Pr. LX.).

CONCLUSION GÉNÉRALE

DE CETTE PREMIÈRE PARTIE.

D'après l'exposition de ces nombreux et sévères principes, on doit juger qu'une explication de l'Apocalypse qui les observera fidèlement et qui produira un sens raisonnable, harmonique et confirmé par un très grand nombre d'événemens, sera indubitablement la véritable à l'égard de toutes les prédictions qui y recevront un sens *positif.* On doit aussi juger que l'explication *conjecturale* des autres méritera bien un certain degré de confiance, au moins pour leur généralité, étant réglée pour le fond sur ces principes, et se liant bien à celle des premières. On doit juger en même temps que celles qui regardent la période des révolutions recevront, quand elle sera achevée, une explication certaine au moyen des événemens qui les auront accomplies. On doit enfin juger que le sens total, qu'on aura ainsi acquis, de toute la partie de l'Apocalypse qui regarde ladite période, aidera à une explication complète et sûre de celles qui regardent la période de paix et la vie future.

DEUXIÈME PARTIE.

APPLICATION RAISONNÉE DES PRINCIPES EXPOSÉS DANS LA PREMIÈRE PARTIE, FORMANT L'EXPLICATION PROPREMENT DITE DE L'APOCALYPSE.

PRÉLIMINAIRES.

1. Le but de cette partie est : 1° d'expliquer un à un et dans leur ordre tous les points de l'Apocalypse, au moyen des *principes* que nous avons posés, et d'éclaircissemens sur les choses que nos *principes* pourraient ne pas embrasser ; 2° de confirmer cette explication en exposant des faits qui ont accompli un grand nombre de prédictions. Pour atteindre ce but, nous offrirons sur chaque point : 1° des *notes* fondées sur les *Principes* et le *Vocabulaire* [1], et d'autres notes grammaticales, philologiques ou critiques ; 2° des *observations* sur une réunion de deux ou plusieurs mots propre à faciliter l'intelligence de l'ensemble ; 3° un résultat général de ces notes et observations, soit *le sens total* (où nous aurons soin de mettre en *italique* les mots que nous croirons devoir ajouter en éclaircissement) ; 4° des *remarques sur ce sens total*, pour indiquer quelque particularité dans la nature ou le but de la prédiction qui y est contenue, sa liaison ou sa concordance avec d'autres antérieures ; 5° une *exposition de l'accomplissement* de cette prédiction, si elle est du nombre de celles qui ont été accomplies ; 6° quelquefois des *remar-*

(1) Quoique le *Vocabulaire* constitue *la troisième espèce de principes*, nous le citerons sous son nom particulier, à cause de l'importance singulière qui le distingue.

ques ultérieures destinées à faire observer l'accord de l'événement avec la prédiction jusque dans des détails très particuliers, ou à préparer l'intelligence de prédictions suivantes, liées à celle-là. Outre cela, certaines visions d'une composition particulière ont demandé des notes générales préliminaires, posant des principes spéciaux pour leur explication.

2. Pour tout terme et toute phrase dont l'explication sera fondée sur un *principe* ou sur un article du *Vocabulaire* [1], nous citerons ce principe ou cet article, avec un signe de renvoi; pour que le lecteur reconnaisse ce fondement, et que, s'il reste dans son esprit quelque difficulté, il recoure au développement qui accompagne ce principe ou cet article. Le signe de renvoi sera un numéro répondant à celui qui lui est affecté dans la première partie. Mais pour ceux des termes non répétés, dont le *Vocabulaire* présente aussi le sens, le signe de renvoi sera une lettre (les lettres qui s'y rapportent suivent l'ordre alphabétique [1]). Cependant nous ne citerons pas tous les principes. Ceux qui se rapportent au plan général ou à la forme générale de l'Apocalypse seront assez rappelés au lecteur par la vue facile de ce plan, de cette forme, et justifiés même à ses yeux par l'ordre qu'il trouvera suivi dans tous les points.

3. Le sens des termes d'une prédiction auxquels aucun des *principes* ou des articles du *Vocabulaire* ne pourra être appliqué, ne sera pas pour cela arbitraire, puisqu'il devra se lier à celui des autres termes, et être soumis aux règles de la grammaire ou de la critique.

4. Les verbes employés dans le texte grec avec un temps qui marque le passé, pouvant également se rendre dans notre langue par le passé absolu et par le passé indéfini, notre traduction a dû employer celui-ci pour tout le récit que fait l'A-

(1) On a vu dans les préliminaires du Voc., § 4, qu'il se rapporte essentiellement aux termes repétés; que, si l'on y trouve quelques termes non répétés, c'est qu'ils ont de l'analogie avec quelqu'un de ceux-là, et qu'il importait d'en placer le sens près du leur, pour faire mieux remarquer la différence de ces sens et la raison de cette différence. Ce sens, on l'a vu aussi, a moins d'autorité que celui des autres.

pôtre des choses qui lui apparurent, et cela parce qu'il écrivit cette révélation pendant le temps même où il la reçut (*Introd.* art. 4.). Ainsi au lieu des mots *je vis, j'entendis, une étoile tomba*, etc., que portent les versions ordinaires, notre traduction porte *j'ai vu, j'ai entendu, une étoile est tombée*, etc. Quant à notre explication, nous avons dû, pour prévenir certaines équivoques en quelques endroits, faire constamment usage du présent dans les notes et dans l'indication des sujets, des visions et des scènes.

5. L'explication d'une prédiction est offerte comme *conjecturale* quand la plupart ou les plus essentiels des termes qui la composent ne se trouvent pas dans quelque autre déjà accomplie ; si elle paraissait ou était en effet erronée, cela n'infirmerait point l'explication positive des autres, fondée sur nos principes.

6. Le récit des visions et celui en particulier de la plupart des scènes sont précédés de ces mots *puis j'ai vu, puis j'ai entendu*, ou d'autres de ce genre, destinés à les distinguer (Pr. XVIII.). Nous échangerons dans l'explication cette forme, qui n'y conviendrait pas, contre cette autre analogue. « Un signe distinctif annonce une première vision, une seconde vision, etc., une première scène, une seconde scène, etc. »

7. Certains points dans quelques visions ne se rapportant qu'à l'Apocalypse, ou ne contenant rien de prophétique, seront présentés sous le nom de *particularités de la vision*.

8. Dans l'exposition que nous ferons des événemens qui ont déjà accompli un grand nombre de prédictions, nous nous bornerons aux principaux points ; et nous n'en citerons aucun qui ne soit consigné dans des ouvrages authentiques, reçus comme dignes de foi, au moins pour l'essentiel, par tous les hommes instruits[1].

(1) Nous citerons, autant qu'il nous sera possible, les histoires originales et primitives. Les autres ouvrages que nous employons sont pour les principaux : l'*Histoire de l'Eglise et de l'Empire*, par Le Sueur; l'*Histoire de l'Eglise et du Monde*, par Pictet (finissant au onzième siècle); l'*Histoire ecclésiastique*, par

9. On ne s'étonnera pas de voir un nombre considérable de prédictions présentées comme déjà accomplies, si l'on considère que depuis la publication de l'Apocalypse il s'est écoulé plus de dix-sept siècles, tous féconds en événemens divers, dont plusieurs relatifs au christianisme, et particulièrement dignes d'être annoncés dans une révélation qui doit être communiquée *aux églises* (Ch. I, v. 11.). On ne s'étonnera pas non plus de trouver prédites dans une vision postérieure à une autre des choses qui doivent arriver avant quelques-unes de celles prédites dans cette autre, puisque ce qui distingue les visions n'est pas une différence de termes, mais d'objets (Pr. VII.).

10. A l'égard des termes qui quelquefois gardent leur sens propre, et quelquefois en prennent un figuré, nous ne ferons pas remarquer les cas où nous employons le premier, à moins que la nature particulière de quelqu'un ne l'exige. L'interprète doit faire usage du sens propre, toutes les fois qu'il convient pour la bonne explication de la phrase (Pr. XLV, § 7.).

11. Le texte grec que nous avons admis n'est pas partout conforme à celui des éditions grecques ordinaires. Celles-ci contiennent, à l'égard de quelques mots, des fautes de transposition, d'omission ou de substitution, qui ne peuvent se découvrir qu'au moyen d'une connaissance du sens figuré des phrases où ils se trouvent, et ne peuvent être rectifiées qu'au moyen des *variantes* ou *leçons diverses* offertes dans des éditions particulières du Nouveau-Testament, que divers savans ont publiées (*Introd.*, art. 4, n. 5.). Singulière rencontre! Les leçons que nous a conduit à adopter sur ces mots la méthode particulière qui caractérise notre ouvrage, se trouvent la plupart admises dans le texte du Nouveau-

Fleury; l'*Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, par Gibbon; Paris, 1788; l'*Histoire ecclésiastique ancienne et moderne*, par Mosheim; *Élémens d'histoire générale*, par Millot; Lausanne, 1778; *Histoire universelle ancienne et moderne*, par de Ségur. Nous ne les indiquerons d'ordinaire que par les noms de leurs auteurs. On trouvera des sources indiquées dans les cinq premiers.

Testament de Griesback, le dernier de ces savans éditeurs et le plus estimé. Ne sera-t-on pas fondé à les regarder comme justifiées par cet accord d'une habile critique avec la faculté qu'elles ont de procurer aux phrases où ces mots se trouvent un sens figuré raisonnable en soi et en harmonie avec le tout? Le lecteur peut être assuré que partout où le texte que nous offrons diffère de celui qu'on trouve dans certaines éditions grecques, il est toujours conforme à quelque ancien manuscrit ou à quelque ancienne version. Nous ne ferons remarquer cette différence que dans des cas d'une nature ou d'une importance particulières.

12. Nous avons déjà eu occasion d'avertir (*Introd.*, art. 15.) que notre traduction diffère quelquefois des traductions ou versions ordinaires, et nous avons exposé une justification des sens différens que nous attachons à certains mots plus ou moins répétés. Nous ne ferons non plus remarquer cette différence que dans des cas qui pourront en exiger spécialement la raison. En considération de la fidélité de notre traduction, qui ne pourra être raisonnablement contestée, on voudra bien y excuser quelques tours peu élégans. Il ne s'agit pas ici de style et de graces, mais d'approcher de la précision et de la brièveté du texte.

13. Les lettres initiales *Pr.* avec un numéro, indiquent celui de nos *Principes* que nous citons au sujet d'une explication. La lettre *V* (majuscule) avec un numéro, indique celui des articles de notre *Vocabulaire* que nous citons au sujet d'une explication. Ce même *V*, suivi d'une lettre de l'alphabet (*A*, *B*, *C*, *D*, etc.), indique aussi un article particulier de notre *Vocabulaire*, mais relatif à un terme qui ne se trouve qu'une fois dans l'Apocalypse et dont le sens en conséquence n'est que conjectural [1]. Les lettres *Ch.* sont les initiales de *Chapitre*. La lettre *v* en caractère mineur, est l'initiale de *verset*. Les signes [ ], qu'on trouve parmi les notes, indiquent que le mot ou les mots qui y sont renfermés sont de l'Apocalypse et forment le sujet de la note qui suit. Les signes ( ),

(1) Voy. prélim. du *Vocabulaire*, § 4.

renfermant le mot *ou*, qu'on trouve dans quelque endroit du sens total d'une prédiction, indique que le mot ou les mots qui y sont renfermés sont une interprétation différente de celle qui précède, offerte aux choix du lecteur. Les signes [ ] indiquent que le mot ou les mots qui y sont renfermés ne sont qu'une explication conjecturale de quelqu'un des termes de la prédiction (*Voy.* le § 5 de cet avertissement.). L'expression *le texte*, qu'on trouvera souvent dans les *notes*, *observations* ou *remarques*, signifie la prédiction ou le point particulier de la prédiction auquel elles se rapportent. L'expression *le contexte* signifie les points qui suivent ou précèdent *le texte*. Les mots en lettres *italiques* qu'on trouvera dans le sens total de quelques prédictions, ne sont pas l'explication de quelque mot formel du texte, mais sont seulement supplémentaires, destinés à en lier ou éclairer certains points. Le mot *régulière*, que nous joignons quelquefois à celui *l'explication*, a pour but de faire remarquer que *l'explication* dont nous parlons est positive et faite d'après la règle rigoureuse de nos principes : ce qu'il est bon de rappeler en certains cas.

14. Le lecteur voudra bien se souvenir que nous affectons le nom de *prophétie* à un ensemble de prédictions contenues dans une scène, et celui de *vision* à un ensemble de scènes, soit de prophéties.

15. Quoique les *notes*, les *observations*, et les *remarques* aient toutes de l'importance, le lecteur qui aurait trop de peine à en saisir telles ou telles, pourra les omettre : il trouvera l'essentiel de l'explication dans le sens total.

16. Dans notre traduction, nous rendons par la seconde personne singulière tous les mots que le texte grec présente dans cette personne, quoique certaines versions les rendent par la seconde plurielle (*Seigneur, viens*, au lieu de *Seigneur, venez*). Cela a l'avantage de faire distinguer les cas où le discours ne s'adresse qu'à une seule personne ou à une seule classe de personnes de ceux où il s'adresse à plus d'une.

PRÉFACE DE L'APOCALYPSE [1].

L'APOCALYPSE S'OUVRE PAR UNE PRÉFACE DE SAINT JEAN, OU L'ON PEUT DISTINGUER QUATRE POINTS.

PREMIER POINT,

Où sont exposés l'objet de ce livre, sa langue particulière, et le temps où il sera compris dans son entier.

Chap. I, v. 1—3. *Révélation de Jésus-Christ, que Dieu lui a permis de faire connaître à ses serviteurs, et qu'il a offerte par des signes, l'envoyant par son ange à son serviteur Jean, qui a soutenu la cause de Dieu, le témoignage de Jésus-Christ et tout ce qu'il a vu. Heureux celui qui connaît et comprend les paroles de cette prophétie, et qui observe les choses qui y sont écrites! car le temps est proche.*

NOTES.

[*Révélation de Jésus-Christ*] c'est-à-dire révélation qu'a faite Jésus-Christ comme chef de l'église, d'après la connaissance qu'il a des secrets du Très-Haut et pour le bien de la vraie religion.

[*Dieu lui a permis*] Ces mots indiquent un but singulièrement important du don fait au monde chrétien de cette révélation prophétique (*Introd.* art. 6.). [*Ses serviteurs*] c'est-à-dire ses vrais adorateurs, Voc. 172. [*Qu'il a fait con-*

(1) Plusieurs termes de cette préface ne se trouvant dans aucune des prédictions de l'Apocalypse accomplies avant nos jours, et en conséquence leur sens ne pouvant avoir une confirmation satisfaisante, nous ne présenterons à leur égard qu'un sens conjectural. L'explication de cette préface marche plus difficilement que celle du corps même des prophéties.

naître par des signes] c'est là le sens propre et étymologique du grec que les versions ordinaires rendent par *qu'il a montrée* ou *qu'il a fait connaître*[1]. [*Des signes*] c'est-à-dire des emblèmes, des figures symboliques, qui sont, comme on le verra, le mode selon lequel cette révélation est offerte. L'indication faite ici de ce mode annonce que l'Apocalypse ne pourra être comprise que dans un temps plus ou moins éloigné, et par le moyen d'événemens qui en fourniront la clef. [*L'ayant envoyé*] c'est-à-dire l'ayant fait communiquer. Le mot grec a une énergie particulière, il signifie proprement *l'ayant envoyé avec mission*. [*Son ange*] c'est-à-dire l'ange porteur des révélations prophétiques, Voc. 102, chargé d'exposer celle-ci à l'Apôtre par la voie des emblèmes. [*Jean*] l'Apôtre, mettant son nom au commencement de ce livre, suit un usage des anciens prophètes qui faisaient précéder du leur les prédictions écrites de leur main, pour en signaler la date ou l'authenticité. [*Son serviteur*] c'est-à-dire exerçant une fonction religieuse d'un ordre surnaturel, Voc. 171, l'apostolat. [*A soutenu*] Le grec porte proprement *a témoigné, a affirmé par son témoignage*. [*La cause de Dieu*] Les versions ordinaires portent *la parole de Dieu* (Voy. *Introd.* art. 15, n° 17.). Mais le sens ici offert convient mieux dans cette phrase, et dans toute autre où ces mots sont suivis de ceux *et le témoignage de Jésus-Christ*. Car ces derniers signifiant l'Évangile, Voc. 187, et l'Évangile contenant la parole de Dieu, le texte présenterait une vaine répétition si l'on suivait ici les versions ordinaires. Et sans

(1) Les éditions ordinaires présentent ainsi le texte : *Révélation de Jésus-Christ, que Dieu lui a accordée pour faire connaître à ses serviteurs des choses qui doivent arriver bientôt*. Ces derniers mots *pour faire connaître*, etc., n'ajoutent rien à l'idée essentielle, puisque l'Apocalypse est évidemment prophétique. Ils supposent que Jésus n'a reçu cette préconnaissance des choses prédites dans l'Apocalypse que pour la communiquer à ses serviteurs; tandis qu'il est bien digne par sa haute dignité de la posséder, et qu'elle lui est nécessaire pour la parfaite administration de l'église confiée à ses soins. Nous avons préféré pour ces raisons la leçon de quelques manuscrits, qui présente tout ce premier verset avec plus de concision et de simplicité.

doute l'expression *la cause de Dieu* présente une idée bien grande et bien imposante, en même temps que distincte de celle de l'Évangile, qui, outre la connaissance de Dieu qu'il donne aux humains, leur enseigne une doctrine fort étendue, soit pour le dogme, soit pour la morale, et leur présente à la fois, dans la mort de Jésus-Christ, une garantie de la divinité de son contenu et le sceau de leur rédemption. *Soutenir la cause de Dieu* est, on le comprend, soutenir, déclarer avec fermeté son existence et ses infinies perfections, et exciter fortement les hommes à le servir comme le seul vrai Dieu. [*Et tout ce qu'il a vu*] c'est-à-dire tous les prodiges et les autres faits concernant la mission de Jésus-Christ dont il a été témoin. [*Celui qui connaît et comprend*] c'est-à-dire ceux qui connaîtront et qui comprendront parfaitement. Ce sens découle des Pr. LXIII, LXIV et LXVII, qui posent que le singulier est souvent mis pour le pluriel et le présent pour le futur, et que les termes sont employés dans toute leur énergie. [*Observe les choses qui y sont écrites*] c'est-à-dire observe les précieuses instructions qu'elle contient, soit relativement aux dogmes, soit relativement à la morale. Ce sens nous paraît le seul d'accord avec la phrase précédente, et le seul convenable; car les promesses faites ici ne sauraient regarder des hommes qui comprendraient cette révélation, sans conformer leur croyance et leur conduite aux instructions qu'elle contient. [*Le temps*] c'est-à-dire la longue période de paix et de bonheur qui doit terminer l'existence de ce monde, et dont la durée doit être de mille ans, Voc. 85 (sens conjectural). On trouvera une prédiction formelle et détaillée de cette période dans les v. 4, 5 et 6 du chap. XX. Celle-ci n'est qu'occasionnelle (Pr. XXXV.). [*Est proche*] c'est-à-dire sera proche de l'époque où l'Apocalypse sera entièrement comprise. Le mot *est* est sous-entendu, et il peut bien signifier *sera*, puisque dans les mots précédens (*celui qui connaît et comprend*) le présent est mis pour un futur.

OBSERVATION.

Le mot *heureux*, par lequel commence la dernière phrase du texte, et celui *car*, qui en lie les deux membres, font juger que les personnes dont il s'agit ici participeront à la joie de ladite période.

SENS TOTAL.

« Révélation que Jésus-Christ, avec la permission de Dieu,
« présente à ses vrais adorateurs, et qu'il leur expose par le
« moyen de figures emblématiques, l'ayant communiquée,
« par l'entremise de l'ange porteur des révélations prophé-
« tiques, à Jean, qui exerce une mission religieuse d'un
« genre surnaturel, et qui a soutenu, au péril de sa vie, la
« cause de Dieu, la religion chrétienne et tous les faits *rela-*
« *tifs à la venue de Jésus* dont il a été témoin. Heureux ceux
« qui vivront à l'époque où le sens de cette révélation sera
« connu et confirmé dans son entier, et dont la croyance
« et la conduite seront assorties aux précieuses instructions
« qu'elle contient [car ils participeront à la joie de l'heureuse
« période de mille ans qui commencera à cette époque»].

REMARQUE.

L'Apôtre disant que l'Apocalypse sera comprise à cette époque, entend, on le sait, la totalité de cette révélation. Mais cela n'emporte pas que quelque partie, la plus grande même, ne puisse être comprise auparavant, selon que pourront le permettre ou le demander certains desseins de la Providence (*Introd.*, chap. VIII et IX.).

DEUXIÈME POINT,

Contenant une dédicace de cette révélation et de beaux vœux de l'Apôtre en faveur des chrétiens.

4—6. *Jean aux sept églises qui sont dans l'Asie. Grace et paix vous soient données de la part de celui qui est, qui a été, et qui sera; et de la part des sept esprits qui sont devant son*

trône; et de la part de Jésus-Christ, le témoin constant, le premier né d'entre les morts et le prince des chefs de la terre, qui nous a aimés, qui nous a lavés de nos péchés dans son sang, et qui a fait de nous un royaume de sacrificateurs pour Dieu son père.

NOTES.

[*Jean aux sept églises dans l'Asie*]. Après cette phrase est sous-entendu le mot *salut.* Une expression de ce genre se trouve au commencement de diverses épîtres des Apôtres. On voit par cette phrase que Jean envoie l'Apocalypse aux *sept églises qui sont en Asie;* et l'on verra (v. 11) que l'ordre formel lui en est donné. Il est aussi évident qu'il la leur dédie, puisqu'il ne leur dit nulle part de l'envoyer ou la communiquer à d'autres. S'il employait au propre cette expression, il entendrait par-là des églises de l'Asie proconsulaire qui étaient soumises à son inspection. Mais nulle part l'histoire ne montre qu'il la leur ait envoyée; mais de plus, le *Vocabulaire* assigne des sens figurés aux noms mêmes de ces églises qu'on trouvera plus loin (v. 11); et d'après ce *Vocabulaire,* l'expression générale *les sept églises* signifie les principales églises de la chrétienté, Voc. 71. Le terme *Asie* doit en conséquence être figuré. Il peut être en effet formé d'un mot grec qui signifie *limon, boue*[1]*;* et le limon pouvant désigner une impureté religieuse ou morale, les mots *en Asie*, joints à ceux *les sept églises,* signifieront: dans un état de défectuosité par rapport au culte ou à la conduite, ou à l'un et à l'autre. Ce sens conjectural fait coïncider le temps de leur existence avec la période des révolutions (Pr. III.); l'église générale devant être *pure, sainte et sans tache* (Eph. V, 26, 27.) dans la période de repos, qui sera la dernière de ce monde : tous points que d'autres prédictions nous appelleront à développer. Cependant, on doit juger que ce n'est pas à ces églises seulement que l'Apôtre dédie cette révélation, mais à toute la chrétienté, qu'elles représentent comme en formant la généralité ou la partie la

(1) Ἀσις.

plus considérable (selon le Pr. LXXIV.). Ce jugement se confirme par les beaux vœux que l'Apôtre fait pour elles, et que sa piété comme sa charité ne peut qu'étendre à toute l'église du Sauveur. [*Grace*] c'est-à-dire faveur, bienveillance. [*Paix*] Ce mot signifie souvent dans l'Écriture un état de bonheur que ne troublent point des chagrins ou des inquiétudes; il se prend également dans un sens temporel et dans un sens spirituel, pour le bonheur terrestre et pour le bonheur céleste : on peut le rendre ici par l'expression générale *bénédiction*. La plupart des épîtres des apôtres commencent par ce vœu : *que la grace et la paix vous soient données;* mais au lieu des paroles qui suivent ici ces mots, il est souvent ajouté : *de la part de Dieu et de Jésus-Christ*. La distinction que fait ici l'Apôtre de trois êtres particuliers, dont il souhaite les faveurs aux églises chrétiennes, et dont les deux premiers sont désignés par des termes symboliques, est destinée à distinguer trois principales espèces de graces qu'il leur souhaite. Le premier de ces êtres est nommé *celui qui est, qui a été et qui sera*, termes qui, pris dans toute leur énergie, selon le Pr. XLIV, signifient celui qui seul existe par lui-même, qui a existé de tout temps, et dont l'existence n'aura point de fin. Le but pour lequel ces attributs de Dieu sont cités ici est d'indiquer qu'il a la puissance de tirer des êtres du néant; de conserver, même éternellement, tout ce qui existe, et de joindre le bonheur à l'existence, qui sans cela cesserait d'avoir du prix et serait un mal au lieu d'un bien (Pr. XLII.). Ainsi le premier vœu que l'Apôtre fait ici pour les chrétiens est relatif à la conservation et au bonheur de leurs personnes. Le second être dont il leur souhaite la faveur, lequel est ici appelé *les sept esprits*, est le Saint-Esprit considéré comme la source des diverses graces spirituelles, Voc. 183. Ce qu'il ajoute, que ces *sept esprits* sont devant le *trône de Dieu,* marque que ces graces sont dispensées par le Très-Haut, dans l'administration religieuse du monde, Voc. 154. Ainsi le second vœu de l'Apôtre a pour objet les diverses sortes de graces spirituelles. Le

troisième être dont il leur souhaite les bienfaits, est Jésus-Christ, qu'il désigne par cinq différens traits, comme étant à cinq différens égards l'auteur du salut pour les ames dociles à ses instructions. Premier trait : *Le témoin*[1], c'est-à-dire qui a confirmé par une mort volontaire sa divine mission. Ce titre, qui signifie ici *le témoin, ou martyr par excellence* (Pr. XLIII.), est donné prophétiquement à Jésus par Esaïe (LV, 4.). L'épithète de *constant*, qui y est jointe, marque l'inébranlable patience avec laquelle il a enduré cette mort (Pr. XLIV.). Deuxième trait : *Le premier né d'entre les morts*, c'est-à-dire celui dont la résurrection est le gage de la nôtre. Ici, on le voit, la résurrection en général est considérée comme une seconde naissance; et celle de Jésus en particulier, qui fut suivie pour lui d'une vie bien heureuse, est représentée comme une preuve d'un heureux retour à la vie pour ses fidèles disciples, conformément à ces paroles de l'Evangile : *Christ étant ressuscité est devenu les prémices de ceux qui sont morts*, I. Cor. XV, 20. Troisième trait : *Le prince des chefs de la terre*, c'est-à-dire le chef suprême des ministres de la religion, Voc. 122; autrement, le souverain pontife de l'église chrétienne, qu'il régit du haut des cieux. Ceci fait allusion au souverain sacrificateur dans l'Ancienne-Alliance (Pr. L.), lequel était le chef de tous les sacrificateurs et de tous les lévites, le juge des difficultés relatives à la religion, et le seul qui eût droit d'entrer dans le sanctuaire (Deut. XVII, 5—12; XIX, [1] 7; XXI, 5; Lévit., XVI, 2, 3, 4.)[2]. Attributs analogues, quoique inférieurs en degré, à ceux de notre divin Seigneur, dont l'Evangile dit *qu'il est le chef de l'église*, qu'il a *établi* sur elle *des pasteurs et des docteurs*, Eph. IV, 11, *qu'il doit juger les hommes au dernier jour*, II. Cor. V, 10, et à qui le titre même de *grand sacrificateur, de souverain pontife* est formellement donné dans

(1) Les mots grecs qui expriment ce trait et les deux suivans sont au nominatif, quoique le nom *Jésus* auquel ils se rapportent soit au génitif. C'est un hébraïsme. Voy. notre *Introd.* chap. III, note 4.

(2) Joseph. *Antiq. Ind.* L. X, dernier chap., et *contre Appion.*

cet Evangile (Hébr. V, 6; VIII, 1.), où il est ajouté que *le sanctuaire fait de la main des hommes* n'était *que la figure du véritable*, c'est-à-dire *du ciel* où Jésus *est entré pour comparaître pour nous devant Dieu* (Héb. VII, 25; IX, 24.). Quatrième trait : *Celui qui nous a aimés et qui nous a lavés de nos péchés dans son sang*, c'est-à-dire celui qui, dans une ineffable charité, a donné sa vie pour l'expiation de nos péchés, conformément à ces paroles : *Mon sang sera versé pour la rémission des péchés. Christ est la victime qui a expié les péchés du monde*, Matt. XXVI, 28; I. Jean, II, 2—5. Dans ce trait, la mort de Jésus-Christ est présentée sous le point de vue d'un sacrifice expiatoire; tandis que, dans le premier, elle l'a été sous celui d'un martyre destiné à confirmer sa divine mission. Cinquième trait : *Celui qui a fait de nous un royaume de sacrificateurs pour Dieu son père*[1]. La partie étant mise pour le tout, le mot *sacrifice* signifie le culte en général. Il est pris en ce sens dans quelques mots de l'Ecriture (Es. XIX, 24; LVI, 7; LX, 7.). En conséquence, le terme *sacrificateurs*, pris ici dans sa plus haute acception, signifie *parfaits adorateurs de Dieu*. Cette figure se trouve dans l'Ancien-Testament et dans le Nouveau. Dieu dit au peuple d'Israël par la bouche de Moïse : *Si vous observez mon alliance, je vous regarderai comme une nation sainte, comme un royaume de sacrificateurs*, Ex. XIX, 5, 6. Saint Pierre dit aux chrétiens : *Vous êtes un sacerdoce saint, pour offrir des sacrifices spirituels et agréables à Dieu*. I. Pier. II, 5—9. Ainsi le troisième vœu de l'Apôtre a pour objet la félicité éternelle procurée par Jésus-Christ.

SENS TOTAL.

« Le livre présent, contenant cette révélation, est dédié « par Jean aux sept principales églises de la chrétienté [considérée pendant le temps où il restera des défectuosités dans « sa foi ou dans ses mœurs]. Il leur souhaite graces et béné« dictions de la part de l'Être Eternel, *qui tient en sa main la*

(1) L'original porte *un royaume sacrificateurs*. C'est encore un hébraïsme : le dernier de ces mots est au nominatif au lieu du génitif.

« *vie et le bonheur de toutes les créatures;* de la part du Saint-
« Esprit, source de diverses graces spirituelles; et de la part
« de notre Sauveur Jésus-Christ, qui procure le salut par sa
« parfaite doctrine scellée de son sang, par la faculté qu'il a
« de rappeler les hommes à la vie, par l'administration de
« son église qu'il exerce du haut du ciel, par le généreux
« sacrifice qu'il a fait de sa vie pour l'expiation de nos pé
« chés, et par l'efficace de son grand ministère qui fait de
« ses disciples de parfaits adorateurs du Très-Haut. »

SENS TOTAL PLUS BREF.

« Jean dédie ce livre à la chrétienté, et lui souhaite conser-
« vation, graces temporelles, graces spirituelles et la félicité
« céleste. »

TROISIÈME POINT,

Où est annoncé par anticipation un règne glorieux de Jésus sur la terre, suivi des rétributions éternelles du Très-Haut.

7—8. *A lui appartiennent la gloire et l'empire pour les siècles. Voici, il vient sur les nues. Tout œil le verra, ceux même qui l'ont percé; et toutes les tribus de la terre se frapperont la poitrine à son sujet. Oui, certainement. Je suis l'alpha et l'oméga, dit le Seigneur Dieu, celui qui était, qui est et qui sera, le Tout-Puissant.*

NOTES.

[*Gloire*] c'est-à-dire éclat insigne, dignité éminente. [*Empire*] c'est-à-dire autorité souveraine, accompagnée d'une puissance souveraine à laquelle tout est soumis. [*Les siècles*] c'est-à-dire mille ans de paix et de bonheur pour cette terre, dont ils doivent terminer l'existence. V. K. (sens conjectural), c'est la longue période qui a été désignée plus haut (v. 3.) par *le temps* [1]. [*Appartiennent*] ce mot est sous-entendu. Les versions ordinaires supposent *soient;* mais cette

(1) Au lieu de *les siècles,* des éditions portent les *siècles des siècles.* Mais, en adoptant cette leçon, l'on ne verrait pas de raison pour que l'Esprit divin appli-

expression d'un vœu ne convient point ici : car, 1° il ne s'agit pas seulement d'honneur ou d'hommage, mais d'empire et de puissance ; et serait-il raisonnable que l'Apôtre souhaitât ici à Jésus une telle prérogative, que Dieu saura bien lui conférer s'il le juge convenable? Ce mot *appartiennent* lie mieux ce troisième point avec le précédent, qui exprime des vœux pour l'église chrétienne ; car à ces vœux, dont le dernier parle de Jésus-Christ comme faisant de ses disciples de vrais adorateurs de Dieu, il est naturel qu'il joigne la prédiction de cette heureuse période où tous les peuples serviront cet Être suprême, et où ce divin Seigneur régnera sur la terre.

[*Voici*] c'est-à-dire grand sujet d'étonnement et de ravissement! [*Jésus vient*] Ces mots n'étant accompagnés d'aucune menace, ne désignent pas un fléau du ciel. Si les mots suivans annoncent une douleur *des tribus de la terre*, il n'en résulte pas que cette venue de Jésus soit son jugement universel à la fin de ce monde ; puisque ce jugement sera aussi glorieux pour les justes qu'il sera terrible pour les méchans, et que d'ailleurs l'expression *les tribus de la terre* n'est pas de nature à devoir signifier les méchans. Il nous semble donc qu'il faut entendre ici, comme l'indique conjecturalement le *Vocabulaire*, une descente de Jésus sur la terre au commencement de la susdite période, Voc. 201. [*Sur les nues*]. Ces mots doivent se prendre au propre, comme le mot *vient* s'y prend. Glorieux char de triomphe! bien propre en même temps à désigner la céleste essence de celui qui y est porté.

[*Ceux même qui l'ont percé*] Le nom de Jésus étant souvent employé pour désigner sa doctrine ou ses disciples (Pr. LXXX.), ces mots peuvent signifier : ceux même qui se seront montrés ennemis acharnés de sa doctrine. On verra

que cette phrase à Jésus plutôt qu'à Dieu, ou qu'il ne l'applique qu'à Jésus, soit qu'elle signifie qu'il faut glorifier Jésus, soit qu'elle signifie qu'il possède la gloire et l'empire. La leçon que nous préférons a de plus l'avantage de lier cette phrase à la suivante : *voici, il vient sur les nues;* puisque dans ladite période Jésus doit habiter sur la terre, selon notre explication conjecturale d'une prophétie du chap. XX, relative à cette période.

dans l'Apocalypse qu'avant la période de mille ans, de terribles guerres seront suscitées dans des pays infidèles contre des chrétiens, et qu'elles tourneront à la ruine de leurs propres auteurs et à celle de leurs fausses religions. Cependant il pourra rester encore des ennemis du christianisme après qu'il sera devenu dominant dans tous les états du monde. Chez de tels hommes, quelle confusion, quels remords et quelle terreur à la vue du Fils de Dieu qu'ils auront persécuté dans la personne de ses disciples! [*Les tribus de la terre*] Cette expression semblerait d'abord désigner le peuple juif dispersé sur la terre, parce que le nom de *tribus* fut donné aux douze lignées des enfans de Jacob, qui composaient le peuple d'Israël. Mais il n'y a pas de raison d'appliquer à ce peuple plutôt qu'à d'autres l'acte de se frapper la poitrine, qui exprime une vive douleur d'avoir rejeté le Fils de Dieu, parce que, comme on le verra ailleurs, cet avénement de Jésus doit avoir lieu après l'établissement du christianisme dans tous les royaumes du monde, et qu'alors le peuple juif converti sera absolument rentré en grace avec Dieu, selon la prédiction de saint Paul (Rom. XI, 25, 26.). Il nous paraît donc que cette expression *les tribus de la terre* fait allusion aux dix tribus du peuple d'Israël, qui, s'étant séparées des deux autres, tombèrent bientôt après dans un culte idolâtre; et que par-là elle désigne des hommes demeurés incrédules à l'Evangile en divers pays du monde, malgré la conversion de la généralité des habitans. [*Je suis l'alpha et l'oméga*] Ici l'Apôtre, par inspiration, fait parler Dieu même : figure familière aux prophètes, comme on peut le voir en divers endroits de l'Ancien-Testament. *Alpha* est le nom de la première lettre de l'alphabet grec, *oméga* celui de la dernière. Entre plusieurs sens dont sont susceptibles ces mots : *Je suis l'alpha et l'oméga*, celui-ci nous paraît préférable. « C'est moi qui ai donné l'existence aux humains, et je compléterai mon œuvre en réglant leurs destinées finales ». Ce sens rend bien toute la force des termes, et leur attribue le plus grand but. Il se lie bien à ce qui précède, annonçant la vie future après

la dernière période de ce monde, qui aura été signalée par la présence de Jésus-Christ. Et il se lie fort bien avec les mots suivans, qui marquent chez cet Être suprême une souveraine autorité, une durée infinie et une puissance sans bornes pour pourvoir parfaitement aux dernières et éternelles destinées des humains.

Ces notes, on le voit, ne peuvent produire pour l'ensemble du texte qu'un sens conjectural.

SENS TOTAL, CONJECTURAL.

« *Puis l'Apôtre ajoute :* A ce divin Sauveur sont destinés « une insigne gloire et un règne admirable *sur cette terre,* « pour l'heureuse période de mille ans. Chose ravissante! Il « descendra du ciel sur des nuées. Il sera vu et contemplé de « tous les habitans. Quelle confusion et quel remords accableront ce qu'il restera encore à cette époque d'ennemis « acharnés de sa doctrine! Et qui pourrait exprimer la vive « douleur qu'éprouveront tous ceux qui auront refusé de « croire en lui? Ces choses sont certaines. Après cela viendra « l'éternité; où Dieu, qui a donné l'existence aux humains, « réglera leurs destinées finales, en qualité et de souverain « Maître de l'univers, et d'Être qui, n'ayant jamais eu de « commencement, doit subsister aux siècles des siècles, et « d'Être qui possède une puissance infinie *pour récompenser* « *ou punir ses créatures.* »

REMARQUE.

Ce troisième point est lié à la fin du deuxième. Après qu'il a été parlé de ce que Jésus a fait sur la terre pour le salut des hommes, on trouve annoncée une administration de ce monde, qu'il doit exercer un jour en personne sur cette terre même, et qui complétera ici-bas l'œuvre de son grand ministère auprès du genre humain. Puis vient une prédiction concernant la vie à venir, à laquelle se rapporte essentiellement ce ministère même, et à laquelle doit aboutir le règne terrestre de ce divin Envoyé.

QUATRIÈME POINT,

OU SONT CITÉS L'ÉPOQUE ET LE LIEU OU JEAN REÇUT CETTE RÉVÉLATION.

9. *Moi Jean, qui suis votre frère, et qui ai part aux tribulations et à la patience de Jésus-Christ, j'ai été exilé dans l'île de Patmos pour la cause de Dieu et le témoignage de Jésus-Christ; j'ai été ravi en esprit un dimanche.*

NOTES.

[*Votre frère*] sous-entendu *dans la foi.* [*Tribulations*] Le mot grec signifie proprement *oppression*, et désigne ici ce que nous appelons *persécutions*. L'Apôtre veut dire qu'il souffre volontairement et avec constance pour la cause de l'Evangile, comme Jésus a souffert pour le salut des hommes. [*Exilé*] Ce mot n'est pas dans le texte grec; mais il est sous-entendu, puisque l'Apôtre avait été envoyé en exil à *Patmos*, l'une des îles de l'Archipel. [*La cause de Dieu*] Voyez la note sur ces mots au Voc. 2. [*Le témoignage de Jésus-Christ*] c'est-à-dire la religion chrétienne, Voc. 187. [*J'ai été ravi en esprit*] grec (1). *J'ai été en esprit :* ce qu'on peut aussi rendre par : « J'ai eu des visions ». Mais en même temps ces mots indiquent que l'Apôtre a eu ces visions en esprit, et non point que des objets matériels aient réellement apparu aux yeux de son corps. Et son récit diffère de celui que fait saint Paul d'une vision qu'il avait eue, disant : *Je connais un homme qui a été ravi jusqu'au troisième ciel : Est-ce avec son corps ou sans son corps? Je ne le sais pas. Dieu le sait,* II. Cor. XII, 2. Ici Jean dit formellement que c'est *en esprit* qu'il *a vu ces choses*. (Voyez le Pr. II.) [*Un dimanche*] grec : *un jour du Seigneur*, c'est-à-dire le premier jour de la semaine, qui fut dès le temps des Apôtres consacré au service de Dieu,

(1) Le mot *grec* ou simplement *Gr.* signifie *selon le texte grec.*

parce que ce fut dans un tel jour que Jésus était ressuscité (Act. XX, 7; I Cor. XVI, 2.). Ici le singulier est mis pour le pluriel (Pr. LXIII.), c'est-à-dire qu'il faut entendre par *un dimanche* des jours de dimanche (*Introd.*, art. 4.).

SENS TOTAL.

« *L'Apôtre termine cette préface en disant que* lui, frère des « chrétiens, et participant aux tribulations et à la patience « de Jésus-Christ, ayant été exilé dans l'île de Patmos pour « la cause de Dieu et pour la doctrine de Christ, a eu en es- « prit des visions en divers jours de dimanche. »

FIN DE LA PRÉFACE.

Puis Jean entre dans le récit de ces visions, qui se compose de ce qui suit.

PRÉLUDE.

10 — 12. *J'ai entendu derrière moi une voix, éclatante comme celle d'une trompette, disant*[1] *: Écris dans un livre ce que tu verras; et envoie-le aux sept églises, dans Éphèse, dans Smyrne, dans Pergame, dans Thyatire, dans Sardes, dans Philadelphie et dans Laodicée. Puis je me suis tourné pour connaître quelle voix me parlait.*

NOTES.

[*Voix*] Le mot grec signifie aussi *bruit, son.* Nous prenons le sens de *voix*, puisqu'il lui est attribué un discours. [*D'une trompette*] c'est-à-dire d'un héraut, Voc. 96, ce qui indique la grande importance des choses qui vont être dites ou montrées à l'Apôtre. [*Envoie*] c'est-à-dire dédie. [*Aux sept églises*] c'est-à-dire aux sept principales églises de la chrétienté (Voc. LXXI), représentant toute celle-ci (Voyez la

(1) Après le mot *disant* les éditions ordinaires ajoutent : *Je suis l'alpha et l'oméga, le premier et le dernier.* Mais cette phrase ne se trouve point dans les trois plus anciens manuscrits, ni dans un grand nombre d'autres.

note sur cette expression au Voc. 4). Ces églises sont distinguées chacune par un trait qui lui est exclusivement propre, ou qui est beaucoup plus saillant que chez aucune des autres : trait désigné par le nom même qu'elle porte (ce qu'on trouvera expliqué sur chacune dans l'article du *Vocabulaire* qui la concerne). Le *Vocabulaire* indique ce que signifie le nom figuré de chacune de ces églises; et le sens total va l'offrir. On a vu dans l'*Introd.*, art. 5, § 3, que tous les mots, même des noms propres, peuvent être pris au figuré. Ici, par une singulière rencontre, le nom de chacune des villes où résident les susdites églises a une seconde acception, qui désigne un trait principal et distinctif de l'une de ces églises. N'a-t-on point lieu d'estimer qu'une telle rencontre avait été préparée dès long-temps par l'Eprit divin, qui, dans sa prescience, aurait influé sur la dénomination donnée par les hommes à ces villes mêmes, ou sur le second sens attaché aux noms qu'elles reçurent.

SENS TOTAL.

« D'abord l'Apôtre entend derrière lui une voix extraor-
« dinaire, éclatante comme celle d'un héraut *chargé de pu-*
« *blier une chose importante*, qui lui ordonne d'écrire dans un
« livre ce qu'il va voir, et de dédier ce livre aux sept princi-
« pales églises de la chrétienté, *dont elles représentent la tota-*
« *lité :* savoir, l'église grecque sous les empereurs romains,
« l'église orientale, l'église d'Italie, l'église de l'Occident et
« du Nord, l'église grecque soumise aux Turcs, l'église pro-
« testante, devenue indépendante au XVIe siècle, et l'église
« de Russie (conjectural). Alors Jean se tourne pour savoir
« qui lui a parlé. »

PREMIÈRE SÉRIE DE VISIONS.

SAVOIR CELLES RELATIVES A LA PÉRIODE DES RÉVOLUTIONS.

PREMIÈRE VISION,

AYANT POUR OBJET LES SEPT PRINCIPALES ÉGLISES DE LA CHRÉTIENTÉ, ET SURTOUT LEURS PASTEURS.

(Rapportée depuis le v. 13 du chap. I, jusqu'à la fin du chap. III.)

Cette vision a deux débuts.

PREMIER DÉBUT.

DÉSIGNANT D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE LESDITES ÉGLISES GOUVERNÉES PAR JÉSUS-CHRIST.

13-16. *M'étant tourné, j'ai vu sept chandeliers d'or, et au milieu des sept chandeliers quelqu'un qui ressemblait à un fils d'homme, revêtu d'une longue robe, et ceint sur la poitrine d'une ceinture d'or. Sa tête et ses cheveux étaient blancs comme la neige, ses yeux étaient comme une flamme de feu, ses pieds semblables à l'airain le plus fin, purifié dans une fournaise; sa voix ressemblait à une voix de plusieurs eaux; il tenait dans sa main droite sept astres; de sa bouche sortait une épée aiguë à deux tranchans; et son visage resplendissait comme le soleil dans sa force.*

NOTES.

[*Sept chandeliers d'or*] c'est-à-dire sept principales églises de la chrétienté, Voc. 48, Pr. LXIV. [*Un fils d'homme*]

Quelques versions portent *le fils de l'homme* (Voyez *Introd.*, art. 15, n° 22.). *Un fils d'homme*, c'est-à-dire une personne de distinction, Voc. 180. Ce personnage est, comme on le va reconnaître, Jésus même, considéré comme le chef de l'Église. Sa présence au milieu *des sept chandeliers* indique et sa présence spirituelle au milieu des églises composant la chrétienté, et l'autorité qu'il exerce sur elles. [*Une longue robe*] grec : une robe descendant jusqu'aux talons. Les anciens se servaient d'une ceinture destinée à relever leur robe, quand ils devaient vaquer à quelque office qui exigeait de la dextérité ou de la promptitude. Chez les Juifs, le souverain sacrificateur était vêtu précisément comme le personnage dont il est parlé ici, ayant une longue robe et une ceinture d'une matière précieuse (Exod. XXXIX, 1, *etc.*). [*Une ceinture d'or*] *L'or* désigne ici, comme ailleurs, un objet religieux ou relatif à la religion, Voc. 21. *L'or pur* dont est faite cette ceinture, tandis que celle du grand sacrificateur chez les Juifs était en partie d'étoffe et en partie d'or, marque la supériorité de la religion dont Jésus est le souverain chef sur celle des Juifs. [*Blancs comme la neige*] La *blancheur* est ici appliquée au moral, et est en conséquence l'emblème de l'innocence, de la vertu, Voc. 136; et la *blancheur de la neige* désigne une parfaite sainteté. [*Ses yeux*] c'est-à-dire sa vigilance et sa pénétration, Voc. 224. [*Comme une flamme de feu*] Cette comparaison indique le plus haut degré de cette vigilance et de cette pénétration. [*Ses pieds*] c'est-à-dire les fondemens de sa doctrine, Voc. 13; la personne de Jésus est mise ici pour sa doctrine même (Pr. LXXX.). [*L'airain*] Cette matière, la plus forte et la plus solide, prise souvent dans l'Écriture pour l'emblème de la stabilité (Es. XLVIII, 4; Jér. I, 18.), est ici l'image de la solidité des fondemens du Christianisme et de sa permanence sur la terre. [*L'airain le plus fin, purifié dans une fournaise*] La pureté parfaite de ce métal indique que celle de la religion de Christ en assurera la durée : au lieu que la fausseté d'une doctrine ou une grave altération dans ses

enseignemens peuvent en amener tôt ou tard la ruine. Qu'un tel emblème est remarquable ! [*Sa voix*] c'est-à-dire la profession publique de son Évangile. [*Des eaux*] c'est-à-dire des multitudes, Voc. 150. [*Plusieurs eaux*] c'est-à-dire l'universalité des peuples (Pr. XLIV.) [*Sa droite*] c'est-à-dire sa puissance, Voc. 7♥ [*Sept astres*] c'est-à-dire les pasteurs des diverses églises de la chrétienté, Voc. 163 (Voyez *Introd.*, art. 15, n° 7.). [*Il tenait dans sa main droite sept astres*] c'est-à-dire il avait le pouvoir de destituer ou abaisser, selon les cas, les pasteurs des diverses églises. [*De sa bouche*] c'est-à-dire de sa doctrine, Voc. 194. [*Une épée aiguë*] c'est-à-dire une force victorieuse dans la guerre, Voc. 197. [*A deux tranchans*] c'est-à-dire terrassant deux sortes d'ennemis, Voc. 198. Quelles sont les deux sortes d'ennemis que peut avoir la doctrine de Christ? On le connaît assez par l'expérience. Les uns sont des peuples qui la rejettent et attaquent ceux qui la professent; les autres, des peuples qui en la professant l'altèrent gravement, et attaquent ceux qui la suivent dans sa pureté. Ces mots *une épée de sa bouche* marquent que, dans des guerres suscitées contre sa doctrine, il en fera triompher les zélés partisans et en détruira les coupables agresseurs. [*Son visage*] La face étant la partie du corps de l'homme où se peignent son intelligence et ses sentimens, on a lieu de regarder ici *le visage de Jésus* comme un symbole des sentimens et des vertus que son Evangile produit chez ses vrais disciples. [*Resplendissait comme le soleil dans sa force*] c'est-à-dire que les lumières et les vertus produites par l'Evangile seront portées au plus haut degré qui puisse être atteint sur cette terre. La comparaison tirée du *soleil* est d'autant plus applicable à l'Evangile, que souvent dans l'Ecriture-Sainte la vraie religion est appelée *la lumière ;* et l'on trouve même dans l'Ancien-Testament le Messie annoncé sous le nom de *soleil de justice* (Malach. IV, 2.). La chose qui est prédite dans cette phrase doit avoir lieu après celle qui l'a été dans la précédente ; c'est-à-dire lorsque le pur Christianisme sera

établi et professé sur toute la terre ; et elle en sera une conséquence.

SENS TOTAL.

« *La première vision s'annonce par* un début général *qui* « en indique l'objet : *savoir,* les sept principales églises de la « chrétienté, gouvernées par Jésus-Christ, présent *en esprit* « au milieu d'elles, et agissant dans son auguste qualité de « leur souverain chef. *Ce Jésus y est dépeint comme* exerçant « ce grand office avec une droiture et une sainteté parfaites, « avec une vigilance et une pénétration incomparables ; « comme assurant la stabilité de sa religion sur la terre par « sa pureté et son excellence ; comme procurant sa publica- « tion dans le monde jusqu'à ce qu'elle soit reçue et pro- « fessée par toutes les nations ; comme ayant le pouvoir de « destituer ou abaisser, selon les cas, les conducteurs de son « église ; comme ayant celui de procurer le triomphe de sa « vraie doctrine, dans de terribles guerres suscitées contre « elle, soit par des peuples ennemis déclarés du Christia- « nisme, soit par d'autres qui l'auront grossièrement altéré ; « comme enfin devant un jour faire régner en tout lieu, dans « tout son éclat et sa précieuse efficace, cette admirable re- « ligion. »

SECOND DÉBUT,

INDIQUANT ESSENTIELLEMENT LE BUT DE CE GRAND OFFICE EXERCÉ PAR JÉSUS-CHRIST.

17—20. *Quand je l'ai eu considéré, je suis tombé à ses pieds comme mort ; mais il a posé sa main droite sur moi, me disant : Ne crains point ; je suis le premier et le dernier, et celui qui donne la vie. J'ai été mort ; mais voici, je suis vivant pour les siècles des siècles : j'ai même les clefs de la mort et du sépulcre. Ecris des choses que tu as vues, et qui existent, et des choses qui doivent arriver dans la suite. Voici le mystère des sept astres que tu as vus dans ma main droite, et des sept chan-*

deliers d'or; les sept astres sont les anges des sept églises, et les sept chandeliers sont sept églises.

NOTES.

[*Je suis tombé à ses pieds comme mort, mais il a posé sa main droite sur moi*] La vue des traits imposans et des formidables attributs de ce grand personnage, symboles des grands jugemens qu'il devait exercer sur la terre, pénétrèrent l'Apôtre d'une telle vénération et d'une telle crainte qu'*il tomba presque sans vie à ses pieds*, comme cela était arrivé à Daniel dans un cas pareil (Dan. VIII, 18; X, 11.). Mais bientôt, comme ce prophète, il fut relevé avec bonté et ranimé par celui même dont la présence l'avait glacé de frayeur. [*Sa main droite*] symbole de la puissance du Seigneur, Voc. 7, qui lui rendit l'usage de ses sens. [*Le premier et le dernier*] c'est-à-dire celui qui a apporté l'Evangile dans le monde et qui un jour l'y fera régner, Voc. 74. Le premier de ces mots représente Jésus comme le docteur venu du ciel, qui a apporté sur la terre la doctrine du salut; et le second comme gouvernant le monde du séjour de la gloire, et exerçant un grand pouvoir pour triompher des obstacles qui s'opposeront à l'établissement universel de la religion qu'il a enseignée. [*Celui qui donne la vie*] Le grec est rendu dans les versions ordinaires par *celui qui vit.* Mais si cette traduction était bonne, le Seigneur disant immédiatement après : *J'ai été mort, je suis vivant*, répéterait ce qu'il viendrait de dire (Voy. *Introd.*, art. 15, n. 3.). Et même l'expression *donne la vie*, doit se prendre ici dans un sens spirituel et relatif à la religion dont il vient de parler figurément par les mots *je suis le premier et le dernier;* car s'il le prenait dans le sens propre, il répéterait bientôt après la même idée, disant : *J'ai les clefs de la mort et du sépulcre.* Ce sens figuré est : je donne la félicité éternelle, Voc. 145. [*J'ai été mort; mais voici, je suis vivant*] Ici le Seigneur veut dire à l'Apôtre qui vient de *tomber comme mort*, qu'à l'égard du corps comme à l'égard de l'âme, sa présence n'est point à redouter pour lui, mais au contraire un sujet de confiance et

de joie.. [*Pour les siècles des siècles*] c'est-à-dire pour l'éternité, V. 202. [*Les clefs de*] c'est-à-dire la faculté à l'égard de, V. 14. [*Le sépulcre*] Quelques versions rendent le mot de l'original par celui d'*enfer* (*Voy.* art. 15 de l'*Introd.* n. 18.). [*La mort et le sépulcre*] Le second de ces mots indique que le premier est pris au propre, V. 216. La réunion de ces deux mots indique que Jésus a la puissance de ressusciter les morts; et la résurrection dont il s'agit ici est, on le comprend, une résurrection de félicité promise à l'Apôtre et dans sa personne à tous les fidèles. Ces paroles : *j'ai les clefs de la mort et du sépulcre,* et celles qui précèdent, par lesquelles Jésus veut rassurer Jean au sujet du gouvernement qu'il doit exercer sur la terre, ont en même temps pour but d'apprendre que cette administration est relative à la nouvelle existence qu'il doit donner aux hommes après la mort; et qu'elle est destinée à leur procurer le salut éternel, soit par l'établissement même de son Evangile, qui en sera un précieux résultat, soit par les grandes leçons de repentance et de piété que donneront aux églises les diverses dispensations de sa justice. [*Ecris des choses que tu as vues et qui existent*] Ces choses-là ne sont pas des événemens distincts par leur nature de tous ceux qui doivent avoir lieu dans l'avenir, mais ce sont certains événemens qui ont commencé d'arriver avant le temps où Jean reçoit cette révélation, qui arrivent encore pendant ce temps même, et qui doivent continuer dans la suite. Si c'étaient des événemens distincts de tous ceux à venir, ils ne seraient pas du domaine de la prophétie, mais de celui de l'histoire; et sans doute, si l'Apocalypse en rappelait de tels, elle rappellerait principalement la fameuse ruine de Jérusalem. Ces mots signifient donc qu'une partie des genres d'événemens qui vont être prédits ne sont pas à naître, mais seront une continuation de genres d'événemens qui ont déjà commencé ; ce qu'il importait de faire observer. Ce sens s'accorde bien avec certaines espèces de choses qu'annonce cette vision. Par exemple, une partie des églises qui en sont l'objet existait déjà avant l'époque où Jean reçut l'Apocalypse ;

et déjà quelques-uns des événemens qui devaient les concerner, tels que les persécutions, avaient commencé. (*Ecris des choses que tu as vues et qui existent, et des choses qui arriveront dans la suite*). Cet ordre n'est pas une répétition de celui qu'on a vu plus haut (v. 11.) : *écris ce que tu vas voir*. Car, outre que les termes diffèrent beaucoup, l'un est donné au commencement même de cette révélation par *une voix du Ciel*, et sans que l'Apôtre voie qui lui parle ; et par conséquent c'est un ordre général et préliminaire d'écrire tout ce qui lui sera révélé. L'autre est donné par Jésus-Christ, au moment où il apparaît *au milieu des sept chandeliers*, et immédiatement avant des prédictions particulières sur les sept églises : il n'est donc relatif qu'à ces prédictions. [*Le mystère*] c'est-à-dire l'explication mystique, Voc. 68. Cette explication, quoique voilée, ne laisse pas d'être un intermédiaire très utile pour découvrir le sens des *sept astres* et des *sept chandeliers*. [*Sont*] c'est-à-dire représentent, Voc. 24. [*Les anges*] c'est-à-dire les pasteurs, Voc. 103. [*Sept églises*] c'est-à-dire sept principales églises, Voc. 71. (Nous avons déjà été appelé plus haut à donner le sens des *sept astres* soit *sept anges*, et des *sept chandeliers* soit *sept églises*. Nous omettrons en conséquence dans le sens total l'explication du v. 20, qui ne serait qu'une vaine répétition, et répandrait de l'obscurité plutôt que de la clarté.)

OBSERVATION.

En contemplant ici par la pensée les traits divers sous lesquels Jésus se montre à l'Apôtre, on se demande quel en est le but. On va le voir par l'application particulière qu'il fait de chacun d'eux dans les débuts spéciaux des sept scènes qui composent cette vision même, et qui se rapportent chacune à l'une des *sept églises* dont il s'agit ; on verra qu'ils sont des symboles prophétiques de divers jugemens ou actes de sa part envers ces églises. De même que dans un état les personnes revêtues de quelque pouvoir portent un attribut extérieur qui en est le signe, ainsi Jésus en porte ici plusieurs

indiquant diverses espèces de pouvoirs qu'il sera appelé à déployer dans l'administration de ces églises.

SENS TOTAL.

« A l'aspect du personnage imposant qui apparaît à l'Apô-« tre, celui-ci est saisi d'une telle frayeur, qu'il tombe à ses « pieds comme mort ; mais ce personnage même le ranime en « posant sur lui sa main droite, symbole de sa merveilleuse « puissance, et lui dit : Qu'aurais-tu à craindre de ma part ? « *Les pouvoirs formidables dont tu me vois revêtu, je les possède* « *comme* étant celui qui a apporté l'Evangile au monde, et « qui doit l'y faire régner un jour sur les débris des fausses « doctrines, pour le salut des hommes. Confie-toi à celui qui, « après avoir souffert la mort, a recouvré la vie pour l'éter-« nité, et qui a même le pouvoir de donner à ses vrais disci-« ples une bienheureuse résurrection. Une partie des choses « qui vont être prédites dans cette vision ont commencé d'a-« voir lieu dans un temps antérieur à celui-ci, et continuent « maintenant d'arriver ; l'autre partie est toute à venir [1].

REMARQUES.

I. Plusieurs figures de l'Apocalypse étant tirées d'objets ou d'usages particuliers à l'église judaïque (Pr. L.), le souverain pontife de cette église peut bien être pris pour un symbole de Jésus, que saint Paul appelle *notre souverain sacrificateur,* Hébr. VIII, 1. De plus, le personnage qui paraît ici, *marchant au milieu des sept chandeliers, et tenant dans sa main droite les sept astres,* porte dans ces deux traits un caractère frappant du suprême chef de l'église chrétienne, que l'Apocalypse même a qualifié plus haut de *Prince des chefs de la terre* (v. 5.), c'est-à-dire prince des ministres de la religion. Surtout cette vision, peignant ces églises comme administrées par Jésus, ne le présente-t-elle pas par cela même comme le divin chef de l'église universelle, d'autant plus

(1) Nous avons dit, dans les notes sur le v. 20, la raison de l'omission que nous faisons ici de l'explication du verset 20.

qu'il leur parle comme devant lui-même juger leur conduite pour leur dispenser des peines ou des récompenses? attribut qui lui donne un nouveau trait de ressemblance avec le souverain sacrificateur des Juifs, qui était non-seulement le chef de la religion, mais le juge ordinaire des difficultés qui la concernaient, et en certains cas le juge de tout ce qui regardait la justice et les jugemens de la nation juive. (Deut. XVII, 8, 9, 10; XIX, 17, etc.; Joseph. *Antiq.*, l. X.)

II. Jésus apparaissant ici comme le souverain pontife de l'église chrétienne, *les sept chandeliers* peuvent aussi bien désigner les principales églises de la chrétienté, comme le porte notre explication, que des églises particulières de l'Asie proprement dite gouvernées par saint Jean, comme on pourrait d'abord le présumer. Ce sens sera même supérieur à l'autre en beauté comme en étendue. Et ne devra-t-il pas être tenu pour le véritable, s'il concourt avec une explication régulière de tous les points de la vision, à procurer pour l'ensemble une signification très harmonique et justifiée par un grand nombre d'événemens qui y répondent avec exactitude?

III. Avant d'entrer dans cette explication, nous croyons devoir ici montrer l'inadmissibilité du sens que les interprètes ont attaché à l'expression *les sept églises*, et celle par conséquent de l'explication qu'ils ont donnée sur la vision présente. Ce n'est pas que cela soit nécessaire pour justifier la nôtre, dont la justesse se démontre assez par sa *régularité*. Mais en écartant une prévention que quelques personnes pourraient y opposer d'entrée, nous donnerons une idée des raisons par lesquelles nous pourrions combattre l'explication particulière de chaque prophétie que donnent les autres interprètes; et le lecteur verra par cet exemple combien en général ils ont pu s'égarer, ne suivant pas une marche régulière. — Une partie d'entre eux ont pris à la lettre cette expression, c'est-à-dire ont entendu par-là sept églises de l'Asie qui étaient principalement sous la direction de saint Jean. Mais, 1° pour les dix premiers siècles, il n'existe point d'histoire assez particulière de ces églises pour qu'on pût reconnaître l'accom-

plissement de toutes les prédictions relatives à ce long espace de temps : et à quoi serviraient des prédictions dont l'accomplissement ne pourrait être constaté ? L'histoire de la primitive église présente bien les noms, offerts dans l'Apocalypse, de deux sortes de personnes (*les Nicolaïtes et Antipas*); mais c'est sans entrer dans aucun détail sur le sort de la première, sur la conduite ou les principes de la seconde, et même sans dire à quelle église elles appartenaient; en sorte que les critiques éclairés estiment qu'on ne peut rien décider à leur égard (Mosh. tom. 1, p. 151.). Et ces noms ne peuvent-ils pas être pris figurément, aussi bien que ceux mêmes de ces églises, dans un livre qui est essentiellement mystique, et où l'on en trouve plusieurs autres évidemment figurés? (*Introd.*, art. 5, § 3.) 2° En supposant que quelques-uns des événemens indiqués par ces prédictions eussent eu lieu dans *les églises d'Asie* proprement dites, cela suffirait-il pour pouvoir appliquer à celles-ci ces prédictions? Elles seraient au plus à cet égard des types des sept églises essentiellement désignées dans lesquelles ces prédictions devraient toutes avoir leur accomplissement. 3° Une telle explication attribue de grandes défectuosités à ces prophéties, n'attachant certains événemens qu'à telle ou telle de ces églises, tandis qu'ils leur ont été communs. Ainsi elles n'annonceraient des persécutions qu'à quatre d'entre elles, tandis que toutes en souffrirent de cruelles de la part des empereurs païens; elles n'assigneraient qu'à une seule la qualité *de ne point tolérer les méchans* dans son sein, celle de *démasquer les faux apôtres* et *le renversement de son chandelier*, tandis que ces choses ont également eu lieu dans toutes les églises de la partie orientale de l'empire romain; elles ne considéreraient comme le lieu du *siége de satan* que celui de la résidence de l'*église de Pergame* tandis que la ville de *Pergame* ne présenta rien qui lui rendit exclusivement applicable cette particularité. — Les autres interprètes ont entendu par *les sept églises* l'Eglise universelle considérée dans sept périodes successives. Mais, pour que ce sens fût admissible, ne faudrait-il pas que toutes les parties de cette église eus-

sent déjà eu dans les périodes écoulées avant le temps actuel une conformité de conduite ou de destinées? Or on a fréquemment vu dans plusieurs pays de la chrétienté des événemens très différens de ceux qui avaient lieu ailleurs pendant le même temps. Ainsi, depuis l'an 316 à l'an 324, l'Eglise fut cruellement persécutée dans la partie orientale de l'empire romain, tandis qu'elle jouissait d'une parfaite paix dans l'Occident. Ainsi, au Ve siècle, la partie occidentale était désolée et prise par les barbares, tandis que l'Orient n'avait point à souffrir leurs attaques, et conservait son indépendance. Ainsi à son tour celui-ci au VIIe et au VIIIe siècle fut pris par les Arabes, tandis qu'ils furent repoussés de l'Occident. Ainsi aujourd'hui et depuis bien des siècles l'Eglise grecque est séparée de l'Eglise romaine ; elle a eu et a encore un système religieux et un sort bien différens. — Et nous pourrions montrer bien d'autres fautes dans ces deux sortes d'explication. Le sens différent que nous attachons à l'expression *les sept églises*, et qui est le seul autre qu'on puisse supposer, savoir, celui de *sept principales églises de la chrétienté*, se trouve bien en rapport avec le fréquent usage de l'Apocalypse de considérer les sept principales parties d'un objet ou d'un sujet (Pr. LXIV.). Et la justesse de ce sens, qui sera la base de notre explication, se reconnaîtra facilement par le rapport simple et naturel de tous les points de celle-ci avec le texte et par l'intime liaison des uns avec les autres.

AVERTISSEMENT SUR LE CORPS DE CETTE VISION.

Les prédictions faites dans cette vision sont divisées en sept groupes, dont chacun est relatif à l'une des sept églises, et que nous appellerons *scènes* (Pr. IV.). Celles-ci diffèrent toutes quant au fond, c'est-à-dire à la nature des événemens qu'elles désignent ; mais elles sont toutes semblables dans leurs formes. Leurs points communs à cet égard vont être la matière de quelques notes générales dont nous ferons précéder leur explication.

NOTES GÉNÉRALES

ET PRÉLIMINAIRES

SUR LES SEPT SCÈNES DE CETTE VISION.

PREMIÈRE NOTE GÉNÉRALE.

Les sept églises sont présentées, non comme devant exister toutes successivement (leur exposition n'étant pas accompagnée de nombres ordinaux (Pr. XVII.)), mais comme pouvant chacune commencer et subsister pendant, avant ou après les autres. On trouvera cependant que les quatre qui ont commencé d'exister long-temps avant les trois autres sont présentées les premières.

DEUXIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Le début de chaque scène, divisé en deux points, annonce une prophétie, sous la forme d'une lettre ou épître, relative à l'une des sept églises. Le premier de ces points contient l'adresse de cette lettre, où est désignée par un nom particulier l'église qu'elle concerne, comme dans ces mots : *Écris à l'ange de l'église dans Ephèse*. Ce nom a un sens figuré relatif à un caractère qui sera propre à cette église pendant toute sa durée ou une partie seulement : caractère consistant le plus souvent dans une certaine vertu ou un certain vice qui se trouvera chez elle seule, ou à un plus haut degré que chez aucun autre (Pr. XLIII.).

TROISIÈME NOTE GÉNÉRALE.

1. Le second point du début contient une préface de la lettre, commençant par ces mots : *Voici ce que dit*, etc. Il a pour but d'indiquer d'une manière générale et anticipée une dispensation du Seigneur envers cette église, relative

d'ordinaire au mérite ou au vice qui doit lui être particulier : dispensation qu'on trouve ensuite spécifiée dans une certaine partie de la prophétie. Il l'indique par le moyen d'un attribut qu'y prend Jésus, lequel est en rapport avec la nature de cette dispensation ; et diffère pour cela dans chacune de ces préfaces.

2. Cette dispensation (soit peine, soit récompense) à laquelle se rapporte le second point du début, et qu'il annonce d'une manière générale, doit être de la plus grande gravité. Sans cela il n'y aurait pas de raison pour que Jésus prît certain attribut plutôt qu'un autre qui serait en rapport avec une dispensation d'une égale ou plus grande importance (Pr. XLIII.). On verra qu'en effet elle n'aboutit pas à moins qu'à détruire l'église dont il s'agit, ou à changer d'une façon permanente le mode essentiel de son existence, en sorte qu'on doit la considérer comme *finale*.

3. Cet attribut de Jésus est d'ordinaire du nombre de ceux même qu'il a pris dans le début de la vision (I, 13—18.) pour indiquer d'entrée tous les genres de pouvoir qu'il déploiera dans ses divers jugemens envers les églises.

4. L'application qu'il en fait dans la préface de chacune de ces prophéties confirme que la scène où Jésus est apparu subitement avec ces attributs fait partie de la première vision et en forme le début général, et qu'ainsi cette première vision commence au v. 13. Elle confirme aussi que ce début général n'appartient qu'à cette vision et non à l'ensemble des visions ; car tous ces attributs décrits depuis le v. 13 jusqu'au 18 ne sont appliqués qu'aux objets de cette première vision.

5. Quoique chacun de ces attributs soit présenté comme appliqué à une seule de ces églises, cela ne dit pas qu'il ne soit appliqué qu'à elle ; mais seulement qu'il l'est à celle-là d'une façon plus particulière qu'à aucune autre (Pr. XLIII.).

QUATRIÈME NOTE GÉNÉRALE.

1. On doit donc considérer l'adresse et la préface qui com-

posent le début spécial de chacune de ces lettres ou prophéties comme des prédictions générales et anticipées, annonçant deux principaux traits relatifs à l'église qui en est l'objet : traits qu'on trouvera ensuite spécifiés dans le corps de la prophétie.

2. De plus, lorsque l'adresse désigne une vertu ou un vice particulier à l'église dont il s'agit, elle se trouve ainsi avoir un intime rapport avec la préface qui annonce une dispensation céleste relative à cette vertu ou à ce vice.

CINQUIÈME NOTE GÉNÉRALE.

1. Quoique chaque prophétie soit adressée à *l'ange* (c'est-à-dire au clergé) d'une église, celui-ci n'en est pas l'objet unique, mais seulement le principal; c'est-à-dire qu'elle concerne aussi le troupeau, car d'ordinaire le troupeau suit plus ou moins les principes de ses conducteurs spirituels ; et ceux-ci partageant plus ou moins son sort, leur condition générale doit être commune. Bien plus, le nom figuré donné à l'église en général n'attribue-t-il pas au troupeau comme au clergé le caractère distinctif qu'il désigne? et par-là ne lui rend-il pas essentiellement applicables celles des prédictions qui se rapportent à la vertu ou au vice qui la caractérise, et celles en conséquence qui en annoncent la récompense ou la punition?

2. Les raisons pour lesquelles, dans ces prophéties, le Seigneur s'adresse aux pasteurs nommément sont aussi fortes que nombreuses : 1° l'administration même qu'ils exercent et qui les rend les représentans de toute leur église; 2° l'auguste caractère de leur charge, que l'Ecriture appelle *excellente* (I. Tim. III, 1.); 3° la nature particulière de leurs offices, qui fournit matière à certaines prédictions relatives à eux principalement; 4° la grande influence qu'ils ont d'ordinaire sur la conduite de leurs troupeaux par leurs bons ou mauvais exemples, par leurs bonnes ou mauvaises leçons, par leur zèle ou leur négligence; 5° l'influence qu'ils ont par-là même sur le sort des églises, dont la conduite attire tôt ou tard sur

elles les bénédictions ou les châtimens du Seigneur ; 6° la part personnelle qu'ils ont inévitablement aux calamités et à la prospérité publiques ; 7° enfin, et surtout la grande responsabilité qu'ils ont devant le Juge suprême du sort futur des ames dont ils se sont volontairement chargés [1].

3. Observons que ces sept prophéties qui composent la première vision sont adressées aux pasteurs des sept églises, au lieu que l'ordre donné auparavant à Jean *d'envoyer ce livre*, porte de l'envoyer *aux sept églises*. Cette différence de forme confirme que cet ordre appartient à un prélude général de l'Apocalypse, et que la première vision commence aux mots : *Puis m'étant tourné, j'ai vu sept chandeliers d'or*, v. 13.

SIXIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Après l'adresse et la préface, viennent des prédictions particulières. Entre celles-ci il en est une au moins qui se rapporte au caractère distinctif de l'église objet de la prophétie, et qui par-là correspond à *l'adresse ;* et il en est aussi une au moins qui se rapporte à la dispensation finale du ciel envers cette église, et qui par-là correspond d'ordinaire à la *préface*.

SEPTIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Chacune de ces prophéties étant présentée sous la forme d'une lettre adressée au clergé de l'église qui en est l'objet, la seconde personne y est en conséquence employée, comme dans ces phrases : *Tu n'as point nié ta croyance. Vous aurez une tribulation de dix jours*. Cette forme n'est pas employée dans les autres visions, excepté un ou deux endroits seulement. Nous la suivrons bien dans la traduction du texte original de ces prophéties, mais non dans l'exposition de leur sens figuré, où nous ferons usage de la troisième personne, comme dans celle du sens des autres visions, parce qu'un

(1) Quelle leçon pour les ministres du Seigneur de se bien éclairer eux-mêmes, pour bien instruire leurs troupeaux, et de régler leur propre conduite sur les leçons et le modèle de leur divin chef, pour édifier le monde par leur exemple, et de travailler avec une ardeur et un dévouement sans bornes à l'œuvre si importante, si solennelle, qui leur est confiée !

même mode convient pour plus d'ordre et de clarté dans notre explication générale.

HUITIÈME NOTE GÉNERALE.

1. Dans la plupart de ces sept prophéties les prédictions sont énoncées, les unes au passé, d'autres au présent, d'autres au futur. Ainsi dans la troisième on trouve ces trois prédictions : *Tu n'as point nié ta croyance en moi. Tu soutiens des hommes qui font régner la doctrine de Balaam. Je combattrai contre eux avec l'épée de ma bouche*, II, 13, 14, 16.

2. Les prédictions énoncées au passé précèdent d'ordinaire celles énoncées au présent, et celles-ci précèdent celles énoncées au futur.

3. Cette diversité de temps a un but qu'il est très important de connaître et d'observer : c'est celui de faire discerner trois périodes dans l'existence de chacune de ces églises (Pr. LXVIII.) : l'une, que nous appellerons *la principale*, et qui est la seconde, est celle pendant laquelle l'église dont il s'agit déploiera la vertu ou le vice qui doit lui être particulier ; une autre, qui est la troisième, est celle pendant laquelle aura lieu la grande dispensation du ciel, indiquée par anticipation dans la *préface* ; l'autre, savoir la première, comprend des événemens différens qui précéderont ceux compris dans la seconde. Comme Jésus, dans l'*adresse*, a désigné l'église dont il s'agit par un nom qui ne lui convient proprement que dans une des périodes, il se place par la pensée dans celle-ci même en prononçant ces prédictions, et en conséquence, regardant ce que cette église fera alors, et qui doit la caractériser, comme arrivant au moment même où il parle, il se sert du temps présent pour l'annoncer, du passé pour annoncer ce qui précédera, et du futur pour ce qui suivra (Pr. LXVIII.).

4. Mais pourquoi trouve-t-on quelquefois un mélange de temps ? Pourquoi quelques prédictions énoncées au présent ont-elles été insérées dans la partie destinée à celles énoncées au passé ? Et pourquoi d'autres énoncées au futur ont-elles été insérées dans la partie destinée à celles énoncées

au présent? Ça été pour marquer l'ordre dans lequel elles commenceront ou achèveront de s'accomplir. Certains faits, quoique devant avoir lieu principalement pendant telle ou telle période, pourront commencer pendant la période antérieure. Ainsi ils se trouvent appartenir à l'une des périodes par la place qu'en occupe la prédiction, et à une autre par le temps auquel elle est énoncée (Pr. LXIX.). Ainsi, au lieu de faire deux fois la même prédiction, une pour l'une de ces périodes, l'autre pour l'autre, l'Apocalypse ne la fait qu'une fois au moyen d'un mode tout particulier qui indique qu'elle s'applique aux deux périodes.

5. Dans ces prophéties, l'emploi des divers temps des verbes et le mélange de ces temps sont singulièrement admirables; et l'arrangement qui y est observé est si nécessaire, que la moindre différence à cet égard aurait nui à l'exactitude des prédictions qu'elles renferment, et aurait empêché qu'il n'en fût fait une explication convaincante.

6. Dans les autres prophéties de cette vision, il n'y a point de prédiction énoncée au passé; il n'y en a que d'énoncées au présent, et d'énoncées au futur. Elles ne distinguent donc que deux périodes dans l'existence de l'église qu'elles concernent : savoir la *principale*, où aura lieu la vertu ou le vice particulier de cette église, et une qui suivra, dans laquelle aura lieu la dispensation finale du ciel envers elle. On y trouve aussi quelque mélange de temps des verbes, pour les mêmes causes qu'on en trouve dans celles dont nous venons de parler.

7. Faisons observer une conséquence importante de cette note. Quoique chaque église conserve le même nom dans toute la prophétie qui la concerne, ce ne sont pas toujours les mêmes hommes qui méritent et la louange et la censure adressées à cette église; mais ce sont le plus souvent des hommes de périodes différentes, comme l'indique la différence des temps employés dans la prophétie, et souvent le mot *mais* qui est à la tête de quelqu'une des prédictions, et annonce un nouveau sujet.

8. Cette diversité de *temps*, employée dans le but qu'on vient de remarquer, pourra bien être conservée dans notre traduction, mais non pas dans l'*explication*, qui, ayant pour objet un livre prophétique, doit par son caractère propre présenter partout le futur. En compensation, nous ajouterons dans le sens total de certaines prédictions quelques mots propres à marquer la distinction des périodes, comme *dans l'origine de cette église, dans la suite, dans une première, une seconde, une troisième période;* mots qu'on ne devra point regarder comme ajoutés arbitrairement, puisque l'idée en est implicitement exprimée dans le fond même du texte.

NEUVIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Chacune des sept prophéties commence par un mot[1] qui signifie également *je connais* et *j'ai vu*. Laquelle de ces deux acceptions faudra-t-il préférer? La première, quand la phrase même qui est régie par ce mot, ou quelqu'une des suivantes qui en est également régie, est construite avec le présent; la seconde, dans les autres cas.

DIXIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Dans chacune de ces prophéties, à la suite du mot traduit par *je connais* ou par *j'ai vu*, le texte, dans les éditions ordinaires présente ceux-ci *tes œuvres*. Mais les plus anciens manuscrits et d'autres postérieurs ne les offrent pas dans toutes, et nous les omettrons dans quelques-unes[2]. De plus, cette phrase, *je connais tes œuvres*, qui semble d'abord signifier partout *je connais ta conduite*, signifie en quelques endroits, je connais tes écrits ou ouvrages religieux. On a vu dans le V. 93 que le mot *œuvres*, quand il a quelque corrélatif, prend le sens d'*écrits*.

ONZIÈME NOTE GÉNÉRALE.

1. A la suite de chacune de ces prophéties, Jésus pro-

(1) Οἶδα.

(2) Cette omission, autorisée par plusieurs manuscrits et par son accord avec notre explication sur ces endroits, l'est encore par l'opinion du savant critique Bengelius, d'autant moins suspect ici qu'il n'a point prévu cet accord.

nonce une exhortation et une promesse particulières; dont l'une, tantôt précède l'autre, tantôt la suit. L'exhortation est conçue en ces termes : *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux églises;* la promesse commence par les mots : *Celui qui vaincra;* et le reste diffère dans toutes. Elles ne font ni l'une ni l'autre partie de la prophétie à laquelle elles sont jointes : on pourrait déjà le présumer par leurs formes particulières, distinctes de celles des prédictions formelles; et on le verra confirmé par l'explication régulière de l'ensemble.

2. Puisqu'elles n'en font pas partie, elles peuvent concerner un autre objet ou un autre temps. Ainsi, tandis que la prophétie regarde une église entière, elles peuvent regarder, ou certaine portion seulement de cette église, ou la chrétienté en général; et, tandis que la prophétie se rapporte nécessairement à la période des révolutions, elles pourront indifféremment se rapporter à cette période même, ou à celle de la paix générale du monde ou à la vie future selon la nature du vice ou du mérite particulier de l'église dont il s'agit.

Considérons-les séparément dans leurs détails; commençons par l'exhortation.

DOUZIÈME NOTE GÉNÉRALE.

1. Dans l'exhortation, les mots *celui qui a des oreilles* ne signifient pas celui qui a de la pénétration : car on verra ailleurs (XIII, 18.) que Jésus emploie un autre terme pour exprimer cette faculté. Ils signifient donc celui qui comprend ou plutôt celui qui comprendra.

2. [*Ce que l'Esprit dit*] Le terme l'*Esprit* signifie l'Esprit divin, V. 182, considéré ici dans sa sainteté, et comme donnant une leçon morale à l'occasion de cette prophétie : leçon qui découle essentiellement de son sujet principal, se rapportant à la vertu particulière dont l'observation ou la violation caractérise l'église dont il s'agit et attire sur elle une peine ou une récompense du ciel. Ainsi le sens précis des

mots, *ce que l'Esprit dit*, est : la leçon morale que donne essentiellement l'Esprit divin.

3. En conséquence de ce qui vient d'être dit, le mot *écoute*, signifie saisisse, sente, mette en pratique ladite leçon.

4. [*Aux églises*] Cette expression signifie aux églises chrétiennes considérées chacune dans son ensemble. Cê n'est pas aux individus proprement que l'Esprit divin adresse cette exhortation, quoique chacun puisse se l'appliquer à lui-même ; mais c'est aux corps ou sociétés qu'ils composent, car c'est un caractère commun à tout un corps qui est considéré dans chaque prophétie ; et l'éloge ou le reproche qui y est adressé à une en particulier des sept églises est une leçon indirecte pour toutes celles qui composent la chrétienté.

5. Comme cette leçon morale ne pourra être bien saisie qu'au temps où la prophétie même sera comprise, le Seigneur ne peut avoir en vue que ce temps-là quand il dit : *Que celui qui a des oreilles écoute ce què l'Esprit dit aux Eglises.* Le texte signifie donc : « Ceux qui comprendront un jour cette pro-« phétie devront saisir et s'appliquer la leçon morale qu'y « donne essentiellement l'Esprit divin à toutes les églises « chrétiennes. »

6. Il sera facile, à la fin de l'explication de chacune de ces prophéties, de voir quelle est la leçon essentielle qui est l'objet de l'exhortation dont nous venons d'offrir le sens.

TREIZIÈME NOTE GÉNÉRALE.

1. La promesse particulière que nous avons dit se trouver, ainsi que l'exhortation, à la suite de chacune de ces prophéties, est quelquefois simple, quelquefois complexe.

2. Elle commence par les mots *celui qui vaincra.* Le terme *vaincre*, quand il se rapporte à la conduite morale (et c'est ici le cas) signifie pratiquer par un victorieux effort un devoir difficile, V. 25. Or quel devoir a en vue l'Esprit divin? Ce n'est pas la pratique en général de toutes les lois divines, puisque les sept promesses diffèrent toutes les unes des au-

tres. C'est donc le devoir particulier, observé ou violé par l'église même qui est l'objet de la prophétie. Cela se confirme par le rapport ordinaire (qu'on verra par l'*explication*) entre la nature de la promesse et le genre de vertu dont l'observation ou la violation doit caractériser l'église dont il s'agit. Mais, on le comprend, la promesse faite à cette vertu suppose en même temps la pratique des autres devoirs du christianisme.

3. Dans quelques-unes de ces prophéties, la promesse est placée après l'exhortation; dans les autres, elle l'est auparavant. Cette différence n'a pas lieu sans motif. Quand elle l'est après, elle concerne des chrétiens de divers temps et de divers lieux, et non pas seulement de l'église qui a été l'objet de la prophétie; et cela, parce que l'exhortation vient d'être adressée à toute la chrétienté. Mais quand elle précède l'exhortation, elle ne concerne que cette église, ou même n'en regarde qu'une partie. Elle la concerne tout entière, quand c'est une vertu qui la caractérise; elle n'en concerne qu'une partie, quand un vice en caractérise la généralité; et cette partie est celle qui est exempte de ce vice.

4. Il est facile de voir que cette promesse forme là une prédiction occasionnelle comme on en trouve ailleurs (Pr. XXXV.) puisque tantôt elle ne se rapporte qu'à une partie de l'église qui a été l'objet de la prophétie, tantôt elle se rapporte à toute la chrétienté, tantôt même elle doit s'accomplir dans un tout autre temps que cette prophétie. Elle n'est offerte là qu'à cause d'un rapport et d'une liaison particulière de son sujet avec le sujet principal de cette prophétie même.

5. Puisque cette promesse n'est faite qu'à une vertu particulière, cela confirme que l'exhortation qui la précède ne regarde non plus que cette vertu.

6. Le titre que nous serons appelé à donner à cette promesse sera, d'après le § 3, tantôt *Promesse adressée à des chrétiens de divers lieux et de divers temps;* tantôt *Promesse adressée à l'église qui est l'objet de la prophétie;* tantôt *Promesse adressée à une partie de cette église.* Il faudrait y ajouter,

d'après le § 2, *et relative au mérite (ou au vice) particulier de cette église;* mais, pour abréger, nous omettrons cette seconde dénomination. Le lecteur se rappellera que la promesse ainsi que l'exhortation se rapportent toujours à ce trait moral.

QUATORZIÈME NOTE GÉNÉRALE.

On reconnaît maintenant que dans chacune de ces prophéties l'adresse, qui forme le premier point du début, la préface, qui forme le second, une partie des prédictions relatives à la conduite de l'église dont il s'agit, celles relatives à une dispensation du ciel, et même l'exhortation et la promesse qui suivent, se rapportent toutes à une vertu ou un vice distinctif de cette église; et qu'ainsi ce vice ou cette vertu en constitue le principal sujet. Quelle admirable harmonie entre ses parties, quoique si nombreuses et si diverses! Et quels admirables traits de ressemblance dans la composition de toutes ces prophéties!

QUINZIÈME NOTE GÉNÉRALE.

1. Outre les noms propres, qui à la tête de ces prophéties désignent les églises qui en sont les objets, on en trouve d'autres dans le corps même de quelques-unes. Le sens de ceux-ci doit également être figuré. Ainsi dans la IIIe, où l'*église de Pergame* désigne l'église d'Italie, comment le nom d'*Antipas*, qui y est donné à une personne vivant dans l'église désignée, pourrait-il indiquer une personne vivant dans l'église de Pergame proprement dite? Et si dans celle d'Italie, où doit être cette personne, il ne s'en trouve aucune portant le nom d'*Antipas*, ne faudra-t-il pas prendre ce nom au figuré?

PREMIÈRE SCÈNE

OFFRANT UNE PROPHÉTIE CONCERNANT L'ÉGLISE GRECQUE SOUS LES EMPEREURS ROMAINS.

(Elle est rapportée chap. II, v. 1—7.)

Expliquons d'abord ce qu'on entend par cette église.

Depuis l'an 330, où Constantinople fut fondée, l'empire romain fut divisé en deux empires : celui d'Occident, ayant pour capitale Rome, et celui d'Orient, ayant pour capitale Constantinople. Celui-ci comprenait, du nord au sud, les pays depuis le Danube jusqu'aux extrémités de l'Egypte, et de l'occident à l'orient, depuis l'Illyrie jusqu'à l'Euphrate. Il reçut le nom d'empire grec, sans doute parce qu'on y parlait généralement la langue grecque ; et en conséquence les églises qui y résidaient furent nommées grecques. Jusqu'à la fin du IVe siècle, il fut tantôt réuni avec celui d'Occident sous un même sceptre, et tantôt il eut ses empereurs particuliers. Depuis l'an 395 il en fut définitivement séparé. L'an 534 il s'accrut du nord occidental de l'Afrique, que ses princes reprirent sur les Vandales, et dont les églises furent ainsi incorporées à l'église grecque, quoiqu'elles eussent, avant l'invasion de ces barbares, appartenu à l'empire d'Occident, et fait partie de l'église latine dont elles employaient la langue. Depuis ce temps, où l'église grecque eut acquis la plus grande étendue, plusieurs circonstances essentielles furent communes aux nombreuses églises qui la composaient, savoir : 1° La dépendance de l'empereur d'Orient jusqu'à l'an 630, où les Arabes en assujétirent déjà une partie, 2° l'assujétissement successif à des peuples mahométans jusqu'au XVe siècle, depuis lequel elles ont toutes vécu sous leur

domination jusqu'à ce jour; 3° la soumission pour le spirituel au patriarche de Constantinople; 4° la nature du culte et de la discipline [1], qui les distinguait beaucoup de l'église romaine; 5° enfin l'usage de la langue grecque [2]. Quoique le nom d'église *grecque* n'ait proprement été usité que depuis le IVe siècle, nous l'attacherons, comme plus concis et plus clair que tout autre, à cet ensemble des églises qui la formèrent depuis le temps même où elles commencèrent d'exister. C'est cet ensemble qu'entend Jésus par *l'église d'Ephèse*, objet de cette prophétie; car il considère dans chacune des sept, auxquelles se rapporte cette vision, un groupe, plus ou moins considérable, d'églises particulières prises depuis leur origine même, sans s'astreindre à l'époque où il plaira aux hommes de leur donner telle ou telle dénomination.

Voici les trois périodes qu'il nous paraît distinguer dans l'existence de celle-ci par les trois temps différens employés dans cette prophéties (huitième note générale) [3]. La première s'étend depuis l'origine même des églises dont elle fut d'abord formée, jusqu'à l'époque de la division définitive de l'Empire, où elle prit proprement le nom d'*église grecque*, C.-à-d. depuis le milieu du Ier siècle jusqu'à l'an 395 ; la seconde s'étend depuis l'an 395 jusqu'à l'invasion des Sarrasins, qui eut lieu au VIIe siècle; la troisième s'étend de là à l'an 1453, où elle acheva de perdre son indépendance par la prise de Constantinople.

(1) Il y a bien parmi les Grecs des chrétiens qui ne sont pas de leur communion; mais ils sont en trop petit nombre pour empêcher la dénomination générale dont nous parlons.

(2) L'église grecque prenait aussi, mais improprement, le titre d'*orientale*, qui dans les premiers siècles n'appartenait qu'à l'ensemble des églises de l'Asie tant au dehors qu'au dedans du territoire romain, et qui fut ensuite donné par une extension irrégulière à toutes celles qui résidaient dans la partie orientale de l'empire.

(3) On comprend bien que, pour la distinction présumée des diverses périodes dans l'existence des églises, il ne faut pas exiger une parfaite exactitude, vu le mélange de plusieurs faits, l'incertitude de l'époque précise où quelques-uns ont commencé, et le peu de nécessité d'une telle exactitude.

Occupons-nous maintenant de la prophétie qui la concerne.

DÉBUT SPÉCIAL DE LA PREMIÈRE SCÈNE.

1. *Ecris à l'ange de l'église dans Ephèse : voici ce que dit celui qui tient les sept astres dans sa main droite, et qui marche au milieu des sept chandeliers.*

NOTES.

[*L'église dans Ephèse*] C.-à-d. l'église grecque sous les empereurs romains, caractérisée par de grandes discordes, V. 72. [*Astres*] C.-à-d. clergés, V. 163. [*Main droite*] C.-à-d. puissance, V. 7. [*Il tient dans sa main droite les sept astres*] C.-à-d. le pouvoir des pasteurs est surbordonné au sien, qui peut en conséquence l'abolir ou l'abaisser à son gré. [*Marche*] C.-à-d. marche en maître, dispose. [*Les sept chandeliers*] C.-à-d. les sept principales églises, V. 48. (Voy. 2e 3e et 5e not. gén.)

SENS TOTAL.

« Un début spécial annonce une prophétie relative à « l'église caractérisée par de grandes discordes (l'église « grecque sous les empereurs romains), et principalement à « ses pasteurs. Ce début indique en même temps, par anticipation, qu'un tel scandale attirera finalement contre elle « le déploiement du pouvoir qu'a le seigneur Jésus de dé- « truire ou d'abaisser les pasteurs, et de renverser ou humi- « lier les églises. »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS LA PREMIÈRE SCÈNE.

2—6. *J'ai vu tes œuvres, ta douleur et ta patience. Tu ne peux souffrir les méchans. Tu as éprouvé des hommes qui se disent apôtres, mais ne le sont point, et tu les as trouvés menteurs. Des maux ont fondu sur toi et tu as de la patience.*

Tu as travaillé pour mon nom et ne t'es point rebuté. Mais j'ai un reproche à te faire : c'est que tu as abandonné ta première charité. Souviens-toi donc d'où tu es déchu, repens-toi et fais les mêmes œuvres que tu as faites dans le commencement; sinon je viens contre toi. Puis j'expulserai ton chandelier de sa place, si tu ne t'es repenti. Mais tu as ceci de bon, c'est que tu hais les œuvres des Nicolaïtes que je déteste moi-même.

PREMIÈRE PRÉDICTION.

2. *J'ai vu tes œuvres.*

NOTES.

[*J'ai vu*] (Voy. 8e et 9e not. gén.) [*Tes œuvres*] C.-à-d. tes écrits relatifs à la religion (10e not. gén.) : écrits nombreux sans doute et très utiles, puisqu'ils méritent d'être le sujet d'une prédiction.

SENS TOTAL.

« Dans une première période de son existence, cette église « produira de précieux écrits pour la cause de la religion. «

ACCOMPLISSEMENT.

Ce premier trait s'applique fort bien à l'église grecque dans sa première période. Car, outre des sermons proprement dits et la traduction en diverses langues des livres sacrés, ses pasteurs composèrent beaucoup d'écrits, soit pour la défense du christianisme, soit pour l'explication de l'Ecriture sainte, soit pour le développement de divers points du dogme ou de la morale, soit pour la réfutation d'hérésies notoires et contraires au fond du christianisme. Et même, dans les siècles suivans, cette église produisit encore nombre de bons écrivains. Par ce genre de mérite elle surpassa de beaucoup les autres églises, pendant les six ou sept premiers siècles [1].

(1) On peut le voir par le catalogue des ouvrages religieux contenus premier tome du *Dictionnaire* de Calmet, et au troisième de la *Théologie chrétienne* de Pictet.

DEUXIÈME PRÉDICTION.

2. *J'ai vu tes douleurs et ta patience.*

NOTES.

[*Tes douleurs*] C.-à-d. tes souffrances relatives à la religion (13e not. gén.), les persécutions que tu as endurées. Et celles-ci doivent même être considérables (Pr. XLIV.).

SENS TOTAL.

« Elle endurera de grandes persécutions et les supportera « avec une grande constance. »

ACCOMPLISSEMENT.

On sait que pendant environ trois siècles, savoir depuis l'an 64 où régnait Néron, jusqu'à l'an 324, où Constantin-le-Grand posséda seul l'empire, de sanglantes persécutions y furent souvent exercées contre les églises chrétiennes et surtout contre leurs pasteurs. Ces églises, dévouées ainsi que leurs chefs à la cause de Christ, endurèrent la mort avec une admirable fermeté : des millions de fidèles subirent un martyre volontaire ; et un grand nombre se soumirent à des tourmens inouis, inventés par la plus horrible barbarie, plutôt que d'abjurer l'Evangile[1]. Les églises dont il s'agit ici eurent leur part à cette terrible épreuve, principalement quelques-unes qui occupaient la partie orientale de l'empire (et dont les souffrances et la constance surpassèrent tellement tout ce qu'on vit ailleurs, qu'elles ont mérité d'être l'objet d'une prophétie particulière qui suit celle-ci).

TROISIÈME PRÉDICTION.

2. *Tu ne peux souffrir les méchans.*

NOTES.

[*Les méchans*] Les hommes indiqués par cette expression sont sans doute des chrétiens, puisque les conducteurs de

(1) Eusèb. *Histoire ecclésiastique*. Lactance, *De morte persecut.*

l'église n'exerçaient aucune autorité sur les païens. Cette expression est trop forte pour que ceux qu'elle désigne ne soient coupables que de légères fautes. Elle doit donc, selon le sens qu'elle a d'ordinaire dans l'Ecriture, désigner des hommes vicieux ou livrés à quelque grand désordre. Elle s'appliquera surtout à des membres du clergé, dont le caractère augmenterait le scandale de leur mauvaise conduite, et imposerait à leurs collègues une sévérité particulière contre eux.

OBSERVATION.

Le temps présent ici employé au milieu d'autres prédictions construites avec le passé, indique que celle-ci s'étend jusqu'à la seconde période de l'existence de cette église (8e not. gén. 24).

SENS TOTAL.

« Elle déploiera une juste sévérité contre de prétendus « frères qui la scandaliseront par l'immoralité de leur con- « duite : ce qu'elle fera encore dans une période suivante »

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les six premiers siècles les évêques de l'église grecque se distinguèrent par un grand zèle pour y affermir les bonnes mœurs, surtout dans le clergé. De vingt-quatre conciles qui s'occupèrent de cet objet, soit uniquement soit conjointement à d'autres, l'église grecque en produisit vingt, dont quelques-uns déposèrent des évêques ou autres ecclésiastiques vicieux; quelques-uns recoururent efficacement à l'autorité des empereurs pour faire cesser de grands troubles et des actes violens en divers lieux, et d'autres firent divers canons [1] sur les qualités nécessaires dans un ministre de l'Evangile, et sur le mode d'une discipline ecclésiastique. Outre cela quelques évêques, entre lesquels se distingua Chrysos-

(1) C'est-à-dire réglemens.

tôme, apportèrent beaucoup de vigilance et d'utiles efforts pour le maintien ou la réforme des mœurs du clergé [1].

QUATRIÈME PRÉDICTION.

2. *Tu as éprouvé ceux qui se disent Apôtres, mais ne le sont point, et tu les as trouvés menteurs.*

NOTES.

[*Apôtres*] Ce nom qui signifie *envoyés*, fut, comme on le sait, celui des disciples de Jésus chargés par lui de porter dans le monde son Evangile, et dont quelques-uns écrivirent après son ascension les livres qui composent le Nouveau-Testament. [*Des hommes qui se disent apôtres*] C.-à-d. ou des hommes qui osent publier des écrits sous le nom supposé de quelque Apôtre, ou des hommes qui se donnent faussement eux-mêmes pour des envoyés de Jésus-Christ.

SENS TOTAL.

« Elle saura, par un sage examen, découvrir et démas« quer la fraude d'hommes qui se donneront pour des en« voyés de Jésus-Christ (ou publieront des écrits sous le nom « supposé de ses Apôtres). »

ACCOMPLISSEMENT.

Au premier et au second siècle, il parut un grand nombre d'écrits sous le nom supposé de quelques-uns des Apôtres, et pendant un temps ils en imposèrent à la crédulité ; tels que l'*Evangile selon saint Pierre, les Actes de saint André*, l'*Apocalypse de saint Etienne*, etc. Une partie peut-être n'étaient qu'inexacts ou erronés, sans mensonge volontaire de leurs auteurs, qui se crurent permis de les accréditer par ces noms supposés. D'autres, contenant plus ou moins de faussetés, furent supposés exprès pour appuyer des hérésies. Il en peut

(1) Socr. L. VII, c. 4. Sozom. liv. VIII, c. 3.

être d'inventés par une maligne intention de quelques ennemis du christianisme.

La fausseté de ces écrits fut pleinement démontrée ; car jamais ils n'ont été admis dans le canon d'aucun concile, ni d'aucun des pères de l'église ; et un grand nombre de ceux-ci, dont les écrits subsistent encore pour la plupart [1], ont fait observer qu'avant leur temps ils n'avaient été reçus ou reconnus par aucune église, et que plusieurs étaient contraires en plusieurs points aux écrits des apôtres. L'heureuse proscription qui en a été faite est due surtout à divers pères de l'église grecque. Comme c'est au milieu de ces églises que la plupart de ces écrits avaient commencé à paraître [2] (ainsi que ceux des apôtres), leurs docteurs furent les premiers appelés à en faire l'examen ; et ils furent aussi le plus à portée d'en bien connaître et examiner l'origine, surtout dans les deux premiers siècles où ils furent publiés, et dans le suivant assez rapproché encore pour qu'on eût conservé les documens nécessaires. Par-là ils en furent les premiers juges ; et la décision des autres églises dut être basée sur la leur. Pendant les quatre premiers siècles, ces mêmes docteurs [3] écrivirent beaucoup plus que d'autres contre cette espèce de livres.

Outre ces écrits supposés dont les auteurs se tinrent cachés, on vit dans le troisième siècle le fameux hérésiarque Manichée, qui se donna ouvertement pour « apôtre de Jésus-Christ, envoyé pour réformer le genre humain, et le délivrer des erreurs où il était plongé. » Ce fourbe ou fanatique, rejetant comme faux l'Ancien-Testament et plusieurs points du Nouveau, composa un livre contenant, disait-il, des révélations

(1) Le savant Lardner en compte près de deux cents depuis le premier au sixième siècle.

(2) Ce qu'on voit par leurs titres mêmes : *Epître aux Corinthiens*, etc., et par l'histoire ecclésiastique.

(3) Les pères de ces églises qui ont écrit sur cette matière sont les plus estimés par leur érudition et leurs talens : entre autres Origène, Eusèbe, Clément d'Alexandrie, Augustin.

divines qu'il avait reçues, et donna le nom d'*apôtres* à ses douze principaux disciples. Ceux-ci écrivirent aussi pour expliquer sa doctrine, et l'appuyèrent de quelques-uns des livres apocryphes dont nous venons de parler, qui s'y accommodaient à plusieurs égards. Cette hérésie, née en Perse, s'établit d'abord dans les provinces de Mésopotamie et de Syrie, voisines de ce royaume, puis se répandit dans une grande partie de l'empire romain. Des docteurs de la même église furent les premiers qui le réfutèrent; et ils le confondirent lui et ses principaux défenseurs. Puis, cette hérésie n'ayant pas laissé de faire des progrès, ils l'attaquèrent par de nombreux écrits; et ce fut principalement à eux qu'en fut due la destruction.

Sans doute un tel service, rendu par un zèle pur et actif pour le bien de l'église, a fort mérité, ainsi que le précédent, d'être l'objet d'une prédiction; car toute erreur, qui eût été introduite et accréditée dans l'église par une fausse inspiration prise pour véritable, y aurait causé une confusion et un désordre sans remède et sans fin; tandis que celles qu'y ont introduites l'ignorance ou les passions mondaines pourront être tôt ou tard dissipées par un examen attentif des vrais livres évangéliques que la bonne Providence nous a conservés, comme quelques-unes l'ont déjà été par ce moyen en divers temps et en divers pays.

REMARQUE.

Il est facile de conclure de ce que le Seigneur dit ici, sur le soin qu'eurent les pasteurs de ladite église d'écarter de faux *apôtres* et toute production de leur fourberie, que les livres dont est formé le Nouveau-Testament parvenu jusqu'à nous sont vraiment authentiques et canoniques, et les seuls divins entre tous ceux qui s'attribuaient ce titre dans les premiers siècles.

CINQUIÈME PRÉDICTION.

3. *Et des maux ont fondu sur toi, et tu as de la patience.*

NOTES.

[*Des maux ont fondu sur toi*] Gr. tu as porté sur ton col, tu as soutenu. [*Tu as de la patience*] Le présent ici employé, au milieu de phrases construites avec le passé, indique que cette prédiction se rapporte à la seconde période aussi bien qu'à la première.

SENS TOTAL.

« Elle endurera d'autre part de grands maux, qu'elle sup-
« portera avec une grande patience. »

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les quatre premiers siècles les chrétiens grecs eurent à endurer, outre les persécutions pour leur foi, de très grands maux par un effet des guerres civiles très nombreuses et très sanglantes qui désolaient l'empire, de la révolte de plusieurs peuples accompagnée des plus cruelles fureurs de leur part, des attaques réitérées des Perses, des Goths, des Huns, suivies la plupart de la défaite des Romains, de massacres et d'affreuses dévastations. Dans le cinquième et le sixième siècles, les Huns, nation barbare, ennemie du nom chrétien et de toute honnêteté, ayant fondu sur la Thrace, sur la Macédoine, sur la Grèce et sur l'Illyrie, traitèrent cruellement les chrétiens dans ces pays. D'autre part, au sixième siècle, les Sarrasins, qui n'avaient pas encore embrassé le mahométisme, mais qui étaient païens, fondant sur les terres de l'empire grec, pillèrent la Syrie et y mirent tout à feu et à sang. Dans ces malheurs publics, causés par des peuples ennemis du christianisme, les pasteurs eurent à souffrir autant et plus que leurs troupeaux, soit par la part qu'ils prenaient à leurs peines, soit par les maux dont ils furent eux-mêmes frappés comme leurs chefs. Ils leur donnèrent l'exemple édifiant de la résignation à la volonté divine, comme de la charité envers ces barbares oppresseurs.

SIXIÈME PRÉDICTION.

3. *Tu as travaillé pour mon nom, et ne t'es point rebuté.*

NOTES.

[*Mon nom*] Le *nom* de Jésus signifie l'Evangile (Pr. LXXX.).

SENS TOTAL.

« Elle travaillera avec le plus grand soin, et avec un zèle « qu'aucune difficulté ne pourra rebuter, à la propagation « de l'Evangile. »

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant plusieurs siècles, surtout pendant les quatre premiers, les pasteurs de l'église grecque ne se bornèrent pas à affermir le christianisme dans leurs propres églises, mais ils l'annoncèrent en divers pays du monde. Comme leurs églises avaient existé les premières, et qu'elles furent, sans comparaison, les plus nombreuses de celles qu'avaient fondées les apôtres, elles furent aussi les premières à fournir au monde des hérauts du christianisme. Ainsi, au second siècle, Photin, Irénée et d'autres personnes partirent de l'Asie pour le porter dans les Gaules; et ils y établirent des églises, dont une (celle de Lyon) eut pour évêque Irénée, l'un de ces zélés prédicateurs. Ainsi, au troisième siècle, Origène alla d'Alexandrie en Arabie où il convertit à la foi chrétienne une tribu d'Arabes errans. Ainsi les Goths, nation sauvage et guerrière, reçurent l'Evangile par le moyen de quelques docteurs chrétiens qu'on leur envoya d'Asie. Ainsi, au quatrième siècle, Grégoire, qui fut surnommé l'*illuminateur* pour avoir éclairé les Arméniens, convertit leur roi et toute sa cour; et bientôt toute la province fut chrétienne. Il sortit de l'église grecque un beaucoup plus grand nombre de missionnaires de tout état qui se répandirent en divers pays, que d'aucune des autres parties de la chrétienté.

SEPTIÈME PRÉDICTION.

4. *Mais j'ai un reproche à te faire, c'est que tu as abandonné ta première charité.*

NOTES.

[*J'ai*] Ce temps présent à la suite de phrases construites avec le passé, et précédé du mot *mais*, indique la seconde des trois périodes distinguées dans l'existence de cette église (6[e] not. gén.). [*Tu as abandonné*] Quoique ces mots soient au passé, ils expriment une chose présente, le manque actuel de *charité*. [*Charité*] Le gr. signifie proprement *amour*[1]. Quelquefois dans l'Evangile il désigne la réunion de l'amour pour Dieu et pour le prochain: tant ces sentimens sont étroitement liés par leur nature, selon que l'enseigne saint Jean (I[re] Épître, chap. IV, 20, 21.). Mais d'ordinaire ce mot désigne seulement l'amour du prochain, comme on le voit dans le portrait que fait saint Paul de la charité (1. Cor. XIII, 4—7.), et il exprime non pas seulement l'aumône, mais tous les devoirs d'une sincère bienveillance, qui sont détaillés dans ce portrait même. Ici l'on a lieu de juger qu'il ne s'agit point de l'aumône, parce que l'Apocalypse se sert ailleurs (II, 19.), pour l'exprimer, d'un autre mot[2] qui est employé en ce sens dans le Nouveau-Testament (Act. XI, 29; II. Cor. IX, 1.); et que dans l'endroit où l'Apocalypse l'emploie, elle le place après le mot même de *charité*, faisant une énumération de diverses vertus; ce qui suppose qu'elle attache à ces deux mots des sens différens. Le plus convenable qu'on puisse donner à celui rendu ici par *charité*, est, à ce qu'il nous paraît, celui de *support*, vertu qui, exercée à l'égard des opinions religieuses, prend le nom de *tolérance*. [*Ta première charité*] C.-à-d. la charité que tu pratiquais autrefois d'une manière si exemplaire (Pr. XLIV.). Le mot *première* offre une prédiction implicite, relative à un temps antérieur à celui que concerne celle-ci.

(1) Ἀγάπη.
(2) Διακονία.

OBSERVATION.

La violation de la charité ici prédite, répondant au caractère distinctif de cette église (savoir, de violentes discordes), dont la désignation a été offerte au commencement de la prophétie (II, 1.), il est clair que la prédiction présente correspond à cette désignation (2ᵉ, 4ᵉ et 6ᵉ not. gén.).

SENS TOTAL.

« Mais dans la suite cette église se rendra très coupable « aux yeux du Seigneur, en manquant très grièvement à « l'amour fraternel dont elle aura précédemment offert « l'édifiant spectacle. »

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les premiers siècles, l'église grecque avait pratiqué, ainsi que les autres, le grand devoir de la charité, soit par des aumônes si abondantes qu'il n'y avait point de pauvres dans son sein, soit par de bons offices spirituels, soit par l'exercice du support et du pardon des offenses, soit enfin par la tolérance pour les opinions religieuses sur des points obscurs de la foi, à laquelle ni les chefs ni les troupeaux ne manquaient jamais. « L'église, dit Millot, était simple et modeste : « au lieu de raisonner sur les mystères, elle pratiquait la « morale ; on y était chrétien par l'humilité de la foi, et plus « encore par la sainteté des mœurs. [1] »

Mais dans la suite les membres du clergé grec, divisés d'opinion sur certains points de la doctrine chrétienne, violèrent très grièvement le grand devoir de la charité par une intolérance réciproque au sujet de certaines opinions religieuses, qui concernaient surtout la nature de Jésus-Christ ; intolérance qu'ils communiquèrent à toutes les parties de leur église. Ailleurs, il est vrai, l'on a aussi vu de violentes querelles entre des chrétiens sur diverses questions, les unes

(1) Histoire générale, tom. IV, pag. 21.

folles et de vaine curiosité (II. Tim. II, 14—23.), les autres plus ou moins importantes. Mais celles qui agitèrent l'église grecque depuis le temps de Constantin les ont tellement surpassées en cruauté, en étendue et en durée, qu'elles ont bien dû être comprises par l'Esprit divin dans la prophétie qui concerne cette église (Pr. XLIII.). Elles eurent lieu en deux espaces de temps, les unes depuis le quatrième siècle jusqu'au septième, à peu d'intervalles près; les autres, depuis le onzième jusqu'au quinzième. (L'Apocalypse les distingue, faisant des premières le sujet de la prédiction présente, et des secondes celui d'une des prédictions qui suivent.) Dans les premières, que de fois les divers chefs de cette église se lancèrent mutuellement l'excommunication et l'anathème! Que de fois, attachant les princes à leur cause, ils armèrent contre leurs frères le bras séculier, et provoquèrent les uns contre les autres une sentence de destitution, d'emprisonnement, d'exil, ou même de mort! Que de fois, échauffant chacun leurs troupeaux en faveur de leurs sentimens et de leurs intérêts particuliers, ils remplirent par-là diverses contrées d'affreuses dissensions, de meurtres et de brigandages! Des torrens de sang furent versés par les différentes sectes, et le christianisme rendu odieux à ceux qui jugeaient de sa nature par ces scènes d'horreur [1].

HUITIÈME PRÉDICTION.

5. *Souviens-toi donc d'où tu es déchu, repens-toi et fais les œuvres que tu as faites dans le commencement; sinon, je viens contre toi.*

NOTES.

Ici le Seigneur, se transportant par la pensée au milieu de l'église grecque à cette honteuse période de son existence, et ému d'une vive compassion à cause des châtimens célestes

(1) Mosheim *Histoire ecclésiastique*, tom. I, pag. 303 etc., pag. 407 etc., tom. II, pag. 50 etc., pag. 97 etc., pag. 168 etc., pag. 255 etc. Cet auteur cite plusieurs anciens historiens.

qu'attirera sur elle sa persévérance dans la violation de la charité, suspend un moment le style prophétique pour exprimer par celui d'une pathétique exhortation le vif sentiment qui l'anime. Sublime figure! qui peint bien à son tour l'ame du bon Maître. [*Souviens-toi d'où tu es déchu*] Ces paroles indiquent que l'église grecque devrait être fortement excitée à reconnaître et à abjurer son égarement par une facile comparaison qu'elle pourra faire de ses scandaleuses querelles avec la douce concorde qui aura auparavant régné dans son sein. [*Repens-toi; sinon,* etc.] C.-à-d. je t'accorderai beaucoup de temps pour te repentir, mais tu ne te repentiras pas (Pr. LXXII.), tant ta passion sera violente et la charité éloignée de ton cœur. [*Je viens contre toi*] C.-à-d. je viendrai contre toi (Pr. LXVII.). Le futur ici désigné indique que cette prédiction et les suivantes se rapportent à la troisième période de l'existence de cette église (8ᵉ not. gén.). Cette phrase menaçante paraît d'abord ne rien exprimer de précis, ou marquer au plus une disposition du Seigneur à déployer un châtiment contre cette église; en sorte qu'elle ne formerait avec la suivante (*j'expulserai ton chandelier,* etc.) qu'une seule et même prédiction. Mais elle annonce un événement particulier et distinct de celui qu'annonce l'autre: car la répétition des mots *si tu ne te repens,* qui sont joints à chacune de ces deux phrases, serait vaine, si elles n'annonçaient ensemble qu'un seul événement. On trouve ailleurs (III, 3.) ces mêmes mots, *je viens contre toi,* sans l'addition d'aucun autre qui soit propre à désigner un événement, en sorte qu'ils y seraient eux-mêmes sans signification si leur sens dépendait de quelque phrase qui les suivît. Le *Vocabulaire* nous donne le sens de cette expression *l'avénement de Jésus* accompagnée d'une menace, savoir, *un fléau dispensé par ce divin Seigneur,* V. 200. Ce fléau est pour l'ordinaire une guerre.

SENS TOTAL.

« Elle devrait être fortement rappelée au devoir par l'hu-

« miliante considération de sa dégradation à l'égard du point « capital de la charité, et le ciel lui accordera beaucoup de « temps pour se repentir et pour rétablir dans son sein l'u« nion chrétienne ; mais elle ne se repentira point, et le Sei« gneur, en conséquence, la frappera d'un terrible fléau. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'église grecque fut frappée, du septième au onzième siècles, d'un malheur qu'on peut bien regarder comme l'accomplissement de cette prédiction. Les Arabes mahométans, envahissant la Syrie, la Mésopotamie, la Judée, l'Égypte, l'Afrique propre et l'Asie-Mineure, firent d'affreux ravages dans ces pays, conquirent entièrement les cinq premiers, persécutèrent les chrétiens en divers lieux à l'époque de leur invasion, et causèrent beaucoup de maux en d'autres parties de l'empire grec. Sans doute ils en causèrent aussi dans quelques pays de l'Occident, mais beaucoup moins en comparaison, et ils en furent ensuite chassés. Ajoutons qu'à l'époque où ils firent la guerre aux Grecs, les discordes religieuses continuaient chez ceux-ci depuis environ trois siècles, en sorte que l'époque de ce malheur suit fort bien l'ordre de cette prédiction, *je viens contre toi*, et qu'on y voit un grand délai de la punition céleste provoquée par un tel scandale. Ajoutons encore que ces discordes, décréditant le christianisme et divisant les forces des Grecs, favorisèrent singulièrement chez eux les conquêtes des Arabes et les progrès de leur fausse doctrine. Quelques sectes même, par ressentiment contre les Grecs qui les avaient cruellement maltraitées, aidèrent cet ennemi à conquérir diverses provinces [1].

NEUVIÈME PRÉDICTION.

5. *Puis j'expulserai ton chandelier de sa place, si tu ne t'es repenti.*

(1) Ockloi, *Conquest of Syria*, etc.

NOTES.

[*Chandelier*] C.-à-d. église jouissant de la faculté d'un culte public, V. 48. [*Place*] C.-à-d. poste d'autorité, V. 5. Qu'est-ce qu'une église dans un tel poste? C'est une église dominante dans le pays où elle réside. L'*expulser* d'un tel poste est donc la réduire à un état d'assujétissement. Outre que ce sens du mot *place*, assigné par le *Vocabulaire*, écarte ici l'idée d'une destruction de cette église, la prédiction suivante suppose qu'elle continuera d'exister après cette *expulsion*. [*Si tu ne t'es repenti*] Ces mots marquent que le Seigneur épargnerait à cette église ce second coup, si, profitant de la terrible leçon du premier, elle mettait fin au désordre qui vient de lui être reproché. Le texte étant exprimé d'une façon conditionnelle, équivaut à une prédiction positive (Pr. LXXI.), et signifie en conséquence « parce que tu ne te repentiras pas. »

OBSERVATION.

Le mot *chandelier*, déjà employé dans l'indication anticipée d'une dispensation céleste (II, 1.) marque assez clairement ici la correspondance de la présente prédiction avec cette indication.

SENS TOTAL.

« Puis ce châtiment du ciel ne servant point à la corriger,
« le Seigneur la réduira à un état d'assujétissement. »

ACCOMPLISSEMENT.

Les maux longs et cruels que les Arabes firent souffrir aux Grecs ne purent exciter chez ceux-ci de salutaires réflexions. Leurs discordes religieuses, éteintes au IXe siècle, se rallumèrent au XIe et durèrent jusqu'au milieu du XVe, et il s'y joignit des discordes civiles. Leurs dissensions, quoique moins cruelles que les précédentes, le furent assez pour déchirer l'église, troubler l'état, scandaliser le monde et nuire

beaucoup à la religion, tant au dedans qu'au dehors. Les divers historiens s'accordent là-dessus. « L'empereur Andro-« nic, dit l'un, parlant du XII[e] siècle, fit en vain de très « grands efforts pour éteindre les querelles des prélats; et « l'empire était en proie aux guerres civiles et aux disputes « de religion. » « On ne vit point, dit un autre, parlant du « XV[e] siècle, la fin des contestations de l'église; et des tem-« ples abandonnés n'offraient plus qu'une triste solitude. » « La haine théologique, dit un troisième, agita les Grecs « jusqu'à la dernière extrémité. [1] » Cette rechute dans ces affreuses querelles fut suivie d'un nouveau châtiment du ciel. Depuis le XI[e] siècle jusqu'au milieu du XV[e], diverses parties de leur pays furent successivement envahies par les Turcs attachés comme les Arabes au culte mahométan, qui pendant ce temps y exercèrent d'horribles dévastations, puis en prirent la capitale l'an 1453, et abolirent jusqu'au nom de l'empire d'Orient. Par-là l'église grecque, qui avait jusqu'à l'arrivée des Turcs conservé son indépendance dans une grande partie de cet empire, en fut partout dépouillée sans qu'il lui restât aucun espoir ni moyen de la recouvrer; et elle l'a été jusqu'à ce jour, en conservant néanmoins la liberté de son culte. Son patriarche universel, qui est l'évêque de Constantinople, est bien élu par les archevêques et les métropolitains, mais il doit être confirmé par le Grand-Seigneur.

REMARQUES.

I. Le châtiment du ciel ici prédit répond au premier trait de l'*indication anticipée* (qu'on a vue au v. 1.) d'une dispensation céleste envers cette église.

II. Une partie de l'église grecque avait bien déjà subi le joug des Arabes; mais l'Apocalypse, qui dans la prédiction précédente s'est bornée à annoncer les guerres désastreuses

(1) Ducas, *Histoire des derniers Paléologues*. Cantacuzène, liv. III, chap. 99. Dallaway, *Constantinople ancienne et moderne*, tom. I, pag. 24.

de ces peuples contre les Grecs, n'annonce comme l'assujétissement de cette église à un pouvoir étranger que son assujétissement complet, qui eut lieu sous la puissance des Turcs; cette révélation ne désignant d'ordinaire, sous un nom ou une figure quelconque, que des choses qui y répondent en entier, ou qui du moins en forment la plus grande partie et le complément, et non celles qui ne font que commencer à y répondre. Ajoutons: les Arabes mêmes ayant été vaincus par les Turcs, et les provinces romaines qu'ils avaient conquises étant tombées au pouvoir de ceux-ci, c'est par le fait au joug de ces derniers que toute l'église grecque s'est trouvée soumise.

DIXIÈME PRÉDICTION.

6. *Mais tu as ceci de bon : c'est que tu hais les œuvres des Nicolaïtes que je déteste moi-même.*

NOTES.

[*Œuvres*] C.-à-d. conduite, V. 94 et 8e note générale. [*Des Nicolaïtes*] C.-à-d. des papes considérés comme dominant sur les peuples chrétiens, V. 63. Quand le *Vocabulaire* ne nous indiquerait pas que ce nom est symbolique, nous devrions le juger par l'impossibilité de le prendre convenablement dans un sens propre. Il est bien parlé dans l'histoire d'une secte de ce nom, qui existait au second siècle, et dont la doctrine était corrompue en quelques points; mais on n'a rien de clair ni de sûr à cet égard; et cette secte eut trop peu de durée [1] et de conséquence pour avoir mérité d'être nommément prédite, préférablement à d'autres qui en eurent bien davantage.

OBSERVATIONS.

1. Si cette prédiction devait s'accomplir en entier après la précédente, elle serait exprimée comme elle avec le futur.

(1) Eusèbe dit que cette hérésie ne dura qu'un très court espace de temps. Liv. III, chap. 25.

Le présent donc qui y est employé et sa position après l'autre, indiquent qu'elle commencera de s'accomplir avant cette autre et continuera de s'accomplir après que cette autre même aura eu son accomplissement (9e not. gén.).

2. Ceci confirme que l'expulsion *du chandelier de sa place* ne signifie pas l'anéantissement de cette église ; puisque, si elle était anéantie, il n'y aurait plus lieu chez elle à la *haine des œuvres des Nicolaïtes,* qualité pour laquelle elle reçoit ici un témoignage d'approbation.

SENS TOTAL.

« Cependant elle aura, soit avant, soit après cet assujé-
« tissement, l'importante qualité d'un grand éloignement
« pour la conduite des papes, abhorrée du Seigneur même. »

ACCOMPLISSEMENT.

La conduite des papes, qui consiste essentiellement dans l'exercice d'une autorité usurpée sur la chrétienté, et dans l'emploi de toutes sortes de moyens illégitimes pour maintenir et accroître cette autorité même, a toujours été blâmée par l'église grecque, pendant les siècles antérieurs à la chute de Constantinople. Et, depuis cette chute jusqu'à nos jours, elle a constamment refusé de reconnaître la suprématie universelle de l'évêque de Rome, et même de vivre sous sa simple juridiction, montrant toujours une aversion invincible pour la communion romaine. Elle n'a pas même attribué à son propre chef une telle prérogative[1]. On vit bien au sixième siècle l'évêque de Constantinople aspirer au titre de chef de l'église universelle, et une partie de son troupeau soutenir cette prétention, par la raison que l'autorité impériale, abolie à Rome et transférée à Constantinople, imprimait à l'évêque de cette nouvelle capitale une supériorité sur tout autre. Mais il ne s'agissait que d'une supériorité de rang

(1) Roustan, *Histoire moyenne*, chap. LXV.

et d'honneur, qui n'emportait qu'un faible ascendant de crédit sur la chrétienté. Aujourd'hui encore cette église est tellement éloignée de ces principes d'une domination universelle et despotique de qui que ce puisse être, que, quoiqu'elle vive elle-même tout entière sous la juridiction de l'évêque de Constantinople, elle n'attribue point à celui-ci un pouvoir absolu à l'égard de son propre culte et de sa croyance, et celui-ci n'y prétend point. Il a seulement le droit de convoquer des conciles pour décider par leur avis les controverses qui s'élèvent, et les consulter sur les autres affaires de son église, et d'excommunier ceux qui désobéissent à cette autorité [1]. Celui-ci en conséquence et son clergé ne se sont point souillés, pour étendre ou établir dans le monde une prétendue autorité spirituelle et temporelle, des obliquités, des vexations, des attentats sans nombre contre l'autorité des princes, des crimes publics et particuliers, dont un grand nombre de papes se sont rendus coupables, de l'aveu même de grands écrivains de l'église romaine.

REMARQUES.

I. Quelle juste application l'on peut faire ici de ces mots du texte : *je déteste moi-même leurs œuvres !* Déjà la seule prétention des papes à la suprématie sur toute l'église, et par-là au pouvoir d'en régler selon leur volonté le culte et la croyance, ne doit-elle pas être fortement condamnée par le Divin Chef de l'église chrétienne, puisqu'il n'a donné à aucun homme une telle autorité [2] ? Combien surtout doivent être odieuses à ses yeux les voies obliques par lesquelles la cour de Rome l'a conquise, et le cruel despotisme avec lequel elle l'a exercée !

II. Quoique cette prédiction indique une qualité de l'église grecque, qui subsistera même après son assujétissement à un pouvoir étranger, on comprend que la durée de cette

(1) Mosh., tom. IV, pag. 210, 213.

(2) Nous aurons occasion, dans une prédiction du chap. XIII, v. 11, de développer cette vérité.

qualité après cette époque n'est annoncée ici que par occasion; et l'on voit qu'à l'égard des destinées de cette église la prophétie présente ne s'étend pas jusqu'à la fin de son existence, mais seulement jusqu'à l'époque de cet assujétissement. Sera-t-elle toujours assujétie? Que lui arrivera-t-il depuis cette époque? On le verra dans une des prophéties suivantes (la cinquième), dont elle sera l'objet sous un autre nom (celui d'*église de Sardes*). Les discordes qui lui ont fait donner celui d'*église dans Ephèse* ayant cessé, et son mode d'existence ayant changé, elle devra être considérée sous un autre point de vue.

Ici finit la prophétie proprement dite. Passons à l'exhortation et à la promesse qui y sont jointes.

EXHORTATION ADRESSÉE AUX EGLISES CHRETIENNES.

7. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux églises.*

SENS TOTAL.

« Ceux qui comprendront un jour cette prophétie devront « saisir et s'appliquer la leçon morale qu'y donne essentiel- « lement l'Esprit divin à toutes les églises chrétiennes (12e « not. gén.), *qui est* d'user chacun de tolérance *pour les opi-* « *nions religieuses d'autrui.* »

PROMESSE FAITE A DES CHRÉTIENS DE DIVERS LIEUX ET DE DIVERS TEMPS.

7. *A celui qui vaincra je donnerai à manger de l'arbre de la vie qui est au milieu du paradis de Dieu.*

NOTES.

[*Celui qui vaincra*] Le sens général de ces mots est : ceux qui, par un généreux effort, pratiqueront la vertu spéciale

dont la violation doit caractériser l'église qui est l'objet de cette prophétie (13ᵉ not. gén. § 2.). Cette vertu étant la charité, que cette église aura violée par un manque de tolérance, il faut entendre par-là cette vertu pratiquée dans tous ses points, dont saint Paul présente la réunion dans ce tableau remarquable : *La charité est patiente, elle est pleine de bonté, etc.* (I. Cor. XIII, 4—7.) [*L'arbre de la vie*] C.-à-d. les biens ineffables de divers genres qui seront la récompense des élus dans le ciel, V. 14. Comme dans chacune de ces sept prophéties la nature de la promesse est en rapport avec celle de la vertu dont l'observation ou la violation caractérise l'église qui en est l'objet (13ᵉ not. gén.), la félicité céleste, promise ici aux observateurs de la charité, doit consister, au moins en grande partie, dans des plaisirs attachés à cette vertu. Et l'on ne peut douter qu'en effet un amour pur, noble et généreux des élus les uns pour les autres, que des affections particulières, portées jusqu'à la plus parfaite intimité, jusqu'à une absolue fusion des ames sensibles, ne doivent devenir une source féconde des plus douces et plus vives jouissances, qui seront sanctifiées et accrues encore par leur ardent amour pour leur Père céleste et pour leur généreux Rédempteur. [*Le paradis de Dieu*] Le mot *paradis* est pris dans le Nouveau-Testament pour un séjour des bienheureux, soit immédiatement après la mort, soit après le jugement universel (Luc. XXIII, 42 ; II. Cor. XII, 4.). Ici il s'agit de l'éternité ; et l'expression *le paradis de Dieu* signifie, selon le style de l'Apocalypse (Pr. LXXIX.), un séjour des élus supérieur à tout autre, où même la gloire et la félicité seront portées au plus haut point. *L'arbre de la vie dans le paradis de Dieu* désigne donc ici la plus grande récompense de Dieu dans le ciel. (Cet *arbre*, qui ne paraît ici qu'occasionnellement, reparaîtra avec quelques détails dans une des visions qui ont proprement pour sujet le bonheur futur, XXII, 2.)

SENS TOTAL.

« Les chrétiens qui exerceront envers leur prochain la « parfaite charité, dont la tolérance est un point capital, ob- « tiendront en récompense la suprême félicité dans le ciel. »

REMARQUE.

On comprend que la charité, qui procurera le bonheur ici promis, est censée accompagnée de la pratique des autres préceptes de l'Evangile, et en est regardée comme le complément et le perfectionnement; de même que, quand saint Jacques dit : *La religion pure et sans tache devant Dieu notre père consiste à visiter la veuve et l'orphelin, et à se préserver des souillures du monde,* I, 27, il entend que la *religion,* qui suppose et comprend bien des sortes de vertus, n'est vraiment pure et parfaite que lorsqu'elle produit celles qu'il spécifie dans ces paroles mêmes, et dont il indique par-là l'étroite nécessité. Plusieurs enseignemens de l'Ecriture-Sainte sur certaines vertus les supposent accompagnées d'autres qu'elle prescrit ailleurs, et le chrétien doit les lier à ces autres préceptes pour en acquérir une idée juste et parfaite. Une remarque analogue devra être appliquée par le lecteur à chacune des *promesses* jointes aux autres prophéties de cette vision.

Ici finit l'explication de la première de ces prophéties.

Observons que le sens bien harmonique qu'elle assigne à son contenu se trouve en même temps dans un parfait accord avec les notes générales qui ont précédé, et remplit exactement les conditions rigoureuses qu'elles prescrivent.

Il en sera de même du sens des six autres.

DEUXIÈME SCÈNE

OFFRANT UNE PROPHÉTIE SUR L'ÉGLISE ORIENTALE.

(Elle est rapportée chap. II, v. 8 — 11.)

Que faut-il entendre ici par l'église orientale? L'église qui exista autrefois sous ce nom se divisait en deux églises : l'une en Asie, hors du territoire romain; l'autre dans la partie orientale de ce territoire même. La première, dont la plus grande partie résidait dans la Perse, commença de se former au Ier siècle [1], et elle fut détruite avant le VIIIe par les persécutions successives des païens et des mahométans. La seconde, composée des églises de la Thrace, de l'Egypte et de l'Asie romaine [2], commença de se former au Ier siècle, et cessa au IVe de faire partie de l'église orientale, étant alors incorporée à l'église grecque qui se forma à cette époque.

Quelques lecteurs pourraient d'abord être surpris que cette seconde église, qui résidait dans la partie orientale de l'empire romain, ayant été comprise dans l'objet de la première prophétie, le soit encore dans l'objet de celle-ci. Mais un historien écrivant l'histoire d'un grand état ne peut-il pas raconter d'abord dans une partie de son ouvrage les faits communs à toutes les provinces, puis dans une autre des faits propres à une seule ou à quelques-unes, surtout si l'ouvrage est divisé par matières et non par temps ou par lieux, ce qui est le cas de l'Apocalypse (Pr. VIII.).

Comme l'église orientale, objet de la prophétie présente,

(1) Beausobre, *Histoire des Manichéens*, tom. I, pag. 180, etc.

(2) C'est-à-dire de la partie de l'Asie qui dépendait des empereurs romains.

était formée de deux églises, cette prophétie se divise en deux parties, dont l'une regarde la première de ces églises, et l'autre la seconde.

Ces deux églises étant comprises dans cette prophétie sous un même nom (celui de *Smyrne*), il faut, 1° que les événemens qui les caractérisent soient dans quelqu'une de leurs parties d'une même nature; 2° que cette nature soit désignée par un sens figuré de ce nom; 3° qu'elle le soit aussi par quelque point de cette prophétie. Et même, comme l'une de ces églises a fini d'exister au IVe siècle en prenant une autre forme, et que l'autre a été anéantie avant le VIIIe, il faudra que cette prophétie régulièrement expliquée s'arrête à ces temps anciens, au lieu de s'étendre comme d'autres à des temps bien postérieurs.

DÉBUT SPÉCIAL DE CETTE SCÈNE.

8. *Ecris à l'ange de l'église qui est dans Smyrne. Voici ce que dit celui qui est le premier et le dernier, qui a été mort et a recouvré la vie.*

NOTES.

[*L'église dans Smyrne*] C.-à-d. l'église d'Orient, caractérisée par les plus cruelles tribulations, V. 73. [*Le premier et le dernier*] C.-à-d. celui qui, ayant apporté l'Evangile dans le monde, doit un jour l'y faire régner, V. 64. [*Qui a été mort et a recouvré la vie*] C.-à-d. celui dont la glorieuse résurrection, après le sacrifice volontaire de sa vie, est le gage d'une semblable pour les généreux martyrs de son Evangile. (*Voyez* la 2e, la 3e et la 5e not. gén.)

SENS TOTAL.

« Un début spécial annonce une seconde scène, relative à
« l'église caractérisée par la souffrance des plus cruelles per-
« sécutions (l'église d'Orient), et principalement à son
« clergé. Ce début indique en même temps par anticipation

« qu'en considération d'un tel dévouement, le Seigneur Jésus « déploiera finalement en faveur de cette église le pouvoir « qu'il a de faire triompher son Evangile, comme il a eu celui « de l'apporter au monde, et qu'il récompensera les géné- « reux martyrs par une bienheureuse résurrection dont la « sienne est devenue le précieux gage. »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

9—10. *Je sais quelles tribulations tu endures. Je sais quelle est ta pauvreté (mais tu es riche). Je connais les calomnies dont vous noircissent des hommes qui se disent Juifs et qui ne le sont point, mais qui sont une synagogue de Satan. Ne crains point ce que tu auras à souffrir. Voici: le diable va mettre en prison plusieurs de vous, afin que vous soyez tentés. Vous aurez des tribulations durant dix jours. Sois fidèle jusqu'à mort, et je te donnerai la couronne de la vie.*

REMARQUE PRÉLIMINAIRE.

Les quatre premières de ces prédictions se rapportent à l'une des deux parties de l'église d'Orient, savoir l'église de Perse. Dans ces prédictions il n'est employé que deux temps, le présent et le futur; en sorte qu'il n'est distingué que deux périodes dans l'existence de cette partie (8e note gén.).

PREMIÈRE PRÉDICTION.

9. *Je sais quelles tribulations tu endures.*

NOTES.

[*Tribulations*] C.-à-d. mort cruelle, V. 55.

OBSERVATION.

Cette prédiction et les six suivantes, comme on le verra, répondant au caractère distinctif de l'église de *Smyrne* indiqué

par son nom, correspondent ainsi à la désignation qu'on a vue au v. 8 (2e, 4e, 6e not. gén.[1]).

SENS TOTAL.

« Une partie de cette église endurera une sanglante persé-
« cution[2] dans les premiers temps de son existence. »

DEUXIÈME PRÉDICTION.

9. *Je sais quelle est ta pauvreté* (*mais tu es riche*).

NOTES.

[*Je sais*] est sous-entendu. La *pauvreté* ici prédite est sans doute volontaire et résultant de la persécution endurée pour la cause de l'Evangile. Sans cela Jésus en ferait-il l'objet d'un éloge? Et sans doute une extrême indigence est un genre de tourment bien capable d'ébranler la constance.

Le mot *riche* est visiblement figuré et signifie riche par la foi, par le zèle religieux et par l'acquisition des biens éternels qui en doivent être la récompense. Ainsi saint Paul dit: *Christ s'est fait pauvre pour nous, afin que par sa pauvreté nous fussions rendus riches*, II. Cor. VIII, 9.

SENS TOTAL.

« Elle endurera aussi une dure privation des biens de ce
« monde, et même du nécessaire (mais elle s'amassera un
« grand trésor pour le ciel). »

TROISIÈME PRÉDICTION.

9. *Je connais les calomnies de ces hommes qui se disent Juifs et qui ne le sont point, mais qui sont une synagogue de Satan.*

(1) Dans l'explication de cette prophétie et dans celle des cinq autres, nous ne nous arrêterons pas, comme dans celle de la précédente, à distinguer les périodes de l'existence de l'église dont il s'agit. Le lecteur pourra facilement les discerner par les époques des divers événemens que nous citerons.

(2) Nous citerons l'accomplissement de cette prédiction et des deux suivantes après les notes sur les trois. Il se trouvera compris dans les mêmes événemens.

NOTES.

[*Je connais*] sous-entendu. [*Calomnies*] Le grec signifie proprement lésion ou blessure faite à l'honneur. Appliqué à Dieu, il signifie blasphème; appliqué aux hommes, il signifie calomnie, médisance. C'est le sens de calomnie ou fausse imputation qui convient ici; et le singulier est mis pour le pluriel (Pr. LXIII.). [*Juifs*] Le nom de *juif* qui a été donné à un peuple issu d'Abraham, vient d'un mot hébreu qui signifie *louant le Seigneur*, et désigne figurément un adorateur du vrai Dieu. Ici Jésus prend au propre le nom de *Juif* dans ces mots *gens qui se disent Juifs*, puis il le prend au figuré dans ceux-ci *et qui ne le sont point*. (C'est la même forme qu'il vient de suivre pour les termes *pauvre* et *riche*.) Il veut donc dire que le peuple appelé communément *juif* ne mérite plus ce nom pris dans son sens figuré, dans son étymologie, c'est-à-dire qu'il ne le reconnaît point pour véritable adorateur de Dieu, puisqu'il a rejeté son Envoyé annoncé par les prophètes, qu'il se montre ainsi infidèle à la Révélation même dont il ose se glorifier, et ne suit point le culte parfait institué par le Messie. Déjà Jésus pendant sa vie terrestre avait employé une parole analogue à celle-ci, disant aux Juifs qui se glorifiaient d'être la postérité d'Abraham: *Si vous étiez enfans d'Abraham, vous feriez les œuvres d'Abraham*, Jean, VIII, 39. [*Une synagogue*] Le terme *synagogue*, par lequel les Juifs désignaient et désignent encore leurs assemblées religieuses, signifie proprement rassemblement, assemblée, et figurément société, corps. C'est plus proprement dans ce sens qu'il est ici employé. [*Satan*] Ce mot, qui est hébreu, signifie persécuteur, V. 44. Le singulier est mis ici pour le pluriel (Pr. LXIII.). Jésus pendant son ministère avait employé une expression analogue en reprochant aux Juifs leurs cruels projets contre sa personne: *Vous avez pour père le diable qui a été homicide dès le commencement*, Jean, VIII, 44.

SENS TOTAL.

« Elle sera en butte à de funestes calomnies de la part de
« gens qui se diront Juifs, et qui ne le seront point dans le sens
« de vrais adorateurs de Dieu, mais qui formeront au contraire
« des synagogues de cruels adversaires de la vraie religion. »

ACCOMPLISSEMENT DE CES TROIS PRÉDICTIONS.

Depuis le commencement du IV siècle jusqu'à l'an 370, les chrétiens furent persécutés dans la Perse, non pas constamment, mais à trois reprises [1]. La première et la seconde persécution furent de courte durée, et il y eut un grand intervalle de temps entre l'une et l'autre. La troisième, qui suivit de plus près la seconde, dura plus de trente années avec peu de relâche. Celle-ci fut provoquée par les calomnies des Juifs, qui voyaient avec douleur les progrès de l'Evangile dans ce pays-là. A l'occasion d'une guerre contre les Romains, ils persuadèrent sans preuve au roi Sapor que tous les chrétiens de ses états étaient dévoués aux intérêts de l'empereur romain comme chrétien et grand protecteur du christianisme. Ils lui persuadèrent même que Siméon, archevêque de Seleucie et de Ctésiphon, entretenait des intelligences avec celui-ci [2]. Sapor, ajoutant foi à ces calomnies, commença par accabler les chrétiens d'impositions excessives, pour les réduire à une misère insupportable ; car il savait que la plupart s'exerçaient au mépris des richesses ;

(1) Eusèbe, historien de ce siècle-là, et Théodoret, historien du suivant, rapportent une lettre que l'empereur Constantin écrivit l'an 325 à Sapor, monarque persan, pour recommander les chrétiens à sa pitié et à sa protection, lettre qui paraît être restée sans effet.

(2) *Acta martyrum d'Asiman.* Zozom. *Hist. ecclés.* liv. II, chap. 8. Les Juifs s'étaient déjà montrés, pendant que leur état subsistait, de violens persécuteurs des chrétiens dans leur pays ; et depuis ils furent fort ardens à leur susciter en divers lieux, par divers moyens et surtout par d'odieuses calomnies, des persécutions de la part des païens.

et il commit l'exaction de ces impôts à des hommes durs et inhumains, pour les forcer ainsi à renoncer au christianisme. Ensuite il ordonna de faire mourir les prêtres et les ministres de Dieu, d'abattre les églises, d'en confisquer les trésors et de lui amener Siméon comme traître à la religion et à l'état. Les mages, aidés des Juifs, eurent bientôt abattu tous les temples; et Siméon ne tarda pas à subir le martyre, après cent ecclésiastiques qu'on fit mourir à ses yeux. L'année suivante on mit à mort dans toute l'étendue de la Perse une multitude prodigieuse de chrétiens de toute condition et de tout âge, dont le nombre fut tel qu'on ne put le compter: on ne conserva que le nom de seize mille martyrs. En ce même temps la reine étant tombée malade, les Juifs accusèrent les sœurs de Siméon de l'avoir empoisonnée pour venger la mort de leur frère, et celles-ci furent en conséquence condamnées à être sciées par le milieu du corps. Après elles, d'autres femmes qu'on jugea être leurs complices furent mises à mort. On ne saurait dire tous les genres de tourmens qui furent inventés contre les malheureux chrétiens. Le confident du roi s'étant trouvé du nombre des martyrs, celui-ci en fut tellement affligé, qu'il défendit de saisir d'autres personnes que les ministres de la religion. Alors les mages parcourant la Perse firent endurer à ceux-ci les plus grands maux: plus de deux cent cinquante évêques furent mis à mort. Une si cruelle persécution diminua extrêmement cette église.

QUATRIÈME PRÉDICTION.

10. *Ne crains point ce que tu auras à souffrir.*

NOTES.

[*Ne crains point*] L'impératif équivalant à un futur, ces mots signifient : vous ne redouterez nullement (Pr. LXX.). Et même ces mots ont une énergie particulière, à cause de leur tour négatif (Pr. LXXIII.) : et ils signifient *vous affronterez.* [*Ce que tu auras à souffrir*] C.-à-d. des maux extrêmes,

des persécutions désastreuses (Pr. XLIV, 13e not. gén.). Le futur employé ici, et non dans les prédictions précédentes, indique que cette prédiction se rapporte à une période postérieure (8e et 9e not. gén.).

SENS TOTAL.

« Dans la suite, elle affrontera avec une intrépidité ex-« traordinaire de nouvelles et désastreuses persécutions. »

ACCOMPLISSEMENT.

Cette prédiction fut accomplie dans l'église de Perse pendant le cours des trois siècles suivans. La première persécution, qui eut lieu au cinquième, dura peu ; elle fut causée par le zèle imprudent de l'évêque de Suze, qui abattit le temple consacré au feu, et refusa de le rebâtir selon l'ordre du roi. Ce prélat fut mis à mort, et tous les temples des chrétiens furent détruits. — La suivante, qui fut exercée sept ans après, paraît avoir été occasionnée par une guerre des Perses contre les Romains, pendant laquelle les chrétiens furent accusés, mais sans preuve, d'avoir des intelligences avec ceux-ci, et furent en conséquence traités comme ennemis de l'état. Cette persécution dura plus de vingt ans, n'ayant que peu de relâche. Elle fut aussi très cruelle, le prince ayant inventé plusieurs genres de supplices atroces pour tourmenter les chrétiens. Il en périt un nombre très considérable ; la plus grande partie scellèrent leur croyance de leur sang. Voici les propres expressions de Théodoret, écrivain de ce même temps : « Les plus barbares traitemens « ne purent seulement émousser leur courage et leur cons-« tance ; et même ils accouraient de leur propre mouve-« ment pour déclarer leur foi et gagner par le martyre la « vie éternelle. » Une telle intrépidité et un si héroïque dévouement ne sont attribués dans l'histoire à aucun autre clergé, à aucun autre troupeau, pris dans sa généralité. Cette église, si fort diminuée, eut dès lors bien de la peine à se maintenir. Cependant, au siècle suivant, elle montra la

même intrépidité contre d'autres plus courtes qu'elle eut encore à endurer, et qui l'affaiblirent encore davantage. Elle fut enfin désolée et ruinée au VIIe siècle par les mahométans. Ainsi l'église de Perse périt par le zèle même de ses membres, qui, presque jusqu'au dernier, préférèrent la mort à l'abjuration.

Ici se terminent les prédictions particulières sur l'église de Perse.

AVERTISSEMENT.

La seconde partie de cette prophétie concerne l'église résidant dans la région orientale de l'empire romain. Sans doute le Seigneur qui la prononce, s'adressant à cette église après s'être adressé à celle de la Perse, marque d'un geste ce changement d'objet; de même qu'un orateur, ayant à parler à une assemblée divisée en deux classes d'auditeurs, dont chacun exigerait des paroles qui lui fussent appropriées, se tournerait d'abord vers l'une, puis vers l'autre.

CINQUIÈME PRÉDICTION.

10. *Voici : le diable va mettre en prison plusieurs d'entre vous, afin que vous soyez tentés.*

NOTES.

[*Voici*] C.-à-d. chose horrible! [*Le diable*] C.-à-d. des calomniateurs, V. 43 (Pr. LXIII.). [*Plusieurs*] Ce mot est sous-entendu dans le texte. Sans doute le nombre de ceux dont il s'agit est assez considérable : sans quoi le fait ne mériterait pas d'être le sujet d'une prédiction particulière. [*D'entre vous*] C.-à-d. d'entre vous autres qui résidez dans la partie orientale de l'empire. [*Afin que vous soyez tentés*] Le Seigneur représente ici l'emprisonnement comme *une tentation*, tandis qu'il ne dit pas la même chose des autres souffrances endurées pour son Évangile. Il n'entend pas pour cela que celles-ci ne soient pas vraiment une tentation, même cruelle

et dangereuse pour la fidélité de ses disciples. Mais il suit ici un principe commun dans cette Révélation, qui est d'appliquer une certaine dénomination ou expression à un objet unique, lorsqu'elle lui convient plus qu'à tout autre (Pr. XLIII.). Ici donc il veut dire simplement que l'emprisonnement est la tentation la plus dangereuse pour la profession de la foi; et sans doute il entend un emprisonnement d'une certaine durée, accompagné des traitemens inhumains que suppose le fanatisme même qui l'ordonne, et devant être suivi d'une cruelle mort annoncée à l'avance au malheureux. Cet état, aussi critique que cruel, est vivement dépeint dans une déclaration de deux Vaudois, qui ayant eu le malheur d'y succomber lors d'une persécution exercée par les papistes, rétractèrent ensuite leur coupable abjuration. « Après, disent-« ils, qu'on nous eut fait subir des traitemens inhumains, l'on « nous mit en prison pour mettre notre fermeté à une plus « rude épreuve. Là, nous ayant condamnés à la mort, on ne « cessa de nous mettre devant les yeux les tourmens et les « supplices qui nous attendaient, pour nous rendre plus do-« ciles aux remontrances des jésuites qui nous offraient d'autre « part notre grace sous la condition que nous embrassassions « le papisme. Dans les commencemens, nous nous croyions « assez de forces pour mépriser et braver les souffrances; mais « ensuite la crainte de la mort et l'horreur d'un infâme sup-« plice ébranlèrent notre courage, abattirent nos forces et « nous entraînèrent enfin à cette coupable infidélité envers « le Seigneur[1]. » La touchante peinture que font ici ces deux apostats repentans ne présente à notre esprit rien d'exagéré. On vit autrefois dans l'empire romain, pendant les diverses persécutions exercées contre les chrétiens, quelques-uns de ceux-ci, qu'on cherchait pour les mettre en prison et les exposer ensuite aux tourmens, se précipiter du haut de leurs maisons pour échapper par une prompte mort au danger d'être contraints par de longues et atroces douleurs à quelque acte

(1) *Histoire des Vaudois*, par Léger, liv. II, chap. 5.

que repoussait leur conscience [1]. Fléchier dit, en parlant des persécutions de Saul : « Il en voulait à tous les disciples, « lasser les uns par les prisons, perdre les autres par les sup- « plices [2] ! »

SENS TOTAL.

« Quant à l'autre partie de l'église d'Orient, chose horri- « ble ! une infernale calomnie fera jeter en prison un grand « nombre de ses membres pour les forcer par la plus violente « épreuve à abjurer leur croyance. »

ACCOMPLISSEMENT.

Cette prédiction fut accomplie dans la personne des évêques et autres ministres de l'Église résidant dans la partie orientale des terres romaines. Au mois de mars de l'an 303, le feu ayant pris deux fois au palais de Nicomédie, où était l'empereur Dioclétien avec le césar Galère, les ennemis des chrétiens accusèrent ceux de cette ville d'en être les auteurs [3]. Là-dessus l'empereur Dioclétien ordonna, entre autres choses, qu'on mît en prison les ecclésiastiques de tout l'empire: ce qui fut surtout exécuté à Nicomédie et dans les provinces voisines. Peu de temps après, une révolte ayant éclaté en Syrie, Dioclétien en accusa aussitôt les pasteurs et ministres des églises de cette province, quoiqu'ils en fussent innocens; et sur ce prétexte il en fit saisir encore un grand nombre: en sorte que les prisons de la Syrie en furent pleines [4].

SIXIÈME PRÉDICTION.

10. *Et vous aurez des tribulations durant dix jours.*

(1) Eusèbe, chap. 12.
(2) *Sermon pour le jour de la conversion de saint Paul.*
(3) Lact. *de mort. persec.* chap. 14. Eusèbe, *Histoire ecclésiastique,* liv. VIII, chap. 6.
(4) Lact. *de mort. persec.* chap 15, 16. Eusèbe *Histoire ecclés.* liv. VIII, chap. 6.

NOTES.

[*Tribulations*] C.-à-d. mort cruelle, V. 35. [*Dix jours*] C.-à-d. dix ans, V. 18. [*Durant.*] Ce mot marque que ces longues tribulations doivent être continues, et mettront ainsi à la plus rude épreuve le dévouement des fidèles.

OBSERVATION.

Cette prédiction ne regarde pas seulement, comme la précédente, un nombre des membres de la partie de l'église d'Orient dont il s'agit; mais elle regarde toute cette partie, car il n'est pas dit seulement *plusieurs de vous auront*, mais *vous aurez des tribulations*.

SENS TOTAL.

«Elle sera cruellement persécutée durant dix années consé-« cutives. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'emprisonnement des pasteurs dont il a été parlé n'ayant pu vaincre leur constance, il fut publié un ordre de les mettre à mort. Peu après, il fut ordonné dans tout l'empire de démolir tous les temples chrétiens, de confisquer toutes les propriétés de l'église, de saisir et brûler tous les livres sacrés, et de faire endurer toutes sortes de tourmens aux chrétiens qui persévéreraient dans la profession de leur foi [1]. Dioclétien s'était proposé d'y détruire entièrement la foi chrétienne. La persécution qui suivit ces édits s'exerça beaucoup plus cruellement contre l'église d'Orient que contre les autres. Dans l'Égypte seule (qui en faisait partie) plus de quatre cent mille chrétiens périrent de mort violente. Les habitans d'une petite ville de Phrygie, tous chrétiens, s'étant réfugiés dans une église à l'approche d'un nombreux détachement de légionnaires, ceux-ci y mirent le feu de tous côtés, et ils y perdirent

(1) Eusèbe, *Hist. ecclés.* liv. VIII, c. 2. Lact. *de mort. persec.* chap. 12, 13.

tous la vie [1]. Cette persécution dura dix ans consécutifs dans la partie orientale, où l'on ne cessa de brûler les églises et d'égorger ceux qui refusaient d'apostasier [2]; mais elle ne subsista pas aussi long-temps dans les autres (quoiqu'elle passe d'ordinaire pour avoir duré dix ans dans l'empire en général). Dioclétien et Maximien ayant abdiqué le sceptre l'an 304, les églises des Gaules, de l'Espagne et de l'Angleterre furent dès lors traitées avec bonté par Constance Chlore et par son fils Constantin-le-Grand. Puis, l'an 312, ce dernier ayant embrassé l'Évangile, et conquis sur son collègue Maxence l'Italie, la Sicile et l'Afrique, accorda aussi aux églises de ces pays le libre exercice de leur religion. Dans l'Orient, cette persécution ne finit que l'an 313, où Licinius qui y régnait épousa la sœur de Constantin, et la fit cesser, en considération de cette princesse, chrétienne comme son frère. Ainsi s'accomplit la prédiction d'une tribulation de dix années. Et même ce terme fut assez précis; car l'édit de Dioclétien contre les pasteurs fut publié l'an 303, au mois de février, selon quelques historiens, de mars selon d'autres, et les noces de Licinius se célébrèrent au mois de mars de l'an 313. A cette époque, ces deux empereurs réunis à Milan firent un édit défendant toute vexation contre les chrétiens, et leur permettant un libre exercice de leur culte dans tous les pays de leur domination. — Ils l'envoyèrent à leur collègue Maximien, avec des lettres qui l'exhortaient à faire la même chose dans ses états. Celui-ci, refusant de souscrire au second article, accorda le premier [3]. Ainsi cessèrent, au moins pour quelques années, les tourmens des disciples du Sauveur; et dès lors il n'y eut plus de persécution générale dans l'empire. Celle-ci, plus violente et de plus longue durée qu'aucune des autres, a été fameuse dans les fastes de la religion sous le nom

(1) Eusèbe, *Hist. ecclés.* liv. VIII, chap. 6—23.

(2) Concernant la multitude des martyrs dans les diverses persécutions ordonnées par les empereurs, et surtout dans celle-ci, on trouvera une *remarque* importante à la suite de l'explication du v. 11 du chap. VI.

(3) Eusèbe, *Hist.* Liv. X, chap. 9, 10. Lact., chap. 48.

d'*ère de Dioclétien* ou d'*ère des martyrs*. C'est pour cela que sa durée est ici indiquée (Pr. XXIII.).

SEPTIÈME PRÉDICTION.

10. *Sois fidèle jusqu'à mort.*

NOTES.

[*Sois*] C.-à-d. tu seras (Pr. LXX.) [*Sois fidèle jusqu'à mort.*] Tu t'exposeras même à une entière destruction, V. 217. Cette église est ici considérée comme sur le bord de sa ruine.

SENS TOTAL.

« Constante dans son dévouement, elle sera prête à périr « tout entière, s'il le faut, pour la profession de l'Evan- « gile. »

ACCOMPLISSEMENT.

Dans la longue et affreuse persécution qui a été le sujet de la prédiction précédente, l'église résidant dans la partie orientale de l'empire déploya une constance et une persévérance admirable. Elle eut bien la douleur de voir quelques-uns de ses membres, et même de ses ministres, céder à l'appareil des supplices; mais la majorité demeura ferme et se montra prête à succomber tout entière, s'il le fallait, sous le fer de ses bourreaux. La fin de cette persécution, qui l'avait si fort réduite, ne fut pas, comme elle l'avait espéré, le terme de ses épreuves et de ses tourmens. Peu d'années après l'édit de tolérance donné par les empereurs, Licinius s'étant emparé des états de Maximien, et ayant eu une guerre contre Constantin, qui le dépouilla ensuite d'une partie de ses états, exerça dans l'autre partie[1] de dures vexations contre les chrétiens. Exilant un grand nombre d'entre eux, confisquant les biens de plusieurs autres, leur défendant toute assemblée, excepté en plein air et dans la

(1) Il avait conservé la Thrace, l'Égypte et les provinces asiatiques. Zos. Liv. II.

campagne, excluant les femmes de ces assemblées, prohibant toute communication entre les évêques, faisant périr dans les tourmens ceux qui lui désobéissaient (et qui furent en grand nombre), détruisant beaucoup de temples, et en fermant beaucoup d'autres, il causa de très grands maux à l'église. Aussi Eusèbe, historien contemporain, dit-il : « Tandis que Constantin traitait avec bonté les serviteurs « de Dieu, une bête féroce les traitait cruellement. L'Empire « à cette époque semblait partagé en deux parties bien dif- « férentes : l'une jouissant de l'éclat du plus beau jour, l'au- « tre couverte de l'obscurité d'une épaisse nuit[2]. » Cette persécution, commencée vers l'an 316, accrue l'an 321, et continuée avec la même fureur jusqu'à l'an 324, s'exerça surtout contre les ministres de la religion, et ne put détourner ni eux ni leur église d'une constante profession de l'Evangile, quoique vers la fin elle l'eût presque réduite à l'extrémité, et ne lui laissât aucun espoir de salut.

REMARQUE.

Cette prédiction annonce sur cette église la même chose que la quatrième a annoncé sur celle de Perse; savoir, une intrépidité extraordinaire pour la profession de l'Evangile, qui va chez l'une jusqu'à expirer tout entière sous les coups de la persécution; chez l'autre, jusqu'à toucher à sa dernière heure : intrépidité qui, leur étant commune, forme le principal trait qui les fait considérer par le Seigneur comme ne composant qu'une même église, *l'église de Smyrne*.

HUITIÈME PRÉDICTION.

10. *Et je te donnerai la couronne de la vie.*

NOTES.

[*La couronne*] C.-à-d. le triomphe, V. 3. [*De la vie*]

(1) Eusèbe, *Vie de Const.* Liv. I du chap. 42 au 55e; liv. II, chap. 1, 2, 3. Socrat. Liv. I, chap. 2. Eusèbe, *Hist.* Liv. X, chap. 8.

C.-à-d. de la religion, V. 143. Celle-ci, d'humiliée et persécutée, deviendra libre et dominante dans l'empire.

OBSERVATION.

Ainsi cette prédiction, qui semblait d'abord relative à la vie à venir, se rapporte au monde présent. Elle convient bien ici pour compléter la prophétie concernant cette église. D'ailleurs aucune prédiction relative à la vie future n'est contenue dans le corps d'une de ces sept prophéties, mais seulement dans la promesse qui suit chacune d'elles et qui commence par ces mots *à celui qui vaincra* (7ᵉ not. gén.).

SENS TOTAL.

« Et le Seigneur récompensera son héroïque persévérance « par le triomphe du christianisme *dans l'état.* »

ACCOMPLISSEMENT.

La longue persévérance de cette église fut enfin suivie du plus heureux événement. L'an 324, époque où son état était comme désespéré, Licinius fut entièrement défait et privé de ses états par Constantin, qui se trouva ainsi maître de tout l'empire. Et c'est depuis lors seulement que l'établissement de l'Évangile y fut assuré.

REMARQUES ULTÉRIEURES.

I. On a vu, v. 8, dans l'indication anticipée d'une dispensation céleste, deux sortes de titres qu'y prend Jésus-Christ; dont l'une consiste dans les titres de *premier* et de *dernier*, l'autre dans ceux de *mort* et de *ressuscité*. La prédiction présente correspond à la première sorte, puisqu'elle annonce un triomphe du christianisme, lequel est bien en rapport avec les titres de *premier* et de *dernier* qui signifient *celui qui a apporté l'Evangile et le fera triompher* (3ᵉ, 4ᵉ et 6ᵉ not. gén.). On verra bientôt la *promesse* correspondre à la seconde, annonçant la vie éternelle aux martyrs.

II. Ici l'on se demande pourquoi la promesse de ce triomphe universel du christianisme dans cet empire n'est faite qu'à l'église de la partie orientale, tandis que les autres contribueraient aussi par leur dévouement à obtenir du ciel cet avantage. La réponse est que celle-ci contribuerait beaucoup plus que les autres à le procurer par sa constance dans les plus longues et plus cruelles persécutions (Pr. XLIII.), et surtout dans les dernières, où le manque de fermeté eût rendu vain l'héroïque courage qui avait précédé.

Ici finit la prophétie proprement dite.

EXHORTATION

Adressée aux églises chrétiennes.

11. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux* églises.

SENS TOTAL.

« Ceux qui comprendront un jour cette prophétie devront « saisir et *s'appliquer* l'importante leçon que donne essentiellement l'Esprit divin aux églises chrétiennes (12ᵉ not. gén.), « *celle de persévérer dans la profession de l'évangile au péril* « *même de leur vie.* »

PROMESSE

Faite à des chrétiens de divers lieux et de divers temps (8ᵉ not. gén.).

11. *Celui qui vaincra n'aura pas à souffrir de la seconde mort.*

NOTES.

[*Celui qui vaincra*] D'après la 13ᵉ note générale, § 2, et d'après le caractère distinctif de cette église, le sens particulier de ce mot sera, des chrétiens qui, par un généreux dévouement, endureront la mort, même la plus cruelle, pour la profession de l'Evangile. [*La seconde mort*] C.-à-d. l'anéantissement, V. 218 (sens conjectural). [*N'aura pas à souffrir de la seconde mort*] C.-à-d. passera de cette vie à une nouvelle qui ne finira point, le tour négatif ayant la force d'une affirmation très énergique (Pr. LXXIII). Or une vie sans fin,

promise comme récompense, est évidemment une félicité éternelle. Souvent dans le Nouveau-Testament l'expression *la vie éternelle,* ou simplement *la vie,* est employée pour le bonheur éternel.

SENS TOTAL.

« Les chrétiens de divers lieux et de divers temps qui, par
« un généreux dévouement, sacrifieront leur vie pour la cause
« de l'Evangile, obtiendront en récompense une éternelle
« félicité. »

REMARQUES.

I. La nature de cette promesse est, on le voit, bien en rapport avec celle de la vertu qui en est l'objet (13ᵉ not. gén., § 2).

II. La promesse ici offerte confirme bien le sens donné plus haut à cette prédiction *je te donnerai la couronne de la vie.* Car si cette prédiction était aussi relative à la vie future, comme elle le semble d'abord, il s'en trouverait deux de ce genre adressées à *l'église de Smyrne.* Mais, au moyen du sens que nous avons assigné à ladite prédiction, on obtient pour elle et pour la promesse ici offerte un sens différent et bien convenable. Celle-là s'adressant audit *ange,* promet à l'église dont il s'agit le triomphe du christianisme; et celle-ci s'adressant à tous les chrétiens, promet le salut à ceux qui auront tout souffert, la mort même la plus cruelle, pour la profession de l'Evangile.

TROISIÈME SCÈNE

OFFRANT UNE PROPHÉTIE SUR L'ÉGLISE D'ITALIE.

(Elle est rapportée chap. II, v. 12 — 17.)

L'église d'Italie est l'assemblage de toutes les églises résidant dans cette presqu'île d'Europe qui est bornée au nord par les Alpes, des trois autres côtés par la mer, et dont Rome est la capitale. Celle des églises d'Italie qui paraît avoir été fondée la première est celle de Rome, qui le fut vers le milieu du premier siècle ; après quoi il s'en forma successivement d'autres dans cette contrée, qui peu à peu devint toute chrétienne.

DÉBUT DE CETTE SCÈNE.

12. *Ecris à l'ange de l'église qui est dans Pergame. Voici ce que dit celui qui a l'épée aiguë à deux tranchans.*

NOTES.

[*L'église qui est dans Pergame*] C.-à-d. l'église d'Italie, caractérisée par sa domination sur les autres, V. 74. [*L'épée aiguë à deux tranchans*] C.-à-d. une force victorieuse dans la guerre, terrassant à la fois deux sortes d'agresseurs, savoir, les peuples ennemis de l'Evangile, et les fanatiques fauteurs d'un culte superstitieux dans le christianisme. On verra prédites dans une autre vision des attaques contre les amis du pur Evangile de la part de peuples infidèles et de la part de peuples de la communion romaine (XVI, 13—16.). (*Voyez* la 2e, la 3e et la 5e not. gén.)

SENS TOTAL.

« Un début spécial annonce une troisième prophétie rela-
« tive à l'église caractérisée par sa domination sur les autres
« (l'église d'Italie), et principalement à son clergé. Ce début
« indique en même temps, par anticipation, qu'une telle ty-
« rannie attirera finalement contre elle le déploiement du pou-
« voir qu'a le Seigneur Jésus de faire également périr dans de
« terribles guerres les peuples infidèles et les chrétiens fau-
« teurs de coupables superstitions, *qui les auront suscitées.* »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

13—16. *Je connais le lieu où tu habites, lieu où Satan a son trône. Et tu tiens fortement mon nom. Et tu n'as point nié ta croyance en moi, même dans les jours où Antipas mon fidèle témoin a été tué chez vous où Satan habite. Mais j'ai un reproche à te faire : c'est que tu soutiens là des gens qui font régner l'enseignement de Balaam, qui conseillait à Balak de mettre une pierre d'achoppement devant les enfans d'Israël, afin qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles, et qu'ils s'abandonnassent à l'impudicité. Pareillement tu soutiens toi-même des gens qui font régner l'enseignement des Nicolaïtes : ce que je hais. Repens-toi ; sinon je viens contre toi, et je combattrai contre eux avec l'épée de ma bouche.*

REMARQUE PRÉLIMINAIRE.

Ces prédictions étant construites les unes avec le passé, les autres avec le présent, les autres avec le futur, distinguent trois périodes dans l'existence de cette église (8ᵉ not. gén.).

PREMIÈRE PRÉDICTION PRÉPARATOIRE.

13. *Je connais le lieu où tu habites, lieu où Satan a son trône.*

NOTES.

[*Satan*] C.-à-d. des persécuteurs, V. 44 (Pr. LXIII.).
[*Trône*] C.-à-d. puissance d'un souverain, V. 150.

SENS TOTAL.

« Le pays habité par cette église sera celui où résidera la « puissance souveraine de ceux qui persécuteront *les fidèles* « *dans les premiers temps de son existence*. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'Italie, qui était entièrement occupée par les Romains cinq cents ans après la fondation de Rome, était devenue dès lors pour cette ville, non-seulement un puissant boulevard par sa situation entre les Alpes et la mer, mais un grand surcroît de forces pour étendre ses conquêtes, pour former un très vaste empire, et même pour en tenir assujétis tous les peuples au milieu desquels elle était située, et que Rome sa capitale régissait de là comme d'un centre de force et d'activité. Telle a été jugée l'Italie par divers écrivains qui l'ont considérée sous le rapport politique dans le temps dont je viens de parler. Ainsi le docteur Newton dit, en parlant des Romains : « Ils étaient puissans dans le monde par Rome et « par l'Italie ; là étaient les racines, et là le tronc vigoureux « de l'arbre qui étendit ensuite ses rameaux sur une très « grande partie du monde connu [1]. » Cet état de choses subsistait encore du temps des empereurs, jusqu'à l'an 312, où Constantin-le-Grand, devenu maître de l'Italie, y protégea les disciples de Christ. Ce pays donc fut, jusqu'à cette année-là, la partie de l'empire où résidait principalement la souveraine puissance de ces princes persécuteurs du christianisme.

DEUXIÈME PRÉDICTION.

13. *Et tu tiens fortement mon nom.*

NOTES.

Le *nom* de Jésus-Christ est l'Évangile, V. 92.

SENS TOTAL.

« Elle déploiera une fermeté inébranlable pour la conser- « vation du christianisme dans son sein. »

(1) Dissert. XV.

ACCOMPLISSEMENT.

Si dans les premiers siècles l'église d'Italie ne contribua pas autant, à beaucoup près, que l'église grecque à la propagation de l'Évangile en divers pays du monde, du moins le maintint-elle fortement dans son sein. Le clergé n'épargna pour cela ni la force des discours, ni la vigilance, ni l'exemple des vertus chrétiennes, ni les soins nécessaires, ni même son propre sang, quand il fut appelé à sceller par le martyre sa foi en Christ, et il le fut fréquemment; et les dispositions du troupeau répondirent à ses généreux efforts[1].

TROISIÈME PRÉDICTION.

13. *Et tu n'as point nié ta croyance en moi.*

SENS TOTAL.

« Elle professera courageusement sa croyance en Jésus-Christ » (Pr. LXXIII.).

ACCOMPLISSEMENT.

Chez diverses églises les persécutions, sourtout sous Dèce et sous Dioclétien, glacèrent tellement d'effroi un nombre de leurs membres, que les uns, mal affermis, abandonnèrent le christianisme, et que d'autres, entre lesquels il y eut même des ecclésiastiques, désavouèrent leur croyance, ou la dissimulèrent par quelque acte d'idolâtrie aux yeux de leurs per-

(1) Même dans des temps postérieurs, de grands services furent rendus à la religion dans ce pays par les évêques de Rome et par un grand nombre d'autres ecclésiastiques d'Italie. Au IX[e] et au XI[e] siècles, ils sauvèrent cette contrée du joug et de la fausse doctrine des Sarrasins; tantôt en souscrivant pour les éloigner à un tribut annuel fort onéreux, tantôt en fortifiant la capitale, tantôt en appelant le secours des habitans du pays et celui des empereurs, et en combattant de leurs propres mains contre ces redoutables ennemis de la foi chrétienne. Les papes travaillèrent avec succès à la propagation du christianisme; ils contribuèrent beaucoup à la conversion des Barbares dans l'Occident. Ils pourvurent d'évêques et d'autres ministres beaucoup d'églises, non-seulement de l'Italie, mais des Gaules, des Espagnes, de l'Afrique, de la Sicile et des îles adjacentes.

sécuteurs. Mais l'église d'Italie ne présenta pas de tels exemples, ou en présenta si peu qu'ils n'ont pas mérité d'être comptés : ce qui est d'autant plus remarquable que la persécution de Dioclétien inonda Rome et plusieurs autres villes de cette contrée du sang des pasteurs et de celui de leurs troupeaux.

QUATRIÈME PRÉDICTION.

13. *Même dans les jours où Antipas, mon fidèle témoin, a été tué chez vous, où Satan habite.*

NOTES.

[*Les jours*] C.-à-d. les années, V. 18. [*Antipas*] Ce doit être un personnage bien important pour le clergé et pour l'église, objets de cette prophétie, puisque le Seigneur remarque que *même* sa *mort* n'a pu engager les pasteurs de cette église à renier leur croyance. En conséquence, on n'a pas lieu de croire qu'ici l'Esprit divin indique un homme peu connu, ou d'un rang peu élevé, et sur lequel l'histoire n'offre aucun détail. Plutôt son nom, qui semble d'abord pris au propre, et qui dans l'étymologie grecque signifie l'*homme pour tous*, ou l'*homme en place de tous*, doit (Pr. LXIII, et 16e not. gén.) désigner un personnage représentant un certain nombre d'hommes, parlant ou agissant en leur nom, soit un chef dans l'état ou dans l'église. Quand nous disons *un*, nous entendons un individu, ou une espèce, soit un ordre (Pr. LXIII.). [*Mon*] Ce mot est un témoignage d'une distinction spéciale de la part du Seigneur. [*Témoin*] C.-à-d. professant la vérité au péril même de sa vie, V. 185. [*Fidèle*] C.-à-d. selon le grec, assuré, constant, sur qui l'on peut compter. [*A été tué*] C.-à-d. a été par la force destitué de son emploi, V. 210. S'il s'agit, non d'un individu seulement, mais d'une espèce ou d'un ordre de personnes remplissant ensemble ou successivement cet emploi, le fait ici désigné sera plus ou moins répété, et l'emploi même cessera pendant des temps plus ou moins considérables. [*Chez vous*

où Satan habite] Dans les prédictions antérieures à celles-ci, Jésus a constamment employé le pronom *tu*, parce qu'il s'est adressé au corps du clergé d'Italie en général; mais ici, employant le pronom *vous*, il parle à un certain nombre d'individus de ce clergé, à ceux *chez qui Satan habite*.

OBSERVATIONS.

1° Observons qu'il n'est pas dit ici, comme dans l'avant-dernière prédiction, *le lieu où Satan a son trône;* et qu'il n'est pas non plus dit tout simplement *il a été tué chez toi*. L'une ou l'autre de ces expressions aurait indiqué que le théâtre de ce fait devait être le même que celui des faits annoncés auparavant (C.-à-d. tout le pays qu'habiterait le susdit clergé.). Mais ici le théâtre de l'action est restreint au lieu même *où Satan habite*: c'est pourquoi Jésus dit *chez vous*, indiquant du doigt, pour ainsi dire, ceux de ce clergé chez lesquels en particulier cette action doit s'effectuer.

2° Nous avons vu plus haut, sur les mots *le lieu où Satan a son trône*, que *Satan* désigne les persécuteurs, et que son *trône* désigne le pays où réside leur puissance souveraine. Ici le mot *habite* désigne leur résidence personnelle.

SENS TOTAL.

« *Elle persévérera dans la profession de l'Evangile*, même « dans les années durant lesquelles le plus éminent person-« nage, constant martyr de la foi, sera contraint par la force « de cesser ses fonctions dans le lieu de la résidence des « princes persécuteurs et d'une partie de ce clergé. »

REMARQUES.

I. Quel était le lieu de l'Italie, résidence de ces princes et d'une partie de ce clergé? N'est-ce pas Rome? N'a-t-on pas lieu de juger que ce personnage, dont l'influence peut être si grande sur ce clergé, est lui-même un ecclésiastique ou plutôt un ordre ecclésiastique? Et puisqu'il exerce ses fonctions dans le lieu même de la résidence des princes per-

sécuteurs, ne doit-il pas être l'évêque de Rome? Nous aurions donc pu exprimer ces particularités dans le sens total; mais nous avons cru devoir nous en tenir au sens le plus rigoureux. Elles y sont contenues d'une manière assez claire pour que chacun puisse les y découvrir; et elles paraîtront avec évidence par les détails de l'accomplissement.

II. Cette prédiction se divise en deux points, que nous transposerons.

PREMIER POINT.

« Un personnage revêtu d'un auguste emploi, et martyr constant « de l'Évangile dans le lieu de la résidence des princes persécu« teurs, sera forcé durant des années de cesser ses fonctions. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'évêque de Rome, dont le siége existait depuis l'an 66 au moins[1], personnage très éminent, en tant que chef du clergé de cette ville et de son territoire et même de l'Italie, jouissait dans l'église chrétienne en général, pendant les premiers siècles, non d'une autorité proprement dite, mais d'une haute considération, d'une confiance particulière et d'une préséance d'honneur. Il en était même à un certain point regardé comme le représentant, à cause de sa résidence dans la capitale de l'empire, qui était considérée comme la première ville du monde. Plus près du gouvernement, instruit le premier des faits, il était à portée d'en faire part aux églises et d'exercer en certains cas une précieuse influence. Ce poste honorable fut d'ordinaire occupé par des hommes qu'en rendaient dignes leurs lumières, leur prudence et leur héroïque dévouement à la cause de l'Evangile. Sur le nombre de trente et un qui l'occupèrent jusqu'à l'an 312, où les persécutions finirent en Occident, il y en eut vingt-sept qui reçurent la couronne du martyre; nombre qui

(1) Ceux qui prétendent que l'apôtre saint Pierre fut évêque de Rome, datent de l'an 41 le commencement de l'épiscopat de cette ville.

mérita bien à cette classe d'évêques le titre collectif de *constant témoin du Seigneur*. Après la mort de plusieurs d'entre eux, le siége demeura vacant plus ou moins de temps, à cause des difficultés des circonstances, et du péril éminent attaché particulièrement à un siége si voisin de celui du chef de l'empire, qui voyait même de très mauvais œil un évêque dans sa capitale [1]. Ce temps fut même plus d'une fois d'un an ou de quelques années (il fut de quatre ans après la mort d'Hygin.).

DEUXIÈME POINT.

Même durant ces années où cesseront les fonctions de ce personnage, l'église d'Italie ne cessera point de professer courageusement l'Évangile.

ACCOMPLISSEMENT.

Ces coups, aussi terribles que fréquens, dont cette église se voyait frappée dans la personne de ses premiers chefs, ne ralentirent jamais le zèle du clergé ni des troupeaux.

REMARQUE.

Le texte fait observer cette constance par le mot *même*. Quoi en effet de plus capable d'attiédir le zèle, d'abattre les forces morales de ce clergé, que le martyre successif et si rapproché de tant d'évêques vénérables, qui l'éclairaient de leurs conseils, qui soutenaient son courage, et dans le sein desquels, comme dans un centre commun, il pouvait concerter les mesures à prendre dans ces circonstances critiques! Quelles durent être et sa foi et son énergie pour déployer une telle constance dans la profession de l'Evangile, dans le maintien et le soin des églises d'Italie, durant des années entières, où la fureur de la persécution rendait vacant le siége le plus éminent de l'église! Et, pour monter sur ce siége dès que la plus grande violence de l'orage était pas-

(1) Eusèbe, Liv. VI. Cypr. *Epist.* 55.

sée, quel zèle ne fallait-il pas, quelque honneur qui pût y être attaché! Ah! dans ces temps de l'église naissante, où le paganisme et la barbarie s'appesantissaient si fréquemment sur elle, cet honneur n'avait ni assez d'élévation, ni assez de sécurité pour être acheté au prix de tant de dangers et de tourmens. Quant aux troupeaux, moins éclairés que leurs conducteurs, chez lesquels la vacance du poste le plus important eût pu ralentir le zèle ou produire le découragement, quel invincible dévouement ne fallait-il pas pour persévérer, dans ces cas mêmes presque désespérés, dans cette généreuse profession de l'Evangile, qui, en honorant cette contrée, sauva la cause du christianisme exposé alors au plus grand péril!

CINQUIÈME PRÉDICTION.

14. *Mais j'ai un reproche à te faire : c'est que tu soutiens là des gens qui font régner l'enseignement de Balaam, qui conseillait à Balak de mettre une pierre d'achoppement devant les enfans d'Israël, afin qu'ils mangeassent des choses sacrifiées aux idoles et qu'ils s'abandonnassent à l'impudicité.*

NOTES.

[*Tu soutiens*] Le grec, que les traductions ordinaires rendent par *tu as*, est aussi susceptible du sens ici offert : lequel indiquant un tort chez ceux auxquels le Seigneur s'adresse, s'accorde bien avec le reproche qu'il veut leur faire; au lieu que le sens *tu as*, ou, *il y a chez toi*, n'indique absolument chez eux aucun tort digne de réprimande. *Tu soutiens*, c.-à-d., tu soutiendras seul (ou beaucoup plus que tout autre) (Pr. XLIII.). [*Là*] Ce mot se rapporte évidemment au même lieu qui a été indiqué dans les mots précédens *chez vous où Satan habite*, lieu qui est *Rome*, d'après une explication régulière de ces mots mêmes; et nous verrons bientôt que la prédiction actuelle se rapporte également à cette ville. [*Font régner*] C'est ici le vrai sens du mot grec, que les versions ordinaires rendent par *tiennent*, ou par *tiennent forte-*

ment. Ce mot dérive d'un autre qui ne signifie pas seulement *force*, mais aussi *empire*, *souveraineté*. Le sens que nous y attachons est autorisé, commandé même par le mot *soutiennent* qui précède. Car serait-ce un aussi grand crime de *soutenir* des hommes qui suivent une doctrine erronée, que de soutenir des hommes qui la font régner dans la chrétienté, c.-à-d. qui emploient l'ascendant de leur crédit ou la puissance qu'ils ont en main à y faire prévaloir une telle doctrine? [*L'enseignement de Balaam*] Pour bien comprendre cette prédiction, il faut connaître le cas auquel elle fait allusion. Un devin de la ville de Pétor sur l'Euphrate, nommé Balaam, conseilla à Balak, roi des Moabites, de faire inviter les Israélites par les filles de son pays à leurs festins idolâtres et impurs, pour les faire ainsi tomber dans le double péché de l'idolâtrie et de la fornication, et attirer ainsi la colère de Dieu sur le peuple d'Israël (Nomb. XXV, 1, 2, 3; XXXI, 16.). Ce conseil, ayant été suivi, eut l'effet qu'avait annoncé ce rusé personnage. On voit que Balaam n'enseigna proprement en cela aucune *doctrine*, mais seulement un moyen d'induire les Israélites à pécher : moyen désigné ici par *mettre une pierre d'achoppement*. Quoique la conduite des docteurs dont il s'agit ici soit à un certain égard comparée à celle de Balaam, cela n'emporte pas qu'il faille prendre au propre, et les deux actes dont il est dit ici que les Israélites se rendirent coupables (*manger des choses sacrifiées aux idoles et s'abandonner à la fornication*), et la mauvaise intention de ce faux prophète. Il faut seulement voir ici des actes par lesquels ce peuple viola des lois du Seigneur, et une subtilité d'un conseil de Balaam qui en fut la cause. En conséquence, ces actes ne sont que des symboles de deux genres de fautes par rapport au culte dans lesquelles ces docteurs engageront des chrétiens; et cette adresse ou subtilité de Balaam n'est qu'un emblème de celle avec laquelle ces docteurs, sans intention de séduire proprement, engageront des chrétiens à adopter leur doctrine erronée par rapport à certaines pratiques contraires aux enseignemens de l'Evangile. Cette explication

s'accorde bien avec les sens que donne le *Vocabulaire* aux deux actes mentionnés, savoir celui de rendre à des créatures des honneurs qui ne sont dus qu'à Dieu, et celui d'altérer le culte même du vrai Dieu par des pratiques superstitieuses, V. 51, 53. Et ces sens s'accordent bien aussi avec celui que le *Vocabulaire* assigne à l'expression *enseignement*, savoir celui de principes de culte ou de conduite religieuse, V. 28.

OBSERVATIONS.

1° L'acte ici prédit, de faire régner certains principes de culte ou de conduite religieuse, répond au caractère distinctif de cette église (la domination sur les autres), qui a été indiqué dans la désignation par le nom de *Pergame*, v. 12. Ainsi cette prédiction correspond à cette désignation (2ᵉ, 4ᵉ et 6ᵉ not. gén.). Par-là même elle se rapporte à l'ensemble de l'église, et non pas seulement au clergé, qui cependant en est le principal objet (5ᵉ not. gén.).

2° Le mot *mais*, par lequel commence cette prédiction, indique qu'elle concerne un temps postérieur à celui qu'ont regardé les précédentes (8ᵉ not. gén. § 7.).

SENS TOTAL.

« Mais dans la suite cette église se rendra fort coupable en « soutenant de la manière la plus forte, en ce lieu même, de pré- « tendus docteurs, qui par de subtils enseignemens feront « régner dans la chrétienté un culte des créatures que ré- « prouve l'Evangile, et des pratiques superstitieuses dans le « service même de Dieu. »

Cette prédiction est, on le voit, composée de deux points, dont il faut changer l'ordre pour en mieux exposer l'accomplissement.

PREMIER POINT.

Il y aura en ce lieu-là de prétendus docteurs, qui feront régner dans la chrétienté un culte défendu des créatures, et des pratiques superstitieuses dans le service même de Dieu.

ACCOMPLISSEMENT.

On convient bien généralement que la cour de Rome est la puissance tutélaire de la doctrine des catholiques romains, qui a souvent trouvé en elle un ferme appui contre les réclamations de quelques princes, de plusieurs ecclésiastiques et même de quelques églises. Mais l'on ne s'accorde pas de même sur la pureté de cette doctrine. Les Catholiques nient qu'elle soient erronée, se fondant principalement sur la tradition et sur la prétendue infaillibilité de leur église. Les Protestans, au contraire, croient fausse sa croyance sur plusieurs points, n'admettant d'autre autorité que celle de l'Écriture, prétendant même que la tradition, quand elle serait admise, serait favorable à leurs opinions; citant pour le confirmer des enseignemens exprès de plusieurs pères de l'église; marquant, l'histoire à la main, les époques plus ou moins anciennes où les opinions des Catholiques commencèrent à paraître, et celles où elles furent reçues comme articles de foi [1]; alléguant enfin des paroles formelles de l'Ecriture opposées à ces opinions mêmes. D'après cela, ils condamnent les honneurs rendus aux anges, à la Vierge et aux saints, la génuflexion devant leurs images, l'adoration de l'hostie, etc., comme des actes défendus dans l'Ecriture (Col. II, 18; Act. X, 25, 26; Apoc. XIX, 10; Luc I, 46-48; Deut. V, 8; I. Tim. II, 5.) De même ils condamnent le sacrifice de la messe, les vœux de célibat, l'interdiction des viandes en certains temps, la croyance au purgatoire, l'absolution, la défense de lire l'Ecriture-Sainte, l'usage d'une langue étrangère dans le culte

(1) Nous aurons occasion d'en parler plus au long au sujet d'autres prédictions.

public, etc., comme des pratiques superstitieuses dans le service de Dieu, injurieuses quelques-unes à sa Majesté, et contraires aux instructions de l'Ecriture-Sainte (I. Cor. XI, 28; Act. III, 21; Jean, VI, 63; Hébr. VII, 27; IX, 25; XIII, 4; I. Tim. III, 2—11; Col. II, 16—20—23; I. Cor. XIV, 6—19; Jean, V, 39; II. Tim. III, 15, 16, 17; Rom. V, 1; Luc, XXIII, 43, XVI, 22; Math. XV, 3, 6—9.).

REMARQUE.

Dans cette opposition de sentimens, lesquels auront raison, de ceux qui verront dépeinte la cour de Rome dans l'endroit de l'Apocalypse qui nous occupe ici, ou ceux qui refuseront de lui en faire l'application? Sans doute si cette prédiction était isolée, la question serait plus difficile à décider. Mais de combien d'autres elle est précédée et suivie, qui toutes se rapportent comme elle à un seul objet, savoir l'*ange de l'église de Pergame*, et qui toutes régulièrement expliquées s'appliquent avec exactitude au clergé d'Italie! Pourquoi celle-ci ne pourrait-elle pas s'appliquer à la cour de Rome qui constitue la principale partie ou plutôt la tête de ce clergé, surtout présentant un trait fort important que le Seigneur ne doit pas omettre, savoir, la doctrine que ce clergé même doit soutenir? Ajoutons que toutes celles des parties de l'Apocalypse qui se rapportent directement ou indirectement à l'église romaine en reprennent la doctrine comme erronée; ce qu'on verra clairement d'après une explication *régulière*. Ainsi ce premier point de la présente prédiction doit être regardé comme déjà accompli dans la cour de Rome; et il sert, avec d'autres points de cette révélation prophétique, à décider négativement cette grande question : l'église catholique romaine est-elle la véritable et pure église de Jésus-Christ?

DEUXIÈME POINT.

(L'Église d'Italie soutiendra de la manière la plus forte les susdits docteurs dans l'établissement de ces condamnables pratiques.)

ACCOMPLISSEMENT.

Sans doute c'est dans l'église d'Italie principalement que la cour de Rome a trouvé à cet égard son appui et sa force. Dans l'ensemble des siècles qui ont précédé le nôtre, le clergé de cette contrée, à parler généralement, non-seulement n'a pas combattu comme celui d'autres pays catholiques contre certaines opinions de l'église romaine [1]; mais, quand d'autres se sont élevés contre quelques-unes de ces opinions, il les a fortement soutenues. Aussi vit-on, au XIVe siècle, Philippe-le-Bel, roi de France, employer tous ses efforts pour faire obtenir la chaire papale à un prélat français, voulant l'abolition des templiers et plusieurs autres articles qu'il ne pouvait attendre d'un pontife italien [2]. Ces dispositions du clergé italien se déployèrent surtout dans le concile de Trente (au XVIe siècle), dont les décrets ont réglé la croyance de l'église catholique romaine jusqu'à nos jours. Les protestans refusèrent d'y assister, parce qu'il se tenait en Italie, dont les nombreux évêques devaient inévitablement en composer la plus grande partie et y avoir ainsi une trop grande prépondérance. Dans ce concile, que tous les peuples avaient demandé pour réformer les mœurs et la doctrine de l'église, les évêques français proposèrent trente-quatre articles à la délibération, les Allemands en présentèrent vingt; les Espagnols résolurent de travailler avec zèle à cette réformation, et avant tout à la

(1) On doit distinguer Claude, évêque de Turin au neuvième siècle, Ochino martyr, et d'autres ecclésiastiques au seizième.

(2) Muratori, *Antiq. Ital.*, t. III, p. 397, 401, 409. Giannone. *Hist. de Naples*, t. III, p. 280. Baluz. *Pontif. Avenion.*, t. II, p. 290—322.

correction des mœurs du clergé de Rome. Mais les Italiens s'opposèrent constamment à leurs efforts, soit par leurs discours dans ce concile même, soit par leurs brigues, soit par la supériorité de leur nombre. Leurs brigues furent si actives et si constantes qu'elles ne purent rester inconnues. Les ambassadeurs français s'en plaignirent hautement, et exhortèrent les Pères à prendre une voie plus sûre pour répondre aux vœux de l'Église; l'Empereur s'en plaignit aussi fort amèrement dans une lettre écrite au concile et au pape; le cardinal de Lorraine, les évêques français et les espagnols eurent de fréquentes conférences sur les moyens de prévenir ces brigues des Italiens et leurs funestes effets; mais tout cela fut inutile. Le pape, loin de s'opposer à ces brigues, en était l'âme. Les évêques italiens furent toujours plus nombreux que tous les autres réunis. Aux deux premières convocations, il ne s'y rendit de toute la chrétienté que soixante évêques, la plupart Italiens, presque tous créatures du pape; et dans la dernière, où il y en eut plus de deux cents, les trois quarts étaient d'Italie; et l'on opina non par classes ou sections d'ecclésiastiques, comme dans les conciles de Constance et de Bâle, mais par têtes, comme l'avait d'entrée voulu le pape, pour être maître des suffrages. Aussi le concile ne satisfit-il point les nations catholiques elles-mêmes, et fut-il appelé par elles comme par les protestans, *le Concile du pape et des Italiens* [1]. Ajoutons qu'au XVI[e] siècle, où le culte réformé avait acquis un grand nombre de partisans en Italie, ce fut le clergé de ce pays qui, ayant à sa tête le cardinal Caraffe, suscita des persécutions contre eux et fit établir dans ce pays l'affreux tribunal de l'inquisition. Et il déploya une constante fureur, jusqu'à ce que le nom même du protestantisme fût aboli. Ce dévouement particulier et si ancien du clergé et des église d'Italie aux opinions de l'église romaine a été si bien connu et constaté qu'on a distingué leur doctrine par les noms de *doctrine des ultramontains*, de *théologie italienne*.

(1) Voy. la note ci-contre.

La prédiction suivante est fort remarquable par la nature de son sujet et par son étroite liaison avec celui qui vient de nous occuper.

SIXIÈME PRÉDICTION.

15. *Pareillement tu soutiens toi-même des gens qui font régner l'enseignement des Nicolaïtes : ce que je hais.*

NOTES.

[*Font régner*] Voy. la note sur ces mots au verset précédent. [*L'enseignement*] C.-à-d. les principes de culte ou de conduite religieuse, V. 28. C'est de celle-ci qu'il s'agit : elle est indiquée par le mot qui suit. [*Des Nicolaïtes*] C.-à-d. des papes, V. 63. Les principes particuliers des papes sont des principes de domination sur toute l'église chrétienne. [*Ce que je hais*] C.-à-d. ce que je déteste singulièrement, et ce que je dois punir sévèrement un jour (Pr. XLIV.). On a déjà vu plus haut une expression semblable au sujet de l'église grecque, v. 6.

OBSERVATIONS.

1° Les principes de domination ici annoncés répondent de la façon la plus directe au caractère distinctif de cette église, dont la désignation a été offerte au v. 12. Ainsi cette prédiction correspond, plus particulièrement encore que la précédente, à cette désignation (2°, 4°, 5° not. gén.).

2° Les mots *toi-même* marquent un grand étonnement que l'acte dont il s'agit soit commis par des pasteurs et par leurs troupeaux ; et ils reviennent à ceci : Comment vous, ministres de mes autels, que j'ai moi-même institués, sans soumettre votre raison ni votre conscience à aucun despotisme humain, vous dégradez-vous au point de devenir les soutiens d'un tel pouvoir dans mon église, et faites-vous servir le pouvoir même que je vous ai confié à soumettre mes disciples à la domination d'un coupable usurpateur dont vous devenez ainsi les complices? Et comment vous, troupeaux, soutenez-vous égale-

ment une tyrannie qui, en vous donnant des conducteurs esclaves, n'est pas moins avilissante pour vous que pour eux?

SENS TOTAL.

« Pareillement elle-même, ô bassesse! soutiendra de la « manière la plus forte de prétendus docteurs qui feront ré- « gner dans la chrétienté le système de la domination univer- « selle des papes, objet d'une singulière aversion du Sei- « gneur. »

Cette prédiction est, comme la précédente, composée de deux points dont il faut changer l'ordre pour en exposer l'accomplissement.

PREMIER POINT.

(Il y aura des docteurs qui feront régner le système de la domination universelle des papes.)

ACCOMPLISSEMENT.

La prétendue suprématie de l'évêque de Rome commença à se former au IVe siècle, se développa au VIIe, et s'accrut encore pendant plusieurs siècles. Ce chef nouveau dans l'Eglise ne s'y produisit point comme un simple docteur humain, mais il s'arrogea le droit exclusif de faire recevoir et suivre ses décrets, comme fondés sur une infaillibilité et une autorité positives reçues du ciel, se donnant les titres glorieux de *vicaire de Jésus-Christ et de chef suprême de l'église universelle*. Quelquefois même il s'est attribué en conséquence la faculté de condamner ou absoudre les ames, de disposer du pouvoir temporel des princes et des biens ou de la vie des particuliers qui ne se soumettent pas à ses décrets [1]. Ce pouvoir, il l'a exercé sur toute la chrétienté occidentale jusqu'au XVIe siècle, et sur une partie seulement depuis ce siècle-là jusqu'à nos jours, et avec quelques modifications. Or, sa

(1) Nous serons appelé par une prédiction sur la papauté proprement à montrer son origine, ses progrès et ses injustices.

cour, qui est son conseil et qui ne fait qu'un avec lui, a constamment sanctionné ces étonnantes prétentions dans ses divers décrets, et les a fortement défendues par ses légats auprès des conciles et des princes. Bien plus : c'est elle qui a constamment maintenu dans l'Église cette prétendue charge, par le soin régulier qu'elle a pris de donner un successeur au pape quand son siége est devenu vacant par sa mort, sa déposition ou sa retraite.

DEUXIÈME POINT.

{Ces hommes seront principalement soutenus par l'église d'Italie.}

ACCOMPLISSEMENT.

L'église d'Italie a toujours soutenu de la manière la plus forte la cour de Rome par rapport au système particulier de la suprématie du pape, aussi bien que par rapport à celui des opinions religieuses en général. Et dans cette église c'est le clergé qui a déployé le plus de zèle et de dévouement pour cette cause. Il est vrai qu'au IXe et au XIIe siècle deux ou trois évêques, entre lesquels on doit surtout remarquer Claude, évêque de Turin, s'élevèrent soit par des discours soit par des écrits contre la suprématie du pape, et que pendant un certain temps l'église de Milan refusa de le reconnaître. Mais qu'ont été ces réclamations en comparaison de celles qui ont été faites pendant plusieurs siècles, en plusieurs pays, par bon nombre d'ecclésiastiques, par des assemblées, par des synodes ou conciles particuliers, ainsi que par des parlemens et par de grands monarques! On connaît assez *les libertés* qui au Ve siècle furent réservées à la France par le concile de Tours, qui au XIIIe furent qualifiées du nom *de libertés gallicanes* dans une ordonnance de saint Louis, et que la France a fortement maintenues jusqu'à ce jour contre de fréquentes tentatives de la cour de Rome [1]. Dans le concile gé-

(1) Sur ce sujet l'Encyclopédie porte ce qui suit : « Ces libertés dont le détai « est très considérable, et qui s'étendent sur tout notre droit canonique, se rappor-

néral de Trente, au XVI[e] siècle, quelles fortes oppositions furent faites par les ecclésiastiques allemands et par les français contre la domination temporelle et spirituelle du pape; laquelle fut, autant et plus encore que les opinions générales en matière de religion, l'objet de leurs attaques! C'était là le fort dont la prise, importante en soi, devait même leur faciliter la réforme désirée dans la doctrine et dans les mœurs. Et que d'argumens indirects apportèrent pour renverser ou du moins restreindre l'autorité papale, les Espagnols qui n'osaient la combattre directement, leur église ayant reconnu le concile de Florence qui l'établit dans le siècle précédent! Que d'efforts de leur part pour faire au moins reconnaître que les évêques tiennent immédiatement leur autorité de Jésus-Christ et non du pape, et pour soustraire ceux-ci par ce moyen aux abus de pouvoir des évêques de Rome! Or le clergé d'Italie a soutenu cette prétendue suprématie des papes toutes les fois que l'occasion s'en est présentée. Il le fit surtout dans le concile de Trente dont nous venons de parler. Le pape sachant bien que sa suprématie y serait contestée, y fit abonder les évêques italiens, et fit opiner par tête sans aucune distinction de rang ou de nation. Ce mode de délibération, joint aux intrigues de ces prélats qui avaient particulièrement à cœur les intérêts du pontife, servit parfaitement ses vues à cet égard comme à d'autres. Quand les ecclésiastiques des autres pays soutinrent que le pape n'avait pas autorité sur l'église universelle, ceux d'Italie alléguèrent la décision du concile de Florence sur ce point, et écartèrent adroitement une plus longue discussion sur cette question, attendant un moment plus favorable. Lansac, l'un des ambassadeurs de France, dit que, pour contrebalancer l'influence des Italiens, on ferait venir tant d'évêques allemands et fran-

« tent à deux maximes fondamentales: 1° Le pape et les autres supérieurs ecclé-
« siastiques n'ont aucun pouvoir sur le temporel des rois; 2° par rapport au spiri-
« tuel, la puissance du pape est bornée par les canons et les coutumes du pays.
« L'église de France n'est pas la seule qui ait ces libertés, qu'on qualifie quelque-
« fois de *saintes*, pour exprimer le respect qu'on a pour elles et le prix qu'on y
« attache. »

çais qu'on serait assez fort pour chasser l'idole de Rome. (Le pape l'accusa d'avoir tenu ce propos). Comme dans ce concile les Français, se plaignant des brigues des Italiens et d'un manque de liberté dans les délibérations, menaçaient de se retirer dans leur pays pour y tenir un concile national, le pape, ne niant point ces brigues, répondit qu'elles avaient eu lieu à son insu, et voulut les excuser en disant que les évêques de delà les monts (c'est-à-dire tous les membres du concile, excepté les italiens) voulaient fouler aux pieds l'autorité du saint-siége. D'après plusieurs traits de ce genre que nous présente l'histoire, même écrite par des auteurs de l'église romaine, ne doit-on pas envisager le clergé et les peuples d'Italie comme l'unique rempart de la cour de Rome à l'égard du système particulier de la domination papale ?

REMARQUES ADDITIONNELLES

sur cette prédiction et sur la précédente.

I. Cette prophétie nous conduit encore à observer un rapport frappant entre Rome païenne sous le point de vue politique, et Rome chrétienne sous le point de vue religieux. D'abord, capitale de l'empire romain, elle l'est ensuite de la chrétienté. Dans ces deux cas, l'Italie lui sert également d'appui. Ainsi Rome païenne et Rome chrétienne a toujours l'Italie pour rempart, considérant les autres pays comme ses sujets condamnés à lui obéir.

II. Que l'Esprit divin qui, discernant tout, pèse tout à la plus exacte balance, ait distingué dans cette prophétie l'église d'Italie des autres églises, à cause de l'appui particulier qu'elle donnerait à la cour de Rome, cela deviendra plus évident encore si quelqu'une des prophéties suivantes [1] désigne les autres églises comme soumises à cette cour (ce qui a lieu en effet). Mais achevons l'explication de celle-ci dont il reste encore deux prédictions bien nécessaires pour la compléter.

(1) On doit se rappeler que nous entendons par *prophétie* un groupe de prédictions relatives à un même objet.

SEPTIÈME PRÉDICTION.

16. *Repens-toi; sinon, je viens contre toi.*

NOTES.

[*Repens-toi; sinon*] C.-à-d. je t'accorderai beaucoup de temps pour te repentir, mais tu ne te repentiras pas (Pr. LXXII.). [*Je viens contre toi*] C.-à-d. je te punirai par un rigoureux fléau, V. 200. Ce fléau sera probablement une guerre.

SENS TOTAL.

« Le Seigneur lui accordera un long délai avant de la punir, voulant lui laisser beaucoup de temps pour revenir de « son égarement; mais, ce délai étant inutile, il lui enverra « enfin un terrible fléau. »

REMARQUE.

Aucun événement jusqu'à ce jour ne nous paraît avoir répondu à cette prédiction. Du Ve au XIe siècle, à la vérité, l'église d'Italie souffrit de grands maux de la part de diverses nations barbares qui se répandirent à plusieurs reprises dans cette contrée. Mais c'est depuis cette période même que la tyrannie et les erreurs de Rome sont parvenues à leur plus haut degré, et que le clergé d'Italie a le plus signalé son dévouement à les soutenir. Il est vrai encore que, dans les six dernières années du XVIIIe siècle, l'Italie eut beaucoup à souffrir des guerres qu'y portèrent les Français; mais ces guerres, dont le but était politique plutôt que religieux, ayant été de courte durée, et ayant laissé après elles à cette contrée sa précédente prospérité et toute son existence religieuse, ne nous paraissent pas avoir formé l'accomplissement de la présente prédiction, qui en conséquence nous paraît encore à venir.

HUITIÈME PRÉDICTION.

16. *Et je combattrai contre eux avec l'épée de ma bouche.*

NOTES.

[*Contre eux*] C.-à-d. contre les Nicolaïtes et *ceux qui font régner la doctrine de Balaam* dont il vient d'être parlé, c.-à-d. contre les papes et la cour de Rome. [*Je combattrai*] C'est d'un combat proprement dit qu'il s'agit ici. (Il aura pour but une défense et non une attaque : cela résulte d'autres prédictions postérieures, XIII, 10; XVI, 13, 14; XIX, 20.). Ce combat, on le comprend, sera livré par des amis du pur Evangile, soutenus par un secours invisible de Jésus; et l'expression *je combattrai,* qui doit être prise dans sa plus grande énergie (Pr. XLIV.), signifie *je déferai, j'abattrai, je terrasserai.* [*L'épée de ma bouche*] C.-à-d. une insigne force dans les combats qui fera prévaloir ma vraie doctrine. (*Voyez* les notes sur ces mots, I, 16.) Ces mots confirment que cette guerre aura une cause religieuse.

SENS TOTAL.

« Dans de terribles guerres, le Seigneur déploiera contre « ces prétendus maîtres de l'Église une force terrassante pour « le rétablissement de la pureté de sa doctrine, *dont ils au-* « *ront injustement attaqué les sectateurs.* »

REMARQUES.

I. Cette prédiction correspond à l'indication anticipée d'une dispensation du Seigneur exposée au v. 12. On peut facilement le reconnaître par un emploi de termes semblables, savoir, *l'épée sortant de la bouche de Jésus.*

II. La défaite des catholiques romains ici prédite doit mettre fin à l'existence de leur église, puisque cette prédiction est la dernière de la scène présente.

Ici finit la prophétie proprement dite.

EXHORTATION ADRESSÉE AUX ÉGLISES CHRÉTIENNES.

17. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux églises.*

SENS.

« Ceux qui comprendront un jour cette prophétie de-
« vront saisir et s'appliquer la leçon morale qu'y donne es-
« sentiellement l'Esprit divin à toutes les églises chrétiennes
« (12e not. gén.), savoir, *de s'abstenir d'un despotisme reli-
« gieux et d'enseignemens contraires à l'Ecriture.* »

PROMESSE

FAITE A DES CHRÉTIENS DE DIVERS LIEUX ET DE DIVERS TEMPS.

(13e not. gén. § 3 et 7.)

PREMIER POINT.

17. *A celui qui vaincra je donnerai de la manne cachée.*

NOTES.

[*Celui qui vaincra*] D'après la 13e note générale et d'après le caractère distinctif de cette église, le sens particulier de ces mots sera, les chrétiens qui, dociles à la voix de la raison et de l'Ecriture, s'abstiendront d'un despotisme sur les ames et d'une doctrine superstitieuse. [*La manne*] Dans l'Evangile, Jésus désigne sous l'emblème *du pain* sa doctrine, salutaire aliment de l'ame (Jean, VI, 33, 58.). Ici il la désigne sous celui de *la manne* dont autrefois les Israélites furent nourris dans les déserts de l'Arabie : emblème d'autant plus exact qu'aucun homme ne contribuait à la confection ou préparation de cette nourriture, et qu'elle venait immédiatement du ciel. Aussi, entend-il par-là sa doctrine pure, sans altération ni addition humaine. [*Cachée*] C.-à-d. point ou peu connue des autres hommes.

OBSERVATION.

Il est aisé de voir, par la nature de ce point et par celle

des deux suivans, que cette *promesse* se rapporte dans son entier à la vie présente.

SENS TOTAL.

« Les chrétiens dont les principes seront éloignés de tout « despotisme sur les ames et de toute pratique superstitieuse « trouveront un aliment spirituel, pur et parfait dans la pa-« role divine dont le Seigneur les fera jouir, et qui ne sera « bien connue que d'eux seuls. »

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Les fidèles qui, pendant nombre de siècles avant la Réformation, rejetaient plusieurs opinions de Rome et ne pouvaient prendre part à un culte qu'ils trouvaient essentiellement vicieux, pourvoyaient aux besoins de leur ame par les instructions de l'Ecriture-Sainte, dont leurs docteurs leur donnaient la traduction, de bouche dans les premiers temps, puis par écrit. Ceci eut lieu surtout depuis le XII[e] siècle, époque à laquelle Waldo, de Lyon, fit faire une traduction de la Bible en langue vulgaire, dont des copies nombreuses, répandues en France et en d'autres pays, procurèrent l'instruction et l'édification de toute cette classe de fidèles. Au XIV[e] siècle, Wiclef procura le même avantage à ceux d'Angleterre. A cette lecture tous joignaient d'autres actes d'une dévotion privée, et ils tenaient des assemblées plus ou moins secrètes selon le degré de rigueur que l'intolérance de l'église romaine exerçait contre eux. Cette lecture des saints livres et ces divers actes d'un culte pur et particulier étaient des effets non-seulement de leur zèle religieux, mais d'une bienveillance spéciale du Seigneur qui, ne voulant pas les laisser manquer d'un aliment aussi nécessaire pour leur salut que doux à leur cœur, ne permit point que la fureur de leurs ennemis allât jusqu'à les en priver absolument. Mais, pour les catholiques l'Ecriture-Sainte était le plus souvent inconnue, et l'on peut dire *cachée*. Bien des causes y concouraient : l'indifférence du plus grand nombre pour la parole divine, la grande ignorance qui régnait dans leur église, même chez le

clergé, la négligence ou le refus de traduire la Bible en langue vulgaire; enfin la lecture en fut souvent défendue en divers lieux [1]. Depuis le siècle de la Réformation, où cette lecture fut formellement interdite par le concile de Trente, et où l'on établit pour règle de foi une tradition prétendue et les décisions de l'église romaine, les catholiques, pour la plupart, ont été jusqu'à ce jour dans une ignorance plus ou moins grande des saints livres. Mais ceux des protestans qui ont vécu dans des états catholiques ont presque constamment joui et de la lecture de la Bible, dont les exemplaires se sont facilement multipliés par le moyen de l'imprimerie inventée dans ce siècle-là, et de l'exercice d'un culte assorti à leur croyance, quoiqu'ils aient quelquefois rencontré de grandes difficultés et essuyé des persécutions. (Et, depuis cette époque, l'étude de l'Ecriture-Sainte dans les langues originales est devenue beaucoup plus fréquente.)

DEUXIÈME POINT.

17. *Puis je lui donnerai un caillou blanc, et sur ce caillou un nouveau nom écrit, que personne ne reconnaît, si ce n'est celui qui la prend.*

NOTES.

[*Un caillou blanc*] Autrefois dans les combats ou jeux publics on donnait au vainqueur une pierre blanche, sur laquelle étaient écrits son nom et la désignation du prix qu'il remportait. Ici donc est désignée une victoire que le seigneur accordera à ceux qui n'auront pas imité l'église d'Italie dans son esprit de domination et dans ses enseignemens superstitieux: victoire qui sera tout à la fois une déclaration et une récompense d'un mérite particulier qu'ils auront ainsi acquis à ses yeux. [*Un nouveau nom*] On doit entendre par-là un nom ou titre ajouté à celui qu'ils ont précédemment porté:

(1) La première défense à cet égard fut, à ce qu'il paraît, celle que le concile de Toulouse fit l'an 1229, d'avoir la Bible en langue vulgaire, parce que la lecture de ce saint livre accroissait plus que toute autre cause le nombre des Albigeois.

car il n'est dit, ni *je changerai leur nom*, ni *je leur donnerai un autre nom*. Par l'expression *un nouveau nom*, il faut entendre un nom particulier, approprié à une certaine qualité qui les caractérisera, un nom distinctif, V. 39. Remarquons que c'est Jésus même qui le *donnera* : c.-à-d. que ce sera avec son approbation qu'il sera pris par les fidèles dont il parle ; peut-être sera-ce même par une secrète influence de son esprit. Quel sujet de gloire pour eux qu'un titre reçu du suprême Chef de l'Église ! [*Que personne ne reconnaît*] C.-à-d. que personne n'autorisera, ne tiendra pour légitime (Pr. LXVII). [*Prend*] C.-à-d. prendra. [*Sur ce caillou*] C.-à-d. au sujet et en conséquence de cette victoire annoncée dans le point précédent ; puisque le nom qu'écrivaient les anciens sur la pierre blanche donnée au vainqueur désignait sa personne et la nature de son triomphe.

SENS TOTAL.

« Bien plus : le Seigneur leur accordera un jour une glo-
« rieuse victoire ; après laquelle, avec son approbation, ils
« joindront dans leurs personnes, au nom de *chrétiens*, un
« nom nouveau et distinctif, dont nul autre que ceux mêmes
« qui le prendront ne voudra reconnaître la légitimité. »

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

« Au XVIe siècle, les protestans de divers pays obtin-
« rent un insigne avantage. Dans une partie de l'Allemagne,
« dans une partie de la Suisse, en Angleterre, en Écosse,
« en Danemarck, en Suède, en Hollande, ils conquirent
« l'indépendance politique et religieuse; et leur culte qu'em-
« brassèrent alors et depuis un grand nombre de catholi-
« ques, devint dominant dans ces états où rien n'en fait
« présager la ruine. A cette époque, leur société religieuse
« joignit au nom d'*église chrétienne* le titre inconnu jus-
« qu'alors et très distinctif de *réformée* [1] : titre relatif au réta-

(1) Le titre de *Réformés*, pris dans une acception particulière, est réservé aux protestans qui ne suivent pas la doctrine de Luther. Mais ce nom reçoit une ac-

« blissement, qu'elle estima opéré chez elle, de la pureté du « christianisme et du culte de la primitive église. Ce titre « qu'elle porte encore aujourd'hui, et approuvé sans doute « du Seigneur (comme on peut le juger d'après la teneur de « plusieurs points de cette Révélation), n'a jamais été reconnu « des Catholiques; et c'est une conséquence de leur doctrine, « de ne point admettre la légitimité d'une telle dénomina- « tion. Aussi désignent-ils toujours cette église sous le nom « affecté de *prétendue réformée*. »

REMARQUES SUR L'ENSEMBLE DE LA PRÉDICTION.

I. Qu'elle est remarquable cette promesse qui va jusqu'à annoncer *le nouveau nom* qu'obtiendra la société particulière de chrétiens dont il s'agit! Et qu'elle sert bien ici pour les caractériser complètement!

II. Les destinées postérieures de cette église réformée et indépendante, qui fut constituée au XVIe siècle, seront décrites dans une autre prophétie de cette vision (la VIe) dont elle est l'objet propre.

III. Il reste à observer, sur la promesse présente, son rapport avec la nature de la vertu qui en est l'objet. Cette vertu consiste, on l'a vu, à s'abstenir des pratiques superstitieuses et d'un despotisme religieux. Par-là le petit nombre de ceux qui l'observent, auxquels s'adresse cette promesse, étant tout-à-fait en dehors de l'église romaine, ne participent ni à la direction de ses chefs ni à aucune de ses institutions; ils sont même inconnus ou méprisés du monde catholique. Qu'est-ce qui leur est ici promis? Qu'ils ne manqueront pas pour cela d'une nourriture spirituelle; qu'ils auront

ception plus étendue, et désigne indistinctement tous les protestans. C'est à ce qu'il paraît dans cette acception générale que Jésus considère le *nouveau nom* dont il parle, ne mettant pas de différences entre ces sociétés ou églises, malgré quelques différences entre leurs opinions, sans doute parce qu'elles n'offrent à ses yeux aucune superstition ni aucune pratique contraire à l'esprit de son Évangile, et que ces églises pourront se réunir un jour dans une même croyance, qui sera la plus pure à tous égards.

dans leurs demeures et dans leurs mains les saintes Ecritures, négligées, il est vrai, ou mal connues de la généralité des chrétiens, mais admirablement *propres à instruire, à convaincre, à corriger et à former l'homme de Dieu à toutes sortes de bonnes œuvres*, II. Tim. III, 16; que s'ils n'appartiennent pas à l'église dominante, leurs assemblées privées, quelque petites qu'elles soient, ne constitueront pas moins des églises chrétiennes, agréables aux yeux de Celui qui a dit: *Là où il y aura deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je serai au milieu d'elles*, Matt. XVIII, 20; enfin que la publicité et l'indépendance de leur culte ne leur seront pas toujours refusées; qu'il viendra un moment où leur louable persévérance obtiendra ces heureux priviléges, et avec eux un nouveau nom pour leurs églises qui en signalera à la fois le triomphe et le beau caractère.

QUATRIÈME SCÈNE

OFFRANT UNE PROPHÉTIE SUR L'ÉGLISE DE L'OCCIDENT ET DU NORD.

(Rapportée chap. II, v. 18 — 29.)

Que faut-il entendre par cette église? La réunion de toutes celles d'Europe qui ont été soumises à la cour de Rome jusqu'à l'époque de la Réformation, à l'exception de celles d'Italie, qui a été l'objet de la prophétie précédente. C'est à cause de leur réunion sous une même domination qu'elles sont ici considérées comme une seule église. Elle comprend, on le voit, toutes celles de l'Espagne, du Portugal, de la France, des Iles Britaniques, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Pologne, de la Hongrie, de la Prusse, de la Suède et du Danemarck. Ces diverses églises n'ont pas toutes existé depuis un même temps, et même l'Evangile ne s'est établi dans les derniers de ces états que depuis le huitième siècle.

Puisque l'église désignée dans la prophétie précédente y

est considérée comme faisant dominer la doctrine de Rome dans la chrétienté, celle de l'Occident et du Nord, désignée dans celle-ci, doit y être présentée comme dépendante de Rome, et soumise plus ou moins à son autorité. On verra que cela a lieu en effet, et l'on y trouvera un nouveau sujet de confiance en notre explication de ces deux prophéties.

DÉBUT SPÉCIAL DE CETTE SCÈNE.

18. *Ecris à l'ange de l'église qui est dans Thyatire : Voici ce que dit le Fils de Dieu, dont les yeux sont comme une flamme de feu, et les pieds semblables à l'airain le plus fin.*

NOTES.

[*L'église dans Thyatire*] C.-à-d. l'eglise de l'Occident et du Nord, caractérisée par un état d'assujétissement, V. 75.

[*Le Fils de Dieu*] Ces mots, marquant la divinité de la personne de Jésus-Christ, indiquent l'excellence de la religion qu'il a apportée au monde, et un grand dessein de sa part à l'égard de cette religion même. Ce dessein n'est pas sans doute de la faire régner ou de la propager dans l'église objet de cette prophétie, puisque le seul nom d'*église* en suppose chez elle la connaissance et la profession publique. Il ne s'agit pas non plus d'y maintenir la pureté de cette religion; car si cette pureté y était dominante et généralement établie, il ne serait pas besoin d'une dispensation céleste pour la procurer. Il ne peut donc être question que de rétablir cette pureté, qui par-là même est censée altérée : ce qui se confirmera par tout le contenu de cette prophétie (*Voy.* la 2e, la 3e et la 5e not. gén.).

SENS TOTAL.

« Un début spécial annonce une quatrième prophétie re-
« lative à l'église caractérisée par sa soumission à une auto-
« rité superstitieuse (l'église de l'Occident et du Nord), et
« principalement à son clergé. Ce début indique en même
« temps, par anticipation, que cette coupable lâcheté atti-

« rera finalement sur elle une sévère dispensation de la « part du divin auteur de l'Evangile, qui, discernant les « faux d'avec les sincères amis de la vérité, n'épargnera « point les hypocrites, à la grande époque où il doit réta- « blir la pureté de sa religion, dont dépendra sa stabilité « comme sa gloire jusqu'à la fin du monde. »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

19—24. *J'ai vu ta charité, le soin que tu as pris des pauvres, ta foi, ta patience, et tes dernières œuvres, plus considérables encore que les premières. Mais j'ai un reproche à te faire : c'est que tu permets que Jézabel, cette femme qui se dit prophétesse, enseigne, et même engage par ses séductions mes serviteurs à commettre l'impudicité et à manger des choses sacrifiées aux idoles. Je lui ai accordé du délai pour qu'elle se repentît de son impudicité, mais elle ne s'est point repentie. Voici, je l'aliterai. Puis je plongerai dans de grandes tribulations ceux qui commettent adultère avec elle, s'ils ne se sont repentis de leurs œuvres. Et je tuerai à mort ses enfans. Et toutes les églises connaîtront que je suis Celui qui sonde les cœurs et les reins. Et je rendrai à chacun de vous selon ses œuvres. Mais je dis aux autres dans Thyatire qui ne suivent pas cet enseignement, et qui ne connaissent point les profondeurs de Satan, comme ils les appellent : je ne mets pas sur vous d'autre fardeau ; seulement retenez avec fermeté ce que vous avez jusqu'à ce que j'ouvre.*

PREMIÈRE PRÉDICTION.

19. *J'ai vu ta charité.*

NOTES.

Le mot *charité* est pris dans toute l'étendue de son acception.

SENS.

« Dans les premiers temps de son existence, cette église,

« animée des sentimens d'une vraie charité, en pratiquera « tous les bons offices.

ACCOMPLISSEMENT.

Pendant les trois premiers siècles, cette église persévéra dans la concorde, le support et tous les bons offices de la charité chrétienne qui caractérisaient alors les fidèles de tous les pays.

DEUXIÈME PRÉDICTION.

19. *J'ai vu le soin que tu as pris des pauvres.*

SENS.

« Elle se distinguera par un soin très généreux des indi- « gens. »

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les trois siècles suivans, qui offrirent plusieurs occasions de grandes bienfaisances publiques, le clergé de cette église offrit des traits nombreux et fort remarquables d'une généreuse libéralité. Ainsi, Ambroise, évêque de Milan, racheta des captifs que les Goths avaient faits, et y employa même les vases de l'église, et légua ses biens aux pauvres[1]. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, vendait sa vaisselle pour soulager les pauvres, et il nourrit à ses dépens, avec l'aide d'un ami, plus de quatre mille Bourguignons chassés de leur pays[2]. Patiens, évêque de Lyon, fit distribuer du blé dans les provinces voisines, où sans ce secours un grand nombre de personnes seraient mortes de faim[3]. Exupère, évêque de Toulouse, au temps d'une grande famine, vendit tous ses biens et tous les vases d'or et d'argent de son église pour nourrir les pauvres, et fit couler les ruisseaux de sa charité, non-seulement dans les Gaules, mais aussi dans

(1) Fleury, Liv. XVII, § 39.
(2) *Vita Sidon.* per *Sirm.*—*Greg. Tur.* II. *Hist.*, chap. 22, 24.
(3) Sidan. Liv. VI, Ep. 12.

la Palestine et dans l'Égypte[1]. Hilaire, évêque d'Arles, joignait à une piété et à une humilité rares le plus grand soin pour le soulagement des pauvres, et il vendit les vases d'or et d'argent de son église pour racheter des captifs[2]. Dans ce même temps, les troupeaux en général exerçaient avec empressement la grande vertu de la bienfaisance, non-seulement dans les cas particuliers, mais dans certains malheurs publics qui exigeaient de plus abondans secours. Ainsi au Ve siècle, lors de l'invasion des Germains dans la France et dans l'Espagne, dont ils prirent et ruinèrent plusieurs villes, les chrétiens soulagèrent autant qu'ils purent les victimes de ces ravages, sans excepter les païens qui restaient encore dans ces contrées.

TROISIÈME PRÉDICTION.

19. *J'ai vu ta foi et ta patience.*

SENS.

« Elle se rendra aussi recommandable par la fermeté de sa « foi et par sa constance à endurer de grandes persécutions. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'église de l'Occident et du Nord souffrit moins que d'autres, à la vérité, des persécutions exercées par les empereurs, et surtout de celle exercée par Dioclétien, qu'elle n'endura que deux ans (vivant dès l'an 305 sous la douce domination de Constance Chlore et de Constantin son fils). Cependant elle eut à souffrir, surtout son clergé, de fréquens et cruels tourmens, qui n'ébranlèrent ni sa foi ni sa constance. Elle endura ensuite beaucoup de maux de la part des nations du Nord, qui envahirent la partie de l'empire où elle résidait[3], et elle déploya alors une foi si ferme et un zèle si

(1) Hier. Ep. 4, *ad Rust.*

(2) Gennad. *de Vir. Illust.*, chap. 96 et 99.

(3) Ces faits seront exposés avec quelque détail dans l'accomplissement des prédictions contenues au chap. VIII, 8—11.

ardent, qu'elle convertit ces barbares même à l'Evangile, et les incorpora dans son sein.

QUATRIÈME PRÉDICTION.

19. *J'ai vu aussi tes dernières œuvres, plus considérables encore que les premières.*

NOTES.

[*Tes œuvres*] C.-à-d. tes écrits religieux, V. 93.

SENS TOTAL.

« Et elle produira de bons ouvrages religieux, dont le « nombre ira toujours en croissant. »

ACCOMPLISSEMENT.

Dans les trois premiers siècles, où il n'y avait encore que peu d'églises dans cette partie de l'Empire, le clergé ne laissa pas de produire quelques bons ouvrages, les uns pour la défense du christianisme, d'autres pour l'explication des Ecritures, d'autres pour des exercices de piété. Dans les trois siècles suivans, il en produisit un nombre bien plus considérable, surpassant même celui qui fut publié dans les autres églises[1].

CINQUIÈME PRÉDICTION.

20. *Mais j'ai un reproche à te faire, c'est que tu permets que Jézabel, cette femme qui se dit prophétesse, enseigne, et même qu'elle engage par ses séductions mes serviteurs à commettre l'impudicité et à manger de ce qui a été sacrifié aux idoles.*

NOTES.

[*Mais*] Signe d'un temps postérieur (8e not. gén., § 7.).
[*Jézabel*] Une princesse de ce nom, païenne, impérieuse et

(1) On trouvera un catalogue de ces livres dans le *dictionnaire de Calmet*, Ier vol., et dans le IIIe tom. de la *Théologie Chrétienne*, de Pictet.

cruelle, qu'un roi d'Israël avait épousée contre la défense de la loi divine, entraîna son mari et le peuple dans l'idolâtrie. Elle est ici l'emblème d'une personne (ou d'une société de personnes) joignant à une domination illégitime des principes d'idolâtrie ou de superstition, et peut-être une disposition tyrannique et violente. [*Prophétesse*] C.-à-d. docteur de la vérité, douée de la faculté particulière d'enseigner la parfaite religion, V. 177. [*Enseigne*] Ce mot ne régit pas ceux *commettre adultère et manger des choses*, etc., lesquels sont suffisamment régis par les mots *engage par ses séductions* qui les précèdent immédiatement; mais il forme seul un sens, et ce sens est général et absolu, c'est-à-dire qu'il signifie enseigner avec autorité, avec un droit exclusif (Pr. XLIV.). [*Ses séductions*] *Séduire* signifie porter à des choses mauvaises, dont la nature est déterminée par le nom figuré de la personne qui séduit. Or, comme c'est ici une fausse *prophétesse* qui séduit, ses séductions doivent consister à faire recevoir de faux principes en matière de foi ou de culte : les détails suivans le confirment. [*Mes serviteurs*] C.-à-d. les vrais adorateurs de Dieu, V. 172. [*L'impudicité*] C.-à-d. des pratiques superstitieuses dans le service du vrai Dieu, V. 51. [*Manger des choses sacrifiées aux idoles*] C.-à-d. rendre à des créatures, qu'on ne regarde cependant pas comme des divinités, des hommages religieux défendus dans l'Evangile, V. 63.

SENS TOTAL.

« Mais dans la suite cette église se rendra répréhensible « en permettant qu'une prétendue reine spirituelle, qui se « donnera pour l'oracle de la vérité, exerce une autorité « d'enseignement, et même entraîne par ses séductions les « vrais adorateurs de Dieu à des pratiques superstitieuses et « à un service des créatures défendu dans l'Evangile. »

REMARQUES.

1. Une des prédictions de la prophétie précédente a an-

noncé que certains hommes *enseigneraient à commettre l'impudicité et à manger des choses sacrifiées aux idoles*. La répétition de ces termes figurés dans la prédiction présente donne lieu de juger que celle-ci peut avoir en vue les mêmes hommes.

II. Une autre prédiction de la prophétie précédente porte que ces hommes seront soutenus par d'autres dans leurs enseignemens ; celle-ci porte seulement que le clergé de l'église qui en est l'objet *permettra* que de tels *enseignemens* aient lieu chez elle.

ACCOMPLISSEMENT.

Rome, en s'attribuant l'infaillibilité dans sa doctrine et la suprématie sur toute l'église, a employé tous les moyens d'adresse et de contrainte pour la soumettre à son joug et lui faire suivre sa doctrine. Elle est la seule dans la chrétienté en qui se rencontrent ces traits de la *Jézabel* mystique [1]. Les pasteurs de l'Occident et du Nord n'ont pas, il est vrai, comme ceux d'Italie, soutenu Rome dans tous les temps avec la plus grande opiniâtreté et par de coupables intrigues ; plusieurs même, jusqu'à des prélats et quelques conciles, ont en divers temps réclamé contre ses décisions et prononcé des arrêts contraires aux siens. Mais ce n'a été que la moindre partie qui l'a osé ; mais elle ne l'a commencé que tard et quand le mal avait déjà fait de grands progrès ; mais elle n'a point persévéré, comme elle l'aurait dû, dans ses justes arrêtés, et n'a point sacrifié ses intérêts temporels pour le maintien du pur Evangile, comme l'ont fait les protestans des Vallées, de la France et des pays aujourd'hui réformés. Ainsi, par l'ignorance ou l'insouciance des uns, et par la faiblesse ou le manque de prévoyance des autres, les membres de ce clergé ont laissé prévaloir le despotisme papal dans leurs domaines spirituels. Ils ont même contribué à y introduire et y

(1) Une semblable allusion, pour désigner l'église de Rome, fut faite dans le concile de Trente par l'ambassadeur de France. *Hist. du Concile de Trente* par Jurieu, t. II, p. 242.

maintenir sa doctrine erronée en l'enseignant de leur propre bouche, et l'appuyant de tout le crédit dont les investissaient leurs fonctions sacrées. Les troupeaux ont été *séduits* (selon l'expression du texte) par une confiance naturelle en leurs conducteurs immédiats, ne connaissant pas ou connaissant peu les saintes Ecritures, qui auraient pu à la fois les prémunir contre de telles influences et leur apprendre le vrai culte de Dieu; et avec l'erreur ils ont été imbus de l'esprit d'intolérance qui veut à tout prix l'établir et la propager.

REMARQUES.

I. Après avoir reproché à l'église d'Italie d'asservir le monde chrétien et de l'attacher à de grossières superstitions, le Seigneur reproche à celle de l'Occident et du Nord la faute très condamnable, quoique moins grave que la première, de se soumettre bassement à un tel joug. Ce reproche, on le comprend, s'adresse proprement et dans sa plus grande force aux ecclésiastiques qui, établis par Jésus même indépendans de toute autorité humaine, et soumis à la sienne seule, ne peuvent sans prévarication commettre une si honteuse et si funeste lâcheté. Il s'étend à leurs églises, qu'un peu de jugement et la lecture des livres sacrés auraient dû prémunir contre de telles influences, mais qu'un grossier penchant à la superstition et le manque d'une vraie piété ont malheureusement disposées à saisir l'erreur et à obéir à une autorité toute humaine.

II. Cette prédiction correspond évidemment à la *désignation* générale faite dans le début de cette prophétie, du caractère distinctif de l'église qui en est l'objet, savoir l'assujétissement à la prétendue autorité de maîtres humains (2e, 4e, 6e not. gén.).

SIXIÈME PRÉDICTION.

21. *Je lui ai accordé du délai pour qu'elle se repentît de son impudicité; mais elle ne s'est point repentie. Voici, je l'aliterai-*

NOTES.

[*Je lui ai accordé*] On comprend que le temps passé suppose en même temps le présent, c'est-à-dire que ces mots signifient : depuis long-temps je lui accorde. [*Du délai*] C.-à-d. un espace de plusieurs siècles. V. 54. (Voy. *Introd.*, art. 15, n° 6.) [*Impudicité*] C.-à-d. superstition. V. 51. [*Je l'aliterai*] Le mot *aliter,* pris dans toute son énergie, selon le Pr. XLIV, signifie frapper d'un mal long et incurable (8ᵉ not. gén.).

SENS TOTAL.

« Le Seigneur, différant pendant plusieurs siècles de punir « cette superbe souveraine, lui laissera par-là le moyen de « prévenir cette punition par une abjuration de ses pratiques « superstitieuses; mais ce délai même, quoique long, ne pro- « duira pas cet heureux effet. Il faudra enfin qu'à la grande « surprise du monde, le ciel l'afflige d'un mal très fâcheux « et très durable, qui aboutira un jour à sa ruine absolue. »

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

En vain les erreurs de l'église romaine furent-elles en divers temps rejetées et condamnées par un nombre de personnes de tout ordre, par des sociétés même plus ou moins nombreuses de fidèles : la cour de Rome ne laissa pas de les soutenir par ses pouvoirs usurpés, qu'elle accroissait sans cesse et qu'elle exerçait avec une astuce et une violence auxquelles rien ne pouvait résister. Cette cour a été frappée de coups douloureux et funestes, soit par le schisme de l'église grecque, qui, commencé au VIIᵉ siècle, et envenimé dans les suivans, ne fut consommé qu'au XVᵉ; soit par la réforme opérée au XVIᵉ, qui ravit à sa domination une grande partie de l'Europe. Ces coups, qui ont étonné et étonnent encore tant ceux qui ont eu à en souffrir que ceux-mêmes qui ont obtenu par-là une heureuse délivrance, ont fait à cette cour des blessures aussi profondes que sensibles; elles saignent encore

aujourd'hui, et subsisteront probablement aussi long-temps qu'elle, si même elles ne contribuent un jour à sa ruine. Certes, le châtiment n'a pas suivi de près la faute. Huit siècles au moins s'écoulèrent pendant lesquels sa tyrannie et ses superstitions s'accrurent de plus en plus, quoique signalées par tant de membres de l'Église. Que de temps la patience du Seigneur accorda à la *Jézabel* mystique pour qu'elle revînt à une foi et à un culte conformes à la règle évangélique qu'elle avait entre les mains! Et que de moyens divers il lui fournit pour l'aider à cette guérison spirituelle!— Son obstination fut invincible; elle l'est encore aujourd'hui! Rome peut taire ses prétentions; y renoncer, jamais.

SEPTIÈME PRÉDICTION.

22. *Puis je plongerai dans de grandes tribulations ceux qui commettent adultère avec elle, s'ils ne se sont repentis de leurs œuvres.*

NOTES.

[*De grandes tribulations*] C.-à-d. une mort très cruelle, V. 55. *L'impudicité* désignant la superstition, *ceux qui commettent adultère avec Jézabel* doivent être des complices de la doctrine erronée et de la tyrannie de cette reine spirituelle: c.-à-d. des personnes qui en retirent des avantages particuliers, qui la soutiennent de leurs discours et de leur autorité. Ces gens-là sont évidemment des ecclésiastiques, soit prélats, soit simples prêtres. Et il ne faut entendre ici que ceux de Rome et de l'Italie, puisqu'une des prédictions suivantes regarde formellement ceux de l'Occident et du Nord en particulier, par ces mots: *Je rendrai à chacun de vous selon ses œuvres.* Ce sont les mêmes qui ont été désignés dans ces phrases de la prophétie précédente relative à l'église d'Italie: *Tu soutiens des hommes qui font régner l'enseignement de Balaam et l'enseignement des Nicolaïtes*, II, 14, 15. Ces mêmes, demeurant les soutiens les plus actifs et les plus puissans de la cour de Rome jusqu'à sa fin, subiront à l'époque de sa ruine

DIXIÈME PRÉDICTION.

23. *Et je rendrai à chacun de vous selon ses œuvres.*

NOTES.

Cette prédiction est, on le voit, relative à l'église catholique de l'Occident et du Nord, qui est l'objet propre de cette prophétie, et à laquelle le Seigneur revient dans son discours, après l'en avoir un peu détourné pour parler du sort final de celle d'Italie auquel celui de cette église sera lié. [*A chacun de vous*] On comprend qu'il ne s'agit pas ici des individus, mais des églises particulières qui composent cette grande église. [*Selon ses œuvres*] Ces mots, joints aux précédens, supposent que ces églises ne tiendront pas toutes une même conduite à l'égard des protestans, et peuvent même en supposer quelques-unes très modérées à leur égard.

SENS TOTAL.

« Quant à l'église de l'Occident et du Nord, *qui est l'objet* « *propre de la prophétie présente*, les églises particulières qui « la composeront seront traitées, les unes avec rigueur et « les autres avec ménagement, selon la conduite qu'elles « auront tenue. »

REMARQUES.

I. Il se pourra bien que, dans celles de ces églises qui auront mérité un traitement rigoureux, il se trouve quelques individus innocens ou moins coupables ; mais il en est de ce jugement du ciel comme il en est d'ordinaire de ceux qui concernent les peuples ou les sociétés en général : le petit nombre des bons partagent le malheur public.

II. L'ensemble de cette prédiction et des précédentes correspond admirablement à l'indication anticipée d'une prédiction céleste (faite au v. 18), puisqu'elles annoncent formellement cette dispensation (3ᵉ, 4ᵉ, 6ᵉ not. gén.), et que

même on voit un frappant rapport entre ces termes : *Je suis celui qui sonde les cœurs et les reins*, et ceux-ci offerts dans ladite indication : *Celui dont les yeux sont comme une flamme de feu.*

ONZIÈME PRÉDICTION.

Relative à des fidèles vivant au milieu de cette église sans en faire partie.

24. *Mais je dis aux autres, dans Thyatire, qui ne suivent pas cet enseignement, et qui ne connaissent point les profondeurs de Satan, comme ils les appellent : Je ne mettrai pas sur vous d'autre fardeau.*

NOTES.

Il est facile de voir que cette prédiction rétrograde, c.-à-d. qu'elle est, au moins en partie, relative à un temps antérieur à l'accomplissement de quelques-unes des précédentes qui annoncent l'abaissement ou la ruine du culte romain (Pr. XXXII.). [*Aux autres*] Le gr. peut aussi être rendu par *à ceux qui restent.* Ces mots indiquent que ceux dont il s'agit sont en nombre peu considérable en comparaison de la population totale des pays où ils habitent. [*Dans Thyatire*] Remarquons qu'il n'est pas dit *dans l'église de Thyatire*, ce qui supposerait que ceux auxquels la parole est ici adressée font partie de l'église qu'ont regardée les prédictions précédentes. Mais les mots *dans Thyatire* n'expriment que l'assujétissement, l'état de servitude de leur culte. [*Ne suivent point*] C.-à-d. rejeteront avec courage et fermeté (Pr. LXXIII.). [*Enseignement*] C.-à-d. principes, V. 28. [*Ne connaissent point*] C.-à-d. condamneront hautement et avec force (Pr. LXXIII.). [*Satan*] Ce mot est ici employé dans son sens propre, qui est celui de *malin esprit*; et en conséquence *les profondeurs de Satan* désignent d'odieux artifices, des mystères d'iniquité. [*Les profondeurs de Satan, comme ils les appellent*] Cette qualification est autorisée par le Seigneur, qui la cite prophétiquement, et qui, on le voit, l'applique lui-même

aux artifices des hommes qu'il a en vue. [*Je ne mets pas sur vous d'autre fardeau*] C.-à-d. je n'exigerai rien de plus de votre part : je ne vous tiendrai point pour obligés à renverser des principes et un pouvoir régnant contre lesquels votre petit nombre n'opposerait que de vains efforts.

SENS TOTAL.

« Mais pendant la durée de cette église soumise à ce pré-
« tendu maître, il restera au milieu d'elle un nombre peu
« considérable de chrétiens qui rejeteront avec courage
« sa doctrine superstitieuse, et condamneront hautement
« ses coupables artifices, qu'ils qualifieront avec raison de
« *profondeurs de Satan.* Le Seigneur, *satisfait de leur fidélité*
« *personnelle*, ne les rendra point responsables des erreurs et
« des fautes de leur pays, *contre lesquelles leur faiblesse n'aura*
« *pu faire que d'inutiles efforts.* »

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis que les superstitions romaines furent établies dans la généralité du monde chrétien, le culte évangélique continua d'être pratiqué dans sa pureté, non pas seulement par un grand nombre d'individus, mais par des sociétés ou églises particulières, qui, plus ou moins considérables en divers temps, ne formèrent jamais dans les pays de leur résidence qu'une petite partie de la population. Elles se maintinrent la plupart jusqu'au XVIe siècle, où une grande partie se fondit dans les églises réformées, qui acquirent alors l'indépendance, et depuis lequel les autres ont continué de subsister dans les pays où la doctrine romaine est restée dominante. La plus ancienne et la plus connue de ces sociétés fut celle des Vaudois [1], qui n'admettait d'autre règle de foi que l'Evangile, et qui devint fameuse depuis le XIe siècle. On les appela d'abord *Vallenses* ou

(1) Il ne faut pas confondre les Vaudois dont il s'agit ici avec les Vaudois des vallées du Piémont, qui avaient bien la même croyance, mais qui ne formaient qu'une petite partie de cette grande société, et dont l'église existait depuis les premiers siècles.

habitans des Vallées, parce qu'ils habitaient des vallées en Languedoc, en Provence, et entre les Alpes dans le Piémont. C'est dans ces dernières que leur secte paraît avoir pris naissance. On les appela ensuite *Valdenses*, du nom d'un négociant lyonnais, nommé Valdo, l'un de leurs principaux chefs. Celui-ci, dans le XII[e] siècle, ayant fait traduire la Bible en langue vulgaire, et s'étant convaincu, par l'examen de la doctrine qui y est contenue, que les instructions de l'église romaine en différaient essentiellement, s'adonna avec un grand zèle à répandre les principes du pur christianisme, et eut un très grand nombre de disciples. Les principes de ceux-ci étant les mêmes ou à peu près que ceux des *Vallenses*, ils furent tous indistinctement appelés *Valdenses*. Le nom français *Vaudois* peut avoir été formé de ce dernier nom; mais il paraît plutôt l'avoir été de l'ancien mot *vaux*, qui signifiait *vallées*. On leur donna encore le nom d'*Albigeois*, d'Alby, ville dans le midi de la France, où ils se trouvaient en grand nombre[1]; celui de *Léonistes*, parce que *Valdo* était de Lyon; et celui de *cathares* (d'un mot grec qui signifie *purs*), à cause de la pureté de foi et de conduite qu'ils professaient. Les Vaudois en général, quoique de différentes nations, n'étaient qu'un seul et même peuple par rapport à la croyance, s'accordant sur la plupart des points, particulièrement sur les essentiels. Ceux de la France et ceux du Piémont avaient un soin tout particulier d'envoyer des missionnaires dans tous les états chrétiens, pour y répandre la connaissance du pur Évangile. Leurs vallées étaient comme le centre auquel les autres églises ressortissaient. De là l'on envoyait des pasteurs dans toute l'Europe; et de toutes parts on abordait là pour y être instruit dans les principes de la vraie religion. Leurs opinions, tirées d'un vieux manuscrit par les centuriateurs de Magdebourg, consistaient, quant à la controverse, à n'admettre que l'Écriture sainte pour

(1) Les Vaudois, dit Mariana, sont les mêmes que les Albigeois; puisque la doctrine des uns et des autres contient à peu près les mêmes articles (*In præf. Luc. Tod.*).

règle de foi; à regarder la lecture des saints livres comme permise et nécessaire à chaque chrétien ; à n'admettre que deux sacremens, savoir, le baptême et la sainte cène ; à communier sous les deux espèces; à rejeter le purgatoire, l'invocation et le culte des saints, l'autorité du pape, la vie monastique, le célibat des prêtres, les pélerinages, les jeûnes excessifs, les fêtes superflues et d'autres cérémonies; à regarder l'église de Rome comme étant la *Babylone* de l'Apocalypse : appelant certaines opinions et certains artifices de cette église, si souvent trompeuse, tyrannique et cruelle, *des inventions diaboliques, des profondeurs de Satan* [1]. C'est à tort qu'on leur a imputé d'autres principes, évidemment contraires à l'Evangile et quelques-uns abominables. Sur la nature de leurs opinions, l'on a le témoignage de plusieurs membres de l'église romaine : entre autres Raynier Sachon, dominicain et inquisiteur général, au XIII[e] siècle ; De Thou, historien si justement estimé, Bernard Girard [2], Mézerai, historiographe de France, Pierre Pilichdorf (quoique ce dernier ait écrit contre leur doctrine). Et ce témoignage est confirmé par tout ce qui reste des confessions de foi ou écrits des Vaudois. Leurs mœurs étaient pures et remarquées comme telles. Louis XII, sollicité par le pape à exterminer ceux du Languedoc et de la Provence, comme des sorciers et des incestueux, affirma par serment, après les plus exactes informations, qu'ils étaient les meilleurs chrétiens de son royaume. Leur ancienneté, remontant au moins au commencement du quatrième siècle, a été reconnue de plusieurs grands personnages catholiques : Marco Aurelio Rorenco, grand prieur de Turin, et célèbre persécuteur des Vaudois, écrivant *avec privilége* au XVII[e] siècle; le Moine des vallées de Sernay, ennemi mortel de ce peuple, écrivant

(1) Mêmes expressions, chose bien remarquable, que celles de la prédiction. L'histoire générale des églises *des vallées du Piémont,* par Léger, fait particulièrement mention des artifices de l'inquisition, liv. II, p. 70.

(2) *Histoire de France,* liv. X.

l'histoire contre les Albigeois, Claude Seissel, archevêque de Turin, etc.

Reynier dit au treizième siècle, *que cette secte était alors plus répandue qu'aucune autre; que le nombre des Vaudois était infini, et qu'il y avait dans le Piémont, dans la Lombardie, en Provence et dans plusieurs pays, plus d'écoles de ces hérétiques que de théologiens*. Lancelot, sieur de la Popelinière, *assure que la religion des Vaudois s'est étendue dans presque tous les endroits de l'Europe, surtout depuis l'an* 1100. Dans ce siècle-là les Vaudois et les Albigeois s'étendirent et se fortifièrent tellement que le pape crut nécessaire de déployer tous ses efforts pour les détruire. Pour cet effet, on publia une croisade contre eux, et l'on érigea le tribunal de l'inquisition : l'on compte qu'il en fut tué un million en France. Le président De Thou rapporte que les châtimens les plus recherchés étant inutiles, et leur nombre s'augmentant tous les jours, on leva enfin des armées complètes, et l'on décréta contre eux une guerre non moins considérable que celle que les Français avaient faite auparavant contre les Sarrazins ; et que dans cette guerre ils furent plutôt tués ou dispersés que forcés à abjurer leurs opinions. Un grand nombre, vaincus par les armes, se sauvèrent dans la Provence, et dans la partie des Alpes voisine du territoire français, où ils trouvèrent un asile pour leur doctrine et pour leur vie. Une partie se retira en Calabre, où elle se maintint jusqu'au pontificat de Pie IV; une autre en Bohême, une autre en Pologne, une autre en Livonie, et une autre en Bretagne. Au quatorzième siècle, ils s'accrurent tellement en Allemagne, malgré la fureur des persécutions exercées depuis le siècle précédent, qu'il y en avait alors 80,000 dans la Bohême, l'Autriche et les territoires voisins. Ils défendirent opiniâtrément leur doctrine jusqu'à la mort [1]. Au XV[e] siècle, ils étaient répandus dans plusieurs endroits de l'Europe, principalement dans la Poméranie, le Brande-

(1) Mosh. t. III, p. 412.

bourg, le district de Magdebourg et la Thuringe. Au XVIe, se joignant, dans leurs divers pays à ceux qui embrassèrent la Réformation, ils perdirent leur nom primitif de *Vaudois*, à l'exception de ceux qui habitaient dans les vallées du Piémont, qui ont conservé ce nom, quoiqu'ils aient depuis le XVIe siècle adopté en tout la doctrine et les rites de l'église réformée.

Au XIVe siècle, il se forma deux sectes semblables : celle des Lollards, en Allemagne, fondée par les prédications de Gautier Lollard ; et celle des Wicléfites, en Angleterre, fondée par les prédications et les écrits de Jean Wiclef, dont la doctrine ne tarda pas de se répandre dans tout ce royaume et dans une bonne partie de l'Europe. Ses disciples prirent ensuite le nom de Lollards, étant confondus avec ceux de Lollard, dont les opinions étaient en grande partie les mêmes.

Au XVe siècle, les Lollards subsistaient encore ; ils continuaient à déclamer contre la tyrannie du pape et les erreurs régnantes. Leur nombre s'accrut chez des personnes de toute condition en Angleterre et en d'autres pays, surtout en Bohême, où Jean Hus et Jérôme de Prague reçurent les livres de Wiclef et en propagèrent la doctrine. Les Bohémiens rejetaient de plus quelques erreurs de l'église romaine dont Wiclef n'avait pas parlé. Comme leurs opinions sont citées par Æneas Sylvius, qui passa quelque temps parmi eux, et qui fut ensuite pape, on a lieu de penser qu'il n'en omet aucune, et que c'est calomnieusement qu'on leur en a imputé d'odieuses. Après avoir lutté avec courage contre les armées impériales, vaincus et non réduits ils se réfugièrent dans les montagnes, et s'y maintinrent jusqu'au temps de la réformation.

Au XVIe siècle, où presque tout le monde chrétien soupirait après une réforme, Érasme et d'autres montrèrent le chemin ; et Luther commença à prêcher publiquement, contre les indulgences, en l'an 1517, regardé comme l'ère de la Réformation. Dans ceux des états où la doctrine romaine

est restée depuis lors dominante, plusieurs églises protestantes ont continué de subsister, surtout en France et en Allemagne, persécutées à diverses reprises, dans le XVI[e], le XVII[e] et le XVIII[e] siècle, et jouissant depuis du libre exercice de leur culte.

REMARQUES.

I. Sans doute quelques-uns de ces défenseurs du pur Évangile ont pu se tromper à certains égards. Qui peut être infaillible dans la matière de la religion, dont quelques points sont par leur nature difficiles à saisir, ou ne sont pas assez distincts pour que tous les esprits les expliquent de la même manière? Mais au moins leurs pratiques religieuses ni leurs opinions sur aucun point n'ont rien offert de contraire aux paroles positives de l'Ecriture-Sainte[1].

II. Dans la prophétie précédente, relative à l'église de *Pergame*, il n'a point été annoncé d'exception à l'égard de ceux qui *soutiennent l'enseignement de Balaam et des Nicolaïtes*, comme il en est annoncé dans celle-ci à l'égard de ceux qui *se soumettent aux enseignemens et aux séductions de Jézabel.* Cette différence remarquable s'accorde bien avec l'histoire, qui ne montre pas dans l'église d'Italie des sociétés un peu considérables de chrétiens qui aient refusé leur appui à la doctrine de Rome[2], comme elle en montre plusieurs dans l'Occident et le Nord qui ont même refusé d'y souscrire.

III. Ce que le Seigneur dit qu'il n'exige de ces fidèles rien de plus que leur constance personnelle dans la profession de la pure doctrine, et qu'il ne leur imputera point les superstitions et les fautes de leur pays, s'applique bien convena-

(1) Les exemples aussi éclatans que nombreux de chrétiens qui, depuis l'origine des erreurs de Rome, les ont rejetées, servent en même temps à prouver que la doctrine protestante n'est point une innovation du XVI[e] siècle, comme le prétend l'église romaine, mais une simple continuation de la doctrine que suivait la primitive église. Et en supposant que ce fût une innovation, que serait-elle, qu'un retour à la vérité? « La Bible, dit Chillingwort, est la religion des protestans. »

(2) Quelques-unes qui se formèrent au XVI[e] siècle, et qui ne subsistèrent que peu de temps.

blement aux protestans de tous les pays avant le XVIe siècle; lesquels étaient en trop petit nombre et trop dépourvus de crédit pour y faire triompher la vérité par la seule influence de leurs discours ou de leurs exemples. Il s'applique aussi, par une raison semblable, aux églises réformées résidant aujourd'hui dans des états catholiques. (Elles auront besoin de s'accroître pour acquérir leur indépendance.)

ONZIÈME PRÉDICTION

(Relative aux mêmes fidèles).

25. *Seulement retenez avec fermeté ce que vous avez, jusqu'à ce que j'ouvre.*

NOTES.

[*Ce que vous avez*] C.-à-d. le mérite qui vous caractérise. Ce mérite, indiqué dans la prédiction précédente, est une constante réjection des principes de Rome. [*Retenez avec fermeté*] C.-à-d. vous retiendrez avec fermeté (Pr. LXX.). Ces mots marquent à la fois que les fidèles, à qui Jésus s'adresse, rencontreront de grands obstacles dans l'exercice de leur culte, et qu'ils ne laisseront pas d'y persévérer [*Jusqu'à ce que j'ouvre*]. Ces mots se trouvent dans un nombre de manuscrits à la place des mots *jusqu'à ce que je vienne*, que présentent les éditions ordinaires. L'une et l'autre leçon peuvent recevoir le même sens et marquer une délivrance; mais le mot *j'ouvre*, qui dans l'Apocalypse signifie *rendre libre, indépendant*, V. 23, convient mieux ici, parce que son sens s'applique directement à l'objet, qui est une église assujétie par rapport à son culte. On verra ailleurs (III, 7, 8.) un mot semblable dans une prédiction correspondante à celle-ci, qui autorise d'autant plus à préférer ce sens. Ces mots *jusqu'à ce que j'ouvre* ne disent point que le Seigneur n'ouvrira qu'une fois, et qu'il ouvrira pour tous à la fois: mais ils peuvent signifier qu'il ouvrira en plusieurs temps, pour diverses parties de la société de ceux dont il s'agit ici (Pr. XX.).

SENS TOTAL.

« Ces fidèles, attachés à la pureté de la religion, y persé-« véreront avec une fermeté inébranlable, malgré de grands « obstacles, jusqu'à ce qu'ils obtiennent la liberté de leur « culte par un éclatant effet de la bienveillance du Sei-« gneur. »

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Avant le XVIe siècle, où la Réformation donna l'indépendance aux protestans de plusieurs pays, et où même leur culte y devint dominant, leur nombre et leur fermeté s'y maintinrent pendant des siècles, jusqu'à l'époque de cette révolution, quoiqu'ils endurassent dans quelques-uns de ces pays de fréquentes et cruelles persécutions depuis environ trois siècles.

REMARQUES.

I. Quant aux états où la religion réformée n'est pas encore dominante, si dans un très petit nombre les églises protestantes peu considérables ou peu anciennes qui y ont existé, ont été anéanties par la rigueur de la persécution, en d'autres les églises protestantes se sont maintenues jusqu'à nos jours, malgré de pareilles souffrances et de plus longues encore, et malgré les plus grands périls pour leur conservation. Leur invincible persévérance dans le passé donne lieu d'en attendre au besoin une égale dans l'avenir.

Passons à la *promesse* et à l'*exhortation* jointes à cette prophétie.

AVERTISSEMENT.

Ici la promesse précédant l'exhortation, et certains fidèles au milieu de l'église qui est l'objet de cette prophétie, étant, comme on l'a vu, exempts du vice qui la caractérise, cette promesse est faite à ces fidèles mêmes (13e not. gén., § 3 et 7).

PROMESSE FAITE AUX FIDELES, OBJETS DES DEUX DERNIÈRES PRÉDICTIONS.

PREMIER POINT.

26. *Même à celui qui vaincra et qui observera mes œuvres jusqu'à la fin, je lui donnerai un pouvoir sur les nations.*

NOTES.

[*Celui qui vaincra*] D'après la 13ᵉ not. gén., § 2, et d'après le caractère distinctif de cette église, le sens particulier de ces mots sera : des chrétiens de cette église qui, dans une invincible fermeté contre toute séduction et toute menace, repousseront les superstitions et le joug d'une domination humaine. [*Et qui observera mes œuvres*] C.-à-d. et qui observeront en même temps la conduite que prescrit pour de tels cas mon Evangile : une grande modération dictée par la charité. On trouve ici une seconde leçon du Sauveur, à laquelle, autant qu'à celle de la fermeté, il attache la promesse présente. [*Jusqu'à la fin*] Ces mots ne signifient pas *jusqu'à* la fin de la vie de ces fidèles, ni jusqu'à la fin du monde, ni jusqu'à la fin de l'église particulière que regarde cette promesse, puisque Jésus dit que ces fidèles *recevront un pouvoir sur les nations*, ce qui ne pourrait s'accorder avec aucun de ces sens. La signification sera *jusqu'à* la ruine de la cour de Rome. [*Les nations*] C.-à-d. les nations ennemies du culte de ces fidèles. Ce sens est indiqué par le point suivant où sont prédites les guerres de ces nations contre eux.

SENS TOTAL.

« Même ceux de ces fidèles qui, restant dans un état d'oppression jusqu'à la fin de la tyrannie exercée sur la chrétienté, lui auront toujours refusé obéissance, au péril même de leur vie, et auront joint à cette héroïque fermeté la charitable modération que prescrit également l'Evangile, obtiendront alors par l'intervention du ciel un pouvoir sur les peuples *ennemis de leur culte.* »

REMARQUES.

I. On voit ici, comme ailleurs, un rapport entre la nature de la promesse et celle de la vertu à laquelle elle est faite. Ici la vertu est une ferme résistance aux efforts d'un pouvoir tyrannique; la récompense promise est un juste pouvoir acquis sur les oppresseurs.

II. On voit, par la nature de cette promesse, qu'elle ne peut concerner la partie de l'église réformée qui devint indépendante au XVI[e] siècle, mais celle qui ne l'est pas encore de nos jours.

III. Le mot *même* par lequel elle commence, la liant avec la prédiction qui précède, indique que cette dernière partie acquerra un jour outre l'indépendance qui lui deviendra commune avec la première, le genre d'avantage ici exposé.

DEUXIÈME POINT.

27. *Il les régira avec un sceptre de fer; et elles seront brisées comme des vaisseaux d'argile, ainsi que je l'ai reçu moi-même de mon père.*

NOTES.

[*Il les régira avec un sceptre de fer*] C.-à-d. ils les gouverneront avec une inflexible fermeté, V. 34, ne leur permettant aucun acte de violence contre les églises évangéliques. [*Elles seront brisées comme des vases d'argile*] C.-à-d. elles seront battues et absolument défaites. Cette phrase paraît supposer qu'après un temps ces nations, se révoltant contre *le pouvoir* de ces chrétiens, exciteront une terrible guerre; et elle indique implicitement que leur propre défaite les mettra hors d'état de renouveler jamais leurs attaques. [*Comme je l'ai reçu de mon père*] Ces grands événemens ne devant avoir lieu que par un effet de la volonté et du puissant secours de Jésus, ce divin Seigneur s'en représente ici comme l'auteur, mais en faisant hommage de ses grands pouvoirs au suprême arbitre de toutes choses.

SENS TOTAL.

« Ils les gouverneront avec une inflexible fermeté ; puis, « dans une guerre provoquée par leur révolte, ils les « dompteront et les déferont entièrement, étant soutenus « par le Seigneur Jésus, en vertu de la puissance qu'il a reçue « de Dieu son père. «

TROISIÈME POINT.

28. *Je lui donnerai aussi l'astre du matin.*

NOTES.

[*Le matin*] C.-à-d. conjecturalement la période de mille ans, Voc. 86, considérée comme le matin de l'éternité. [*L'astre*] C.-à-d. l'état V. 161, ou les états (Pr. LXIII.). Ici ce dernier sens est plus admissible, parce que la prédiction doit se rapporter au monde en général, s'il s'agit en effet de la période de mille ans. [*Je lui donnerai l'astre*] C.-à-d. je lui donnerai l'administration des états.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Ils recevront aussi du Seigneur la glorieuse préroga- « tive de gouverner les royaumes du monde pendant la pé- « riode de mille ans, aurore de l'éternité. »

REMARQUES.

I. Le développement du sujet de ce 3e point appartient à une prédiction formelle sur ladite période, contenue au v. 4 du ch. XX.

II. Aux trois prophéties suivantes on trouvera jointe, comme à celle-ci, une promesse relative à cette période, faite aux trois autres églises qui doivent aussi subsister jusqu'à ce temps-là. Elle consiste de même, à ce qu'il nous paraît, dans des pouvoirs d'administration sur le monde, qui y sont exprimés de différentes manières. Cela ne permet-il point de supposer que, dans cette période, où tous les peuples seront chré-

tiens, les anciennes églises auront sur les nouvelles des pouvoirs religieux, consentis par celles-ci, et voulus même par le Seigneur pour le sûr maintien de la vraie religion, de l'ordre et des vertus chrétiennes ?

EXHORTATION

(Adressée aux églises chrétiennes).

29. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux églises.*

SENS TOTAL.

« Ceux qui comprendront un jour cette prophétie devront
« saisir et *s'appliquer* la leçon morale qu'y donne essentiel-
« lement l'Esprit divin à toutes les églises (12e not. gén.) :
« savoir, *de ne point soumettre leur foi ou leur culte à la pré-*
« *tendue autorité de quelque homme que ce soit.* »

REMARQUE

(Sur ces quatre premières prophéties).

Ces quatre prophéties se rapportant, d'après notre explication, à des églises qui commencèrent d'exister dans les premiers siècles du christianisme, devaient toutes contenir des persécutions contre elles au sujet de cette religion, pour les commencemens de leur existence, puisque toutes ces églises eurent à en endurer de cruelles. Or il est bien remarquable que la chose soit telle en effet; tandis que les prophéties suivantes, relatives à des églises formées dans des temps très postérieurs, n'annoncent rien de semblable à leur égard.

CINQUIÈME SCÈNE

OFFRANT UNE PROPHÉTIE SUR L'ÉGLISE GRECQUE ASSUJÉTIE AUX TURCS [1].

(Elle est rapportée chap. III, v. 1 — 6.)

DÉBUT SPÉCIAL DE CETTE SCÈNE.

III, 1. ***Ecris à l'ange de l'église qui est dans Sardes. Voici ce que dit celui qui tient les sept esprits de Dieu et les sept astres.***

NOTES.

[*L'église qui est dans Sardes*] C.-à-d. l'église grecque sous la domination des Turcs, considérée comme ne conservant qu'un faible reste de christianisme, V. 76. [*Les sept esprits*] C.-à-d. les diverses graces émanant du Saint-Esprit, V. 183. [*Les sept astres*] C.-à-d. les pasteurs de toutes les églises. (Voy. la note sur ces mots au v. 16 du chap. I.) (Voy. 2e 3e et 5e not. gén.)

SENS TOTAL.

« Un début spécial annonce une cinquième prophétie, re-« lative à l'église qui n'aura conservé qu'un faible reste de « christianisme (l'église grecque sous le joug des Turcs), et « principalement à son clergé. Ce début indique en même « temps, par anticipation, qu'un jour le Seigneur Jésus dé-« ploiera envers elle le pouvoir qu'il a de retirer ou accroître

(1) Cette église, bien distincte par son état d'assujétissement de ce qu'elle était auparavant, est bien loin d'être aussi considérable de ce qu'elle était avant les conquêtes des Arabes et des Turcs. Elle a perdu toute la partie septentrionale de l'Afrique, où le christianisme aboli a fait place au mahométisme. En Égypte, dans la Turquie européenne et dans la Turquie asiatique, elle ne forme qu'une petite partie de la population totale.

« ses graces spirituelles, et de détruire ou relever les minis-
« tres de son culte. »

PREDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

1—5. *Je connais tes œuvres; que tu conserves le nom de vivant, mais que tu es mort. Deviens vigilant et conserve ceux qui restent et qui ont été sur le point de périr. Car je n'ai pas trouvé tes œuvres réparées devant Dieu. Rappelle-toi donc quels grands châtimens tu as reçus, et repens-toi. Si tu ne veilles, je viendrai contre toi comme un larron, et tu ne sauras point pendant combien de temps je viendrai contre toi. Mais tu as à Sardes même un petit nombre de noms qui n'ont point souillé leurs vêtemens. Ils marcheront avec moi en vêtemens blancs, parce qu'ils en sont dignes.*

PREMIÈRE PRÉDICTION.

1. *Je connais tes œuvres; que tu conserves le nom de vivant, mais que tu es mort.*

NOTES.

[*Tu conserves*] Ce temps présent, n'étant pas précédé d'un passé, indique la première des deux périodes distinguées dans l'existence de cette église (8° not. gén.). [*Tes œuvres*] C.-à-d. ta conduite, V. 93. [*De vivant*] C.-à-d. de chrétien, V. 143 (Le grec porte proprement. *Que tu vis.*) [*Mort.*] C.-à-d. à peine chrétien, très peu digne de ce nom. Ce sens résulte de celui du mot *vivant*, et suppose que ceux dont il s'agit manquent des lumières et des vertus nécessaires pour former le vrai chrétien.

OBSERVATIONS.

1° Le reproche adressé ici à cette église concerne principalement la conduite morale. Cela paraît par le mot *œuvres* et par la conjonction *que*, qui ne fait de tout le texte qu'une phrase.

2° Le tort reproché ici par le Seigneur forme le caractère distinctif de cette église. Cela se confirmera par la nature des trois prédictions suivantes qui en annoncent la punition.

3° Ces mots *tu es mort* répondent au nom *Sardes*, qui signifie *faible reste de vertu chrétienne* (6° not. gén.).

SENS TOTAL.

« Cette église conservera bien le nom de chrétienne, par « une profession publique de l'Evangile; mais elle en aura « à peine la réalité aux yeux du Seigneur, par le peu de vertu « qui subsistera chez elle. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'église grecque, depuis son assujétissement aux Turcs, s'est abandonnée à l'ignorance, à une grande superstition et à une grande corruption de mœurs. Voici ce que dit à son égard l'historien Mosheim, relativement au XVI° siècle. « On « ne peut rien concevoir de plus triste que l'état des Grecs. « On ne voit presque parmi eux aucune trace de science, « soit humaine, soit divine; ils n'ont ni écoles, ni colléges, « ni aucun de ces établissemens destinés à répandre les prin- « cipes des connaissances et des vertus qui élèvent l'homme « et l'ennoblissent. L'impiété et la licence règnent, non-seule- « ment parmi le peuple, mais aussi parmi les chefs. La reli- « gion grecque, qui s'éloigne également de la croyance de « toute autre société chrétienne, est un assemblage bizarre « de cérémonies, dont la plupart sont ou ridicules par leur « inutilité, ou révoltantes par leur absurdité; et cependant « ils y sont plus attachés qu'à la doctrine et aux préceptes « mêmes de la religion, et souvent il s'élève dans cette église, « au sujet de vaines cérémonies ou de points peu importans « de la foi, de très vives disputes. En particulier les Geor- « giens et les Mingréliens, indépendans de l'évêque de Cons- « tantinople, ont si fort dégénéré qu'on peut à peine les

« compter parmi les chrétiens [1]. » Relativement au XVII[e] siècle et à une partie du XVIII[e], à laquelle s'arrête cet auteur, il dit qu'un nombre de Grecs ont acquis des lumières et montré de grandes vertus ; mais que ce nombre a été si petit qu'il ne saurait empêcher l'accusation générale d'ignorance, de superstition et de licence [2]. Un autre écrivain dit : « Les « Grecs les plus riches sont souples, intrigans et ignorans, » à peu d'exceptions près. Le petit peuple est naturellement « gai, mais de mauvaise foi, et habile à mettre tout à profit « par tous les moyens que peut lui suggérer la corruption, « qui dégrade l'ame à la suite de la servitude [3]. » Un autre, récent, s'exprime de la sorte sur les Grecs de la Turquie asiatique : « Presque tous, soit prêtres, soit laïques, sont « plongés dans une ignorance honteuse, dans une supersti- « tion absurde qu'ils ne rougissent pas de décorer du nom de « religion ; et leurs vices fortifient sans cesse les Musulmans « dans leur aversion pour le christianisme [4]. » L'instruction a bien commencé, depuis un grand nombre d'années, à s'introduire chez les Grecs ; mais ce temps n'a pas été assez considérable pour qu'elle ait pu en éclairer une grande partie et dissiper les superstitions populaires. Et l'esprit de dispute, sinon religieuse, du moins politique ou civile, s'est réveillé depuis l'époque même de leur insurrection. Que de fois dès lors le conflit des opinions et des intérêts divers, les jalousies, les rivalités, les animosités ont arrêté leur activité, entravé leurs opérations, facilité les attaques et les victoires des Turcs, et compromis le sort de leur pays ! Ces discordes prirent, l'an 1823, un caractère si funeste, que les malheurs de la Grèce datent de cette époque, selon un historien grec, bien instruit et non suspect dans cette cause, qui va jusqu'a dire que l'ambition et l'intrigue sont

(1) Mosh. t. IV, p. 213—220.

(2) *Idem*, t. V, p. 279; VI, p. 98.

(3) Dallaway, *Constantinople ancienne et moderne*, t. I, p. 8.

(4) *Tableau de l'état actuel du christianisme sur le globe*, par H. Schokke.

SENS TOTAL.

« Le Seigneur laissera un fort long temps à cette église si « réduite, qui aura échappé à une ruine imminente, pour « ouvrir les yeux sur ce qu'exigera d'elle le soin de sa con- « servation, pour reconnaître qu'elle n'a point réparé ses « anciennes fautes, pour bien considérer la gravité du châti- « ment qu'elles auront provoqué, et pour se convertir *par la* « *crainte de plus grands maux encore.* »

ACCOMPLISSEMENT.

Durant trois siècles et demi, qui se sont écoulés depuis l'assujétissement de l'église grecque jusqu'à l'an 1821, et pendant lesquels elle a persévéré dans ses fautes, le ciel ne l'a pas frappée d'une nouvelle peine, malgré un si criminel et si long endurcissement. (Depuis ladite année, le Seigneur a commencé d'appesantir sa main sur elle. Ce sera le sujet des deux prédictions suivantes.)

TROISIÈME PRÉDICTION.

3. *Si tu ne veilles.*

NOTES.

C.-à-d. mais tu ne veilleras point (Pr. LXXI.); c.-à-d. tu n'apprendras point à te préserver des jugemens de Dieu.

SENS TOTAL.

« Mais cette église ne profitera point de cette terrible leçon « pour ouvrir les yeux sur ses désordres et sur les nouveaux « malheurs qu'ils pourront attirer sur elle. »

ACCOMPLISSEMENT.

La longue durée qu'a eue la dégradation religieuse et morale des Grecs montre chez eux une corruption d'autant plus grande, que l'état si pénible et si dur d'assujétissement, dans lequel ils ont vécu, était bien propre à leur rappeler la terri-

ble catastrophe dont il était la suite, à exciter chez eux de sérieuses réflexions sur leurs désordres, à leur faire désirer de regagner la faveur céleste par un retour au culte pur et aux vertus que prescrit l'Evangile, et même à leur faire redouter de plus grands châtimens de la justice céleste s'ils persévéraient dans leurs fautes.

QUATRIÈME PRÉDICTION.

3. *Je viendrai contre toi comme un larron, et tu ne sauras point pendant combien de temps je viendrai contre toi.*

NOTES.

[*Je viendrai*] Ce futur indique une seconde et dernière période (8e not. gén.). [*Je viendrai contre toi*] C.-à-d. je te frapperai d'un rigoureux fléau, V. 200. [*Comme un larron*] C.-à-d. subitement, en un temps imprévu, V. 32. [*Tu ne sauras point, etc.*] Cette phrase indique une très longue durée de ce fléau, mais non pas nécessairement sa continuité pendant tout ce temps.

SENS TOTAL.

« Aussi le ciel te frappera-t-il un jour d'un fléau subit et de « longue durée [1]. »

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Les Grecs, ayant en horreur le joug des Turcs depuis l'époque de leur soumission, avaient de plus en plus nourri dans leur cœur le désir et l'espérance de s'en affranchir tôt ou tard. Un premier soulèvement eut lieu, en 1770, dans le Péloponèse. Produit par l'espoir du secours des Russes, qui leur manqua, il tourna au malheur de ce pays par la victoire des Turcs, qui y répandirent la plus grande désolation.

(1) Cette explication était offerte dans notre manuscrit telle qu'on la voit ici, cinq ans avant l'événement qui y a trop bien répondu, et que nous allons exposer. Elle y a donc formé une prévision remarquable.

L'an 1821 commença dans la Grèce[1] une insurrection formidable, qui a eu des suites fort graves et des issues de la plus haute importance. Quand le prince Alexandre Ypsilanti eut donné en Moldavie le premier signal de l'insurrection, le sultan résolut d'anéantir la nation grecque. Incontinent, et sur de simples soupçons d'avoir excité les Grecs à la révolte, le patriarche de Constantinople fut pendu à la porte de son palais; la plupart des membres de son synode furent exposés à des tortures inouïes, et pendus avec leur costume sacerdotal; plus de mille personnes marquantes périrent dans les massacres de Constantinople; d'autres, exilées dans les provinces de l'intérieur de l'Asie-Mineure, furent appliquées jour et nuit à des travaux forcés, et moururent la plupart de douleur et de misère; et, d'après des ordres du sultan expédiés dans tout l'empire, un très grand nombre d'archevêques, de prêtres, de primats et de familles notables furent égorgés ou décapités en divers lieux. Sans doute les Grecs, pendant le cours des guerres qui ont amené leur liberté, ont commis en divers cas de cruelles violences, ont répandu beaucoup de sang et ont causé à leurs ennemis de grandes pertes[2]; mais les maux qu'ils ont fait souffrir aux Turcs ne sont pas comparables à ceux qu'ils ont eux-mêmes endurés. En combien de lieux des milliers d'innocens ont été les victimes de la fureur aveugle et sans mesure du plus barbare des despotes, par des massacres, des supplices, des dévastations de terres, des incendies de villes et de villages! Qui ne frémit au récit du supplice de plus de neuf cents personnes à Cos, du pillage et de l'incendie de Galatz, et du massacre d'une multitude de Moldaves, dont un fut écorché vif? Qui ne frémit au tableau de tout le littoral de l'Asie-Mineure ruis-

(1) On appelle du nom ancien de *Grèce* la partie méridionale de la Turquie européenne, et l'on donne le nom de chrétiens grecs à tous les chrétiens qui habitent dans les états du sultan, soit en Europe, soit en Asie, et dont le culte particulier a été appelé le *culte grec*.

(2) Celle surtout de la marine, détruite en grande partie à Navarin par les puissances coalisées pour la défense des Grecs.

selant de sang chrétien ; à celui de la destruction d'Ypsara, de Cydonica, de Vestitza et de Galaxidi ; à celui des malheurs de Cypre, dont les évêques et tous les primats furent décapités, tous les notables égorgés, leurs biens confisqués et leurs maisons rasées ; à celui du sort d'Anatoliko, où tous les hommes furent passés au fil de l'épée, et les femmes et les enfans emmenés en esclavage ; à celui des affreuses calamités de Scio, où sept cents primats furent pendus aux vergues de la flotte, où fut donné le signal du pillage et du massacre, où trois mille paysans furent passés au fil de l'épée dans un monastère, où un autre monastère devint le tombeau de deux mille trois cents chrétiens, où les fugitifs furent poursuivis dans les montagnes, précipités dans les abîmes, liés aux branches des arbres ou taillés en morceaux ? Pas un village, pas une plaine, pas une vallée qui ne soit inondée de sang ; tout est massacré, enchaîné, pillé, incendié. Quarante mille femmes ou enfans sont épargnés, mais pour être vendus dans les bazars de Constantinople, de l'Asie-Mineure, de l'Egypte, etc. Les hôpitaux des malades sont engloutis dans le flammes ; septante-deux églises paroissiales sont profanées et réduites en cendres ; une multitude de maisons de campagne, magnifiquement bâties, ne sont plus que des amas de marbre ensanglanté ; l'archevêque et les primats de l'île sont pendus ou empalés à la suite l'un de l'autre ; tout le reste des enfans en bas âge entassés dans un grand bateau et submergés au milieu des ondes. Qui ne frémit à la pensée du sort inouï de Missolonghi, assiégée pendant sept mois et foudroyée jour et nuit par une nombreuse artillerie ; de Missolonghi réduite à des monceaux de ruines, n'offrant plus que des batteries affaiblies par des brèches, et des huttes où s'abritent les femmes et les enfans, tandis que les guerriers logent sur les remparts ; de Missolonghi où, dans un nouveau et terrible bombardement, une partie seulement du petit reste des habitans peuvent s'enfuir l'épée à la main à travers les ennemis, et l'autre, mettant le feu aux mines et aux souterrains remplis de pou-

dre, sautent avec leurs femmes, leurs enfans et leurs ennemis[1]?

Si donc la Grèce, aidée des puissances alliées, a enfin obtenu son indépendance, elle l'a bien chèrement achetée ; et ces malheurs qui, dans les commencemens, s'étendirent sur les Grecs des autres provinces de l'empire ottoman, peuvent bien être l'accomplissement, au moins partiel, de la prédiction présente. Je dis seulement *partiel*, parce que cette prédiction, relative à l'ensemble de l'église grecque soumise aux Turcs, porte qu'elle aura de fort longs malheurs à endurer (ce qui suppose un bien plus grand espace de temps que celui qui s'est écoulé pendant la guerre dont nous venons de parler); et parce qu'il reste encore une grande partie de cette église sous le joug de la Porte, dont elle pourra bien n'être délivrée qu'après de terribles épreuves qu'elle ait particulièrement à endurer. Et la Grèce même n'en aura-t-elle point de nouvelles à subir, soit par des attaques de son ancien tyran, soit par des dissensions intestines[2]? Espérons qu'il n'en sera pas ainsi; mais qui pourrait l'affirmer?

REMARQUE.

Rien n'indique ici la durée précise des calamités qui y sont annoncées. Mais une prédiction offerte dans une troisième vision paraît porter que la délivrance de toute l'église grecque aura lieu entre l'année 1896 et l'année 1938 (chap. XI fin du 2e verset.).

CINQUIÈME PRÉDICTION.

4. *Mais tu as à Sardes même un petit nombre de noms qui n'ont point souillé leurs vêtemens.*

NOTES.

Le présent, employé ici après un futur, indique que la

(1) *Hist. mod. de la Grèce, depuis la chute de l'empire d'Occident*, par Jacovaki Rizo Néroulos, IIIe partie.

(2) Hélas! une guerre civile éclate au moment même où s'imprime cet ouvrage.

prophétie rétrograde, c.-à-d. remonte à un temps antérieur à celui qu'a en vue la prédiction précédente (5e not. gén.). [*De noms*] C.-à-d. de personnes occupant un rang élevé dans la société, V. 91 (Pr. LXXV.). [*Vêtemens*] C.-à-d. conduite morale, V. 42.

SENS TOTAL.

« Dans cette église même, souillée par des superstitions et « des vices, un petit nombre d'hommes d'un rang distingué « en seront exempts. »

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

L'église grecque (dit Mosheim, parlant du XVIe siècle), qui renferme un grand nombre de familles anciennes, nobles et opulentes, n'est par entièrement dépourvue d'hommes doués de génie et de savoir, dont la plupart ont puisé les connaissances et les vertus qui les distinguent dans des écoles de Sicile et d'Italie, ou dans les ouvrages des anciens docteurs, et en particulier dans la théologie de saint Thomas. Mais le nombre en est trop petit pour qu'on puisse conclure de là que cette église est généralement éclairée : ce sont des météores qui brillent sous un ciel nébuleux[1]. Le même auteur dit de cette église au XVIIe siècle : On y trouve plus de gens éclairés et honnêtes dans leurs mœurs qu'au précédent, particulièrement chez les Grecs qui exercent le commerce dans leur pays, ou qui voyagent en d'autres pour y négocier, ou qui occupent des postes importans à la cour ottomane ; et plusieurs sont distingués par leur opulence et leur crédit ; mais ces exceptions, toujours peu nombreuses, n'infirment pas l'accusation générale de stupide ignorance, de superstition et de licence qui tombe à si juste titre sur la multitude[2]. L'historien et prince Cantimir, écrivant au commencement du XVIIIe siècle, dit que dans le siècle pré-

(1) *Hist. ecclés.* siècle XVI, Sect. III, Part. I.
(2) *Idem*, siècle XVII, Sect. II, Part. I.

cédent et dans le sien la Grèce a produit des personnes distinguées par leur piété et leur savoir ; il en nomme plusieurs qui florissaient de son temps, la plupart prélats ou ecclésiastiques d'un ordre inférieur, et quelques-uns auteurs d'ouvrages fort estimés. Il ajoute que dans une académie fondée par les Grecs à Constantinople vers la fin du XVIIe siècle, on enseigne avec beaucoup de soin et de succès la philosophie et plusieurs autres sciences[1]. Dans ce même siècle, une occasion particulière mit en évidence les talens et la fermeté des écrivains de cette nation. Les Latins ayant publié divers ouvrages composés avec beaucoup de soin et d'adresse, dans le but d'amener l'église grecque à la communion de Rome, plusieurs savans de cette église les combattirent avec autant de jugement que de sagacité, et eurent un plein succès. Le plus distingué fut Cyrille Lucar, patriarche de Constantinople, très versé dans les sciences et fort instruit de la doctrine, soit des protestans, soit des catholiques. Un mémoire récent d'un Grec, transcrit dans les *Nouvelles Annales des Voyages*[2], porte que, depuis le milieu du XVIIIe siècle, plusieurs savans, la plupart ecclésiastiques, ont publié un grand nombre d'ouvrages religieux, historiques, dramatiques et littéraires; que des imprimeries grecques se sont établies à Venise, à Vienne, à Chio (île de la Grèce) ; que des écoles appliquées aux lettres ont été fondées à Constantinople et dans quelques autres villes, et prospèrent par les soins d'habiles professeurs; et que beaucoup de personnes riches ont dépensé et dépensent encore des sommes considérables pour fonder des écoles, soit littéraires, soit élémentaires, pour fournir aux frais des imprimeries, et perfectionner l'éducation des jeunes grecs, dont plus de deux cents sont envoyés et entretenus en diverses universités de l'Europe civilisée. — Cette culture et ces progrès peuvent acheminer les Grecs à une épuration de leur foi

(1) *Hist. de l'emp. Ottoman.*, trad. par M. de Joncquière, t. I, p. 114, 115.
(2) Par MM. Eyriès et Malte-Brun, t. VII, p. 51—61.

et de leurs mœurs, et ont déjà, depuis près de deux siècles, produit cet effet chez quelques-uns d'un rang distingué.

REMARQUE.

L'existence de ces chrétiens éclairés dans l'église grecque, quoiqu'elle ait lieu depuis long-temps, n'est sans doute qu'un accomplissement partiel de la prédiction présente. On a lieu d'espérer que les lumières et les vertus évangéliques s'y étendront davantage par un effet du bon exemple et des soins des personnes qui marchent déjà dans une bonne voie; et peut-être le culte parviendra-t-il, chez un bon nombre de ses membres, à la parfaite pureté que l'Apocalypse reconnaît dans celui de l'église réformée (ce qui pourrait produire enfin entre ces deux églises une union dont l'Apocalypse nous paraît prédire ailleurs de remarquables effets, XVI, 2, 12.).

SIXIÈME PRÉDICTION.

4. *Ils marcheront avec moi en vêtemens blancs, parce qu'ils en sont dignes.*

NOTES.

Des vêtemens blancs étant présentés ici, non comme une qualité, mais comme une récompense, signifient un grand honneur, V. 137. [*Avec moi*] C.-à-d. lorsque ma pure doctrine s'établira dans leur pays ou une partie de leur pays; car le nom de Jésus est quelquefois mis pour la religion qu'il a enseignée (Pr. LXXX.).

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Ces fidèles seront en grand honneur quand la pratique « de la vraie doctrine de Christ s'établira dans leur pays. »

REMARQUE.

Que faut-il entendre par l'honneur dont il est ici parlé?

Des distinctions, ou de glorieux emplois pour une administration religieuse et peut-être temporelle.

Ici finit la prophétie. Passons à la promesse et à l'exhortation.

AVERTISSEMENT.

La promesse, précédant ici l'exhortation, concerne l'église même qui est l'objet de cette prophétie (13ᵉ not. gén., § 3 et 7.).

PROMESSE

(Faite aux chrétiens de l'église qui est l'objet de cette prophétie).

5. *Celui qui vaincra sera de même vêtu de blanc; et je n'effacerai point son nom du registre de la vie, et je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges.*

NOTES.

[*Celui qui vaincra*] D'après la 13ᵉ not. gén., § 2, et d'après le caractère distinctif de cette église, indiqué plus haut, le sens de ces mots doit être : les chrétiens de cette église qui s'appliqueront avec le plus grand soin à l'étude et à la pratique des préceptes divins. [*Sera de même vêtu de blanc*] C.-à-d. obtiendra un grand honneur, comme ceux qui ont été l'objet de la prédiction précédente. Ceux-là étant des personnes distinguées, cette promesse indique que d'autres, de toute condition, partageront un jour le genre de mérite qui leur a été attribué. Ces mots, faisant partie de la *promesse,* peuvent se rapporter à la période de paix; ils nous paraissent s'y rapporter en effet. [*La vie*] C.-à-d. la félicité céleste, V. 145. [*Je n'effacerai point son nom dans le registre de la vie*] C.-à-d. je le mettrai en possession du bonheur éternel (P. LXXIII.). [*Je confesserai son nom devant mon Père et devant ses anges*] Cette phrase s'applique également à la vie à venir. Les mêmes expressions sont affectées à ce sujet dans l'Évangile. *Le Fils de l'homme, dit Jésus-Christ en parlant du jugement dernier, viendra dans sa gloire accompagné de ses saints*

anges. Quiconque se déclarera pour moi devant les hommes, je me déclarerai pour lui devant les anges de Dieu, Math. XXV, 31; Luc. XII, 8. Ici les mots *je confesserai son nom,* pris dans toute leur énergie (Pr. XLIV.), signifient : je le reconnaîtrai hautement pour mon vrai et parfait disciple ; déclaration qui emporte avec elle l'idée de la plus grande gloire dans le ciel.

SENS CONJECTURAL.

« Dans la période de mille ans, cette gloire sera partagée « par tous ceux de cette église qui se seront auparavant con- « vertis à l'observation des saintes lois de l'Évangile. Et, au « grand jour du jugement, le Seigneur les mettra en posses- « sion d'une félicité éternelle et de la plus haute gloire dans « les demeures célestes. »

REMARQUE.

Le rapport entre la nature de cette promesse et celle du genre de mérite qui en est l'objet est facile à saisir. Ce genre de mérite consiste dans l'observation universelle des préceptes divins, à laquelle l'Écriture-Sainte promet le bonheur céleste, et à laquelle le Seigneur pourra bien donner une glorieuse récompense sur cette terre même, dans la période de paix, en faveur des fidèles qui vivront en ce temps-là.

EXHORTATION

(Adressée aux églises chrétiennes).

6. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux églises.*

SENS TOTAL.

« Ceux qui comprendront un jour cette prophétie de- « vront saisir et *s'appliquer* la leçon qu'y donne essentielle- « ment l'Esprit divin aux églises chrétiennes (12ᵉ not. « gén.), *qui est de conformer leur conduite aux saintes lois de « l'Evangile.* »

SIXIÈME SCÈNE

OFFRANT UNE PROPHÉTIE SUR L'ÉGLISE PROTESTANTE DEVENUE INDÉPENDANTE AU XVIe SIÈCLE.

(Chap. III, du v. 7 au 13.)

DÉBUT.

7. ***Ecris à l'ange de l'église qui est dans Philadelphie: Voici ce que dit le saint, le véritable, celui qui a la clef de David, qui ouvre et personne ne ferme, qui ferme et personne n'ouvre.***

NOTES.

[*L'église dans Philadelphie*] L'église protestante devenue indépendante au XVIe siècle, considérée comme distinguée par un esprit de tolérance, V. 77 [1]. [*Le saint*] Le mot grec signifie aussi *pur;* et c'est ce sens que nous adoptons ici, comme étant en rapport avec le contenu de cette prophétie. Le *pur* signifie ici l'auteur d'une doctrine exempte d'erreur, de même à peu près que dans le *Vocabulaire* (V. 173.) le terme les *saints* (ou les *purs*) est expliqué par *les chrétiens attachés au pur Evangile.* [*Le véritable*] C.-à-d. l'auteur d'une doctrine exempte de fraude, et digne de confiance dans tous ses points. Ces deux mots le *pur,* le *véritable* emportent l'idée que Jésus veut dans son église un enseignement exempt d'erreur et de fraude. [*Clef de*] C.-à-d. faculté à l'égard de, V. 14. [*David*] C.-à-d. aimé, V. 46. Ce nom, relatif aux titres *saint* et *véritable* que prend ici Jésus, désigne un chrétien fidèle à une religion pure et sans fraude, telle que ce divin Maître l'a

(1) On verra ce caractère justifié par l'*accomplissement* de la première prédiction.

enseignée. Le singulier étant mis pour le pluriel (Pr. LXIII), il faut entendre des chrétiens de cette sorte (et le Seigneur a ici en vue l'église même, objet de cette prophétie). [*Ouvre*] C.-à-d. donne la liberté, V. 23 : ce qui emporte l'indépendance ou la souveraineté, quand il s'agit d'une église ou d'une nation. Ce terme indique ce qu'il faut entendre par *la clef de David*, c.-à-d. la faculté de rendre indépendans ces chrétiens, objets de sa prédilection. [*Ferme*] C.-à-d. réduit à l'assujétissement, par opposition au sens du mot *ouvre*. [*Qui ouvre, qui ferme*] C.-à-d. qui donnera l'indépendance à ceux qui rendent à Dieu un culte pur, qui réduira à l'assujétissement ceux dont le culte est mêlé de pratiques superstitieuses et qui oppriment les premiers. [*Personne ne ferme, personne n'ouvre*] Le présent ici employé désigne la longue durée de la chose prédite (Pr. LXVII) : c.-à-d. que jamais les sectateurs de la superstition ne pourront ni dépouiller de l'indépendance l'église à qui le Seigneur l'aura donnée, ni recouvrer eux-mêmes celle qu'ils auront perdue.

SENS TOTAL.

« Un début spécial annonce une sixième scène, relative « à l'église distinguée par un esprit de tolérance (l'église « protestante devenue indépendante au XVI[e] siècle), et « principalement à son clergé. Ce début indique en même « temps par anticipation qu'en considération d'une telle « vertu, le divin auteur d'une religion pure et sans fraude, « dont les fidèles observateurs sont les objets de sa prédilec- « tion, déploiera en sa faveur le pouvoir qu'il a de donner et « de conserver constamment l'indépendance à ses vrais dis- « ciples, comme il a celui de réduire pour toujours à l'assu- « jétissement les fauteurs d'une doctrine superstitieuse et « tyrannique. »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

8 — 11. *Je connais tes œuvres. Voici, j'ai ouvert devant toi une porte que personne ne peut fermer; parce que tu as peu*

de forces, que tu as gardé ma parole et que tu n'as pas récusé mon nom. Voici, je donne une partie de la synagogue de Satan, de ceux qui se disent Juifs et qui ne le sont point, mais qui mentent. Je les ferai venir et adorer devant tes pieds, et tu connaîtras que moi je t'aime. Parce que tu as gardé le précepte de ma tolérance, aussi moi je te garderai de l'heure de l'épreuve qui doit venir sur tout le pays pour éprouver ceux qui gouvernent sur la terre. Voici, je viens bientôt; retiens fortement ce que tu as, afin que personne n'enlève ta couronne.

PREMIÈRE PRÉDICTION.

8. *Je connais tes œuvres.*

NOTES.

[*Tes œuvres*] Le mot *œuvres*, n'ayant pas de corrélatif, signifie *conduite*, V. 94.

OBSERVATION.

Quelques phrases au présent, dans le commencement de cette prophétie, indiquent qu'il se rapporte à une première période ou plutôt à l'origine de l'existence de cette église, et que cette prophétie n'y distingue que deux périodes (8e note gén.).

SENS TOTAL.

« Cette église, dès le temps de sa formation, se rendra « recommandable par une conduite chrétienne. »

ACCOMPLISSEMENT.

Dès long-temps avant d'acquérir l'indépendance, l'église dont il s'agit ici, formée d'un grand nombre d'églises particulières résidant en divers pays, montra, au moins dans sa généralité, un respect pour les mœurs, une bénéficence, une tolérance et une piété qui la distinguaient éminemment de

l'église catholique [1]; et ses griefs contre celle-ci étaient, outre ses superstitions, sa dure et cruelle intolérance, l'esprit d'orgueil et la sensualité de la plupart des ecclésiastiques, et les grands désordres du troupeau. Ses vertus s'accrurent encore à l'époque où elle travailla à secouer le joug de la cour romaine. Et sans doute les longues et cruelles souffrances qu'endurèrent volontairement un grand nombre de ses membres pour la cause de la vérité, furent, aux yeux du Seigneur, un nouveau titre à son approbation et à son amour. Si elle employa plusieurs fois la force et la violence à l'égard des catholiques, ce ne fut pas pour les forcer à embrasser sa doctrine, mais pour repousser les fureurs par lesquelles un fanatisme furieux voulait l'accabler; et s'il lui arriva quelquefois de sortir des voies de l'étroite justice, ce ne fut pas la généralité qui commit cette faute, elle en gémit au contraire et la condamna. Quand enfin les diverses églises qui la composaient furent devenues dominantes, si quelques-unes déployèrent des moyens violens contre des hommes qui refusaient d'embrasser leur doctrine, de tels actes, effet d'un faux principe d'autorité ecclésiastique, apporté de l'église romaine par des hommes sortis de son sein, et imbus encore de quelques-uns de ses préjugés, furent rares et de courte durée, et firent place à la tolérance des autres cultes dans tous les états réformés, où elle s'observe de nos jours comme un point fondamental de la charité chrétienne et de la fraternité religieuse.

DEUXIÈME PRÉDICTION.

8. *Voici, j'ai ouvert devant toi une porte que personne ne peut fermer.*

NOTES.

[*Voici*] C.-à-d. ô sujet d'étonnement et d'admiration! V. 84.
[*J'ai ouvert,* etc.] Cette phrase est en rapport avec les at-

(1) Cela est démontré par les diverses histoires, même d'écrivains catholiques.

tributs qu'a pris Jésus dans la préface : *Celui qui ouvre*, etc. Là les termes *ouvrir et fermer* ont été pris dans les sens de donner l'indépendance et de l'ôter. Ici ceux *ouvrir la porte et la fermer* sont pris dans les mêmes sens. [*J'ai ouvert*, etc.] Ici le passé équivaut à un présent, supposant la porte actuellement ouverte. [*Personne ne peut fermer*] Ces mots supposent que les ennemis de cette église forment, mais vainement, le dessein de lui ravir l'indépendance qu'elle a acquise.

OBSERVATION.

Le rapport qui existe entre cette prédiction et le second point du début montre qu'elle correspond à *l'indication anticipée* d'une dispensation céleste, que ce point a offerte (3e, 4e et 6e not. gén.).

SENS TOTAL.

« Au grand étonnement du monde, cette église obtiendra, « par la protection du Seigneur, le précieux privilége de « l'indépendance qu'aucun effort humain ne pourra jamais « lui ravir. »

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL.

Grand sujet d'étonnement pour tous les chrétiens, de douleur pour les Catholiques, d'admiration et de joie pour les Protestans! Au XVIe siècle, le culte de ceux-ci devint libre et dominant dans les îles Britanniques, la Hollande, le Danemarck, la Suède, une bonne partie de l'Allemagne, une grande partie de la Suisse, la Hongrie et la Transylvanie. Cette révolution est trop connue pour que les détails en soient ici nécessaires. On sait aussi les efforts de tous genres que firent, pour l'arrêter ou en détruire l'effet, la cour de Rome, les princes et les peuples des pays où elle s'opéra : efforts réitérés en plusieurs lieux et accompagnés d'une grande effusion de sang, mais qui finalement restèrent inutiles ; et dès lors jusqu'à ce jour la religion protestante y est

demeurée dominante. Quel ami de celle-ci ne reconnaît une puissante intervention du Seigneur dans un événement si inattendu, et où furent vaincues tant de difficultés si insurmontables en apparence ? Et y a-t-il de solides raisons de présumer que l'église réformée, qui a pu conserver jusqu'à ce moment son indépendance, et que soutient une force imposante des états où elle est dominante, puisse un jour, au moins dans sa généralité, retomber sous le joug de ses anciens oppresseurs ?

REMARQUE.

Cette prédiction fait suite à une autre qu'on a vue au v. 25 du ch. II : *Tenez fortement ce que vous avez, jusqu'à ce que j'ouvre*, laquelle a pour objet le petit nombre de chrétiens de l'Occident et du Nord, qui dès long-temps avant la Réformation ne suivaient pas la doctrine de Rome : prédiction que nous avons vu signifier : *Persévérez* avec fermeté dans la pureté du culte jusqu'à ce que je vous donne l'indépendance. Mais l'événement prédit dans celle qui nous occupe ici n'a accompli qu'en partie la délivrance promise dans celle-là. L'entier accomplissement demandera l'établissement du protestantisme dans le reste des états catholiques (qu'on trouvera prédit avec détail dans une autre vision).

TROISIÈME PRÉDICTION.

8. *Parce que tu as peu de forces, que tu as gardé ma parole, et que tu n'a pas récusé mon nom.*

NOTES.

Ici le Seigneur donne les raisons de ce grand bienfait envers cette église : raisons dont l'exposition forme elle-même, on le voit, une prédiction particulière. [*Tu as peu de forces*] C.-à-d. manquant de forces suffisantes pour secouer le joug de Rome, tu as besoin d'un grand secours de ma part pour y réussir ; et tu es d'autant plus digne de l'obtenir que ton zèle te porte à entreprendre une œuvre non moins périlleuse

que difficile. Le présent employé dans cette phrase montre particulièrement que cette église est ici considérée non depuis l'acquisition de son indépendance, mais au temps même qu'elle travaillera à l'acquérir. [*Tu as gardé ma parole*] C.-à-d. tu as pris mes instructions pour la règle de ta croyance, tu ne les as point altérées par un mélange de doctrines humaines. [*Tu n'as point récusé mon nom*] Le nom de Jésus désigne l'Evangile, V. 92. Récuser un juge, c'est refuser de se soumettre à sa décision sur laquelle il n'est pas digne de confiance. Récuser l'Evangile ce serait refuser de reconnaître la divine autorité de ses enseignemens. L'expression *ne pas récuser* l'Evangile a une énergie particulière : selon le Pr. LXXIII, elle signifie en appeler fortement à l'Evangile, comme au seul juge certain dans les matières de foi ; elle suppose en même temps que l'église dont il s'agit rencontre une opposition contre son culte de la part d'autres chrétiens qui s'appuient sur quelque autorité humaine.

SENS TOTAL.

« Le Seigneur l'aidera à acquérir ce précieux avantage, « parce qu'elle n'aura pas assez de forces par elle-même pour « y réussir ; parce qu'elle aura pris pour la règle essentielle « de sa foi et de sa conduite les instructions de sa parole ; et « que *sur toutes les questions* elle en aura appelé pour sa dé« fense à l'Evangile, comme au seul vrai juge des contro« verses. »

ACCOMPLISSEMENT.

Les églises où le culte réformé est aujourd'hui dominant n'avaient dans l'origine que peu de forces, n'étant composées que d'un petit nombre de personnes, qui surent reconnaître la vérité dès que la voix des Réformateurs la fit entendre, et auxquelles se joignirent en quelques pays des sociétés peu considérables de chrétiens qui déjà auparavant suivaient des opinions épurées, comme les Wicléfites en Angleterre, les Vaudois en divers lieux. Ces sociétés, attaquées

avec fureur par la cour de Rome et par ses nombreux agens, rois, prêtres, moines, fougueux catholiques, n'auraient pas manqué de succomber, si le ciel n'eût veillé à la conservation d'un assez grand nombre de ces fidèles pour que leur doctrine pût se maintenir dans ces divers pays, s'y étendre même et s'y établir enfin d'une manière solide. Les protestans durent en même temps leurs succès à une étude constante de la parole sainte, à leur persévérance dans le culte qui y est conforme, à leur refus inébranlable de lui substituer *des traditions et des commandemens d'hommes.* Si les Réformateurs alléguèrent quelquefois les pères de l'église, s'ils firent usage de raisonnemens humains, ce n'étaient pour eux que des argumens secondaires, pour battre les catholiques avec leurs propres armes : leur véritable appui était l'Evangile, où ils défiaient leurs adversaires de trouver établies leurs opinions, et où ils leur montraient du doigt des instructions et des traits évidemment contraires à la plupart de ces opinions mêmes. Et ce fut cette imposante démonstration qui, frappant leurs lecteurs et leurs auditeurs, gagna un si grand nombre de personnes de tout ordre, des ecclésiastiques même qui, renonçant à tout intérêt humain, donnèrent gloire publiquement à la vérité qu'ils avaient eu le bonheur de reconnaître.

QUATRIÈME PRÉDICTION.

9. *Voici : je donne une partie de la synagogue de Satan, de ceux qui se disent juifs, et qui ne le sont point, mais qui mentent. Voici : je les ferai venir et adorer devant tes pieds ; et tu connaîtras que moi je t'aime.*

NOTES.

[*Voici*] Vu la nature de l'événement ici annoncé, ce mot, qui a aussi été à la tête de l'avant-dernière prédiction, doit signifier : nouveau sujet d'admiration et de joie. [*Satan*] C.-à-d. ennemi, V. 44. [*La synagogue de Satan, ceux qui, etc.*] Ces mots signifient ici, comme plus haut, les Juifs proprement dits, ennemis mortels de l'Evangile. [*Je donne de*

la synagogue, etc.] C.-à-d. je donne à la chrétienté les Juifs : autrement, par un effet de ma bienveillance et de ma céleste direction, le christianisme sera reçu par les Juifs, ces hommes mêmes qui s'en seront montrés les plus grands ennemis. Il se pourrait que le mot *de* avant la *synagogue* signifiât une *partie*, très considérable sans doute, puisqu'elle aurait mérité d'être l'objet d'une prédiction. [*Voici*] Ce mot, pour la seconde fois dans cette prédiction, se rapporte, comme on va le voir, à un sujet particulier de satisfaction et de joie pour l'église protestante, objet de cette prophétie. [*Adorer*] C.-à-d. exercer le vrai culte de Dieu, V. 223. [*Devant tes pieds*] C.-à-d. devant toi, avec des témoignages de respect. Probablement, comme la parole est directement adressée au clergé de cette église, ces mots *ils viendront et adoreront devant tes pieds* signifient, qu'ayant reçu l'Evangile, ils demanderont à ce clergé de les reconnaître pour chrétiens, de les agréger à la communion réformée ; et qu'ils voudront recevoir de lui, à la table sainte, les premiers gages de leur réconciliation avec Dieu par la foi, et de leur rédemption par la mort de Jésus-Christ. [*Tu connaîtras que moi je t'aime*] C.-à-d. tu auras par-là une preuve éclatante de mon approbation et de ma grande bienveillance (Pr. XLIV.).

OBSERVATIONS.

1. On voit donc prédites ici deux choses également remarquables : 1° que les Juifs se convertiront au christianisme ; 2° que ce sera le culte réformé qu'ils embrasseront.

2. On voit aussi par le futur employé dans les mots *je les ferai venir*, que la prophétie a ici en vue une période postérieure à celle que concerne ce qui précède.

SENS TOTAL.

« Nouveau sujet d'admiration ! Un jour, par une autre « grace du Seigneur, on verra le christianisme reçu par ce « peuple (ou une grande partie de ce peuple), jusqu'alors son « plus grand ennemi, qui se glorifie du nom de juif (c'est-à-

« dire *de vrai adorateur de Dieu*), mais qui ne l'est point, et se « rend au contraire indigne de ce beau nom. Et, grand sujet « de joie *en particulier pour cette église même !* ces nouveaux « prosélytes s'adresseront respectueusement à elle pour être « admis au culte chrétien tel qu'elle le pratiquera ; événe-« ment qui sera un éclatant témoignage de l'approbation et « de la dilection du Seigneur à son égard. »

REMARQUES.

I. Cette conversion, qui est encore à venir, pourrait ne s'opérer que par parties successives, et même à de grands intervalles de temps. Car l'Apocalypse fait un seul groupe de tous les faits d'une même espèce, quelque espace de temps qu'ils doivent embrasser (Pr. XX.).

II. La conversion du peuple juif ou d'une partie de ce peuple fut annoncée au temps de la naissance de Jésus par le vieillard Siméon, disant que Jésus serait *une occasion de chute, puis de relèvement pour plusieurs en Israël*, Luc, II, 31. Elle a été prédite depuis par saint Paul, dans son épître aux Romains (XI, 25.) : *Si une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, ce n'est que jusqu'à ce que la plénitude des gentils soit entrée dans l'église, après quoi tout Israël sera sauvé ;* prédiction qui, comme on le voit, annonce en même temps la conversion de tous les peuples infidèles, et marque qu'elle sera antérieure à celle de la nation juive, au moins pour la totalité de celle-ci. Les prophètes avaient déjà annoncé ce même événement (*Voy.* Es., LIX, 20, 21 ; Zach., XII, 10 ; XIV, 9, 10.). Nous aurons occasion ailleurs (sur XI, 2.) de citer ces prédictions de l'Ancien-Testament.

III. Il est bien à remarquer que les Juifs, se convertissant à la religion, adopteront le culte protestant au lieu du romain ou du grec. Et cela aura lieu sans doute à cause de la conformité que ce peuple, non prévenu par un préjugé de naissance en faveur de l'un ou de l'autre, observera entre ce culte et celui qu'enseigne l'Évangile, et peut-être à cause d'un plus grand rapport de ce culte avec certains principes

de sa propre religion, comme, par exemple, l'interdiction faite dans le Décalogue de tout honneur religieux rendu à des images quelconques.

IV. Si, ce qui est possible, les Juifs de quelque ville ou de quelque pays venaient à embrasser le catholicisme au lieu du protestantisme, cela n'infirmerait point l'accomplissement de cette prédiction qu'offrirait leur généralité (Pr. LXXIV.).

V. Qu'il est significatif et énergique ce mot du Sauveur : *et tu connaîtras que moi je t'aime!* Combien son approbation et son amour pour l'église réformée éclateront par le don qu'il lui fera de son ancien peuple, de ce peuple qui, malgré ses grandes fautes, n'a pas cessé d'être l'objet des desseins de sa miséricorde!

VI. Observons enfin ces paroles : *ils viendront adorer devant tes pieds*. Qu'elles marquent bien l'humilité et le respect avec lesquels la nation juive convertie s'adressera à l'église réformée, pour abjurer devant elle sa longue et coupable incrédulité, et pour célébrer, pour adorer avec elle ce même Jésus que ses ancêtres *ont* crucifié!

CINQUIÈME PRÉDICTION.

10. *Parce que tu as gardé le précepte de ma tolérance, aussi moi je te garderai de l'heure de l'épreuve qui doit venir sur tout le pays pour éprouver ceux qui gouvernent sur la terre.*

NOTES.

[*Tolérance*] C.-à-d. douceur, support à l'égard des erreurs d'autrui en matière de religion : vertu qui n'exclut point l'emploi des moyens de persuasion pour faire reconnaître et prévaloir la vérité. Le grec signifie aussi *patience* et *persévérance;* mais ces deux sens paraissent étrangers au sujet du texte, où il n'est joint aucun mot indiquant une persécution ou autre cause de souffrance. [*Ma tolérance*] C.-à-d. la tolérance qui a caractérisé sur la terre ma conduite envers les incrédules et envers les pécheurs, et qui constitue une partie essentielle de la charité que j'ai prescrite à mes disciples.

Que cette expression du Seigneur ma *tolérance* rappelle bien ces belles et touchantes paroles, qu'il adressa à ses apôtres au sujet de l'indigne affront que lui avaient fait des Samaritains en le repoussant de leur bourg : *Je ne suis pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver!* Qu'elle rappelle bien aussi ces exhortations qu'il faisait à ses disciples : *Apprenez de moi à être doux et humbles de cœur. A ceci l'on connaîtra que vous êtes mes disciples, si vous avez de l'amour les uns pour les autres,* Luc, IX, 56; Math., XI, 29. [*Epreuve*] C.-à-d. genre de malheur ou de tourment qui met à l'épreuve quelque difficile vertu. [*Tout le pays*] (Les versions ordinaires portent *toute la terre,* ou *toute la terre habitée*. Voy. *Introd.* art. 15, n° 8.) C.-à-d. l'empire romain, V. 67. Il n'est pas nécessaire d'entendre l'empire romain dans toute son ancienne étendue, mais il faut en restreindre le sens à la partie qui a subsisté dans l'Occident, et qui en a conservé long-temps le nom[1]. [*Ceux qui gouvernent sur la terre*] C.-à-d. les princes ou chefs d'états, v. 119 (Voy *Introd.* art. 15, n° 5.). Puisque ceux-ci en particulier doivent être éprouvés, on doit juger que l'*épreuve* qui doit avoir lieu dans l'empire consistera dans de grands troubles, menaçant l'autorité des monarques.

SENS TOTAL.

« Parce que cette église aura constamment observé la to-
« lérance religieuse, selon le précepte et l'exemple de son
« *divin Maître*, celui-ci, en récompense, la préservera d'une

(1) L'ancien empire romain fut divisé en deux parties, sur la fin du IVe siècle. L'un de ces empires, appelé *empire d'Orient*, a été détruit par les Arabes et par les Turcs. L'autre, appelé *empire d'Occident*, dans lequel les Barbares s'établirent au Ve siècle, conserva le nom d'empire romain, quoique occupé par ces peuples et divisé pour l'ordinaire en plusieurs royaumes. Ce nom a pris fin l'an 1806, par l'effet d'un traité entre l'Allemagne et la France ; mais cet empire est censé dans l'Apocalypse exister encore de nos jours, consister dans l'ensemble des pays soumis à l'autorité spirituelle du pape, et devoir reprendre dans la suite son nom et sa forme, si ce n'est pas toute son ancienne étendue. (Tout cela s'éclaircira dans d'autres points de cet ouvrage.)

« grande épreuve (des troubles politiques probablement) « qui doit affliger l'empire romain, faisant *surtout* le tour- « ment de ses princes (dont l'autorité sera menacée). »

REMARQUES.

I. On voit que cette prédiction se divise en deux points, dont le premier, relatif à la tolérance exercée par cette église, est implicite et occasionnel. Il répond au nom de *Philadelphie* par lequel l'Esprit divin l'a désignée (6ᵉ not. gén.). Le second, qui est le principal, regarde un temps postérieur au nôtre.

II. Comme le Seigneur a reproché à l'église grecque (sous les empereurs romains) ses violentes discordes, et lui a annoncé un châtiment du ciel (II, 4, 5.); ainsi il loue celle-ci de sa tolérance, et lui annonce ici déjà une récompense par l'exemption d'une grande épreuve qui doit désoler les autres peuples chrétiens; et il va lui en annoncer d'autres dans *la promesse* spéciale jointe à cette prophétie (v. 12).

SIXIÈME PRÉDICTION.

11. *Voici, je viens avec célérité : retiens fortement ce que tu as, afin que personne n'enlève ta couronne.*

NOTES.

[*Je viens avec célérité*] Ici l'avénement de Jésus est pris au propre, étant annoncé sans menace : c.-à-d. qu'il signifie son avénement en personne sur la terre pour la période de mille ans, V, 201 (sens conjectural). Le présent est mis ici pour le futur, à cause du caractère singulièrement frappant et admirable de la chose dont il s'agit (Pr. LXVII.); caractère indiqué ici par les mots *avec célérité*, V. 41 [1]. [*Retiens*] C.-à-d. tu retiendras, tu maintiendras (Pr. LXX.). [*Fortement*] C.-à-d. avec une invincible fermeté. [*Ce que tu as*]

(1) Quelques versions portent : *Je viens bientôt*. Voy. *Introd.* art. 18, n. 24.

C.-à-d. les principes que tu as suivis jusqu'à ce jour, particulièrement la pratique du culte dans sa pureté et la tolérance, qui t'ont caractérisé et qui t'ont obtenu mon amour. [*Ta couronne*] C.-à-d. ton triomphe, V. 3. Il s'agit sans doute de l'acquisition, que fit cette église au XVI[e] siècle, de l'indépendance qu'elle conserve encore aujourd'hui, et qu'elle serait un jour en danger de perdre, si elle s'écartait de son système de paix et de douceur, ou si son zèle pour la vérité venait à se ralentir. [*Afin que personne n'enlève ta couronne*] Ces mots paraissent supposer des dangers auxquels cette église serait exposée, des machinations au moins de ses ennemis contre elle.

OBSERVATION.

Si, selon notre conjecture, *l'avénement* de Jésus ici prédit doit être son avénement en personne dans la période de mille ans, les mots *je viens bientôt* ne se trouvent ici en conséquence qu'occasionnellement, puisque la présente prédiction fait partie de celles qui se rapportent à la période des révolutions, en étant la dernière (11[e] not. gén.). Il est fait mention dans ces mots de cet avénement, pour marquer jusqu'à quel temps aura lieu la chose prédite dans les mots suivans : *retiens fortement*, etc.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Jusqu'à l'avénement de Jésus sur la terre, cette église,
« persevérant toujours dans la pratique d'un culte pur et
« d'une sage tolérance, conservera, *par la protection du Sei-*
« *gneur contre les machinations de ses ennemis*, sa glorieuse
« indépendance. »

Ici finit la prophétie proprement dite.

AVERTISSEMENT.

La promesse précédant l'exhortation, et l'église qui est l'objet de cette prophétie étant toute, comme on l'a vu, caractérisée par une certaine vertu, cette promesse est faite à cette église entière (13[e] not. gén., § 3 et 7.).

PROMESSE FAITE A L'ÉGLISE QUI EST L'OBJET DE CETTE PROPHÉTIE.

12. *Celui qui vaincra, j'en ferai une colonne dans le temple de Dieu; elle n'en sera jamais bannie, même j'y graverai mon nom, et le nom de la nouvelle Jérusalem, qui descend du ciel d'auprès de Dieu, et mon nouveau nom.*

NOTES.

[*Celui qui vaincra*] D'après la 13e not. gén. et d'après le caractère distinctif de cette église, le sens de ces mots sera : Cette église distinguée par l'exercice de la tolérance religieuse. [*Une colonne*] C.-à-d. un appui et un ornement, V. 38; les colonnes étant destinées à soutenir un édifice, et en devenant en même temps un ornement. Ce terme paraît faire allusion aux colonnes du temple de Jérusalem, placées dans le portique (I. Rois, VII, 21.). [*Le temple de Dieu*] C.-à-d. la religion protestante, V. 88. [*Elle n'en sera jamais bannie*] C.-à-d. elle y sera toujours maintenue et affermie (Pr. LXXIII.). [*Je graverai sur elle*] Allusion aux inscriptions qu'on mettait autrefois sur des colonnes. [*Nom*] Ce mot nous paraît avoir le sens de *pouvoir*, autorité, V. 91. En ce cas, *graver des noms* sur cette *colonne*, sera, confier des pouvoirs aux personnes qu'elle désigne. [*Mon nom*] C.-à-d., d'après la supposition ci-dessus, les pouvoirs de Jésus, considéré comme fondateur du christianisme : pouvoirs par conséquent de le maintenir dans le monde. [*La nouvelle Jérusalem*] C.-à-d. l'église chrétienne devenue universelle, V. L (sens conjectural)[1]. [*Descendant du ciel*] C.-à-d. effet insigne d'une cause céleste (Pr. LXXVII.). [*D'auprès de Dieu*] C.-à-d. par un merveilleux bienfait du Très-Haut (Pr. LXXVIII.). On trouvera ailleurs (ch. XXI) la société des saints et des bienheureux dans le ciel désignée aussi sous

(1) On doit se rappeler que quelques mots du *Vocabulaire* sont marqués par une lettre, au lieu d'un numéro. Ils sont du nombre de ceux qu'on ne trouve qu'une fois dans l'Apocalypse.

l'emblème d'une *nouvelle Jérusalem descendant du ciel d'auprès de Dieu*, mais ayant, de plus que celle-ci, les caractères de *sainte*, de *grande*, d'*épouse de l'agneau*. L'église chrétienne, désignée ici par ce bel emblème, est considérée dans ce temps merveilleux où elle renfermera dans son sein tous les peuples, selon les prédictions de Jésus et de ses apôtres (Ev. Jean X, 16; Rom. XI, 25, 26.) : (temps où l'empire universel que formera la réunion de tous ces peuples sous le sceptre de Jésus-Christ aura probablement pour capitale Jérusalem, rebâtie, agrandie, ornée, etc., selon une conjecture que nous serons appelés à développer au sujet d'une autre vision). [*Mon nouveau nom*] C.-à-d. mon nouveau pouvoir, V. 91. Ou plutôt mon pouvoir particulier, V. 39. Que faut-il entendre par-là? Ce serait, d'après la supposition précédente, un pouvoir de Jésus considéré comme ayant rétabli le christianisme dans sa pureté primitive. De même que *le nouveau nom*, c.-à-d. le nom particulier, promis plus haut (II, 17.) aux chrétiens qui auront embrassé le pur Evangile, est celui de *réformés*, ainsi le *nouveau nom* de Jésus, pris dans ce sens figuré, désignerait un pouvoir de ce divin Seigneur, particulier et relatif à la réformation; c.-à-d. celui de la maintenir dans l'église chrétienne.

OBSERVATIONS.

1° Quand toute la chrétienté aura embrassé le protestantisme, l'église dont il s'agit ici pourra bien être regardée comme la pierre fondamentale et l'ornement tout à la fois de l'église universelle, ayant la première embrassé ce culte, et fort long-temps avant les autres; l'ayant fait prévaloir chez elle par un zèle et un devouement admirables; y ayant persévéré depuis des siècles avec la plus constante fidélité; l'ayant honoré par la charité, la prudence et la sagesse de sa conduite; et surtout ayant préparé les voies à son triomphe dans les autres églises, par les précieuses lumières que la publicité de sa doctrine y aura répandues, et par le grand exemple qu'elle leur aura donné.

2° Les pouvoirs qui, selon le sens conjectural que nous

avons donné aux termes *nom*, *nouveau nom*, etc., seraient conférés à cette église, le seraient sans doute d'après ces titres mêmes qu'elle aura acquis au respect, à la confiance et à la reconnaissance du nom de chrétien. Sans doute aussi ils ne consisteraient point dans une suprématie, mais dans une simple administration, confiée à des hommes d'élite tirés de son sein.

3° Les deux premières phrases du texte (*j'en ferai une colonne dans le temple de Dieu, et elle n'en sera jamais bannie*) ne sauraient se rapporter, au moins pour tout le temps qu'elles concernent, à la période des révolutions; le mot *jamais* l'indique assez clairement : mais elles se rapportent essentiellement à la période de mille ans. La teneur des suivantes indique qu'elles s'y rapportent de même.

4° Notre doute sur le vrai sens des mots *nom* et *nouvelle Jérusalem*, contenus dans le texte, ne nous permet d'offrir notre explication sur le tout que comme conjecturale.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« *Dans la période de mille ans*, cette église, fidèle à ses prin-
« cipes, sera considérée comme la pierre fondamentale et la
« gloire du monde attaché pour toujours au culte *réformé*; et
« elle jouira constamment de cette gloire jusqu'à la fin de ce
« globe. Elle exercera même un pouvoir d'administration
« sur l'église universelle formée par une insigne grace du
« ciel, et celui en particulier d'y faire régner constamment
« le culte pur sous le nom nouveau de *culte réformé*. »

EXHORTATION ADRESSÉE AUX ÉGLISES CHRÉTIENNES.

13. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux églises.*

SENS.

« Ceux qui comprendront un jour cette prophétie de-
« vront saisir *et s'appliquer* la leçon morale qu'y donne essen-
« tiellement l'Esprit divin aux églises chrétiennes (12e not.
« gén.) : *celle d'une sage tolérance envers des chrétiens d'un*
« *culte différent*. »

SEPTIÈME SCÈNE

(Rapportée chap. III, du v. 14 au 22e).

AVIS PRÉLIMINAIRE SUR CETTE SCÈNE.

Nous ne présenterons qu'une idée conjecturale sur l'objet de la prophétie suivante, que nous estimons regarder une église très postérieure à l'église primitive; elle nous paraît avoir pour objet l'église de Russie, qui fut formée au IXe siècle, où des chrétiens grecs portèrent dans ce pays la lumière de l'Évangile. Notre explication ne sera non plus que conjecturale, parce que la presque totalité des termes ne sont point employés ailleurs; ils ne pourront, à ce qu'il nous paraît, s'éclaircir que par le moyen d'événemens encore à venir, concernant l'église dont il s'agit, qui sera connue par cela même.

DÉBUT DE CETTE SCÈNE.

14. *Ecris à l'ange de l'église qui est dans Laodicée; voici ce que dit l'Amen, le Témoin constant, le chef de la création de Dieu.*

NOTES.

[*L'église qui est dans Laodicée*] C.-à-d. conjecturalement l'église de Russie, Voc. 78. [*L'Amen*] Proprement *celui qui est en vérité;* c.-à-d. celui qui professe et enseigne la religion ouvertement et sans aucun déguisement. On trouve cette expression dans la 2e Épître aux Corinthiens (Ch. I, v. 20.) [*Le Témoin*] C.-à-d. celui qui donne sa vie pour la cause de la vérité, V. 185. L'article *le* indique qu'il est le témoin par excellence (Pr. XLIV.). [*Constant*] C.-à-d. assuré, intrépide, sur qui l'on peut compter (Voy. II, 13.). Ces deux attributs de Jésus, *l'Amen, le Témoin constant*, indiquent que c'est comme tel qu'il jugera cette église (Pr. XXVIII.); c.-à-d. qu'il la punira ou récompensera selon

qu'elle aura lâchement abandonné ou courageusement soutenu la cause de la vraie religion. [*La création de Dieu*] Le sens propre de cette expression n'aurait pas un rapport clair et satisfaisant avec la qualité de *témoin* que Jésus prend ici, ni avec le reproche de *tiédeur* qu'il fait ensuite à l'église dont il s'agit; elle paraît donc avoir un sens figuré. Le mot *création* ne pourrait-il point signifier une création spirituelle, c.-à-d. le monde devenu religieux? Et l'épithète *de Dieu* ne signifierait-elle point ici, comme ailleurs, très distingué, excellent (Pr. LXXIX.)? En sorte que l'ensemble signifierait le monde entier devenu chrétien, conformant aux enseignemens de l'Évangile son culte et sa conduite, et parvenu ainsi au point de perfectionnement spirituel que Dieu s'est proposé en le formant? Cet état du monde, d'après une explication que nous donnerons à une prophétie postérieure (Ch. XX.), aurait lieu depuis l'an 6001 du monde, jusqu'à l'an 7000, qui serait le dernier de son existence. Ainsi, comme l'œuvre de la création physique du monde fut opérée en six jours, celle de sa création spirituelle serait opérée dans six milliers de siècles. Et comme, selon ladite prophétie, Jésus, alors descendu sur la terre, y régnerait en personne pendant les mille ans, il serait vraiment *le chef de la création de Dieu*, entendue comme nous le supposons; et ce titre qu'il prend ici, se rapportant à cette période, indiquerait qu'il accordera alors une grande récompense à ceux qui auront contribué aux progrès de sa doctrine (Voy. 2e, 3e et 5e not. gén.).

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Un début spécial annonce une septième scène, relative « à l'église de Russie, et principalement à son clergé. Ce « début indique en même temps, par anticipation, que le « seigneur Jésus, qui soutint ici-bas avec tant de dévoue- « ment la cause de son Evangile, et qui dans la période de « mille ans sera le prince du monde chrétien, assignera une « peine ou une récompense à cette église, selon qu'elle aura

« lâchement abandonné ou généreusement servi les intérêts « sacrés de la religion. »

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

15—20. *Je connais tes œuvres, que tu n'es ni froid ni bouillant (Plût à Dieu que tu fusses froid ou bouillant!). Aussi, parce que tu es tiède, je suis sur le point de te vomir de ma bouche. Tu dis : Je suis riche, j'ai acquis de grands biens, et je n'ai besoin de rien, mais tu ne connais pas que tu es misérable, pauvre, aveugle et nu. Je te conseille d'acheter de moi de l'or purifié par le feu, afin que tu deviennes riche, et des habits blancs, afin que tu sois vêtu et que la honte de ta nudité ne paraisse point. Mets aussi un collyre sur tes yeux, afin que tu voies. Je reprends et je châtie tous ceux que j'aime : aie donc du zèle et repens-toi. Voici, je me tiens à la porte, et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix, et ouvre la porte, j'entrerai chez lui, et je ferai un festin avec lui, et lui avec moi.*

PREMIÈRE PRÉDICTION.

15. *Je connais tes œuvres, que tu n'es ni froid ni bouillant (Plût à Dieu que tu fusses froid ou bouillant!).*

NOTES.

La conjonction *que*, qui lie les deux parties de la phrase, indique qu'elle ne présente qu'une seule idée, savoir : « Tu fais voir par tes œuvres que tu n'es ni froid ni bouillant! » [*Tes œuvres*] C.-à-d. ta conduite (V. 94; 8e not. gén.). [*Froid*] C.-à-d. ignorant absolument l'Evangile. [*Bouillant*] C.-à-d. animé d'une foi vive, zélé pour les intérêts de la vérité. [*Plût à Dieu que ou fusses froid ou bouillant!*] Un homme qui ne connaît pas l'Évangile, et qui par-là même ne peut prendre aucun intérêt à ses sublimes instructions, ne peut être coupable devant Dieu comme celui qui, le connaissant, demeure indifférent pour sa cause ou pour le maintien de sa pureté. Et même il serait plus facile d'inspirer de l'amour et du zèle pour le christianisme à un païen à qui on le ferait con-

naître, et qui le comparerait attentivement aux doctrines plus ou moins insensées qu'il aurait reçues dès l'enfance, qu'à un chrétien qui se serait habitué à en entendre, sans aucune application d'esprit, les belles et précieuses leçons.

OBSERVATION.

Le reproche de *tiédeur* qui est fait à cette église peut supposer qu'en un cas grave, qui demandera une vigoureuse défense du christianisme, elle en abandonnera la cause par la crainte de quelque péril pour elle-même.

SENS TOTAL.

« Cette église se montrera indifférente pour la cause de « la religion (peut-être dans quelque cas qui en demanderait « le soutien), plus coupable en cela que si elle n'eût point « connu cette céleste doctrine. »

REMARQUE.

Nous ne pouvons dire si cette prédiction correspond au nom *Laodicée* donné à cette église, puisque nous n'avons pu déterminer le sens de ce nom. Peut-être l'événement seul pourra-t-il faire connaître ce sens, et montrer ainsi laquelle de ces prédictions répond à ce nom.

ACCOMPLISSEMENT PARTIEL CONJECTURAL.

Si l'église objet de cette prophétie est réellement celle de Russie, la prédiction présente pourrait bien avoir eu son accomplissement, au moins en partie, par l'abandon où les Russes laissèrent les Grecs pendant les longues guerres que leur firent les Turcs, et même au moment où le siége de Constantinople menaçait leur empire d'une ruine totale, et leur culte d'un déplorable assujétissement à des peuples barbares et ennemis du christianisme. Les grandes forces de la Russie bien à portée de les secourir, les liens de fraternité que formait entre eux et elle la conformité de religion, des motifs même de reconnaissance pour le bienfait de l'Evangile qu'elle tenait de leurs missionnaires, rien ne put déterminer cette

puissance à leur tendre une main propice et à exaucer leurs instantes prières. Un peu de zèle pour la doctrine du Christ leur eût-il permis de suivre ce système d'inertie et d'égoïsme ?

Cette prédiction pourrait bien aussi, dans le sens que nous supposons, avoir reçu de nos jours une autre partie de son accomplissement dans la conduite qu'a tenue cette même puissance à l'égard des Grecs dans les six premières années de leur insurrection contre l'empire ottoman. Non-seulement elle n'a pas favorisé à cette époque leurs efforts pour recouvrer leur indépendance, mais elle n'a point fait usage de ses forces ni de son crédit pour empêcher d'horribles cruautés contre les insurgés, ni pour en garantir des multitudes innocentes, objets des fureurs du tyran [1].

DEUXIÈME PRÉDICTION.

16. *Aussi, parce que tu es tiède, je suis sur le point de te vomir de ma bouche.*

NOTES.

Que la figure employée ici par le Seigneur désigne bien son dégoût et la peine de son cœur au sujet de ces chrétiens tièdes pour les intérêts de la religion ! dégoût tel qu'il ne peut les reconnaître pour de vrais chrétiens, ou que bientôt il ne le pourra plus, si une ardeur religieuse ne se réveille dans leur ame. Cette explication s'accorde avec le sens que le *Vocabulaire* assigne aux mots *la bouche du Seigneur,* savoir la doctrine chrétienne, V. 195.

SENS TOTAL.

« La tiédeur de cette église excitera chez le Seigneur un tel « dégoût, qu'il sera sur le point de la méconnaître (ou qu'il « la méconnaîtra pour chrétienne). »

(1) Nous ne considérons pas le secours de sa médiation et de ses forces que la Russie a joint depuis lors à celui de deux autres puissances pour la délivrance de la Grèce comme l'intervention d'un zèle religieux. Il est regardé comme l'effet d'une combinaison politique.

REMARQUES.

I. Cette prédiction paraît bien indiquer un châtiment positif, mais elle ne le spécifie point. S'il faut entendre seulement que le Seigneur *sera sur le point de méconnaître* cette église pour chrétienne, l'exécution de cette menace constituerait l'événement même qui va bientôt être prédit par les mots *je châtie ceux que j'aime*, et qui est encore à venir.

II. Cette prédiction correspond à l'indication anticipée qu'on a vue (v. 14.) d'une dispensation céleste envers cette église, puisque ces termes sont bien en rapport avec la qualité de *témoin* ou *martyr* que prend Jésus dans cette indication, rapport qui ajoute ici cette idée très remarquable : « Comment pourrais-je supporter votre indifférence et votre lâcheté pour la cause de la vérité, moi qui lui ai prodigué mon sang? » (3ᵉ, 4ᵉ et 6ᵉ not. gén.)

TROISIÈME PRÉDICTION.

17. *Tu dis : Je suis riche, j'ai acquis de grands biens, et je n'ai besoin de rien; mais tu ne connais pas que tu es misérable, pauvre, aveugle et nu.*

NOTES.

Il paraît que l'église qui est l'objet de cette prophétie jouira de la prospérité temporelle pendant un temps, et qu'elle s'endormira dans cette prospérité, dont elle craindra peut-être de troubler la jouissance par un intérêt actif qu'elle prendrait à la cause de la vérité. [*Tu es pauvre, etc.*] Ici Jésus prend dans un sens spirituel ces épithètes qu'il oppose à celle de *riche*, comme il a fait ailleurs (II, 9.). La *pauvreté* désigne un manque de connaissance de la pure religion, par opposition à l'*or* (dont il va être parlé), qui désigne la religion, V. 21. La *nudité* désigne un manque de vertus, par opposition au *vêtement*, V. 42. La *cécité* désigne un manque de jugement et de prudence, qui empêche cette église de voir ses vrais intérêts, et la porte ainsi à s'exposer à de grands maux.

SENS TOTAL.

« La prospérité temporelle dont jouira cette église lui en-
« flera le cœur et lui inspirera une grande sécurité; mais ces
« dispositions seront d'autant plus insensées qu'elle man-
« quera de la connaissance de la pure religion, des vertus
« chrétiennes et d'intelligence à l'égard de ses vrais inté-
« rêts. »

QUATRIÈME PRÉDICTION.

18. *Je te conseille d'acheter de moi de l'or purifié par le feu, afin que tu deviennes riche, et des habits blancs, afin que tu en sois vêtu et que la honte de ta nudité ne paraisse point; mets aussi un collyre sur tes yeux, afin que tu voies.*

NOTES.

[*D'acheter de moi*] C.-à-d. d'acquérir par le moyen de mon Evangile, V. 80. [*L'or*] C.-à-d. la *religion*, V. 21. [*De l'or purifié par du feu*] Un tel or, étant le plus pur qu'on puisse obtenir, désigne ici le christianisme dans la pureté et dans l'excellence qui lui sont propres. [*Des habits blancs*] C.-à-d. des vertus, le *vêtement* désignant la conduite, et la *blancheur* la pureté et l'éclat, V. 137. [*Pour que la honte de ta nudité ne paraisse point*] C.-à-d. afin que tu paraisses avec gloire. [*Mets aussi un collyre sur tes yeux*] Des yeux sains sont ici l'emblème de la prudence. [*Afin que tu voies*] C.-à-d. afin que tu voies les dangers auxquels tu t'exposes.

SENS.

« Le Seigneur lui donnera du temps pour revenir à la règle
« évangélique, seule propre à épurer parfaitement sa foi, à
« produire chez elle les vertus qui forment la vraie gloire du
« chrétien, et à prévenir ainsi les maux dont elle ne voit pas
« l'imminent danger. »

CINQUIÈME PRÉDICTION.

19. *Je reprends et je châtie tous ceux que j'aime : aie donc du zèle et repens-toi.*

NOTES.

Châtier est infliger un mal destiné à corriger. Le mot grec rendu par ce mot a proprement ce sens, et il s'accorde bien avec l'idée que présentent les mots suivans, *tous ceux que j'aime.*

SENS TOTAL.

« Le Seigneur, prenant encore intérêt à son sort à cause « des bons sentimens qui lui resteront, lui dispensera des « maux passagers, comme une correction propre à ranimer « en elle le zèle religieux et à y produire une véritable con-« version. »

REMARQUE.

Cette prédiction, soit qu'elle se rapporte au même événement que la deuxième, soit qu'elle en concerne un autre, correspond à l'*indication* anticipée d'une dispensation céleste qu'on a vue au v. 14; ces mots du Seigneur *aie du zèle* s'accordant bien avec l'attribut de *témoin constant* qu'il a pris dans cette indication, et se rapportant au reproche de *tiédeur* qui a été fait plus haut.

SIXIÈME PRÉDICTION.

20. *Voici : je me tiens à la porte et je frappe. Si quelqu'un entend ma voix et ouvre la porte, j'entrerai chez lui, et je ferai un festin avec lui, et lui avec moi.*

NOTES.

[*Voici*] C.-à-d. ô sujet d'étonnement et de joie! V. 84. [*Je me tiens à la porte et je frappe*] C.-à-d. je presse, je sollicite par la voix des événemens. [*Si quelqu'un entend*] C.-à-d. cette église, en tout ou en grande partie, reviendra à de

meilleurs sentimens (Pr. LXXI.) [*Un festin, etc.*] Symbole de réconciliation et de joie, et par-là même de pardon et de faveurs d'une part, de reconnaissance, d'amour et de fidélité de l'autre.

OBSERVATION.

Cette prédiction est, on le voit, liée avec la précédente, c.-à-d. relative au zèle qui y a été recommandé et au châtiment employé par le Seigneur pour l'exciter. Le futur y étant employé, elle se rapporte à une autre période que les précédentes (8e not. gén.).

SENS TOTAL.

« O sujet de joie! le Seigneur l'ayant vivement pressée et « sollicitée par la voix des afflictions, elle se rendra (au moins « en grande partie) à cette voix imposante. Alors il mettra « fin à ses peines, il la comblera même de faveurs, et elle y « répondra par une vive reconnaissance et par un zèle ar- « dent pour son service. »

REMARQUE.

La cinquième prédiction annonçant un châtiment, et celle-ci une grace du Seigneur envers cette église ou une partie de cette église, il est possible que ce soit à cette différence de jugemens qu'exercera son exacte justice que se rapporte le nom de *Laodicée* qui lui est donné, et qui peut signifier *peuple jugé*, ou *justice envers le peuple*, *envers la multitude*.

Ici finit la prophétie.

AVERTISSEMENT.

La promesse précédant l'exhortation, et l'église qui est l'objet de la prédiction devant un jour, toute ou en partie, se corriger du vice qui en aura long-temps infecté la totalité, cette promesse est faite à ce tout, ou à cette partie, qui pourra être la plus considérable (13e not. gén., § 3 et 7.).

PROMESSE

(Faite à une partie ou à la généralité de l'église qui est l'objet de cette prophétie).

21. ***Celui qui vaincra, je le ferai asseoir sur mon trône, comme après avoir vaincu je me suis assis sur le trône de mon Père.***

NOTES.

[*Celui qui vaincra*] D'après la treizième note générale, § 2, d'après le caractère de cette église et l'avertissement ci-dessus, le sens de ces mots sera : « Des chrétiens de cette église qui déploieront le plus grand zèle pour le maintien et les progrès du christianisme. » [*Mon trône*] C.-à-d. ma royauté. Jésus devant un jour régner sur la terre pendant une période de mille ans (ce qu'on verra prédit au ch. XX, v. 4.), on a lieu de présumer que c'est de ce règne qu'il s'agit ici. [*Je le ferai asseoir sur mon trône*] Ces mots font allusion aux trônes des rois d'Orient, qui étaient fort larges, et sur lesquels, outre la place des rois, il y en avait pour les personnes qu'ils voulaient honorer d'une façon toute particulière. Ils reviennent à ceci : « Je le revêtirai d'une éminente dignité; et il exercera, sous ma présidence, un grand pouvoir pour l'administration du monde. » Cette promesse, on le comprend, ne peut regarder que les chrétiens de cette église qui vivront à cette époque. [*Après avoir vaincu*] Ces mots, qui s'appliquent à Jésus-Christ et qui sont en rapport avec les précédens *celui qui vaincra*, doivent signifier : « Après avoir travaillé avec un dévouement sans égal à l'établissement de l'Evangile. » [*Jésus assis avec son Père sur son trône*] *Jésus assis avec son Père* est Jésus exerçant du haut du ciel l'administration religieuse du monde de la part de Dieu et sous son autorité suprême, V. 154 ; ce qui s'accorde avec ces paroles de l'Ecriture-Sainte : *Dieu l'a fait asseoir à sa droite dans le ciel, au-dessus de toute principauté, de toute puissance et de*

toute dignité qu'on puisse nommer, non-seulement dans ce siècle, mais aussi dans celui qui est à venir, Eph. I, 20.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Quand Jésus viendra habiter sur la terre, les fidèles de « cette église qui auront déployé le plus grand zèle pour le « maintien et les progrès de son Evangile, recevront de lui « de glorieux pouvoirs qu'ils exerceront sous sa présidence, « comme il a reçu lui-même jusqu'alors, pour prix de son « héroïque dévouement à cette belle cause, la grande préro- « gative de gouverner le monde du haut du ciel, au nom et « à la gloire de Dieu son père. »

REMARQUES.

I. Cette promesse est bien en rapport avec le titre *de chef de la création de Dieu* qu'a pris Jésus au v. 14, si on l'entend dans le sens que nous avons supposé, celui de Prince de l'église devenue universelle, pure et sainte.

II. La récompense ici promise est aussi, on le voit, bien en rapport avec la nature de la vertu à laquelle elle s'adresse.

EXHORTATION

(Adressée aux églises chrétiennes).

22. *Que celui qui a des oreilles écoute ce que l'Esprit dit aux églises.*

SENS.

« Ceux qui comprendront un jour cette prophétie devront « saisir et s'appliquer l'importante leçon qu'y donne essen- « tiellement l'Esprit divin aux églises chretiennes (12e not. « gén.), *celle d'un grand zèle et de grands efforts pour le main- « tien et l'avancement du christianisme.* »

REMARQUE GÉNÉRALE

(Sur l'explication de cette vision).

Qui ne serait singulièrement frappé de trouver dans cette

vision, par une explication formée d'après les règles les plus sévères, des choses si remarquables et si bien liées entre elles, savoir : 1° les destinées futures de sept églises, qui se trouvent même les principales de la chrétienté, conformément au principe relatif au nombre *sept* (Pr. LXIV.); 2° un caractère distinctif de chacune, et une dispensation finale du ciel à son égard, relative à ce caractère; 3° un accord entre son nom et ce caractère; 4° un rapport entre l'attribut que prend Jésus dans la prophétie qui la concerne, et le genre de jugement qu'il exercera envers elle; 5° la régularité avec laquelle la promesse jointe à chaque prophétie est adressée aux chrétiens en général, quand elle concerne la vie future; et à certaine église ou portion d'église en particulier, quand elle regarde la période des révolutions ou celle de mille ans; 6° l'application particulière des promesses pour là période de mille ans, faite aux églises seulement qui doivent subsister jusqu'à ce temps-là? Combien plus encore devra-t-on être frappé en voyant répondre à une telle explication un si grand nombre d'événemens arrivés avant nos jours; d'événemens, dont les uns ont accompli en entier les prophéties relatives aux églises qui ont cessé d'exister, et les autres ont accompli une partie plus ou moins considérable de celles relatives aux églises qui subsistent encore! Que pourrait-on alléguer pour contester la justesse de cette explication, au moins dans sa généralité et dans l'essentiel?

PRÉAMBULE

(Pour toutes les autres visions).

IV, 1. *J'ai vu; et voici une porte ouverte dans le ciel; et la première voix, que j'avais entendue, semblable à celle d'une trompette, m'a dit : Monte ici et je te ferai voir des choses qui doivent avoir lieu pendant le cours de celles-là. Aussitôt j'ai été ravi en esprit.*

NOTES.

[*J'ai vu*] Ces mots indiquent l'apparition d'un nouvel

objet. [*Et voici*] C.-à-d. objet singulier, admirable, V. 84. [*Le ciel*] Ce mot est pris au propre, comme il est facile de le voir par le contenu de ce verset, et de tout le reste de ce chapitre qui y est lié. [*Une trompette*] C.-à-d. un héraut, V. 96 (*Voy*. v. 10 du chap. I.). [*Monte ici*] Jusqu'à présent les objets qu'a vus l'Apôtre, il les a vus sur la terre, maintenant il en va voir dans le ciel. [*Je te montrerai*] C.-à-d. je te ferai connaître par le moyen d'objets symboliques. [*Pendant le cours de celles-là*] C.-à-d. pendant le cours des choses qui viennent d'être prédites dans la première vision. Le mot grec rendu ici par *pendant* (qui est un de ses sens)[1] l'est dans les versions ordinaires par *après*. Mais ce sens est inadmissible, puisque la précédente vision a compris toute la période des révolutions, et s'est même étendue occasionnellement jusqu'à la fin du monde et jusqu'à l'éternité. (Et lors même qu'elle n'aurait compris que quelques siècles depuis le temps de saint Jean, on ne pourrait dire que les choses désignées par les visions suivantes sont postérieures, puisque, comme il sera facile de le voir, un grand nombre doivent avoir lieu dès ce temps-là même.)

OBSERVATION.

Quoiqu'il soit dit ici que Jean a été *transporté en esprit dans le ciel*, et quoique la première des visions suivantes désigne, même uniquement, des choses qui auront lieu dans le ciel, cependant ce qui se passe ici nous paraît un préambule de tout le reste de l'Apocalypse, et non de cette vision. Et cela, 1° parce qu'il n'est point dit, avant l'exposition d'aucune des autres qui se rapportent en grande partie à des événemens terrestres, que Jean ait été reporté en esprit sur la terre pour les recevoir; 2° parce qu'on ne trouve, ni immédiatement après la vision présente, ni dans aucun autre en-

(1) Quoique en d'autres endroits ce mot soit pris dans le sens de *après*, cela n'empêche point qu'il n'ait aussi ceux de *entre*, *pendant*, *devant*, *pendant le cours de*, et qu'il ne soit pris ici dans ce dernier. *Voy*. l'art. 15 de l'*Introduction*.

droit de l'Apocalypse, aucun préambule annonçant comme celui-ci des prédictions relatives à un même temps ou à un autre temps que les précédentes. Ce transport de l'Apôtre dans le ciel, pour ce préambule général, peut s'expliquer par la double considération que des choses célestes lui seront en effet dépeintes dans toutes les autres visions, et que les choses même de ce monde qui y seront désignées le seront comme soumises à la suprême direction du Très-Haut. (C'est en effet du haut du ciel que les hommes doivent par la pensée considérer les événemens de notre globe, pour bien juger de leur enchaînement, de leurs causes, et des vues de la Providence qui permet les uns et produit les autres.)

SENS TOTAL.

« Un autre genre d'objet apparaît à l'Apôtre : objet admi-
« rable! Le ciel s'ouvre; et la voix, semblable à celle d'un
« héraut, que l'Apôtre a déjà entendue, l'invite à y monter
« pour connaître *par des emblèmes* de grandes choses à venir,
« *soit dans le ciel, soit sur la terre,* qui doivent arriver pen-
« dant le cours des événemens désignés dans la vision précé-
« dente. Alors, enlevé au ciel en esprit, *il a les visions sui-
« vantes* »:

DEUXIÈME VISION,

DONT L'OBJET EST DIEU MÊME ADMINISTRANT RELIGIEUSEMENT LE MONDE.

(Rapportée au chap. IV, v. 2. — fin).

DÉBUT DE CETTE VISION.

IV, 2. *Et voici : un trône était dressé dans le ciel, et un personnage était assis sur le trône.*

NOTES.

[*Un trône*] Emblème d'une haute administration, en même temps que d'un grand pouvoir, V. 153. L'objet de

cette administration, qui va être indiqué par certains caractères de ce trône, est la religion, V. 154. [*Assis*] C.-à-d. exerçant le pouvoir suprême, V. 26. [*Un personnage*] Ce mot est sous-entendu dans le texte. Il ne faut pas entendre par-là Jésus-Christ, puisqu'on le voit bientôt après (V. 6, 7.) au milieu de ce trône, sous la forme d'un *agneau*, *recevant un livre de celui qui y est assis*. Il faut donc entendre Dieu même. [*Un personnage assis sur le trône*] Dieu étant esprit, n'est ici présenté sous aucune forme distincte, mais seulement sous une apparence emblématique, nécessaire pour le désigner dans sa qualité de souverain Maître du monde.

SENS TOTAL.

« L'objet d'une seconde vision est annoncé à l'Apôtre par « un début, qui lui présente Dieu même administrant reli« gieusement le monde; *et cette vision offre, dans une scène* « *unique, les prédictions suivantes.* »

SCÈNE UNIQUE.

3—11. *Celui qui était assis paraissait à la vue comme une pierre de jaspe et de sardoine; et le trône était environné d'un arc-en-ciel, qui avait l'éclat de l'émeraude. Autour de ce trône il y en avait vingt-quatre autres; et sur ces trônes j'ai vu assis vingt-quatre anciens, vêtus de blanc, et ayant des couronnes d'or sur leurs têtes. Du trône partaient des voix, des éclairs et des tonnerres. Et il y avait devant le trône sept lampes allumées, qui sont les sept esprits de Dieu. Il y avait aussi devant le trône une mer de verre, semblable à du cristal. Au milieu et autour du trône se tenaient quatre êtres vivifians, couverts d'yeux devant et derrière. Le premier être vivifiant ressemblait à un lion, le second à un jeune bœuf, le troisième avait un visage d'homme, le quatrième ressemblait à un aigle volant. Ces quatre êtres vivifians avaient chacun six ailes autour du corps, et ils étaient pleins d'yeux au dedans; ils ne cessent jour et nuit de dire: Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu Tout-Puissant, qui était, qui est et qui sera. Et lorsque*

ces êtres vivifians auront rendu gloire, honneur et actions de graces à celui qui est assis sur le trône, qui donne la vie pour les siècles des siècles, les anciens se prosterneront devant celui qui est assis sur le trône, et adoreront celui qui donne la vie pour les siècles des siècles. Puis ils déposeront leurs couronnes devant le trône, disant : Tu es digne, Seigneur, de prendre la majesté, la domination et la puissance, car tu as créé toutes choses, et c'est par ta volonté qu'elles subsistent.

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

PREMIÈRE PRÉDICTION

(Indiquant le but de cette administration).

3. *Le personnage assis sur le trône paraissait à la vue comme une pierre de jaspe et de sardoine, et le trône était environné d'un arc-en-ciel qui avait l'éclat de l'émeraude.*

NOTES.

[*Comme une pierre de jaspe et de sardoine*] Le jaspe le plus estimé des anciens était couleur de pourpre, couleur propre de leur temps au vêtement des rois, des empereurs, des magistrats; et la sardoine tire sur le rouge. L'aspect le plus auguste sous lequel paraît ici ce personnage est un emblème juste, quoique bien imparfait, de la Majesté divine, digne de tous les hommages et de la soumission la plus entière de toutes les créatures. [*Un arc-en-ciel*] emblème d'une alliance de grace de Dieu avec les hommes, V. 56. [*L'émeraude*] La couleur verte, qui est celle de cette pierre, est prise pour le symbole de l'espérance [1]; elle annonce ici des biens que le Très-Haut attache à cette alliance; et le vif éclat

(1) Symbole admis dans le monde depuis des temps forts reculés. L'espérance, que l'antiquité païenne avait mise au nombre des déesses, se voit, au revers de plusieurs anciennes médailles, sous la forme d'une femme vêtue de vert, couronnée de guirlandes et tenant dans sa main un bouquet de fleurs ou une poignée d'herbes naissantes. Dans la plupart de nos tableaux, l'espérance se présente à nous sous la figure d'une jeune nymphe couronnée de fleurs. Elle est vêtue de vert, et a les mains appuyées sur une ancre.

de cette pierre indique que ces biens seront du plus haut prix (Pr. XLIV.), c.-à-d. la félicité éternelle.

SENS TOTAL.

« Le souverain Monarque de l'univers administrera le « monde dans l'intérêt de la religion, qu'il destine à unir les « hommes à lui par une alliance de grace accompagnée pour « eux des plus ravissantes espérances. »

DEUXIÈME PRÉDICTION

(Indiquant une circonstance de cette administration).

4. *Autour de ce trône, il y en avait vingt-quatre autres; et sur ces trônes j'ai vu assis vingt-quatre anciens, vêtus de blanc, et ils avaient des couronnes d'or sur leurs têtes.*

NOTES.

[*Autour de ce trône il y en avait vingt-quatre autres*] Ces paroles font allusion à un usage des Orientaux, qui dressaient plusieurs trônes autour du trône royal, pour y placer les princes et les grands seigneurs (I. Rois, II, 19; Esth. III, 1.). Elles indiquent en conséquence qu'ici les personnes assises sur ces trônes, autour de celui de Dieu, sont des anges du premier ordre. Ceci a une grande ressemblance avec certaines visions de Daniel et d'Esaïe. Le premier vit *des trônes qui s'élevèrent, et l'Ancien des jours, qui s'assit sur un trône brillant comme des flammes,* Dan. VII, 9, 10. Le second vit *le Seigneur assis sur un trône fort élevé, et les séraphins autour de ce trône,* Es. VI, 1. [*Vingt-quatre anciens*] C.-à-d. un nombre d'anges du premier ordre admis au conseil de Dieu concernant la religion, V. 79. Leur admission a pour but qu'ils soient initiés à ses plus secrets desseins à l'égard des hommes, ce qu'on a lieu de juger par d'autres points de l'Apocalypse. [*Vêtus de blanc*] C.-à-d. distingués par une éminente sainteté, V. 42 et 136. Le vêtement des sacrificateurs chez les Juifs était blanc, en signe de la sain-

teté particulière qui devait les distinguer. [*Et ils avaient des couronnes sur leur tête*] Une couronne étant un ornement qui entoure la tête pour marque d'honneur, ces mots signifient : Ils portaient des signes glorieux de leur admission dans le conseil du Très-Haut. Autrefois chez les Juifs les chefs de familles sacerdotales portaient une couronne, ce qui s'accorde bien avec le sens que le *Vocabulaire* assigne à l'expression les *vingt-quatre anciens*. [*D'or*] C.-à-d. relative à la religion, V. 21.

SENS TOTAL.

« Cet Être suprême daignera admettre à son conseil des « anges du premier ordre, d'une sainteté éminente qui por-« teront des signes glorieux de cette auguste dignité. »

TROISIÈME PRÉDICTION

(Indiquant un premier moyen employé dans cette administration).

5. *Du trône partaient des voix, des éclairs et des tonnerres.*

NOTES.

[*Des voix, des éclairs et des tonnerres*] C.-à-d. la publication de la vraie doctrine, V. 141.

OBSERVATIONS.

1. La publication d'une religion dans un état est un acte public, émanant de l'autorité du gouvernement, qui l'y établit et la rend dominante.

2. La vraie religion, dont il s'agit ici, peut être, soit le christianisme publié dans des pays qui ne l'ont pas encore reçu, soit le pur christianisme, rétabli dans des pays où il avait souffert quelque grave altération.

3. Comme il n'est marqué ni restriction ni étendue de lieux pour la chose ici prédite, ni pour celles qui sont le sujet des prédictions suivantes, et comme l'administration religieuse du Très-Haut ne peut être supposée bornée à

quelques parties de notre globe, on a lieu d'appliquer au monde en général tout ce qui est dit du *trône,* ici et dans le reste de cette prophétie ; mais on ne doit pas entendre qu'il doive s'accomplir en entier dans un même temps.

SENS TOTAL.

« Cette administration du Très-Haut procurera l'établis-
« sement de la vraie religion *dans tous les pays du monde.* »

QUATRIÈME PRÉDICTION

(Indiquant un second moyen).

5. *Et il y avait devant le trône sept lampes allumées, qui sont les sept esprits de Dieu.*

NOTES.

[*Devant le trône*] Proprement, *en vue du trône*, C.-à-d. destinées à certains desseins de l'administration religieuse.

[*Les sept esprits de Dieu*] C.-à-d. les diverses graces spirituelles émanant du Saint-Esprit, V. 183. La figure des *sept lampes* fait allusion aux *sept lampes* autrefois allumées dans le tabernacle des Juifs, et attenantes à un chandelier, d'où sortaient sept branches à l'extrémité desquelles elles étaient posées (Ex. XXXV, 31—37 ; Pr. L.). Elles avaient sans doute un sens analogue à celui que nous venons de voir : avec cette différence que les lumières et les graces religieuses, accordées par l'Esprit divin à l'église judaïque en général, avaient bien moins d'éclat, d'étendue et de prix que celles qu'il dispense à l'église chrétienne.

SENS TOTAL.

« Le Très-Haut secondera les progrès et les heureux effets
« de cette religion par un précieux concours des diverses
« graces de son Saint-Esprit. »

REMARQUE.

De ce qu'une religion est dominante dans un état, il ne

résulte pas nécessairement que tous les habitans la suivent, ni même que tous en connaissent la nature. L'œuvre de la divine Providence à l'égard du christianisme, ne se borne donc pas à en procurer l'établissement dans les divers états du monde, elle veut encore pourvoir à ce que tous les individus connaissent et reçoivent l'Evangile, par le ministère de pasteurs ou missionnaires zélés, et par la communication des saints livres. Quant aux pays où la vraie religion n'est pas encore établie, la connaissance qui en est plus ou moins répandue y prépare les voies à son établissement pour un temps qui n'est connu que de Dieu.

CINQUIÈME PRÉDICTION

(Indiquant un troisième moyen).

6. *Il y avait aussi devant le trône une mer de verre semblable à du cristal.*

NOTES.

[*Mer*] Ce terme, n'ayant pas le corrélatif *terre*, signifie gouvernement politique, V. 116. Dieu nous paraît ici représenté comme exerçant un gouvernement de ce genre sur les divers peuples; lequel consisterait, non-seulement dans la conservation ou la destruction des états, mais dans le maintien ou le renversement de leurs princes, de leurs lois, de leur prospérité, etc., selon que leur conduite et diverses circonstances peuvent l'exiger. [*Devant le trône*] Proprement, *en vue du trône*. Ces mots paraissent marquer que ce gouvernement, quoique d'une nature bien différente de l'administration religieuse, est destiné à la seconder, à en remplir les sages desseins. [*De verre semblable à du cristal*] Le terme *verre*, selon certains mots auxquels il est joint, désigne *la fragilité* (cela se casse comme du verre), ou le *calme* (le lac est uni comme du verre), ou la *pureté* (cette eau est claire comme le verre). C'est évidemment dans ce dernier sens qu'il est employé ici, puisque le *verre*, pris ici pour symbole, est lui-même assimilé à du *cristal*, matière qui

ne peut désigner ni la fragilité, ni le calme, mais bien la transparence et la pureté : ce qui fait dire ordinairement d'une eau qui a ces deux qualités, qu'elle est claire comme le cristal, ou qu'elle est cristalline. Donc, si *une mer* désigne un gouvernement politique, *une mer de verre semblable à du cristal* désignera un gouvernement de ce genre, très pur, c.-à-d. exercé avec la plus exacte justice ; et cela par opposition à des voies obscures on ténébreuses d'une politique astucieuse et perfide, trop souvent employée par les princes ou par leurs ministres.

SENS TOTAL.

« Il secondera encore *les progrès et les heureux effets de la* « *vraie religion,* par un gouvernement politique *approprié à* « *ce but,* qu'il exercera sur les peuples avec la plus pure et la « plus exacte justice. »

REMARQUES.

I. Les dispensations politiques du Seigneur sont, non-seulement subordonnées aux dispensations religieuses, mais souvent destinées à servir la religion, selon certaines vues de sa sagesse que nous ne saurions toutes pénétrer.

II. La sagesse, qui règle ces dispensations, ne permet pas toujours qu'elles aient lieu aussi promptement et de la manière que nous le jugerions convenable. Le Seigneur prodigue quelquefois des siècles pour l'exécution de son dessein (comme l'a dit un auteur moderne).

SIXIÈME PRÉDICTION

(Indiquant un quatrième moyen).

7—8. *Au milieu et autour du trône se tenaient quatre êtres vivifians, couverts d'yeux devant et derrière. Le premier être vivifiant ressemblait à un lion, le second à un jeune bœuf, le troisième avait comme un visage d'homme, le quatrième ressemblait à un aigle volant. Ces quatre êtres vivifians avaient chacun six ailes autour du corps, et ils étaient pleins d'yeux*

au dedans, et ils ne cessent jour et nuit de dire : Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu tout-puissant, qui était, qui est, et qui sera.

NOTES CONJECTURALES.

[*Quatre êtres vivifians*] C.-à-dire quatre sortes d'esprits célestes, exerçant chacune une influence particulière sur le cœur humain, V. 80 (sens conjectural). Le terme grec est rendu dans les versions ordinaires par *quatre animaux,* ou par *quatre êtres vivans* (Voy. *Introd.* art. 15, n° 4.). Leur présence *au milieu et autour du trône*, paraît marquer qu'ils servent le Très-Haut dans l'administration dont il s'agit. *Les yeux* dont ils sont couverts peuvent indiquer la plus exacte vigilance dans l'exercice de leur fonction, V. 225. [*Le premier ressemblait à un lion*] C.-à-d. la première sorte inspire le courage, V. 81. [*Le second ressemblait à un jeune bœuf*] C.-à-d. la seconde inspire la constance, V. 82. [*Le troisième avait un visage d'homme*] C.-à-d. la troisième inspire la justice, V. 83. [*Le quatrième ressemblait à un aigle volant*] C.-à-d. la quatrième inspire l'espérance religieuse, V. 84. Quoiqu'un seul de ces quatre genres d'offices soit attribué à chacune de ces sortes d'anges, cela ne suppose pas que chacune ne remplisse que celui-là, mais seulement qu'elle en est spécialement chargée, ou qu'elle y est plus propre que les autres (Pr. XLIII.). [*Ils avaient chacun six ailes*] Ces *ailes,* et surtout leur nombre, qui excède bien celui qu'on voit chez les volatiles terrestres, indiquent une très grande célérité dans l'exécution de leurs divers offices. [*Ils étaient pleins d'yeux au dedans*] Ici *les yeux* ne paraissent pas désigner la vigilance à l'égard de choses extérieures à leur corps, puisqu'ils sont *au dedans,* mais une intelligence ou une science religieuse portée au plus haut degré, V. 225. Ce symbole se lie peut-être avec ce qui suit : *ils ne cessent de dire : Saint, saint, etc.* Ces paroles des *êtres vivifians* signifient que, la sainteté étant un attribut essentiel de l'Être suprême, nul ne saurait lui plaire sans la vertu.

Et la constance infatigable avec laquelle tous également les répètent, exprimée par les mots *nuit et jour,* paraît indiquer qu'un office commun de ces anges (et peut-être celui auquel les autres se rapportent) est d'exciter chez les hommes l'obéissance aux lois de cet Être suprême. Un prophète, parlant de séraphins qui lui ont apparu dans une vision, dit *qu'ils avaient chacun six ailes, et qu'ils disaient : Saint, saint, saint est l'Eternel*, Es. VI, 2, 3. La conformité de ces séraphins avec les êtres ici désignés paraît confirmer l'idée que ceux-ci sont, comme les autres, des anges, et qu'ils remplissent tous le genre d'office que nous venons d'indiquer. Diverses perfections de Dieu énoncées ici le sont, non pas seulement pour exalter sa gloire, mais pour marquer les motifs qu'ont les hommes de lui obéir (Pr. XXVIII.).

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Pour le maintien de la religion, le Seigneur emploiera « quatre sortes d'esprits célestes, exerçant chacune une es- « pèce particulière d'influence morale sur le cœur humain « avec une activité et une vigilance incomparables. *Distin- « guées chacune par une vertu particulière qui est portée au plus « haut degré,* l'une inspire le courage, une autre la cons- « tance, une autre la justice, une autre l'espérance religieuse. « Tous apportent une célérité et une intelligence singulières « à un office qui leur est commun, celui de travailler sans « relâche à maintenir chez les chrétiens la crainte d'un Dieu « tout-saint, qui, souverain Maître de l'univers, possédant « une puissance infinie, indépendant et immuable dans son « existence, *tient en sa main le sort présent et éternel de toutes « les créatures.* »

REMARQUES.

I. On verra les quatre *êtres vivifians* paraître quelquefois dans les visions de la Ire classe. Ils y sont présentés sous des points de vue particuliers, relatifs à quelques-uns des événemens terrestres, sujets de ces visions; ils y tiennent certains

discours relatifs à ces événemens, et ils ont, à ce qu'il nous paraît, une part active à quelques-uns.

II. Il n'est pas nécessaire de connaître la signification des *êtres vivifians* pour pouvoir expliquer l'essentiel des prédictions où il en est parlé, parce que le sens des autres termes de ces prédictions se trouve, comme on le verra, assez facile à découvrir ; et cette découverte peut elle-même jeter du jour sur la signification des *êtres vivifians*, assez du moins pour leur en assigner une conjecturale, et même pour obtenir une idée essentielle au sens total, cachée sous ce symbole. Eclaircissons cela par un exemple. Dans une scène dont le début présente un des *êtres vivifians* ressemblant à un *lion*, l'on voit *un cheval blanc, monté par un personnage qui porte une couronne, et qui part en vainqueur pour remporter des victoires*, VI, 2 (Voy. aussi IV, 7.). La sorte d'événemens ici annoncée n'est-elle pas assez claire par la seule exposition de ce personnage, pour qu'on ne puisse pas s'y tromper? Cela étant, l'*être vivifiant* ici offert devra être en rapport avec des victoires ; et le symbole du *lion*, sous lequel il paraît, devra désigner le courage, caractère dominant de cet animal. Et, si l'on ne peut se faire qu'une idée conjecturale sur la nature de cet *être* même, qu'anime un grand courage, ou qui l'inspire, on s'assurera du moins que l'événement qu'a en vue cette prédiction donnera lieu à l'exercice d'une insigne valeur : idée essentielle pour son explication.

III. Quand donc notre conjecture sur la signification des *êtres vivifians* ne serait pas juste ou estimée telle, cela n'infirmerait pas notre explication des prophéties où ils paraissent, pourvu qu'elle assigne à ces êtres un caractère analogue aux événemens qu'elles annoncent, et que l'idée essentielle qui en résulte pour un précis de leur sens total soit en rapport avec la nature de ces événemens.

IV. Dans quelques scènes, les *vingt-quatre anciens* paraissent avec les *quatre êtres vivifians*. Dans notre explication, pour abréger, nous en rendrons la réunion par l'expression conjecturale *la cour céleste*.

SEPTIÈME PRÉDICTION

(Relative à la fin de cette administration).

9—11. *Et lorsque ces êtres vivifians auront rendu gloire, honneur et actions de graces à celui qui est assis sur le trône, qui donne la vie pour les siècles des siècles, les anciens se prosterneront devant celui qui est assis sur le trône, et adoreront celui qui donne la vie pour les siècles des siècles. Puis ils déposeront leurs couronnes devant le trône, disant : Tu es digne, Seigneur, de prendre la majesté, la domination et la puissance, car tu as créé toutes choses, et c'est par ta volonté qu'elles subsistent.*

NOTES.

[*Celui qui est assis sur le trône*] Dieu administrant religieusement le monde. [*Celui qui donne la vie pour les siècles des siècles*] Dieu, suprême auteur du *salutaire Évangile*, V. 144 (Voy. *Introd.* art. 15, § 3.). Ces deux épihètes données à Dieu indiquent la raison pour laquelle les *êtres vivifians lui rendent gloire et actions de graces* (Pr. XXVIII.). Ces *actions de graces* rendues à Dieu, considéré comme suprême auteur du salutaire Evangile, indiquent implicitement qu'à l'époque dont il s'agit ici le christianisme sera établi par toute la terre. N'étant pas répétées ailleurs, il faut qu'elles aient lieu au temps de l'entier établissement de cette divine religion; car pourquoi la partie seulement serait-elle célébrée, tandis que la totalité ne le serait pas? Toute prédiction de l'Apocalypse se rapporte à un événement complet, à moins que la scène où elle se trouve n'ait en vue un lieu particulier et unique où il en doive arriver une partie seulement et auquel seul la prédiction soit applicable. Mais ici ni la prédiction, ni la scène qui la contient, ni même la vision ne se rapportent à aucun empire particulier. Le sujet de celle-ci, étant l'administration religieuse du monde exercée par le Très-Haut, embrasse on le voit tout ce globe. [*Adoreront*] C.-à-d. béniront de toutes les puissances de

leur ame, V. 221. [*Leurs couronnes*] Voyez la note sur ces mots au v. 4 du chap. IV. [*Déposeront leurs couronnes*] C.-a-d. déposeront pour toujours la dignité particulière d'assesseurs auprès de Dieu, dont ils n'auront été revêtus que pour un temps. Ce sens, qui n'a rien que d'admissible, se confirme par la considération qu'un tel acte n'est nulle autre part attribué aux *anciens*, quoiqu'en d'autres endroits ils célèbrent et bénissent Dieu pour de merveilleux événemens. Ce sens s'accorde bien avec ce que nous avons dit que *les actions de graces des êtres vivifians* auront lieu à l'époque de l'établissement universel du christianisme; car à cette époque-là sera complètement effectué le grand but du conseil de Dieu auquel *les anciens* auront été admis, et alors en conséquence cessera leur qualité d'assesseurs à cet auguste conseil. Ce jugement se fortifie par la considération que ces *anciens* et ces *êtres vivifians* ne paraissent plus après la première classe de visions, relative à la période des révolutions; et même, s'ils tiennent dans celle-ci quelque discours concernant la période de paix ou la vie à venir, c'est, on le verra, dans des prophéties anticipées, et ce n'est que prophétiquement. [*Prendre*] C.-à-d. prendre en main, posséder ou exercer. [*Majesté, domination*] Les mots grecs ainsi rendus sont les mêmes qui viennent de l'être dans cette prédiction par *gloire, honneurs* (étant également susceptibles de ces sens). Mais là, joints aux mots *actions de graces*, ils ont des sens relatifs à celui de ce mot; au lieu qu'ici, joints au mot *puissance*, ils doivent exprimer des attributs de Dieu; et ces attributs se rapportent à la vie présente, puisque ces mots ne sont pas suivis de ceux *aux siècles des siècles*, comme le sont dans la première classe de visions, toutes les phrases relatives à l'empire de Dieu dans l'éternité.

OBSERVATIONS.

1. Si les discours des *anciens* suivent ici ceux des *êtres vivifians*, cela ne permet-il point de supposer qu'un office particulier des derniers est de publier dans le ciel, dès qu'ils

ont eu lieu, certains événemens heureux de cette terre, qui deviennent un sujet de louanges et de bénédictions pour cet Être Suprême de la part des anges du premier ordre qu'il a admis à son conseil?

2. Quelque plausibles que nous paraissent les *notes* qui ont précédé, nous n'offrirons que sous la forme de conjecture le sens total de cette prédiction : soit parce que le terme *les êtres vivifians* ne reçoit dans le *Vocabulaire* qu'un sens conjectural, soit parce qu'il existe sur quelques autres mots du texte, des *variantes* entre lesquelles notre choix a été accompagné de doute.

SENS TOTAL CONJECTURAL.

« Quand les anges, dont l'office spécial est d'exercer une « influence sur le cœur humain, *auront publié dans le ciel la « grande nouvelle de l'établissement universel de la vraie religion « sur la terre,* avec des acclamations d'admiration, de louanges « et d'actions de graces pour le suprême Administrateur du « monde qui aura ainsi ouvert à tous les hommes les sources « de la félicité éternelle, alors les anges du premier ordre « qu'il a admis à son conseil, se prosterneront pour rendre « les plus profonds hommages à la grande puissance et à l'ad- « mirable sagesse qu'il aura déployées dans l'administration « religieuse du monde ; et ils béniront son infinie bonté qui « aura étendu à tous les peuples le bienfait du salutaire Evan- « gile. Alors le grand dessein pour lequel il les aura admis à « son conseil étant rempli, ils se retireront humblement de « ce poste glorieux où ils n'auront été élevés que pour un « temps, disant : Maintenant, Souverain Maître de l'univers, « dont le règne est établi sur la terre, à quel haut degré tu « mériteras d'exercer sur le cœur et la conduite de tous ses « habitans le plus parfait empire, puisque c'est toi qui as tiré « toutes choses du néant, et que c'est par ta seule volonté « qu'elles conservent l'existence ! »

REMARQUE

(Sur toute cette vision).

Les choses désignées dans cette vision étant par leur nature hors de la portée des sens humains, nous ne pouvons prouver ici par des faits directs l'accomplissement d'aucune des prédictions qu'elle contient. Mais 1° l'existence de ces choses, dont la raison ne saurait nier la possibilité, est une conséquence bien admissible de certains enseignemens que donne l'Ecriture, soit par le récit d'un grand nombre d'événemens, soit par des déclarations formelles. Tels sont celui que Dieu pourvoit au bien spirituel des hommes, dans les temps et de la manière que le juge convenable sa profonde sagesse; celui qu'il élève ou renverse les trônes; qu'il bénit, châtie ou détruit les nations selon leurs vertus ou leur persévérance dans le vice; celui qu'il se propose d'établir un jour son règne sur toute la terre; celui qu'il dispense des secours immédiats de son Esprit; celui enfin qu'il se sert quelquefois du ministère de certains anges pour certaines œuvres de sa Providence.

TROISIÈME VISION,

AYANT POUR SUJET SEPT PRINCIPALES SORTES D'ÉVÉNEMENS DANS L'EMPIRE ROMAIN PAÏEN.

(Rapportée dans les chap. V, VI, VII, et le 1er v. du VIII.)

AVERTISSEMENT.

L'empire romain païen, dont il s'agit dans cette vision, n'y est nulle part désigné par un nom formel, mais il est le mot général de l'énigme indiqué par la nature de ses divers points. On trouve de même dans l'Ancien-Testament des prophéties dont l'objet n'est pas indiqué formellement, mais l'est implicitement par la nature des temps et des lieux auxquels elles

se rapportent et par celle des choses même qu'elles annoncent.

PREMIER DÉBUT DE LA VISION

INDIQUANT LE SUJET.

1. *Puis j'ai vu auprès de la droite de celui qui est assis sur le trône un livre écrit en dedans et en dehors, scellé de sept sceaux.*

NOTES.

[*La droite*] Symbole de la puissance, V. 7. [*Celui qui est assis sur le trône*] C.-à-d. Dieu administrant religieusement le monde. [*Un livre*] C.-à-d. l'Evangile, V. 156, mis ici pour le christianisme. [*Ecrit en dedans et en dehors*] Les anciens écrivaient sur des peaux ou parchemins qu'ils roulaient autour d'un bâton ; d'ordinaire il n'y avait que le dedans du rouleau écrit. Celui-ci est *écrit en dedans et en dehors* probablement pour indiquer que dans l'empire romain le christianisme était déjà fort connu au temps où Jean reçut l'Apocalypse. [*Scellé*] Ce mot, qui signifie empêché, interdit, V. 158, indique que la profession du christianisme n'était pas permise. Et en même temps la position de ce livre *à la droite de celui qui est assis sur le trône*, indique que la puissance de Dieu se déploiera à l'égard du christianisme, pour procurer sa libre profession et son établissement dans l'empire. (La suite confirmera ce jugement.) [*Sept sceaux*] C.-à-d. sept principales sortes d'obstacles ou causes de retard à la libre profession de l'Evangile (Pr. LXIV.). Quels sont ces obstacles? Les prédictions contenues dans le corps de la vision feront voir que ce sont sept principales sortes d'événemens qui doivent avoir lieu dans cet empire, avant que le culte chrétien y soit permis. Car la levée de chacun de ces *sceaux* consiste dans une sorte particulière d'événemens, et la levée de tous forme *l'ouverture de ce livre ;* c'est-à-dire que quand ces sept espèces d'événemens auront eu lieu, le christianisme sera librement professé. Et cela marque, non

point que ces événemens seront en eux-mêmes nécessaires pour produire cette profession, mais que celle-ci ne pourra être effectuée, du moins d'une manière permanente et conforme aux vues du Seigneur, avant qu'ils soient tous arrivés. Ils sont ici désignés sous l'image de *sceaux*, parce qu'ils forment ou paraissent former des causes de retard pour cette heureuse révolution.

OBSERVATION.

Le groupe *de sceaux* au nombre de *sept*, qui paraissent dans ce début, et qu'on verra s'ouvrir un à un, sous les titres de *premier*, de *second*, etc., indique que cette vision est à sujet composé, et qu'elle présente divers genres de scènes, dont un contient sept scènes dites *principales*. Et ces titres indiquent que les sept principales espèces d'événemens désignées par ces scènes commenceront successivement selon l'ordre de ses titres mêmes (Pr. X, XI et XV.).

SENS TOTAL.

« Une troisième vision est annoncée par un début qui in-
« dique qu'elle aura pour sujet sept principales espèces d'é-
« vénemens *dans l'empire romain païen*, où ils seront suivis
« de la liberté du christianisme, procurée par la grande
« puissance du suprême ordonnateur des événemens reli-
« gieux. »

SECOND DÉBUT DE LA VISION

INDIQUANT UNE CIRCONSTANCE DU SUJET.

2—5. *Puis j'ai vu un ange d'une grande force, criant d'une voix éclatante : Qui est digne d'ouvrir le livre et d'en lever les sceaux? Mais il n'y avait personne dans le ciel ni sur la terre, ni sous la terre, qui pût ouvrir le livre, ni même le regarder. Je fondais en larmes de ce qu'il n'y avait personne qui fût digne d'ouvrir le livre ni même de le regarder. Alors un des anciens m'a dit : Ne pleure point; voici, le lion*

de la tribu de Juda, le rejeton David, l'a emporté pour ouvrir le livre et en lever les sept sceaux.

NOTES.

[*Puis j'ai vu*] Ces mots marquent que ce qui suit forme un autre début ou une scène nouvelle. Et la teneur du texte suffit pour montrer, même à la simple lecture, que c'est un second début, annonçant un moyen qui sera employé pour l'ouverture des *sept sceaux*, tandis que le premier n'a fait que les montrer appliqués sur *le livre*. (On verra que le sujet des scènes principales est cette ouverture même.) (Prélim. de cette IIe part., § 19.) [*Un ange*] Peut-être le singulier est-il mis ici pour le pluriel. Au moins la nature du discours que tient cet *ange* permet de le supposer. [*D'une grande force, d'une voix éclatante*] Ces mots indiquent que la question adressée ici par cet *ange* est d'une singulière importance. [*Qui est digne*] Cette question marque à la fois la grandeur et la difficulté de l'œuvre qui va être désignée, et dont l'exécution demandera un personnage revêtu à la fois du plus grand pouvoir et du plus éminent mérite. [*Ouvrir le livre*] C.-a-d. procurer la libre profession de l'Evangile, V. 23. [*Lever les sceaux de ce livre*] Puisque la levée d'un *sceau* consiste dans une espèce d'événemens, l'expression présente signifie : donner cours aux événemens qui doivent précéder la libre profession du christianisme dans l'empire, et c'est en conséquence en déterminer l'époque et la durée. [*Dans le ciel, sur la terre et sous la terre*] C.-à-d. dans tout l'univers. [*Le regarder*] C.-à-d. songer à entreprendre une telle œuvre. [*Je fondais en larmes*] On voit par ces mots que l'Apôtre, à qui l'Esprit divin expliquait le sens de chaque objet à mesure qu'il lui était présenté, ne savait pas encore que l'*agneau* lèverait les *sept sceaux*. Quand le *Vocabulaire* ne nous apprendrait pas que le *Livre* ici exposé est l'Evangile, les larmes abondantes que répand l'Apôtre suffiraient pour faire juger que ce n'est ni un livre humain, aucun ne pouvant être assez important à ses yeux

pour que l'impossibilité de le connaître lui causât une telle douleur ; ni même un livre prophétique, le désir de connaître l'avenir ne pouvant affecter à ce point un apôtre pénétré de respect pour les secrets du Très-Haut. Mais on conçoit bien que son ame, qui joignait une profonde sensibilité au plus grand zèle pour la doctrine du Sauveur, éprouvât la plus vive peine en voyant qu'aucun être n'était capable de procurer la libre prédication de l'Evangile, et d'arrêter les persécutions sanglantes qui s'y opposaient. [*Un des anciens*] C'est sans doute le premier de tous les anges admis au conseil de Dieu, V. 79. S'il prend la parole, c'est comme étant seul instruit des plus intimes secrets du Très-Haut, ou plutôt comme seul chargé par l'éminence de son rang de notifier des choses importantes. Ajoutons que le mot grec, qui répond au français *un* est employé ailleurs pour *le premier*. Ainsi il est dit (VI, 1.) *un des sceaux* pour *le premier des sceaux*. Cet ange, voyant l'affliction de l'Apôtre, s'empresse de la faire cesser, en lui apprenant qu'il s'est trouvé un être digne d'opérer le grand événement dont il s'agit; et il le lui désigne par ces titres *le lion de la tribu de Juda et le rejeton David*. Ces titres, considérés seuls, pourraient bien être pris à la lettre, et s'appliquer à Jésus, puisque, dans sa nature humaine, il était issu de la tribu de Juda et de la postérité du roi David, et que le lion était l'étendard de cette tribu. Mais, liés au contexte, ils doivent être figurés ; et ils sont en effet susceptibles d'une signification qui désigne également le Seigneur Jésus ; car le *lion* est l'emblème du courage, de l'intrépidité; le mot rendu par *tribu* peut également l'être par *famille, ordre, classe ;* le mot hébreu *Juda*, qui signifie *louant Dieu*, peut signifier par extension *zélé pour le service de Dieu;* le mot *rejeton* peut désigner un fils ; et le mot hébreu *David*, qui signifie *chéri*, peut recevoir ici cette acception, selon le titre qu'il reçoit dans l'Evangile (Matt. III, 17.) : en sorte que l'ensemble produise ce sens : le plus zélé et le plus intrépide défenseur de la gloire de Dieu, son Fils bien-aimé. Voici les raisons pour lesquelles ce sens de

l'ensemble doit être préféré au premier, purement littéral. 1° Il rend bien raison du privilége que reçoit ici Jésus de procurer le triomphe de son Evangile, tandis que l'autre n'a aucun rapport avec ce privilége (Pr. XXVIII et XLII.). 2° A prendre même le premier sens, le *titre* de *lion* donné à Jésus serait insignifiant; car pourquoi ce divin Seigneur serait-il en ce cas appelé le plus intrépide de cette tribu, ou, quel rapport verrait-on entre l'*étendard de la tribu de Juda* et ce sens littéral du texte appliqué à Jésus? 3° Le texte grec porte réellement, comme notre traduction l'indique, *le rejeton David*, et non le *rejeton de David*, que supposent les versions ordinaires. Or, l'omission de la particule *de*, qui, comme on vient de le voir, influe beaucoup sur le sens de la phrase, n'est pas sans dessein; et elle écarte le premier sens, tandis qu'elle est très favorable au second. [*L'a emporté pour ouvrir*, etc.]. C'-à-d. a été seul jugé digne *d'ouvrir*, etc. Que l'idée ici offerte est juste autant que belle! Qui dans tout l'univers eût mérité comme ce divin Seigneur d'achever par rapport à l'Evangile l'œuvre qu'avaient si bien commencé son admirable ministère et son généreux martyre? Et qui eût possédé, pour un si grand et si difficile office, un pouvoir comparable à celui dont l'a revêtu le Très-Haut, le faisant *asseoir à sa droite et mettant toutes choses sous ses pieds?* Eph. I, 20, 21, 22; Matt. XXVIII, 18.

SENS TOTAL.

« Un second début indique qu'avant les grandes choses « qui sont le sujet de cette vision, des anges d'une grande « force feront retentir les cieux de cette grande et solen- « nelle question: Qui est digne de rendre libre dans *l'empire* « *romain* la profession de l'Evangile, et de donner cours aux « événemens qui doivent y précéder cette heureuse révolu- « tion? Personne dans l'univers n'étant trouvé capable de « remplir une telle mission ou seulement de l'entreprendre, « l'Apôtre, *dans l'ardeur de son zèle pour l'Evangile*, fond en « larmes de ce que personne ne sera digne d'en procurer la

« libre profession, ni même de le tenter. Mais bientôt le « premier des anges présens au conseil de Dieu le rassure, « en lui disant que le défenseur le plus intrépide de la gloire « de Dieu, le Fils Bien-aimé du Très-Haut obtiendra cette « grande et précieuse prérogative. »

TROISIÈME DÉBUT DE LA VISION

INDIQUANT UNE AUTRE CIRCONSTANCE.

6—10. *Puis j'ai vu : et voici au milieu du trône, des quatre êtres vivifians et des anciens, est apparu un agneau comme immolé, ayant sept cornes et sept yeux qui sont les sept esprits de Dieu envoyés sur toute la terre. Il s'est approché, et a pris le livre de la droite de celui qui était assis sur le trône. Quand il a eu pris le livre, les quatre êtres vivifians et les vingt-quatre anciens se sont prosternés devant l'agneau, ayant chacun des harpes et des coupes d'or pleines de parfums qui sont les prières des saints; et ils chantent un cantique nouveau, disant : Tu es digne de prendre le livre et d'en ouvrir les sceaux, parce que tu as été immolé, que tu as racheté pour Dieu, par ton sang, des gens de tout peuple et famille et ordre et langue, et que tu as fait d'eux un royaume de sacrificateurs pour notre Dieu; et ils régneront sur la terre.*

NOTES.

[*Voici*] C.-à-d. admirable objet! [*Un agneau comme immolé*] C.-à-d. Jésus-Christ, considéré comme ayant souffert la mort pour la confirmation de sa doctrine, V. 69 : point de vue seul en rapport parfait avec tout le contenu de ce début, et sous lequel il sera encore considéré dans tout le corps de la vision, où il est un personnage essentiel. La place qu'il occupe ici, savoir *le milieu du trône*, est bien en rapport avec sa haute dignité et avec la grande fonction qui va lui être remise. [*Sept cornes*] *La corne* étant le symbole de la puissance, *les sept cornes de l'agneau* désignent diverses forces, soit divers pouvoirs que Jésus exerce du haut du ciel. (Pr. LXIV.). [*Sept yeux*] Cette figure est éclaircie par les

mots suivans: *Les sept esprits de Dieu,* qui signifient les diverses graces spirituelles émanant du Saint-Esprit, V. 183. [*Envoyés sur toute la terre*] C.-à-d. dont Jésus dispose dans les divers lieux du monde comme il le juge convenable. Ces *sept yeux* et ces *sept cornes* marquent qu'outre des droits exclusifs à une telle mission, Jésus possédera les divers moyens nécessaires pour la bien remplir. [*Des harpes*] Autrefois l'on se servait d'instrumens de ce nom, principalement pour une musique noble et élevée, destinée à exprimer des sentimens de joie ou d'admiration religieuse. Ainsi David invitait les fidèles *à célébrer avec lui l'Eternel sur la harpe* (Ps. XXXIII, 3.). Cet usage s'est conservé jusqu'à nos jours. Ici *les harpes* désignent des instrumens célestes d'une espèce ravissante, destinés à un but de ce genre: la musique instrumentale pouvant bien dans le ciel, comme sur la terre, ajouter un nouveau charme à celui de la voix, et procurer de délicieuses et sublimes jouissances, surtout par son application à des sujets religieux: d'autant plus qu'on la peut supposer d'une beauté et d'une perfection assorties à celles des facultés et des sentimens des esprits bienheureux qui l'habitent. [*De parfums*] Dans l'Ancienne Alliance l'on offrait à Dieu des parfums, en signe d'hommages et de prières, dont ils devinrent le symbole (Ps. CXII, 2.). [*Qui sont*] C.-à-d. qui désignent, V. 24. [*Les prières des saints*] C.-à-d. les prières des chrétiens vivant dans la sainteté, V. 174. Ce sont sans doute de ferventes prières, que de zélés et vertueux chrétiens des premiers siècles adressaient à Dieu pour la délivrance de l'église et le triomphe de l'Evangile. [*Des coupes*] Peut-être ce mot est-il figuré. Mais ne pourrait-il pas être pris au propre? Les actes religieux qui ont lieu dans le ciel ne peuvent-ils pas être accompagnés de l'usage de quelques vases ou autres objets matériels? Pourquoi voudrions-nous tout spiritualiser pour le ciel? Les intelligences célestes sont-elles donc incorporelles comme Dieu? Si elles ont atteint un haut degré de perfection, qu'en pouvons-nous conclure? C'est seulement que la matière dont leurs

corps sont formés doit être bien supérieure à celle qui constitue le corps humain, afin de bien convenir à un genre d'existence plus noble et plus spirituel, et à un état de bonheur parfait. Il faut donc que diverses choses matérielles et appropriées à leurs sens leur soient données pour instrumens ou objets de leurs actions et des diverses jouissances dont elles sont susceptibles. [*Un cantique nouveau*] C.-à-d. un cantique particulier, V. 39, assorti à ce sujet de joie tout extraordinaire. [*Tu as racheté pour Dieu*] Les hommes *rachetés* sont comparés par cette désignation à des esclaves, dont Jésus, qui les amène à la vraie religion, obtient la liberté par une rançon. Les Romains dont il s'agit ici adoraient servilement les fausses divinités. [*Par ton sang*] C.-à-d. par un effet de ta mort volontaire qui a confirmé la divinité de ta doctrine. [*Des gens de tout peuple et famille, et ordre et langue*] [1] C.-à-d. des sujets de tout pays, de toute extraction, de toute condition et de toute langue, V. 138. Ces sujets sans doute sont assez nombreux, puisqu'ils ont mérité d'être cités; or il y avait déjà un grand nombre de chrétiens dans l'empire au temps où Jean reçut cette révélation; et depuis il s'accrut considérablement. [*Un royaume de sacrificateurs*] C.-à-d. un peuple de parfaits adorateurs du Très-Haut (Voyez la note sur cette expression au v. 6 du ch. I.). Cette phrase : *Tu as fait d'eux un royaume de sacrificateurs pour notre Dieu*, fait opposition avec celle qui a précédé et qui signifie : «Tu as attaché à ton Evangile des sujets de toute condition et de toute extraction.» Elle veut dire: « Ces mêmes hommes qui ne sont que de simples sujets dans le sens temporel, possèdent spirituellement une grandeur et une dignité bien supérieure, aux yeux de Dieu, à toutes celles du monde. » [*Et ils règneront sur la terre*] C.-à-d. même ils obtiendront le souveraineté terrestre, la royauté dans le sens propre : c.-à-d. que des membres de l'église deviendront princes dans l'empire, ce qui donnera au culte

(1) Les mots rendus ici par *famille* et *ordre* (soit *condition*) le sont dans les versions ordinaires par *tribu et nation*. Voy. *Introd.* art. 15, n. 19 et 20.

chrétien non-seulement une pleine liberté, mais la prérogative de culte dominant et solidement affermi.

SENS TOTAL.

« Dans un troisième début, Jésus même, ô sujet d'admiration « et de joie! est représenté à l'Apôtre au milieu du trône et « de la cour céleste, comme seul digne d'une telle fonction, « par la mort qu'il a soufferte pour la confirmation de sa « doctrine, et comme seul capable de la remplir par les di- « vers pouvoirs dont Dieu l'a revêtu, et par la faculté qu'il « possède de répandre sur la terre, *dans les temps et de la « manière qu'il juge convenables*, les lumières et les graces « spirituelles. Il est peint en même temps comme recevant « cette importante mission du Tout-Puissant, qui exerce « souverainement l'administration spirituelle du monde. In- « continent, les personnages qui composent la cour céleste « sont représentés se prosternant devant ce divin Seigneur, « faisant entendre les doux et majestueux sons des plus ra- « vissans instrumens, offrant dans de brillantes coupes des « parfums en abondance, symboles des ardentes prières des « vertueux chrétiens pour le triomphe de l'Evangile, et cé- « lébrant cette grande et précieuse mission de Jésus par ce « cantique, assorti à ce beau sujet : Quels ne sont pas, Sei- « gneur, tes titres et tes droits à la grande prérogative de « procurer la libre profession de ta salutaire doctrine, et « de donner cours, selon ta sagesse, aux divers événemens « qui doivent en précéder le triomphe, puisque tu as sacrifié « ta vie pour en confirmer la céleste origine; puisque tu as « déjà, par un effet de ce généreux martyre, ramené du joug « de l'idolâtrie au service du vrai Dieu un grand nombre « des sujets de tous les pays qui composent l'empire, gens « de toute extraction, de toute condition et de toute langue; « et puisque tu as fait d'eux, par les leçons de ton Evangile, « un peuple distingué de vrais adorateurs du Très-Haut. Et « même, par ta grande puissance, tu les mettras en posses- « sion de la souveraineté temporelle. »

REMARQUES SUR CES TROIS DÉBUTS.

I. On a trouvé dans ces débuts diverses prédictions concernant les traits généraux des événemens qui seront le sujet de cette vision. En voici le sommaire. Sept principales espèces d'événemens auront lieu dans l'empire romain, et y seront suivies de la libre profession du christianisme. Jésus seul sera jugé digne par le Très-Haut de donner cours à ces événemens et de procurer cette liberté. Les esprits célestes célébreront avec ravissement cette grande mission qui lui sera conférée, et ses insignes mérites qui la lui auront obtenue.

II. La joie exprimée par la cour céleste vient à l'appui du sens que nous avons donné au terme *le livre* (savoir l'Evangile); s'accordant parfaitement avec l'idée que le christianisme, rejeté pendant long-temps par les empereurs et par la plus grande partie de la nation, et en proie aux persécutions les plus cruelles, y sera un jour librement enseigné et publiquement professé.

III. La conversion d'un grand nombre de sujets dans l'empire, présentée comme déjà opérée au temps de la publication de l'Apocalypse et comme un effet du généreux martyre de Jésus, qui a confirmé sa doctrine, est aussi présentée comme un titre qu'il a acquis à y faire publier librement son Evangile. Cela montre non-seulement que ce premier bienfait du Sauveur le rend digne aux yeux de Dieu de la gloire d'opérer le second, mais que celui-ci devait être précédé de l'autre, pour devenir plus sûr et plus stable.

IV. Les prières ici mentionnées des premiers chrétiens pour le triomphe de l'Évangile montèrent au ciel et furent agréables à Dieu, puisque les premiers des anges tiennent dans leurs mains *les coupes des parfums* qui les représentent. Et elles furent ensuite exaucées, comme nous le verrons, par les heureux effets des pouvoirs que déploya notre divin Seigneur.

V. *Les coupes* entre les mains de ces saints anges sont un emblème touchant autant que significatif de l'efficace de la

prière, surtout à l'égard des grâces spirituelles ; efficace qui nous est attestée en plusieurs endroits de l'Évangile. Mais, de ce que ces coupes sont entre leurs mains, il ne résulte point que leurs recommandations auprès de Dieu servent à l'efficacité de ces prières, ni même qu'ils lui en adressent réellement, rien de semblable ne leur étant attribué dans l'Écriture. Leur office est simplement de les présenter à Dieu.

VI. La phrase *et ils régneront sur la terre,* qui termine cette prédiction, et qui seule est exprimée avec le futur, n'annonce que par occasion (Pr. XXXV.) l'établissement du christianisme dans l'empire ; événement qui doit avoir lieu après que les chrétiens y auront obtenu la libre profession de leur culte, et dont l'importance plus grande encore a dû en faire le sujet d'une prophétie particulière (qui va suivre).

AVERTISSEMENT.

Le Pr. XV porte que le début des visions à sujet est immédiatement suivi d'une scène étrangère et anticipée, c.-à-d. relative à des événemens étrangers au sujet propre de la vision, et postérieur à ceux que les principales désignent ensuite en détail. Il va s'offrir deux scènes de cette espèce.

SCÈNE ANTICIPÉE ET ÉTRANGÈRE,

INDIQUANT UNE GRANDE ÉPOQUE A LAQUELLE ABOUTIRONT LES ÉVÉNEMENS QUI SONT LE SUJET DE LA VISION, SAVOIR L'ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME DANS L'EMPIRE ROMAIN.

SIGNE DISTINCTIF.

11. *Puis j'ai vu.*

NOTES.

La scène annoncée par ces mots est *étrangère* et *anticipée*, puisqu'elle est à la suite d'un début, et qu'il n'y est point parlé du *livre* ni d'aucun de *ses sceaux*[1].

(1) Voyez Pr. XI, § 3; Pr. XII, § 5 — 9; Pr. XV, § 2.

SENS.

« Un signe distinctif annonce une prophétie étrangère et « anticipée, *portant ce qui suit* » :

PRÉDICTION UNIQUE.

11 — 12. *Et j'ai entendu une voix d'anges environnant le trône, les êtres vivifians et les anciens, et il y en avait des millions. Ils disaient d'une voix forte : Digne est l'agneau qui a été immolé de posséder la puissance et richesses et sagesse et force et honneur et gloire et munificence.*

NOTES.

[*Des millions*] C.-à-d. une innombrable multitude. Le nombre des anges doit être immense d'après diverses paroles de l'Ecriture (Deut. XXXIII, 2 ; Dan. VII, 10 ; Matt. XXVI, 53.). [*De posséder*] Il ne faut pas entendre par-là de posséder lui-même, mais de posséder dans la personne de ses disciples. Expliquons ceci. Il ne s'agit pas des pouvoirs ou moyens que Jésus recevrait pour donner cours aux sept espèces d'événemens, et pour procurer la libre profession du christianisme ; puisque cela même vient d'être prédit par ces mots : *Digne est l'agneau d'ouvrir le livre*, et par les attributs de *sept cornes* et *sept yeux* qui lui ont été donnés ; et cela d'ailleurs ne pourrait, comme on le voit, s'accorder avec *les richesses, les honneurs* et *la munificence* que *l'agneau* reçoit ici. Il ne s'agit pas non plus d'une gloire dans le ciel, que Jésus recevrait pour avoir établi le christianisme dans l'empire ; car une telle œuvre lui mériterait-elle une plus haute distinction que le don qu'il a fait au monde de l'Evangile, et que le sacrifice de sa propre vie ? Et quelle distinction pourrait surpasser celle qu'il obtint en montant au ciel, *d'être élevé au-dessus de toute domination et de toute puissance, et d'être assis à la droite de Dieu?* (Eph. I, 20 ; Col. III, 1.) Cela étant, on ne peut entendre ici par les avantages que Jésus est digne de posséder, que des avantages terrestres dont il jouisse dans la personne de ses disciples, lorsque le christianisme sera devenu dominant dans l'empire. Ce genre de figure ne doit

pas étonner ici, puisqu'en d'autres endroits de l'Apocalypse, comme quelquefois dans les autres livres du Nouveau-Testament, le nom de Jésus est pris pour désigner ses disciples ou sa doctrine (Pr. LXXX.). Et tous les genres d'avantages dont il s'agit ici s'appliquent bien aux chrétiens après l'établissement de leur religion. [*La puissance*] Ce mot dans toute son énergie signifie la puissance souveraine dans l'état (Pr. XLIV.). [*Richesses*] Ce mot, pris ici dans le sens propre, doit se rapporter au christianisme et signifier d'abondans moyens d'en entretenir le culte. [*Sagesse*] Les anciens appelaient d'un mot qui signifiait *sagesse* et *science* la connaissance des choses soit divines soit humaines; c'est du mot grec qui l'exprimait que fut formé celui de *philosophie*. Ici *la sagesse* est prise pour la faculté de l'enseigner (Pr. LXXV.), comme en français le mot *doctrine* signifie *savoir* et *enseignement*. [*Force*] C.-à-d. force politique et force militaire, nécessaires pour le maintien de l'état et pour le bon ordre. [*Honneur et gloire*] Ces mots se prennent ici pour les choses mêmes qui les procurent, savoir les emplois et les titres honorables. [*Munificence*] Le mot grec rendu dans les versions ordinaires par *louange* a aussi le sens de *munificence* et même *d'abondantes aumônes* (saint Paul le prend en ce dernier sens, II. Cor. IX, 5; I. Sam. XXV, 27; Ps. XXIV, 5.). La *munificence*, qui consiste dans l'exercice de grandes libéralités, peut être prise ici pour la faculté même de les exercer, comme plus haut *la sagesse* désigne la faculté de l'enseigner, et comme *honneur et gloire* désignent les emplois mêmes qui les procurent.

OBSERVATIONS.

1° Le premier de ces noms *puissance* a l'article (*la*) et les autres ne l'ont pas. Il doit donc exprimer un genre de choses, et les autres en exprimer les diverses espèces (Pr. LXXXIII.). La nature de ce nom et celle des autres répondent bien à cette règle, l'autorité suprême comprenant tous les priviléges désignés par les autres noms. Et cela même confirme le sens que nous avons attaché au mot *la puissance*.

2° Ces avantages obtenus par les chrétiens supposant l'établissement du christianisme, cela confirme que la scène présente est anticipée, puisque les suivantes se rapportent à la *levée des sept sceaux*, c.-à-d. aux sept espèces d'événemens qui doivent précéder ce triomphe de l'Evangile.

SENS TOTAL.

« Après les sept espèces d'événemens que les débuts vien-
« nent de désigner d'une manière générale, des anges par
« millions environnant le trône de Dieu et la cour céleste,
« diront avec l'accent le plus énergique : Le Seigneur Jésus a
« bien mérité, par le généreux sacrifice de sa vie pour la con-
« firmation de son Evangile, de mettre ses disciples en posses-
« sion du souverain pouvoir dans l'empire, *dont ils jouissent*
« *maintenant*; et par-là de leur procurer d'abondantes res-
« sources pour l'entretien de leur culte, la faculté d'ensei-
« gner les sciences, la force pour le maintien de l'état, l'ad-
« mission à tous les emplois, toutes les prérogatives hono-
« rables et les moyens d'exercer une généreuse munificence. »

REMARQUES.

I. Ici, on le voit, la prédiction de la célébration que feront les anges, de l'établissement du christianisme dans l'empire, présente implicitement celle de cet établissement même. C'est une forme vive et saillante dont on voit quelques exemples dans l'Apocalypse (Pr. XXV.).

II. Le sens de cette prédiction revient à celui-ci plus succinct :

SENS TOTAL CONCIS.

« Les sept espèces d'événemens aboutiront à l'établisse-
« ment du christianisme dans l'empire, et des millions d'anges
« célébreront cette grande et merveilleuse révolution. »

ACCOMPLISSEMENT.

Quand Constantin-le-Grand eut soumis à son sceptre tout

l'empire, le culte chrétien acquit, non-seulement une pleine liberté et une parfaite sûreté contre toute attaque de la part de ses ennemis, mais tous les moyens propres à l'entretenir. On éleva dans toutes les provinces de nombreux et superbes temples; les chrétiens ouvrirent des écoles de philosophie et de belles-lettres dont l'exercice leur avait été jusqu'alors refusé; le christianisme, devenu la religion dominante, fut soutenu par la puissance du gouvernement; les chrétiens furent admis aux divers emplois; le prince mit en usage les attraits de la munificence, pour déraciner par degrés le paganisme et y substituer la religion chrétienne [1]; enfin soit par le moyen du trésor public, soit par de généreuses contributions de plusieurs particuliers, l'on fonda de nombreux hôpitaux et l'on pourvut abondamment aux besoins des pauvres [2]. Ces priviléges et ces pouvoirs de la nouvelle religion, qui s'accrurent encore dans la suite, servirent à augmenter de plus en plus le nombre de ses disciples, bien des païens qui hésitaient encore n'ayant besoin pour l'embrasser que de le voir solidement établi.

AUTRE SCÈNE ANTICIPÉE ET ÉTRANGÈRE,

INDIQUANT UNE AUTRE GRANDE ÉPOQUE, QUI SUIVRA DE PRÈS LA PRÉCÉDENTE : SAVOIR, LA CONVERSION DE TOUS LES HABITANS AU CHRISTIANISME.

SIGNE DISTINCTIF.

13. *Puis j'ai entendu.*

(1) Mosh. I, p. 334.

(2) Certains détails qu'offre l'histoire sur les aumônes des chrétiens, depuis le temps surtout où leur religion fut élevée sur le trône, sont très remarquables. Déjà Constantin, le premier des empereurs chrétiens, exerça une bienfaisance vraiment royale, qu'il étendait sur toutes les personnes malheureuses qui parvenaient à sa connaissance : ce qui fit comparer par un historien sa présence au milieu de la nation à l'éclat du soleil levant qui répand de tous côtés sa vivifiante chaleur (Eusèb. *De Vita Constant.* L. I, chap. 36.). Du temps de Théodose, trois mille pauvres étaient soutenus à Antioche par les offrandes publiques (Chrysost. t. VII, p. 658.).

SENS.

Un signe distinctif annonce une autre prophétie étrangère et anticipée, *portant ce qui suit :*

PREMIÈRE PRÉDICTION.

13-14. ***Toute créature dans le ciel, dans la terre et dans la mer, et tout ce qui y existe, disant : A celui qui est assis sur le trône et à l'agneau, soient la louange, l'honneur et la gloire aux siècles des siècles.***

NOTES.

[*Créature*] C.-à-d. personne constituée en autorité, V. 17. [*Dans le ciel*] C.-à-d. dans le gouvernement, V. 117. [*Dans la terre*] C.-à-d. dans l'église, V. 115. [*Dans la mer*] C.-à-d. dans l'état, V. 114. Des personnes constituées en autorité dans l'état politique ne peuvent avoir qu'une autorité subalterne, comparativement à celles qui sont constituées en autorité dans le gouvernement ; ce sont sans doute des gouverneurs ou préfets et d'autres employés inférieurs. [*Et tout ce qui y est*] Après qu'il a été parlé de toutes les personnes constituées en autorité dans le gouvernement, dans l'église et dans l'état, ces mots-ci doivent désigner tous les simples particuliers : en sorte que cette énumération comprend l'ensemble de tous les membres de l'empire, V. 69. [*Soient*] Sous-entendu. [*La louange*] C.-à-d. les plus sublimes cantiques. [*L'honneur et la gloire*] C.-à-d. les plus profonds sentimens d'admiration, de reconnaissance et de vénération. [*Aux siècles des siècles*] C.-à-d. à jamais, pour l'éternité, V. 202.

OBSERVATION.

L'hymne contenu dans cette prédiction est offert comme le caractère le plus évident de la profession chrétienne chez ceux qui le prononcent : lesquels, on le voit, forment l'universalité des habitans.

SENS TOTAL.

« Après l'établissement du christianisme dans l'empire, « toutes les personnes constituées en autorité dans le gou- « vernement, dans l'église et dans l'état, et tous les simples « particuliers diront : Au seul vrai Dieu, souverain Maître « de l'univers, et à Jésus, généreux Sauveur des hommes, « soient bénédiction, vénération et hommage dès mainte- « nant et à jamais. »

SENS CONCIS.

« Après l'établissement du christianisme dans l'empire, « tous les habitans se convertiront à la foi chrétienne. »

ACCOMPLISSEMENT.

Après que le christianisme fut devenu la religion dominante dans l'empire, il continua de s'y propager; et vers la fin du Ve siècle la généralité des habitans fut chrétienne.

REMARQUE ULTÉRIEURE.

Depuis cette conversion jusqu'à nos jours, le monde chrétien a retenti de cette sainte et magnifique louange, contenue dans le texte : *A Dieu le Père et à Jésus-Christ son Fils soient bénédiction, honneur et gloire aux siècles des siècles.* Peut-être même la scène présente dont le sujet général est la conversion générale de l'empire romain, désigne-t-elle les assemblées religieuses des chrétiens qui s'y formèrent dès lors, et où l'on vit réunis tous les ordres de l'état.

DEUXIÈME PRÉDICTION.

14. *Alors les quatre êtres vivifians ont dit: Amen; et les vingt-quatre anciens se sont prosternés et ont adoré.*

NOTES.

[*Amen*] C.-à-d. ainsi soit-il. Ce mot répond au saint vœu exprimé par tous les membres de l'état dans la belle doxologie

offerte dans la prédiction précédente. [*Ont adoré*] C.-à-d. ont rendu de vives actions de graces, V. 221, à cause de la conversion de l'empire, sujet de ladite prédiction.

SENS TOTAL.

« Alors [les anges qui exercent une influence sur le cœur « humain] applaudiront et se joindront à ces hommages ren- « dus à Dieu et à Jésus par les païens convertis ; et les anges « du premier ordre admis au conseil de Dieu se prosterne- « ront pour bénir Dieu de cette heureuse conversion de « l'empire. »

REMARQUE.

Ces deux classes d'anges qui avant l'établissement du christianisme le hâtaient par leurs souhaits (IV, 8—16.), s'empressent, maintenant que la conversion de l'empire est consommée, de faire éclater une sainte joie ; tant ils font de la gloire du Seigneur et du bonheur des humains une source de félicité pour eux-mêmes. Que cet ordre de choses est naturel ! et quel admirable accord entre ces diverses scènes !

AVERTISSEMENT

(Pour ce qui suit et qui forme proprement le corps de la vision).

Après les débuts généraux et les scènes étrangères anticipées que nous venons de voir, viennent les scènes principales, entremêlées de scènes circonstancielles et d'intermédiaires. Les principales, au nombre de *sept*, désignent avec détail les sept espèces d'événemens qui doivent avoir lieu dans l'empire romain avant l'établissement du christianisme, et qui ont déjà été annoncés d'une manière générale dans le premier début de la vision (ch. V, v. 1.). A l'égard de ces diverses scènes, nous avons à présenter, outre des notes sur les points particuliers de chacune, d'autres sur des choses communes à toutes ou à la plupart : nous ferons précéder celles-ci.

PREMIÈRE NOTE GÉNÉRALE.

Chacune des scènes principales a un début spécial, qui

est l'*ouverture* d'un des *sept sceaux* faite par l'*agneau*. Ce début signifie, d'après une note précédente (sur le v. 2 du ch. V.), que Jésus donnera cours à chacune des sept sortes d'événemens dont nous avons parlé, en déterminant leur époque, leur durée et leurs circonstances essentielles. Ils devront chacun avoir lieu ou du moins commencer selon l'ordre dans lequel les scènes se suivent, puisqu'elles sont distinguées par des nombres ordinaux (Pr. XVII.).

DEUXIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Le début de chacune des quatre premières scènes principales est accompagné d'une scène circonstantielle, formée par l'apparition de l'un des *quatre êtres vivifians* qui prononce le mot *arrive*. L'exposition de cette scène commence par *j'ai entendu*, parole qui fait voir qu'elle n'est point une des principales ; car aucune de celles-ci, dans les visions dont le sujet est composé, ne commence par les mots *j'ai entendu* ou *j'ai vu*, etc. (Pr. XVIII.).

TROISIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Ces quatre premières scènes offrent chacune quatre choses symboliques qui leur sont communes, et qui y paraissent dans l'ordre suivant : *un être vivifiant*, *un cheval*, *un cavalier*, et le mot *arrive* prononcé par *l'être vivifiant*.

QUATRIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Le premier être *vivifiant* est (conjecturalement) l'ange du courage, le second *l'ange de la constance*, le troisième *l'ange de la justice*, le quatrième *l'ange de l'espérance religieuse*, V. 81—84. L'apparition d'un de ces *êtres* au commencement de chacune de ces scènes annonce d'une manière générale l'espèce d'événement que concernera son contenu : dont l'une donnera lieu principalement à l'exercice du courage, une autre à celui de la constance, une autre à celui de la justice, et la quatrième à celui de l'espérance religieuse.

CINQUIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Un cheval désignant un empire belliqueux, V. 227, peut

bien être le symbole de l'empire romain, qui, n'ayant eu pour berceau qu'une chétive bourgade, s'était tout entier formé de conquêtes. La couleur du *cheval*, qui varie dans chacune de ces scènes, pourrait d'abord faire présumer que ce sont quatre différens *chevaux* qui paraissent dans ces scènes pour désigner quatre différens empires; mais c'est dans toutes le même *cheval* qui, par ses diverses couleurs, présente ledit empire sous des aspects différens, c.-à-d. dans des états ou situations différentes. Ajoutons que, dans toutes, la couleur du *cheval* est en rapport avec le caractère particulier de l'*être vivifiant* qui a paru dans la scène circonstancielle précédente.

SIXIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Être assis sur signifiant dominer sur, ou régner, V. 26, et le *cheval* désignant l'empire romain, le cavalier qui est *assis dessus* doit désigner les chefs de cet empire; et ce sont ceux-ci qui seront les auteurs ou principaux instrumens des événemens, puisque l'action est attribuée dans chaque scène à *celui qui monte le cheval.*

SEPTIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Les attributs particuliers de chaque *cavalier* sont les symboles des actions qui caractériseront ces chefs.

HUITIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Le mot grec que nous rendons par *arrive* est rendu dans les versions ordinaires par *viens*. Ce mot, que prononce un des *êtres vivifians*, est suivi dans la plupart des éditions de ceux-ci: *et vois, puis j'ai vu*. Ces derniers, admis et entendus littéralement, c.-à-d. considérés comme adressés à l'Apôtre même, ne donneraient aucune peine à l'interprète; mais nous les avons omis, parce qu'ils ne se trouvent point dans les trois plus anciens manuscrits, ni dans un grand nombre d'autres. Quant à ce mot même *arrive*, à qui s'adresse-t-il? On ne peut supposer qu'à Jésus, ou à Jean, ou au cheval, ou au cavalier,

puisqu'ils sont les seuls êtres offerts dans ces scènes avec les *êtres vivifians* qui prononcent ce mot. Or ce n'est pas à Jésus, puisqu'il n'est prononcé qu'au sujet des quatre premiers *sceaux,* tandis que Jésus les *ouvre* tous également ; ni à Jean, puisqu'il n'y a point de raison pour que ce mot lui soit adressé ici plutôt qu'en beaucoup d'autres endroits ; ni au *cheval,* puisqu'on ne peut inviter un empire à *arriver* ou à *venir;* ni au cavalier seul, puisque ce mot, s'il n'était adressé qu'aux princes sans indication de l'état qu'ils gouvernent, ne présenterait qu'un sens obscur ou incomplet. Nous présumons en conséquence qu'il s'adresse au groupe entier formé par le *cheval* et le *cavalier,* revêtu de certains attributs ; groupe qui peint l'action entière, puisque le *cheval* désigne l'empire où elle aura lieu, le *cavalier* les princes qui la feront, et les attributs de ce cavalier sa nature. Ainsi l'*être vivifiant* nous paraît s'adresser figurément à l'événement même, puisqu'il s'adresse au groupe qui le représente. C'est pour cette raison que nous avons préféré au mot *viens* le mot *arrive,* également signifié par le grec, notre langue appliquant aux événemens le terme *arriver* au lieu de celui *venir.* Nous ne pouvons supposer que quatre manières raisonnables d'entendre ce mot : savoir, comme l'expression d'un souhait, comme celle d'un ordre, comme une prédiction (l'impératif s'employant fréquemment pour le futur), enfin comme le signe d'une disposition à intervenir dans les événemens dès que le moment en sera venu. Or l'idée d'un souhait n'est pas admissible, puisqu'une partie des événemens dont il s'agit sont des malheurs ; ni celle d'un ordre, puisqu'un ordre de ce genre ne peut appartenir qu'au Seigneur même ; ni celle d'une prédiction, puisque les événemens sont assez désignés par l'apparition du *cheval* qui a une couleur particulière, et du *cavalier* qui a aussi des attributs propres. Il résulterait de là qu'on ne peut admettre que la dernière des quatre suppositions, et qu'ainsi ce mot *arrive,* que prononcent dans le commencement de ces scènes les *êtres vivifians,* signifie : « Approchez, événemens où notre ministère pourra être utile ; nous som-

mes prêts à y intervenir en inspirant aux ames (ou en soutenant dans les ames) des sentimens qui conviendront aux vues du Seigneur. » Ce sens s'accordera avec l'explication régulière de chacune de ces scènes, et il n'a rien de contraire à la raison ni à l'Ecriture. Cependant nous ne l'offrons que comme conjectural.

NEUVIÈME NOTE GÉNÉRALE.

Mais, pour expliquer sûrement les scènes principales qui suivent ces débuts, il n'est pas indispensable de bien déterminer ce que désignent les *êtres vivifians;* il suffit que le caractère qu'on leur assignera soit analogue aux événemens qu'elles annoncent, en sorte qu'il procure pour leur explication une idée essentielle concordante avec la nature de leur sujet. (*Voy.* la II[e] remarque sur les v. 7 et 8 du chap. IV.) Nous pourrons donc, dans le sens total de chacun de ces débuts, nous borner à une exposition qui en présente l'idée essentielle.

DIXIÈME NOTE GÉNERALE.

Les débuts des trois dernières scènes principales sont fondus avec elles sous cette forme : *Quand l'Agneau a eu ouvert le cinquième sceau, j'ai vu, etc.* Et dans ces scènes il ne paraît plus d'*être vivifiant,* de *cheval* ni de *cavalier.*

Passons aux détails particuliers du corps de cette vision.

DÉBUT ET SCÈNE CIRCONSTANCIELLE,

RELATIFS A LA PREMIÈRE SCÈNE PRINCIPALE.

VI. 1. *Quand l'Agneau a eu ouvert le premier sceau, j'ai entendu l'un des quatre êtres vivifians qui disait, comme d'une voix de tonnerre : Arrive!*

NOTES.

[*L'un des quatre êtres vivifians*] C'est le premier de ces êtres, celui *semblable à un lion;* c.-à-d. l'ange du courage, V. 81. [*D'une voix de tonnerre*] C.-à-d. d'une voix forte et formidable : genre de voix bien en rapport avec le courage

qu'inspire cet ange, avec la terreur qu'il répandra chez les ennemis, et avec les coups désastreux dont ils seront frappés. On emploie dans le langage ordinaire une figure analogue à celle-là, appelant *foudre de guerre* un prince ou un général doué d'une valeur extraordinaire. Pour le reste du texte, voyez les cinq premières notes générales, la 9e et la 11e (applicables également aux débuts des trois scènes suivantes.)

SENS TOTAL.

« Un début spécial, accompagné d'une scène circonstan-« cielle, annonce une prophétie principale concernant la pre-« mière des sept espèces d'événemens à laquelle Jésus don-« nera cours, et qui sera caractérisée par l'exercice d'une très « grande valeur [1]. »

PREMIÈRE SCÈNE PRINCIPALE

DÉSIGNANT DE GRANDES CONQUÊTES DES ROMAINS.

PRÉDICTION UNIQUE.

2. *Et voici, il a paru un cheval blanc. Celui qui le montait avait un arc, et il a reçu une couronne; même il est sorti en vainqueur et pour vaincre.*

NOTES.

[*Blanc*] C.-à-d. éclatant, V. 137. Ainsi le *cheval blanc* désigne l'empire romain sous un aspect glorieux, trait général de cette prophétie. [*Celui qui le montait*] C.-à-d. les princes de cet empire (7e et 8e not. gén.) [*Un arc*] L'arc, qui servait autrefois à combattre de loin, tandis que le cimeterre, le poignard, la lance et l'épée étaient employés à combattre de près, désigne ici des guerres de ces princes dans des contrées de l'empire éloignées de la capitale, sans doute contre des peuples étrangers qui y auront fait invasion. [*Il a reçu une couronne*] C.-à-d. ils remporteront de grandes victoires, V. 3 (Pr. XLIV.). [*Il est sorti pour vaincre*] Ces mots ne pré-

(1) Ou bien, dans un sens plus direct du texte, « et où interviendra l'ange du courage ».

disent pas, comme les précédens, des victoires en général, ce serait une vaine répétition; mais ils prédisent des guerres portées par ces princes hors de l'enceinte de l'empire, et suivies de conquêtes. (Il se trouve même que le mot de l'original que nous rendons ici par *sortir* signifie aussi *sortir pour une expédition.*) [*En vainqueur*] C.-à-d. en conquérant. Ce sens résulte de celui que nous venons d'attacher aux mots *pour vaincre*, avec lesquels celui-ci est intimement lié; et il suppose que ces princes auront déjà fait des conquêtes dans les temps antérieurs à celui que concerne cette vision.

SENS TOTAL.

« L'empire romain paraîtra sous un aspect glorieux. Ses « princes, portant leurs armes au loin, remporteront de « grandes victoires sur des peuples agresseurs; et déjà fa- « meux par des conquêtes, ils en feront de nouvelles. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'empire romain parut plusieurs fois sous un aspect très brillant. Ayant déjà acquis une étendue très considérable par des conquêtes avant la période qu'a en vue cette vision, il fit encore d'insignes exploits dans celle-ci. Trajan défit les Daces agresseurs, et s'empara de leur royaume [1]; puis il subjugua l'Arménie, la Mésopotamie, l'Assyrie et une partie de l'Arabie. Marc-Aurèle extermina une armée de Parthes qui était entrée dans la Cappadoce et la Syrie, et leur prit Séleucie et Ctésiphon; il vainquit de nombreux peuples de la Germanie et de la Sarmatie qui s'étaient précipités sur la partie méridionale de l'empire; il les en chassa, les poursuivit fort loin dans leurs terres, et recula de ce côté bien au-delà du Danube les bornes de l'État; il rattacha à l'empire la Mésopotamie et l'Adiabène dont les Parthes s'étaient emparés. Les rois ennemis ou prêts à le devenir rentrèrent dans le devoir. Plusieurs autres empereurs remportèrent en diverses provinces

(1) La Dace comprenait la Transylvanie, la Valachie, la Moldavie et une partie de la Hongrie. Elle fut abandonnée l'an 274 par les Romains, qui depuis donnèrent ce nom à des contrées en-deçà du Danube.

de l'empire d'éclatantes victoires sur de grandes armées de Goths, de Germains, de Perses, de Palmyriens, dont les uns les ravageaient, d'autres voulaient s'en emparer, et d'autres même s'y étaient déjà établis [1].

DÉBUT ET SCÈNE CIRCONSTANCIELLE

RELATIFS A LA SECONDE SCÈNE PRINCIPALE.

3. *Quand l'Agneau a eu ouvert le second sceau, j'ai entendu le second des êtres vivifians qui disait : Arrive !*

NOTE.

[*Le second des êtres vivifians*] C.-à-d. l'ange de la constance, V. 82.

SENS TOTAL.

« Un début spécial, accompagné d'une scène circonstan-« cielle, annonce une autre prophétie principale concer-« nant la seconde espèce d'événemens à laquelle Jésus don-« nera cours, et qui sera caractérisée par la nécessité d'une « grande constance chez ceux qui en seront les objets [2]. »

DEUXIÈME SCÈNE PRINCIPALE

DÉSIGNANT DE SANGLANTES DISCORDES.

PRÉDICTION UNIQUE.

4. *Alors il a paru un cheval couleur de feu. Celui qui le montait a reçu le pouvoir d'ôter la paix de la terre, et de causer des massacres mutuels ; et une longue épée lui a été donnée.*

NOTES.

[*De feu*] Le *feu* est le symbole de la discorde, V. 192. Comme ce mot est souvent employé dans ce sens par le lan-

(1) Les anciens auteurs d'où ces faits sont tirés sont indiqués par l'abbé Fleury dans son *Hist. ecclés.* t. I et II, et par *le Sueur* dans son *Hist. de l'Église et de l'Empire.* t. I. Il en est de même d'une partie de ceux qu'on trouvera cités comme l'accomplissement des autres prophéties de cette vision.

(2) Ou bien, dans un sens plus direct du texte, « et où interviendra l'ange de la constance ».

gage ordinaire, nous conserverons ce mot même dans le sens total où il conviendra. [*Celui qui le montait*] C.-à-d. ses princes (7e et 8e not. gén.). [*La terre*] C.-à-d. l'église, V. 229. [*Oter la paix de la terre*] C.-à-d. persécuter l'église. [*S'égorger les uns les autres*] Cet acte indique des guerres civiles très cruelles. [*Epée*] C.-à-d. pouvoir suprême dans l'état, V. 199. [*Une longue épée*] C.-à-d. le pouvoir suprême, exercé jusque sur des sujets éloignés. Ces sujets sont par-là supposés rebelles ; ce qui est en rapport avec le trait général de cette prophétie, la discorde.

SENS TOTAL.

« Cet empire paraîtra aussi tout en feu : ses princes tour-
« mentant l'église chrétienne, causant des guerres civiles, et
« déployant leur pouvoir pour réprimer des révoltes en di-
« vers lieux jusqu'à une grande distance de la capitale. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'empire fut dévoré en divers temps par une affreuse discorde. Le culte des chrétiens fut troublé par plusieurs empereurs, et leurs personnes exposées à de grandes persécutions, qui ne leur laissèrent que peu de relâche durant deux siècles et demi. Il y eut plus de vingt guerres civiles, dont quelques-unes furent très sanglantes : celle entre autres où Caracalla fit mourir son frère Géta et vingt mille partisans; celle où vingt tyrans, proclamés augustes en divers lieux, se tuèrent les uns les autres, ou périrent par la main de leurs soldats; et celles où les empereurs (entre l'an 305 et l'an 324), combattant les uns contre les autres, furent tous défaits, à l'exception de Constantin, qui par ses victoires demeura seul maître de l'empire : guerres où il périt plus de deux cent mille hommes du côté des vaincus, et un nombre considérable du côté des vainqueurs. Ajoutons que, de quarante-cinq empereurs qui occupèrent le trône pendant la période qu'a en vue cette vision, les deux tiers furent massacrés par leurs propres soldats, les autres par des généraux aspirant à

la couronne. Enfin, divers peuples sujets de l'empire, fort distans de la capitale, se révoltèrent pour secouer son joug ou pour exercer de cruelles fureurs, et furent réprimés. Surtout la révolte des Juifs en Afrique et en Chypre, et celle des habitans de Palmyre, furent suivies d'une prodigieuse effusion de sang.

DÉBUT ET SCÈNE CIRCONSTANCIELLE

RELATIFS A LA TROISIÈME PRINCIPALE.

5. *Quand il a eu ouvert le troisième sceau, j'ai entendu le troisième être vivifiant qui disait : Arrive!*

NOTE.

[*Le troisième être vivifiant*] C.-à-d. l'ange de la justice, V. 83.

SENS TOTAL.

« Un début spécial, accompagné d'une scène circonstan-
« cielle, annonce une autre prophétie principale qui concerne
« la troisième espèce d'événemens à laquelle Jésus donnera
« cours, et qui sera caractérisée par l'exercice de la justice [1]. »

TROISIÈME SCÈNE PRINCIPALE

DÉSIGNANT DES RÈGNES DE JUSTICE.

PRÉDICTION UNIQUE.

5. *Et voici, il a paru un cheval noir. Celui qui le montait avait une balance à la main.*

NOTES.

[*Noir*] La couleur noire dans le vêtement étant particulièrement affectée aux personnes revêtues d'une charge vénérable et surtout aux juges, *le cheval noir* désigne l'empire romain sous un aspect auguste et vénérable. [*Celui qui le montait*] C.-à-d. ses princes (7ᵉ et 8ᵉ not. gén.). [*Une balance*] Symbole ordinaire de la justice, dont le propre est de

(1) Ou bien, dans un sens plus direct du texte, « et où interviendra l'ange de la justice ».

peser avec une scrupuleuse exactitude les droits de chacun.

SENS TOTAL.

« L'empire paraîtra aussi sous un aspect auguste et véné- « rable, ses princes faisant régner la droiture et l'équité. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'empire parut, à certaines époques, sous une forme auguste et respectable. Plusieurs de ses princes, surtout Tite-Antonin, Marc-Aurèle, Septime-Sévère et Alexandre-Sévère, s'illustrèrent par de grandes qualités, et surtout par des principes de justice, qu'ils observèrent eux-mêmes et s'appliquèrent à faire observer dans leurs états, où régnèrent ainsi l'ordre et l'harmonie. Le premier était même pris par des princes voisins pour arbitre de leurs différens, et obtint de quelques-uns d'eux des hommages et une déférence dont aucun autre empereur ne se vit l'objet. Le dernier était si zélé ami de la justice qu'il ne se décidait dans aucun cas épineux sans avoir consulté les plus habiles jurisconsultes, et qu'il fit graver sur la façade de son palais et des édifices publics cette maxime, qu'il disait avoir apprise des chrétiens : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît ». Ce fut sous le règne de deux de ces empereurs que parurent des ouvrages éminemment caractérisés par des principes de justice, ceux surtout de Papinien et d'Ulpien, les deux grands flambeaux de la jurisprudence romaine. « Durant le siècle des Antonins, dit Bos- « suet, tous les peuples, jusqu'aux plus barbares, regardaient « l'empire avec admiration; et c'est par-là surtout que les Ro- « mains étaient jugés dignes d'être les maîtres du monde[1]. »

SCÈNE INTERMÉDIAIRE

DÉSIGNANT DES TRAITS D'UNE SAGESSE ADMINISTRATIVE PENDANT LE COURS DE CES MÊMES RÈGNES.

SIGNE DISTINCTIF.

6. *Puis j'ai entendu.*

(1) *Disc. sur l'Hist. Univ.*

NOTE.

Il est aisé de voir que cette scène n'est ni une des principales, ne présentant point le *livre* ou quelqu'un de ses *sceaux;* ni anticipée, n'étant point à la suite d'un début; ni antécédente, étant précédée du signe distinctif. Et sa nature fera assez connaître qu'elle est intermédiaire.

SENS.

« Un signe distinctif annonce une prophétie intermédiaire, « *portant ce qui suit* » :

PRÉDICTION UNIQUE.

6. *Une voix au milieu des quatre êtres vivifians, qui disait : un chenix de froment pour un denier, et trois chenix d'orge pour un denier; et ne portez préjudice ni à l'huile ni au vin.*

NOTES.

[*Les quatre êtres vivifians*] C.-à-d. conjecturalement, les quatre sortes d'esprits célestes qui exercent une influence sur le cœur humain, V. 80. [*Un chenix*] Mesure antique des Grecs dont on ignore la juste capacité; mais les savans conviennent que le chenix de froment contenait la quantité de cet aliment qu'il fallait chaque jour à une personne pour sa subsistance. [*Un denier*] C'était ce que gagnait un manœuvre chaque jour. Il équivalait à huit ou dix sous de France. Il en est parlé dans une parabole de l'Evangile (Matt. XX, 2.). [*Trois chenix d'orge*] C'était la quantité d'orge qu'il fallait chaque jour pour la subsistance d'un homme qui s'en nourrissait au lieu de blé. Il fallait que ces sortes de grains fussent rares et de haut prix pour que le gain des journaliers ne leur en procurât que la quantité nécessaire pour subsister. En conséquence, cette phrase *un chenix de froment pour un denier, et trois chenix d'orge pour un denier*, indique que le prix de ces denrées sera proportionné à celui du travail le moins payé; ce qui assurera la subsistance de chaque indi-

vidu travaillant, et qui pourra avoir lieu par une vente volontaire des particuliers ou par quelque réglement du prince. Dans ce dernier cas, cette phrase supposerait que le prince, sage et équitable, de qui émanera ce réglement, fournira au peuple, de ses propres deniers ou de ceux de l'état, ces denrées mêmes, en suivant les règles qui sont énoncées. [*Mais ne portez préjudice ni à l'huile ni au vin*] C.-à-d. mais que cela soit exécuté sans porter préjudice à la quantité convenable d'huile et de vin.

OBSERVATION.

Il est à observer que la *voix* qui prononce ces choses n'émane pas seulement de l'*être vivifiant* qui paraît dans cette scène, parce que ce n'est pas à la justice proprement qu'il appartient d'inspirer les mesures ici prescrites pour les subsistances. Mais il est dit que cette *voix* sort du *milieu de ces quatre êtres*, probablement pour indiquer qu'une qualité qui leur est commune inspirera aux princes de prendre ces mesures. Cette qualité nous paraît être la sagesse, à cause de la nature de l'ordre donné à cet égard, procurant le bien, sans causer aucun mal. (Voy. la IIe Remarque sur les v. 2 et 8 du chap. IV.)

SENS TOTAL.

« Dans ces mêmes temps, une sage pensée [inspirée aux « princes par une disposition propre aux quatre sortes d'an« ges qui exercent une influence sur le cœur humain] leur « dictera de faire fournir au peuple du blé et de l'orge à un « prix qui ne surpasse pas le modique gain des simples jour« naliers; et cela sans le priver de la quantité nécessaire « d'huile et de vin. »

ACCOMPLISSEMENT.

Trois des empereurs que nous venons de citer s'illustrèrent par leurs soins pour fournir de blé, d'huile et d'autres provisions Rome et l'Italie, qui en manquèrent quelquefois

sous d'autres princes. Des réglemens portaient qu'en temps de disette il fût fourni au peuple du grain à un prix proportionné au salaire des simples journaliers. Cela fut exécuté au moyen de prudens approvisionnemens, d'une sage police et quelquefois des dons de ces empereurs : en sorte qu'il ne fut pas besoin de substituer des champs aux vignes et aux oliviers, comme l'avaient ordonné ridiculement Domitien et Héliogabale.

REMARQUES.

I. Outre ces quatre prédictions, la prophétie contenue dans cette scène en comprend tacitement une cinquième ; savoir que quelque autre prince ordonnerait la suppression des oliviers ou des vignes pour procurer des grains : car sans cela l'on ne verrait pas de raison suffisante des phrases qui regardent ces deux derniers objets. Or, on vient de voir qu'un tel ordre fut en effet donné par deux empereurs.

II. On voit maintenant pourquoi cette scène intermédiaire est mise à la suite de la III[e] principale. C'est à cause d'un rapport de sujet ; de sages réglemens se liant bien avec l'exercice de la justice (elle a même un rapport de personnes et de temps, ces deux choses ayant été dues à des mêmes princes).

DÉBUT ET SCÈNE CIRCONSTANCIELLE

RELATIFS A LA QUATRIÈME PRINCIPALE.

7. *Quand l'agneau a eu ouvert le quatrième sceau, j'ai entendu le quatrième être vivifiant qui disait : Arrive !*

NOTE.

[*Le quatrième être vivifiant*] C.-à-d. l'ange de l'espérance religieuse, V. 84, espérance qui a essentiellement pour objet une vie future, meilleure que celle-ci.

SENS TOTAL.

« Un début spécial, accompagné d'une scène circonstan-

« cielle, annonce une autre prophétie principale concernant « la quatrième espèce d'événemens à laquelle Jésus donnera « cours, et qui ne laissera aux hommes que l'espérance d'une « autre vie[1]. »

REMARQUE.

L'espérance d'une autre vie pouvant s'appliquer à divers cas, il est à présumer que celui que la prophétie a ici en vue (et que devront présenter les événemens désignés dans la scène principale) est le plus grave de tous, c.-à-d. celui auquel cette espérance est applicable plus qu'à tout autre (Pr. XLIII.). Ce cas est celui de l'approche de la mort ou d'un imminent danger de mort dans les événemens les plus meurtriers pour les habitans de l'empire. On va voir en effet dans la scène principale qui répond à ce début, une accumulation de fléaux. Et, quoique les conquêtes et les guerres civiles désignées dans les précédentes doivent causer la mort d'un grand nombre d'habitans, leur début ne présente pas le même symbole qu'on voit ici, parce que ces conquêtes et ces guerres ne doivent pas être, à beaucoup près, aussi meurtrières que ces fléaux de toute espèce réitérés et répandus dans plusieurs parties de l'empire.

QUATRIÈME SCÈNE PRINCIPALE

DÉSIGNANT DE GRANDS FLÉAUX.

PRÉDICTION UNIQUE.

8. *Et voici: il a paru un cheval pâle; celui qui le montait avait pour nom la Mort, et il était suivi du sépulcre; il a reçu pouvoir sur la quatrième partie de la terre, pour tuer par épée, par famine, par mort, et par les bêtes de la terre.*

NOTES.

[*Un cheval pâle*] C.-à-d. l'empire romain dans un état de dépérissement produit par des causes bien plus désastreuses

(1) Ou bien, selon le texte pris dans un sens plus direct, « et où interviendra l'ange de l'espérance religieuse ».

encore que celles qui ont été prédites dans la IIe scène (6e not. gén.). [*Celui qui le montait*] Ici le *cavalier* désigne, non comme les précédens, les chefs de l'état, mais la mort proprement dite, qui, personnifiée comme elle l'est souvent par les poètes et les orateurs, est représentée comme devant régner sur l'empire romain, c.-à-d. y frapper un nombre prodigieux de personnes. [*Le sépulcre*] L'addition de ce mot marque que le terme *la mort* est pris au propre, V. 216 [1]. [*La terre*] C.-à-d. les régions environnant l'empire romain, V. 229. Ces régions sont ici supposées au nombre de *quatre*, puisqu'il est dit *la quatrième partie de la terre*, savoir, une au nord, une au midi, une à l'orient, l'autre à l'occident. Ainsi cette expression *la quatrième partie de la terre* signifie l'une de ces régions ; et elle peut même en signifier plus d'une, le singulier étant quelquefois mis pour le pluriel (Pr. LXIII.). Mais elle ne doit pas les signifier toutes quatre; car si l'Apocalypse les avait toutes en vue, elle emploierait ou l'expression formelle *les quatre parties de la terre*, ou celle *toute la terre*. [*Il a reçu le pouvoir sur la quatrième partie de la terre pour tuer*] Ce tour d'expression équivaut à celui-ci : *Il a reçu le pouvoir de se servir de la quatrième partie de la terre pour tuer*. Cette manière de parler n'est pas inusitée : ainsi nous dirions : « Le prince donna à ce général tout pouvoir sur le royaume pour vaincre l'ennemi ». Ceci donc annonce que *la quatrième partie de la terre* fournira audit *cavalier*, qui est *la mort*, des instrumens ou moyens pour *tuer*, instrumens indiqués immédiatement après, savoir *l'épée*, *la peste*, etc. [*Tuer*] Ce mot pris ici au propre, comme on le voit par tout le contexte, a une acception indéfinie, puisqu'il est sans régime ; et il marque que ce ne sera pas la totalité des habitans qui sera *tuée*, mais un nombre très considérable (Pr. LXXIV). [*Epée*] C.-à-d. guerre, V. 5. [*Mort*] C.-à-d. peste, V. 215. [*Les bêtes de la terre*] C.-à-d. des animaux terrestres en grand nombre (Pr. XLIV.).

(1) Sur le mot *sépulcre* au lieu d'*enfer*, que présentent les versions ordinaires, Voy. art. 18 de l'*Introd.*, n. 18.

OBSERVATION.

On comprend qu'il n'est pas nécessaire de prendre en son entier *la quatrième partie de la terre*, et que ce peut être seulement de quelque contrée de cette partie que sortiront les fléaux ici annoncés (Pr. LXXIV.). Et si cette expression désigne, non pas une seule, mais quelques-unes des quatre parties de *la terre*, elle peut désigner aussi certaines contrées seulement de ces diverses parties qui fourniront à la mort ces moyens de destruction.

SENS TOTAL.

« L'empire paraîtra aussi sous l'aspect le plus lugubre; la « mort y régnera. D'une (ou de plus d'une) des quatre ré- « gions du monde qui l'environnent, on verra fondre sur lui « la guerre, la famine, la peste, et une multitude d'ani- « maux terrestres qui feront périr un très grand nombre de « ses habitans. »

ACCOMPLISSEMENT.

L'empire parut en divers temps sous l'aspect le plus lugubre. De trois des régions qui l'environnaient fondirent sur ses terres divers fléaux très désastreux. 1° De la région septentrionale. Quelques-unes des guerres que suscitèrent des peuples barbares de cette région, furent très meurtrières pour les Romains, qui achetèrent ainsi fort cher les victoires qu'ils finirent par remporter sur eux; savoir, celles des Daces, des Goths, au nombre de trois cent mille, des peuples nombreux de Germanie et des essaims de Scythes. Quelques-unes causèrent la peste dans l'empire : une peste d'une singulière malignité, vers l'an 270, dont mourut l'empereur Claude, fut l'effet d'une guerre suscitée par les Goths [1]. Ces deux fléaux si réitérés, ayant dépeuplé d'hommes certaines parties de l'empire, les animaux sauvages s'y multiplièrent facilement; et plusieurs d'un naturel féroce se jetèrent sur les

(1) Poll. *in Claud.* p. 206. Zozim. L. I, p. 684.

personnes qui restaient dans les campagnes, et vinrent ensuite jusque dans des villes [1]. 2° De la région orientale. Les guerres faites par les Perses et par les armées de la reine de Palmyre causèrent une grande effusion de sang romain. L'une d'elles causa une famine dans l'armée de ces derniers. A la suite d'une autre, la peste s'introduisit dans les régions romaines, et par celles-ci dans l'empire, où elle fit d'affreux ravages pendant six ans [2]. Dans une autre, les Romains eurent à combattre contre sept cents éléphans [3] qui entraient dans la composition de l'armée ennemie. 3° De la région méridionale. Une affreuse peste, née en Ethiopie [4], à ce qu'on croit, se répandit dans l'empire, où elle fut très désastreuse, surtout pendant dix ans, et l'épuisa à un point incroyable [5].

AVERTISSEMENT

(Relatif aux autres scènes principales de cette vision).

Dans les scènes suivantes il ne paraît plus de *cheval*, quoique les faits qu'elles désignent doivent avoir lieu dans l'empire romain, comme les précédens. La raison en est que cet empire n'y est point considéré, comme dans les autres, sous le point de vue politique ou militaire désigné par le *cheval*, mais sous le point de vue religieux.

DÉBUT DE LA CINQUIÈME SCÈNE PRINCIPALE.

9. *Quand il a eu ouvert le cinquième sceau.*
(*Voy.* la 1re et la 10e not. gén.)

(1) Capitol. *Histor. Augusta*, p. 180.

(2) Eutrop. L. VIII, chap. 12. Eusèbe, *Cæsariensis Chronicon.*, ann. 174.

(3) Lamprid. in Alexand. p. 133 et 134. Autrefois on se servait à la guerre d'éléphans qui portaient sur le dos des tours garnies d'hommes armés, et qui étaient dressés pour les combats. On s'en sert encore aujourd'hui dans les pays où notre artillerie et nos armes à feu ne sont que peu connus, comme le Malabar et le Tonquin. Les éléphans qui en craignent le bruit et la flamme seraient chez nous plus dangereux qu'utiles.

(4) Selon Zomar. tom. II.

(5) Orose. L. VII, chap. 21.

SENS.

« Un début spécial annonce une autre prophétie concer« nant la cinquième espèce d'événemens à laquelle Jésus doit « donner cours. »

CINQUIÈME SCÈNE PRINCIPALE

DÉSIGNANT DES PERSÉCUTIONS CONTRE LES CHRÉTIENS.

9—11. ***J'ai vu sous l'autel les ames de ceux qui ont été mis à mort pour la cause de Dieu et pour le témoignage de Jésus-Christ qu'ils soutenaient. Elles ont crié à haute voix, disant : Jusques à quand, Maître saint et véritable, différeras-tu de juger, et de garantir notre sang de ceux qui gouvernent sur la terre? Alors il leur a été donné à chacun une robe blanche. Puis il leur a été dit d'attendre en repos pendant un temps, jusqu'à ce que le nombre de leurs compagnons de service et leurs frères qui doivent être mis à mort comme eux soit complet.***

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

PREMIÈRE PRÉDICTION.

9. ***J'ai vu sous l'autel les ames de ceux qui ont été mis à mort pour la cause de Dieu et pour le témoignage de Jésus qu'ils soutenaient.***

NOTES.

[*L'autel*] C.-à-d. une religion cruelle et sanguinaire, V. 90. [*Les ames*] Il faut bien que les ames des martyrs paraissent ici sous une forme corporelle, puisqu'elles sont ensuite *décorées de robes blanches*. Le mot *ame* désigne donc ici toute la personne, savoir, l'ame revêtue d'un nouveau corps (c'est évidemment dans ce sens que ce mot est employé dans un autre endroit de l'Apocalypse (XX, 1), ce qu'il sera facile de reconnaître). Quel est ce corps qui se développe immédiate-

ment ou peu après la mort? quel lieu va-t-il habiter? en quoi diffère-t-il de celui que les hommes revêtiront à la fin du monde? celui-ci même ne fera-t-il point place à un autre ou à d'autres dans les longs périodes de l'éternité? Tout autant de mystères pour l'homme ici-bas. Mais un jour il n'y aura plus de mystères. [*La cause de Dieu*] *Voyez* la note sur ces mots au v. 2 du chap. I. [*Le témoignage de Jésus-Christ qu'ils soutenaient*] C.-à-d. le christianisme dont ils attestaient la vérité, V. 187.

SENS TOTAL.

« Une religion cruelle et sanguinaire fera verser le sang « de ceux qui soutiendront la cause du vrai Dieu et la doc- « trine enseignée par son Fils. »

ACCOMPLISSEMENT.

Les anciens préjugés de l'idolâtrie, enracinés chez tous les habitans de l'empire, firent rejeter par la plupart l'Evangile comme une invention humaine aussi dangereuse que criminelle; et les portèrent, non-seulement à dépouiller les chrétiens de leurs biens et à les jeter dans des prisons, mais à les mettre à mort et à inventer même des tourmens inouïs pour les forcer à renoncer à leur religion [1] : en quoi leurs efforts n'eurent de succès que sur un nombre peu considérable comparé à celui des martyrs.

REMARQUES.

I. Les persécutions qui, comprises dans le sujet d'une prophétie précédente (VI, 4.), n'y ont été prédites que d'une manière générale, le sont ici avec quelques détails, ayant mérité par leur gravité et leur longue durée d'être l'objet d'une prophétie particulière.

(1) Nous avons déjà eu occasion de citer ces persécutions (sur II, 2, 10, 13, 19). La nature et le détail des tourmens endurés par les chrétiens qu'il répugne à l'humanité d'exposer, se trouvent dans les livres historiques écrits à cette époque, et plus succinctement dans *l'Histoire de l'église et de l'empire*, par le Sueur, tome I.

II. Les mots *j'ai vu les ames sous l'autel* indiquent que la prédiction présente se rapporte au moment même où les martyrs viendront de mourir. Les suivantes se rapportent aussi à ce moment-là, ce qu'il sera facile de reconnaître.

III. Quoique Jean n'ait vu qu'une fois ces *ames*, et que tout ce qu'il ajoute ensuite à leur égard ne lui ait non plus apparu qu'une fois, cela n'emporte pas qu'il ne doive y avoir qu'une seule persécution plus ou moins longue. La plupart des prédictions de l'Apocalypse annoncent une espèce entière d'événemens séparés par des espaces de temps même très considérables (Pr. XX.).

DEUXIÈME PRÉDICTION.

10. *Elles ont crié à haute voix, disant : Jusques à quand, Maître saint et véritable, différeras-tu de juger, et de garantir notre sang de ceux qui gouvernent sur la terre?*

NOTES.

[*Elles ont crié à haute voix*] Cette phrase marque la vivacité et la force du sentiment qui anime ces martyrs, et dont on connaîtra la cause quand on aura bien compris le discours qu'ils tiennent ici. [*Maître saint et véritable*] C.-à-d. maître qui abhorres l'iniquité et qui as enseigné au monde la vraie religion. Ces mots marquent une entière confiance en Jésus de la part des chrétiens morts pour sa cause. [*De juger*] C.-à-d. d'exercer ta haute justice, ton grand pouvoir, en faisant cesser ces iniques traitemens faits aux amis de ta céleste doctrine. [*Et de garantir notre sang*] Les versions ordinaires rendent le texte par *et de venger notre sang*. Mais le mot grec qu'on a rendu par *venger* signifie aussi *faire justice, défendre, garantir*. Il a ce sens dans l'Evangile même : on voit (Luc XVIII, 3.) une veuve employer ce mot pour demander à un juge de lui *faire justice de sa partie*. Il ne s'agissait point de punir quelqu'un d'un mal qui lui eût été fait, mais de la *garantir* d'un tort dont elle était menacée. (Voy. aussi Act. VII, 24.) [*Notre sang*] Les martyrs parlent ici du sang des chré-

tiens en général, considérés comme ne formant qu'une même famille, un même corps. La question qu'ils font ici montre chez eux la plus vive sollicitude pour leurs frères en Christ qui sont encore exposés sur la terre à tant de tourmens. [*Ceux qui gouvernent sur la terre*] C.-à-d. les princes, V. 119. (Voy. *Introd.*, art. 15, n° 5.)

SENS TOTAL.

« Les fidèles qui auront subi le martyre, *pensant aux souf-* « *frances de ceux qui leur survivront*, demanderont au Sei- « gneur, avec l'accent de la plus vive pitié : Jusques à quand, « Maître saint, et dont la doctrine est la vérité, différerez- « vous de déployer votre justice en faveur de vos disciples, « et de délivrer nos frères de la cruelle oppression des prin- « ces auxquels ils sont assujétis ? »

REMARQUE.

Cette prédiction se rapportant à un état des martyrs après la mort, nous ne pouvons en montrer par des faits tout l'accomplissement; mais nous montrerons celui d'une prédiction relative à ce monde qui y est implicitement contenue, savoir, que « ces persécutions seront de longue durée et ordonnées « par les chefs de l'état ».

ACCOMPLISSEMENT

(D'une prédiction implicite offerte dans le texte).

Les persécutions dont nous avons parlé furent en grand nombre, et toutes plus ou moins cruelles. On en compte dix principales : la première commença l'an 64, la dernière finit l'an 324 ; elles ne laissèrent entre elles que peu de relâche aux chrétiens. Elles furent ordonnées ou permises par les empereurs. La plus cruelle et la plus longue de toutes a porté le nom de Dioclétien son premier auteur.

TROISIÈME PRÉDICTION.

11. *Alors il leur a été donné à chacun une robe blanche.*

NOTE.

[*Une robe blanche*] C.-à-d. une glorieuse distinction, V. 137.

OBSERVATIONS.

1. Ceux dont il s'agit ici reçoivent cette récompense incontinent après leur dernier soupir, puisque la *robe blanche* leur est donnée au moment où l'Apôtre vient de les voir *sous l'autel*, et avant même qu'il soit répondu à la question qu'ils viennent de faire.

2. Cette récompense sert à adoucir la peine qu'ils ressentent pour les maux des chrétiens qui leur survivent, en leur montrant le bonheur qui attend ceux-ci après leur mort.

3. Ce don de la *robe blanche* fait aux martyrs dès le moment où ils expirent doit, selon nous, faire juger que le fonds de cette scène n'est pas figuré et destiné seulement à prédire des persécutions, mais qu'il est réel. Car à quoi bon serait-il dit qu'il leur est donné une *robe blanche* s'ils ne vivaient pas réellement, et si une récompense de leur dévouement ne devait leur être donnée qu'à la fin du monde ?

4. Ce jugement peut se confirmer par ce qui leur est dit, que *le nombre de ceux qui doivent souffrir la mort n'est pas encore complet :* paroles qui, leur étant dites après qu'ils ont reçu la *robe blanche*, donnent lieu de penser qu'il y aura encore des persécutions après le moment où une glorieuse récompense leur aura été décernée, et qu'ainsi cette récompense n'est point celle qui sera donnée aux justes après la résurrection générale, mais une particulière, qui suivra immédiatement leur martyre.

5. Cette explication n'a rien de contraire, ni à la raison, qui nous enseigne que l'ame peut survivre au corps, ni à aucune parole de l'Écriture-Sainte ; elle s'accorde même avec divers traits de celle-ci, en particulier avec cette promesse que Jésus fit au brigand converti : *Tu seras aujourd'hui avec moi en paradis*, Luc, XXIII, 43 ; et avec ce vœu de saint Paul : *Je désire de sortir de ce monde pour être avec Christ*,

Phil. I, 23. Car, si cet apôtre ne devait revivre qu'à l'époque d'une future résurrection, comment une mort plus prochaine hâterait-elle le moment où il sera avec le Seigneur?

SENS TOTAL.

« Alors ils recevront une distinction glorieuse. »

QUATRIÈME PRÉDICTION.

11. *Puis il leur a été dit d'attendre en repos pendant un temps, jusqu'à ce que le nombre de leurs compagnons de service et leurs frères, qui doivent être mis à mort comme eux, soit complet.*

NOTES.

[*Le nombre de leurs compagnons de service qui doivent être mis à mort*] Ces mots font entendre que le nombre des martyrs sera très considérable (Pr. XLIV.); ils formeront même une multitude innombrable, selon une des prédictions suivantes qui correspond à celle-ci (VII, 9.). [*Jusqu'à ce que le nombre de, etc., soit complet*] Ces mots, qui répondent à la question qu'ont faite les martyrs, *Jusques à quand, etc.*, v. 10, indiquent que cette persécution sera de longue durée. Ce ne sera pas sans de bonnes raisons que le ciel le permettra. Les préjugés et les passions empêchant les Romains de recevoir l'Evangile, et les portant même à de cruelles violences contre ceux qui le professaient, la sage Providence ne pouvait, pour mettre fin à cette oppression, élever un chrétien sur le trône avant qu'une si terrible haine eût été détruite ou fort diminuée, chez la généralité de la nation, par une connaissance plus étendue et plus exacte de cette céleste doctrine. Un tel prince n'eût pas tardé de payer de sa couronne et même de sa vie la profession qu'il en eût faite; et la persécution aurait été ensuite d'autant plus active et plus constante, qu'elle serait devenue pour ses successeurs un moyen nécessaire de se maintenir sur le trône. Ajoutons : cette persécution, même d'une assez longue durée, pouvait avoir aux yeux du Seigneur d'utiles effets, qui

soient cachés à notre faible pénétration. Mais il en est qu'un peu d'attention nous fera découvrir. Ainsi, dans les temps où elle s'exerçait, ne démontrait-elle pas que les chrétiens qui la soutenaient avec tant de persévérance ne pouvaient être animés par aucun intérêt temporel, mais seulement par de forts argumens en faveur du christianisme? Et une telle démonstration n'excitait-elle pas tous les esprits sensés à faire un attentif examen de cette nouvelle doctrine, examen bien propre à les conduire à la foi? Telle fut sans doute la cause de la conversion de tant de milliers de païens de toute condition dans les trois premiers siècles, où tout d'ailleurs concourait puissamment à l'empêcher. Et, dans les temps postérieurs jusqu'à nos jours, comment a-t-on pu se convaincre que la foi primitive au christianisme ne fut point due à des moyens humains, et que les miracles cités dans l'Evangile ne sont pas controuvés? N'est-ce pas seulement par cette héroïque fermeté à les attester que montrèrent les Apôtres et les chrétiens de la primitive église, ceux surtout du premier siècle, qui avaient été le plus à portée d'en juger, et qui en soutinrent la vérité comme témoins oculaires? [*Leurs compagnons de service*] Ce titre est analogue à celui de *serviteurs de Dieu* ou *serviteurs de la foi*, par lequel les chrétiens sont quelquefois désignés dans l'Apocalypse et en d'autres livres du Nouveau-Testament [1]. Celui *leurs frères* fait considérer chez eux une parenté spirituelle, formée par la conformité de leur foi et par leur mutuel amour. Les premiers fidèles se donnaient réciproquement ce doux nom, et l'usage s'en conserve encore dans les assemblées religieuses des chrétiens.

SENS TOTAL.

« Puis il leur sera dit de se confier à la justice et à la puis-
« sance de Dieu, qui ne manquera pas de délivrer l'église
« après un temps où sa haute sagesse aura dû permettre l'im-
« molation d'un grand nombre de chrétiens leurs frères spi-

(1) Apoc. I, 1; II, 20, etc.; Rom. VI, 22; I. Pier. II, 16.

« rituels, *pour préparer l'heureux triomphe de l'Evangile du « salut.* »

PRÉCIS.

« Le nombre des martyrs sera très considérable, et leur « mort utile à l'établissement même de l'Evangile. »

ACCOMPLISSEMENT.

Les persécutions antérieures ou postérieures à celle de Dioclétien firent une multitude de martyrs. Celle qu'ordonna cet empereur en fit autant à elle seule que la totalité des autres, réunissant la plus longue durée et la plus grande cruauté. Il n'y eut point de province, point de ville où il ne pérît grand nombre de chrétiens; dans quelques-unes tous ceux qui s'y trouvèrent furent mis à mort; et dans d'autres il y eut presque autant de martyrs que d'habitans. L'empire fut un autel d'immolation des disciples du Sauveur. La délivrance de l'église eut lieu l'an 324.

REMARQUE.

Quelques auteurs modernes ont prétendu que le nombre des martyrs dans l'empire romain ne fut pas considérable; entre autres Dodwel (Dissert. de *Paucit.*, *martyr.*) et Gibbon (*Hist. de la décadence et de la chute de l'empire romain.*). Mais leur jugement dénué de preuves peut-il être opposé à celui de tous les anciens historiens? Gibbon, par exemple, réduisant à deux mille le nombre des martyrs pendant la persécution de Dioclétien, se fonde sur ce qu'il n'y en eut alors que quatre-vingt-deux dans la Palestine, cités par Eusèbe qui était de ce pays : ne considérant pas que, dans les diverses provinces, le nombre des martyrs dépendait de celui des chrétiens, et du degré de haine que portaient aux chrétiens le prince, le magistrat ou le peuple. Et comment cet auteur peut-il se fonder sur la seule particularité qu'il expose, tandis que l'historien même dont il l'a tirée affirme que dans la

persécution sous Vérus les martyrs furent presque innombrables ; que celles sous *Sévère*, sous Dèce et sous Valérien firent des victimes dans presque tous les lieux où il y avait des églises ; que dans celle de Dioclétien il y eut souvent dans la Thébaïde, en un seul jour, depuis dix jusqu'à cent personnes qui souffrirent la mort, et qu'on ne pourrait compter ceux qui moururent dans les diverses provinces, surtout dans l'Afrique, la Thébaïde et l'Egypte [1] ? Si cet historien n'en cite pas les noms comme de ceux de la Palestine, c'est que la liste en eût été trop considérable, et que d'ailleurs la distance des lieux en eût rendu trop difficile une connaissance détaillée. Il n'a d'ailleurs été contredit par aucun historien de son temps, pas même par quelque païen intéressé à atténuer la vérité ou à rabattre l'exagération. Et son témoignage a même été confirmé par d'autres monumens incontestables. Gibbon ajoute, dans son objection, qu'il est difficile d'imaginer comment l'esprit de persécution aurait pu s'introduire dans l'administration de l'empire, alléguant en particulier que les Romains regardaient comme utiles au bonheur public toutes les différentes espèces de cultes ; que l'empire recevait dans son sein tous les dieux des nations vaincues ; et que si Rome ne les adorait pas tous, elle ne trouvait point étrange que chacun s'attachât à ceux qu'il préférait [2]. Mais cette considération ne saurait démentir le témoignage authentique de l'histoire, non plus que les édits

(1) Euséb. Histoire ecclés. l. VI, c. 1; VIII, c. 7, 8, 9. On trouve dans cet historien et dans Lactance des détails que nous aimons à épargner à nos lecteurs, et qui ne prouvent que trop l'affreuse et incroyable barbarie des ennemis de l'Évangile. — Elle est bien démontrée dans la préface que Ruinard a mise à la tête de son ouvrage intitulé *Selecta et sincera martyrum acta*. Amsterd. 1713.

(2) L'auteur ne prend pas garde à ce qu'il dit ailleurs. « Les lois de Rome étaient sévères contre tout culte étranger, et cette intolérance ne discontinua point sous les empereurs. Ch. 14. Ce dernier point, au reste, n'est pas exact. Les anciennes lois à cet égard n'étaient plus observées du temps des empereurs. A l'exception des sacrifices humains que firent cesser Tibère et Claude, on ne vit aucun culte païen interdit ou troublé par aucun prince jusqu'au temps de l'établissement du christianisme. Le culte chrétien seul devint l'objet des persécutions.

sanguinaires de Dioclétien et de Maximien, et l'érection faite ensuite en plusieurs provinces de colonnes fastueuses en mémoire de l'extinction prétendue du christianisme, opérée par ces deux princes [1]. D'ailleurs les erreurs du polythéisme pouvaient se multiplier sans se détruire les unes les autres [2]; mais l'Evangile, en proclamant le seul vrai Dieu, anéantissait tous les êtres fantastiques auxquels l'idolâtrie avait donné ce nom, et détruisait les institutions, les habitudes, les intérêts qu'ils avaient fait naître; l'ancien ordre social s'en trouvait ébranlé, renversé jusque dans ses fondemens. Faut-il donc s'étonner de tant d'efforts furieux pour détruire la réligion chrétienne, de la part d'hommes qui, ne la considérant que sous des points de vue contraires à leurs préjugés ou à leurs passions, en redoutaient les incalculables conséquences [3]?

DÉBUT DE LA SIXIÈME SCÈNE PRINCIPALE.

12. *Quand il a eu ouvert le sixième sceau.*

SENS.

« Un début spécial annonce une autre prophétie princi-
« pale concernant la sixième espèce d'événemens à laquelle
« Jésus doit donner cours. »

SIXIÈME SCÈNE PRINCIPALE

DÉSIGNANT LA CHUTE DE TOUT POUVOIR DE L'IDOLATRIE.

VI. 12—17. *Il s'est fait un grand tremblement de terre. Le soleil est devenu sombre comme un sac fait de poil; la lune*

(1) On peut revoir ici quelques détails que nous avons donnés ailleurs sur ces persécutions. II, 3, 9, 10 et 13.

(2) Les païens se persuadaient aisément que sous des noms différens ils invoquaient les mêmes divinités.

(3) Au reste, les historiens modernes en général reconnaissent la grande multitude des martyrs sous plusieurs empereurs, surtout dans la persécution ordonnée par Dioclétien. (*Hist. univ.* par de Ségur, tom. XI, pag. 259, 287.)

est devenue en sang; les étoiles sont tombées sur la terre, comme des figues qui ne peuvent parvenir à maturité tombent d'un figuier agité par un grand vent; et le ciel s'est retiré comme un livre qu'on roule. Même toute montagne et toute île ont été expulsées de leurs places. Les chefs de la terre, les grands, les officiers de guerre, les riches, les puissans, tout esclave et tout homme libre se sont cachés dans les cavernes et dans les rochers des montagnes; et ils disent aux montagnes et aux rochers : Tombez sur nous, et nous mettez à couvert de la face de celui qui est assis sur le trône et de la colère de l'agneau, parce que le grand jour de sa colère est venu; et qui pourra subsister?

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

PREMIÈRE PRÉDICTION.

12. *Il s'est fait un grand tremblement de terre.*

NOTE.

[*Un tremblement de terre*] C.-à-d. une catastrophe dans un état, V. 60.

SENS TOTAL.

« Il arrivera une très grande catastrophe. »

ACCOMPLISSEMENT.

Sur la fin de la période que comprend cette vision, l'on vit une grande catastrophe (dont les détails vont suivre).

DEUXIÈME PRÉDICTION.

12. *Le soleil est devenu sombre comme un sac fait de poil.*

NOTES.

[*Le soleil*] C.-à-d. le souverain, V. 167. [*Sombre*] Le mot grec signifie *noir, noirâtre, brun, sombre*. [*Comme un sac de*

poil] Les anciens portaient sur la peau, par mortification, un vêtement fait d'un tissu de poil de chèvre, ou de quelque autre poil rude et piquant. Ce vêtement, emblème, tantôt de l'humiliation, tantôt de la douleur, tantôt de la pénitence, était sombre, c.-à-d. noirâtre, ou gris, où brun, ou livide, ou de couleur tannée. Cela montre que l'adjectif qui précède les mots *comme un sac de poil*, et que les versions ordinaires ont rendu par *noir*, doit être traduit par *sombre*. L'épithète *sombre* se prend dans le figuré pour *triste, lugubre;* et le *sac fait de poil* désigne un état de grande souffrance (*Vocab.* J.). *Le soleil sombre* ou *livide* signifie donc le souverain dépouillé de sa splendeur par la mort; et la comparaison ajoutée, *comme un sac fait de poil*, désigne de grandes souffrances qui accompagneront pour lui la perte de la couronne et de la vie. Si c'était un simple détrônement qu'eût voulu désigner l'Esprit divin, la scène présenterait seulement le *soleil obscurci*, comme le fait une autre qui n'a qu'un but de cette nature (VIII, 12.).

SENS TOTAL.

« Le souverain sera renversé du trône; et sa chute sera « accompagnée pour lui d'une mort cruelle. »

ACCOMPLISSEMENT.

De neuf empereurs qui régnèrent pendant les dernières persécutions contre les chrétiens (c.-à-d. depuis l'an 303 jusqu'à l'an 324), et dont sept s'étaient montrés leurs cruels ennemis, un seul, qui les protégeait et qui embrassa l'Evangile, conserva le sceptre; et il devint maître de tout l'empire l'an 324. Trois furent condamnés à mort par leurs rivaux; et quatre périrent par le suicide, par la guerre ou par une cruelle maladie : deux déplorèrent leur cruauté contre les disciples du Christ [1]. Vivement frappés, soit de la

(1) Eusèb. *Hist. eccl.*, l. VIII c. 16, 17; l. IX, c. 8, 9, 10. *de Vita Const.* l. I, ch. 59. — Zozim, l. II, p. 82, 88, 673, 676. Lact. *de Morte persecutor.*, c. 29, 30 et 26, 33, 34, 42, 49, 50. Socrat. l. I, c. 4. Sozom, l. I, c. 7.

chute si rapprochée de tous ces princes persécuteurs, dont la terrible conjuration menaçait l'église de sa ruine, soit des tragiques circonstances de cette chute, ne la regarderons-nous pas en même temps comme répondant parfaitement à l'emblème offert dans le texte? Et, qu'on se représente la personne de Galère couvert d'insectes qui le dévorent, celle de Maximin desséché par le marasme, celle de Maxence retiré mort des eaux et décapité, celle de Dioclétien mourant d'épuisement ou de poison, celles enfin de Sévère, de Maximien et de Licinius expirant sous le cordeau, ou perdant la vie par une lente effusion de leur sang; ne sera-t-on pas même tenté, à l'aspect de ces corps pâles et livides, en proie successivement à la douleur et à la mort, de prendre au propre aussi bien qu'au figuré cette expression effrayante *sombre comme un sac fait de poil?*

TROISIÈME PRÉDICTION.

12. *La lune est devenue en sang.*

NOTES.

[*La lune*] C.-à-d. l'héritier présomptif de la couronne, V. 168. Ce mot peut également désigner des héritiers, etc. (Pr. LXIII.). Il devait naturellement en être plusieurs dans l'empire, à cette époque dont nous venons de parler, où l'on vit six empereurs à la fois; d'autant plus que les héritiers présomptifs du trône pouvaient être les fils des empereurs régnans, ou leurs gendres : ou même des généraux de leurs armées : car on avait vu précédemment de fréquens exemples de ces divers cas. [*Sang*] C.-à-d. mort violente, causée par une guerre, un massacre ou un supplice, V. 20.

SENS TOTAL.

« Les héritiers présomptifs de la couronne périront par « mort violente. »

ACCOMPLISSEMENT.

Tous les enfans de ces sept princes, et les femmes ou veuves de trois d'entre eux furent mis à mort. Et il périt deux grands généraux, dont l'un fut tué dans une guerre contre Constantin, et l'autre, qui avait été créé César, fut condamné à mort pour cause de conspiration ; en sorte qu'il ne resta plus un seul des héritiers présomptifs du trône [1].

QUATRIÈME PRÉDICTION.

13. *Les étoiles sont tombées sur la terre, comme des figues qui ne peuvent parvenir à maturité tombent d'un figuier agité par un grand vent.*

NOTES.

[*Les étoiles*] C.à-d. les grands officiers de l'état, V. 169. Dans l'empire romain, les principaux officiers étaient le préfet du prétoire, les consuls et les autres membres du sénat. [*Terre*] C.-à-d. état de sujet, V. 118. [*Des figues qui ne peuvent parvenir à maturité.*] Il est des figues de cette espèce : elles tiennent fortement à l'arbre, où elles restent après que toutes les autres ont été cueillies ou sont tombées de maturité : elles ne s'en détachent que par un vent violent. Leur ténacité désigne ici le grand pouvoir dont auront joui les hommes dont il s'agit, et qui aura paru les affermir pour toujours dans leur poste. Le *grand vent* qui les abat désigne une cause extraordinaire, une force bien supérieure à celle de ces personnages, qui les destituera, mais sans des circonstances tragiques pour leurs personnes, dont rien ici n'offre d'indice. On trouve la même comparaison dans la prophétie de Nahum (III, 12.).

SENS TOTAL.

« Les grands officiers de l'état seront destitués par l'effet « d'une force puissante à laquelle ils ne pourront résister. »

(1) Panég., c. 6, p. 138 et 139, et c. 7, p. 166, 169.

ACCOMPLISSEMENT.

Il aurait pu arriver, après la mort des empereurs et des héritiers présomptifs de la couronne, que le sénat s'emparât du pouvoir suprême, et fît comme eux régner l'idolâtrie. Mais leur chute entraîna celle de ce corps. Constantin et ses premiers successeurs laissèrent bien encore quelques païens dans le gouvernement; mais ceux-ci, loin de favoriser le paganisme, furent obligés de maintenir et faire exécuter les décrets de ces princes en faveur de la religion chrétienne : comme païens, ils ne furent plus que de simples particuliers.

CINQUIÈME PRÉDICTION.

13. *Et le ciel s'est retiré comme un livre qu'on roule.*

NOTES.

[*Le ciel*] C.-à-d. le Gouvernement, V. 117. [*Un livre qu'on roule*] Les livres des anciens étaient formés de longues feuilles de papier ou de vélin, écrites seulement d'un côté, et posées les unes sur les autres : on les roulait pour les fermer.

OBSERVATION.

Cette figure représente la fin absolue du gouvernement païen; et son but essentiel est de désigner la manière dont cette abolition aura lieu, tout comme plus haut la comparaison *du sac de poil* a désigné celle dont les empereurs perdront le trône. Elle marque qu'elle s'opérera, non tout à coup, mais avec lenteur et par parties successives.

SENS TOTAL.

« Cette abolition du gouvernement sera opérée, non « tout d'un coup, mais par parties successives. »

ACCOMPLISSEMENT.

La chute qu'on vient de voir des empereurs, de leurs

héritiers présomptifs, et des grands officiers de l'état, opéra l'abolition absolue du gouvernement païen, qui n'eut lieu que graduellement et durant un espace de dix-sept années, commençant, l'an 307, par la mort de Sévère, et finissant, l'an 325, par celle de Licinius. Elle eut un effet durable, l'empire ayant toujours dès lors conservé des princes chrétiens, excepté Julien, dont le règne, quoique exerçant un genre de persécution contre les chrétiens, n'a pas mérité aux yeux de l'Esprit divin d'être compté comme une exception, parce qu'il fut de très courte durée.

SIXIÈME PRÉDICTION.

14. *Même toute montagne et toute île ont été expulsées de leurs places.*

NOTES.

[*Toute montagne*] C.-à-d. toutes les personnes revêtues d'une autorité religieuse, V. 124; savoir, les pontifes et les prêtres païens. [*Toute île*] C.-à-d. toutes les personnes revêtues d'une autorité politique, V. 123. Il ne s'agit ici que d'une autorité inférieure ou subalterne, les prédictions précédentes ayant désigné les autorités supérieures par d'autres symboles. [*Expulsées*] Voyez la note sur ce mot au v. 5 du chap. II. [*Places*] C.-à-d. emplois, V. 5.

SENS TOTAL.

« Même toutes les personnes revêtues de quelque autorité « religieuse, et toutes celles revêtues de quelque pouvoir po- « litique en seront dépouillées. »

ACCOMPLISSEMENT.

Dans aucune partie de l'empire il ne resta la moindre autorité aux païens, comme païens. Plusieurs remplirent bien pendant un temps la fonction de préfet ou d'autres charges civiles ou politiques, mais ce ne fut que comme sujets des empereurs et établis par eux, et tenus même à protéger les chrétiens. Il y eut bien aussi pendant un temps, en divers

lieux, des pontifes et des prêtres qui exerçaient des fonctions religieuses, et même les deniers publics fournissaient aux frais des sacrifices[1]; les princes croyant devoir, par prudence ou équité, conserver quelque ménagement pour l'ancien culte national, tout en cherchant à l'extirper par des voies de douceur. Mais aucun prêtre ou pontife ne put imposer aucune obligation, ni infliger la moindre peine aux chrétiens, pas même à des païens rebelles à quelqu'un de leurs ordres, n'étant point soutenus par l'autorité du gouvernement.

SEPTIÈME PRÉDICTION.

15—17. *Les chefs de la terre, les grands, les officiers de guerre, les riches, les puissans, tout esclave, et tout homme libre se sont cachés dans les cavernes et dans les rochers des montagnes; et ils disent aux montagnes et aux rochers : Tombez sur nous, et nous mettez à couvert de la face de celui qui est assis sur le trône et de la colère de l'agneau, parce que le grand jour de sa colère est venu; et qui peut subsister?*

NOTES.

[*Les chefs de la terre*] C.-à-d. les ministres de la religion, V. 122. [*Les officiers de guerre*] Le grec porte proprement ceux qui commandent mille hommes. — Les diverses classes d'hommes dont on trouve ici l'énumération sont en grande partie les mêmes qui ont été auparavant désignés par les termes d'*étoiles*, de *montagnes*, d'*îles*. Mais la prédiction présente regarde leurs personnes proprement dites, qui

(1) Plus tard, les princes refusèrent ces deniers, et interdirent tout sacrifice, tout exercice extérieur du paganisme. Ils en vinrent à exclure les idolâtres de tout emploi dans l'état. Quelquefois même des moyens rigoureux furent mis en usage pour faire renoncer des païens à leur culte. Pourquoi souilla-t-on une bonne cause par la violation de l'humanité et de la justice? Voilà l'abus auquel entraîne facilement l'orgueil de la puissance. Mais ce mal fut de courte durée; et peut-être s'excuse-t-il à un certain point par la vive crainte qu'on devait avoir de la liberté d'une religion si hautaine et si sanguinaire, qui aspirait sans cesse à reprendre son ancienne domination.

doivent être frappées de la plus grande terreur ; tandis que la précédente ne regarde que leurs pouvoirs qui doivent cesser. [*Ils se sont cachés dans les cavernes et dans les rochers des montagnes*] Cette figure, qu'on voit employée dans l'Ancien-Testament et dans les Évangiles (Es. II, 19; Luc. XXIII, 30.), exprime la honte, la douleur et l'effroi ; et elle confirme que les diverses personnes désignées sont des ennemis du christianisme. [*La face*] C.-à-d. la domination, la suprême puissance, V. 16. [*Celui qui est assis sur le trône*] C.-à-d. le vrai Dieu, considéré comme exerçant l'administration religieuse du monde, V. 154, et venant d'établir son règne dans l'empire à la place de celui des fausses divinités. [*L'agneau*] C.-à-d. Jésus-Christ, considéré comme ayant souffert la mort dans la personne de ses dissiples (Pr. LXXX.). [*Le grand jour de sa colère*] C.-à-d. le temps de faire éclater sa vengeance contre les cruels ennemis des chrétiens, et cela par les mains de ceux-ci armés du pouvoir souverain dans l'état. [*Est venu*] C.-à-d. ne tardera pas d'arriver (Pr. LXXXV.). [*Qui pourrait subsister*] C.-à-d. auquel de nous resterait-il le moindre moyen de se soustraire aux terribles coups dont nous sommes menacés ?

OBSERVATIONS.

1° Les païens qui parlent ici demandent à *être mis à couvert de la face de celui qui est assis sur le trône*. En mettant cette demande dans leur bouche, l'Esprit divin marque clairement qu'ils seront si frappés de la ruine presque miraculeuse du paganisme opérée sous leurs yeux, qu'ils trembleront à l'idée de la souveraine majesté du Dieu qu'ils auront obstinément rejeté.

2° La demande qu'ils ajoutent *d'être mis à couvert de la colère de l'agneau*, marque qu'ils seront forcés en même temps de reconnaître la divine puissance dont Jésus sera revêtu pour punir leurs cruautés contre son église. Ces hommes attribuent à ce divin Seigneur *la colère*. Ce terme, appliqué

quelquefois à Dieu dans l'Ecriture, s'y prend figurément pour exprimer une vive indignation de sa part contre le péché; mais il est pris ici au propre, étant mis dans la bouche de ces idolâtres qui, connaissant mal le Fils de Dieu et lui attribuant les mêmes passions qu'à leurs divinités, s'attendront à une cruelle vengeance de sa part, exercée par les mains de ses disciples, qu'ils croiront animés du même courroux.

3° Remarquons vers quels objets ils se réfugient, *vers les cavernes et les rochers des montagnes*, comme leur seul asile; et surtout quelle demande ils adressent à ces masses suspendues sur leur tête, celle de les écraser de leurs poids. Ils préféreraient à l'opprobre accablant et aux supplices affreux qu'ils attendent, non pas seulement l'exil dans les lieux les plus sauvages, mais sa mort même la plus violente. Cette figure énergique exprime le plus haut degré de la consternation, de la douleur et du désespoir. On la trouve dans l'Ecriture employée par Osée (X, 8.) prédisant la ruine du royaume d'Israël, par Esaïe (II, 19, 21.) annonçant de grands malheurs à Jérusalem, et par Jésus-Christ prédisant la ruine finale de l'empire judaïque (Luc, XXIII, 30.) Et cette même invocation qu'ils font aux *montagnes* et aux *rochers*, au lieu de recourir avec confiance à leurs anciennes divinités pour obtenir leur protection contre de tels périls, ne montre-t-elle pas qu'ils reconnaissent l'impuissance et le néant de ces dieux prétendus, incapables de défendre leur ridicule empire?

4° Cependant cette confusion et cette terreur des idolâtres peuvent bien n'être pas suivies d'une reconnaissance formelle de la divinité de l'Evangile. Que de pécheurs ne voit-on pas, pénétrés de tels sentimens et même de remords au sujet de leurs fautes, les déplorer, non pour le crime même qu'ils ont commis, mais pour les maux qu'il leur a attirés ou qu'ils redoutent! Tel fut le désespoir de Judas. Et ici le texte n'ajoute pas un mot qui exprime une douleur réelle de la conscience des idolâtres consternés dont il présente le tableau.

SENS TOTAL.

« Les ministres de la religion, les grands, les officiers de « guerre, les riches, les puissans, tous les esclaves et toutes les « personnes libres indistinctement, seront pénétrés d'une « honte et d'une douleur inexprimables *à la vue du renverse-* « *ment total du paganisme dans l'empire.* Dans leur effroi et leur « désespoir, ils consentiraient à tout souffrir, pour se sous- « traire aux effets du règne du vrai Dieu dans l'État, et à la « terrible vengeance qu'ils redouteront de la part de Jésus « qu'ils auront indignement persécuté dans la personne de « ses disciples : pensant qu'il ne tardera pas à les punir par la « force irrésistible de ceux-ci armés du souverain pouvoir. »

ACCOMPLISSEMENT.

A la douleur de cet abaissement du paganisme se joignit, dans l'esprit de ses plus violens fauteurs, la perte de tout espoir de le voir jamais reprendre son empire. Les prêtres, les personnes élevées en dignité et les personnes de toutes conditions furent pénétrées d'une honte et d'une douleur inexprimables, à la vue de cette étonnante chute de leur superbe et despotique religion, surtout à la vue du glorieux règne de ce Dieu qu'ils avaient si indignement outragé. Et loin de continuer aucune vexation contre les chrétiens, ils furent tellement effrayés au souvenir de leur précédente cruauté à leur égard, qu'ils se crurent déjà accablés des plus terribles coups de leur colère. Car, supposant en eux le désir d'une éclatante vengeance, et les voyant armés de la force du gouvernement, ils les regardaient comme autant d'instrumens de la punition du ciel [1] prête à fondre sur leurs têtes. Ils se trompèrent sans doute dans l'appréhension des effets du ressentiment des chrétiens [2]; mais ils ne se trompèrent point dans

(1) Eusèb. *Hist. ecclés.* L. VIII, chap. 16, L. IX, chap. 10. Lact. *de mort. persecutor,* chap 33, 49.

(2) Dans le combat même, Constantin exhorta ses troupes à épargner le sang

celle de voir leurs prétendues divinités s'évanouir pour toujours devant le Dieu de l'Evangile.

REMARQUES GÉNÉRALES SUR CETTE SCÈNE.

I. L'événement sujet de cette scène ayant été précédé de grandes persécutions contre les chrétiens, il est digne d'être remarqué qu'il est prédit à la suite de celles-ci.

II. Admirons la sage et puissante intervention de la Providence qui, en livrant à une mort tragique tous les princes coupables de ces atroces injustices, conserva au milieu même de grands périls, et rendit maître de tout l'empire celui qui seul, non-seulement avait protégé les chrétiens de ses états particuliers et avait fait tous ses efforts pour apaiser envers les autres la fureur de ses collègues, mais qui devait bientôt embrasser lui-même l'Evangile, le rendre dominant et y attacher le cœur de ses sujets, et dont les fils, animés du même zèle, devaient par leurs soins en affermir pour toujours l'heureux établissement.

AVERTISSEMENT.

Après cette VIe scène principale viennent quatre scènes intermédiaires, où sont désignées quatre sortes de choses qui suivront la chute des princes idolâtres dans l'empire, distinctes des événemens principaux.

ennemi ; et il ordonna d'user de pitié envers les vaincus, promettant une récompense pour tout ennemi vivant qu'on lui amènerait. Eusèb. *de Vit. Constant.* L. II, chap. 10, 11, 13, 18. On ne voit point de représailles de la part d'aucun Chrétien pour les injures et les cruautés sans nombre dont ils s'étaient vus si long-temps les malheureux objets.

PREMIÈRE SCÈNE INTERMÉDIAIRE

DÉSIGNANT UNE GRANDE PAIX DANS L'EMPIRE.

SIGNE DISTINCTIF.

VI. — 1. *A la suite de cela j'ai vu.*

SENS.

« Un signe distinctif annonce une prophétie intermédiaire « relative à un événement qui aura lieu à la suite de celui qu'a « désigné la dernière scène ; *prophétie portant ce qui suit* » :

PRÉDICTION UNIQUE.

1. *Quatre anges qui se tenaient vers les quatre coins de la terre, retenant les quatre vents de la terre ; afin qu'il ne soufflât point de vent ni sur la terre, ni sur la mer, ni sur aucun arbre.*

NOTES.

[*Les quatre coins de la terre*] C.-à-d. les divers côtés du monde, la terre étant prise ici dans un sens propre. [*Les quatre vents de la terre*] Les Hébreux distinguaient, comme nous, quatre vents principaux, un du nord, un du midi, un de l'orient et un de l'occident. Les prophètes se servaient figurément de l'expression présente pour désigner diverses causes de terribles révolutions, de destruction ou de grands maux pour les états (Jér., XLIX, 36 ; Dan., VII, 2.). C'est évidemment ce sens qu'elle a ici. [*Quatre anges*] Ces *anges* ne peuvent désigner des *armées*, des peuples, des hommes quelconques ; car est-il donné à des hommes quels qu'ils soient, de détourner *les vents* pris au propre ou de détourner de dessus un empire toute cause possible de malheur ? Ce sont donc ou des anges proprement dits, ou des emblèmes de la Providence. Quoi qu'il en soit, cette Providence étant la première cause de la chose prédite, notre explication peut la lui attribuer. [*La terre et la mer*] C.-à-d. l'église et l'état,

V. 114, 115. [*Arbre*] C.-à-d. chrétien : le mot *terre*, auquel celui-ci est joint, signifiant l'église.

SENS TOTAL.

« A la suite de ce renversement des princes idolâtres, la « divine Providence éloignera de l'empire toute cause de « trouble pour l'état, pour l'église et même pour tout chré- « tien en particulier. »

REMARQUE.

On pense bien que la chose ici prédite ne doit avoir qu'une durée plus ou moins limitée. La scène suivante va désigner des événemens d'une nature contraire qui lui succéderont.

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis l'année même (324) où la puissance du paganisme fut abattue par Constantin dans tout l'empire jusqu'à l'an 329, ce vaste état, qui avant cette époque avait été constamment tourmenté par des guerres au dedans et au dehors et par des persécutions contre l'église, n'eut à souffrir d'aucune de ces causes de malheur public. Il goûta ainsi les douceurs d'une paix universelle dont il avait été long-temps privé. Ce calme, après tant de troubles et de malheurs, inspira un contentement si vif qu'on frappa une médaille (dont quelques exemplaires sont parvenus jusqu'à nous) portant d'un côté la tête de Constantin et son nom, et de l'autre *l'heureux calme*. Divers écrivains s'étendirent fort sur cette paix aussi heureuse qu'inespérée : surtout Eusèbe et Lactance, dont les écrits subsistent encore, qui la célèbrent d'un ton de triomphe et de religieuse gratitude. *Eusèbe* y applique ce passage du Psalmiste: « *Venez ici, et considérez les choses mer-* « *veilleuses que le Seigneur a opérées ; c'est lui qui fait cesser la* « *guerre jusqu'aux extrémités du monde ; il rompt les arcs, brise* « *les lances et consume les chariots de guerre* », Ps. XLVI, 9. « Nous avons vu tout cela de nos yeux », ajoute cet historien, « et nous en sommes ravis de joie [1]. » « Dieu, dit Lactance,

(1) *Hist. ecclés.* L. I, chap. 1.

« a séché nos larmes et réjoui nos cœurs affligés, la paix est « rendue à la terre, et l'église mourante renaît; un air pur et serein, un jour brillant et doux succède, selon nos souhaits, aux coups violens de la tempête [1]. » Ne dirait-on pas que cet écrivain commente ici ces paroles du texte : *Des anges retiennent les quatre vents, afin qu'aucun ne souffle ni sur la terre ni sur la mer, ni sur aucun arbre?* Ajoutons. Quoique pendant le reste de la vie de Constantin, c.-à-d. jusqu'à l'an 337, les Romains aient eu à repousser quelques peuples qui se montraient sur divers points des frontières, ce temps même peut être compris dans l'accomplissement de la présente prédiction : ces courtes invasions aux extrêmes limites de l'empire étaient à peine des guerres, le corps de l'état ne s'en ressentait point.

SECONDE SCÈNE INTERMÉDIAIRE

DÉSIGNANT LA PERSÉVÉRANCE D'UN PETIT NOMBRE SEULEMENT DE CHRÉTIENS DANS LA PURETÉ DES CULTES ET LA CONSTANTE CONSERVATION DE CE CORPS DE FIDÈLES.

SIGNE DISTINCTIF.

2. *Puis j'ai vu.*

SENS.

« Un signe distinctif annonce une autre prophétie inter« médiaire *portant ce qui suit* »:

PRÉDICTION UNIQUE.

2.—8. *Un autre ange montant du lever du soleil, et tenant un sceau du Dieu qui donne la vie, a crié à haute voix aux quatre anges qui ont eux-mêmes reçu le pouvoir de nuire à la terre et à la mer; et il leur a dit: Ne nuisez point à la terre, ni à la mer ni aux arbres, jusqu'à ce que nous ayons mis le sceau sur le front des serviteurs de notre Dieu. J'ai entendu que le nombre de ceux qui étaient marqués était de cent quarante-quatre*

(1) *De mort. Persec.* chap. 1.

mille, de toute tribu des enfans d'Israël. Il y en avait douze mille de marqués de la tribu de Juda, douze mille de la tribu de Ruben, douze mille de la tribu de Gad, douze mille de la tribu d'Azer, douze mille de la tribu de Nephtali, douze mille de la tribu de Manassé, douze mille de la tribu de Siméon, douze mille de la tribu de Lévi, douze mille de la tribu d'Issachar, douze mille de la tribu de Zabulon, douze mille de la tribu de Joseph et douze mille de la tribu de Benjamin.

NOTES.

[*Un autre ange*] Si, comme nous l'avons pensé, les quatre anges du v. précédent ne désignent pas des hommes, celui-ci n'en désigne pas non plus, puisqu'il parle, comme on le voit, aux premiers. C'est donc ou un ange proprement dit, ou une classe d'anges, ou simplement la divine Providence figurée par ce personnage. [*Le lever du soleil*] Le soleil désignant en certains cas la religion chrétienne, V. 165, peut avoir ici cette signification (Pr. LX.), qui convient bien par son harmonie avec l'acte que fait *l'ange marquant les serviteurs de Dieu de son sceau.* Ce sens admis, que signifiera l'expression *le lever du soleil?* Ce ne sera pas le commencement de la prédication du christianisme dans l'empire romain ou ailleurs, puisque cette religion n'étant nulle part devenue dominante pendant les trois premiers siècles, ce salutaire *soleil* n'était encore pour le monde que sous l'horizon; mais cette expression signifiera le commencement du règne du christianisme dans l'empire romain : événement qui répond bien mieux à cet emblème, et qui eut lieu à la suite du renversement du paganisme, sujet de la scène principale précédente : événement qu'on a vu formellement prédit dans une des scènes anticipées, à la suite du début général, V. 11, 12. [*Un sceau de Dieu*] C.-à-d. une marque d'approbation, de distinction, de la part de Dieu, V. 159. [*Qui donne la vie*] C.-à-d. suprême auteur de l'Evangile, V. 144. (Voy. *Introd.*, art. 15, n° 3.) Que peut marquer cette épithète donnée à Dieu? sinon que ce signe de distinction et de faveur

qu'il va apposer, il l'apposera dans sa qualité de suprême auteur de l'Evangile (Pr. XXVIII.), et qu'ainsi ceux à qui il l'apposera seront regardés de lui comme de vrais chrétiens? Ce qui s'accorde parfaitement avec le sens donné ci-dessus au terme *le sceau de Dieu*. [*Il a crié à haute voix*] Ces mots marquent la grande importance de l'ordre ici donné, et une forte volonté du Seigneur que la chose soit effectuée. [*Aux quatre anges qui ont eux-mêmes reçu le pouvoir*, etc.] Ces anges sont, on le voit, les mêmes qui *ont retenu les quatre vents*, dans la scène précédente. [*De nuire*] C.-à-d. de faire un grand mal, jusqu'à ôter la vie, V. 33. Ici donc est prédite une grande destruction d'hommes (Pr. XLIV.). - [*La terre et la mer*] C.-à-d. l'église et l'état, V. 114, 115. [*Les arbres*] C.-à-d. les chrétiens (*Voy*. la note sur ce mot, au v. 1.). [*Les serviteurs de Dieu*] C.-à-d. les vrais adorateurs de Dieu, soit les chrétiens distingués par la pureté de leur culte et de leur conduite, V. 172. [*Jusqu'à ce que nous ayons mis le sceau sur le front des serviteurs de Dieu*] Ces mots prédisent implicitement que la foi et les vertus chrétiennes seront fort altérées dans une partie de l'église (Pr. XXV.). *Le sceau* indiquant une distinction favorable de Dieu à l'égard de ses vrais adorateurs, peut sans doute supposer qu'il a en vue de les préserver de certain mal ou de les faire jouir de certaine faveur. Ici l'on voit qu'il se propose en effet de les préserver de terribles coups dont *les quatre anges frapperont la terre et la mer*, puisqu'il est dit à ces *anges* de ne point les frapper avant que *les serviteurs de Dieu soient marqués*. Un cas semblable est offert au ch. IX d'Ezéchiel (v. 1—5.), où ce prophète rapporte *que six hommes lui apparurent dans une vision, armés d'instrumens de destruction, et un autre chargé d'imprimer une marque sur le front des gens de bien; et qu'il fut défendu aux premiers de frapper ceux qui porteraient cette marque*. Cependant on ne doit pas entendre ici par cette apposition *du sceau*, que tous les individus soient préservés des malheurs publics qui sont prédits, mais seulement que le Seigneur en conservera un nombre suffisant

pour protester contre les superstitions régnantes, et transmettre aux âges suivans le dépôt de la vérité ; en sorte qu'il restera constamment dans l'église un corps de vrais adorateurs de Dieu, monument et gardien du culte primitif. [*J'ai entendu*, etc.] Sans doute *l'ange* dont il vient d'être parlé a dit à voix haute le nombre de ceux qu'il vient de *marquer*. [*Israël*] Si ce nom était pris ici au propre, la scène présente désignerait la conversion au christianisme d'une partie du peuple juif. Mais il ne peut l'être ; car en ce cas il faudrait aussi prendre au propre les noms des douze tribus, et entendre qu'une partie de chacune d'elles embrassera le christianisme : ce qui ne pourrait s'accomplir du moins d'une façon visible pour personne, puisque la plupart étaient mêlées et confondues long-temps déjà avant cette révélation. D'ailleurs les noms ici offerts de *douze tribus* ne sont pas tous les mêmes que ceux des tribus qui avaient réellement composé le peuple d'Israël ; car on y trouve ceux de *Joseph* et de *Lévi*, à la place de ceux de *Dan* et *d'Éphraïm*. Que faut-il donc entendre ici par le terme *Israël?* L'église chrétienne, comme l'indique le *Vocabulaire* V. 95 ; et ce sens se confirme par la suppression des tribus de Dan et de Bethel, qui, ayant rendu leurs noms odieux par les excès de leur idolâtrie et par le funeste exemple qu'elles avaient donné, figureraient mal ici comme faisant partie du nouvel *Israël*, de l'église de Christ, dont le caractère essentiel est l'adoration du seul vrai Dieu. Pourquoi, dira-t-on peut-être, si le mot *Israël* désigne l'église chrétienne, est-il fait ici l'énumération des noms des douze tribus? n'eût-il pas suffi de dire *les tribus* ou *les douze tribus d'Israël?* Sans doute, si ces noms étaient les mêmes que ceux des douze tribus qui avaient composé ce peuple, cette énumération serait vaine ; mais elle est destinée précisément à marquer, par cette différence de deux noms, que *l'Israël* ici indiqué est figuré. Et si le nombre de *douze* tribus y est offert, quoique l'église chrétienne n'ait pas été de même divisée en douze parties, c'est pour la continuation et le complément de la figure ici employée. Mais il faut en-

tendre ici l'église dans l'empire romain, et non dans le monde en général ; car *l'ange qui tient le sceau de Dieu*, étant monté *du lever du soleil*, c.-à-d. dès l'établissement du christianisme dans cet empire, cela montre que c'est dans celui-ci que ce *sceau* sera imprimé ; qu'en conséquence c'est dans celui-ci que vivront les fidèles qui doivent en être *marqués*, et qu'auront lieu ces maux dont ils doivent être garantis. [*Toute tribu*] Comme les tribus d'Israël occupaient chacune une partie distincte de la Judée, ici ces mots signifient l'universalité ou seulement la plus grande partie (Pr. LXXIV.) des peuples qui composeront l'église chrétienne dans l'empire. [*Le nombre de ceux qui ont été marqués était de cent quarante-quatre mille, de toute tribu des enfans d'Israël*] Ce nombre indique à la fois que les chrétiens fidèles à la pureté du culte ne formeront qu'une faible minorité de l'église, et que cette minorité ne laissera pas d'être sensible et respectable.

OBSERVATIONS.

1° On voit ici que le grand nombre d'hommes qui composent une société religieuse ne prouve point que la vérité soit chez eux exclusivement, comme le prétendent les catholiques romains. Le principe que ceux-ci font valoir en faveur de leur propre église n'est d'ailleurs appuyé par aucun trait de l'Écriture-Sainte. On voit au contraire qu'il ne restait pendant un temps chez le peuple juif *que sept mille hommes qui ne rendissent aucun culte à Bahal*, I. Rois, XIX, 18.

2° Dans ces paroles du texte, *l'ange est monté du lever du soleil*, il est évidemment sous-entendu qu'avant ce *lever*, c.-à-d. avant l'établissement du christianisme dans l'empire, le Seigneur n'aura point à faire de distinction au moins essentielle dans la généralité des chrétiens, par rapport au culte et à l'obéissance qu'ils lui rendront ; mais que, peu de temps après, la corruption à ces deux égards s'introduira dans l'église et s'y répandra de plus en plus, au point qu'il ne restera de fidèles que le petit nombre désigné dans cette prédiction.

3° Puisque ceux qui sont *marqués du sceau* sont tirés de *toute tribu d'Israël*, cela indique que les fidèles observateurs de la pureté du culte seront répandus dans l'universalité ou la généralité des parties de l'empire où l'église résidera (Pr. LXXIV.).

4° Le nombre de ceux qui sont *marqués* dans chaque tribu étant de *douze mille*, cela indique que les fidèles dont il s'agit ne formeront dans chacun de ces pays qu'une petite partie de la population (plus ou moins nombreuse sans doute dans les uns que dans les autres, malgré l'égalité du nombre des *marqués*). En conséquence leur culte n'y sera pas dominant, et ils pourront être opprimés par la majorité.

5° Une prophétie contenue dans une des visions suivantes (XIV, 1—6.) apprend que ce corps de vrais chrétiens subsistera dans l'empire, soit dans les états qui se formeraient de celui-ci, jusqu'au temps où la pureté du culte s'y rétablira.

6° Les malheurs ici annoncés d'une manière générale seront prédits avec détail dans la vision qui suit; et ils seront présentés dans quelques-uns de ses points, d'abord comme des châtimens propres à ramener les coupables dans le devoir, puis comme une punition finale de leur endurcissement.

SENS TOTAL.

« Après l'établissement du christianisme dans l'empire,
« *la corruption du culte et de la conduite venant à s'y introduire*,
« il n'y restera enfin qu'un petit nombre permanent de
« vrais adorateurs que distinguera l'œil de Dieu, suprême
» auteur de l'Evangile. Quand une grande destruction, *châ-*
« *timent d'un tel désordre*, fondra sur l'état et sur l'église, sa
« Providence sauvera une partie de ces fidèles, petite en
« comparaison de la totalité de l'église, mais assez grande
« pour former un corps respectable au milieu d'elle. Ce corps
« réparti dans la généralité des provinces de l'empire, ne
« sera dans chacune qu'une faible minorité de la popula-
« tion. »

Cette prédiction se divise en quatre points, que nous distinguerons dans l'exposition des faits qui l'ont accomplie.

PREMIER POINT.

(Après que le christianisme sera devenu dominant dans l'empire, la corruption du culte et de la conduite s'y introduira, et s'y répandra de plus en plus.)

ACCOMPLISSEMENT.

1. Citons d'abord ce qui concerne le culte.

Déjà, à la vérité, au IIe et au IIIe siècle, il fut dérogé dans quelques églises à la simplicité et à la perfection primitives du culte, par l'introduction de rites et d'ornemens divers. Mais ces pratiques n'étaient encore que peu nombreuses, peu répandues et purement de forme. Au IVe et au Ve siècle, il s'en introduisit d'autres, répréhensibles, contraires à l'esprit de l'Evangile et nuisibles à la vraie piété, quoiqu'elles ne portassent pas proprement atteinte au fondement du salut; et cette superstition atteignit la plus grande partie de l'église. Dans le IVe, après que le christianisme eut été établi dans l'empire, on commença à rendre des honneurs aux martyrs, honneurs qui furent peu à peu calqués sur le culte qu'on avait rendu aux fausses divinités, et en général on reporta dans le christianisme plusieurs rites et usages du paganisme[1]. Partout on supposait des miracles. Quantité de gens et surtout de moines parcouraient les provinces pour vendre des reliques des saints, fausses pour la plupart, auxquelles on attribuait des propriétés merveilleuses. L'empire fut inondé d'un nombre prodigieux de moines de différens ordres et de vierges solitaires. Les fêtes des martyrs furent multipliées à l'excès; et même ces jours, destinés à la dévotion, étaient le plus souvent passés dans la débauche et dans toutes sortes de

(1) Ce qui est reconnu par quelques écrivains de l'église romaine (Baronius, entre autres, *Annal.* l'an 36), et ce que démontre très bien un ouvrage intitulé: *Les conformités des cérémonies modernes avec les anciennes.*

désordres[1]. Au Ve siècle, le dessein d'expliquer certains mystères inexplicables égara les hommes dans un labyrinthe de disputes et de controverses, et les plongea dans des ténèbres plus épaisses encore que celles qu'on voulait éclaircir.

La superstition fit tous les jours plus de progrès. On invoquait une infinité de saints décédés, et l'on allait, dans plusieurs endroits, jusqu'à rendre à leurs images un culte particulier. Le culte chrétien, ayant triomphé du paganisme, et étant devenu le culte de l'état, parut devoir être accompagné de pompe et d'éclat : ce qui fit multiplier singulièrement les temples, les autels, les images, les vases sacrés, les ornemens des églises, les couvens; et amena l'altération de ce culte, en même temps qu'il en bannit la belle et édifiante simplicité. Les anciens écrivains avouent ingénuement que la véritable piété était comme étouffée sous le poids des cérémonies dont on l'avait chargée[2].

Tel fut le commencement de la corruption du christianisme. On peut facilement le reconnaître par les considérations suivantes :

I. On ne trouve, dans l'histoire des premiers siècles, aucun fait qui montre que certaines opinions et certaines pratiques fussent alors adoptées. Si elles l'eussent été, on en verrait nécessairement des traits presque à chaque page.

II. On y trouve un grand nombre de faits qui montrent le contraire[3].

(1) Grég. de Nysse, *Orat ad eos qui Hierosol. adeunt.* T. III, opp., p. 568. Jérem. Ep. XIII, *ad Paulinum de Instituto Monachi.* T. I, p. 66. Beausob. *Hist. du Manich.* T. II, p. 642. August. Ep. CXIX *ad Januarium.*

(2) Lactance *Divin. Instiut.* L. I, p. 164. Sulpice Sévère, Ep. I, p. 364. Dialog. I, p. 419. Zacharie de Mytilène. *De opificio mundi,* p. 165.

Le VIe siècle et les suivans apportèrent de nouvelles superstitions et de nouveaux abus bien plus graves encore que les précédens, allant jusqu'à corrompre le fond même de la religion. (Nous aurons occasion d'en offrir le détail, sur le v. 5 du chap. XIII.)

(3) Ainsi, relativement à l'évêque de Rome, on voit que tous les évêques recevaient comme lui le titre de *pape*, de *sainteté*, et étaient absolument indépendans de lui dans l'administration de leurs diocèses. De même, concernant les

III. On trouve dans les ouvrages de plusieurs pères [1], un grand nombre d'instructions, qui prouvent que leurs opinions et celles des églises qu'ils gouvernaient différaient en plusieurs points, même très essentiels, de celles qui ont prévalu dans la suite [2].

IV. L'histoire des temps suivans montre clairement l'introduction de plusieurs articles de foi et de plusieurs rites, et l'époque de leur première apparition [3].

images, on vit Irénée au IIe siècle, reprocher aux Gnostiques d'en avoir (L. I, chap. 8.); et au IVe, Epiphane, illustre évêque en Chypre, déchira un voile appendu à la porte d'un temple, où était peinte l'image de Jésus-Christ ou de quelque saint, acte qu'il ne se fût point permis si l'usage des images eût été général à cette époque (Epiph. Ep. 101, *ad Pammach.*).

(1) C.-à-d. évêques ou docteurs de la primitive église, dont celle-ci approuva et reçut la doctrine, et dont les ouvrages sont cités par les catholiques comme des autorités.

(2) Ainsi, concernant la sainte Cène, Justin Martyr (*Dialog. ad Triph.*), Tertullien (Cont-Marc, L. IV, chap. 44, et L. III, chap. 19.), saint Augustin (*cont. Adim.* chap. 12, in Psalm. 98 *de doct. Christ.* chap. 16.), Gelase, évêque de Rome (*cont. Eutych. et Nestor.*), Théodoret (1er et 2e dialog. immob.), enseignaient que « le pain et le vin de la sainte Cène sont des figures du corps et du « sang de Jésus-Christ; que, même après la consécration, ces signes mystiques ne « changent point de nature, et conservent la substance de pain et de vin ». Ainsi, concernant les saints, Augustin (*De curâ pro mort.* chap. 13.), Cyrille (*cont. Jul.* L. VI.), Théodoret (*in Ep. ad. Col.* II.), Chrysostome (*Hom.* 8 *in Matt.*) disent : « Les saints ne sont point nos médiateurs, nous ne les adorons ni ne les in- « voquons point ».

(3) Ainsi, on lit dans saint Augustin, qui vivait sur la fin du IVe siècle et au commencement du suivant, que de son temps on commença à rendre un culte aux peintures (*De morib. eccl. cath.* L. I.). On lit dans Théodoret que l'invocation des saints et des anges commença dans la Phrygie et la Pisidie avant le concile de Laodicée (*In Epist. ad Col.* II, 18.). On voit, au IVe siècle commencer des appels ou recours au siége de Rome; au Ve, Valentinien III, empereur d'Occident, soumettre tous les évêques à la juridiction de ce siége, qui ne s'étendit point cependant sur ceux de l'Orient; puis au VIe, Justinien, empereur d'Orient, donna à l'évêque de Rome le pouvoir de prononcer sur les questions religieuses, le nommant *chef infaillible de l'Église;* puis au VIIe l'empereur Phocas, allant plus loin encore, établit l'évêque de Rome *évêque universel.* Et en général l'exposition que font divers historiens, même très zélés catholiques, tels que Baronius, Eunuphius, Platinus, des décrets, bulles et institutions de divers papes en divers temps,

V. Chose remarquable! Il existe encore de nos jours deux églises dont l'origine remonte au IV[e] siècle, si ce n'est même plus haut, et dont le culte a toujours été le même ou à peu près que le culte pratiqué par l'église protestante. L'une réside dans les vallées du Piémont, l'autre dans la partie méridionale de la presqu'île de l'Inde, en-deçà du Gange. La première, dont les membres ont été appelés *Vaudois*, d'un ancien mot *Vaux* qui signifiait *Vallées*, et dont la croyance est bien connue, a suivi la même doctrine dès les temps anciens, à l'exception de quelques légers changemens dans la discipline et dans quelques rites indifférens, qu'elle a adoptés depuis l'époque de la Réformation [1]. Pendant les cinq siècles qui précédèrent cette révolution religieuse, cette église rédigea des confessions de foi, des instructions catéchétiques et divers écrits particuliers, conformes à sa doctrine actuelle, et dont on a encore aujourd'hui des pièces originales très authentiques [2]. Plusieurs savans, non-seulement de l'église protestante, mais de l'église romaine [3], s'accordent à dire que ce fut des vallées du Piémont que se ré-

n'est-elle pas un aveu formel que plusieurs points, soit de doctrine soit de discipline, qui en sont les objets, n'étaient point reçus auparavant?

(1) Nous avons déjà eu occasion (sur le v. 24 du chap. II.) de parler des Vaudois, des Vallées en particulier, et de la secte des Vaudois en général. On trouve beaucoup de détails fort utiles dans l'*Hist. des Églises vaudoises*, par Léger.

(2) Les plus essentielles furent remises par MM. Antoine Léger et Jean Léger, pasteurs des Vallées, entre les mains de M. Morland, commissaire extraordinaire de Cromwel, puis déposées dans l'université de Cambridge, l'an 1658. Quelques-unes portent la date de leur rédaction. L'une, appelée *la noble leiçon*, est datée de l'an 1100. On trouve aussi dans la bibliothèque de Genève des pièces pareilles, qui y furent portées, l'an 1662, par un ancien pasteur des Vallées, auquel on donna reconnaissance de ce dépôt.

(3) Dans les premiers on compte Théodore de Bèze et Coménius; dans les seconds, le cardinal Hosius (*Hérés. mod.* L. I.), Lyndanus (*Tablett. chron.*), Énée Sylvius, qui a été pape sous le nom de Pie II (*Hist. des Tavorites.*), le cardinal Bellarmin, Alphonse de Castro, Eccius, le jésuite Gautier, La Popelinière (*Hist. de France.* L. I.), le président De Thou (*Hist. de France.* t. I, liv. 27.).

pandit dans l'empire la doctrine qu'embrassèrent depuis le XI[e] siècle un grand nombre de chrétiens appelés d'abord *Vaudois*, puis *Albigeois*, *Léonistes*, *Picards*, *Bohémiens*, *Lyonnais*, *Lollards*, *Wicléfites*, etc., et qui formèrent de nombreuses sociétés, dont la doctrine était la même ou à peu près que celle du protestantisme qui s'établit depuis en divers états de l'Europe [1]. Et même les Vallées étaient regardées comme l'université ou la mère des autres églises vaudoises [2]. Quant aux siècles qui précédèrent le XI[e], voici les argumens qui montrent que la foi des Vaudois des Vallées avait depuis long-temps été la même que celle qu'ils ont professée depuis. 1° Si leur croyance avait été différente, leur histoire ferait probablement mention du changement à quelque époque antérieure. 2° Dans toutes les confessions de foi, toutes les apologies ou requêtes qu'ils ont depuis lors adressées à leurs princes ou à leurs seigneurs, ils ont allégué et affirmé que leur doctrine avait constamment été suivie et ouvertement professée par leurs pères et leurs ancêtres, depuis le temps même des Apôtres; et jamais cette assertion n'a été réfutée. 3° Des auteurs protestans très éclairés [3], ont formellement dit que les églises des vallées du Piémont ont toujours repoussé les traditions papales, qu'elles n'ont jamais reconnu le pontife romain, et qu'ayant conservé dans

(1) Le jésuite Gautier présente, en vingt-sept articles les rapports de la doctrine des Vaudois avec celle de ceux qu'il appelle les *ministres abusés de Calvin* (*Table chron. sur le XII[e] siècle.*).

(2) Cela paraît par un ouvrage d'Illyricus (*Catalogue des témoins de la vérité*, liv. 5.), où sont cités des rapports des inquisiteurs romains (*Histoire des Martyrs*, liv. I, pag. 22), par les ouvrages de Jean Paul Perrin, de Pierre Gille et d'autres, sur les Vaudois, où l'on voit que des chrétiens de divers pays envoyaient étudier la théologie dans les Vallées, et que celles-ci envoyaient des pasteurs en divers lieux même très éloignés, pour y former ou servir des églises. Il existe encore, dit Léger (*Hist. des Églises vaudoises*, p. 19.), une copie d'une lettre des Vaudois à Vladislas V, roi de Bohême, où l'on voit qu'il existait et une grande conformité de croyance et une intime relation entre les églises des Vallées et celles de Bohême, de Hongrie, etc.

(3) Tels que Bèze, Sleidan, Esron, Rudiger, Coménius, Derelincourt, Robert Olivétan.

tous les temps la vraie religion, elles doivent être regardées comme un reste de la primitive église. 4° Des écrivains de l'église romaine [1] conviennent que l'origine de ces églises remonte jusqu'aux premiers siècles du christianisme. Cela est même formellement attesté par deux inquisiteurs qui furent envoyés aux Vallées, l'un au XIII[e] siècle, l'autre au XVII[e], pour s'enquérir exactement de la croyance des Vaudois, et extirper leur prétendue hérésie par tous les moyens possibles [2]. Quant à l'autre église fort ancienne, qui réside dans la partie méridionale de la presqu'île de l'Inde en-deçà du Gange, son existence est attestée par un docteur anglais [3], qui fit un voyage dans l'Inde sur la fin du siècle dernier, et qui l'a décrite dans l'histoire de ses voyages. Cet auteur dit : « Il y a maintenant à Malayala [4] cinquante-cinq « églises, dites syriaques [5], qui reconnaissent le patriarche « d'Antioche. Il n'y en a aucune de la communion romaine. « Leur liturgie est dérivée de celle qui était usitée dans la « première église d'Antioche, et connue sous le nom de « *liturgie de l'Apôtre Jacques*. Elles sont régies par un « évêque. Leur doctrine, contenue dans un petit nombre « d'articles, ne diffère en aucun point essentiel de celle de « l'église anglicane ; et, par un effet de l'usage de la Bible « qui y est commun, leur religion ressemble à la protestante « suivie dans une partie de l'Europe, quoiqu'il y ait dans le « cérémonial quelques différences. Les actes du concile de

(1) La Popelinière, Bernard de Lutzemb, De Thou, Goldast, Samuel Cassini.

(2) L'un est Rénier Sacco, dont le livre composé à ce sujet est cité par le jésuite Gretserus dans la *Bibliothèque des Pères*. L'autre est le moine Belvédère. *Relation al consiglio de extirpandis hæreticis*, p. 37.

(3) Buchanan. On trouve un extrait de cette description fort intéressante dans les *Annales des Voyages*. T. XIX, p. 219, etc.

(4) Malayala comprend les montagnes et tout le pays qu'elles renferment depuis le cap Comorin, jusqu'au cap Illy.

(5) C'est du nom de la Syrie, dont Antioche était autrefois la capitale, que ces églises ont pris leur nom, comme tenant dès leur origine aux églises de la Syrie par la dépendance du même patriarche.

« Nicée font foi que Joannes, évêque de l'Inde, y signa son « nom l'an 325. Et déjà, avant cette époque, selon l'opinion « des Syriens, l'Evangile avait été apporté dans cette con- « trée. (Il le fut l'an 52 par saint Thomas, selon une an- « cienne tradition.) Quelques-unes de leurs copies sont très « certainement d'ancienne date. Il n'y a aucune tradition « parmi eux que leurs églises aient jamais été subverties. Le « pouvoir royal en Malayala fut jadis possédé par les chré- « tiens. Béliarte, leur dernier roi, étant mort sans postérité, « son royaume échut au roi de Cochin. L'an 1503, Vasco de « Gama y vit encore le sceptre des rois chrétiens [1]. » On lit dans un ouvrage récent que « l'évêque de cette église « compte sous sa domination quinze mille fidèles environ; « et que l'an 345, des prêtres envoyés d'Antioche unirent « par les liens d'une même discipline cette église-là à celle « de Syrie [2]. » Les montagnes, au milieu desquelles elle se forma et s'accrut, ont servi, comme celles du Piémont pour l'église des Vaudois, à y maintenir la pureté de l'Evangile, en empêchant une trop facile communication avec des chrétiens d'autres pays. L'ancienneté de ces deux églises qui, n'ont jamais suivi les pratiques religieuses de Rome ou de Constantinople, mais qui se rapprochent beaucoup de l'église protestante, prouve la pureté de leur origine qui se perd dans les temps évangéliques. Cette conformité prouve aussi qu'en

(1) D'autres détails, donnés par l'auteur, que nous omettons par brièveté, méritent fort d'être connus, surtout ceux qui concernent l'état religieux et moral de cette intéressante église, et ceux relatifs à une visite que fit chez elle l'inquisition romaine l'an 1599, qui y exerça une oppression de courte durée. Le docteur dit que les parties les plus reculées n'avaient encore reçu la visite d'aucun Européen avant la sienne.

(2) *Tableau actuel de l'état du christianisme sur le globe*, par H. Schokke Aran, 1819. L'auteur accuse ces églises d'ignorance et de certaines superstitions qui les rapprochent de l'église romaine. Mais ces assertions, tirées peut-être d'écrivains peu instruits, peuvent-elles contrebalancer celles d'un voyageur moderne et estimé qui parle comme témoin oculaire, et comme ayant vu les choses fort en détail?

renonçant aux doctrines grecques et romaines, la réformation n'a fait que revenir à celles de la parole sainte.

VI. Enfin, notre assertion sur l'époque où de graves erreurs commencèrent à infecter l'église est appuyée par le jugement de plusieurs écrivains de la communion protestante, qui ont exactement compulsé toutes les pages de l'histoire, et qui en ont rapproché tous les détails. Par exemple, l'auteur du livre intitulé : *Histoire des cérémonies et des superstitions qui se sont introduites dans l'église*, dit dans sa préface : « On vit les superstitions s'introduire dans la chrétienté et y « usurper les droits de la religion, depuis que le christianisme « eut commencé de régner » : et il montre ce qu'il avance par les faits qu'il cite avec leurs dates.

2. Passons à ce qui concerne les mœurs.

Avec ce nombre d'erreurs et de pratiques superstitieuses, naquirent dès le IVe siècle bien des abus et bien des désordres dans la conduite des chrétiens, sans excepter le clergé. Saint Jérôme, qui vivait dans ce siècle-là, reproche aux ecclésiastiques, ceux surtout des grandes villes, l'habitude des festins, une conduite lascive, l'amour de l'éclat, l'orgueil, une indigne cupidité qui les portait à se faire adroitement donner de grands biens par les femmes, et qui alla si loin qu'elle leur fit défendre par les empereurs de recevoir des legs par testamens. Il reproche en particulier aux évêques de Rome de tenir des tables somptueuses, d'avoir de grands équipages et de vivre en grands du monde. Saint Basile fait les mêmes plaintes. Dans l'église en général, les évêques, qui depuis Constantin avaient acquis beaucoup de crédit et de richesses, animés d'un esprit d'ambition, exclurent le peuple de toute part à l'administration des affaires ecclésiastiques, et parvinrent ensuite par degrés à dépouiller les prêtres eux-mêmes de leur ancienne autorité ; en sorte que, sur la fin de ce siècle on ne vit plus qu'une ombre de gouvernement ecclésiastique. Le siége de Rome, qui commençait à s'élever au-dessus des autres, avait déjà tant d'éclat et de pouvoir, et était devenu l'objet d'une telle ambition, qu'avant

la fin de ce même siècle on vit la brigue et la violence mises en usage pour y parvenir. L'élection de Damase, l'an 365, fut accompagnée de grands troubles dans Rome et d'un grand carnage entre ses partisans et ceux de son compétiteur. Outre cela, des controverses de religion, très fréquentes et très vives, furent suivies de schismes opiniâtres, et quelques-unes de brigandages et d'une grande effusion de sang dans quelques provinces [1]. Le V[e] siècle vit s'accroître l'orgueil du clergé, de celui de Rome surtout. Léon I, qui occupait le siége de cette ville l'an 450, se représentait dans tous ses écrits comme *élevé au souverain degré*, et il affectait l'autorité sur toutes les églises chrétiennes, en qualité, disait-il, de *successeur de saint Pierre, de primat de tous les évêques*. Dans ce siècle s'accrut aussi la corruption des mœurs. Salvien, évêque de Marseille, disait des habitans de l'Aquitaine, que leur conduite était toute souillée, et que la discipline était entièrement corrompue. Parlant de l'Espagne, il disait qu'elle s'était perdue par les mêmes vices. Il ajoutait sur l'Afrique, que les mœurs y étaient absolument déréglées, que Carthage en particulier était pleine d'abominations. Il disait de l'église de ce temps en général, que toutes sortes de vices y étaient fort répandus, et du clergé, qu'il s'abandonnait à plusieurs désordres. Il attribuait à ces débordemens les terribles jugemens de Dieu, qui avaient ouvert la porte aux nations barbares, dévastatrices de l'empire [2]. L'opiniâtreté de plusieurs sectes causa des querelles et des troubles interminables. Il s'éleva des divisions entre les évêques, des animosités entre eux et les ministres subalternes de la religion, des discordes entre le clergé et le peuple, enfin des haines et des jalousies de rang entre les patriarches eux-mêmes. Et celles-ci furent une source de guerres sanglantes et de crimes atroces. Les historiens les plus dignes de foi ne cessent de parler du luxe, de l'orgueil, de l'avarice et de toute sortes de débordemens

(1) Jér. *Ep. ad Marcellam ad Eustochium*, Ep. 62. Basil. Ep. I. Platina *de vit. Pap.*

(2) Salv. Lib. VII, *de Providentiâ.*

chez les ecclésiastiques, ceux surtout du premier ordre. On voit, par les décrets de divers conciles, que la licence des diacres leur attira souvent des reproches publics. Les moines, sortant de la simplicité de leur état primitif, acquirent des richesses et des priviléges si considérables qu'ils se virent en état de figurer parmi les colonnes de l'église; et les règles de leurs ordres furent si négligées que le libertinage des moines passa en proverbe, et qu'on les accusa d'avoir excité des séditions et des troubles affreux en plusieurs endroits. Du grand nombre de saints que les écrivains disent avoir brillé dans ce siècle, quelques-uns sans doute peuvent avoir existé, malgré la corruption de la généralité; mais aussi l'on pouvait d'autant plus briller avec de médiocres vertus que cette corruption même les faisait ressortir davantage; et bien des canonisations sans doute furent l'ouvrage de l'ignorance [1]. Cette corruption de la foi et des mœurs continua et s'accrut encore jusqu'au XI[e] siècle, où la superstition et la perversité étaient arrivées à un tel point que tout ce qui restait de gens sages croyaient à une fin prochaine du monde, dont le ciel, irrité comme au temps du déluge, ne pourrait plus supporter l'abominable existence. Depuis lors le mal subsista, s'agrava même jusqu'au XV[e] siècle. (Nous serons appelé à quelques détails là-dessus dans l'explication d'autres prophéties.).

DEUXIÈME POINT.

(Depuis que le culte et les mœurs se seront altérés dans l'empire, il y restera toujours un corps de chrétiens exempts de cette corruption.)

ACCOMPLISSEMENT.

Au IV[e] siècle, où diverses superstitions s'introduisirent dans la chrétienté, la plupart de ses membres refusèrent de les admettre. Au suivant, où il s'en introduisit d'autres, le nombre des fidèles attachés à la pureté du culte diminua con-

(1) Mosh. V[e] siècle, II[e] part. chap. 11.

sidérablement. Au VI[e] et au VII[e], qui en enfantèrent de nouvelles, ces fidèles, moins nombreux encore, formaient cependant un corps respectable, dont plusieurs membres s'élevèrent hautement contre ces erreurs pour les détruire ou en empêcher la propagation[1]. En vain, s'accroissant de siècle en siècle, et admises par la généralité des chrétiens, furent-elles soutenues par la puissance ecclésiastique et par la puissance temporelle : de courageux défenseurs du pur christianisme ne cessèrent de protester contre elles, jusqu'à l'époque de la Réformation. C'est ce que l'histoire de l'église prouve avec la dernière évidence. Nous en avons cité plus haut les principaux traits[2].

TROISIÈME POINT.

(Ce corps, petit en comparaison de la totalité de l'église, sera réparti en divers pays de sa résidence ne formant dans chacun qu'une faible partie de la population.)

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis le VII[e] siècle, jusqu'au temps de la Réformation, le corps dont nous avons parlé fut toujours petit en comparaison de la masse des catholiques, quoiqu'il ait été en divers temps plus considérable qu'en d'autres. Il en exista des portions plus ou moins grandes dans la plupart des provinces de l'empire, sinon constamment, du moins pendant de longs espaces de temps. C'est à la persécution exercée par les catholiques qu'a été due l'extinction de quelques-unes, de celles d'Espagne et d'Italie, par exemple; d'autres églises, particulièrement celles de France, ne cessèrent jamais de se maintenir, et même avec un caractère imposant à certaines époques[3]. Enfin, quel que fût en divers temps

(1) Mosh. VII[e] siècle, II[e] part.

(2) Sur le v. 24 du chap. II.

(3) On trouve d'importans détails à ces divers égards dans notre exposition de l'accomplissement d'autres prédictions, contenues au v. 21 du chap. II, au v. 3 du chap. XI, et au v. 7 du chap. XIII.

l'accroissement ou la diminution de ces respectables sociétés, aucune ne forma dans le pays de sa résidence plus qu'une faible minorité de la population.

REMARQUE.

Ce point, si bien accompli pendant la durée de dix siècles avant la Réformation, montre que la scène présente n'a en vue que cette période-là, depuis laquelle ce corps de fidèles devint en plusieurs pays bien plus considérable que celui des catholiques, en même temps que leur culte y devint dominant.

QUATRIÈME POINT.

(Ce corps de fidèles sera merveilleusement conservé par la Providence au milieu des maux destructeurs qui frapperont l'état et l'église.)

ACCOMPLISSEMENT.

Depuis le Ve siècle jusqu'au XVe, l'empire romain eut à soutenir des guerres désastreuses contre diverses nations[1]. Quoique une multitude prodigieuse de citoyens y perdît la vie, entre lesquels se trouvèrent sans doute un grand nombre de fidèles attachés à la pureté du culte, cependant le corps ou la société de ceux-ci fut conservée par une protection visible du Seigneur, pendant toute la durée de ces guerres et jusqu'au temps de la Réformation. Et depuis ce temps-là il en a subsisté jusqu'à ce jour un nombre assez considérable dans des pays mêmes où domine la religion papale.

REMARQUES

(Sur la totalité de cette prédiction).

I. Les choses que nous estimons annoncées dans cette prédiction ne pourraient être admises par des catholiques romains, obstinés à dire que leur religion est la même que

(1) Elles seront la matière de la vision suivante.

celle de la primitive église. Mais qu'ils veuillent bien considérer et apprécier les raisons du contraire, que nous avons tirées de l'histoire; qu'ils considèrent que la portion de l'église qui, selon le texte même, conservera la pureté de la foi, doit être la plus petite, et qu'ainsi elle ne peut désigner la catholicité, qui pendant tant de siècles a formé la presque totalité du monde chrétien; qu'ils considèrent enfin que déjà un bon nombre des prédictions relatives à l'église romaine ont été accomplies dans le sens et de la manière que comporte notre explication.

II. Combien était convenable, après la prédiction de l'établissement du christianisme dans l'empire romain, celle des grossières et funestes altérations qui seraient faites dès lors à sa parfaite doctrine! que le rapprochement de ces deux prédictions est remarquable!

III. Dans une autre vision, qui a pour objet le christianisme, on trouvera un détail sur les caractères, la composition et les destinées de ce même corps de fidèles dont celle-ci annonce simplement l'existence (Ch. XIV, 1—6.).

TROISIÈME SCÈNE INTERMÉDIAIRE,

DESIGNANT LA DÉLIVRANCE DE L'ÉGLISE ET LA JOIE DES MARTYRS GLORIFIÉS AU SUJET DE CET ÉVÉNEMENT QUE CÉLÈBRENT AUSSI LES ANGES DANS LE CIEL.

SIGNE DISTINCTIF.

9. *A la suite de cela j'ai vu.*

NOTE.

[*A la suite de cela*] C.-à-d. à la suite encore du renversement des princes idolâtres, qu'on a déjà vu suivi de deux sortes d'événemens.

SENS.

« Un signe distinctif annonce une troisième prophétie

« intermédiaire, relative à une autre sorte d'événemens, « suite, comme les précédens, de la chute des princes ido- « lâtres. *Et cette prophétie porte ce qui suit* » :

PRÉDICTIONS CONTENUES DANS CETTE SCÈNE.

9—12. *Et voici, une multitude innombrable de personnes de tout peuple et famille et ordre et langue, se présentant devant le trône et devant l'Agneau, revêtues de robes blanches, avec des palmes dans leurs mains, criaient à haute voix, disant : La délivrance est due à notre Dieu assis sur le trône et à l'Agneau. Puis tous les anges se sont présentés autour du trône et des anciens et des quatre êtres vivifians ; ils se sont prosternés sur leur visage devant le trône, et ils ont adoré Dieu en disant : Certainement la bénédiction, la science, la sagesse, la dispensation des graces, la majesté, la puissance et la force appartiennent à notre Dieu aux siècles des siècles.*

PREMIÈRE PRÉDICTION.

9, 10. *Et voici, une multitude innombrable de personnes de tout peuple et famille et ordre et langue, se présentant devant le trône et devant l'Agneau, revêtues de robes blanches, avec des palmes dans leurs mains, criaient à haute voix, disant : La délivrance est due à notre Dieu assis sur le trône et à l'Agneau.*

NOTES.

[*Tout peuple et famille et ordre et langue*] C.-à-d. des sujets de toute extraction, de toute condition et de toute langue, V. 138. (Voy. *Introd.*, art. 15, n°s 19 et 20.) [*Revêtues de robes blanches*] C.-à-d. portant des signes d'une glorieuse distinction, V. 137. [*Des palmes*] La palme, ou branche d'olivier, était autrefois un symbole de délivrance, de victoire, qu'on portait à la main dans les cérémonies de réjouissance relatives à des événemens de ce genre, et en particulier devant un conquérant reçu dans une ville. (*Voyez* I. Maccab. XIII, 51 ; II. Maccab. X, 7.) [*A haute voix*] Signe

des vifs sentimens d'admiration et de reconnaissance dont ils sont animés. [*La délivrance*] Le grec a ce sens, qui désigne la fin des persécutions exercées contre l'église, prédite ici implicitement (Pr. XXV.), sens qui s'accorde bien avec l'ensemble de cette prédiction. [*Assis sur le trône*] C.-à-d. suprême administrateur de ce monde, V. 154. [*A l'Agneau*] C.-à-d. à Jésus-Christ, V. 69, qui a été l'instrument de cette délivrance.

OBSERVATION.

Quels sont les objets de cette prédiction? La réponse à cette question se trouve dans la scène suivante; ce sont les personnes *venues de la grande tribulation* (VII, 14.), c.-à-d. les martyrs qu'ont produits les persécutions exercées dans l'empire romain, considérés après qu'elles ont fini et dans leur universalité. Ce sens s'accorde bien avec tous les points de cette prédiction; puisque, 1° les martyrs furent innombrables, un déluge de sang chrétien inonda l'empire (*Voyez* l'accomplissement de la prédiction contenue au v. 11 du chap. VI.); 2° les martyrs avaient tous appartenu à la classe des sujets; 3° ils ont tous reçu au moment de leur mort une distinction honorable, désignée par des *robes blanches* (VI, 11.); 4° il est naturel qu'ils célèbrent la délivrance de l'église. De plus, par le moyen de ce sens, la scène présente devient une suite convenable à la *cinquième scène principale* (citée aux v. 9, 10 et 11 du chap. VI), qui a considéré les martyrs successivement, et immédiatement après leur mort, pendant la durée des persécutions : car, 1° dans celle-là ils ont été représentés comme inquiets sur la durée de ces tourmens de l'église, et dans celle-ci ils en célèbrent la fin; 2° dans celle-là ils ont successivement reçu la *robe blanche*, et dans celle-ci ils s'en montrent tous revêtus; 3° dans celle-là ils n'ont point tenu de *palmes*, et dans celle-ci ils en tiennent tous; 4° enfin dans celle-là leur nombre a été présenté comme incomplet, et dans celle-ci ils forment *une multitude innombrable*, ce qui suppose leur universalité.

SENS TOTAL.

« Cette chute, *mettant fin aux persécutions contre les chré-*
« *tiens*, sera aussi suivie d'une grande joie de la multitude
« innombrable de martyrs, qui auront appartenu sur la terre
« à la classe des sujets : gens de toute extraction, de toute
« condition et de tout langage. S'assemblant devant le trône
« et devant Jésus, décorés de signes d'une glorieuse distinc-
« tion, et portant des symboles d'un grand triomphe, ils célé-
« breront la merveilleuse délivrance de l'église avec de gran-
« des acclamations de louanges et d'actions de graces en
« l'honneur du Très-Haut qui l'aura enfin décrétée dans son
« conseil, et en l'honneur de Jésus qui en aura été l'admira-
« ble instrument. »

REMARQUES.

I. La prédiction présente a encore un grand rapport avec une de celles contenues dans la cinquième scène principale : c'est qu'elle présente les martyrs comme tous sortis de la classe des sujets, tandis que celle-là annonce que ce seront les princes qui opprimeront les chrétiens (VI, 10.).

II. Il faut remarquer encore, et même comme un trait de perfection dans l'accomplissement de ces deux prédictions, qu'aucun des empereurs romains ne fut du nombre des martyrs, et que, si tous ne furent pas persécuteurs, aucun du moins n'embrassa le christianisme.

III. Ce n'est pas sans un motif tout particulier que l'Esprit divin indique la qualité de sujets chez tous les martyrs : c'est pour faire observer que *Dieu n'a point égard à l'apparence des personnes*, et que ces fidèles lui seront d'autant plus chers, qu'avec moins de moyens de s'éclairer que n'en avaient les chefs de l'état, et toujours en butte au mépris, à la haine, à une cruelle oppression, ils montreront leur attachement à la divine doctrine de Christ au point de tout sacrifier pour elle.

DEUXIÈME PRÉDICTION.

TEXTE.

11, 12. *Puis tous les anges se sont présentés autour du trône et des anciens et des quatre êtres vivifians; ils se sont prosternés sur leur visage devant le trône, et ils ont adoré Dieu en disant: Certainement la bénédiction, la science, la sagesse, la dispensation des graces, la majesté, la puissance et la force appartiennent à notre Dieu aux siècles des siècles.*

NOTES.

[*Les anges*] C.-à-d. les esprits célestes, soit anges proprement dits. [*Les anciens*] C.-à-d. les anges du premier ordre admis au conseil de Dieu concernant la religion, V. 79. [*Les quatre êtres vivifians*] C.-à-d. (conjecturalement) les quatre sortes d'anges exerçant une influence morale sur le cœur humain, V. 80 (formant avec les anciens *la cour céleste*). [*Se sont prosternés et ont adoré Dieu*] C.-à-d. se prosternant devant Dieu dans la plus profonde humilité, ils l'ont béni, V. 221. Le discours que tiennent ici ces anges (et dont on verra bientôt le but) est composé dans l'original d'une accumulation de noms sans aucun verbe. Le verbe sous-entendu n'est pas, comme le prétendent certaines versions, le mot *soient*, qui supposerait un souhait de leur part: car une partie des choses ici exprimées ne peut être souhaitée à Dieu, qui les possède au plus haut degré, telles que *la sagesse*, *la puissance;* mais ce doit être le mot *sont* ou *appartiennent*, parce qu'on peut également l'appliquer à tous les noms qui composent cette phrase, en en prenant quelques-uns dans une acception peu usitée (que nous avons admise dans notre traduction). [*Aux siècles des siècles*] C.-à-d. pour l'éternité, V. 202.

SENS TOTAL.

« A ce sujet, tous les anges se réuniront autour du trône

« de Dieu et de la cour céleste ; et, se prosternant profondé-
« ment devant le Très-Haut, ils le béniront, disant : Oui,
« certainement c'est à notre Dieu qu'appartiennent la préro-
« gative d'accorder les bienfaits, la connaissance de toutes
« choses, la sagesse pour diriger les événemens, la dispensa-
« tion des graces spirituelles, la majesté suprême, l'autorité
« et la plus haute puissance jusque dans l'éternité. »

QUATRIÈME SCÈNE INTERMÉDIAIRE,

DÉSIGNANT L'ÉTAT PARTICULIER DES MARTYRS.

SIGNE DISTINCTIF.

13. *Alors un des anciens a pris la parole et m'a dit.*

NOTE.

Cet *ancien* est sans doute le premier des anges admis au conseil de Dieu, le même que nous avons déjà estimé parler dans un des débuts de cette vision. (*Voy.* V. 5.)

SENS.

« Un signe distinctif annonce une quatrième prophétie in-
« termédiaire, prononcée par le premier des anges qui assis-
« tent au conseil de Dieu. *Et cette prophétie porte ce qui*
« *suit* » :

PRÉDICTION UNIQUE.

13—17. *Ceux que tu vois revêtus de robes blanches, qui sont-ils et d'où sont-ils venus? Seigneur, lui ai-je répondu, vous le savez. Et il m'a dit : Ce sont ceux qui viennent de la grande tribulation, qui ont lavé leurs robes, et même les ont blanchies dans le sang de l'Agneau. C'est pourquoi ils sont en face du trône de Dieu, et le servent jour et nuit. Et celui qui est assis sur le trône habitera avec eux. Ils n'auront plus ni faim ni soif, et le soleil ni aucune ardeur ne les incommoderont plus,*

parce que l'Agneau qui est au milieu du trône les paîtra et les conduira à des sources vivifiantes d'eaux, et que Dieu essuiera toute larme de leurs yeux.

NOTES.

[*La tribulation*] Ce mot a déjà été employé (II, 10.) pour désigner de grandes persécutions contre les chrétiens : ce même sens convient ici. [*Ceux qui viennent de la grande tribulation*] Cette phrase s'applique bien aux martyrs, qui sont, pour ainsi dire, les enfans de la persécution. [*Lavé leurs robes*] Ici le mot *robes* désigne évidemment la conduite, V. 42; il vient d'être pris au propre dans la première phrase du texte. C'est un exemple de l'emploi du même terme en des sens différens dans des phrases très rapprochées. [*Lavé*] C.-à-d. purifié. Saint Paul emploie ce terme dans ce même sens : *Vous avez été lavés de vos vices par Jésus-Christ et par l'esprit de Dieu*, I. Cor. VI, 11. [*Blanchi leurs robes*] C.-à-d. ils se sont élevés à un fort haut degré de vertu, *la blancheur* étant le symbole d'une vertu distinguée lorsqu'elle est appliquée au moral, V. 136. [*L'Agneau*] Ce terme, dans cette vision, désigne Jésus-Christ considéré comme ayant sacrifié sa vie pour la confirmation de sa doctrine. (*Voy.* la note sur ce mot au v. 6 du chap. V.) [*Dans le sang de l'Agneau*] C.-à-d. en donnant leur vie, comme Jésus-Christ, pour une religion sainte, divine et salutaire au genre humain. [*Ils sont en face du trône de Dieu*] *Se présenter devant le trône de Dieu*, c'est adresser des hommages à Dieu. *Être en face de ce trône* sera, en conséquence, lui rendre constamment des hommages; ce qui suppose une contemplation plus vive, un plus grand rapprochement de sa suprême Majesté. [*Servent Dieu*] C.-à-d. joignent à de profonds hommages envers cet Être suprême un parfait dévouement à sa volonté, V. 29. [*Jour et nuit*] C.-à-d. constamment, V. 36. [*Il habitera avec eux*] Ils seront les objets de sa dilection particulière. [*Ils n'auront plus ni faim ni soif*] L'Apocalypse désignant par

la manne et par l'eau de la vie (II, 12; XXII, 1.) la parole de Dieu et les plaisirs de la piété, les mots *faim* et *soif* peuvent bien signifier la pénible privation de ces avantages; ils sont employés en ce sens par un prophète : *L'Eternel*, dit-il, *enverra sur le pays la faim et la soif d'entendre sa parole*, Amos, VIII, 11. Et ce sens est ici autorisé par ce qui suit : *parce que l'Agneau les paîtra, etc.* [*Le soleil ni aucune ardeur ne tomberont sur eux*] Les Hébreux exprimaient les divers maux par *le feu*, par *un vent brûlant*, par *une ardeur de soleil* (Es. XLIX, 10.) [*L'Agneau au milieu du trône*] *Le trône* étant l'emblème de l'administration religieuse du Très-Haut, V. 154, Jésus est ici considéré comme le premier organe de toutes les graces religieuses. [*De vivifiantes sources d'eaux*] C.-à-d. une abondance constante de plaisirs religieux, V. 148. [*Dieu essuiera toute larme de leurs yeux*] Cette phrase, si douce, si consolante, qui peint si bien la tendresse du Très-Haut envers les généreuses victimes de l'Evangile, ne signifie pas seulement que ces fidèles seront désormais à l'abri de tous les maux, mais que Dieu les dédommagera par un grand bonheur de toutes les souffrances qu'ils auront endurées (Pr. XLIV.). C'est dans un sens analogue que Jésus disait des affligés en général, qu'*ils seront consolés* (Matt. V, 4.).

SENS TOTAL.

« Ces personnes glorieusement distinguées après la mort « (dont il a été parlé plus haut), ces généreuses victimes de « longues et affreuses persécutions, ayant purifié leur cœur « de l'amour du monde et porté à un éminent degré la vertu « chrétienne, par les cruelles souffrances qu'ils auront volon« tairement endurées comme Jésus-Christ pour la cause de « l'Evangile, seront introduites dans un séjour où la majesté « du Très-Haut brillera d'un plus vif éclat à leurs yeux que « sur cette terre; où ils lui rendront de constans hommages, « accompagnés d'un entier dévouement à sa sainte volonté; « où ils seront les objets de sa bienveillance particulière; où

« ils n'éprouveront plus ni la dure privation de son culte, ni « aucun genre de mal, parce que Jésus, le premier organe « des graces spirituelles de l'Être suprême, leur ouvrira d'a- « bondantes sources de plaisirs religieux, et que Dieu aura « fait succéder pour eux le repos et le bonheur aux plus dures « et plus violentes épreuves. »

REMARQUES.

I. Il était naturel que l'Apocalypse, ayant parlé de la nouvelle existence des martyrs après leur mort, parlât aussi de leur bonheur et en révélât la nature, autant que cela pouvait s'accorder avec les vues de la sagesse divine.

II. Entre les récompenses promises aux martyrs sont des jouissances religieuses, qui commenceront d'abord après leur mort. Celles-ci sans doute peuvent ne pas paraître d'un grand prix à un mondain ou à un chrétien peu avancé dans la piété : *L'homme animal,* dit l'Écriture, *ne comprend pas les choses qui sont de l'esprit de Dieu, parce que c'est spirituellement qu'on en juge,* I. Cor. II, 14. Mais combien de telles jouissances, qui surpasseront de beaucoup celles de ce genre qu'on peut goûter ici-bas, seront ravissantes pour les fidèles dont *le plus grand bien,* déjà sur cette terre, *est de s'approcher de leur Dieu!* Ps. LXXIII, 28.

III. La raison que donne cette prédiction du bonheur accordé aux martyrs au sortir de ce monde, savoir que la mort qu'ils auront volontairement soufferte pour la sainte cause de l'Evangile aura purifié leur ame des passions terrestres et l'aura élevée à un haut degré de vertu, est bien juste et bien philosophique [1]. Cette raison n'est pas proprement le mérite d'avoir consenti à quitter la vie et à endurer de cruelles souffrances, mérite qui serait imparfait s'il n'était accompagné des autres vertus chrétiennes; mais c'est un grand perfectionnement qu'a produit dans leur ame ce renoncement au

(1) *Voy.* la note sur les mots *dans le sang de l'Agneau.*

monde et à eux-mêmes. L'expérience a démontré qu'une bonne œuvre qui exige de nous un pénible sacrifice rend notre ame meilleure et capable d'autres œuvres plus difficiles encore, en développant nos forces morales par les efforts mêmes qu'elle exige, et en nous faisant goûter les douceurs jusqu'alors inconnues de telle ou telle vertu. Le but de l'épreuve à laquelle Dieu soumet les mortels n'est pas de connaître s'ils seront dociles à sa volonté, il le sait avant qu'ils agissent; ce n'est pas non plus proprement de leur faire mériter son approbation par des actes qui exigent de leur part des efforts ou des sacrifices plus ou moins considérables: mais c'est de produire ou d'accroître chez eux par ces actes les qualités qui constituent la santé morale et le vrai bien de l'homme. Quand Dieu soumit Job à de si grandes afflictions, quand il demanda à Abraham de lui immoler son fils, voulait-il savoir par-là quelle conduite serait la leur dans de si difficiles circonstances? Non; il l'avait prévu... Se proposait-il de régler sur la soumission ou la résistance qu'ils montreraient la continuation ou la cessation de son amour pour eux? Non, pas plus qu'un bon père ne prescrit à son fils dans un tel dessein un devoir fort dur ou fort pénible. Mais, de même que ce bon père se propose de former le cœur de cet enfant à des vertus nécessaires pour son perfectionnement et pour son bonheur présent et à venir, ainsi le Très-Haut voulait par ces épreuves fortifier la vertu de ces hommes pieux et l'élever au plus haut degré possible, afin qu'ils devinssent dignes d'un plus grand amour encore et de plus grands bienfaits de sa part. Aussi l'Ecriture enseigne-t-elle qu'un but des afflictions que Dieu envoie aux hommes est *de les rendre parfaits et accomplis*, Jacq. I, 4. Aussi donne-t-elle le nom d'*exercices* aux épreuves diverses de leur obéissance, et en appelle-t-elle le bon effet *le doux fruit de la justice*, entendant par-là la sainteté ou la sanctification à laquelle sont attachés les plus précieux avantages (Hébr. XII, 11.). Aussi fait-elle envisager les vertus que nous pratiquons ici-bas comme un moyen former notre ame aux vertus bien supérieures du ciel, et

par-là de nous rendre tout à la fois dignes et capables de jouir des ineffables plaisirs de ce saint et bienheureux séjour. *Parce que vous avez été fidèles sur de petites choses,* dira le juge suprême aux élus, *je vais vous établir sur de plus grandes : entrez dans la joie de votre Seigneur,* Matt. XXV, 23.

N. B. Cette dernière remarque paraîtra peut-être trop étendue par rapport à la prédiction qui y a donné lieu. Mais il faut la pardonner au besoin d'éclairer cette dernière, et à l'importance de l'idée qu'elle rappelle, idée qui répand un si beau jour sur la liaison qu'a établie le grand Ordonnateur de l'univers entre l'économie présente et l'économie à venir.

Ici finissent les scènes intermédiaires qui se lient à la sixième scène principale.

DÉBUT DE LA SEPTIÈME SCÈNE PRINCIPALE.

1. *Puis quand l'agneau a eu ouvert le septième sceau.* (Voy. la 1re et la 10e not. gén.)

SENS.

« Un début spécial annonce une septième prophétie prin« cipale, relative à la dernière des sept espèces d'événe« mens (sujets essentiels de la vision), et soumise comme les « autres à la suprême direction de Jésus[1]. *Et cette prophétie « porte ce qui suit* » :

(1) Le lecteur doit se rappeler que la vision présente, contenant sept scènes principales qui désignent sept espèces d'événemens dans l'empire romain païen, embrasse en conséquence toute la période entre le temps de saint Jean et la fin de cet empire (C.-à-d. depuis l'an 100 jusqu'à l'an 325.), et que ces espèces d'événemens ne doivent pas nécessairement être successives, mais peuvent être, toutes ou quelques-unes, entremêlées ou simultanées (Pr. XVII.). La chose ici désignée est, on le verra, entremêlée aux événemens que désignent les six premières scènes précédentes.

SEPTIÈME SCÈNE PRINCIPALE,

DÉSIGNANT DE COURTS INTERVALLES DE CALME PENDANT TOUTE LA PÉRIODE QU'A EN VUE CETTE VISION.

PRÉDICTION UNIQUE.

1. ***Il s'est fait dans le ciel et dans la terre un silence d'environ demi-heure.***

NOTES.

[*Le ciel*] C.-à-d. le gouvernement, V. 117. [*La terre*] C.-à-d. les sujets, le peuple ; ce terme étant ici opposé à celui de *ciel*, V. 118. [*Un silence*] Le silence se prend quelquefois dans le langage ordinaire pour le calme, le repos, la cessation de tout bruit ; ainsi nous disons *le silence de la nuit*, *le silence des bois*. Ici ce sens convient parfaitement ; et le singulier est mis pour le pluriel (Pr. LXIII.), c.-à-d. qu'il faut entendre des temps de calme, soit un temps de calme plus ou moins répété, plus ou moins fréquent. [*De demi-heure*] C.-à-d. de courte durée.

SENS TOTAL.

« Les diverses espèces d'événemens qui ont été le sujet des « prophéties principales de cette *vision* ne laisseront au gou- « vernement et au peuple que de courts intervalles de re- « pos. »

REMARQUE.

Cette prédiction suppose que des événemens graves, fâcheux peut-être, occuperont presque constamment le gouvernement et le peuple pendant la période qui concerne cette vision ; et elle fait considérer les temps de repos que laisseront ces événemens comme étant eux-mêmes un genre

particulier d'événement ou de situation publique; et sans doute le calme et la paix peuvent être regardés comme tels et former une époque remarquable dans un pays où l'on en a été long-temps privé.

ACCOMPLISSEMENT.

A l'exception d'une très petite partie de la durée des règnes d'Antonin, d'Alexandre Sévère et de quelques autres princes, il y eut, surtout depuis l'an 180, une succession constante de guerres contre des peuples étrangers, d'attaques de ceux-ci contre l'empire, de guerres civiles, de révoltes, de persécutions et de divers fléaux [1]; succession qui fut une cause presque journalière de pénibles occupations pour les suprêmes administrateurs de l'état, d'inquiétudes et de souffrances pour les sujets.

REMARQUES.

I. Cette dernière scène principale, qui pourrait d'abord paraître insignifiante ou de peu d'utilité, a d'autant plus d'importance qu'elle en ajoute elle-même beaucoup aux événemens désignés dans les six premières, indiquant implicitement leur longue durée et leur presque continuité. Elle est ainsi un complément des autres.

II. Mais, dira-t-on, pourquoi une scène qui désigne des choses entremêlées et non postérieures à celles que désignent les autres, est-elle la dernière, au lieu d'être placée entre telle et telle des précédentes? La réponse est facile. La place n'eût pas mieux convenu là qu'ici puisque la chose qu'elle désigne

(1) Il serait trop long ici, pour le prouver, de citer le nombre et la durée de ces divers événemens; mais on s'en convaincra en parcourant une histoire un peu détaillée et divisée par années, comme celles de Fleury et de Lesueur. Il est étonnant que Gibbon, dans son *Hist. de la décadence de l'Empire romain,* dise qu'à l'exception d'un petit nombre d'hostilités, l'empire fut en paix sous les règnes fortunés d'Adrien et d'Antonin-le-Pieux. Au reste, cette erreur a été relevée par le savant Guizot dans des notes jointes à une édition postérieure de cet ouvrage.

(*un temps de calme*) doit également avoir lieu entre toutes celles que désigne l'ensemble de ces scènes. Nous dirons même que la fin lui convenait mieux. Si, par exemple, vous avez à raconter des travaux divers et presque continuels d'un homme pendant un certain temps, ne commencerez-vous pas par les exposer successivement pour ajouter ensuite : et ces travaux ont été si répétés que cet homme n'a eu que quelques momens de relâche? Si cette scène eût été placée entre deux des autres, il eût pu paraître que le temps de calme qu'elle désigne n'aurait lieu qu'entre deux des sortes d'événemens sujets de la vision.

III. Mais du moins, répliquera-t-on, pourquoi les quatre scènes intermédiaires, désignant des événemens postérieurs à la période que concerne le fond de la vision, ne sont-elles pas placées après toutes les scènes qui composent ce fond, au lieu de l'être entre la VIe et la VIIe? C'est que les événemens qu'elles désignent doivent suivre immédiatement ceux désignés par la VIe, et sont ainsi liés avec eux par un rapport de temps; c'est aussi qu'ils y sont liés en partie par un rapport de nature. La joie des martyrs pour la délivrance de l'église se lie à la chute générale des princes persécuteurs désignée dans cette VIe. Le bonheur des martyrs d'abord après leur décès se lie également à la mort cruelle qu'ils auront endurée et dont il sera la récompense.

REMARQUES GÉNÉRALES.

(Sur les scènes principales de cette vision).

1° Ces scènes, qui constituent le fond de la vision, désignent précisément les principales espèces d'événemens qui eurent lieu dans l'empire romain païen depuis le temps de saint Jean jusqu'à la fin de cet empire. Chacune de ces scènes est affectée spécialement à une de ces espèces; et des divers points qui la composent, un indique le théâtre de ces événemens, d'autres leur nature, d'autres quelques-unes de leurs circonstances.

II. Dans les cinq premières scènes, les points qui désignent la nature des événemens, et qui, par le caractère tout particulier de ceux-ci, peuvent être regardés comme les essentiels, sont tous si clairs que notre *Vocabulaire* et nos principes ne seraient pas nécessaires pour en découvrir le sens. Car qui ne voit des conquêtes annoncées dans cette phrase : *Un personnage ayant une couronne est sorti en vainqueur et pour vaincre;* des guerres civiles dans cette autre : *Ils s'égorgeaient les uns les autres et avaient une longue épée;* un exercice de la justice dans cette autre : *Un personnage tenait une balance à la main;* des fléaux dans cette autre : *La mort suivie du sépulcre tuait par l'épée, par la famine, par la peste et par les bêtes de la terre;* des persécutions contre les chrétiens dans cette autre : *J'ai vu les ames de ceux qui ont été égorgés pour la parole de de Dieu et pour le témoignage de Jésus-Christ?* Aussi plusieurs interprètes ont-ils estimé prédites dans ces cinq scènes des choses de la même nature et arrivées dans le même empire que celles que nous estimons l'être. Mais, au lieu de voir dans chacune toute une espèce d'événemens, comme nous a conduit à le voir le Pr. XX, ils n'y ont supposé qu'un de ces événemens. Et ils ne se sont pas accordés dans leur choix ; ainsi dans la V[e] les uns ont cru voir désignée la persécution sous Trajan, comme étant celle qui avait lieu au temps même où Jean reçut l'Apocalypse; d'autres, celle ordonnée par Dioclétien comme ayant été la plus étendue et la plus cruelle. Il ne leur a manqué, pour être tous d'accord et pour voir comme nous dans les points essentiels des sept scènes principales le tableau complet des destinées de l'empire romain païen depuis le temps où parut l'Apocalypse, que l'application de notre *principe*.

FIN DU TOME PREMIER.

ERRATA DU TOME PREMIER.

	Au lieu de :	Lisez :
Pag. xvij,	il offrira, du moins nous le croyons'	il offrira du moins, nous le croyons.
45, ligne 7,	de la dernière révolution,	de la révolution de 1789.
95, ligne 7,	levant,	louant.
114, ligne 33,	encore,	dans.
120, ligne 2,	Thorazin,	Chorazin.
132, ligne 10,	expliquer,	s'appliquer.
169, ligne 22,	de pluies,	des pluies.
172, ligne 19,	*id.*	*id.*
174, ligne 14,	analogue à	analogue à celui-là.
174, ligne 22,	de monde,	du monde.
185, ligne 1,	sept bêtes,	sept têtes.
195, note 2,	les deux,	ces deux.
210, ligne 20,	catholique,	catholiques.
217, ligne 11,	et de l'impossibilité,	et l'impossibilité.
241, ligne 25,	l'Apocalypse,	l'Apôtre.
242, ligne 11,	de termes,	de temps.
259, ligne 29,	conjectural,	conjecturalement.
318, ligne 24,	Maximien,	Maximin.
319, ligne 25,	*id.*	*id.*
341, avant-dern. ligne,	délai,	détail.
348, ligne 19,	qui la prend,	qui le prend.
367, à la note, lign. 1,	Albigeors,	Albigeois.
386, ligne 13,	n'est par,	n'est pas.
497, ligne 17,	des cultes,	du culte.

